

Université de Montréal

Élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti (1697-2004)

par

Sauveur Pierre ÉTIENNE

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Philosophiæ Doctor (Ph. D.)

en science politique

Avril 2005



JA

39

U54

2005

v.014

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti (1697-2004)

présentée par :

Sauveur Pierre ÉTIENNE

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Mamoudou GAZIBO

Président-rapporteur

Jane JENSON

directrice de recherche

Laurent MCFALLS

membre du jury

Laënnec HURBON

examineur externe

Mamoudou GAZIBO

représentant du doyen de la Faculté des études supérieures

Thèse acceptée le 21 juin 2005

SOMMAIRE

Élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti (1697-2004)

Cette thèse vise à expliquer la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Notre objectif est de montrer, d'une part, que l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti résulte des décisions prises par les élites politiques, dans un cadre contraignant, sur les plans interne et externe. D'autre part, nous analysons comment ces décisions, jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer le contexte social et économique interne affectant à son tour la sociogenèse de l'État haïtien.

En fonction de l'objectif fixé, nous formulons l'hypothèse principale selon laquelle *seule la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir, sur une longue perspective historique, explique la non-émergence de l'État moderne en Haïti*. Celle-ci est complétée par deux hypothèses secondaires nous permettant de prendre en compte les contingences de l'histoire et les conséquences non recherchées découlant de l'action des élites politiques. S'agissant d'une étude de cas impliquant une comparaison dans le temps, nous inscrivons notre perspective analytique principalement dans le cadre de la sociologie historique comparative qui permet de saisir la dynamique et la complexité des transformations sociales et politiques ainsi que les articulations du politique et du social, du global et du local. Notre grille d'analyse, par ailleurs, rejette la vision de l'État qui ne reconnaît à ce dernier ni une logique de

fonctionnement ni une autonomie qui lui soient propres, tout en prenant une distance par rapport au primat de l'État. En outre, considérant le postulat du "conflit interne" et celui du "conflit externe" comme deux visions offrant une explication partielle et partielle de l'origine de l'État, nous intégrons ces deux postulats que nous estimons complémentaires et inséparables. Cette posture permet d'orienter notre regard vers la dynamique de la construction interne/externe de l'État, tout en soulignant le rôle primordial des élites politiques et l'empreinte de la lutte pour le pouvoir marquée par la menace de recours et le recours effectif à la violence. Dans cette optique, la guerre civile et la guerre inter-étatique sont des éléments essentiels dans la construction et la destruction de l'État haïtien.

Notre thèse situe la construction de l'État haïtien dans la dynamique politique et économique globale de l'Occident et analyse le contexte social et économique dans lequel émergent les élites politiques sous un angle sociologique. Ainsi, à travers cette recherche, nous montrons comment les variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir se sont mutuellement influencées et ont créé des relations État/société spécifiques. Celles-ci, jointes aux choix des élites politiques, à leur mode de gestion des conflits sociopolitiques, de conquête et d'exercice du pouvoir, imprégné de l'amalgame races/classes et de la question de couleur (mulâtrisme/noirisme), permettent de dégager les éléments qui se sont combinés pour consolider l'État néo-patrimonial, favoriser l'instauration de l'État néo-sultaniste duvaliérien et faire échec à la construction de l'État moderne en Haïti, deux siècles après la proclamation de son indépendance.

ABSTRACT

Political elites, the state, and transnational power relations in Haiti: 1697-2004

The non-emergence of the modern state in Haiti is the subject of this thesis. The goal is to demonstrate that the failures of efforts to build a modern state in Haiti result from the political elites' choices made under constraints coming both from inside and outside the country. In addition, the analysis shows how these choices, combined with the contingency of history and unintended consequences, transformed the social and economic context of the country, which in turn affected the sociogenesis of the state.

Following from this, the main hypothesis is that *only a joint analysis of the variables political elites, state and transnational power relations, over a long historical period, can account for the non-emergence of the modern state in Haiti*. Two additional propositions take the contingencies of history into account as well as the unintended consequences of elites' actions. Being a case study of one country with a cross-time comparison, this work adopts an approach drawn primarily from comparative historical sociology, thereby allowing an analysis of the dynamic and complexity of social and political change as well as the links between the political and the social, the global and the local. Our analytic grid rejects, moreover, any view of the state that does not treat it as having its own logic and autonomy, albeit also discarding any tendency to treat the state as determinant. In addition, seeing the notions of "internal conflict" and "external conflict" as partial and one-sided, the analysis examines both, treating them as

complementary and inseparable. This perspective focuses attention on the internal-external dynamic in the construction of the state, while also emphasising the key role played by political elites and their power struggles shaped by the threat of as well as the use of violence. From this point of view, civil war as well as war among states are essential elements in the construction and destruction of the Haitian state.

This thesis positions the construction of the Haitian state in the general economic and political dynamic of the West and provides a sociological analysis of the social and economic context in which political elites appear. Throughout, the study demonstrates that the variables political elites, state and transnational power relations reinforce each other and thereby fashion specific state-society relations. These latter, combined with decisions of political elites, their way of managing socio-political conflicts and of taking and exercising power (influenced by the duo race and class and by issues of colour – mixed race and black) allow an identification of the combine factors that led to the consolidation of a neo-patrimonial state form as well as the neo-sultanist state of the Duvaliers. Together these factors brought the failure of the modern state in Haiti, two centuries after its declaration of independence.

TABLE DES MATIÈRES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY	ii
SOMMAIRE.....	iii
ABSTRACT	v
TABLE DES MATIÈRES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX	xiv
LISTE DES SIGLES	xv
DÉDICACES.....	xvii
REMERCIEMENTS	xviii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. Justification.....	2
2. L'état de la question	5
3. Perspective analytique	9
4. Hypothèses	12
5. Méthodologie.....	13
6. Grille d'analyse	16
7. Exposé général du plan de la thèse.....	17

PREMIÈRE PARTIE- SAINT-DOMINGUE/HAÏTI DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DE L'OCCIDENT	19
CHAPITRE I- CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....	23
1. L'État moderne/l'État néo-patrimonial	23
1.1. L'État moderne.....	25
1.2 L'État néo-patrimonial	30
2. Les rapports transnationaux de pouvoir	33
3. La théorie des élites	36
4. Le concept de classes sociales.....	42
CHAPITRE II- CONFIGURATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, ÉTAT ET RAPPORTS TRANSNATIONAUX DE POUVOIR À SAINT-DOMINGUE	45
1. Saint-Domingue : une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde	46
1.1. L'origine du processus de balkanisation de la Caraïbe	48
1.2. La Caraïbe comme champ de bataille européen.....	49
2. Capitalisme et esclavage à Saint-Domingue	51
2.1. Le développement prodigieux de Saint-Domingue.....	54
2.1.1. La colonie la plus prospère du monde.....	56
2.2. L'esclavage des Noirs au service du développement capitaliste.....	59
2.2.1. Débats statistiques, spéculations et polémiques	60
2.3. L'esclavage et la prospérité de Saint-Domingue.....	64
2.3.1. L'importation des Noirs à Saint-Domingue	65
3. Classes sociales et fractions de classes dans la colonie la plus prospère de l'époque : une réalité d'une complexité déconcertante	67
3.1. L'amalgame classes/races	68
3.2. Configuration sociale de Saint-Domingue à la veille de 1789	70
3.2.1. La classe supérieure.....	70
3.2.2. La classe moyenne.....	72
3.2.3. La classe des esclaves.....	74
4. L'État et l'application du Pacte colonial à Saint-Domingue/Haïti.....	75
4.1. Le Système de l'Exclusif ou Pacte colonial	78
4.2. Les rapports transnationaux de pouvoir aggravèrent la situation dans la colonie.....	80

CHAPITRE III- ÉLITES POLITIQUES ET SOCIOGENÈSE
DE L'ÉTAT HAÏTIEN :

LA DYNAMIQUE EXTERNE/INTERNE (1789-1803)..... 83

1. L'effondrement progressif de l'État colonial français à Saint-Domingue 84
 - 1.1. Autonomistes et royalistes face à la Révolution française 85
 - 1.2. La tentative de coup d'État de la part des planteurs blancs..... 87
 - 1.3. La guerre civile affaiblit l'État colonial français..... 89
 - 1.4. Le soulèvement général des esclaves amplifia le chaos et l'anarchie 93
 - 1.5. Les tentatives de rétablissement de l'autorité de l'État à Saint-Domingue... 95
 - 1.6. La guerre internationale consacra l'effondrement de l'État colonial français à Saint-Domingue..... 99
2. La sociogenèse de l'État haïtien 101
 - 2.1. Les élites politico-militaires saint-domingoises et la dynamique externe/interne..... 102
 - 2.2. La sociogenèse de l'État haïtien reposait sur la survie de l'État colonial français 105
 - 2.3. Le processus de monopolisation..... 107
 - 2.3.1. Toussaint Louverture et le pouvoir métropolitain 108
 - 2.3.2. Toussaint Louverture et les forces d'occupation anglaises 111
 - 2.3.3. Toussaint Louverture et les anciens libres..... 112
 - 2.4. Un État bancal et fragile 114
 - 2.4.1. L'organisation politico-militaire de l'État louvertureurien 115
 - 2.4.2. La base économique de l'État louvertureurien 117
3. Échec des projets louvertureurien et napoléonien : la naissance de l'État post-colonial haïtien 119
 - 3.1. L'État louvertureurien s'effondra comme un château de cartes..... 121
 - 3.2. Le corps expéditionnaire s'enlisa 123
 - 3.3. La guerre créa l'État post-colonial haïtien 125

DEUXIEME PARTIE- LES ÉLITES POLITIQUES
ET LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT HAÏTIEN :

CONSTRAINTES INTERNES ET EXTERNES..... 128

CHAPITRE IV- LES ÉLITES POLITIQUES
ET LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION

DE L'ÉTAT HAÏTIEN (1804-1859)..... 131

1. Le caractère original et marginal de l'État haïtien 132
 - 1.1. Un contexte social, économique et culturel interne très peu favorable à l'implantation du modèle d'État européen 133
 - 1.2. Le nouvel État face au système international émergent 138

1.3. Les élites politiques et la dure épreuve de l'exercice du pouvoir étatique ..	141
2. L'alternance des processus centripète et centrifuge	145
2.1. Conflits d'intérêts ou divergences de vue :	
des rapports État/société problématiques	146
2.2. La dynamique centrifuge succéda au processus centripète éphémère.....	148
3. Le processus de consolidation de l'État haïtien :	
la cristallisation des tendances lourdes.....	152
3.1. Réunification du territoire national et unification de l'île :	
renforcement de la souveraineté interne.....	154
3.2. Consolidation apparente de la souveraineté externe	
au détriment de la souveraineté interne	156
3.3. Un État prédateur, faible et foncièrement répressif.....	159
CHAPITRE V- LES ÉLITES POLITIQUES ET LA PHASE	
DE DÉSINTEGRATION DE L'ÉTAT HAÏTIEN (1859-1915)	165
1. La fragilisation du monopole	
de la contrainte physique légitime	167
1.1. Le régionalisme et le militarisme	
comme facteurs de désintégration de l'État.....	168
1.2. Un régime politique générateur de crises,	
d'insurrections et de guerres civiles	169
1.3. La souveraineté interne et externe de l'État mise à rude épreuve	172
2. L'illusion du monopole de la fiscalité	174
2.1. Le néo-patrimonialisme fragilisa le monopole fiscal de l'État	175
2.2. La contrebande anémia l'État	177
2.3. La corruption généralisée comme facteur de décomposition de l'État	180
3. La lente et sûre agonie de l'État haïtien	183
3.1. Un État moribond	184
3.2. La crise économique et financière	
annonça la banqueroute totale de l'État.....	187
3.3. L'effondrement de l'État haïtien	192
CHAPITRE VI- L'OCCUPATION AMÉRICAINE COMME	
CONSÉQUENCE DE L'EFFONDREMENT	
DE L'ÉTAT HAÏTIEN (1915-1934)	197
1. L'intervention militaire et l'occupation américaine	
d'Haïti (1915-1934) : la dynamique interne/externe	198
1.1. Le contexte interne	200
1.2. La conjoncture externe	203
1.3. Le déploiement des troupes américaines.....	208

2. La construction d'un État à allure moderne mais faible.....	210
2.1. Le rétablissement du monopole de la contrainte physique légitime.....	211
2.2. La résistance politique, intellectuelle et idéologique à l'occupation.....	214
2.3. La reconstruction et la modernisation de l'administration publique.....	216
2.4. Un État sans souveraineté.....	218
3. La modernisation économique et les changements sociaux consécutifs.....	222
3.1. La reconfiguration des structures sociale et économique.....	223
3.2. La création d'infrastructures.....	226
3.3. Un État faible et jouissant d'une souveraineté limitée.....	229
TROISIÈME PARTIE- ÉCHEC DE L'OCCUPATION AMÉRICAINNE, CRISE SOCIÉTALE ET RÉPONSES DES ÉLITES POLITIQUES.....	235
CHAPITRE VII- LA CRISE DE 1946 : RÉSURGENCE DE L'ÉTAT NÉO-PATRIMONIAL HAÏTIEN ET DYSFONCTIONNEMENT TOTAL DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT POST-OCCUPATION.....	239
1. Le contenu idéologique de la crise.....	240
1.1. La résurgence d'une longue tradition idéologique.....	242
1.2. La radicalisation de l'idéologie des "classes moyennes noires".....	246
2. Une crise multidimensionnelle.....	251
2.1. La dimension économique de la crise.....	252
2.2. Une structure sociale disloquée.....	254
2.3. L'aspect politique de la crise de 1946 ou la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien.....	257
2.4. Le noirisme au pouvoir.....	263
3. Le dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation.....	268
3.1. Le contexte de mise en place des institutions de l'État.....	269
3.2. Le fonctionnement de la démocratie représentative sous l'occupation.....	272
3.3. Le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation.....	275
CHAPITRE VIII- DE LA RÉSURGENCE DE L'ÉTAT NÉO-PATRIMONIAL HAÏTIEN À L'INSTAURATION DE L'ÉTAT NÉO-SULTANISTE DUVALIÉRIEN.....	280
1. Genèse de l'État néo-sultaniste duvaliérien.....	281
1.1. Les facteurs macrostructurels et institutionnels favorables à l'apparition d'un certain type de leaders.....	283
1.2. L'environnement international et régional.....	285

1.3. Naissance de l'État néo-sultaniste duvaliérien	287
2. La mise en place des structures de l'État néo-sultaniste duvaliérien	296
2.1. Un pouvoir personnel sans bornes	297
2.2. Nature et fondements de l'État néo-sultaniste duvaliérien	301
2.3. L'État néo-sultaniste duvaliérien face aux crises internes et externes	307
3. L'impossible modernisation des structures de l'État néo-sultaniste duvaliérien	314
3.1. Modernisation économique	316
3.2. Modernisation des appareils répressifs	319
3.3. Modernisation des institutions politiques	321
4. La crise de l'État néo-sultaniste duvaliérien	324
4.1. L'État néo-sultaniste duvaliérien face à la récession économique mondiale	325
4.2. La logique de fonctionnement de l'État néo-sultaniste duvaliérien face aux changements enregistrés dans l'environnement politique international.....	329
4.3. Chute du régime néo-sultaniste duvaliérien et réapparition de l'État néo-patrimonial haïtien.....	335
 CHAPITRE IX- LA CRISE DE 1991-1994 OU L'EFFONDREMENT DE L'ÉTAT HAÏTIEN	 347
1. Le processus de transformation et de décomposition de l'État post-duvaliérien	349
1.1. De l'État néo-sultaniste duvaliérien à l'État néo-patrimonial post-duvaliérien	350
1.2. Crise de l'État et crise sociétale.....	352
1.3. La voie des urnes imposée.....	356
2. L'effondrement de l'État haïtien	362
2.1. La résurgence du présidentielisme autoritaire et autocratique dans un contexte inapproprié	364
2.2. Les militaires remirent les pendules à l'heure	368
2.3. L'imposition du retour à l'ordre constitutionnel	372
3. La nouvelle conjoncture de crises	379
3.1. Des élections non immaculées.....	380
3.2. L'essoufflement de la démocratie encadrée	383
3.3. La présidence de doublure de René Garcia Préval (1996-2001) : cinq années d'une crise politique larvée.....	386

4. Les élections de l'année 2000 : la présidence de Jean-Bertrand Aristide ou le nouvel effondrement de l'État haïtien	395
4.1. La crise électorale ou l'impossible normalisation institutionnelle	397
4.2. Le narcotrafic et l'anarcho-populisme s'emparèrent des sommets de l'État	401
4.3. La résurrection de la société civile et la rébellion armée mirent fin à l'État fictif haïtien	405
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 416
BIBLIOGRAPHIE	433

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I- Chronologie des vagues de réfugiés	134
Tableau II- Baisse de la production globale du pays durant la période nationale	136

LISTE DES SIGLES

ANDP : Alliance nationale pour la démocratie et le progrès
 CARICOM : Communauté caribéenne
 CASEC : Conseils d'administration des sections communales
 CD : Convergence démocratique
 CEB : Communautés ecclésiales de base
 CELAM : Conseil épiscopal latino-américain
 CENUCED : Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
 CEP : Conseil électoral provisoire
 CIA : Central intelligence agency
 CNG : Conseil national de gouvernement
 CONACOM : Congrès national des mouvements démocratiques
 CSP : Comité de salut public
 DEA : Drug enforcement administration
 EC : Espace de concertation
 ENAOL : Entreprise nationale des oléagineux
 FADH : Forces armées d'Haïti
 FL : Famille Lavalas
 FNCD : Front national pour le changement et la démocratie
 FRAPH : Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti
 GPI : Groupe parlementaire indépendant
 IC : Initiative citoyenne
 ICG : International crisis group
 IFES : International foundation for electoral system
 KID : Konvansyon inite demokratik (Convention de l'unité démocratique)
 MIDH : Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti
 MINUSTAH : Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti
 MNP-28 : Mouvement national patriotique
 MOP : Mouvement ouvrier paysan
 MOP : Mouvement d'organisation du pays
 OEA : Organisation des États américains
 ONG : Organisations non gouvernementales
 ONU : Organisation des Nations unies
 OPL : Organisation politique Lavalas
 OPL : Organisation du peuple en lutte
 PLB : Parti louvri baryè
 PANPRA : Parti national progressiste révolutionnaire haïtien
 PNH : Police nationale d'Haïti
 PPL : Platte-forme politique Lavalas
 SHADA : Société haïtiano-américaine de développement agricole
 SIDA : Syndrome immuno déficitaire acquis
 SIN : Service d'intelligence nationale
 UE : Union européenne

UNAM : Université nationale autonome du Mexique
URSS : Union des républiques socialistes soviétiques
VSN : Volontaires de la sécurité nationale

DÉDICACES

À la mémoire de Michélie Louissaint (Tailla), ma grand-mère maternelle, et d'Altagrâce Jean-Pierre (Tagot), ma mère, en souvenir de notre admiration mutuelle.

À Garaudy et Shakwana, mon fils et ma fille, en hommage au courage exemplaire et à la force de caractère dont ils ont fait montre dans la tourmente.

À la mémoire du Dr. Jean-Yvon Toussaint, l'ancien sénateur du Plateau central, qui paya de sa vie, le 1^{er} mars 1999, le fait de s'être opposé à la barbarie du régime Lavalas, dont le cynisme tenta, en plus de la mort physique, de lui infliger la mort sociale et morale.

À la mémoire du professeur Gérard Pierre-Charles, qui nous a quittés à un moment où son sens des nuances, son esprit de modération, sa sagesse et ses analyses perspicaces seraient de la plus grande importance. Sa présence à nos côtés nous fait cruellement défaut.

Aux amis et parents d'Haïti, de Belgique, de France, des États-Unis et du Canada dont la solidarité agissante dans l'adversité nous a fourni l'énergie et le mâle courage qui nous ont permis de nous mouvoir, de façon simultanée, sur le terrain de la lutte politique et de l'analyse scientifique du cas haïtien, d'une complexité si déconcertante.

À tous ceux et toutes celles qui ont eu le courage de braver la mort et qui l'ont payé au prix fort pour dire non à l'inacceptable, à l'insupportable, quelles que soient leurs convictions idéologiques et leur appartenance sociale et politique.

REMERCIEMENTS

Notre scolarité de doctorat et la rédaction de la thèse ont été possibles grâce à des bourses du Département de science politique, de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal et du Fonds Olivier et Yvonne Poirier. À cet égard, le soutien de la professeure Graciela Ducatenzeiler a été d'une importance capitale. En nous engageant comme assistant de recherche et assistant à l'enseignement, les professeurs Jane Jenson, Luc Duhamel et Laurent McFalls nous ont aidé à surmonter bien des difficultés.

Le défi de la rédaction de cette thèse a été relevé grâce à l'encadrement éclairé, la perspicacité et la longue expérience dans le domaine de la politique comparée de notre directrice de recherche, la professeure Jane Jenson. Nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude. Nos remerciements vont aussi à nos anciens professeurs du Département de science politique de l'Université de Montréal et à nos collègues de promotion. Nous ne saurions, bien sûr, oublier les remarques judicieuses et les suggestions pertinentes de la directrice, des professeurs invités et des camarades de la *Chaire et du Laboratoire de Recherche du Canada en Citoyenneté et Gouvernance*. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Sans le dévouement et l'amitié de Nicole Nancy Édouard, il nous aurait été impossible de trouver et de faire venir d'Haïti les livres et documents indispensables à

la réalisation de notre travail de recherche. Nous aimerions lui faire savoir à quel point nous lui en savons gré. Tous nos remerciements également à Mathess Fleur-Aimé, qui nous a offert son concours inappréciable dans le travail de correction du texte, tant au niveau de la forme que du fond. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissant que sa collaboration, laborieuse, a dû, sans doute, affecter ses activités professionnelles et sa vie familiale. Jean Florival, stylisticien et grammairien à lunettes, nous a aidé à dépouiller le texte des interférences linguistiques, à l'aérer et à le polir. Nous ne pouvons que lui dire un grand merci, tout en reconnaissant que nous ne pourrions jamais honorer notre dette pour l'excellente qualité du travail accompli. Comment, en outre, ne pas témoigner notre gratitude à Sylvie Paquerot et au professeur Michel Hector ? Leurs commentaires et suggestions ont considérablement amélioré la version finale du texte. Notre reconnaissance s'étend évidemment à Theodor Tudoroiu : sa curiosité et son intérêt pour la mégalomanie des dictateurs les plus célèbres nous ont porté à consulter des ouvrages jusque-là inconnus. Hala Chaarani a droit aussi à notre gratitude, pour la version anglaise du *Sommaire*.

Nous exprimons aussi notre gratitude à William Toussaint, qui a bien voulu mettre à notre disposition son expertise en informatique, au cours de notre scolarité de doctorat et tout au long de la rédaction de la thèse. Nos remerciements s'adressent aussi à Alex Étienne, dont l'immensité du savoir et le sens des nuances et de la précision nous ont permis d'éviter bien des chausse-trapes de l'historiographie haïtienne.

Il est de notre devoir de souligner que l'idée de choisir l'État comme objet d'étude a émergé, progressivement, au cours de nos discussions et réunions de travail au *Centre de Recherches Historiques et Sociologiques (CREHSO)*, de la *Faculté des Sciences Humaines (Université d'État d'Haïti)*, avec les professeurs Michel Hector et Luc Smarth. Notre départ précipité du pays et notre exil de trois ans ont, momentanément, mis fin à cette enrichissante collaboration. Mais nous n'avons jamais renoncé à la tâche qui nous a été assignée. Nous serions heureux de ne pas les décevoir en présentant une thèse que nous estimons à la hauteur des ambitions de l'équipe du CREHSO.

Nous reconnaissons notre incapacité à prendre en compte toutes les observations pertinentes qui nous ont été faites et à les insérer dans la thèse. De ce fait, nous assumons seul l'entière responsabilité des erreurs, des déficiences et insuffisances qu'on pourrait observer dans ce travail.

La société a besoin d'historiens, ces professionnels de la mémoire qui sont là pour rappeler à leurs concitoyens ce qu'ils souhaitent oublier.
Eric Hobsbawm

L'histoire, pour paraphraser Georges Clemenceau, est une discipline trop importante pour la laisser aux historiens.
Dankwart A. Rustow

...le pouvoir d'État ne plane pas dans les airs.
Karl Marx

L'organisation de l'État est avant tout conditionnée par deux phénomènes : d'abord la structure des classes sociales, puis l'ordonnance externe des États, c'est-à-dire la position qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre ainsi que leur position absolue dans le monde.
Otto Hintze

Tout État extrait d'abord et fondamentalement des ressources de la société et les affecte à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs.
Theda Skocpol

...la lutte séculaire entre les classes se résout en dernière analyse au niveau politique – et non au niveau économique ou culturel– d'une société. En d'autres termes, c'est la construction et la destruction des États qui décident des changements dans les rapports de production, tant que les classes sociales subsistent.
Perry Anderson

Il est une chose incontestable, et c'est même un fait fondamental de l'histoire, mais auquel nous ne rendons pas justice aujourd'hui : le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur. On peut même affirmer qu'en règle générale il n'y répond jamais et que très souvent le rapport entre le résultat final et l'intention originelle est tout simplement paradoxal.
Max Weber

...le danger de l'Indépendance nationale obtenue par la guerre, -et malheureusement il n'y a que cette seule manière de l'obtenir dignement, - c'est que les héros de cette guerre deviennent nécessairement, après le triomphe, les représentants effectifs du pouvoir, ayant en mains la force militaire, instrument de coercition en même temps que de défense.
Anténor Firmin



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Qu'est-ce qui explique la non-émergence de l'État moderne en Haïti ? Cette question cruciale est à l'origine de notre thèse. En choisissant ce thème de recherche, nous entendons nous atteler à la difficile tâche d'expliquer, sur une longue perspective historique (1697-2004), l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

La mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir permet d'expliquer la non-émergence de l'État moderne en Haïti, c'est-à-dire en fonction de la sociogenèse de l'État haïtien, dans sa dynamique interne et dans les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion.

En d'autres termes, il s'agira pour nous de montrer que la non-émergence de l'État moderne en Haïti résulte des décisions prises par les élites politiques, dans un cadre contraignant, sur les plans interne et externe. Ces décisions, jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer le contexte social et économique interne. C'est là l'origine de la crise structurelle bi-séculaire qui secoue le pays.

Vu le très faible pouvoir explicatif des approches utilisées par les auteurs qui ont travaillé sur Haïti, nous avons choisi la sociologie historique comparative comme perspective analytique, parce qu'elle permet de saisir la dynamique et la complexité des

transformations sociales et politiques ainsi que l'articulation du politique et du social, du global et du local. Elle rend intelligibles les relations complexes et dynamiques entre l'État moderne et le capitalisme.

Comme cette approche met l'accent sur les macrostructures, les macro-processus, nous ferons appel à la sociologie de Max Weber qui centre son analyse sur les articulations entre l'action des individus et la structure sociale. Elle nous aidera à mettre en évidence la responsabilité des élites politiques dans l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

Donc, la principale contribution de cette thèse consistera à montrer que seule l'articulation des niveaux micro, méso et macro, sur une longue perspective historique prenant en compte la dynamique interne/externe, offre une vision globale et systématique de notre objet d'étude.

1. Justification

La Révolution haïtienne ayant conduit à la proclamation de l'indépendance du pays le 1^{er} janvier 1804, émane de l'activation et de l'aggravation des contradictions sociopolitiques inhérentes à la société coloniale esclavagiste saint-domingoise, par la Révolution française et les rivalités entre la France, l'Espagne et l'Angleterre pour le contrôle de la partie occidentale de l'île. L'invasion de Saint-Domingue par l'Espagne et

l'Angleterre, respectivement en 1792 et en 1793, dans le but de la conquérir, est l'expression des tensions, pressions et agressions caractérisant les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion.

Si la Révolution industrielle et les luttes anti-esclavagistes ont mis fin à la traite des Noirs et remplacé l'esclavage par la main-d'œuvre libre, la Révolution haïtienne, en revanche, a substitué le semi-servage à l'esclavage au service du capitalisme. Dans le cadre du capitalisme marchand, l'économie de plantation, qui était à la base de l'industrie sucrière, grâce aux investissements massifs de capitaux en provenance de la métropole française, avait fait de Saint-Domingue la plus riche de toutes les colonies du Nouveau Monde. La rupture violente avec la métropole a eu pour conséquence la fuite des capitaux, du savoir-faire et la destruction de la base productive du pays.

L'absence d'alternative à l'économie de plantation et la position de l'État haïtien dans le système international ont engendré le marasme économique avec pour corollaires des crises sociopolitiques aiguës. Jointes à l'ambition des généraux, celles-ci ont affecté le processus de construction du nouvel État. Cette crise structurelle est à l'origine du processus de régression systématique ayant donné naissance à un État faible, mais foncièrement répressif, éclaté en unités régionalisées et très peu institutionnalisées, jusqu'à l'occupation américaine de 1915.

Les Américains avaient changé la donne. Mais avec la fin de l'occupation en 1934, les structures de l'État centralisateur qu'ils avaient légué n'ont pas tardé à entrer en crise.

En effet, le populisme noiriste, sous toutes ses formes et dans toutes ses versions, a progressivement détruit toutes les institutions mises en place par l'occupant, et qui pouvaient offrir à l'État haïtien l'apparence d'un État moderne. Ainsi, deux cents ans après la proclamation de son indépendance, Haïti est non seulement le seul pays le moins avancé (PMA) de l'hémisphère américain, mais devient aussi une pourvoyeuse de main-d'œuvre bon marché et une nuisance pour la République Dominicaine, ses voisins de la Caraïbe et les États-Unis d'Amérique, en raison de l'émigration massive d'Haïtiens vers ces pays. Depuis le mois de février 2004, même ceux qui avaient encore des doutes ont dû se rendre à l'évidence que l'État fictif haïtien s'est effondré pour la deuxième fois en l'espace de dix ans, mettant en évidence la non-émergence de l'État moderne en Haïti.

En effet, l'absence d'autonomie et d'institutionnalisation fait de l'État haïtien une caricature de l'État moderne. Ce qui explique en grande partie son incapacité, tout au long de sa trajectoire historique, à faire face aux tensions et conflits internes entre les classes sociales et aux problèmes créés par l'environnement international et régional. Donc, il s'agit d'un "Léviathan boiteux", incapable de trouver ou d'extraire les ressources indispensables à son autonomisation et à son institutionnalisation.

Une approche monocausale conduirait à expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti en fonction des élites politiques, de l'État ou, en privilégiant les facteurs externes, des rapports transnationaux de pouvoir. Ce serait là une explication partielle, car aucune de ces variables à elle seule ne permet d'appréhender ce phénomène dans toute sa complexité. Seule la mise en relation de ces trois variables, sur une

longue perspective historique, offre une vision globale et systématique de notre objet d'étude.

Cette thèse se propose donc, pour expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti, de mettre en évidence les rapports d'interdépendance réciproques entre politique, économie et société sur les plans interne et externe. En d'autres termes, il convient de montrer comment certaines décisions politiques, prises dans un cadre contraignant et jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer le contexte social et économique interne, la nature des rapports avec le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion, pour donner lieu à cette construction bancale qu'on appelle l'État haïtien. Même s'il s'agit d'une étude de cas, celle-ci suppose une comparaison dans le temps. Il se situe au cœur des débats relevant de la sociologie historique comparative, mettant en exergue les relations complexes et dynamiques entre l'État moderne et le capitalisme.

2. L'état de la question

De nombreux chercheurs haïtiens et étrangers se sont déjà penchés sur cette question, en la posant toutefois en d'autres termes. Certains d'entre eux ont expliqué la trajectoire historique du pays sur la base d'une définition du mode de production, des rapports étroits et contradictoires, de caractère interne ou externe, qui gouvernent les phénomènes

de distribution, d'exploitation et de paupérisation¹. Dans cette même veine, d'autres ont cherché à caractériser la formation sociale haïtienne² ou à expliquer le sous-développement du pays dans une perspective dépendantiste³. En dépit de leur importance théorique du point de vue d'une vision systématique de l'histoire du pays, ces travaux comportent certaines faiblesses limitant, à notre avis, leur pouvoir explicatif : d'une part, la vision sociale et économique de leurs auteurs est tributaire du matérialisme historique et de ses failles, et d'autre part, elle est fortement influencée par le *Manifeste du Parti d'Entente Populaire d'Haïti*⁴ et la première version de l'école de la dépendance⁵. Les limites de ces approches sont connues et s'appliquent également à ce corpus.

Toujours dans une perspective historique, des auteurs se sont intéressés plus spécifiquement à l'État. L'économiste suédois Mats Lundahl a fait de la critique du rôle

¹ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1993 (1965, 1967), pp. 4-5.

² DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, Texte photocopié, Port-au-Prince, 1973. Il convient de faire remarquer qu'Eric Williams, dans son fameux livre intitulé *Capitalisme et esclavage*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975, dont la version anglaise remonte à 1970, avait soutenu la thèse que le capitalisme existait déjà dans les sociétés coloniales aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'historien Jean-Jacques Doubout ignorait, semble-t-il, les résultats du travail de ce chercheur de la Caraïbe anglophone au moment où il écrivait son texte.

³ LUC Jean (MONTAS Yves), *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal, Nouvelle Optique, 1976 ; JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1979.

⁴ ALEXIS Jacques Stephen et al., *Manifeste du Parti d'Entente populaire (PEP). Programme de la Nouvelle Indépendance*, Port-au-Prince, Texte photocopié, 1959.

⁵ L'ouvrage de Fernando Henrique Cardoso et Enzo Faletto constitue le premier grand effort des théoriciens latino-américains visant à contourner les impasses sur lesquelles avait débouché l'école de la dépendance. Ce texte représente la vision la plus complète de la deuxième version de l'école de la dépendance et ouvre la voie à la nouvelle sociologie latino-américaine dont Norbert Lechner et Guillermo O'Donnell semblent être les tenants les plus représentatifs. Voir CARDOSO F. H. et FALETTO E., *Dépendance et développement en Amérique latine*, tr. fr., Paris, PUF, 1978 (1969).

de l'État, la clef de son analyse globale de la crise structurelle que connaît Haïti⁶. Le primat de l'État relève d'un simplisme qui ne fait que prendre le contre-pied du réductionnisme économique. De son côté, l'anthropologue Michel-Rolph Trouillot, considérant le duvaliérisme comme une "réponse équivoque et criminelle" à une crise multidimensionnelle, a soutenu la thèse que l'État duvaliérien peut se reproduire avec ou sans Duvalier, dans la mesure où la crise structurelle dont il résulte n'est pas elle-même résolue⁷. Il s'agit d'une approche structurelle se rapprochant de la théorie du reflet de Marx, doublement limitée du fait qu'elle ne prend pas en compte la spécificité du politique ainsi que l'autonomie relative de l'État. En outre, elle n'accorde aucune marge de manœuvre aux acteurs sociopolitiques et aux leaders, masquant du même coup les responsabilités des élites politiques dans l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

La lutte pour le pouvoir a aussi constitué l'objet de divers travaux de recherche pour les auteurs haïtiens. Certaines études inscrites dans cette perspective présentent une vision de l'histoire d'Haïti comme une simple opposition Noirs/Mulâtres, comme si la lutte pour le pouvoir entre l'élite mulâtre et l'élite noire se résumait à une simple question de couleur⁸. D'autres études consacrées à ce phénomène ont mis en exergue, sur une longue perspective historique, le développement de la lutte qui oppose les fractions des classes dominantes entre elles et celles-ci aux classes dominées. En faisant

⁶ LUNDAHL Mats, *Peasants and Poverty: A Study of Haiti*, Londres, Croom Helm, New York, St Martin's Press, 1979; *The Haitian Economy: Man, Land, and Markets*, New York, St Martin's Press, 1983.

⁷ TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1986, p. 11.

⁸ MANIGAT Leslie F., *Ethnicité, nationalisme et politique : le cas d'Haïti*, New York, Connaissance d'Haïti, 1975.

ressortir le fossé séparant les textes de lois et les pratiques politiques, elles ont montré que le sort du citoyen et le fonctionnement du régime politique reposent essentiellement sur les rapports de force et se règlent sur la volonté du tyran qui a réussi à s'imposer. Claude Moïse, par exemple, accorde une très grande visibilité aux acteurs, mais on ne trouve dans ses travaux aucune thèse ni aucun effort théorique visant à présenter, de façon systématique, les articulations entre acteurs et structure et entre les niveaux interne et externe⁹.

Le facteur culturel n'a pas été non plus négligé. Plusieurs auteurs, pour faire ressortir les causes internes ayant véhiculé au cours des siècles un imaginaire difficile à transformer, se sont référés à la matrice africaine¹⁰, à la matrice coloniale¹¹, à l'oppression culturelle comme facteurs explicatifs du drame haïtien¹². Pour d'autres auteurs, c'est toute l'histoire économique et politique du pays qui est déterminée par les conditions de développement de la vie rurale¹³ et le dualisme ville/campagne¹⁴. Il s'agit là de perspectives unilatérales qui, en plus du déterminisme socioculturel dont elles sont imprégnées, ne peuvent offrir qu'une explication partielle.

⁹ MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti, tomes I et II*, Montréal, CIDIHCA, 1988 et 1990.

¹⁰ PIERRE Luc-Joseph, *Haïti: les origines du chaos*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1997.

¹¹ HURBON Laënnec, *Le barbare imaginaire*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.

¹² CASIMIR Jean, *La culture opprimée*, tr. fr., Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001 (1981).

¹³ BASTIEN Rémy, *Le paysan haïtien et sa famille*, tr. fr., Paris, A. C. C. T./KARTHALA, 1986 (1951); MORAL Paul, *Le paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1961.

¹⁴ BARTHÉLEMY Gérard, *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps/CIDIHCA, 1989.

3. Perspective analytique

Étant donné la faiblesse du pouvoir explicatif des approches utilisées par les chercheurs antérieurs et s'agissant d'une étude de cas impliquant une comparaison dans le temps, la sociologie historique comparative semble être la perspective analytique la plus adéquate à notre objet d'étude. Nous avons choisi cette approche parce qu'elle permet de saisir la dynamique et la complexité des transformations sociales et politiques, ainsi que les articulations du politique et du social, du global et du local.

Actuellement elle se divise en trois grands courants : la théorie des systèmes-monde (Immanuel Wallerstein et al.), la perspective interprétative-historique (Reinhard Bendix, Charles Tilly et al.) et l'école causale-analytique (Barrington Moore Jr., Theda Skocpol et al.)¹⁵. Il convient de souligner l'influence des travaux de Karl Marx, de Max Weber, d'Otto Hintze et de Fernand Braudel sur les tenants de la sociologie historique comparative.

En fonction de sa conception de l'économie-monde, Wallerstein explique l'évolution historique des pays selon la localisation des régions dans lesquelles ils sont situés : soit au "cœur", à la "périphérie" ou à la "semi-périphérie" du système-monde¹⁶. Le

¹⁵ KALBERG Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, tr. fr., Paris, La Découverte/MAUSS, 2002 (1994), p. 35.

¹⁶ WALLERSTEIN Immanuel, *The Modern World System : Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the 16th Century*, New York, Academic Press, 1974, pp. 8, 346-357.

réductionnisme économique de son approche ne laisse toutefois pas de place à l'action des individus. Pour cette raison, la perspective des systèmes-monde ne sera pas prise en compte dans le cadre de ce travail. En revanche, l'approche interprétative-historique, en mettant l'accent sur le cas particulier en soi et en considérant sa dimension de totalité, sa complexité, son développement historique et son contexte social, permet de mieux cerner sa "singularité historique"¹⁷. Cette variante de la sociologie historique comparative s'avère donc d'un grand apport dans notre travail de recherche, d'autant plus qu'elle utilise la multicausalité. Enfin, plus ambitieux que leurs collègues de l'approche précédente, les adeptes de l'école causale-analytique cherchent, à l'aide des méthodes de "différence" ou "d'accord" de Mill, ou d'une combinaison des deux, à déterminer les causes probables par des comparaisons contrôlées et à formuler des conclusions de nature théorique¹⁸. Sans nourrir, pour notre part, de telles ambitions, cette variante de la sociologie historique comparative, de par l'importance qu'elle accorde à la temporalité et aux facteurs transnationaux, nous aidera aussi à mettre en exergue l'articulation des dimensions interne/externe.

Comme l'ont relevé certains auteurs, ces trois variantes de la sociologie historique comparative n'explicitent jamais les mécanismes qui relient l'action et la structure. Leurs recherches ne procèdent pas d'une mise en relation des niveaux micro et macro. Ces analyses n'accordent aucun rôle à la dimension de la signification de l'action sociale

¹⁷ Les comparaisons pratiquées par Bendix, selon Tilly, ont pour objectif d'individualiser le cas envisagé, de le rendre plus "visible" et de respecter sa singularité historique. Cf. TILLY Charles, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation, 1984, p. 82. Voir aussi BENDIX Reinhard, *King or People : Power and the Mandate to Rule*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1978, p. 5.

¹⁸ SKOCPOL Theda et SOMERS Margaret, « *The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry* », in SKOCPOL Theda, *Social Revolutions in the Modern World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 79.

ni à son intensité variable¹⁹. Dans l'ensemble, ces travaux montrent les relations d'interdépendance mutuelle entre sphère politique et sphère économique, entre État et capitalisme, entre structures sociale et économique et institutions politiques. Ainsi que l'a fait remarquer Ira Katznelson, ces travaux s'intéressent aux macro-processus historiques, à l'analyse des structures et de leur agencement, dont la dynamique explique leur transformation qui constitue une nouvelle configuration du processus en cours²⁰. Le pouvoir explicatif de cette approche configurationnelle et/ou structurelle non volontariste, est indéniable et permet de projeter un grand éclairage sur les problèmes traités. Malgré son utilité, de notre point de vue, la faiblesse de ladite perspective analytique réside dans le fait qu'elle assigne un rôle réduit aux acteurs sociaux et politiques, aux élites politiques et aux leaders dans la construction de l'État moderne²¹. La sociologie historique de Max Weber, du fait qu'elle centre son analyse sur les articulations entre l'action des individus et la structure sociale, nous aidera à combler cette carence de l'approche interprétative-historique et de l'école causale-analytique.

¹⁹ KALBERG Stephen, *op. cit.*, pp. 40-41.

²⁰ «...the most significant processes shaping human identities, interests, and interactions are such large-scale features of modernity as capitalist development, market rationality, state-building, secularization, political and scientific revolution...» Cf. KATZNELSON Ira, « *Structure and Configuration in Comparative Politics* », in LICHBACH M. I. et ZUCKERMAN A. S., *Comparative Politics. Rationality, Culture, and Structure*, Cambridge University Press, 2000, p. 83.

²¹ Très récemment, les comparatistes ont commencé à se pencher sur ce problème, en essayant de prendre en compte l'action des individus par le biais de l'articulation des macro-fondations et des micro-dynamiques, d'une part, des micro-fondations et des macro-dynamiques, d'autre part. À ce sujet Ira Katznelson écrit: « How, I wish to ask, can human preferences be incorporated, as essential components of purposive action, as periodization's partner? How might predilection of individuals sited in a spatial and temporal contexts (the quality of an interest, desire, value, or belief as being preferable can make sense only in such specific intersubjective situation and relationships) fruitfully join, complement, and inform historical social science with periodization at its core? The goal of such an engagement is a more balanced partnership between the macrofoundations of microdynamics and the microfoundations of macrodynamics.» Cf. KATZNELSON Ira, « *Periodization and Preferences. Reflections on Purposive Action in Comparative Historical Social Science* », in MAHONEY James et RUESCHEMEYER Dietrich (dir.), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 271.

Tout en restant très modeste, nous pouvons nous revendiquer d'une sociologie historique corrigée capable de prendre en compte à la fois les niveaux micro, méso et macro. La principale contribution de cette thèse est en effet d'avoir intégré les deux courants de l'analyse historique comparative que sont la perspective interprétative-historique et l'école causale-analytique ; d'avoir articulé le résultat de cette combinaison avec la sociologie historique de Max Weber, dans le but d'insérer le cas particulier que représente Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident ; et d'avoir montré que seule l'imbrication des niveaux micro, méso et macro, sur une longue perspective historique prenant en compte la dynamique interne/externe, offre une vision intégrale et systématique de notre objet d'étude. Le choix de notre perspective analytique une fois justifié et explicité, nous considérons pouvoir formuler les hypothèses suivantes.

4. Hypothèses

Nous posons, en hypothèse principale, que : Seule la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir, sur une longue perspective historique, permet d'expliquer la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Notre hypothèse principale est renforcée par deux hypothèses secondaires. 1) La non-émergence de l'État moderne en Haïti découle des décisions prises par les élites politiques, dans un cadre contraignant, sur les plans interne et externe. Jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ces décisions ont

contribué à transformer le contexte social et économique interne, la nature des rapports avec le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. 2) Une crise structurelle aiguë, impliquant l'accumulation et l'aggravation des problèmes sociaux et économiques, a résulté des décisions prises par les élites politiques, créant les conditions favorables aux modes primitifs de conquête et d'exercice du pouvoir, bloquant le processus d'autonomisation et d'institutionnalisation, de même que la capacité d'extraction des ressources de l'État haïtien. Notre hypothèse principale et nos hypothèses secondaires, ainsi formulées, font immédiatement appel à la stratégie méthodologique qui nous permettra de les confirmer ou de les infirmer.

5. Méthodologie

Considérant l'objectif et les hypothèses sur lesquels se fonde notre travail de recherche, des sources secondaires constitueront la base essentielle de la documentation que nous utiliserons pour expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti. Les variables élites politiques, États et rapports transnationaux de pouvoir correspondront respectivement aux trois niveaux pertinents d'intelligibilité susceptibles de nous permettre d'appréhender notre objet d'étude dans sa complexité : le niveau micro, c'est-à-dire l'action des élites politiques dans leurs luttes pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir ; le niveau méso, se rapportant à l'appareil étatique dans sa gestion des tensions, conflits et crises internes et ses réactions aux pressions et

agressions externes ; le niveau macro, qui se réfère au système d'États concurrentiel et à la dynamique du capitalisme mondial.

Cette façon de poser le problème et la complexité même de notre objet d'étude nous obligent à construire un outillage méthodologique tout aussi complexe. Aussi, nous revient-il d'intégrer, d'une part, le structuralisme wébérien, qui met l'accent à la fois sur les contraintes et les opportunités qu'offre le cadre dans lequel évoluent les acteurs, et, d'autre part, ce que nous appelons le "décisionnisme conséquentialiste". Ce dernier implique une vision non déterministe de l'histoire qui s'énonce comme suit. Les contraintes naturelles et celles que leurs relations avec leurs semblables leur imposent, obligent les êtres humains à prendre des décisions -les non-décisions sont aussi des décisions en ce sens- qui entraînent des conséquences, désirables ou non recherchées. Celles-ci se transforment à leur tour en contraintes auxquelles les êtres humains doivent se conformer ou s'en défaire. Ainsi, "l'Histoire de l'Humanité", c'est cette éternité en mouvement dont la dynamique s'explique par les décisions que l'être humain prend, ou ne prend pas, les conséquences qui en découlent et les luttes qu'il mène pour échapper à ces contraintes engendrées par lesdites conséquences. Ce sont ces décisions ou non-décisions qui nous expliquent pourquoi l'histoire d'un pays en particulier est ce qu'elle est et nous permettent de comprendre qu'elle aurait pu être autre chose que ce qu'elle est. En d'autres termes, l'histoire n'est pas nécessairement une lutte devant déboucher sur l'anéantissement d'un groupe, d'un secteur ou d'une classe. Elle peut être aussi et surtout, et ça a été et est souvent le cas, la manifestation de relations sociopolitiques dynamiques impliquant la coopération, la coexistence, le compromis et le consensus, qui

n'exclut nullement les transactions, les marchandages, les pressions, les menaces de recours et le recours effectif à la violence et aux représailles.

L'articulation de ces deux éléments du dispositif méthodologique nous permettra de contourner l'opposition holisme/individualisme, déterminisme/volontarisme, synchronie/diachronie. Elle nous aidera aussi à comprendre comment certaines décisions politiques ont constitué un obstacle majeur au développement du capitalisme en Haïti, tout en limitant les possibilités d'extraction des ressources indispensables à l'élargissement de la base bureaucratique de l'État dont dépend le processus de différenciation, d'institutionnalisation et d'autonomisation. Par ailleurs, des données statistiques sur l'évolution des flux d'investissements de capitaux dans l'industrie sucrière dans certains pays de la région et l'émigration haïtienne vers ces États caribéens, nous aideront à faire ressortir les relations d'interdépendance complexes et dynamiques entre sphère politique, sphère économique et sphère sociale et nous offriront, par voie de conséquence, une vision précise de notre objet d'étude.

Nous analyserons donc le contexte social et économique dans lequel émergent et évoluent les élites politiques sous un angle sociologique, alors que l'insertion de l'économie haïtienne dans l'économie capitaliste mondiale ainsi que la position de l'État haïtien dans le système d'États concurrentiel seront étudiées dans une perspective historique. Étant donné qu'il s'agit d'une étude de cas impliquant une comparaison dans le temps, l'influence de la sociologie historique comparative nous portera, de façon non systématique, à effectuer de fréquentes incursions dans la Caraïbe et en Amérique latine d'une façon générale, afin de pouvoir expliquer la spécificité du cas haïtien.

6. Grille d'analyse

La grille d'analyse que nous avons choisie prend en compte les relations d'interdépendance complexes et dynamiques entre politique, économie et société sur les plans interne et externe. Elle rejette la vision de l'État qui ne reconnaît à ce dernier ni une logique de fonctionnement ni une autonomie qui lui soient propres, tout en prenant sa distance par rapport au primat de l'État. Dans cette optique, nous considérons le postulat du "conflit interne"²² et celui du "conflit externe"²³ comme deux visions offrant une explication partielle et partielle de l'origine de l'État. En intégrant ces deux postulats que nous estimons complémentaires, intimement liés et inséparables, notre grille d'analyse privilégie l'interrelation et, de ce fait, oriente notre regard vers la dynamique de la construction interne/externe de l'État, impliquant des contraintes internes/externes, tout en soulignant le rôle primordial des élites politiques, de la lutte pour le pouvoir impliquant la menace de recours et le recours effectif à la violence. Dans cette optique, la guerre civile et la guerre inter-étatique sont des éléments essentiels dans la construction et la destruction de l'État. Cette vision de la réalité étatique sera le fil conducteur qui guidera notre analyse de la sociogenèse, de la naissance, de la consolidation, de la décomposition et de l'effondrement de l'État haïtien en trois

²² Cf. MARX Karl et ENGELS Friedrich, *L'idéologie allemande*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1976 (1846); *Manifeste du parti communiste*, tr. fr., Paris, Flammarion, 1998 (1848); ENGELS Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, tr. fr., Paris, Seghers, 1971 (1884); OULIANOV Vladimir Ilitch (LÉNINE), *L'État et la révolution*, tr. fr., Paris, Seghers, 1971 (1917).

²³ GUMLOWICZ Ludwig, *Il concetto sociologico dello Stato*, tr. it., Turin, Fratelli Bocca, 1904 (1902); OPPENHEIMER Franz, *The State: Its History and Development Viewed Sociologically*, tr. angl., New York, Huebsch, 1922; KAUTSKY Karl, *Die Materialistische Geschichtsauffassung*, Berlin, s. n., 1927; BECKER Howard et BARNES Harry E., *Social Thought from Lore to Science*, New York, Dover, 1961.

occasions au cours des deux siècles d'indépendance du pays, comme le rappelle l'exposé général du plan de la thèse.

7. Exposé général du plan de la thèse

Cette étude se divisera en trois parties. La première portera sur la colonie française de Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident. Le cadre théorique et conceptuel, la configuration sociale et économique, l'État et les rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue (1697-1789), les élites politiques, la sociogenèse de l'État haïtien (1789-1803), dans sa dynamique externe/interne, forment les trois chapitres qui la constitueront. La deuxième partie se centrera sur les élites politiques et la construction de l'État haïtien : contraintes internes/externes . Ses trois chapitres seront consacrés aux élites politiques et aux processus de consolidation de l'État haïtien (1804-1858), aux élites politiques et à la phase de désintégration de l'État (1859-1915) et à l'occupation américaine comme conséquence de l'effondrement de l'État haïtien (1915-1934).

La troisième et dernière partie analysera l'échec de l'occupation américaine, la crise sociétale et les réponses des élites politiques. Les principaux chapitres qui s'y retrouveront porteront respectivement sur : la crise de 1946, la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien et le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation ; de la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien à l'instauration de l'État néo-sultaniste duvalérien ; et la crise de 1991-1994 ou l'effondrement de l'État haïtien.

Nous montrerons, tout au long de ce travail, comment les variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir se sont mutuellement influencés et ont créé des relations État/société spécifiques. Celles-ci, avec pour trame l'articulation des niveaux interne/externe, dans le cadre de l'interdépendance complexe et dynamique, nous permettront, tout en cherchant à interpréter l'évolution du temps haïtien par rapport au temps mondial, de dégager les éléments qui se sont combinés pour consolider l'État néo-patrimonial et faire échec à la construction de l'État moderne en Haïti, deux siècles après la proclamation de son indépendance.

PREMIÈRE PARTIE

SAINT-DOMINGUE/HAÏTI DANS LA DYNAMIQUE GLOBALE DE L'OCCIDENT

La grille d'analyse que nous avons choisie, tout en reconnaissant à l'État une autonomie relative et sa propre logique de fonctionnement, n'adhère pas à la thèse du primat de cette macrostructure, puisque nous soutenons que seule la mise en relation des variables *élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir*, sur une longue perspective historique, (1697-2004), permet d'expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

Dans cette optique, nous emprunterons le concept de sociogenèse à Norbert Elias qui, à travers le jeu des structures et de leur agencement, laisse profiler sous nos yeux la configuration des divers pans constitutifs de la civilisation occidentale. Ce processus séquentiel met en exergue la double dynamique de la monopolisation de la contrainte et de la fiscalité, expliquant le passage du féodalisme, caractérisé par la concurrence libre des unités territoriales, à l'absolutisme monarchique. La centralisation ou concentration des moyens militaires et fiscaux ou, en d'autres termes, le monopole des moyens militaires et de la fiscalité, caractéristique de l'État moderne, conduit à l'intériorisation des contraintes externes par les individus, et celles-ci se transforment au bout du compte en autocontraintes. L'auteur se base sur ces considérations pour offrir une explication globale de l'avènement des différentes sociétés modernes, dont les variantes

s'expliquent par la superficialité et la diversité des pays¹. Dans le cadre de ce travail de recherche, le concept *sociogenèse* sera utilisé dans le même sens et se référera toujours à la dynamique sociopolitique ayant conduit à l'effondrement de l'ordre colonial esclavagiste et à la naissance de l'État post-colonial haïtien (1789-1804).

Cette démarche renvoie à la caractérisation de l'évolution politique et de l'évolution économique de l'Occident ayant conduit à l'émergence du système européen aux XV^e et XVI^e siècles. Ce système, dont les deux éléments constitutifs sont le système d'États concurrentiel en gestation et le système capitaliste en expansion, implique la rivalité entre les États et la concurrence entre les capitalismes nationaux, dans le cadre de l'expansionnisme européen, pour la conquête du monde et le partage des marchés. La naissance et l'évolution politique, économique et sociale de Saint-Domingue/Haïti, l'activation et l'aggravation des contradictions sociopolitiques inhérentes à la société coloniale esclavagiste saint-domingoise par la Révolution française et la rivalité entre la France, l'Espagne et l'Angleterre pour le contrôle de la partie occidentale de l'île, s'inscrivaient dans cette dynamique ayant grandement influencé le contexte social et économique interne affectant à son tour la sociogenèse de l'État haïtien. Donc, la construction de l'État haïtien se situe dans la dynamique globale de l'Occident et c'est dans cette perspective que nous devons analyser l'action des élites politiques, c'est-à-dire les décisions qu'elles prennent ou qu'elles ne prennent pas, en fonction des contraintes qu'impliquent les contextes dans lesquels elles évoluent, mais aussi des opportunités que ceux-ci offrent aux leaders et aux acteurs sociopolitiques.

¹ Voir ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, tr. fr., Paris, Coll. AGORA, Pocket, 2003 (1969), p. 5.

Contrairement aux idées très défavorables diffusées sur le Moyen Âge, qui le présentaient comme une période d'arriération et d'archaïsme, de stagnation et d'immobilisme, certains auteurs se sont évertués, de façon systématique, à donner une autre version des faits historiques. En effet, avec l'invention et/ou le perfectionnement de certaines techniques comme l'imprimerie, la poudre à canon, la boussole, la mécanisation ou l'utilisation de l'énergie inanimée (la technologie des moulins à eau et à vent), l'Europe de cette époque est considérée, de plus en plus, comme l'une des sociétés les plus ingénieuses de l'histoire de l'humanité². Les progrès de la technoscience et le processus de différenciation et de rationalisation des sphères religieuse, politique, scientifique, économique et culturelle avaient créé une nouvelle dynamique en Occident, ayant favorisé l'émergence de l'État-nation, du capitalisme, et du même coup la fin du féodalisme.

Cette dynamique globale de l'Occident, amorcée aux XV^e et XVI^e siècles, impliquait la mise en place du système inter-étatique et du système capitaliste en expansion. L'alliance entre les États-nations et leurs bourgeoisies respectives, la rivalité entre les États pour la suprématie militaire et la répartition du pouvoir et la concurrence entre les capitalismes nationaux pour le contrôle et la distribution de richesses, avec la bénédiction de la "Très Sainte" Église catholique romaine et le zèle que seule la foi chrétienne pouvait procurer, allaient transformer la face du monde. Ainsi, les grandes explorations, les conquêtes, les guerres, le pillage, la mise en valeur des colonies par des investissements massifs de capitaux et de technologie, le trafic des esclaves, le

² WHITE JR. Lynn, « *Technology and Invention in the Middle Ages* », in *Speculum*, no. 15, 1940, pp. 141-159.

développement du commerce et de l'industrie assuraient l'expansionnisme européen et le partage du monde par une poignée de puissances occidentales³.

La "découverte" du Nouveau Monde, les ressources minières dont regorgeait le sous-sol et la fertilité du sol faisaient de ce continent le champ de bataille de prédilection des puissances colonialistes. Mais le cœur des conflits étaient les Antilles : « le lieu où toutes les guerres devaient commencer et se terminer »⁴. C'est dans ce contexte que l'Espagne céda à la France, par le traité de Ryswick, en 1697, la partie occidentale de sa colonie d'Hispaniola, « la plus belle et la plus fertile partie des Antilles et peut-être du monde »⁵ qui porta d'abord le nom de Saint-Domingue avant de devenir Haïti le 1^{er} janvier 1804.

Si le cadre théorique et conceptuel constitue le premier chapitre de cette partie du travail, le second chapitre portera sur la configuration sociale et économique, l'État et les rapports transnationaux de pouvoir à Saint-Domingue/Haïti ; les élites politiques, la sociogenèse de l'État haïtien ainsi que la dynamique externe/interne feront l'objet du troisième chapitre.

³ Parlant des grandes découvertes de cette période, Adam Smith écrit : « ... un des principaux effets de ces découvertes a été d'élever le système mercantile à un degré de splendeur et de gloire auquel il ne serait jamais arrivé sans elles. » Voir SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. II, tr. fr., Paris, Flammarion, 1991 (1776), p. 241.

⁴ WILLIAMS Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro. L'histoire des Caraïbes (1492-1969)*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970), p. 91.

⁵ *Ibid.*, p. 83.

CHAPITRE I

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

En choisissant comme thème de recherche Élités politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti, nous avons opté, implicitement, pour des présupposés théoriques qu'il convient d'explicitier dans ce chapitre et de définir, à la lumière des auteurs classiques et contemporains qui ont travaillé sur ces thèmes. Nous éluciderons, ce faisant, les concepts fondamentaux de la thèse et nous préciserons le sens dans lequel ils seront utilisés dans les différentes parties de la recherche. Cela suppose une révision de la théorie de l'État, une clarification de la notion de rapports transnationaux de pouvoir ainsi que des considérations sur la théorie des élites et sur le concept de "classes sociales".

1. L'État moderne/l'État néo-patrimonial

La théorie de l'État, telle qu'elle se présente dans les travaux de sociologie historique comparative, renvoie à l'État moderne. Elle implique l'autonomie de cette macrostructure et la pluralité des trajectoires historiques expliquant les variantes d'État qu'on peut observer sur un même continent et d'un continent à un autre. Mais l'État moderne, caractérisé par son degré d'institutionnalisation très élevé, n'a pas toujours

existé en Occident. Il a succédé à l'État absolutiste, plus centralisé et moins institutionnalisé qui, à son tour, a été précédé par l'État féodal, décentralisé et très peu institutionnalisé¹. Cependant, lorsque les caractéristiques de la "domination traditionnelle" (patrimoniale) et de la "domination légale-rationnelle" s'interpénètrent et se retrouvent à la fois chez un seul et même État, faisant de lui un cas hybride, on parle de patrimonialisme bureaucratique, de bureaucratie patrimoniale, de fonctionnariat patrimonial² ou de néo-patrimonialisme³.

La conception durkheimienne de l'État, même si elle a exercé une influence considérable dans le structuro-fonctionnalisme qui a profondément imprégné un courant important de la science politique nord-américaine, ne nous intéresse pas dans le cadre de ce travail. Cette vision de l'État comme émanation des sociétés modernes, complexes, dynamiques et hautement différenciées correspond à une institution qui ne possède pas une logique de fonctionnement ni une autonomie qui lui soient propres⁴. Cette remarque est aussi valable, mais seulement partiellement, pour la théorie de l'État de Marx⁵, car ses notions d'autonomie relative de l'État et de pluralité des trajectoires historiques⁶ ont

¹ Voir GAZIBO Mamoudou et JENSON Jane, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, pp. 88-91.

² WEBER Max, *Économie et société*, t. I, tr. fr., Paris, Pocket, 1995 (1922), pp. 304, 345-349.

³ EISENSTADT S. N., *Revolution and the Transformation of Societies : A Comparative Study of Civilizations*, New York, The Free Press, 1978, p. 276.

⁴ DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1969 (1893), p. 201.

⁵ Sa conception des pouvoirs publics modernes qu'il identifie à un comité qui administre les affaires communes de la bourgeoisie tout entière et sa vision de la structure économique de la société comme la base sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique, sont tout aussi contre-productives que la conception durkheimienne de l'État. Cf. MARX Karl/ENGELS Friedrich, *Manifeste du parti communiste*, tr. fr., Paris, Flammarion, 1998 (1848), p. 76. Voir aussi MARX Karl, *Préface à la contribution à la critique de l'économie politique*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1957 (1859), p. 4.

⁶ Cf. MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, tr. fr., Paris, Coll. essentiel, Messidor/Éditions sociales, 1984 (1852), pp. 124-125; *Critique des programmes socialistes de Gotha et d'Erfurt*, Spartacus, 1948 (1875-1891), p. 35.

inspiré Max Weber et Otto Hintze dont les travaux constituent les fondements de la sociologie historique de l'État.

1.1. L'État moderne

L'héritage de Marx en ce qui concerne la théorie de l'État a été recueilli par Max Weber, qui l'enrichira en mettant en exergue les rapports complexes de l'État avec le capitalisme, le développement de la bureaucratie et la fin du patrimonialisme. Cette dynamique a permis à la structure étatique de se différencier et de pouvoir poursuivre ses fins spécifiques, selon sa logique propre. Max Weber définit l'État comme « une "entreprise politique de caractère institutionnel" lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime⁷ ». Dans un texte antérieur se trouve une définition beaucoup plus complète de ce concept : « ...il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé -la notion de territoire étant une de ses caractéristiques- revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux

⁷ WEBER Max, *Économie et société*, op. cit., p. 97.

individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du "droit" à la violence⁸. »

Se référant à l'émergence de cette forme de domination que représente l'État moderne, à sa différenciation, sa centralisation et son degré d'institutionnalisation très élevé, Otto Hintze affirme : « L'apparition de l'État moderne n'est au fond rien d'autre que le processus d'étatisation [d'une] organisation sociale féodale⁹. » Complétant la vision wébérienne de l'État, l'auteur estime que "l'organisation réelle de l'État" est avant tout conditionnée par deux phénomènes : « D'abord la structure des classes sociales, puis l'ordonnance externe des États, c'est-à-dire la position qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre ainsi que leur position absolue dans le monde¹⁰. » De son côté, Norbert Elias assume la vision wébérienne de l'État en faisant du double monopole de la violence physique légitime et de la fiscalité, la caractéristique de l'État moderne. À son avis, « Dans les États on assiste à la cristallisation de ces deux monopoles, auxquels viennent s'en ajouter d'autres : mais les deux monopoles mentionnés ci-dessus sont des monopoles clefs. S'ils dépérissent, tous les autres monopoles dépérissent, et l'"État" se délabre¹¹. »

Charles Tilly nous présente l'État comme une « organisation qui contrôle la population occupant un territoire défini dans la mesure où elle est différenciée des autres organisations opérant sur le même territoire, où elle est autonome, où elle est centralisée

⁸ WEBER Max, « *Le métier et la vocation d'homme politique* », in *Le savant et le politique*, tr. fr., Paris, Plon, Coll. 10/18, 2002 (1919), p. 125.

⁹ HINTZE Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, tr. fr., Paris, MSH, 1991, p. 308.

¹⁰ HINTZE Otto, « *Economies and Politics in the Age of Modern Capitalism* », in GILBERT Felix (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, New York, Oxford University Press, 1975, p. 183.

¹¹ ELIAS Norbert, *op. cit.*, p. 26.

et où ses subdivisions sont coordonnées les unes avec les autres¹². » Ainsi, l'auteur fait du contrôle de la population vivant sur un territoire bien délimité, de l'autonomie, de la centralisation et de la coordination de ses unités, les principales caractéristiques de l'État moderne. Les idées d'autonomie et de monopole de la contrainte physique se retrouvent aussi chez Theda Skocpol dont la vision de l'État se rapproche davantage de celle de Max Weber et de Otto Hintze. Elle conçoit « les États comme des organes administratifs et coercitifs potentiellement indépendants des intérêts et des structures socio-économiques (encore que bien sûr conditionnés par celles-ci)¹³. » Voulant préciser davantage sa définition, elle affirme que « l'État est une macrostructure qui renvoie plutôt à un ensemble d'organes administratifs, policiers et militaires, coiffés et plus ou moins bien coordonnés par un pouvoir exécutif. Tout État extrait d'abord et fondamentalement des ressources de la société et les affecte à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs¹⁴. »

Donc, il y a un certain nombre de caractéristiques essentielles de l'État moderne, telles l'autonomie relative et le monopole de la contrainte physique et de la fiscalité, que l'on retrouve chez les auteurs considérés comme des classiques et des incontournables dans la sociologie historique comparative. Puisque notre étude se situe dans cette perspective, il nous revient de formuler une définition de l'État nous permettant de synthétiser ces divers éléments constitutifs et d'établir clairement dans quelle acception ce concept sera utilisé dans le cadre de ce travail. Nous entendons par État moderne cette

¹² TILLY Charles (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975, p. 70.

¹³ SKOCPOL Theda, *États et révolutions sociales*, tr. fr., Paris, Fayard, 1985 (1979), p. 34.

¹⁴ *Ibid.*, p. 54.

mégaorganisation ou macrostructure, relativement autonome et détenant sur un territoire donné le double monopole de la contrainte physique et de la fiscalité, qui peut prendre et, en fait, qui prend des décisions affectant, de façon positive ou négative, sur les plans interne et externe, les comportements des individus, des groupes, des institutions ou organisations, plus ou moins aussi autonomes qu'elle, dans un cadre d'interdépendance complexe et dynamique. Les réactions des autres entités par rapport aux décisions (ou aux non-décisions) de l'État peuvent varier de la "servitude volontaire" à un refus, en passant par la collaboration ou coopération timide ou active, à la résistance passive ou active pouvant prendre la forme de conflit ouvert impliquant toutes les formes de violence, dont la guerre constitue la phase ultime et l'expression la plus achevée.

L'idée d'autonomie relative véhiculée par Karl Marx répond à la disqualification préalable de la notion d'autonomie complète de l'État. Cette macrostructure est insérée dans un réseau complexe d'interrelations où interviennent les groupes d'intérêts, les groupes de pression dont les initiatives sont contraignantes pour l'action étatique. En outre, la structure et le fonctionnement de l'État sont influencés par le développement social et économique et les pesanteurs historiques (*path dependency*).

Contrairement aux tenants du libéralisme et du réalisme en relations internationales, qui spéculent sur les penchants de l'État à la coopération ou à la guerre sur le plan externe, et à la répression ou à la protection des droits de leurs citoyens sur le plan interne, nous pensons qu'il est plus utile de reconnaître la complexité de la nature de l'État. En effet, le caractère du *Léviathan* hobbesien se retrouve et peut se manifester, dans des circonstances particulières, même chez les États des vieilles démocraties

libérales, qui peuvent toujours trouver les justifications nécessaires pour confisquer les droits et libertés imprescriptibles et inaliénables de leurs citoyens. Dans les États démocratiques de droit des pays de tradition libérale, les droits des citoyens sont garantis par la Constitution et les lois qui, en principe, les protègent contre les excès des pouvoirs publics dont le monopole de la contrainte physique est tout de même maintenu. Il en est de même de la société civile dont l'action réduit considérablement la possibilité qu'ils soient étouffés par l'oppression étatique. Mais là encore, le danger de bavures, de brutalités policières, de persécutions politiques et des actes arbitraires de toutes sortes n'est jamais complètement écarté. Dans ce cas, même si l'usage de la coercition, ou la menace de recours à celle-ci, est défini de façon *ex ante* par la Constitution et les lois, les scènes tragiques, parfois non nécessairement voulues ou recherchées, font partie de l'ordre du possible. L'État, comme l'être humain, est capable de tout : du meilleur et du pire¹⁵.

¹⁵ Cette définition de l'État représente un idéal-type à la Weber, en ce sens qu'elle renvoie à l'État moderne en tant que produit d'un processus sociohistorique complexe qui s'est développé en Europe occidentale. Donc, elle constitue un modèle, un instrument pouvant nous aider à comprendre les spécificités de chaque État. Ainsi, la détention du double monopole de la violence physique et de la fiscalité faisant de l'État une sphère autonome à côté d'autres sphères, peut varier d'une région à une autre, d'un pays à un autre. C'est le cas des "Léviathans boiteux" de nombreux pays du globe et tout particulièrement du "Léviathan haïtien".

Le budget de l'État haïtien, pour l'année 1998, divisé en budget de fonctionnement et budget d'investissement, représente l'équivalent de trois cent cinquante millions de dollars américains. Soixante pour cent du budget de fonctionnement et quatre-vingt pour cent du budget d'investissement proviennent de l'aide internationale. Donc, il s'agit d'un État qui n'a pas les moyens de sa politique, si jamais il en a une. Cf. ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti: misère de la démocratie*, Port-au-Prince/Paris, CRESFED/L'Harmattan, 1999, p. 239.

1.2. L'État néo-patrimonial

Si nous avançons l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti, nous devons identifier et caractériser le type d'État qui a existé et qui existe encore dans ce pays. Si certains marxistes haïtiens ont parlé du mode de production féodal en Haïti, comme l'ont fait d'ailleurs certains tenants de l'école de la dépendance¹⁶, nous ne pouvons pas nous inscrire dans cette logique que nous ne partageons pas. Nous devons faire appel à d'autres concepts, d'autres catégories, susceptibles de rendre compte de la nature de la forme de domination particulière qui caractérise l'État haïtien. La sociologie de la domination de Max Weber fournit des pistes intéressantes à cet égard. La non-institutionnalisation du pouvoir en Haïti, c'est-à-dire sa personnalisation, implique l'absence de véritable distinction entre le domaine privé et le domaine public, qui caractérise la notion de patrimonialisme¹⁷. Chez Max Weber, la domination patrimoniale repose sur un pouvoir personnel qui s'appuie sur un mélange de tradition et d'arbitraire¹⁸.

Vu le caractère hybride du système politique haïtien, l'État haïtien, dans le cadre de ce travail, sera donc considéré comme un État néo-patrimonial¹⁹, car « le néo-

¹⁶ Cf. ZAPATA Francisco, *Ideología y política en América Latina*, México, Jornadas 115, El Colegio de México, 1990, pp. 207-213.

¹⁷ WEBER Max. *Économie et société*, op. cit., p. 308.

¹⁸ BENDIX Reinhard, *Max Weber : An Intellectual Portrait*, Garden City, New York, Double Day Anchor Books, 1962, p. 340.

¹⁹ En fait, la notion de néo-patrimonialisme est liée à l'extraversion et à la modernisation. Les sociétés néo-patrimoniales ont ressenti l'impact de la modernité et elles ont été incorporées dans les systèmes internationaux modernes, politique, économique et culturel : c'est ce qui les différencie en premier lieu

patrimonialisme correspond à cette situation hybride dans laquelle la logique patrimoniale se combine et se mélange avec d'autres logiques »²⁰, comme cela peut être observé dans de nombreux pays africains. Cependant, dans le cas de l'État duvalérien, nous serons obligé de recourir à un autre concept de Max Weber pour le caractériser. En effet, dans la sociologie historique comparative de cet auteur, le concept de "sultanisme" constitue une variante, version extrême, du patrimonialisme qui représente, après la gérontocratie et le patriarcalisme, le troisième élément des trois types primaires de domination traditionnelle²¹.

Les sociologues et les politologues ont surtout retenu de Max Weber les concepts de "patrimonialisme" et de "néo-patrimonialisme". Mais en 1975, le politologue espagnol Juan J. Linz, dans son étude comparative des régimes non démocratiques, a ressuscité le concept wébérien de "sultanisme" pour construire sa typologie des régimes autoritaires et établir de façon systématique les différences entre régimes totalitaires et régimes

des sociétés patrimoniales traditionnelles. Cf. EISENSTADT S. N., *Revolution and the Transformation of Societies: A Comparative Study of Civilizations*, op. cit., p. 276.

²⁰ Cf. MÉDARD Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in MÉDARD Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, KARTHALA, 1991, p. 334.

²¹ À ce sujet, Max Weber écrit : « Sur les formes de gérontocratie [...]. Le patrimonialisme primaire lui est à ce point apparenté que la domination s'exerce seulement dans la maison ; quant au reste – comme chez les cheiks arabes, - elle n'agit que par l'exemple, donc dans le style de la domination charismatique, ou bien par le conseil ou les moyens d'influence.

Avec l'apparition d'une direction administrative (et militaire) purement personnelle du détenteur du pouvoir, toute domination traditionnelle incline au patrimonialisme et, à l'apogée du pouvoir du seigneur, au sultanisme.

... On appellera domination patrimoniale, toute domination orientée principalement dans le sens de la tradition, mais exercée en vertu d'un droit personnel absolu ; sultanique, une domination patrimoniale qui, dans la manière dont elle est administrée, se meut principalement dans la sphère de l'arbitraire non liée à la tradition. La distinction est très fluide. Ces deux types de domination se séparent l'un de l'autre, et de la même façon le sultanisme du patriarcalisme primaire, de par l'existence de la direction administrative personnelle.

La forme sultanique du patrimonialisme est parfois en apparence – en réalité, jamais de manière effective – totalement indépendante de la tradition. Elle n'est pas rationalisée de manière objective ; au contraire, seule la sphère de l'arbitraire et de la grâce s'y est développée à l'extrême. Elle se différencie par là de toutes les formes de domination rationnelle. » Voir WEBER Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 307-309.

autoritaires²². De son côté, Samuel P. Huntington a repris le concept de "sultanisme" qu'il applique en ces termes : « Certaines dictatures personalistes, comme celles de Marcos et Ceausescu, ou celles de Somoza, Duvalier, Mobutu et le Shah, illustrent bien le modèle wébérien de régimes sultanistes, caractérisés par le patronage, le népotisme, le copinage et la corruption²³. » À la conférence organisée en 1990 par H. E. Chehabi et Juan J. Linz qui a conduit à la publication de l'ouvrage *Sultanistic Regimes* en 1998, David Nicholls avait souligné à l'attention des participants que le concept wébérien de "sultanisme" est un sous-type de la domination traditionnelle et que les études de cas qui les intéressaient, étaient caractérisées par le déclin ou le développement incomplet de la domination légale-rationnelle moderne et non par la disparition des vestiges de la domination traditionnelle. En ce sens, avait-il fait remarquer, le "sultanisme" serait une variante du "patrimonialisme" et le "néo-sultanisme" dériverait du "néo-patrimonialisme", et l'utilisation du concept de "néo-sultanisme" leur aurait permis de ne pas trop se démarquer de la logique et des catégories de la sociologie wébérienne²⁴.

Étant donné l'influence de la sociologie wébérienne sur notre travail de recherche, bien que la suggestion de David Nicholls n'ait pas été retenue par ses collègues, nous l'avons adoptée parce qu'elle nous permet de passer de l'État néo-patrimonial haïtien d'avant l'occupation américaine, tout en soulignant la résurgence des caractéristiques de

²² Voir LINZ Juan J., « *Totalitarian and Authoritarian Regimes* », in GREENTEIN Fred I. et POLSBY Nelson W. (dir.), *Macropolitical Theory, Handbook of Political Science*, vol. III, Reading, Mass, Addison-Wesley, 1975. Pour une mise à jour de la classification des régimes non démocratiques, voir LINZ Juan J. et STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation : Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996, chaps. III et IV.

²³ Voir HUNTINGTON Samuel P., *The Third Wave : Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991, p. 111.

²⁴ Voir à ce sujet CHEHABI H. E. et LINZ Juan J., *Sultanistic Regimes*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1998, pp. 5-6.

cet État durant la période post-occupation, à l'État néo-sultaniste duvalérien. Par ailleurs, comme les États sont intégrés dans un système d'États concurrentiel dont l'articulation au système capitaliste en expansion constitue les rapports transnationaux de pouvoir, il nous revient de clarifier cette notion dans le point suivant.

2. Les rapports transnationaux de pouvoir

Parler des rapports transnationaux de pouvoir nous place au cœur des débats qui ont agité ce sous-champ de la science politique que l'on appelle les relations internationales. Ces débats, suscités par les insuffisances des approches dominantes et leur incapacité à rendre compte des rapports croissants d'interdépendance complexes et dynamiques entre les États-nations, ont favorisé l'émergence de nouvelles approches en théorie des relations internationales : le néo-réalisme et le néo-libéralisme.

Dès 1977, Robert Keohane et Joseph S. Nye Jr. ont souligné le fait que les États sont en situation d'interdépendance complexe²⁵. Certains auteurs estiment que le "transnationalisme" permet de décrire des activités qui dépassent les frontières d'un seul État, mais qui ne font pas participer l'État en tant qu'institution²⁶, en ce sens que les relations internationales désignent les rapports inter-étatiques, et les relations entre

²⁵ KEOHANE R. O. et NYE JR. J. S., *Power and Interdependence. World Politics in transition*, Boston, Little Brown & Co, 1977.

²⁶ RISSE-KAPPEN Thomas (dir.), *Bringing Transnational Relations Back In. Non-State Actors, Domestic Structures, and International Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

acteurs non-étatiques sont des rapports transnationaux. D'autres chercheurs ont fait observer qu'il existe une interdépendance croissante entre les deux niveaux²⁷.

Cette nouvelle approche a eu un impact concret, contribuant à la création de nouveaux domaines d'études en relations internationales : l'interdépendance et l'économie politique internationale. Cette dernière met en évidence l'importance centrale des rapports réciproques entre le système économique mondial et le système inter-étatique. Comme l'a fait remarquer Susan Strange, les États contrôlent la production et la distribution de richesses entre leurs ressortissants, et les marchés, la distribution de pouvoir et de richesses entre les États²⁸. Ces éclairages ont été vite saisis par d'autres chercheurs, notamment dans certains travaux de sociologie historique comparative. Ainsi, Theda Skocpol a souligné l'influence des relations transnationales dans toutes les crises sociales révolutionnaires, tant sur leur forme de luttes que sur leur issue. À son avis, il existe un lien de dépendance étroit entre les causes et les réalisations des révolutions modernes et l'inégale diffusion dans le monde du développement économique capitaliste et la formation des États-nations²⁹.

Les grandes explorations, les conquêtes, les guerres, le pillage, la mise en valeur des colonies par des investissements massifs de capitaux et de technologie, l'extermination des populations autochtones, le trafic des esclaves, le développement du commerce et de l'industrie assuraient l'expansionnisme européen et le partage du monde par une

²⁷ ROSENAU James N. et NORTHEEDGE E. S., "Transnationalism: The American Illusion", *Millennium*, printemps 1976, pp. 1-27.

²⁸ STORY Jonathan, « Le système mondial de Susan Strange », in *Politique Étrangère* 2, 2001, p. 445.

²⁹ SKOCPOL Theda, *État et révolutions sociales*, op. cit., p. 40.

minorité d'États occidentaux. En ce sens, Saint-Domingue/Haïti est une création de l'expansionnisme européen et l'aboutissement des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde. Comme la Caraïbe s'était transformée en champ de bataille européen, la balkanisation³⁰ de la région résulta des rivalités inter-étatiques. Celles-ci opposaient non seulement les États européens, mais aussi les capitalismes nationaux. Donc, la prospérité prodigieuse de Saint-Domingue/Haïti, sa structure de classes, la sociogenèse de l'État haïtien et sa naissance en 1804, pour être intelligibles, doivent s'inscrire dans la dynamique globale de l'Occident, c'est-à-dire dans le cadre du système européen émergent, avec ses corollaires : le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion.

Dans le cadre de ce travail, la notion de rapports transnationaux de pouvoir renvoie au système d'États concurrentiel et au système capitaliste mondial tels qu'ils ont émergé aux XVI^e et XVII^e siècles en Europe occidentale. Cette dynamique globale ayant conduit parallèlement au développement de la science et de la technique, de l'État moderne, du capitalisme et des conquêtes coloniales, rend les frontières poreuses et les États de plus en plus interdépendants. Mais si l'articulation des niveaux interne/externe et la position ou le poids de chaque État dans le système mondial est une donnée importante, elle ne suffit pas pour comprendre sa trajectoire historique. Elle doit être complétée par l'action des élites en général et surtout des élites politiques.

³⁰ Ce concept renvoie à sa division en colonies espagnoles, françaises, anglaises, etc.

3. La théorie des élites

La théorie des élites, dans toutes ses variantes, pose comme postulat de base que dans toute société il y a une distribution inégale des ressources et que c'est toujours la minorité qui en bénéficie, en raison de sa supériorité et/ou de sa capacité d'organisation. La systématisation de cette théorie revient à Gaetano Mosca³¹, Vilfredo Pareto³² et Roberto Michels³³. Ils ont eu le mérite de mettre en exergue, respectivement, la force de la minorité organisée, la concurrence entre les élites politiques, c'est-à-dire la lutte pour la conquête du pouvoir, et la "loi d'airain de l'oligarchie".

Max Weber complétera leur apport théorique et empirique en mettant en évidence l'articulation entre élites politiques et État. Il donne une définition de la politique qui la lie au phénomène de pouvoir qui, à son tour, renvoie à la direction ou au contrôle de l'État par un groupe restreint. Il entend par politique « l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État³⁴. » Ces efforts impliquent l'idée de répartition inégale du pouvoir et la lutte entre les divers groupes dans le but de le conquérir et de le conserver. Max Weber pose les mêmes problèmes de la formation, de la circulation des élites et de la constitution des oligarchies de Gaetano Mosca, de Vilfredo Pareto et de Roberto Michels. À son avis, « Toute lutte ou

³¹ MOSCA Gaetano, *Elementi di scienza politica* 5^e éd., Bari, Gius Laterza, 1953 (1896).

³² PARETO Vilfredo, *Les systèmes socialistes*, 1902, repris in *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz, 1968.

³³ MICHELS Roberto, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971 (1914).

³⁴ WEBER Max, « *Le métier et la vocation d'homme politique* », in *Le savant et le politique*, op. cit., p. 125.

concurrence qui se déroule de façon typique ou en masse conduit malgré tout à la longue, en dépit des accidents ou fatalités prépondérantes, si nombreux soient-ils, à une "sélection" de ceux qui possèdent à un degré plus élevé les qualités personnelles qui sont en moyenne importantes pour assurer le triomphe au cours de la lutte³⁵. » Max Weber parle même de "sélection sociale" pour montrer que ce phénomène s'observe dans toutes les sociétés et au niveau de tous les types de rapports sociaux. En ce sens, fait-il remarquer, « La sélection est "éternelle", parce qu'on ne peut imaginer aucun moyen susceptible de la supprimer totalement³⁶ ».

La théorie des élites a eu un très grand écho aux États-Unis, à travers l'œuvre de C. Wright Mills, notamment en raison du ton éminemment polémique et provocateur de l'auteur³⁷. À la vision moniste de l'élite politique américaine présentée par Mills³⁸, même si ce dernier reconnaît que celle-ci se compose de plusieurs fractions, Robert A. Dahl oppose une conception pluraliste selon laquelle les élites appartiennent à plusieurs sphères et, partant, sont soumises à des influences multiples. Donc, elles ne forment pas un bloc monolithique comme le prétend C. Wright Mills, d'autant plus qu'elles entrent en conflit assez souvent et, étant donné la diversité des intérêts, ce conflit est généralement multilatéral³⁹. Cette conception se reflète aussi à travers le concept de "polyarchie" qui est le rejet en soi du monolithisme politique. Le concept de polyarchie chez Robert Dahl, se réfère au pluralisme politique, à l'alternance démocratique, à

³⁵ WEBER Max, *Économie et société*, op. cit., p. 75.

³⁶ *Ibid.*, p. 76

³⁷ MILLS C. Wright, *L'élite du pouvoir*, tr. fr., Paris, Maspero, 1966 (1959), p. 23.

³⁸ *Ibid.*, pp. 11-12.

³⁹ DAHL Robert A., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press, 1961.

travers la compétition électorale libre entre les élites politiques en vue de recueillir les votes des citoyens, dans le cadre du suffrage universel⁴⁰.

La littérature relevant de la théorie des élites est si abondante qu'on y trouve des concepts plus ou moins équivalents, utilisés souvent indifféremment, mais qui, pourtant, comportent des nuances dont on ne saurait faire abstraction dans le cadre d'un travail scientifique. La contribution la plus intéressante à cet égard a été faite par Raymond Aron, un adepte de la théorie élitiste. Pour lui, le mot élite, au fond, ne sert à rien d'autre qu'à rappeler la loi d'airain de l'oligarchie⁴¹, l'inégalité des dons et des succès (sans que les succès soient toujours proportionnels aux dons)⁴². De l'avis de Raymond Aron, le terme de classe politique devrait être réservé à la minorité beaucoup plus étroite, qui exerce effectivement les fonctions politiques de gouvernement⁴³. Et la notion de classe dirigeante se situerait entre l'élite et la classe politique : elle couvre ceux des privilégiés qui, sans exercer de fonctions proprement politiques, ne peuvent pas ne pas exercer de l'influence sur ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent, soit en raison de l'autorité morale qu'ils détiennent, soit à cause de la puissance économique ou financière qu'ils possèdent⁴⁴. Les catégories dirigeantes, fait-il remarquer, renvoient aux « principaux

⁴⁰ DAHL Robert A., *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971. Le concept de polyarchie est utilisé dans un tout autre sens chez les juristes qui réfèrent plutôt à la séparation des pouvoirs dans le cadre de la théorie de l'État de droit. Cf. CRÉPEAU François, « *La difficile insertion de l'État de droit dans le paradigme de la mondialisation* », in MOCKEL Didier. (dir.), *Mondialisation et État de droit*, Bruxelles, Émile Bruylant, 2002, pp. 399-401.

⁴¹ Cf. MICHELS Roberto, *op. cit.*, p. 299.

⁴² ARON Raymond, « *Classe sociale, classe politique, classe dirigeante* », in *Archives européennes de sociologie*, vol. I, 1960, p. 268.

⁴³ *Ibid.*, p. 267.

⁴⁴ *Ibidem*.

groupes qui exercent les fonctions de commandement⁴⁵ ». D'après lui, les notions de "catégories dirigeantes" et d' "élites", au pluriel, sont synonymes⁴⁶.

La lutte entre les élites pour la conquête et l'exercice du pouvoir étatique implique souvent des alliances et des transactions de nature multidimensionnelle. Par une approche sociologique, Raymond Boudon et François Bourricaud soulignent que : « Dans les sociétés industrielles comme dans les autres types de société, les modalités de recrutement des élites, les profils, les ressources dont il faut disposer pour avoir des chances d'accéder aux élites, la fragmentation ou l'homogénéité des élites dépendent de la "structure sociale" et aussi d'éléments conjoncturels. Selon le climat international, les élites des sociétés industrielles paraissent se cristalliser sous la forme d'un complexe militaro-industriel, d'un complexe économique-industriel ou, si le climat est aux "crises de civilisation", d'un complexe intellectuel-politique⁴⁷. » Cette idée d'alliances ou de coalitions entre certains pôles des différentes élites, liées à la configuration sociopolitique et économique d'un pays donné et à une conjoncture donnée de son histoire, se retrouve également chez Dankwart A. Rustow pour qui l'émergence de la démocratie résulte des conflits entre anciennes et nouvelles élites. Celles-ci représentent les groupes sociaux qui se sont enrichis et qui ont pu avoir un poids politique⁴⁸. De l'avis de l'auteur, le conflit a des vertus démocratiques qui lui sont

⁴⁵ ARON Raymond, *La lutte des classes : nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, Paris, Gallimard, 1964, p. 164.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 267.

⁴⁷ BOUDON R. et BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Coll. Quadrige, PUF, 2000 (1982), pp. 231-232.

⁴⁸ RUSTOW Dankwart A., « *Transition to Democracy : Toward a Dynamic Model* », in *Comparative Politics*, vol. II, no. 3, 1970, pp. 337-363.

inhérentes, puisqu'il amène les protagonistes, par l'intermédiaire de leurs élites, à négocier, lorsqu'il devient évident pour tous qu'aucun groupe n'arrivera à triompher⁴⁹.

Il ne nous est pas possible, dans le cadre de ce chapitre, de faire une synthèse exhaustive de la littérature très abondante sur la théorie des élites⁵⁰. Étant donné qu'il s'agit d'un concept polysémique, nous devons préciser que, dans le cadre de ce travail, il sera utilisé dans son acception wébérienne et s'écrira toujours au pluriel. La notion de "sélection sociale" de Max Weber nous sera d'un grand apport, puisqu'elle permet de prendre en compte le contexte d'émergence des élites politiques, c'est-à-dire la structure sociale et économique, et les qualités individuelles des acteurs et des leaders politiques. Ce dernier aspect est d'autant plus important que le manque d'institutionnalisation du pouvoir, sa personnalisation, fait des notions d'homme fort, de personnage charismatique ou de tyran sanguinaire, des catégories récurrentes dans les travaux de sociologie politique relatifs à l'histoire mouvementée d'Haïti au cours des deux derniers siècles.

Comme il sera toujours question pour nous d'élites politiques, ce concept désignera les élites qui ont le contrôle effectif de l'appareil d'État et celles qui se trouvent dans l'opposition, c'est-à-dire celles qui s'organisent pour lutter en vue de déloger les actuels occupants et de s'emparer des leviers du pouvoir et de la machine étatique. Leurs modes d'accès au pouvoir politique nous intéressent de façon particulière, parce qu'ils nous

⁴⁹ *Ibid.*, p. 361.

⁵⁰ Pour une synthèse des travaux les plus importants consacrés aux élites politiques, on peut voir ALBERTONI Ettore A., *Doctrine de la classe politique et théories des élites*, tr. fr., Paris, Librairies méridiennes, 1987 et ETZIONI-HALEVY E., « *Elites : Sociological Aspects* », in SMELSER N. J. and BALTES P. B. (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Elsevier, 2001.

aideront à mettre en lumière les relations entre les mécanismes de circulation des élites politiques, la nature du pouvoir et le type d'État qui a toujours prévalu en Haïti. Ils contribueront aussi à expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

La perspective wébérienne nous permet de comprendre que les élites politiques « ne planent pas dans les airs⁵¹ ». Elles proviennent de certaines familles, de certains groupes, de certaines catégories ou de certaines classes sociales et de certaines institutions. Elles possèdent, en général, soit le capital politique, soit la richesse, soit le savoir, tout au moins apparemment, que leur confère leur milieu de provenance. Ceci ne disqualifie pas la considération que certains individus exceptionnellement doués, peuvent avoir une origine sociale très humble, provenir de milieux obscurs, et accéder tout de même aux plus hautes fonctions de l'État.

En outre, il convient de souligner que ces caractéristiques –capital politique, richesse, savoir- sont rarement réunies chez un même individu. Il est beaucoup plus facile de retrouver l'un de ces atouts ; qu'un seul et même personnage réunisse deux de ces trois facteurs est un fait très rare, et la réunion des trois tient du prodige. Mais même dans ce cas-ci, le succès n'est pas complètement assuré⁵², car il y a non seulement d'autres facteurs comme le charisme, dans son sens wébérien, et la *virtù*, dans son sens machiavélien, mais aussi les contingences de l'histoire et les conséquences non

⁵¹ Nous parodions ici Karl Marx qui écrit : « Cependant, le pouvoir d'État ne plane pas dans les airs. » Voir MARX Karl, *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, op. cit., p. 188.

⁵² En 1957, l'industriel et sénateur haïtien Louis Déjoie, malgré sa compétence professionnelle, sa richesse, son capital politique, son statut social hautement prestigieux et ses liens très étroits avec les milieux d'affaires américains, a connu un cuisant échec politique face à François Duvalier, un médecin de campagne qui bénéficiait du soutien d'un secteur de l'establishment aux États-Unis d'Amérique et d'une large frange des officiers noirs de l'Armée d'Haïti.

recherchées qui pèsent également dans la balance. Si les élites politiques ont toujours joué un rôle important dans la construction et la destruction de l'État, on admettra aussi que l'organisation de celui-ci est conditionnée par la structure des classes sociales.

4. Le concept de classes sociales

À côté du concept d'*élites politiques*, celui de *classes sociales*, tout en étant l'objet d'une utilisation très restreinte et très prudente, fera son apparition dès le deuxième chapitre de la thèse, du fait que la colonie française de Saint-Domingue, à la veille de 1789, était une société complexe qui pouvait être analysée en fonction de la division du travail et de la spécialisation des tâches. Elle était distincte des sociétés tribales, antiques et esclavagistes⁵³. En tant que centre de développement agro-commercial le plus important du Nouveau Monde, relié aux secteurs financiers européens les plus dynamiques et qui utilisait les techniques les plus avancées du capitalisme moderne, la structure de classes de la colonie pourrait être analysée dans une perspective marxiste, c'est-à-dire en fonction des relations des diverses catégories sociales à la propriété des moyens de production et/ou à la possession du capital. Mais le double clivage classes/races en fait une société d'une complexité telle que des historiens, des sociologues et des politologues chevronnés, marxistes et anti-marxistes, parviennent très difficilement à cerner cette réalité sans tomber dans la caricature, le réductionnisme ou

⁵³ FOSSAERT Robert, *La société. Les classes sociales*, t. IV, Paris, Éditions du Seuil, 1980, p. 109.

l'amalgame classes/races. Donc, cette conception des classes sociales nous conduirait à laisser de côté un aspect important de la configuration sociale saint-domingoise.

Pour des raisons d'ordre analytique, nous avons choisi la conception wébérienne des classes sociales du fait qu'elle complète la vision des classes sociales de Marx en y ajoutant la notion de groupes de prestige (ordres [*Stände*])⁵⁴. Il convient aussi de prendre en compte, outre les groupes de prestige, la notion de pouvoir. Ainsi, notre analyse de la structure sociale saint-domingoise, dans l'objectif de contourner le piège classes/races, sera axée sur une conceptualisation des classes sociales comme « des catégories sociales construites sur la base de la distribution de pouvoirs découlant, directement ou indirectement, de la propriété et de la possession du capital⁵⁵ », (et des distinctions liées au prestige).

Si la Révolution française et la guerre internationale entre la France, l'Espagne et l'Angleterre constituaient les principaux facteurs de la dynamique externe à la base de la sociogenèse de l'État haïtien, la structure des classes sociales et la lutte des fractions de classes et de classes représentaient les catalyseurs de la dynamique interne, tout aussi importante que l'externe, dont l'articulation rythmait le double processus de décomposition de l'État colonial français et d'émergence de l'État haïtien. Ainsi, la nature de la rupture avec la métropole et la guerre sociale et raciale avaient bouleversé la

⁵⁴ « On pourrait dire également, en simplifiant à l'excès, que les classes (sociales) se particularisent par leur rapport à la production et à l'acquisition des biens ; tandis que les groupes de prestige se distinguent selon les principes de leur consommation des biens qui transpirent à travers les formes spécifiques du style de vie. » Cf. WEBER Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 397.

⁵⁵ Les parenthèses sont ajoutées par nous, pour les besoins de notre analyse. Cf. CLEMENT Wallace et MYLES John, *Relations of Ruling. Class and Gender in Postindustrial Societies*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 32.

structure sociale et économique de Saint-Domingue/Haïti et rendu difficile, voire impossible, l'intégration de l'État post-colonial *de facto* haïtien dans le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion, au lendemain de 1804. Le manque de ressources humaines et économiques, la prédominance des liens tribaux, l'hostilité des puissances colonialistes et esclavagistes, joints à sa malformation congénitale, avaient contribué à l'isolement du nouvel État et au renforcement des obstacles à l'émergence de l'État moderne en Haïti.

La trajectoire historique de n'importe quel État s'explique en fonction des tensions, conflits et crises internes, de leur articulation par rapport aux pressions et agressions externes inhérentes au système d'États concurrentiel, et de l'insertion de ce "tout" complexe et dynamique dans l'économie capitaliste mondiale. À côté des problèmes de pluralité de temporalités, temps local/national et temps régional/mondial, des contingences de l'histoire et des conséquences non recherchées, c'est-à-dire les effets pervers, les résultats non voulus, non désirés et même diamétralement opposés aux intentions des acteurs, les réponses que les élites politiques ont données à ces contraintes, sur les plans interne et externe, expliquent en grande partie le succès ou l'échec de chaque État. Sur la base de la stratégie méthodologique et de la perspective analytique que nous avons choisies, de la grille d'analyse et du cadre théorique et conceptuel que nous avons établis, nous estimons que la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir nous permettra d'expliquer l'échec de la construction de l'État moderne en Haïti.

CHAPITRE II

CONFIGURATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE, ÉTAT ET RAPPORTS TRANSNATIONAUX DE POUVOIR À SAINT-DOMINGUE

L'arrivée de l'expédition espagnole aux Antilles, le 12 octobre 1492, marqua le début de l'aventure coloniale européenne en Amérique. Seul l'établissement des Portugais au Brésil, au XVI^e siècle (1500), empêchait de considérer les terres du Nouveau Monde comme le monopole exclusif de l'Espagne durant tout ce siècle. Les récits de voyages des "conquistadors" faisant état de richesses fabuleuses découvertes dans le nouveau continent et l'exploitation des mines d'or contribuaient au rayonnement de l'Espagne. La fortune colossale amassée dans les colonies au nom des souverains espagnols soulevait les convoitises des monarques d'Angleterre, de France et, par la suite, de Hollande. La flotte espagnole résista pendant longtemps aux actes de banditisme des États européens rivaux qui, à travers la piraterie maritime, faisaient tout pour s'emparer des cargaisons d'or transportées par les galions. La destruction de l'"Invincible Armada" en 1588, par Francis Drake, marqua la suprématie de la puissance britannique et amorça du même coup le déclin de l'Espagne. Les politiques coloniales anglaise, française et hollandaise contribuèrent à l'essor du commerce, à l'intensification des guerres et des conquêtes, à la systématisation du pillage, à l'organisation du trafic des esclaves et à l'exploitation capitaliste des colonies du Nouveau Monde. C'est dans cette mouvance que se situa le développement prodigieux de la colonie française de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle. C'est pourquoi la création de Saint-Domingue, les rapports entre

capitalisme et esclavage, la structure de classes de la société coloniale esclavagiste et l'État métropolitain et sa politique coloniale constitueront les principaux aspects analysés dans ce chapitre.

1. Saint-Domingue : une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde

Il est très difficile de comprendre l'évolution politique, économique et sociale de Saint-Domingue sans situer sa colonisation dans le cadre des tensions, pressions et agressions caractérisant les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. En d'autres termes, la colonie française saint-domingoise était l'une des illustrations des transformations technoscientifiques, politiques, économiques et sociales qui se trouvaient à l'origine du système européen en gestation et qui permirent à l'Europe de se lancer à la conquête et au partage du monde.

À côté d'autres facteurs, la révolution militaire¹ et la guerre² étaient à la base du processus de centralisation³ et d'institutionnalisation ayant conduit à l'émergence de l'État absolutiste en Europe, dont la souveraineté interne et externe⁴ constitue l'une des principales caractéristiques. Avec les avancées de la technoscience⁵, « des monarques avides de grandeurs et de richesses, des États luttant pour la suprématie, des marchands et des banquiers encouragés à s'enrichir »⁶, l'Europe se lança à la conquête et au partage du monde. Si l'Espagne et le Portugal furent les deux premiers pays occidentaux à entreprendre des voyages d'explorations et de conquêtes, ce fut celle-là qui parvint à bâtir un immense empire colonial et à en tirer des richesses colossales grâce à l'exploitation des métaux précieux, notamment à Hispaniola, au Pérou et au Mexique, par le travail forcé des autochtones et, surtout, des Noirs importés d'Afrique.

¹ « The "military revolution" or "military modernization" refers to the process whereby small, decentralized, self-equipped feudal hosts were replaced by increasingly large, centrally financed and supplied armies that equipped themselves with ever more sophisticated and expensive weaponry. The expense of the military revolution led to financial and constitutional strain, as parsimonious and parochial estates refused to approve requisites taxes. » Cf. DOWNING Brian M., *The Military Revolution and Political Change*, Princeton, Princeton University Press, 1992, p.10.

² Dans *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe (990-1990)*, Tilly place carrément l'organisation de la contrainte et la préparation de la guerre au centre de son analyse où il montre que la structure de l'État apparaît essentiellement comme un produit secondaire des efforts des gouvernants pour acquérir les moyens de la guerre et il insiste sur le fait que les relations entre les États, spécialement dans la guerre et la préparation de la guerre, ont affecté fortement le processus entier de la formation de l'État. Cf. TILLY Charles, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe (990-1990)*, tr. fr., Paris, Aubier, 1992 (1990), p. 38.

³ De l'avis de Perry Anderson, le développement des canons en bronze moulé fit pour la première fois de la poudre l'arme décisive des guerres, rendant anachroniques les forteresses des barons. Cf. ANDERSON Perry, *L'État absolutiste : ses origines et ses voies*, t. I, tr. fr., Paris, Maspero, 1978(1976), p. 22.

⁴ La souveraineté interne et externe implique le double monopole de la contrainte et de la fiscalité, pour reprendre l'expression de Norbert Elias. Cf. ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, op. cit., p. 25.

⁵ « Il est intéressant de constater qu'en effet, de 1450 à 1500, années qui virent à l'ouest les premiers prodromes des monarchies absolues unifiées, la longue crise de l'économie féodale fut surmontée grâce à une réorganisation des facteurs de production où pour la première fois des découvertes technologiques spécifiquement urbaines jouèrent un rôle primordial. » Voir ANDERSON Perry, *L'État absolutiste : ses origines et ses voies*, op. cit., p. 22.

⁶ BEAUD Michel, *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, 5^e éd., Paris, Seuil, 2000 (1981), pp. 28-29.

1.1. L'origine du processus de balkanisation de la Caraïbe

Le long processus de balkanisation de la Caraïbe s'inscrivait dans le cadre des rivalités qui opposaient les monarchies absolutistes émergentes en Europe occidentale vers la fin du Moyen Âge. L'or, le sucre et les esclaves, trois éléments ayant fait de la Caraïbe une source considérable de richesses et de pouvoir pour l'Espagne, attisèrent les convoitises des États rivaux de ce pays et transformèrent du même coup les Antilles en prolongement du champ de bataille que constituait l'Europe pendant cette période. Mais l'objectif principal des guerres et des alliances pour faire la guerre dans la Caraïbe, au gré des alliances et des guerres en Europe, c'était le partage du monde, le pillage des richesses, la constitution d'empires coloniaux, base du développement du commerce et de l'agro-industrie comme principe d'accumulation dans cette phase de l'essor du capitalisme marchand sur le vieux continent.

Les deux premiers protagonistes dans cette course à la conquête et au partage du monde furent l'Espagne et le Portugal, deux pays catholiques. Le Pape d'alors devint tout naturellement l'arbitre entre ceux-ci. Deux bulles papales, ayant établi la ligne imaginaire du partage du monde entre les deux pays, n'arrivèrent pas à les satisfaire⁷. Par des négociations directes, les deux puissances coloniales conclurent, le 7 juin 1494, le traité de Tordesillas qui avait placé la ligne de démarcation à trois cent soixante-dix lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert, et qui avait fait ainsi du Brésil une colonie

⁷ WILLIAMS Eric, *op. cit.*, pp. 72-73.

portugaise⁸. Mais ni l'autorité morale du Pape ni le traité de Tordesillas n'affaiblirent les visées expansionnistes des jeunes États et des nouveaux États européens.

Le 5 mars 1496, Henry VII d'Angleterre autorisa John Cabot à entreprendre un voyage de découverte. Cette initiative signifiait à la fois le rejet des bulles papales et du traité de Tordesillas par le Royaume-Uni et marquait du même coup le début de l'aventure coloniale britannique dans le Nouveau Monde et, notamment, dans la Caraïbe. Le roi de France, François I^{er}, exprima de façon beaucoup plus claire les ambitions de son pays : « Le soleil brille pour moi comme pour tous les autres. Qu'on me montre la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde ! Dieu n'a pas créé ces terres pour les seuls Espagnols⁹. » Ainsi, l'Angleterre, la France et, par la suite, la Hollande¹⁰ allaient recourir à la piraterie, à la flibuste, dans un premier temps, et à la guerre ouverte, un peu plus tard, en vue de recueillir leur part de l'héritage paternel que constituaient le monde non européen : l'Amérique et surtout la Caraïbe.

1.2. La Caraïbe comme champ de bataille européen

⁸ *Ibidem.*

⁹ *Ibid.*, pp. 73-74.

¹⁰ Les Pays-Bas, appelés improprement, traditionnellement, Hollande, sont devenus indépendants en 1580. Le nom traditionnel de Hollande sera conservé dans le cadre de ce travail pour désigner ce pays.

Malgré les actes de piraterie et les activités de contrebande¹¹, dont l'intensité avait considérablement augmenté à la suite de la destruction de l' "Invincible Armada" par la flotte anglaise en 1588, la balkanisation de la Caraïbe commença effectivement le 28 janvier 1624. Avec l'arrivée du capitaine anglais Thomas Warner à Saint Christophe (Saint Kitts), la région échappait progressivement au contrôle exclusif de l'Espagne : les Anglais, les Français, les Hollandais, les Danois, les Suédois et, longtemps après, les Américains, allaient coloniser de nombreuses îles de la Caraïbe.

Après avoir conquis la Barbade, Saint Christophe, Nevis et Sainte-Croix, les Anglais s'y adonnèrent à la culture de la canne à sucre, du tabac et du maïs. Ainsi, l'économie de plantation allait constituer l'axe principal de la politique coloniale britannique dans la région. À partir de cette base, et forte de sa puissance navale, l'Angleterre allait étendre sa domination sur une grande partie de la Caraïbe. Mais les Anglais étaient suivis de près par les Français et les Hollandais. Les premiers s'installèrent progressivement, entre 1625 et 1635, dans la partie occidentale d'Hispaniola, à l'île de la Tortue, qui lui est adjacente, en Guadeloupe, en Martinique, à Saint Christophe et à Saint-Martin. Pendant ce temps, les Hollandais s'emparèrent de Curaçao, d'Aruba et Bonaire, ainsi que de Saint-Eustache¹².

En fonction de l'évolution de la situation en Europe, c'est-à-dire des alliances, des guerres et des accords de paix entre les États absolutistes, adversaires d'hier pouvaient

¹¹ Certains historiens estiment qu'en 1623 il y avait quelque huit cents navires hollandais qui opéraient dans la Caraïbe. Cf. BOSCH Juan, *De Cristóbal Colón a Fidel Castro. El Caribe, frontera imperial*, 11^e éd., Santo Domingo, Editorial Corripio, 2000 (1970), p. 198.

¹² BOSCH Juan, *Ibid.*, pp. 199-203.

devenir alliés d'aujourd'hui, et *vice versa*. Anglais et Français pouvaient cohabiter à l'île de la Tortue et à l'île de Saint Christophe, ainsi que Français et Hollandais à Saint-Martin, même s'il pouvait arriver qu'un allié en chassât un autre, comme cela s'était passé entre Français et Anglais à la Tortue en 1641¹³. Tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, les puissances européennes étaient constamment en guerre et ces guerres avaient des répercussions dans la Caraïbe. Comme elles envoyaient régulièrement leurs forces navales et terrestres s'affronter dans la région, les attaques et les contre-attaques furent donc le prolongement des conflits européens et l'expression des velléités expansionnistes des puissances occidentales.

Si les guerres entre les États européens affectaient la Caraïbe et provoquaient son morcellement, les accords de paix entre les belligérants avaient aussi des répercussions dans la région. C'est ainsi que l'Espagne, par le traité de Ryswick, en 1697, reconnut l'autorité de la France sur la partie occidentale d'Hispaniola, que les Français appelaient Saint-Domingue et qui allait connaître une étonnante prospérité à la veille de la Révolution de 1789.

2. Capitalisme et esclavage à Saint-Domingue

¹³ Les Anglais y avaient été chassés par les Français. Voir DORSAINVIL Justin Chrysostome, *Manuel d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, Édition post 1957 (1924), p. 32.

Grâce à la fertilité du sol, aux investissements massifs de capitaux, aux moyens de production résultant des avancées de la technoscience et à l'intensification de la traite des Noirs, Saint-Domingue allait connaître un développement prodigieux¹⁴. L'explication du "miracle économique" de la colonie française résultant uniquement des muscles des esclaves, est à la fois partielle et partiale. C'est le binôme capitalisme/esclavage ou, en d'autres termes, l'exploitation capitaliste de la main-d'œuvre noire à la base du volume de production impressionnant qui avait fait de ce territoire exigu¹⁵ la colonie la plus prospère du monde.

En effet, la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle marquèrent le passage du Moyen Âge aux Temps Modernes, du féodalisme au capitalisme. Après plus d'un siècle de domination coloniale et esclavagiste en Amérique, qui lui avait permis de s'enrichir considérablement, l'Espagne allait être supplantée par des pays tels que la Hollande, l'Angleterre et la France. Cela s'expliquait par les moyens militaires de ces États, leur puissance navale et la capacité énorme de leur flotte marchande. Toutefois, cette explication reste partielle. Pour la compléter, il convient de souligner le fait que la féodalité militaire, qui restait encore le caractère dominant de la société espagnole, et la faiblesse de la bourgeoisie, ne favorisaient pas l'émergence et le développement du capitalisme dans ce pays.

¹⁴ À ce sujet, Adam Smith écrit : « Elle [Saint-Domingue] est maintenant la plus importante des colonies à sucre des Indes occidentales, et l'on assure que son produit excède celui de toutes les colonies à sucre de l'Angleterre, prises ensemble. » Voir SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. II, tr. fr., Paris, Flammarion, 1991 (1776), p. 180.

¹⁵ La partie occidentale représente le tiers de l'île, soit 27 750 kms².

Dans des États comme la Hollande, l'Angleterre et la France, on assistait au phénomène contraire : l'accumulation de capitaux, le développement de l'organisation sociale, le renforcement de la centralisation étatique, la consolidation des institutions militaires et l'élargissement des marchés de consommateurs de produits tropicaux¹⁶. En outre, l'alliance entre l'État et la bourgeoisie allait renforcer ces deux secteurs, promouvoir le capitalisme marchand, dont la traite des Noirs et l'exploitation coloniale étaient deux des principaux piliers. Il manquait donc à l'Espagne une bourgeoisie capable d'organiser la production et la distribution de biens de consommation, qui possédait des capitaux à investir et qui savait comment les investir rationnellement : c'est-à-dire selon la logique capitaliste¹⁷.

Les moyens de l'essor du commerce, des découvertes et des conquêtes furent des capitaux, des marchandises plus abondantes, des vaisseaux et des armes. Cela impliquait, comme nous venons de le voir, une alliance entre l'État et le mercantilisme. Dès sa formation, le capitalisme est national et mondial, concurrentiel et monopoliste, libéral et lié à l'État¹⁸. Mais c'est en France que le couple absolutisme/mercantilisme apparaissait plus nettement, en ce sens qu'il correspondait à l'alliance entre une bourgeoisie encore faible et un monarque dont l'absolutisme allait s'accomplir pleinement avec Louis XIV. Cette alliance s'expliquait par la puissance de la noblesse et la volonté du pouvoir étatique de réprimer les révoltes contre la misère¹⁹. Ainsi, le mercantilisme français bénéficia de la protection de l'absolutisme monarchique qui

¹⁶ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 27.

¹⁷ *Ibid.*, p. 22.

¹⁸ BEAUD Michel, *op. cit.*, p. 65.

¹⁹ *Ibid.*, p. 55.

apporta son soutien total au développement de la production manufacturière et du commerce mondial. C'est dans ce contexte que se situait et qu'il faut comprendre la colonisation française de Saint-Domingue.

2.1. Le développement prodigieux de Saint-Domingue

Avec la signature du traité de Ryswick, en 1697, entre l'Espagne et la France, Saint-Domingue allait connaître un développement extraordinaire. À la faveur de cette situation de paix relative, les tentatives qui avaient été faites par les représentants du roi de France pour transformer les aventuriers français en agriculteurs paisibles²⁰ allaient pouvoir se concrétiser et la rationalisation de l'exploitation de la colonie allait atteindre son apogée.

L'initiative d'exploitation capitaliste de la colonie française de Saint-Domingue remontait à 1664, date à laquelle l'État français confia à une firme commerciale la gestion de ladite colonie. De 1664 à 1724, Saint-Domingue était remise, successivement,

²⁰ De 1665 jusqu'à la fin du XVII^e siècle, des représentants successifs du roi de France, tels que Bertrand d'Ogeron, de Pouansey, Du Casse, etc., avaient essayé, sans succès, d'organiser la colonie et de fixer les habitants au sol en vue de promouvoir l'agriculture. Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 35-36.

à la Compagnie des Indes occidentales, à la Compagnie de Saint-Domingue et à la Nouvelle Compagnie des Indes²¹. Le développement agro-industriel de la colonie dépendait des Compagnies. C'est à travers elles que s'effectuait le financement des plantations. En principe, la compagnie s'organisait au moyen de l'agrégation de capitaux de diverses sources²². Comme société commerciale à monopole, les fonds de la Compagnie comprenaient les apports du roi, de la reine mère, de la reine et du dauphin de France, du prince de Condé et du prince de Conti, du Parlement, de la Cour des Aides, de la Cour des Comptes des villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Tours, Nantes, Saint-Malo, Grenoble et Dijon²³.

Au début du XVIII^e siècle, la consolidation de la bourgeoisie française, en tant que nouvelle classe dominante, se précisait de plus en plus et son influence se faisait sentir sérieusement à Saint-Domingue. Elle se manifestait, à côté de celle de l'État, à travers le ministère de la Marine, par les financements des initiatives des armateurs négriers, des planteurs et des négociants, qui accéléraient le rythme du développement de la colonie. Après la Paix d'Utrecht de 1713, la population de la colonie allait s'accroître de façon vertigineuse : des gens de toutes les catégories sociales, y compris des plus hautes sphères de la noblesse, allaient débarquer dans la colonie dans le but d'y faire fortune²⁴. L'année 1724 marqua la fin des monopoles des compagnies commerciales et ouvrit la voie aux investissements massifs de capitaux à Saint-Domingue. Les plantations allaient

²¹ Pour le sociologue Jean Casimir, une compagnie commerciale est une organisation à laquelle l'État afferme une colonie. Elle devient responsable de l'économie et du peuplement du territoire. Voir CASIMIR Jean, *La culture opprimée*, tr. fr., Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001 (1981), p. 19.

²² BRUTUS Edner, *Révolution dans Saint-Domingue*, Bruxelles, Éditions du Panthéon, t. I, s. d., p. 121.

²³ CASIMIR Jean, *op. cit.*, p. 21.

²⁴ *Ibid.*, p. 30.

se multiplier ; la colonie s'engageait dans la voie de l'industrialisation qui annonçait sa prospérité inouïe.

2.1.1. La colonie la plus prospère du monde

L'économie de plantation exige des capitaux et une main-d'œuvre abondante. La bourgeoisie française et le commerce triangulaire²⁵ les fournissaient à la colonie à un point tel que Saint-Domingue devint à la veille de 1789 la colonie la plus riche du monde. D'après le recensement de 1788, cette année-là la colonie comptait quatre cent trente et une sucreries, trois mille cent cinquante et une indigoteries, six tanneries, cent quatre-vingt-douze fabriques de tafia, cinquante-quatre cacaotières, trois cent soixante-dix fours à chaux, vingt-neuf poteries, trente-six briqueteries, sans oublier les

²⁵ L'expression "commerce triangulaire" évoquait le commerce tricontinental entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. En fait, l'Europe était le point de départ et le point d'arrivée. Les bateaux laissaient les ports du vieux continent avec leurs cargaisons d'articles manufacturés en direction de l'Afrique, plus précisément vers la côte de la Guinée. Là, les capitaines des navires européens échangeaient une partie de leurs produits contre des Noirs, qu'ils chassaient également ou qu'ils acquéraient des roitelets ou des chefs de tribus. Ensuite, ils laissaient le continent africain avec leurs nouvelles cargaisons composées de Noirs et de l'autre partie des objets manufacturés, pour se diriger vers l'Amérique, notamment vers la Caraïbe. Et dans les ports des divers pays du Nouveau Monde, ils échangeaient le contenu de leurs bateaux contre des peaux et des produits tropicaux avant de repartir pour l'Europe.

indispensables moulins, dont cinq cent vingt à eau et mille six cent trente-neuf à bêtes. Un ensemble formant un capital qui oscillait entre deux et trois milliards de francs²⁶. Le niveau de développement agro-industriel de la colonie sautait aux yeux quand on observait les activités des navires marchands dans ses ports : six cent soixante-dix-huit bateaux français, dont quatre-vingt-dix-huit négriers, d'une capacité de deux cent trente mille tonneaux, sept cent soixante-trois bâtiments américains et autres, faisant cinquante-six mille tonneaux ; quarante-cinq autres navires français effectuant le commerce étranger, jaugeant trois mille cinq cents tonneaux, et deux cents cinquante-neuf bâtiments espagnols d'une capacité de quinze mille cinq cents tonneaux, soit une circulation ininterrompue de mille sept cent quarante-cinq bâtiments de toutes catégories²⁷.

Étant le plus grand producteur de sucre mondial, avec ses quatre-vingts mille tonnes l'an et ses quarante mille tonnes de café, les exportations de Saint-Domingue étaient de loin supérieures à la vente des vins, eaux-de-vie et marchandises manufacturées de la métropole et constituaient le mobile de l'agriculture et de l'industrie française, depuis la fin du règne de Louis XIV, jusqu'au moment de la Révolution française²⁸. On comprend facilement pourquoi le marquis Gouy d'Arcy et quelques grands planteurs locaux, ayant voulu obtenir une représentation aux États généraux de 1789, écrivaient, dans une lettre

²⁶ Étant donné que les Noirs, réduits en esclavage et qui étaient au nombre de plus cinq cents mille, étaient des biens meubles, c'est-à-dire des objets de valeur comme les autres, on pourrait estimer à quatre et six milliards de francs le capital qui était investi à Saint-Domingue. Cf. PLUCHON Pierre, *Toussaint Louverture : un révolutionnaire d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1989, p. 16.

²⁷ *Ibid.*, pp. 16-17.

²⁸ *Ibid.*, p. 17.

en date du 31 mai 1788 adressée au roi Louis XVI : « L'île trône aux côtés de la France comme un second royaume²⁹. »

Si la colonie devint un « eldorado agro-commercial³⁰ » convoité par l'Angleterre et l'Espagne, si aucune possession du Nouveau Monde, pas même le Mexique, le Pérou ou le Brésil, qui regorgeaient pourtant de métaux précieux, ne pouvait se comparer avec la colonie française de Saint-Domingue, si certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que « D'une certaine manière l'Inde est au Royaume-Uni ce que Saint-Domingue est à la France³¹ », il ne fait aucun doute que la fertilité du sol, les capitaux massifs, la technologie, le savoir-faire et la rationalité du capitalisme mercantile, se trouvaient à la base de cette productivité, de ce développement prodigieux. Mais comment expliquer le faible coût de production qui permet aux produits tropicaux saint-domingois d'envahir les marchés européens et américains ? Quel fut, à cet égard, l'apport des plus de cinq cents mille esclaves noirs, en termes de savoir-faire et de force musculaire, au miracle économique que représentait cet « eldorado construit sur un volcan³² » ?

²⁹ Cité in PLUCHON Pierre, *Ibid.*, p. 16.

³⁰ *Ibidem.*

³¹ *Ibidem.*

³² Parlant de Saint-Domingue, Pierre Pluchon affirme qu'à la fin du siècle des Lumières, la « Perle des Antilles [...] brille des mille feux d'un eldorado de légende ». Pour sa part, l'historien Benoît B. Joachim, en référence à la situation de cette colonie à la même époque, écrit : « eldorado ou volcan ? » En fait, c'était les deux à la fois, c'est-à-dire un eldorado construit sur un volcan. Voir PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 9 ; JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1979, p. 15.

2.2. L'esclavage des Noirs au service du développement capitaliste

L'esclavage, en tant qu'institution économique d'une très grande importance, était connu depuis la plus haute Antiquité. Il avait été le fondement de l'économie grecque et se trouvait à la base de l'édification de l'Empire romain³³. Déjà au VII^e siècle, les Arabes pratiquaient la traite des Noirs africains et l'industrie sucrière arabe reposait sur une main-d'œuvre venue pour l'essentiel de l'Afrique orientale³⁴. Et les Maures avaient introduit l'esclavage des Noirs en Espagne longtemps avant la découverte du Nouveau Monde. La présence d'esclaves noirs à Hispaniola remonte à 1502, avec l'arrivée de Nicolas Ovando dans la colonie³⁵. Si les Portugais³⁶ et les Espagnols avaient appris des Arabes l'utilisation de la main-d'œuvre noire, l'exploitation capitaliste de l'esclavage des Noirs fut l'œuvre d'un moine dominicain répondant au nom de Barthélemy de Las Casas.

En effet, dans le but d'empêcher la décimation totale des Indiens d'Hispaniola, il proposa, en 1511, au roi Charles-Quint de rapporter l'édit ayant prohibé l'introduction des Noirs à Hispaniola. Pour parvenir à convaincre le souverain espagnol, il utilisa un argument massue : « Comme le travail d'un seul Noir vaut celui de quatre Indiens, on devrait encourager le transport des Noirs de Guinée à Hispaniola³⁷. » Ce fut le point de départ de la rationalisation de l'esclavage et de l'exploitation capitaliste de la traite des

³³ WILLIAMS Eric, *Capitalisme et esclavage*, *op. cit.*, p. 16.

³⁴ LANDES David S., *Richesse et pauvreté des nations*, tr. fr., Paris, Albin Michel, 2000 (1998), p. 104.

³⁵ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 128.

³⁶ Les Portugais s'adonnaient aux pratiques de l'esclavage aux îles du Cap-Vert longtemps avant l'arrivée de Colomb dans le Nouveau Monde. Cf. LANDES David S., *op. cit.*, p. 105.

³⁷ WILLIAMS Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro*, *op. cit.*, p. 39.

Noirs³⁸. Il convient de souligner que si la traite des Noirs commencée vers 1450 avait été surtout un monopole portugais, il devint à la fin du XVII^e siècle une compétition internationale ouverte à tous. Mais les plus grands trafiquants d'esclaves noirs dans le Nouveau Monde restent et demeurent les Anglais, responsables à eux seuls de près de la moitié des déportations. Après eux, vinrent les Portugais, suivis par les Français et les Hollandais³⁹.

2.2.1. Débats statistiques, spéculations et polémiques

Les auteurs ne s'entendent pas sur le nombre de personnes impliquées dans ce qu'on considère comme l'un des plus grands mouvements de transfert de population d'un continent à un autre. David S. Landes fait remarquer, peut-être avec raison, que les estimations n'ont cessé d'augmenter au cours des années afin d'aggraver le crime, mais qu'il est raisonnable de parler de quelque dix millions d'individus sur une période de trois siècles. Et l'auteur de souligner qu'il ne s'agit là que des survivants d'un commerce

³⁸ *Ibidem.*

³⁹ Voir BASTIDE Roger, *Les Amériques noires*, 2^e éd., Paris, Payot, 1974, pp. 11-12.

meurtrier. Se référant à un éminent spécialiste de la question⁴⁰, Landes affirme que la piste entre le lieu de la capture et celui de la vente était jonchée des ossements et des fers de ceux qui succombaient en chemin, ce qui représentait jusqu'à la moitié du nombre des captifs⁴¹. Un autre auteur estime que dans ce grand débat à coup de statistiques, qui divise les spécialistes de l'étude de la traite d'esclaves sur la quantité totale de ce monstrueux transfert de population, les évaluations vont de quinze à cinquante millions d'infortunés Africains arrachés à leurs terres, à leurs familles et à leurs villages pour être transportés de force au Nouveau Monde⁴². Si l'on considère les vingt millions qu'on peut déduire des analyses de Landes et les cinquante millions rapportés par Manigat, c'est-à-dire les deux extrêmes, et étant donné que de l'Afrique à l'Amérique la traversée était plus longue et beaucoup plus meurtrière, il ne serait pas exagéré de situer le nombre d'Africains touchés par la traite à environ trente à trente-cinq millions d'individus.

Au-delà des batailles de chiffres, en ce qui a trait à la contribution de l'esclavage à la phase mercantile du capitalisme, ceux qui se sont penchés sur la question, auteurs, documents et revues, sont unanimes à reconnaître qu'il était le fondement même de l'économie de plantation. De l'avis d'Adam Smith, les profits d'une plantation de sucre de l'une quelconque des colonies britanniques des Antilles étaient généralement plus élevés que ceux réalisés par toute autre espèce de culture connue en Europe ou en Amérique⁴³. Pour Postlethwayt, les esclaves étaient l'appui et le soutien fondamental des colonies, des hommes de valeur dont le travail faisait bénéficier la Grande-Bretagne de

⁴⁰ MILLER Joseph C., *Way of Death : Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade (1730-1830)*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988.

⁴¹ LANDES David S., *op. cit.*, p. 162.

⁴² MANIGAT Leslie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. I, Port-au-Prince, Coll. du CHUDAC, Média-Texte, 2001, p. 67.

⁴³ Voir SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. I, *op. cit.*, pp. 234-236.

l'ensemble des produits des plantations. La conclusion est peut-être caricaturale, mais très imagée : « L'Empire britannique était une magnifique superstructure de commerce américain et de puissance navale sur une fondation africaine⁴⁴. » Dans ce débat, Weber soutint que la fin de la forme capitaliste de l'exploitation coloniale coïncida avec l'abolition de l'esclavage⁴⁵.

Les désaccords se manifestent surtout au niveau de l'apport de l'esclavage à l'avènement du capitalisme industriel. En référence au commerce triangulaire, Eric Williams estime que « ... c'est aux bénéfices de ce commerce que s'alimenta un des principaux courants de cette accumulation du capital qui finança plus tard en Angleterre la Révolution industrielle⁴⁶. » De son côté, Joseph E. Inikori affirme que le système atlantique fondé sur l'esclavage a fourni à l'Angleterre des possibilités de division du travail et de transformation des structures économiques et sociales⁴⁷. Et Max Weber, pour sa part, reconnaît que l'esclavage fut essentiel pour l'accumulation en Europe, mais qu'il contribua très peu au déploiement de l'organisation capitaliste et de la forme d'exploitation industrielle lucrative⁴⁸. Soutenant la position de Weber, Landes formule le problème en des termes provocateurs : [Sans le système atlantique] « la Révolution industrielle aurait-elle eu lieu... ? La réponse, selon moi, est clairement oui. Les

⁴⁴ POSTLETHWAYT Malachy., *The African Trade, the Great Pillar and Support of the British Plantation Trade in North America*, Londres, 1745, pp. 4, 6., cité in WILLIAMS Eric, *Capitalisme et esclavage*, op. cit., pp. 74-75.

⁴⁵ WEBER Max, *Histoire économique : esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, tr. fr., Paris Gallimard, 1991, p. 319.

⁴⁶ WILLIAMS Eric, *Capitalisme et esclavage*, op. cit., p. 74.

⁴⁷ Voir INIKORI Joseph E., *Africans and the Industrial Revolution in England : A Study in International Trade and Economic Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

⁴⁸ « Entre les XVI^e et XVII^e siècles, autant l'esclavage fut essentiel pour l'accumulation des richesses en Europe, autant il fut peu significatif pour l'organisation économique européenne. Il renfloua un grand nombre de rentiers, mais ne contribua que dans une très faible proportion au déploiement de l'organisation capitaliste et de la forme de l'exploitation industrielle lucrative. » Voir WEBER Max, op. cit., p. 321.

changements cruciaux dans les domaines de l'énergie (charbon et machine à vapeur) et de la métallurgie (fonte au coke) ne durent pour l'essentiel rien au système atlantique, pas plus d'ailleurs que la tentative initiale de mécanisation de la filature de la laine⁴⁹. »

À notre avis, la seule façon de réconcilier ces deux points de vue, c'est de considérer le capitalisme, l'esclavage et le commerce mondial comme un ensemble d'éléments s'inscrivant dans la dynamique globale de l'Occident. En outre, on admettra que l'esclavage en Amérique était un phénomène qui affectait toutes les races et toutes les couleurs. Les Rouges, les Blancs, les Jaunes et les Noirs en furent victimes. C'est la rationalité capitaliste, en termes de rendement, de productivité, qui explique que les Noirs l'avaient été sur une plus grande échelle. En fait, il correspondait à une phase ou à un stade du développement du capitalisme. Et si l'esclavage était essentiel au développement du capitalisme marchand aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, c'est le capitalisme industriel qui a été à la base de son abolition au XIX^e siècle. En ce sens, le pouvoir de "destruction créatrice" du capitalisme est indéniable⁵⁰.

⁴⁹ LANDES David S., *op. cit.*, pp. 167-168.

⁵⁰ Soulignant l'importance de la "destruction créatrice" qui s'enracine dans les dynamiques d'innovation, Schumpeter écrit : « ... l'impulsion fondamentale qui met et maintient en mouvement la machine capitaliste est imprimée par les nouveaux objets de consommation, les nouvelles méthodes de production et de transport, les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisation industrielle -tous éléments créés par l'initiative capitaliste. (...) Ce processus de Destruction Créatrice constitue la donnée fondamentale du capitalisme. » Cf. SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, tr. fr., Paris, Payot, 1984 (1942), pp. 116-117.

2.3. *L'esclavage et la prospérité de Saint-Domingue*

L'esclavage à Hispaniola concernait d'abord les Indiens, c'est-à-dire les autochtones. En l'espace d'un quart de siècle, les Taïnos, Ciboneys et autres Arrawaks, qui formaient la population de l'île, estimée à un million d'habitants⁵¹, avaient été presque entièrement décimés par la rigueur de l'esclavage, la dureté du travail des mines et les actes d'atrocité auxquels les soumettaient les conquistadors. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, dès 1502, les Espagnols avaient commencé à transporter des Noirs à Hispaniola. Accusés par les colons de pousser les Indiens à la révolte, leur importation fut suspendue pour être reprise en 1517, sous l'autorisation de Charles-Quint. Mais avec l'épuisement des mines d'or, les Espagnols allaient, progressivement, partir pour Cuba, le Mexique, le Pérou, l'Argentine et le Chili.

Profitant de l'état d'abandon d'Hispaniola, les Français allaient s'établir à l'île de la Tortue et sur la côte nord-ouest pour finir par s'emparer de la partie occidentale qu'ils baptisèrent Saint-Domingue. Ils se divisaient en deux groupes : les flibustiers et les boucaniers. Les premiers s'adonnaient à la piraterie et les seconds à la chasse. Les deux groupes formaient des associations appelées matelotage qui leur permettaient d'échanger les produits de la chasse et des butins tels qu'esclaves (Indiens, Noirs ou Blancs), armes et munitions, etc. Les efforts d'organisation de la colonie, entamés dès 1665, allaient commencer à se concrétiser en 1697, avec la signature du traité de Ryswick entre l'Espagne et la France. Ainsi, le XVIII^e siècle allait être celui de la prospérité de Saint-

⁵¹ JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 9.

Domingue. La fertilité du sol, les investissements de capitaux, la technologie et la rationalité capitaliste expliquent dans une large mesure le rythme et l'ampleur du développement agro-commercial de Saint-Domingue. Mais la traite des Noirs et la main-d'œuvre des esclaves noirs forment une composante indispensable pour comprendre et expliquer l'évolution de la colonie et le développement de l'économie de plantation.

2.3.1. L'importation des Noirs à Saint-Domingue

Si pendant une longue période, comme ce fut le cas pour les colonies anglaises, le système de main-d'œuvre blanche, de domestiques engagés, de forçats et de déportés a été en vigueur à Saint-Domingue, avec la prise en charge effective de la colonie par la métropole et, surtout, l'extension de la culture de la canne à sucre, le système esclavagiste ne concernait plus que les Noirs⁵². À mesure que l'industrie sucrière devenait une entreprise de grand capital, elle dépendait de plus en plus étroitement de la main-œuvre noire⁵³. En 1716, l'on importait quatre mille esclaves noirs. Au fur et à mesure que les plantations se multipliaient, le nombre d'esclaves importés annuellement augmentait. Entre 1750 et 1786, trente mille esclaves arrivaient à Saint-Domingue

⁵² Si dans un premier temps, la métropole, pour faire face à la croissance démographique, au chômage, lutter contre le banditisme et contribuer au peuplement de la colonie, encourageait et forçait même les gens à émigrer vers Saint-Domingue, par la suite, les possibilités d'émigration étaient devenues de plus en plus difficiles. La raison est qu'il fallait éviter le morcellement des terres, car les "engagés ou trente-six mois", à la fin de leurs contrats, exigeaient un lopin de terre qu'ils devaient mettre en valeur pour leur propre compte. Or, la culture de la canne, pour être rentable, devait s'effectuer sur de vastes étendues de terre.

⁵³ WILLIAMS Eric, *De Christophe Colon à Fidel Castro*, op. cit., p. 108.

chaque année. Le plafond était atteint en 1787, lorsque le chiffre d'arrivées atteignit quarante mille⁵⁴.

La traite des Noirs faisait partie du système atlantique, c'est-à-dire qu'elle était un élément d'un complexe beaucoup plus vaste : le commerce triangulaire, le commerce tricontinental, le commerce mondial. Saint-Domingue était inscrite dans cette dynamique globale qui impliquait des mouvements de fonds impressionnants dans lesquels les investisseurs cherchaient, selon la logique capitaliste, à minimiser les pertes et à maximiser les profits. Les investissements dans l'achat d'esclaves dans la colonie française étaient si lucratifs qu'ils représentaient, en 1788, cinquante-neuf millions de francs, tandis que les exportations françaises dans l'Antille ne s'élevaient qu'à cinquante-quatre millions⁵⁵.

Si les planteurs investissaient autant de capitaux dans la main-d'œuvre noire, c'est qu'elle rapportait des bénéfices et ces bénéfices étaient observables à la fois dans la productivité et dans le volume de production. Elle était indispensable au fonctionnement de l'économie de plantation, comme l'abolition de l'esclavage devait le prouver par la suite. Ainsi, la traite était le centre du commerce triangulaire. Et comme toutes les colonies britanniques réunies ne valaient pas Saint-Domingue, elle était donc le centre du système colonial et du mercantilisme, et la main-d'œuvre noire était le moteur de l'industrie sucrière à Saint-Domingue. Avec ses plus de cinq cents mille esclaves, la colonie était le premier producteur mondial de sucre. Si l'action des techniques

⁵⁴ FOUCHARD Jean, *Les marrons de la liberté*, Paris, L'École, 1972, p. 109.

⁵⁵ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 15.

progressistes du capitalisme en avait fait un pays en avance sur la France que l'archaïsme paralysait encore⁵⁶, cela signifie que la division du travail existait et le processus de différenciation structurelle étaient très avancés. Ce sont les contradictions de classes et de races qui imprimaient à Saint-Domingue l'image d'un eldorado construit sur un volcan. Quand, sous l'influence des idées de la Révolution de 1789, les élites de cette société, dont les fondements étaient minés par des contradictions de classes et de races, commencèrent à revendiquer leurs droits sociaux et politiques et que l'esclavage devait être aboli, c'était aussi la fin de la prospérité, du miracle économique et du capitalisme à Saint-Domingue.

***3. Classes sociales et fractions de classes dans la colonie la plus prospère de l'époque :
une réalité d'une complexité déconcertante***

Les problèmes de classes à Saint-Domingue étaient greffés sur des problèmes de races. Cela aggravait les contradictions de classes et limitait les possibilités d'alliance entre les fractions d'une même classe. En outre, les classes sociales et les fractions de classes représentaient les "porteurs sociaux" ou "couches porteuses"⁵⁷ des idées de la Révolution française qui contribuaient à exacerber les tensions sociopolitiques et la lutte des classes dans la colonie. Les élites politiques, c'est-à-dire les leaders et les acteurs sociopolitiques, allaient profiter de ce contexte explosif. Elles y puiseront les

⁵⁶ *Ibid.*, p. 16.

⁵⁷ Ces concepts sont utilisés par Max Weber dans sa *Sociologie des religions*, texte traduit partiellement en français. Cf. KALBERG Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber, op. cit.*, p. 236.

justifications idéologiques nécessaires à la lutte pour la conquête du pouvoir. Celle-ci constituait l'aspect fondamental du processus impliquant l'effondrement de l'État métropolitain et la sociogenèse de l'État haïtien. Comme on a pu le constater dans les points déjà développés, la colonie française de Saint-Domingue, à la veille de 1789, était une société complexe qui peut être analysée en fonction de la division du travail et de la spécialisation des tâches, si l'on accepte de faire l'effort intellectuel nécessaire en vue d'éviter l'amalgame classes/races

3.1. L'amalgame classes/races

L'amalgame classes/races est un phénomène typiquement haïtien qui remonte à la période coloniale et qui est véhiculé dans la société à travers les manuels d'histoire et les discours de certains tenants de l'École ethnologique haïtienne, adeptes de la "négritude" et/ou du "noirisme". Cette conception des classes sociales frise l'absurde, car elle définit l'appartenance à une classe non pas en fonction de la communauté d'intérêts déterminant des positions politico-idéologiques communes, du statut social de l'individu, de la fonction qu'il occupe ou de son niveau de vie, mais surtout au regard de sa couleur et/ou de sa race. Certains historiens n'ont pas hésité à parler, à l'époque coloniale, de la classe des blancs, de celle des affranchis (gens de couleur) et de celle des esclaves⁵⁸. Selon d'autres, le système social saint-domingois avait une structure hautement hiérarchisée : « Entre les blancs, juchés au sommet de la pyramide ethno-

⁵⁸ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 42.

sociale, et les nègres casés tout au bas de cette pyramide comme esclaves, s'était assez vite développée la catégorie sociale intermédiaire des affranchis, constituée par presque tous les mulâtres ou sangs-mêlés, et un petit nombre de noirs libres⁵⁹. »

L'amalgame classes/races laisse l'impression que chacune de ces catégories sociales avait les mêmes intérêts. Mais on sait qu'il existait à Saint-Domingue des Blancs propriétaires et des Blancs non propriétaires couramment appelés petits-Blancs ou Blancs manants. Ces derniers étaient des artisans dont les intérêts étaient différents de ceux des grands propriétaires blancs. Ceux-ci les méprisaient et les considéraient comme des fauteurs de troubles voulant créer un chambardement dans la colonie afin de se substituer à eux. Il en était de même de la catégorie des Affranchis dont les principaux leaders, notamment Vincent Ogé, avaient tout fait pour créer une alliance entre propriétaires blancs et affranchis, dans le but évident de faire échec aux "menées subversives" des non-propriétaires blancs et mulâtres, et, surtout, de maintenir les esclaves –principaux artisans de l'étonnante prospérité qu'avait connue Saint-Domingue à la veille de 1789- dans une situation de soumission totale. Cette mise au point étant faite, il nous revient maintenant de présenter une nouvelle lecture de la configuration sociale saint-domingoise qui tienne compte des nuances sus-mentionnées.

⁵⁹ MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 63

3.2. Configuration sociale de Saint-Domingue à la veille de 1789

À la veille de 1789, on pouvait relever à Saint-Domingue trois grandes classes sociales : la classe supérieure, la classe moyenne et la classe des esclaves. Chacune d'elle était composée de plusieurs fractions de classes, que nous appellerons, dans le cadre de ce travail, couches sociales⁶⁰. Pour démêler cet écheveau, il importe de les analyser une à une.

3.2.1. La classe supérieure

Celle-ci regroupe les négociants et les procureurs-commerçants, les armateurs, les planteurs blancs, l'élite de la bureaucratie militaro-administrative, les gens de profession libérale et les propriétaires affranchis. Il s'agit bien là des fractions ou couches d'une même classe déchirée par des contradictions insurmontables. La fraction des négociants représentait, n'en déplaise à certains historiens⁶¹, les vrais privilégiés de l'économie de plantation. Ceci s'explique par le fait que l'établissement des premières plantations d'envergure était dû à des investissements de capitaux commerciaux. Et les colons résidents étaient surtout des nobles de province appauvris, qui ne pouvaient disposer de

⁶⁰ Cette façon de procéder vise essentiellement à nous permettre de ne pas trop nous distancer des catégories de la sociologie wébérienne. Voir WEBER Max, *Économie et société*, *op. cit.*, pp. 391-400.

⁶¹ Certains historiens, comme Leslie F. Manigat, considèrent les planteurs blancs comme « les véritables meneurs du jeu dans ce système social plantocratique ». Voir MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 58.

tels moyens financiers. Donc, il fallait l'association d'un planteur et d'un négociant pour s'adonner à la culture de la canne. En général, cette association se faisait au détriment du planteur. C'est ce qui explique les difficultés auxquelles faisaient face les planteurs, souvent endettés, et se trouvant au bord de la faillite⁶². En outre, les grands planteurs absentéistes avaient tendance à choisir leurs commissionnaires parmi les commerçants des ports. Les procureurs-commerçants prêtaient donc leurs services à diverses plantations⁶³. Ils s'occupaient fondamentalement du budget de la plantation, de l'achat de matériaux et de personnes réduites en esclavage, de la vente et/ou du troc des produits des plantations⁶⁴.

Les armateurs, hautement impliqués dans le commerce triangulaire, constituaient une autre fraction de la classe supérieure qui bénéficiait de la prospérité de Saint-Domingue. À l'instar des négociants, ils étaient liés aux hautes sphères des finances européennes. Ils tiraient profit de tout : traite des Noirs, transport d'articles manufacturés et de produits tropicaux, contrebande, etc. Les planteurs blancs représentaient la troisième couche de la classe supérieure. Ils étaient divisés en deux groupes : les planteurs absentéistes et les planteurs résidents. Les premiers provenaient surtout des hautes sphères de la noblesse. Comme ils jouissaient d'un degré de fortune très élevé, ils pouvaient s'offrir le luxe de vivre dans la métropole et de confier la gestion de leurs habitations à des procureurs-négociants. L'autre groupe -le revers de la médaille- était constitué de planteurs considérés pratiquement comme les fermiers des négociants et armateurs qui leur prêtaient de l'argent à des taux usuraires.

⁶² CASIMIR Jean, *op. cit.*, p. 31.

⁶³ LEPKOWSKI Tadeusz, *Haiti*, t. I, La Havane, Casa de las Américas, 1968, p. 53.

⁶⁴ CASIMIR Jean, *Ibidem*.

L'élite de la bureaucratie militaro-administrative et les gens de professions libérales, en principe, n'étaient pas propriétaires. Ces deux fractions de la classe supérieure étaient surtout des groupes de prestige, pour utiliser un langage wébérien. En d'autres termes, ils jouissaient, respectivement, du prestige attaché à leur statut de fonctionnaire de l'État et à la noblesse de leur profession. Mais à côté d'eux, il y avait les planteurs affranchis qui s'étaient établis dans les régions montagneuses et qui s'adonnaient surtout à la culture du café. Cette couche de la classe supérieure était propriétaire du tiers des terres et du quart des esclaves à Saint-Domingue. Certains des planteurs affranchis étaient très cultivés et avaient fait leurs études en France. Mais en dépit de leur degré de fortune et d'instruction très élevé, ils n'étaient pas considérés comme les égaux des membres des autres fractions de la classe supérieure. Si ceux-ci, du fait d'être blancs, étaient tous sujets de droit à part entière, ceux-là jouissaient de « prérogatives limitées par les lois, les règlements et les mœurs qui sanctionnaient l'impureté de leur sang⁶⁵ ». Cela nous donne une idée des contradictions qui déchiraient les différentes couches de la classe supérieure à la veille de 1789.

3.2.2. La classe moyenne

Cette classe était composée de deux fractions de classe : les petits-Blancs et les Affranchis non propriétaires (mulâtres et noirs). Les petits-Blancs étaient en général

⁶⁵ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 10.

d'anciens "engagés"⁶⁶ ou des Blancs arrivés tard dans la colonie et qui, de ce fait, n'avaient pas pu acquérir des terres. Cette couche de la classe moyenne était constituée d'artisans, de petits fonctionnaires, d'employés des grandes plantations et d'ouvriers. Dans l'autre fraction de cette classe, figuraient les Affranchis non propriétaires, c'est-à-dire des Mulâtres et des Noirs libres⁶⁷. Ils avaient pratiquement la même situation sociale et économique que les petits-Blancs. Mais le fait d'être des non-Blancs les exposait à toutes sortes d'insultes de la part de leurs frères de classe. En fait, les préjugés de races et de classes constituaient une véritable spirale dans la société saint-domingoise : les Blancs de la classe supérieure méprisaient les propriétaires affranchis et les petits-Blancs; les petits-Blancs n'avaient aucun respect pour les planteurs affranchis et les Affranchis de la classe moyenne. Donc, les contradictions de classes étaient greffées sur des problèmes de races. Mais cette classe moyenne, comme toutes les classes moyennes, pouvait déverser ses aigreurs et les sentiments de rage qu'elle éprouvait contre le mauvais sort qui lui était fait sur la classe des esclaves.

⁶⁶ Les engagés étaient des Blancs si pauvres qu'ils se voyaient dans l'obligation, pour payer leur voyage et venir tenter leur chance à Saint-Domingue, de vendre leur liberté pour trois ans au capitaine du navire qui les transportait. Celui-ci, à son tour, les revendait aux aventuriers français déjà établis dans la colonie. D'où leur nom d'engagés ou trente-six mois. Cet esclavage temporaire une fois terminé, ils recouvraient leur liberté. Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 34-35.

⁶⁷ Ces Noirs libres, qui se trouvaient au nombre de plusieurs milliers dans la colonie, étaient surtout d'anciens esclaves de métier ou à talent qui avaient pu amasser assez d'argent pour acheter leur liberté ou qui l'avaient obtenue grâce à la générosité de leurs maîtres.

3.2.3. La classe des esclaves

Les esclaves étaient des non-possédants. Ils n'avaient pas la propriété de leur propre personne. D'ailleurs, ils n'étaient même pas considérés comme des êtres humains. Ils étaient les choses de leurs maîtres, des biens meubles, très précieux surtout lorsqu'ils acceptaient leur condition d'esclave et restaient complètement soumis. Ils étaient l'objet de châtiments de toutes sortes. Leur maître avait sur eux, légalement, droit de vie et de mort.

Les esclaves ne formaient pas une classe homogène non plus. Il y avait parmi eux des esclaves domestiques et des "nègres" à talent qui étaient des privilégiés comparativement à la masse des autres esclaves. « Ils se donnaient des airs importants et affichaient un certain complexe de supériorité vis-à-vis de leurs frères de servitude astreints aux travaux des champs⁶⁸. » Il y avait une autre ligne de clivage qui traversait cette classe : celle qui séparait les "nègres créoles" des "nègres bossales"⁶⁹. Les conditions de vie des esclaves étaient si pénibles qu'ils arrivaient difficilement à vivre pendant longtemps dans l'enfer saint-domingois. Les plus courageux fuyaient le système en se réfugiant dans des mornes d'accès difficile. Ainsi, il y avait toujours de nouveaux arrivants qui venaient combler le manque de main-d'œuvre provoqué par le "marronnage" et le taux de mortalité élevé qu'on enregistrait au sein de cette classe.

⁶⁸ MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 69.

⁶⁹ On appelait esclaves créoles ceux qui étaient nés dans la colonie, et nègres bossales ceux qui venaient directement d'Afrique.

Selon certains historiens, on pouvait dénombrer à Saint-Domingue, à la veille de 1789, plus de cinq cents mille Noirs, trente mille Blancs et entre trente mille à soixante mille gens de couleur⁷⁰. Pour maintenir un si grand nombre d'esclaves dans ces conditions infra-humaines, gérer les contradictions intra-classistes et inter-classistes, faire fonctionner ce système d'exploitation capitaliste à plein rendement, avec un niveau de productivité et un volume de production prodigieux, il fallait, en plus des investissements massifs de capitaux, d'une technologie de pointe, d'un savoir-faire impeccable et de la rationalité capitaliste, un degré d'organisation étatique qu'on trouvait à l'époque uniquement en Europe occidentale. De même que Saint-Domingue était une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde, l'État saint-domingois était un prolongement de l'absolutisme monarchique dont la politique coloniale consistait à organiser la colonie par et pour la métropole.

4. L'État et l'application du Pacte colonial à Saint-Domingue/Haïti

Les aventuriers français étaient à l'origine de la conquête de Saint-Domingue. Les activités de piraterie auxquelles ils s'adonnaient et leur établissement dans la partie occidentale de l'île constituaient les fondements mêmes de la colonisation française. Mais l'organisation politico-administrative de la colonie, la mise en place des structures sur lesquelles l'agro-industrie allait se développer, l'établissement d'un cadre approprié

⁷⁰ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, pp. 9-10.

aux investissements massifs de capitaux et à l'exploitation capitaliste de la colonie furent l'œuvre de l'État absolutiste métropolitain. C'était aussi grâce à la définition et l'application de la politique coloniale par l'État que la prospérité légendaire de Saint-Domingue parvenait à assurer le rayonnement économique de la France. Toutefois, le Pacte colonial ou Système de l'Exclusif constituait une arme à double tranchant : il était la source du conflit permanent entre planteurs autonomistes et représentants du pouvoir métropolitain ; donc, le point de départ du processus ayant conduit au démantèlement de l'appareil étatique français à Saint-Domingue et à la sociogenèse de l'État haïtien.

À la fin du XVII^e siècle, notamment avec le traité de Ryswick de 1697 qui fixa les frontières entre la partie orientale et la partie occidentale de l'île, c'est-à-dire entre Santo Domingo, colonie espagnole, et Saint-Domingue, possession française, l'État absolutiste métropolitain entreprit d'organiser sa colonie. Il nomma ses propres agents qu'il parachuta à Saint-Domingue : le Gouverneur général, l'Intendant des Finances et les officiers royaux. La colonie était divisée en trois provinces : le Nord, l'Ouest et le Sud, et les provinces subdivisées en quartiers et en paroisses. Le Gouverneur général provenait toujours de la haute noblesse de France. Nommé par le roi pour trois ans, il était chargé de l'organisation militaire de la colonie. À ce titre, il dirigeait une structure hautement hiérarchisée qui devait garantir la sûreté intérieure et extérieure de Saint-Domingue. Du Gouverneur général dépendaient les trois gouverneurs particuliers qui le représentaient dans chacune des trois provinces. Sous le contrôle direct des gouverneurs particuliers se trouvaient les lieutenants du roi à la direction des villes, suivis des lieutenants de quartiers et des majors de paroisses. En tant que représentant du roi, le Gouverneur général détenait l'autorité suprême dans la colonie. Les chefs militaires, qui

étaient ses subordonnés, exerçaient un pouvoir quasi absolu dans les limites de leur juridiction. L'armée était composée, pendant longtemps, de cinq mille soldats européens répartis dans les différentes garnisons, avec une forte concentration au Cap-Français et à Port-au-Prince. Au besoin, elle était renforcée par les milices des quartiers⁷¹. Il est évident que l'ombre du militarisme de l'absolutisme monarchique français planait sur Saint-Domingue.

La centralisation militaire renvoie au monopole de la violence plus ou moins légitime qui est l'une des caractéristiques de l'État absolutiste. La centralisation administrative, son corollaire, se réfère au monopole de la fiscalité. Ces deux monopoles sont étroitement liés : l'un ne va pas sans l'autre⁷². Donc, à l'image de la métropole, la centralisation administrative était à l'honneur dans la colonie. Ainsi, l'Intendant des finances, nommé pour trois ans lui aussi, était chargé de la mise en place et du fonctionnement de l'administration civile. Les finances, la justice, les hôpitaux et l'entretien matériel de l'armée, relevaient de sa compétence. Dans le domaine des finances, travaillaient sous sa direction des administrateurs provinciaux, des ordonnateurs du roi, des receveurs d'octroi, des syndics de paroisses. L'appareil judiciaire était composé de deux Conseils supérieurs qui avaient respectivement pour siège le Cap-Français et Port-au-Prince. On retrouvait une sénéchaussée dans chaque ville importante. Sur le plan sanitaire, des hôpitaux furent créés dans le Nord (Cap-Français), l'Ouest (Port-au-Prince) et dans le Sud (les Cayes)⁷³.

⁷¹ Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 36-37.

⁷² Cf. ELIAS Norbert, *op. cit.*, p. 25.

⁷³ Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp 38-40.

Avec cette double structure militaire et administrative, véritable bureaucratie militaro-administrative, la colonie était mise en coupe réglée par la métropole. La monarchie absolue française avait pris en mains les destinées de Saint-Domingue. Elle s'était arrogée le droit et le pouvoir de concéder des terres à des colons, à ses propres agents, à ses courtisans et à ses alliés. Et son alliance avec la bourgeoisie française allait transformer le visage de Saint-Domingue et lui imprimer l'image de la "Perle des Antilles". La division en classes et en fragments de classes dominantes dans la colonie est une réponse aux initiatives de la bourgeoisie métropolitaine et une adaptation à ses victoires politiques. L'État et le ministère de la Marine, les armateurs négriers, les industriels, les négociants et « tous ceux qui avaient des créances à Saint-Domingue »⁷⁴ opérèrent dans un circuit qui dépassait la colonie, l'entraînait et déterminait le rythme de progrès des colons⁷⁵. Ainsi, l'État absolutiste français et la bourgeoisie française étaient les principaux bénéficiaires de la prospérité de la colonie. Mais quels furent les mécanismes qui permirent à l'État et à la bourgeoisie de tirer autant de profits de la mise en valeur de la colonie ?

4.1. Le Système de l'Exclusif ou Pacte colonial

⁷⁴ BRUTUS Edner, *op. cit.*, p. 257.

⁷⁵ CASIMIR Jean, *op. cit.*, p. 30.

Le Système de l'Exclusif ou Pacte colonial définit les relations entre la métropole française et ses colonies. Selon le Pacte colonial, « les colonies sont créées par et pour la métropole, et non l'inverse ». Cette formule résumait l'essence de la politique coloniale française définie par le ministre Colbert ; d'où la notion de "Colbertisme" qui est l'équivalent du Système de l'Exclusif ou Pacte colonial. En vertu du Pacte colonial, la monarchie éliminait la liberté de commerce. Et le commerce exclusif avec la France plaçait la colonie dans une situation de dépendance totale vis-à-vis de la mère patrie : et pour la vente de ses denrées tropicales, et pour son approvisionnement en articles manufacturés et en main-d'œuvre noire. Ainsi, les produits européens se vendaient à des prix exorbitants sur le marché colonial : farines, vins, ferrements, et les esclaves africains. Par contre, les denrées tropicales s'achetaient à très bas prix : sucre, café, indigo, coton. Dans une telle situation, la colonie ne faisait qu'enrichir les grands ports français : Bordeaux, Nantes, Marseille, Le Havre, en leur vendant ses précieuses denrées tropicales et en achetant les produits de leur arrière-pays⁷⁶.

Les rapports de domination et d'exploitation entre Saint-Domingue et la France plaçaient les planteurs blancs au bord de la faillite. Certains d'entre eux étaient totalement ruinés. Pour essayer de remonter le courant, ils empruntaient aux armateurs et aux négociants qui jouaient aussi le rôle de banquiers. Ils s'étaient endettés à un point tel que, dans les années 1780, certains d'entre eux devaient la presque totalité de leurs récoltes aux bailleurs de fonds. On comprend pourquoi certains historiens voient en eux les fermiers de leurs bailleurs de fonds⁷⁷. Mais les planteurs blancs n'avaient jamais

⁷⁶ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 9.

⁷⁷ JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti, op. cit.*, p. 12.

accepté le sort qui leur était fait. En maintes occasions, ils avaient revendiqué la liberté de commerce qui leur aurait permis d'alléger le fardeau de l'Exclusif et de pouvoir réaliser des bénéfices substantiels. Bien avant l'indépendance des Treize Colonies américaines, ils avaient recouru, en 1722, 1765 et 1769, à la sédition pour manifester leur volonté de s'autogouverner⁷⁸.

4.2. Les rapports transnationaux de pouvoir aggravèrent la situation dans la colonie

La conquête de Saint-Domingue et l'évolution de cette colonie française s'inscrivaient dans la dynamique de l'émergence du système inter-étatique et du système capitaliste en expansion. L'alliance entre les jeunes États et leurs bourgeoisies nationales créait des capitalismes nationaux agressifs. La lutte pour la suprématie entre les monarques, la course à la conquête et au partage du monde avaient transformé l'Europe et les régions convoitées par les puissances européennes en champs de bataille. Les guerres franco-espagnoles, anglo-espagnoles, anglo-françaises, anglo-hollandaises, hispano-hollandaises et franco-hollandaises, avaient leurs répercussions en Amérique en général, et dans la Caraïbe en particulier. Ces guerres expliquent le partage d'Hispaniola entre l'Espagne et la France, l'appui de la France et de l'Espagne aux Américains lors de la guerre d'indépendance de ce pays contre l'Angleterre, ainsi que les agressions et tentatives de conquête des Espagnols et des Anglais dont Saint-Domingue avaient été l'objet tout au long du XVIII^e siècle.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 11.

Mais la guerre ne fut pas le sport préféré des monarques européens. On ne doit jamais oublier que « les affaires de l'État et du capitalisme sont inextricablement liées, qu'elles ne sont que les deux faces ou aspects d'un même développement historique⁷⁹. » Les guerres entre les capitalismes nationaux étaient tout aussi intenses et tout aussi dévastatrices que les guerres entre les États. Elles visaient la ruine économique des colonies des États et des capitalismes rivaux. Le commerce de contrebande, appelé aussi interlope, pratiqué à Saint-Domingue par les Hollandais, les Anglais et les Espagnols, s'il apportait une bouffée d'oxygène aux planteurs, affectait sérieusement les intérêts de la monarchie et de la bourgeoisie françaises. En d'autres termes, le trafic illicite était profitable aux autres États-nations européens et américain.

Pour contrer cet acte d'agression, la bureaucratie militaro-administrative saint-domingoise réagissait avec sévérité contre les colons qui osaient violer le principe sacrosaint du Pacte colonial. Les deux piliers de la politique coloniale française à Saint-Domingue, le Gouverneur général et l'Intendant des finances, ne se faisaient jamais prier pour prendre des mesures drastiques dans leurs domaines respectifs. Le premier, en véritable despote militaire, entouré d'officiers arrogants, asservissait les petits-Blancs et les libres au service de la milice et exerçait une surveillance "odieuse" sur toute la colonie. Quant au second, surtout depuis l'arrivée de Barbé de Marbois en 1785, il se comportait en tyran fiscal, qui fouillait les registres, vérifiait les recensements, redressait

⁷⁹ Au sujet des relations entre l'État moderne et le capitalisme, l'historien allemand Otto Hintze écrit : « Le capitalisme n'a pas davantage conduit à l'État moderne que l'État moderne n'a conduit au capitalisme. On dira plutôt : Les affaires de l'État et du capitalisme sont inextricablement liées (...) elles ne sont que les deux faces ou aspects d'un même développement historique. » Voir HINTZE Otto, « *Economies and Politics in the Age of Modern Capitalism* », in GILBERT Felix (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, op. cit., p. 183.

les comptes, infligeait des amendes⁸⁰. Cette attitude des hauts fonctionnaires de la bureaucratie militaro-administrative ne faisait qu'envenimer les rapports déjà tendus existant entre la colonie et la métropole, tout en renforçant les velléités autonomistes de certaines fractions de la classe possédante. On se trouvait déjà à la veille de 1789 : la France et l'Europe avançaient à grands pas vers l'*Événement du siècle des Lumières* qui allait bouleverser le panorama sociopolitique et marquer la conscience universelle : la première révolution démocratique bourgeoise.

Trois siècles après l'arrivée des conquistadors espagnols, l'expansionnisme européen avait changé la face de l'Amérique : explorations, conquêtes, pillages, actes de piraterie, exterminations d'autochtones, guerres, balkanisation de la Caraïbe, esclavage des Noirs et Révolution américaine. Les "civilisés" avaient tout apporté aux "barbares" : la chrétienté, la science et la technique, l'État absolutiste, l'exploitation capitaliste des ressources naturelles et humaines. De ce processus global naquit Saint-Domingue : cette "île légendaire", la "Perle des Antilles", la colonie la plus prospère de l'époque. Cet eldorado était pourtant construit sur un volcan. Cette société coloniale esclavagiste était déchirée par des contradictions internes qui la rendaient fragile, excessivement vulnérable. Des conflits intra-classistes et inter-classistes greffés sur des problèmes de races, des antagonismes entre possédants et non-possédants, entre libres et non-libres, entre autonomistes et partisans du Système de l'Exclusif, laissaient prévoir des jours sombres pour la colonie.

⁸⁰ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, pp. 33-34.

Mais « ... la lutte séculaire entre les classes se résout en dernière analyse au niveau politique –et non au niveau économique ou culturel- d'une société. En d'autres termes, c'est la construction et la destruction des États qui décident des changements fondamentaux dans les rapports de production, tant que les classes sociales subsistent⁸¹. » L'Europe qui se trouvait à l'origine de la dynamique globale dans laquelle s'inscrivait Saint-Domingue, et la France qui y avait organisé le "miracle économique" que sa colonie symbolisait, allaient offrir le "moment politique" aux "jacobins blancs, mulâtres et noirs" de Saint-Domingue. Les "conditions adéquates" étaient donc réunies. Les idées véhiculées par la Révolution française allaient trouver dans la colonie des "porteurs sociaux", des "couches porteuses", au niveau des élites des classes et fractions de classes sociales. Ce fut le point de départ de la sociogenèse de l'État haïtien.

⁸¹ ANDERSON Perry, *op. cit.*, pp. 11-12.

CHAPITRE III

ÉLITES POLITIQUES ET SOCIOGENÈSE DE L'ÉTAT HAÏTIEN : LA DYNAMIQUE EXTERNE/INTERNE (1789-1803)

Ce chapitre, tout en soulignant le rôle primordial des élites politiques, vise à expliquer la construction externe/interne de l'État haïtien. Il s'agira pour nous de montrer comment la Révolution française et les guerres européennes, deux événements externes, ont contribué à accélérer le processus interne et créé à Saint-Domingue les conditions favorables à la manifestation et à l'exacerbation des conflits sociopolitiques entre les élites locales. Cette dynamique externe/interne se trouve à la base de l'effondrement de l'État colonial français et de la sociogenèse de l'État haïtien. L'État louvertureurien¹ constitue un facteur indispensable pour expliquer non seulement les relations entre l'État colonial français et l'État post-colonial haïtien de 1804, mais aussi pour situer et comprendre la transplantation, la perversion et la dégénérescence du modèle d'État européen dans l'Haïti post-coloniale, de même que la non-émergence de l'État moderne dans ce pays.

Il s'agit d'un processus complexe constitué d'un ensemble d'événements se produisant des deux côtés de l'Atlantique et mettant en évidence les rapports entre la Révolution française, les guerres européennes et le déclin irréversible de la colonie la

¹ L'État louvertureurien renvoie à la structure militaro-administrative mise en place par Toussaint Louverture, dans le cadre de la Constitution de 1801, après avoir monopolisé le pouvoir à Saint-Domingue et annexé la partie orientale de l'île.

plus prospère du monde. Comme « la guerre a fait l'État, l'État a fait la guerre² », c'est-à-dire la guerre est à la base de la construction et de la destruction des États, la guerre civile, le chaos et l'anarchie ainsi que l'invasion de Saint-Domingue par l'Espagne et l'Angleterre signifiaient donc l'effondrement progressif de l'État colonial français et la mise en place de l'État haïtien. C'est dans cette dynamique externe/interne que se situaient tant l'échec du projet louvertureurien que celui de Bonaparte, et ceux-ci conduisirent à l'émergence de l'État post-colonial haïtien de 1804. L'évolution du processus révolutionnaire métropolitain, les décisions incohérentes des révolutionnaires français, reflétant une politique coloniale de tâtonnements, l'impact sur Saint-Domingue des guerres européennes auxquelles la Convention nationale française était partie, de même que l'action des élites politico-militaires à l'intérieur de la colonie et leur lutte pour l'hégémonie nous aideront à expliquer l'effondrement progressif de l'État colonial français à Saint-Domingue, la sociogenèse de l'État haïtien et la naissance de l'État post-colonial haïtien qui formeront la structure de ce chapitre.

1. L'effondrement progressif de l'État colonial français à Saint-Domingue

La grande commotion qui bouleversa le paysage sociopolitique français en 1789 eut des répercussions profondes non seulement en Europe, mais aussi dans la Caraïbe et, surtout, dans la colonie française de Saint-Domingue. Les idéaux de la Révolution française

² TILLY Charles, « *Reflections on the History of European State Making* », in TILLY Charles (dir.), *The Formation of National State in Western Europe, op. cit.*, p. 42.

allaient trouver dans les couches supérieures de la société coloniale esclavagiste saint-domingoise, les "porteurs sociaux" décidés à les utiliser en vue d'atteindre leurs propres objectifs. Dans un premier temps, à la suite de la convocation des États généraux en France, le 8 août 1788, l'élite des planteurs blancs, dans sa lutte contre l'application du Pacte colonial, devait déclencher les hostilités entre "pompons rouges" et "pompons blancs", c'est-à-dire entre autonomistes et royalistes. Par la suite, avec l'entrée des petits-Blancs et des Affranchis³ sur la scène politique saint-domingoise, consécutive à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, le 26 août 1789, ce fut la guerre civile. L'irruption des esclaves à leur tour, le 22 août 1791, provoqua le chaos et l'anarchie. Comme prolongement de la guerre franco-britannique, éclatée le 10 février 1793, et la guerre franco-espagnole, déclenchée le 7 mars de la même année, Saint-Domingue devint un enjeu de la guerre internationale, ce qui augmenta du même coup la complexité d'une situation déjà difficile.

1.1. Autonomistes et royalistes face à la Révolution française

Grâce à des mouvements de sédition, les planteurs blancs parvinrent à arracher dans le passé certaines concessions des autorités métropolitaines. Aussi obtinrent-ils, dans un premier temps, la suppression des compagnies à monopole en 1734. En outre, l'interlope

³ Les Affranchis étaient surtout des Mulâtres, c'est-à-dire fils de Blancs et de Nègresses. On comptait parmi eux un certain nombre de Noirs libres. Il y avait à Saint-Domingue des Affranchis propriétaires et des Affranchis non propriétaires. Les Affranchis propriétaires possédaient le tiers des terres et le quart des esclaves dans la colonie et, en ce sens, constituaient une fraction importante de la classe supérieure. Voir DORSSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 43-45.

et l'ouverture, le 30 août 1784, des trois ports francs du Cap, de Port-au-Prince et des Cayes, assouplirent considérablement la dureté du Système de l'Exclusif⁴. Mais ils n'attendaient que le moment opportun pour exiger l'abolition pure et simple du Pacte colonial qu'ils considéraient comme un fardeau insupportable. À leur avis, la Révolution de 1789 leur offrait cette occasion tant rêvée de se représenter et de défendre leurs propres intérêts à la tribune de l'Assemblée nationale constituante française.

Ayant pour boussole l'exemple des Treize Colonies américaines qui venaient de proclamer leur indépendance face à leur ancienne métropole, les planteurs blancs entendaient profiter du processus de démocratisation du système politique métropolitain en vue de matérialiser leurs visées autonomistes. Dans le but de manifester leur soutien intéressé à la Révolution française, qu'ils comptaient utiliser comme tremplin afin d'atteindre leur objectif, ils arborèrent une cocarde rouge ; d'où leur nom de "pompons rouges". De l'avis de ceux-ci, Saint-Domingue, située à deux mille lieues de la métropole et dont la richesse reposait sur l'esclavage, n'avait rien de commun avec la France. Elle devait bénéficier d'un régime d'autonomie qui lui assurât l'administration de ses affaires, dans le cadre de lois particulières⁵. Cette vision des rapports entre la colonie et sa métropole orienta toutes les décisions politiques prises par l'élite des planteurs blancs.

Si la Révolution française trouvait des alliés conditionnels chez les planteurs blancs, elle avait aussi des adversaires farouches et puissants : l'élite de la bureaucratie militaro-

⁴ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 33.

⁵ *Ibid.*, p. 34.

administrative au service de l'absolutisme monarchique métropolitain, ainsi que les petits-Blancs propriétaires, commerçants et artisans. Les représentants de l'autorité du roi dans la colonie, les serviteurs de l'État, à savoir les fonctionnaires, étaient le symbole par excellence de la contre-révolution. Pour bien montrer leur opposition aux menées autonomistes des planteurs blancs, ils arborèrent une cocarde blanche ; d'où leur nom de "pompons blancs". Ils utilisèrent tous les moyens de contrainte à leur disposition pour venir à bout des manœuvres politiques visant à affaiblir l'autorité du roi dans la colonie. L'affrontement entre autonomistes et royalistes créa une dynamique où la politique se concevait essentiellement en termes de rapport de forces et où la logique de guerre imprégnait toutes les actions, toutes les démarches, toutes les décisions politiques des élites, des leaders et des acteurs sociopolitiques à Saint-Domingue.

1.2. La tentative de coup d'État des planteurs blancs

À l'initiative des colons absentéistes résidant en France, un avis du Conseil d'État métropolitain en date du 26 septembre 1789 autorisa la réunion d'une assemblée coloniale à Saint-Domingue. Se basant sur cet avis, les trois assemblées provinciales du Nord, de l'Ouest et du Sud, en dehors de toutes normes juridiques coloniales, organisèrent des élections générales. Ainsi, de façon irrégulière, fut mise sur pied l'assemblée coloniale qui se réunit à Saint-Marc. Grâce au soutien du député Antoine Barnave, porte-parole de la bourgeoisie libérale et l'un des plus brillants orateurs de l'Assemblée nationale constituante française, la Loi du 8 mars 1790 accorda aux

assemblées locales la prérogative de proposer une constitution coloniale. Ces rebelles qui avaient baptisé leur institution législative du titre pompeux *d'Assemblée Générale de la Partie Française de Saint-Domingue*, connue dans l'histoire d'Haïti sous le nom d'Assemblée de Saint-Marc, voyaient dans cette Loi la consécration de leurs prétentions législatives.

Pour donner des fondements constitutionnels à leur tentative de coup d'État, les parlementaires de Saint-Marc élaborèrent une Constitution stipulant en son article premier : « Le pouvoir législatif, compétent pour aménager le régime intérieur de l'île, réside dans l'Assemblée générale⁶ ». Les parlementaires de Saint-Marc estimèrent que l'application des Droits de l'homme aux Antilles, vu le passé spécifique de l'île, l'éloignement de la mère patrie, la différence de climat, de population et de mœurs, renverserait le système colonial. Selon la prescription de la Constitution saint-domingoise, la colonie et la métropole n'entretenaient plus de rapports hiérarchisés, mais des relations contractuelles. Comme si elle voulait signifier sa puissance souveraine aux divers secteurs constitutifs de la société saint-domingoise et à l'élite de la bureaucratie militaro-administrative représentant le pouvoir métropolitain, l'Assemblée de Saint-Marc interdit les affranchissements, décréta la liberté de commerce, s'attribua le pouvoir administratif et licencia les troupes.

Face à ce coup de force des parlementaires saint-marcois, la réaction des autres secteurs ne se fit pas attendre. L'Assemblée provinciale du Nord condamna les "bases constitutionnelles" et leurs auteurs. Celle du Sud lui emboîta le pas. Sous la pression des

⁶ *Ibid.*, p. 47.

Blancs hostiles à l'Assemblée de Saint-Marc, le gouverneur général de Peinier se décida à montrer aux parlementaires putschistes que l'État colonial n'était pas une fiction. Le colonel de Vincent, commandant du Nord, reçut l'ordre de marcher sur Saint-Marc. Le colonel de Mauduit, commandant de l'Ouest, en fit de même. Pris entre l'enclume et le marteau, les législateurs rebelles lancèrent un appel désespéré à l'insurrection qui laissa indifférente la population⁷. Le 8 août 1790, les quatre-vingt-cinq députés les plus combattifs des deux cent-douze parlementaires séditieux s'embarquèrent pour la France sur le vaisseau du roi Le Léopard⁸. Ce fut la dissolution de l'Assemblée de Saint-Marc qui consacra l'échec de sa tentative de coup d'État contre les autorités coloniales.

1.3. La guerre civile affaiblit l'État colonial français

La lutte des planteurs affranchis pour la jouissance de leurs droits civils et politiques, le refus des planteurs blancs de leur reconnaître ces droits et la politique ambiguë de la métropole à ce sujet, créèrent une situation de guerre civile qui mit à rude épreuve l'appareil répressif de l'État colonial français. En dépit des positions diamétralement opposées par rapport à la nature des relations entre Saint-Domingue et la métropole, tous les Blancs de la colonie s'étaient mis d'accord sur deux points fondamentaux : la non-reconnaissance des droits de citoyenneté aux Affranchis et le maintien de l'esclavage des Noirs. Si les planteurs affranchis partageaient avec les Blancs le principe du

⁷ *Ibid.*, p. 48.

⁸ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 364.

maintien de l'esclavage, cela ne diminua en rien leur ardeur combative en ce qui a trait à la lutte pour la reconnaissance de leurs droits de citoyenneté à part entière.

Dans l'objectif de la défense de leurs droits, les Affranchis qui vivaient à Paris fondèrent la Société des Amis des Noirs qui jouissait d'un grand prestige auprès de l'aile la plus libérale de la bourgeoisie française. En 1789, lorsque la révolution éclata en France, les liens d'amitié qui unissaient certains dirigeants révolutionnaires métropolitains et les représentants des Affranchis de Saint-Domingue étaient tels que ceux-ci n'hésitaient pas à offrir à ceux-là la somme de six millions de livres tournois en vue d'aider le nouveau gouvernement à payer la dette publique : l'un des facteurs ayant déclenché la révolution⁹. De ce fait, les représentants des Affranchis dans la métropole pouvaient influencer certaines décisions des législateurs français relatives à la colonie.

Ainsi, aucun acte législatif métropolitain ayant trait à la colonie française saint-domingoise n'abolissait la prescription du Code noir selon laquelle les libres jouissaient des mêmes droits que les Blancs. Mais cela n'empêcha pas les colons blancs de les écarter des élections qui devaient conduire à la formation de l'Assemblée de Saint-Marc. Les Affranchis observaient les manœuvres politiques des planteurs blancs autonomistes. Pendant ce temps, leurs leaders à Paris multipliaient les démarches auprès des législateurs français afin d'obtenir l'instruction du 28 mars aménageant l'exécution du décret du 8 mars. Elle arriva dans la colonie trois mois après la promulgation de la Charte insulaire, soit le 1^{er} juin 1790, et reconnut l'égalité des droits civils et politiques

⁹ MOYA PONS Frank, « *La independencia de Haití y Santo Domingo* » in BETHELL Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. V, tr. esp., Barcelone, Cambridge University Press/Editorial Crítica, 1991 (1985), p. 125.

entre tous les libres propriétaires et/ou payant une contribution annuelle¹⁰. Les Mulâtres étaient prêts à défendre leurs droits par tous les moyens. Saint-Domingue était en ébullition et le spectre de la guerre civile se profilait à l'horizon.

Si la réponse militaire des royalistes -qui bénéficièrent de l'appui des gens de couleur- aux autonomistes fit avorter la tentative de coup d'État des parlementaires de Saint-Marc, elle ne résolut pas pour autant le problème des Affranchis. Vincent Ogé, l'un des leaders des propriétaires affranchis, après de brillantes interventions au Club Massiac en France pour essayer de faire entendre raison aux colons blancs et justifier la nécessité d'une alliance entre propriétaires blancs et propriétaires mulâtres en vue de consolider l'ordre colonial esclavagiste et étouffer dans l'œuf l'inévitable soulèvement des esclaves, comprit que les problèmes politiques de cette nature ne pouvaient pas être résolus par la force de la raison. Dès lors, il opta pour la raison de la force. Il débarqua clandestinement à Saint-Domingue, au début du mois d'octobre 1790, dans la province du Nord. Avec son ami Jean-Baptiste Chavannes, il organisa un soulèvement contre les planteurs blancs. Vaincus par ces derniers et livrés aux autorités saint-domingoises par les autorités de la partie orientale de l'île, ils connurent le supplice de la roue et plusieurs de leurs compagnons de lutte furent exécutés le 25 février 1791¹¹.

La défaite militaire des Affranchis du Nord annonça la généralisation de la guerre civile entre Blancs et gens de couleur. La répression impitoyable et généralisée dont

¹⁰ Elle stipulait : « Toutes les personnes âgées de vingt-cinq ans accomplis, propriétaires d'immeubles, ou à défaut d'une telle propriété, domiciliées dans la paroisse depuis deux ans et payant une contribution, se réuniront pour former l'Assemblée paroissiale. » Cf. PLUCHON Pierre, *op. cit.*, pp. 47-48.

¹¹ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 61.

furent victimes les Mulâtres du Nord provoqua la colère et l'indignation des Affranchis de l'Ouest et du Sud. Alors, Port-au-Prince et ses zones avoisinantes, transformées en un vaste champ de bataille et ravagées par des incendies, furent le théâtre d'affrontements violents entre Blancs et Affranchis. Mais la guerre civile dans l'Ouest fit un saut qualitatif : ce furent des chefs militaires aguerris qui dirigèrent les opérations dans les deux camps. Beauvais, qui avait pris part à la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, fut nommé commandant de la troupe des Affranchis. Il choisit pour premier lieutenant Lambert, un Noir de la Martinique, qui avait combattu à ses côtés à Savannah¹².

Tirant les leçons de la défaite des Affranchis du Nord, les Affranchis de l'Ouest, contrairement à Ogé qui avait rejeté la suggestion de son ami Chavannes de soulever les ateliers d'esclaves, s'étaient fait aider par trois cents esclaves baptisés "les Suisses". L'expérience militaire des chefs affranchis et l'ardeur combative des esclaves leur assurèrent la victoire. Les Blancs durent se résigner, par le concordat de Damiens signé le 24 septembre 1791, à reconnaître aux Affranchis la jouissance de leurs droits civils et politiques. La paix ne dura que deux mois : le 21 novembre, les Blancs violèrent le traité de paix. Les Affranchis du Sud volèrent au secours de leurs congénères de l'Ouest. Port-au-Prince fut encerclée et incendiée : sur trente îlets que comprenait la ville, vingt-sept disparurent dans les flammes¹³. L'État colonial vacillait et semblait n'être plus que l'ombre de lui-même : le chaos et l'anarchie côtoyaient la guerre civile.

¹² *Ibid.*, p. 62.

¹³ *Ibid.*, p. 64.

1.4. Le soulèvement général des esclaves amplifia le chaos et l'anarchie

La démission, puis le départ pour la France du gouverneur de Peinier¹⁴, le 7 novembre 1790, et son remplacement par de Blanchelande, dont le parti-pris pour la cause des Blancs diminuait l'autorité de l'État dans la colonie, allaient créer un climat de terreur favorable au chaos, à l'anarchie et à la guerre civile¹⁵. L'arrivée à Port-au-Prince de deux bataillons des régiments d'Artois et de Normandie, en renfort aux troupes françaises, dont l'esprit d'indiscipline était légendaire, fragilisait davantage une situation déjà précaire. Ils débarquèrent le 2 mars 1791. La population et les troupes casernées commencèrent aussitôt à s'agiter. Pris de panique, le gouverneur de Blanchelande se réfugia au Cap-Français, le colonel de Mauduit fut tué et son cadavre traîné à travers les rues de Port-au-Prince, avant d'être mutilé, le 4 mars, par une foule assoiffée de vengeance¹⁶. Cette scène macabre fut le prélude à la guerre civile qui mit aux prises les Blancs et les Affranchis de l'Ouest.

Ce climat d'agitation permanente, de chaos, d'anarchie et de guerre civile ne devait pas laisser insensible la masse des esclaves noirs. L'élite de la classe des esclaves, c'est-à-dire la minorité constituée essentiellement d'esclaves domestiques et d'esclaves à

¹⁴ Il dut donner sa démission sous la pression des Blancs qui lui reprochaient sa complaisance à l'endroit des Mulâtres, pour avoir manifesté son opposition à l'exécution d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons de lutte. Le général de Blanchelande, son lieutenant et successeur, allait laisser la terreur des Blancs s'abattre sur les gens de couleur qui, légitime défense obligeait, répondaient à la terreur par la terreur. Dès lors, l'État colonial ne disposait plus du monopole de la violence physique.

¹⁵ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 366.

¹⁶ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 57.

talent, en contact direct avec les couches supérieures de la colonie, devait suivre leur exemple et accorder à la violence et à la guerre toute l'importance qu'elles méritaient. Le travail de conscientisation et de conditionnement psychologique étant réalisé, la fureur des esclaves se déchaîna sur « la partie du Nord, première productrice de sucre blanc et de café de Saint-Domingue »¹⁷. Des milliers de cafétérias, deux cents usines sucrières –le quart de l'industrie sucrière de la colonie- avaient été détruits. Mille Blancs et plus de dix mille esclaves avaient péri dans des affrontements d'une extrême violence¹⁸. La reprise de la lutte par les esclaves au mois de janvier 1792 amplifia le chaos et l'anarchie dans cette province.

Les échos de la révolte des esclaves du Nord se firent entendre dans l'Ouest et le Sud du pays. Les esclaves de ces deux provinces ne se firent pas prier pour imiter le geste de leurs congénères du Nord. Ils ravagèrent les plantations de canne à sucre, les cafétérias et les installations manufacturières, saccagèrent les villes avant de se réfugier dans les hauteurs, d'où ils continuaient à lancer des opérations de ravitaillement et de harcèlement contre leurs anciens maîtres. Les contradictions de classes et de races, le chaos, l'anarchie et la guerre civile avaient transformé Saint-Domingue en un immense champ de bataille. Et ce fut sur les ruines fumantes de la Perle des Antilles que la première Commission civile envoyée par la métropole pour rétablir la paix allait débarquer au Cap-Français le 22 novembre 1791.

¹⁷ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 14.

¹⁸ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 372.

1.5. Les tentatives de rétablissement de l'autorité de l'État à Saint-Domingue

Vu l'importance de Saint-Domingue pour la bourgeoisie française et le rayonnement économique de la métropole, la France révolutionnaire avait décidé de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à l'anarchie et à la guerre civile dans la colonie. Aussi confia-t-elle aux membres de la première Commission civile la mission d'y rétablir l'ordre afin de retrouver la stabilité d'antan, indispensable au relèvement de la production des denrées tropicales qui représentaient les deux tiers de son commerce extérieur. Mais la mission de cette Commission civile était vouée à l'échec, du fait qu'elle n'avait pas pris en compte la complexité de la situation à Saint-Domingue et l'affaiblissement considérable des structures de l'État colonial.

D'une part, l'intransigeance des Blancs, qui se manifestait à travers les décisions provocatrices de l'Assemblée coloniale, compliquait la tâche des commissaires et, d'autre part, les décrets contradictoires de l'Assemblée nationale constituante en France, relatifs à Saint-Domingue, ne faisaient que torpiller les décisions prises dans la colonie par les agents métropolitains. Essoufflés, les leaders des esclaves du Nord, Jean-François, Biassou Georges, etc., montrèrent des dispositions très conciliantes aux propositions des commissaires : ils n'avaient réclamé qu'une cinquantaine de libertés pour faire retourner tous les esclaves aux ateliers. Mais la morgue et la mauvaise foi de l'Assemblée coloniale firent tout échouer¹⁹. La violation du concordat de Damiens par les Blancs de l'Ouest, la reprise de la guerre entre Blancs et Affranchis et le siège de

¹⁹ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 70.

Port-au-Prince par les Affranchis de l'Ouest et du Sud, consacrèrent l'échec de la première Commission civile.

Ayant tiré les leçons de cet échec et consciente des troubles provoqués dans la colonie par le décret du 4 avril 1792, favorable aux gens de couleur, l'Assemblée législative française nomma une deuxième Commission civile, accompagnée d'un corps expéditionnaire de six mille soldats. Si l'arrivée des commissaires au Cap-Français, le 17 septembre 1792, créa chez les Affranchis l'espoir de voir enfin la mise en application du décret du 4 avril, elle suscita en revanche l'inquiétude et l'hostilité des Blancs. En affirmant qu'il ne reconnaissait que deux classes d'hommes dans la colonie : les libres et les esclaves, le commissaire Sonthonax avait défini la nouvelle politique de la France révolutionnaire par rapport à Saint-Domingue. Elle reposait sur l'alliance des Blancs et des Affranchis en vue de garantir le maintien des Noirs en esclavage et le retour de la prospérité dans la colonie²⁰.

Cette politique de la métropole était jugée inacceptable par les Blancs. Face à leur attitude hostile, les commissaires qui disposaient des moyens nécessaires pour accomplir leur mission, proclamèrent la dissolution de toutes les assemblées des Blancs qui existaient à Saint-Domingue. Ces derniers réagirent en faisant pression sur le gouverneur d'Esparbès pour qu'il usât de son autorité sur les troupes pour déporter les commissaires en France. Sonthonax alla au devant des événements en destituant le gouverneur qui fut immédiatement embarqué pour la France. Et comme tous les soldats venus de France, même ceux du corps expéditionnaire, avaient manifesté leur sympathie pour les Blancs,

²⁰ Voir PLUCHON Pierre, *op. cit.*, pp. 78-80.

Sonthonax créa, pour contrebalancer leur force, la légion de l'égalité du Nord, composée uniquement d'Affranchis²¹.

Les décisions des commissaires dans le Nord soulevèrent le mécontentement des Blancs de l'Ouest. Avec le marquis de Borel, ancien membre de l'Assemblée coloniale, ils se révoltèrent et décidèrent d'organiser des élections en vue de constituer une troisième Assemblée coloniale²². Le gouverneur de Lasalle dut se réfugier à Saint-Marc pour échapper à la colère des Blancs contre les représentants du pouvoir métropolitain. Appuyés par les Affranchis de l'Ouest, les commissaires attaquèrent par terre et par mer les insurgés qui s'enfuirent à Jacmel, ville du Sud-Est, d'où ils partirent pour la Jamaïque. Le recrutement de gens de couleur pour la création d'une légion de l'Égalité dans l'Ouest permit l'application du décret du 4 avril 1792. Acculés, les Blancs se décidèrent à jouer le tout pour le tout. L'arrivée du général Galbaud comme successeur de d'Esparbès, leur offrit l'occasion de se venger des membres de la deuxième Commission civile. Mais c'était sans compter sur la sagacité et la détermination de Sonthonax.

Face à la sympathie ouvertement affichée par Galbeaud à l'endroit des Blancs, ce qui encourageait leur hostilité vis-à-vis des commissaires, Sonthonax opposa la rigueur de la loi. Il démontra à Galbeaud, texte à l'appui, que sa qualité de propriétaire à Saint-Domingue invalidait légalement sa nomination comme gouverneur. Pour anticiper la

²¹ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 74.

²² La seconde Assemblée coloniale de Saint-Domingue fut censurée par l'Assemblée législative française qui soumit, le 4 avril 1792, à la sanction du roi, un décret aussi favorable aux Affranchis que celui du 15 mai 1791. Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 70-71.

révolte des Blancs du Nord, il donna l'ordre d'embarquer Galbaud à bord de la gabare *La Normandie*, en partance pour la France. Mais les deux cents Blancs qui s'y trouvaient et qui allaient être déportés par les commissaires, en raison de leur hostilité aux gens de couleur, gagnèrent le gouverneur destitué à leur cause. Deux mille passagers et membres d'équipage des bateaux français qui formaient un convoi afin de se protéger contre la flotte anglaise, débarquèrent dans la ville et se lancèrent à l'assaut de la résidence des commissaires. Après une résistance acharnée offerte par quelques centaines de soldats et d'Affranchis durant les journées des 20 et 21 juin 1793, ceux qui assuraient la défense des commissaires succombèrent, le 22 juin, sous le poids du nombre des partisans de Galbaud qui s'étaient emparés de l'arsenal de la ville.

Pendant que les insurgés savouraient leur victoire, le gouverneur rebelle donna l'ordre de procéder à l'arrestation des commissaires qui s'étaient réfugiés au Haut-du-Cap. Face à la faiblesse manifeste des Affranchis, Sonthonax lança un appel aux Noirs révoltés, en leur promettant, s'ils s'engageaient dans l'armée de la République, la liberté et tous les droits liés au statut de citoyens français²³. L'ardeur combative et la supériorité numérique des esclaves assurèrent la victoire aux commissaires. Effrayés par la terreur, le pillage et l'incendie de la ville du Cap-Français, dix mille colons partirent avec Galbaud pour les États-Unis²⁴. Ce fut la fin de l'hégémonie des Blancs dans la colonie. La dynamique interne de Saint-Domingue fragilisait les structures de l'État colonial français. La guerre internationale consolidait sa lente agonie.

²³ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 81.

²⁴ DORSSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 76.

1.6. La guerre internationale consacra l'effondrement de l'État colonial français à Saint-Domingue

La politique des girondins qui dominaient l'Assemblée législative, laquelle avait succédé à l'Assemblée nationale constituante en France, consistait à forcer le roi à déclarer la guerre à l'Autriche et à rompre le pacte familial avec l'Espagne. Aussi, la France déclara-t-elle la guerre à l'Autriche en avril 1792. Neuf jours après l'exécution du roi, le 1^{er} février, la Convention déclara la guerre à la Grande-Bretagne et à la Hollande ; le 7 mars, la guerre éclata également entre la France et l'Espagne. Comme la Caraïbe était le prolongement de l'Europe, toute la région allait se transformer en champ de batailles mettant aux prises les pays impliqués dans la guerre qui se déroulait sur le vieux continent. Hispaniola devenait tout naturellement le théâtre principal de ces affrontements.

La partie orientale de l'île, Santo Domingo, se transforma en lieu de refuge pour les chefs de la révolte des esclaves de la province du Nord²⁵. Ils reçurent asile et protection de la part des autorités de la colonie espagnole qui les utilisaient dans l'objectif de s'emparer de la partie occidentale que l'Espagne avait cédée, contre son gré, à la France par le traité de Ryswick en 1697. Jean-François, Biassou Georges et Toussaint Louverture devinrent des généraux espagnols. À ce titre, ils participaient, à côté des milices de Santo Domingo, aux attaques contre la colonie française. Ils parvinrent à

²⁵ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 379.

conquérir certaines parties du territoire saint-domingois pour le compte du roi d'Espagne : Vallières, le Trou, le Fort-Dauphin, la Grande Rivière du Nord, Ouanaminthe, Marmelade, Ennery, Plaisance, les Gonaïves, Limbé, le Borgne²⁶.

Mécontents de la politique coloniale de la France révolutionnaire qui, par les décrets du 15 mai 1791 et du 4 avril 1792, reconnut aux gens de couleur l'égalité des droits civils et politiques avec les Blancs, ces derniers n'avaient pas hésité à faire appel à l'Angleterre. Ils sollicitèrent en maintes occasions des autorités de la Jamaïque l'envoi de troupes pour les aider contre les Noirs et pour renforcer leur position face aux Mulâtres²⁷. Leurs appels répétés trouvèrent écho chez les autorités anglaises lorsque la guerre éclata en Europe entre la France et la Grande-Bretagne. Celle-ci occupa successivement presque toutes les villes côtières saint-domingoises : Jérémie, le 20 septembre ; le Môle Saint-Nicolas, le 22 septembre ; Saint-Marc, le 18 décembre ; l'Arcahaie, le 24 du même mois²⁸. Même Port-au-Prince finit par tomber sous le contrôle des Anglais.

La guerre civile, le chaos et l'anarchie conduisirent à l'affaiblissement et à la lente agonie de l'État colonial français. Les efforts des membres de la deuxième Commission civile pour rétablir l'autorité de l'État et la paix furent sabotés par l'intransigeance des Blancs. Face à l'impuissance des Affranchis, Sonthonax dut faire appel aux esclaves. L'affaire Galbaud mit fin à l'hégémonie des Blancs à Saint-Domingue et la proclamation de la liberté générale des esclaves, le 29 août 1793, bouleversa la

²⁶ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 78.

²⁷ MOYA PONS Frank, *art. cit.*, p. 127.

²⁸ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 77.

configuration sociopolitique de la colonie. La guerre internationale conduisit à la partition de Saint-Domingue et consacra du même coup l'effondrement de l'État colonial français²⁹. Mais ce processus allait mettre en branle un autre : la sociogenèse de l'État haïtien.

2. La sociogenèse de l'État haïtien

La guerre civile, le chaos et l'anarchie avaient caractérisé le processus de désintégration des structures de l'État colonial français. Son effondrement créa une nouvelle dynamique sociopolitique : une reconfiguration de la société coloniale et un mouvement de recentralisation qui devait déboucher de nouveau sur la concentration des moyens de contrainte et d'extraction des ressources. La nouvelle configuration sociale, fruit du processus de « sélection sociale »³⁰, caractérisée par l'élimination des Blancs en tant que force sociale sur l'échiquier politique à Saint-Domingue, mit face à face anciens libres et nouveaux libres, c'est-à-dire les Mulâtres et les Noirs. Cette situation de polarisation créa des tensions entre les deux groupes en présence, lesquelles tensions allaient être exploitées par les élites politico-militaires pour partir à la conquête du pouvoir, satisfaire leurs ambitions personnelles, au nom de leur base sociopolitique respective. Cette

²⁹ Au sujet de la désintégration systématique des structures de l'État colonial français à cette époque, l'historien Pierre Pluchon écrit : « En un mot, la puissance française est neutralisée par l'intégration politique et économique des Noirs et des Mulâtres et par les effets de la guerre internationale : elle est frappée à mort, elle ne subsiste plus qu'à titre de simulacre. » Voir PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 166.

³⁰ WEBER Max, *Économie et société*, *op. cit.*, p. 76.

nouvelle dynamique est inséparable du mouvement centripète³¹ de reconstitution des structures de l'État à Saint-Domingue. Ce fut le processus d'émergence d'un nouvel État, que nous appelons la sociogenèse de l'État haïtien. Cette nouvelle phase était dominée par la personnalité, le talent militaire, la perspicacité et l'habileté politique d'un ancien esclave noir : Toussaint Louverture.

2.1. Les élites politico-militaires saint-domingoises et la dynamique externe/interne

Les anciens libres semblaient très bien placés pour combler le vide laissé par les départs successifs et massifs des Blancs de la colonie. Les éléments de l'élite mulâtre occupaient des postes clés dans ce qui restait de la structure militaire de l'État français en complète déliquescence. André Rigaud, dans le Sud, et Villatte, dans le Nord, étaient des généraux mulâtres qui occupaient le sommet de la hiérarchie militaire à côté d'autres généraux français envoyés par la métropole. Mais par rapport à ces derniers, ils avaient une base sociopolitique réelle sur laquelle ils pouvaient compter : les anciens libres. Cette position leur offrait du même coup la possibilité d'exercer une véritable mainmise sur les habitations abandonnées par les anciens propriétaires blancs. Mais la proclamation de la liberté des esclaves par Sonthonax, dans le Nord, le 29 août 1793, point de départ de

³¹ Cf. ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident, op. cit.*, pp. 9-11.

l'escalade de la liberté³², mit en selle le groupe des nouveaux libres et fragilisa en même temps la position hégémonique des anciens libres.

Certes, le poids du nombre était un facteur favorable, mais non suffisant pour permettre aux nouveaux libres de passer du stade d'objet à celui d'acteur et/ou sujet de l'histoire. En dépit des opportunités que leur offrait l'intransigeance des Blancs, la faiblesse numérique des gens de couleur, certaines contingences historiques et le flair politique d'un ancien esclave devenu général espagnol, représentaient pour eux un atout majeur dans la dynamique externe/interne de construction de l'État haïtien. S'il est vrai que les bandes d'esclaves révoltés harcelaient les autorités françaises, érodaient la structure militaire déjà affaiblie et parvenaient même à rétablir *in extremis* le pouvoir des membres de la deuxième Commission civile, après la sévère défaite qu'ils subirent face à l'insurrection dirigée par le gouverneur Galbaud, elles ne constituaient pas une véritable force militaire. Leurs chefs n'avaient ni la formation militaire, ni l'ascendance ou le charisme pour mettre en place une organisation guerrière et militaire dotée d'une structure hiérarchisée ; inculquer la discipline, l'esprit de corps et la cohésion indispensables à la transformation des bandes de marrons, de révoltés, en une armée imprégnée de la logique de la guerre moderne, des principes de la rationalité militaire³³.

³² Un mois après, soit le 21 septembre, le commissaire Polvérel en fit autant dans l'Ouest et le Sud. Considérant la portée politique de l'affranchissement général des esclaves, Juan Bosch écrit : « ... l'escalade des forces réactionnaires internes et externes eut comme conséquence l'escalade de la liberté. » Cf. BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 388.

³³ À ce sujet, l'historien allemand Otto Hintze écrit : « Dans ce domaine, les Suisses ont été les maîtres de toutes les nations ; et le secret de leurs succès contre les cavaleries, autrichienne au XIV^e siècle, bourguignonne au XV^e, vient de ce qu'ils ont su former un corps tactique, c'est-à-dire déplacer et utiliser de grandes masses d'hommes à des fins guerrières, selon un plan et une volonté uniques. » Voir HINTZE Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne, op. cit.*, p. 69.

L'élite politico-militaire noire qui pouvait jouer ce rôle se trouvait au service de l'Espagne. Ces généraux noirs avaient conquis une bonne partie du territoire saint-domingois au profit du roi d'Espagne. Mais l'un d'eux faisait montre d'une capacité militaire exceptionnelle qui, jointe à son talent politique, allait faire de lui "le Premier des Noirs" et l'une des plus grandes figures de l'histoire américaine³⁴. Tout en guerroyant à l'européenne³⁵, à la tête de sa petite armée de quelque quatre mille soldats³⁶, contre la France, Toussaint Louverture suivait attentivement l'évolution de la situation à Saint-domingue et celle des révolutionnaires français. Si l'affranchissement général des esclaves et la ratification de cet acte par la Convention nationale française le 5 février 1794 ne furent pas, comme l'affirment certains historiens³⁷, à l'origine de sa décision d'abandonner le camp espagnol pour passer sous les drapeaux de la République française, il sut comprendre à temps que ces événements créaient les conditions adéquates pour son ascension politique. Il s'agissait là d'une décision politique cruciale qui allait réorienter le cours des événements à Saint-Domingue en ouvrant la voie à l'émergence de l'État haïtien.

³⁴ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 391.

³⁵ Nous faisons référence à l'organisation guerrière et militaire liée à la tactique suisse qui s'imposa en Europe, qui mit fin au système féodal et qui fit du fantassin, et non plus du chevalier, l'élément décisif de la guerre moderne. Cf. HINTZE Otto, *op. cit.*, p. 70.

³⁶ MOYA PONS Frank, *art. cit.*, p. 127.

³⁷ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 107.

2.2. La sociogenèse de l'État haïtien reposait sur la survie de l'État colonial français

Au moment du passage de Toussaint Louverture du camp espagnol au camp français, l'État colonial français n'avait plus qu'une présence symbolique à Saint-Domingue. Au cours de cette période, d'autres généraux et d'autres puissances se partageaient le contrôle du territoire³⁸. Cette absence de monopole de la contrainte correspondant à un mouvement centrifuge³⁹ exprimant la situation de délabrement de l'État saint-domingois a porté certains historiens à parler de "féodalités militaires" dans la colonie française à cette époque⁴⁰. Le retour de Toussaint apporta une bouffée d'oxygène et du sang neuf à la structure militaire française. Il créa en même temps une nouvelle dynamique centripète et l'armée louvertureuse constitua le socle sur lequel allait s'édifier le nouvel État.

Toussaint Louverture ne mit pas seulement une armée aguerrie au service de la République française. Il fit aussi entrer en sa possession toutes les parties du territoire qu'il contrôlait au nom du roi d'Espagne. Grâce à son armée, la France reconqu Coast sans cesse les villes qui lui étaient enlevées. Et comme la guerre franco-espagnole se livrait à la fois en Europe et dans la Caraïbe, la défaite de l'Espagne sur le vieux continent allait avoir des répercussions à Hispaniola. Ainsi, par le traité de Bâle, signé le 22 juillet 1795, qui mit fin à la guerre entre les deux pays européens qui se partageaient l'île, l'Espagne

³⁸ HECTOR Michel, « *Classes, État et Nation dans la période de transition 1793-1820* », in HECTOR Michel (dir.), *La Révolution française et Haïti*, t. I, Port-au-Prince, Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie/Henri Deschamps, 1995, p. 118.

³⁹ ELIAS Norbert, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁰ AMBBROISE J.-J. D. et RAMEAU M., *La Révolution de Saint-Domingue, Cours d'histoire d'Haïti*, ronéo, p. 228, cité in HECTOR Michel, *art. cit.*, p. 118.

céda à la France la partie orientale d'Hispaniola. Donc, la position de l'État colonial français dans le Nord se consolida, d'autant plus qu'aucune attaque venant de l'autre côté de la frontière n'était plus à craindre, Santo Domingo étant devenue une possession française.

Cette dynamique centripète était une arme à double tranchant. Apparemment, elle renforçait l'État colonial français ; mais, au fond, elle mettait en branle le processus de construction de l'État haïtien. En d'autres termes, elle représentait la sociogenèse de l'État haïtien. En fait, le contexte international fournissait à la fois des contraintes et des opportunités que les élites politico-militaires des anciens libres et des nouveaux libres allaient exploiter : une révolution politique était en marche à Saint-Domingue. En raison du blocus anglais, il était très difficile pour la métropole d'envoyer des renforts aux troupes européennes. Donc, elles disparaissaient progressivement au profit du monopole militaire des Noirs et des Mulâtres⁴¹. Coincés entre les Mulâtres qui contrôlaient le Sud, les Noirs qui avaient le monopole militaire dans le Nord et le Nord-Ouest, et la force d'occupation anglaise qui dominait toutes les régions côtières, les représentants du pouvoir métropolitain choisirent de miser sur Toussaint Louverture. En agissant de la sorte, au lieu de s'offrir une réelle marge de manœuvre, ils placèrent le général noir au centre de la dynamique de monopolisation.

⁴¹ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 167.

2.3. Le processus de monopolisation

Les vagues successives d'émigration des Blancs laissèrent un vide immédiatement comblé par les Mulâtres et les Noirs. Le monopole militaire des anciens et des nouveaux libres entraînait du même coup le monopole économique. En effet, la séquestration des biens des émigrés et l'affermage des habitations assuraient aux leaders des gens de couleur et des nouveaux libres les ressources indispensables au renforcement de leurs structures militaires respectives. Ces structures militaires à leur tour garantissaient aux leaders mulâtre et noir le monopole économique dans leurs fiefs respectifs. Aussi, le processus de monopolisation mit-il aux prises Toussaint Louverture, le chef des Noirs, les Anglais qui, de par leur puissance navale, contrôlaient toutes les villes côtières, André Rigaud, le chef des Mulâtres, et les représentants successifs de la métropole française.

Cette « lutte pour l'hégémonie⁴² » impliquait la guerre, la diplomatie, la ruse et la détermination de la part des compétiteurs en présence. Rigaud balaya l'autorité métropolitaine dans le Sud et Toussaint Louverture en fit de même dans l'Ouest et le Nord. Les Anglais s'imposèrent dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, en contrôlant d'une façon générale les villes côtières. Dans ces « combats éliminatoires⁴³ », dont le but est « le monopole de domination⁴⁴ », les représentants du pouvoir métropolitain demeurèrent un compétiteur insignifiant pendant toute la durée de la guerre franco-

⁴² Cf. ELIAS Norbert, *op. cit.*, p. 81.

⁴³ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 38.

anglaise, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1801⁴⁵. Comme au terme de ce processus Toussaint Louverture devint le détenteur des monopoles de contrainte et de fiscalité, donc, « le maître central de l'État naissant⁴⁶ », il nous est beaucoup plus commode de le placer au centre de cette dynamique de monopolisation qui déboucha sur la mise en place de l'État louvertureurien.

2.3.1. Toussaint Louverture et le pouvoir métropolitain

Le général noir se servit du pouvoir métropolitain comme tremplin pour construire son propre édifice étatique. Il employa parfois la ruse, en faisant preuve d'une souplesse et d'une soumission totale aux représentants de la République, dont il chercha à défendre et à consolider l'autorité contestée et menacée par certains officiers mulâtres. Il joua souvent à l'idiot, en faisant semblant de placer sa totale confiance en un représentant de l'autorité française à Saint-Domingue, dans le but de s'en débarrasser. Aussi, fit-il nommer certains représentants du pouvoir métropolitains députés, parce qu'il les considérait comme les seuls vraiment dignes et aptes à défendre les intérêts des Noirs et de Saint-Domingue en France. Cette façon de procéder l'aida à écarter tous ceux qui représentaient un obstacle à son ambition de devenir le détenteur de l'autorité suprême de l'île entière. Il souleva la population contre ceux qui ne se prêtaient pas à ce jeu et n'hésitait pas à jeter en prison les plus récalcitrants.

⁴⁵ Le rapport de forces était si défavorable aux représentants de la République française que Pluchon parle de « L'image vide du pouvoir blanc. » Voir PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 168.

⁴⁶ ELIAS Norbert, *op. cit.*, p. 43.

Profitant de son rang d'un des deux plus hauts gradés de l'armée de Saint-Domingue et de son influence sur les nouveaux libres, Toussaint Louverture donna l'ordre à un de ses lieutenants, Henry Christophe, membre du Collège électoral, de faire élire députés, par tous les moyens, le gouverneur Laveaux et le commissaire Sonthonax⁴⁷. Contrairement aux autres députés, Sonthonax, ayant compris le petit jeu du général, refusa de partir. Sans tenir compte du fait qu'il venait d'être nommé général en chef par ce dernier⁴⁸, sur recommandation du gouverneur Laveaux, le 19 août 1797, Toussaint Louverture, accompagné de nombreux membres de son état-major, se rendit à la résidence du commissaire pour lui apporter une lettre lui faisant injonction de se rendre en France afin de remplir son mandat de député de Saint-Domingue. Face aux hésitations de Sonthonax, il fit une démonstration militaire, tout en mobilisant la population de la ville du Cap-Français. Pris de panique, le 24 août, l'un des plus hauts représentants du pouvoir métropolitain s'embarqua pour la France⁴⁹.

Pour freiner l'ambition du général noir, le Directoire nomma le général Hédouville comme son nouvel agent à Saint-Domingue. Il avait pour mission : assurer la tranquillité intérieure et extérieure, nommer aux emplois publics, faire exécuter rigoureusement la

⁴⁷ Il était à l'époque général de division à l'instar de Laveaux.

⁴⁸ Le 8 mai 1797, Sonthonax, en tant qu'agent du Directoire, informa Toussaint Louverture de son élévation en ces termes : « Un des principaux objets que la Commission a eu en vue en vous nommant général en chef a été de faire réunir en un seul centre tous les rayons du régime militaire et le but serait manqué si nous laissions quelques rayons divergents. » Cf. PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 173.

Les deux hommes étaient parfaitement sur la même longueur d'onde. L'unique aspect non élucidé de cette affaire hautement politique, était lequel des deux devait avoir le contrôle de ce centre du pouvoir étatique. Mais dans cette colonie française ravagée de façon permanente par la guerre civile et la guerre internationale, la puissance et la violence constituaient l'essence même du pouvoir. Il fut impossible que l'autorité civile l'emportât sur l'autorité militaire. Sonthonax l'apprit à ses dépens.

⁴⁹ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 91-92.

loi contre les émigrés, etc.⁵⁰ L'arrivée au Cap-Français, le 20 avril 1798, de ce représentant de la République aux pouvoirs étendus, ne plut pas à Toussaint Louverture. Il ne tarda pas à s'en débarrasser huit mois plus tard, car sa présence dans la colonie constituait un obstacle au dessein du chef noir. Il fomenta une mutinerie du 5^e régiment colonial, composé uniquement d'indigènes, suivie de la révolte des cultivateurs du Nord contre l'agent du Directoire. Toussaint Louverture entra au Cap à la tête de quatorze mille soldats et exigea le départ immédiat d'Hédouville pour la France. Pour éviter le pillage de la ville sur laquelle marchait une foule de cultivateurs en armes et de femmes en cris, Hédouville s'embarqua pour la France le 23 octobre 1798, en compagnie d'autres représentants du pouvoir métropolitain⁵¹. Effrayés, deux mille soldats, fonctionnaires et planteurs blancs durent également laisser la colonie.

Roume, le successeur d'Hédouville, allait subir toutes les vexations et humiliations imaginables de la part de Toussaint Louverture qui, pourtant, était censé être son second. Malgré sa volonté de toujours agir de concert avec ce dernier, de ne pas se comporter en chef, mais en collaborateur de celui-ci, Toussaint Louverture n'hésita pas à l'isoler, à l'interner, à le séquestrer, à procéder à son arrestation et à l'emprisonner définitivement⁵². Il le fit libérer trois mois après, puis l'embarqua pour la France. Ainsi, l'homme fort de Saint-Domingue humilia et écarta successivement tous les émissaires de la République. La France napoléonienne semblait perdre définitivement le contrôle de son ancienne colonie.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 94.

⁵¹ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 238.

⁵² *Ibid.*, p. 317.

2.3.2. Toussaint Louverture et les forces d'occupation anglaises

Réagissant à la proclamation de la liberté générale des esclaves par les membres de la deuxième Commission civile, de nombreux propriétaires blancs et affranchis de la colonie avaient entrepris des démarches en vue de bénéficier d'une protection étrangère. Comme l'Espagne se servait de généraux noirs, anciens esclaves, pour envahir et conquérir plusieurs villes dans le Nord de la colonie, ils se tournèrent vers l'Angleterre qui, dès la fin du mois de septembre 1793, allait répondre à leurs appels et mettre en œuvre les accords signés avec eux. Ainsi, presque toutes les villes côtières furent livrées aux Anglais par ceux qui avaient sollicité leur appui.

Le talent militaire de Toussaint Louverture se révéla non seulement face aux Espagnols, mais aussi, et surtout, face aux Anglais. Il freina la progression de ces derniers et les délogea dans plusieurs villes du pays. Alexandre Pétion, un colonel mulâtre, harcela constamment les Britanniques qui occupaient la ville de Port-au-Prince. Mais l'Angleterre, en tant que puissance navale et maîtresse des mers, envoyait régulièrement des renforts à Saint-Domingue. Ainsi, ils pouvaient reconquérir certaines villes, pour les reperdre par la suite. Durant les cinq années de leur présence sur le sol saint-domingois, les affrontements avec les troupes louverturiennes de même que les

rigueurs du climat tropical, coûtèrent la vie à douze mille sept cents soldats britanniques⁵³.

En raison de ces pertes énormes subies et de l'impossibilité pour les troupes anglaises de vaincre militairement Toussaint Louverture, le Royaume-Uni décida de négocier avec celui-ci en vue de l'évacuation de Saint-Domingue. Sans solliciter l'autorisation, sinon l'avis, des agents du Directoire : Raymond dans un premier temps, et Hédouville par la suite, le général en chef entama des pourparlers avec Maitland, le commandant britannique. Successivement, les villes du Sud-Ouest et de l'Ouest furent évacuées par les Anglais. Le 31 août 1798, après la proclamation de la libération du Môle Saint-Nicolas, le général anglais et Toussaint Louverture se rencontrèrent à la Pointe-Bourgeoise où ils signèrent un accord secret garantissant les intérêts commerciaux britanniques et un pacte de non-agression relatif à la Jamaïque et à Saint-Domingue⁵⁴. Le général noir n'eut qu'à se débarrasser du général Rigaud, leader des anciens libres, pour détenir le monopole du pouvoir étatique dans l'ancienne colonie française.

2.3.3. Toussaint Louverture et les anciens libres

La lutte pour la monopolisation des moyens de contrainte et d'extraction de ressources entre les leaders des anciens libres et des nouveaux libres, s'engagea très tôt dans la

⁵³ *Ibid.*, p. 514.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 221.

colonie. Le général Villatte, un officier mulâtre de valeur qui commandait la région du Cap-Français et qui avait résisté victorieusement aux assauts des troupes espagnoles pendant deux ans, permit aux anciens libres de s'emparer des biens vacants. Lorsque le gouverneur Laveaux, son supérieur hiérarchique, et son ordonnateur des finances, Perroux, tentèrent d'appliquer la loi et de recouvrer ainsi les biens du domaine public, ils se heurtèrent à l'opposition du commandant mulâtre et de ses partisans. Ils furent par la suite jetés en prison et la municipalité du Cap, qui avait destitué le gouverneur, n'hésita pas à le remplacer à ce poste par Villatte. Aussi, Toussaint Louverture trouva-t-il l'occasion idéale de se débarrasser de son rival mulâtre dans le Nord, en marchant sur la ville à la tête de ses troupes pour libérer le représentant du pouvoir métropolitain. Il devint du même coup l'adjoint de Laveaux, son bras droit⁵⁵.

Après l'évacuation de Saint-Domingue par les Anglais, le seul obstacle à la toute-puissance de Toussaint Louverture était le général Rigaud, mulâtre, qui commandait la province du Sud. Le général noir chercha par tous les moyens à s'en débarrasser. Le sudiste fit tout son possible pour éviter l'affrontement, mais l'astucieux Toussaint Louverture parvint à inciter les troupes noires en garnison à Corail, dans le Sud-Ouest, à se soulever. L'insurrection fut matée dans le sang : une quarantaine de soldats noirs furent tués⁵⁶. Toussaint Louverture exploita à fond cet incident et se posa en défenseur des masses noires contre la barbarie des Mulâtres. La colonie entra en effervescence. Les gens de couleur se retranchèrent derrière André Rigaud et les Noirs derrière Toussaint Louverture. Celui-ci, après une série d'incidents violents entre Noirs et Mulâtres dans

⁵⁵ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 88.

⁵⁶ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 266.

plusieurs villes du pays, décréta la mobilisation de ses troupes, mais laissa à Rigaud le soin de déclencher les hostilités. Le sudiste tomba dans le piège et le général noir lança un manifeste, le 23 août 1799, pour dénoncer la rébellion de Rigaud.

La guerre du Sud éclata entre Noirs et Mulâtres. Elle mit aux prises les quarante-six mille cinq cent soixante soldats de Toussaint Louverture et les quinze mille hommes de troupes de Rigaud. Ce conflit qui dura une année et qui allait influencer l'évolution et la nature des rapports entre les élites haïtiennes, consacra la victoire du général noir et la fin du processus de monopolisation. En ce sens, il créa le contexte interne favorable à la mise en place des structures de l'État louvertureurien, dont la souveraineté externe était garantie par la flotte britannique.

2.4. Un État bancal et fragile

La guerre du Sud étant terminée et l'agent du Directoire incarcéré, Toussaint Louverture, sans consulter les autorités métropolitaines, décida d'annexer la partie orientale de l'île. Dans les premiers jours de janvier 1801, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille soldats, il envahit Santo Domingo : une promenade militaire de quelques jours. Le 22 janvier, les autorités espagnoles capitulèrent et le 27 du même mois, Don Garcia le reçut avec les honneurs dus à son statut de vainqueur et lui remit les clés de la capitale. Le général noir devint donc le chef incontesté de l'île d'Haïti tout entière. Le 12 février 1801, il fit part de l'unification de l'île à Bonaparte. Il allait immédiatement créer

le cadre institutionnel conforme à sa vision de l'exercice du pouvoir, de l'organisation militaire, économique et administrative du nouvel État.

2.4.1. L'organisation politico-militaire de l'État louvertureurien

La Constitution élaborée par l'Assemblée centrale de Saint-Domingue (composée de trois Mulâtres et de sept Blancs⁵⁷), approuvée le 3 juillet par le général en chef et promulguée le 8 juillet 1801, établit le fondement juridique du nouvel État, son caractère militariste et centralisateur. Elle consacra aussi l'omnipotence de Toussaint Louverture⁵⁸. Avec cette Constitution, le désordre, l'anarchie téléguidée par les différents protagonistes et la guerre civile, firent place au despotisme militaire.

Toussaint Louverture était le produit de la société coloniale esclavagiste saint-domingoise. Ses modèle et cadre de référence politique furent la bureaucratie militaro-administrative de l'ancienne colonie et des idées vagues de l'absolutisme monarchique français. Ainsi, le régime politique défini par la Constitution de 1801 lui fut taillé sur mesure. Il reposait sur le pouvoir personnel absolu d'un général placé au-dessus des lois et des institutions de l'État. La Constitution le nomma gouverneur à vie avec le droit de désigner son successeur. Cette disposition constitutionnelle était présentée comme un

⁵⁷ Cf. MOÏSE Claude, *Le projet national de Toussaint Louverture et la Constitution de 1801*, Montréal, CIDIHCA, 2001, p. 31.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 28.

hommage de la colonie reconnaissante à l'œuvre salvatrice du général en chef de l'armée de Saint-Domingue, et cette prérogative ne concernait pas ses successeurs⁵⁹.

La Constitution consacra aussi la militarisation du régime louvertureurien, par le droit de regard et d'intervention accordé aux généraux dans le processus de nomination du gouverneur et par la délégation de pouvoir et de responsabilités qui leur fut attribuée par le gouverneur dans l'exercice des fonctions de surveillance et de police générale des habitations⁶⁰. À la tête des six départements subdivisés en arrondissements et en paroisses, on retrouvait les généraux et leurs subordonnés. Le despotisme militaire imprégna tout le régime, du sommet de l'État aux échelons inférieurs. Le caractère dictatorial et militariste de l'État louvertureurien imprima une trajectoire à l'État post-colonial haïtien, et influença l'évolution du système politique du pays pendant les deux siècles suivant son accession à l'indépendance⁶¹. Mais la possibilité de survie et de consolidation de l'État louvertureurien dépendait de sa capacité à garantir la souveraineté interne et externe du pays, c'est-à-dire à assurer l'ordre et la sécurité sur le plan national et à protéger ses frontières et/ou à faire la guerre contre les envahisseurs. Tout État, pour remplir ces deux fonctions, extrait d'abord et fondamentalement des ressources de la société et les affecte à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs⁶².

⁵⁹ *Ibid.*, p. 48.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 50.

⁶¹ Parlant de la nature fondamentalement répressive du régime louvertureurien, le général Leclerc écrit : « Jamais à Constantinople les têtes n'ont sauté avec autant de facilité, et les coups de bâtons distribués avec plus de générosité qu'à Saint-Domingue sous le gouvernement de Toussaint et de ses adhérents. » Cf. PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 504.

⁶² SKOCPOL Theda, *États et révolutions sociales, op. cit.*, p. 54.

2.4.2. La base économique de l'État louvertureurien

Toussaint Louverture avait compris la situation de délabrement de Saint-Domingue et l'impérieuse nécessité pour lui d'augmenter le volume de production et le niveau de productivité du nouvel État qu'il dirigeait. Ainsi, il voulait restaurer l'économie de plantation dans toute sa splendeur d'avant la période d'anarchie, de chaos, de guerres civile et internationale. À cette fin, il n'hésita pas à militariser l'agriculture, à remplacer l'esclavage par le servage, voire le travail forcé. Le règlement de culture du 12 octobre 1800, inséré dans la Constitution de 1801, en est un exemple flagrant. Fermiers ou propriétaires, les généraux de Toussaint Louverture géraient de grandes exploitations⁶³. Le corps militaire, présent partout sur le territoire, pesait sur les cultivateurs comme une horde despotique et parasitaire⁶⁴.

En 1795, la colonie produisit moins de 2% du sucre produit en 1789, moins de 3% du café et moins de 1% du coton⁶⁵. Les méthodes sévères utilisées sous le régime louvertureurien avaient permis d'obtenir des résultats mitigés, une croissance timide de l'économie de plantation. La production du sucre brut atteignit, en 1800/1801, 19,8% de la récolte de 1788 ; celle du café remonta à plus de 50%⁶⁶. Le manque de capitaux, la disparition des cadres compétents, la destruction des matériels techniques et la disparition du bétail limitèrent ses efforts notamment dans le domaine de la production

⁶³ MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 50.

⁶⁴ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 441.

⁶⁵ MANIGAT Sabine, « *Les fondements sociaux de l'État louvertureurien* », in HECTOR Michel (dir.), *La Révolution française et Haïti*, t. 1, *op. cit.*, p. 131.

⁶⁶ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 406.

du sucre, mais ne les annihilèrent pas, comme l'affirme Pierre Pluchon⁶⁷. Celui-ci reconnaît d'ailleurs qu'en 1799/1800, Saint-Domingue exportait des denrées de l'ordre de quarante millions de francs, ce qui représentait le cinquième des exportations de 1789 qui avaient atteint le chiffre de deux cents millions⁶⁸. En outre, ces chiffres doivent être situés dans leur contexte. C'était la période de la guerre civile du Sud et de l'annexion de la partie orientale de l'île. Il est d'ailleurs très difficile d'évaluer sérieusement les résultats de la politique économique sur une si courte période de temps -moins d'une année- et dans une conjoncture très défavorable.

À côté du rétablissement de l'économie de plantation, l'accès au marché international représentait l'autre axe de la politique économique de l'État louvertureurien. Cet aspect de la réalité, lié à la dynamique du système capitaliste en expansion, et la protection de ses frontières, dans le cadre du système d'États concurrentiel, constituaient l'essence de sa diplomatie. Les accords conclus avec les représentants britannique et américain, le général Maitland et le consul général Stevens, devaient garantir des rapports commerciaux mutuellement avantageux aux parties contractantes. Ainsi, Toussaint Louverture put, à la fin de l'année 1800, acheter aux États-Unis trente mille fusils, cent soixante-quinze milliers de barils de poudre, une grande quantité de sabres, de pistolets, d'équipements de cavalerie⁶⁹.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 407.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 417.

⁶⁹ DORSINVILLE Roger, Toussaint Louverture ou la vocation de la liberté, Montréal, CIDIHCA, 1987, pp. 194-197.

En dépit de tous les efforts de Toussaint Louverture, l'État qu'il dirigeait était à la fois bancal et fragile. Bancal : en raison des faibles moyens dont il disposait pour bâtir une armée suffisamment nombreuse, bien entraînée et équipée d'un armement sophistiqué afin de pouvoir se mesurer, tôt ou tard, à un adversaire de la taille et de la trempe de Napoléon Bonaparte. Fragile : la protection de ses frontières était assurée par la flotte britannique. La survie de l'État louvertureurien était liée au prolongement indéfini de la guerre franco-anglaise. Dès les préliminaires de Londres, le 18 octobre 1801, ouvrant la voie à la paix entre la France et l'Angleterre, consacrée par le traité d'Amiens du 27 mars 1802, Bonaparte avait commencé à s'atteler à la délicate affaire de Saint-Domingue⁷⁰. La dure épreuve de force allait s'engager entre "le Premier des Noirs" et "le Premier des Blancs" ; entre Louverture et Bonaparte ; entre Saint-Domingue/Haïti et la France napoléonienne.

3. Échec des projets louvertureurien et napoléonien : la naissance de l'État post-colonial haïtien

L'État louvertureurien reposait sur l'existence apparente de l'État colonial français. Cela impliquait la rupture des relations de domination et d'exploitation entre l'ancienne colonie et l'ancienne métropole, et l'établissement des rapports, sur une nouvelle base, entre les deux États. Entre l'indépendance totale vis-à-vis de la France et une large

⁷⁰ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 446.

autonomie « sous le triple protectorat de la France, de l'Angleterre et des États-Unis »⁷¹, Toussaint Louverture « inventa une forme constitutionnelle nouvelle qui n'est ni l'État fédéré, ni l'État confédéré, mais l'État-associé »⁷². La Constitution de 1801 édifia l'architecture du nouvel État et définit la nature de ses liens avec la France. Cette Constitution n'était que la formalisation des transformations politiques, sociales et économiques immanentes au processus de monopolisation. En ce sens, le projet louvertureurien visa la consolidation de ce résultat. Il peut se résumer de la façon suivante : le pouvoir hégémonique de la nouvelle élite politico-militaire personnifiée par Toussaint Louverture ; la liberté générale ; le développement économique. La militarisation de l'agriculture, le retour et l'accueil des émigrés blancs, l'alliance avec l'Angleterre, le renforcement des rapports commerciaux avec les États-Unis et « la tutelle de la République, symbolique aux yeux des nations blanches, mais nominale et n'ouvrant aucun droit d'intervention, à l'égard du gouvernement de la Perle des Antilles »⁷³, allaient dans le sens de la matérialisation du projet louvertureurien.

Saint-Domingue constituait le pivot du projet du Premier Consul de bâtir un empire français d'Amérique. Avec cette île au centre, la Louisiane au nord, la Guyane au sud, la Martinique et la Guadeloupe à l'est, l'hégémonie britannique allait être sérieusement menacée et la "francisation du golfe du Mexique" devait se matérialiser⁷⁴. L'établissement de l'État louvertureurien constitua un sérieux revers pour Bonaparte qui

⁷¹ Selon l'historien Rayford Logan, le président Jefferson déclara au diplomate français qui venait l'aviser des préparatifs de l'expédition de son gouvernement contre Toussaint Louverture, qu'il aurait mieux convenu de « gouverner une Saint-Domingue indépendante, sous le triple Protectorat de la France, de l'Angleterre et des U. S. A. ». Cf. LOGAN Rayford W., *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti 1776-1891*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1941, pp. 120-121.

⁷² PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 380.

⁷³ *Ibid.*, p. 199.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 447.

comptait établir à la « Grande Île le Grand Quartier général de ses conquêtes américaines »⁷⁵. Offensé par l'insubordination et l'arrogance de Toussaint Louverture, l'orgueilleux Napoléon Bonaparte choisit d'abord de faire échec au projet louverturien en réalisant une promenade militaire à Saint-Domingue comme première phase de son rêve colonial américain. Mais le sort des deux enfants terribles de la Révolution française était lié : Toussaint rejoignit Napoléon en France ; l'Amérique demeura aux Anglais et aux Américains ; l'État post-colonial haïtien succéda à l'État louverturien⁷⁶.

3.1. L'État louverturien s'effondra comme un château de cartes

Divisée en plusieurs escadres parties de Flessingue, du Havre, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Cadix et Toulon, la plus grande expédition coloniale française fit voile vers la Caraïbe. Les quatre-vingt-six bateaux de guerre composant la flotte dirigée par l'amiral Villaret-Joyeuse et transportant les vingt-deux mille soldats, se regroupèrent au cap de Samana le 29 janvier 1802⁷⁷. L'exécution du plan d'invasion de l'île d'Haïti commença immédiatement. Le capitaine-général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, concentra ses forces sur Santo Domingo, Port-au-Prince, Fort-Liberté et le Cap-Français.

⁷⁵ *Ibidem*.

⁷⁶ À Sainte-Hélène, s'entretenant avec O'Meara, Napoléon déclara : « Une des plus grandes folies que j'aie faites a été d'envoyer cette armée à Saint-Domingue. J'aurais dû ôter pour toujours la possibilité d'y parvenir. Je commis une grande erreur, une grande faute en ne déclarant pas Saint-Domingue libre, en ne reconnaissant pas le gouvernement des hommes de couleur ; et en ne leur ayant pas envoyé, avant la paix d'Amiens, quelques officiers français pour les aider. Si je l'eusse fait, j'aurais agi d'une manière plus conforme aux principes de ma politique. Je vous aurais causé un tort incalculable. Je vous enlevais [sic.] la Jamaïque ainsi que vos autres colonies successivement. L'indépendance de Saint-Domingue une fois reconnue, je n'aurais pu y envoyer une armée pendant la paix. » Cité in PLUCHON Pierre, *Ibid.*, p. 448.

⁷⁷ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 108.

Les troupes de Leclerc enveloppèrent celles de Toussaint Louverture qui offrirent une résistance héroïque, mais sans pouvoir contenir les avancées de l'armée française.

Le plan de défense élaboré par Toussaint Louverture en fonction des renseignements obtenus de certains colons et tirés de certains journaux anglais, consistait à incendier les villes attaquées et sur le point d'être prises par l'ennemi. Les grandes plantations des plaines devaient connaître le même sort. Le Cap-Français, Port-de-Paix, Saint-Marc et les Gonaïves, disparurent dans les flammes⁷⁸. En quelques jours, Toussaint Louverture avait perdu le contrôle de tous les grands ports de la colonie. Coupée des sources d'approvisionnement et perdant le contrôle du territoire, l'armée régulière de Toussaint Louverture n'existait plus à la fin du mois de mars : soit en l'espace de deux mois⁷⁹. Réfugié sur des pics difficilement accessibles, avec quelques lieutenants, la guérilla désespérée qu'il tenta d'organiser ne devait pas apporter grand chose et ne pouvait pas durer longtemps⁸⁰. À la fin du mois d'avril, Toussaint Louverture entra en pourparlers avec Leclerc et lui envoya sa lettre de capitulation⁸¹.

Comment expliquer l'effondrement aussi rapide de l'État louvertureurien ? La nature profondément répressive de son régime ne lui permettait pas de bénéficier d'un fort

⁷⁸ *Ibid.*, p. 109.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 116.

⁸⁰ Les instructions que Toussaint Louverture donna à Jean-Jacques Dessalines en février 1802 laissent entendre clairement qu'il ne disposait pas des moyens militaires nécessaires pour affronter les troupes napoléoniennes : « N'oubliez pas qu' en attendant la saison des pluies qui doit nous débarrasser de nos ennemis, nous n'avons pour ressources que la destruction et le feu. Songez qu'il ne faut pas que la terre baignée de nos sueurs puisse fournir à nos ennemis le moindre aliment. Carabinez [sic.] les chemins, faites jeter des cadavres et des chevaux dans toutes les sources, faites tout anéantir et tout brûler, pour que ceux qui viennent nous remettre en esclavage rencontrent toujours devant leurs yeux l'image de l'enfer qu'ils méritent. » Cité in JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 45.

⁸¹ PLUCHON Pierre, *op. cit.*, pp. 493-494.

soutien populaire. Dans l'État louvertureurien, comme le nota le jeune officier Norvins, « Les esclaves [...] n'avaient fait que changer de nom sous la dictature de Toussaint : il les avait appelés cultivateurs, mais il les avait enrôlés, attachés à la glèbe, sous peine de mort s'ils désertaient leurs ateliers⁸². » Les conditions de travail odieuses avaient provoqué la révolte des cultivateurs du Nord et Toussaint Louverture avait utilisé la violence extrême et réprimé dans le sang ce mouvement. Le général Moïse, son neveu, qui était favorable à une amélioration de leur sort, avait été exécuté. Le renforcement des mesures de sécurité et le caporalisme agraire avaient conduit à l'instauration d'un véritable État policier à Saint-Domingue⁸³. Donc, à la veille de l'arrivée du corps expéditionnaire, Toussaint Louverture était complètement coupé de la masse des cultivateurs. En outre, avec la signature du traité ayant mis fin à la guerre franco-britannique, la protection de la flotte anglaise dont il bénéficiait n'était plus garantie. Il en était de même de ses rapports commerciaux avec les États-Unis. On comprend alors pourquoi l'État bancal et fragile de Louverture s'effondra comme un château de cartes.

3.2. Le corps expéditionnaire s'enlisa

L'armée louvertureurienne étant vaincue, il revenait à Leclerc de mettre en œuvre le programme conçu par Bonaparte pour gérer la situation post-louvertureurienne : la déportation des principaux chefs indigènes, le licenciement des troupes coloniales, le

⁸² *Ibid.*, p. 392.

⁸³ MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 74.

désarmement des cultivateurs et le rétablissement de l'esclavage⁸⁴. Les deux principaux généraux mulâtre et noir, André Rigaud, puis Toussaint Louverture, furent effectivement déportés⁸⁵. Les autres chefs noirs et mulâtres avaient été utilisés, avec leurs troupes, comme instruments de mise en application des instructions du Premier Consul. Mais la politique de désarmement général des cultivateurs et la peur et la haine de l'esclavage les portèrent à se réfugier dans les hauteurs pour aller grossir les bandes d'insurgés.

À cette nouvelle phase de la campagne de l'armée française, la stratégie militaire classique européenne ne convenait plus, car la guerre de position avait fait place à une véritable guérilla. L'ennemi était à la fois partout et nulle part. Mais l'ennemi le plus redoutable pour les Français, c'était la fièvre jaune qui faisait dans leurs rangs beaucoup plus de ravages que les affrontements avec les mouvements de guérilla. Dans des conditions aussi difficiles et périlleuses, la stratégie de l'état-major français consistait à équiper les officiers noirs et mulâtres et les lancer aux troupes des bandes armées. Plus le temps passait, plus la victoire des troupes européennes s'avérait douteuse : l'enlèvement du corps expéditionnaire napoléonien devint insurmontable.

⁸⁴ Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 117.

⁸⁵ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 425.

3.3. La guerre créa l'État post-colonial haïtien

Les ravages effectués par la fièvre jaune dans les rangs des troupes françaises⁸⁶ et l'extension de la guerre de guérilla portèrent Leclerc à recourir à la terreur : les fusillades, les pendaisons et les noyades n'épargnaient ni les guérilleros, ni les officiers mulâtres et noirs au service de l'état-major français. Comme les décisions politiques ne produisent pas nécessairement les résultats escomptés⁸⁷, au lieu d'engendrer la peur, la terreur fit naître le courage, l'intrépidité et la rage de vaincre chez les officiers mulâtres et noirs qui abandonnèrent l'armée française pour doter le mouvement insurrectionnel d'une direction unifiée et combiner la stratégie de la guerre de guérilla et celle de la guerre de position.

Le 2 novembre 1802, Leclerc fut emporté par la fièvre jaune. Donatien Rochambeau, le plus ancien général divisionnaire, lui succéda à la tête du corps expéditionnaire. Sa politique de systématisation et de généralisation de la terreur transforma le binôme armée/peuple, peuple/armée, du côté des indigènes, en une équation difficile à résoudre pour l'armée française. En mai 1803, la guerre éclata de nouveau entre la France et

⁸⁶ Sur les cinquante mille soldats français morts, au moins trente mille ont succombé à la fièvre jaune et, plus généralement, à une affection tropicale. À cette hécatombe, il faut ajouter les marins civils et militaires, emportés brutalement, les colons assassinés ou tués au combat : au moins vingt mille hommes. Et si l'on veut faire une évaluation globale des pertes européennes, il convient de ne pas oublier les douze mille sept cents Anglais, décédés pendant l'occupation. Au total, les Blancs auraient sacrifié plus de quatre-vingt mille des leurs à Saint-Domingue. Enfin la guerre avec les seuls Européens aurait tué quarante mille Noirs et Mulâtres... Cf. PLUCHON Pierre, *op. cit.*, p. 514.

⁸⁷ À ce sujet Weber affirme : « Il est une chose incontestable, et c'est même un fait fondamental de l'histoire, mais auquel nous ne rendons pas justice aujourd'hui : le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur. On peut même affirmer qu'en règle générale il n'y répond jamais et que très souvent le rapport entre le résultat final et l'intention originelle est tout simplement paradoxal. » Cf. WEBER Max, « *Le métier et la vocation d'homme politique* », in *Le savant et le politique*, *op. cit.*, p. 199.

l'Angleterre et eut immédiatement des répercussions dans la Caraïbe. Coupées de la France par la flotte britannique, n'ayant reçu ni renforts, ni approvisionnements, attaquées de toutes parts par les troupes indigènes sous le commandement de Dessalines, les troupes de Rochambeau capitulèrent le 18 novembre 1803, après la terrible bataille de Vertières, près du Cap-Français⁸⁸. Ainsi naquit, le premier janvier 1804, l'État post-colonial haïtien.

Le processus de monopolisation à Saint-Domingue, que nous appelons la sociogénèse de l'État haïtien, culmina dans l'édification de l'État louvertureien. Au départ, il n'y avait aucun projet précis de construction d'un État saint-domingois. Les velléités autonomistes des planteurs blancs n'avaient pour objectif que l'assouplissement du Système de l'Exclusif, dans un premier temps et, par la suite, la liberté totale de commerce. Au début de la Révolution française, les couches supérieures voulaient une représentation aux États généraux afin de pouvoir défendre leurs propres intérêts, différents de ceux de la bourgeoisie métropolitaine. L'activation et l'aggravation des contradictions sociales à Saint-Domingue découlant de la Révolution française, et les décisions prises par les élites politico-militaires dans la colonie, créèrent une dynamique qui échappait à leur contrôle. Le désordre, le chaos, l'anarchie plus ou moins orientée, canalisée, la guerre civile, la guerre internationale et l'ambition des chefs militaires générèrent le contexte favorable à la lutte pour l'hégémonie, pour le contrôle des moyens de contrainte et d'extraction de ressources. L'État louvertureien constituait donc le point culminant de ce processus de monopolisation.

⁸⁸ Voir DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 126-135.

Saint-Domingue n'était pas la France, les Mulâtres et les Noirs n'avaient rien à voir avec la noblesse et la bourgeoisie françaises et, naturellement, Toussaint Louverture ne pouvait pas être Louis XIV. Ainsi, à l'État absolutiste métropolitain correspondait l'État bancal et fragile louverturien ; à l'absolutisme monarchique, le despotisme militaire saint-domingois ; à la Révolution française, la Révolution haïtienne. On comprend pourquoi l'expédition punitive de Napoléon Bonaparte détruisit si facilement l'édifice étatique déjà branlant de Toussaint Louverture. Mais sa politique post-louverturienne à Saint-Domingue conduisit à l'émergence d'une véritable armée populaire de libération nationale. La reprise de la guerre franco-britannique et l'hostilité des Anglais⁸⁹ et des Américains⁹⁰ au projet colonial napoléonien en Amérique, créèrent les conditions externes de la victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire français à Saint-Domingue⁹¹. La guerre, dans sa dynamique externe/interne, explique à la fois l'instauration de l'État louverturien et la création de l'État post-colonial haïtien. Mais la guerre a toujours été l'apanage des élites politiques (politico-militaires) et les décisions prises par elles, dans un cadre contraignant, sont à l'origine de la construction et de la destruction des États.

⁸⁹ Barbé de Marbois, ministre du Trésor de Napoléon et son représentant à la vente de la Louisiane, rapporte ces paroles du Consul à vie : « Les Anglais ont répondu avec dédain à mes offres de paix, ils ont protégé les Nègres rebelles de Saint-Domingue et ils leur ont donné des armes. Je transformerai cette île en un vaste camp militaire où je disposerai d'une armée toujours prête à porter la guerre à leurs colonies. » Cf. BARBÉ DE MARBOIS F., *The History of Louisiana*, Baton-Rouge, Louisiana State University, 1977, pp. 169-170, cité in HERNÁNDEZ Dolores G., « *Le projet colonial français du XVIII^e siècle en Amérique et la Révolution d'indépendance d'Haïti* », in HECTOR Michel (dir.), *op. cit.*, t. II, p. 15.

⁹⁰ Ce projet ne plaisait guère aux Américains, car il représentait une menace pour leur commerce. Le développement de la Louisiane constituait un frein à leur plan d'extension vers l'Ouest, un obstacle majeur à la réalisation du « Destin Manifeste » (Manifest Destiny). D'un autre côté, l'Angleterre n'acceptait pas la rivalité de la France dans ce monde colonial des Amériques ; elle était prête à tout pour faire avorter ce projet. Son rôle dans la guerre d'indépendance d'Haïti était lié à cet objectif. Cf. HERNÁNDEZ Dolores G., *art. cit.*, p. 15.

⁹¹ L'Angleterre semblait, à l'origine, avoir envisagé l'indépendance de Saint-Domingue sous l'autorité de Toussaint Louverture. Elle paraissait avoir renoncé à ce projet sur les instances des Américains qui craignaient que l'exemple d'une république d'anciens esclaves ne poussât les Noirs des États du Sud à l'insurrection. Cf. PLUCHON Pierre, *op. cit.*, pp. 298-299.

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉLITES POLITIQUES ET LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT HAÏTIEN : CONTRAINTES INTERNES ET EXTERNES

Conformément à notre grille d'analyse, nous nous efforcerons de mettre en évidence, à travers les différents chapitres de la deuxième partie de notre travail de recherche, les relations entre élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti. Ceci implique une mise en perspective de l'évolution des rapports entre politique, économie et société, sur les plans interne et externe. En d'autres termes, il s'agira essentiellement, pour nous, d'étudier les décisions prises par les élites politiques locales et qui ont influencé le processus de construction de l'État haïtien. Outre les contraintes internes constituées par la situation politique, économique et sociale du pays, nous tiendrons compte de l'influence des contraintes externes représentées par le système international, c'est-à-dire l'évolution du système d'États concurrentiel et du système capitaliste en expansion, sur les décisions internes. Comme nous l'enseigne la flexibilité du structuralisme wébérien, les contextes interne et externe offrent des contraintes, mais aussi des opportunités qui, jointes aux contingences historiques, permettent d'éliminer toute vision fataliste, tout en tenant compte des lames de fond, des tendances lourdes conditionnant, sans pour autant les déterminer, les décisions des élites politiques.

La victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire de Napoléon Bonaparte consacra non seulement la destruction de l'État colonial français à Saint-Domingue,

mais aussi, et surtout, la naissance de l'État haïtien. Première révolte victorieuse d'esclaves de l'histoire de l'humanité, première république noire du monde et second État indépendant du Nouveau Monde, l'épopée glorieuse de 1804 avait de quoi griser les Haïtiens. Mais la Révolution haïtienne fut aussi, et demeure encore, la révolution la plus complexe des temps modernes¹. En effet, le long processus (1789-1803) ayant conduit à la proclamation de l'indépendance du pays, avait bouleversé profondément la configuration politique, économique et sociale, et c'est sur les cendres de Saint-Domingue que les élites politiques haïtiennes allaient construire le nouvel État. La fuite des capitaux, de la technologie et du savoir-faire, due à la guerre et à ses conséquences, l'isolement d'Haïti, l'hostilité des grandes puissances colonialistes et esclavagistes de l'époque, l'impréparation des élites politiques et l'étrécissement de leur base de recrutement, constituaient autant d'obstacles à la construction de l'État moderne en Haïti.

À côté du contexte socioculturel interne et du contexte international très défavorables, l'ambition des généraux et certaines décisions maladroites des élites politiques locales, ont imprimé à l'État haïtien une trajectoire ayant très fortement marqué son caractère d'État prédateur, très faible et foncièrement répressif². Le contenu de cette partie portera sur les débuts difficiles de l'État, ses phases de consolidation et de désintégration tout au long du XIX^e siècle, et son effondrement durant la deuxième décennie du XX^e siècle. Ainsi, les élites politiques et le processus de consolidation de l'État haïtien seront l'objet du quatrième chapitre; les élites politiques et la phase de désintégration de l'État haïtien

¹ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 377.

² Voir CORTEN André, *L'État faible. Haïti, République Dominicaine*, Montréal, CIDIHCA 1989 ; LUNDAHL Mats, *Politics or Markets ? Essays on Haitian Underdevelopment*, Londres et New York, Routledge, 1992.

constitueront le cinquième chapitre ; le sixième et dernier chapitre de cette partie sera consacré à l'occupation américaine comme conséquence de l'effondrement de l'État haïtien.

CHAPITRE IV

LES ÉLITES POLITIQUES ET LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE L'ÉTAT HAÏTIEN (1804-1858)

Les élites politiques chargées d'assumer la direction des affaires de l'État au lendemain de 1804, étaient constituées essentiellement des généraux/propriétaires qui venaient de triompher de l'armée expéditionnaire de Napoléon Bonaparte. Le modèle d'État qu'ils avaient en tête, c'était l'État louvertureurien qui fut lui-même une caricature de l'État colonial français et dont l'arrivée des troupes napoléoniennes avait consacré l'effondrement total. Ils ne pouvaient que reprendre l'expérience louvertureurienne de transplantation et de réadaptation du modèle d'État européen dans un contexte social, économique, politique et culturel nettement différent. Cette nouvelle dynamique impliquait la construction de la machine étatique, c'est-à-dire la création d'une bureaucratie politico-administrative. Mais la hiérarchie militaire qui détenait le contrôle du pouvoir étatique, composée en grande partie d'officiers ignares ou dotés d'une formation plus que douteuse¹, devait s'appuyer sur les détenteurs d'un autre type de pouvoir : le savoir, pour mener à bien son entreprise. Ces "occidentalisés" étaient les

¹ Le général André « Vernet, ministre des Finances, se tenait aux Gonaïves. L'administration générale de l'État d'Haïti était centralisée dans ses bureaux. C'était un vieillard plein de zèle, mais d'une profonde ignorance. Il ne savait ni lire ni écrire ; il ne signait que son nom. Vastey, le chef de ses bureaux, homme de talents, mais profondément corrompu et méchant, avait toute sa confiance et faisait tout le travail de son département. Il profitait le plus souvent de l'ignorance du ministre des Finances pour lui faire signer des actes contraires aux intérêts du fisc, mais avantageux à ceux qui traitaient avec l'État. Il en retirait d'énormes bénéfices par les nombreuses gratifications qu'il recevait ». Cf. MADIOU Thomas, *Histoire d'Haïti*, t. III, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989, pp. 202-203.

véritables serviteurs de l'État : ils avaient le monopole de la gestion de la chose publique, de la conception et de la mise en œuvre de la politique étrangère du nouvel État.

Les conditions d'accèsion d'Haïti à l'indépendance avaient créé, sur le plan interne, des problèmes d'une très grande complexité et, sur le plan externe, un contexte d'isolement et d'hostilité qui ne facilitaient pas son insertion dans le système d'États concurrentiel, tout en structurant des rapports d'un genre nouveau entre le jeune État et le système capitaliste en expansion. C'est dans cette situation extrêmement difficile et avec très peu de ressources que les élites politiques devaient se lancer dans l'entreprise de construction et de consolidation de l'État. Il s'agissait après tout d'un processus d'apprentissage, de mimétisme, qui impliquait erreurs, tâtonnements, gestion de conflits, dérapages et déviations. Nous observerons à travers le caractère original et marginal de l'État haïtien, l'alternance des processus centripète et centrifuge et le processus de consolidation en lui-même qui sont l'objet de ce chapitre.

1. Le caractère original et marginal de l'État haïtien

Le caractère *sui generis* de l'État haïtien lui permet d'échapper aux typologies les plus pertinentes. En effet, l'État post-colonial haïtien diffère complètement de l'État-puissance (*Machtstaat*), souverain dans le cadre du système des États européens ; de l'État commercial (*Handelsstaat*), relativement clos, correspondant à la forme

économique et sociale du capitalisme bourgeois ; de l'État libéral fondé sur le droit et la constitution, et orienté vers la liberté personnelle de l'individu ; et de l'État national qui reprend et exacerbe toutes les tendances précédentes, et qui est orienté vers la démocratie². Il s'écarte aussi de la typologie élaborée par Giddens qui distingue l'État d'origine classique ; l'État d'origine coloniale ; l'État post-colonial ; et l'État modernisateur³. Du fait qu'il précède chronologiquement les États d'Amérique latine, l'État haïtien s'éloigne également de la typologie de Thomas⁴. D'où vient ce caractère original et marginal de l'État haïtien ?

1.1. Un contexte social, économique et culturel interne très peu favorable à l'implantation du modèle d'État européen

La configuration sociale, économique et culturelle d'Haïti, au lendemain de 1804, se transforma radicalement par rapport à ce qu'elle était pendant la période coloniale esclavagiste. Le long processus ayant conduit à la proclamation de l'indépendance du pays, 1789-1803, impliquait : une lutte entre Blancs et Mulâtres ; une guerre sociale et raciale entre maîtres et esclaves ; entre Noirs, Blancs et Mulâtres ; une guerre entre les

² Pour Hintze, ces « quatre abstractions différentes, se recouvrant et se complétant particulièrement, comme dans une quadrichromie, constituent l'idealtyp de l'État moderne tel qu'il s'est constitué depuis le Moyen Âge ». Cf. HINTZE Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne, op. cit.*, p. 310.

³ GIDDENS Anthony, *The Nation-State and Violence*, Berkeley, Californie, University of California Press, 1985, p. 269.

⁴ L'économiste guyanais Clive Y. Thomas met l'accent sur l'impact du temps social dans la différence entre les États périphériques qui obtinrent leur indépendance au XIX^e siècle et ceux qui l'obtinrent au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Cf. THOMAS Clive Y., *The Rise of the Authoritarian State in Peripheral Societies*, New York et Londres, Monthly Review, 1984.

habitants de Saint-Domingue contre les envahisseurs espagnols et anglais ; et, finalement, une guerre d'indépendance, de colonie contre métropole : c'est-à-dire des Haïtiens contre les Français, aggravée par son double caractère de guerre sociale et raciale⁵. La violence, l'anarchie, le chaos, la guerre civile et la guerre internationale avaient provoqué des vagues successives de départ massif des Blancs, de certains Mulâtres et d'esclaves à talent pour Cuba et la Louisiane. Ainsi, quatre vagues de réfugiés et les ravages de la guerre avaient bouleversé la structure sociale et économique de Saint-Domingue⁶, comme l'illustre le tableau suivant :

⁵ BOSCH Juan, *op. cit.*, p. 377.

⁶ Cf. YACOU Alain, « *La présence française dans la partie occidentale de l'île de Cuba au lendemain de la Révolution de Saint-Domingue* », in *Revue française d'Histoire d'Outre-mer : explorations, colonisations, indépendances*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1988, pp. 150-153.

Tableau I- Chronologie des vagues de réfugiés

- 1) 1790-1792 : les premiers réfugiés qui avaient dû laisser la colonie, suite à la dissolution de l'Assemblée de Saint-Marc ;
- 2) 1792-1795 : l'émigration d'honneur. Il s'agissait en l'occurrence de royalistes partisans de l'appel à l'Espagnol et pour qui l'île de Cuba était moins un refuge qu'une base de repli pour l' "émigration d'honneur" dans sa version antillaise ;
- 3) 1795-1800 : l'émigration utile. Pendant cette période, des Blancs et des Mulâtres, avec leurs capitaux, leurs techniciens et leurs esclaves à talent, allaient contribuer au développement agricole et commercial de Cuba ;
- 4) 1802-1804 : le grand exode. Cette dernière vague de départ massif correspondait à l'arrivée des troupes napoléoniennes et la victoire finale de l'armée indigène sur le corps expéditionnaire français.

Si l'apport des vingt à trente mille personnes ayant fui Saint-Domingue au profit de Cuba, en termes de capitaux et de techniciens qualifiés, allait contribuer à faire de cette île le premier producteur mondial de sucre de 1840 à 1883⁷, ce fut d'abord aux dépens d'Haïti. Le massacre des Français ordonné par Dessalines en 1804⁸ acheva le processus d'élimination de l'élément blanc de la société haïtienne. Une minorité de Mulâtres, très peu éduqués, et une majorité de Noirs, anciens esclaves et analphabètes, à quelques exceptions près, composaient la société haïtienne post-coloniale. L'absence

⁷ MORENO FRAGINALS Manuel, « Economías y sociedades de plantaciones en el Caribe español, 1860-1930 » in BETHELL Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. VII, *op. cit.*, p. 175.

⁸ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 141.

d'investissements massifs de capitaux, de technologie et de techniciens, jointe au refus des Haïtiens de travailler, comme par le passé, sur les plantations, conduisirent rapidement à l'abandon de la culture de la canne à sucre au profit de celle du café et à une baisse considérable de la production globale du pays durant la période nationale par rapport à l'époque coloniale⁹, comme l'exprime le tableau suivant¹⁰ :

Produits (livres)	1789	1801	1820
Sucre raffiné	47 576 531	16 540	787
Sucre brut	93 500 500	18 500 000	2 500 000
Café	76 000 000	43 000 000	35 100 000

L'aspect culturel constituait aussi un handicap majeur à l'implantation du modèle d'État européen, en ce sens que les liens tribaux d'origine africaine ne favorisaient pas l'intégration des masses noires dans un État national. Au moment de l'indépendance d'Haïti, les Noirs qui représentaient la plus grande partie de la population étaient divisés en "bossales" et en "créoles", c'est-à-dire ceux qui venaient d'Afrique et ceux qui étaient nés dans la colonie. Dans les deux cas, ils cherchaient à reconstituer leurs groupes primaires en s'associant aux personnes ayant des antécédents linguistiques ou tribaux

⁹ Vers 1820, le commerce extérieur d'Haïti n'atteignait pas cent millions de francs. Cf. JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, pp. 56-57.

¹⁰ LATORTUE François, *Le droit du travail en Haïti*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1961, p. 36, cité in PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1993 (1965).

similaires¹¹. Donc, il était très difficile pour une société anti-esclavagiste, anti-raciste et antiplantationnaire, chapeauté d'un État anticolonial, d'être de coupe occidentale¹². En outre, la conception wébérienne de la bureaucratie aurait été impossible à faire prévaloir en Haïti en 1804, car une administration composée de professionnels employés à plein temps, salariés, organisés de façon hiérarchique, régie par des procédures régulières et munie d'un système d'archivage formalisé, reste et demeure l'apanage des sociétés modernes.

L'implantation et l'adaptation du modèle d'État occidental dans une société d'analphabètes se révélèrent impossibles. L'État post-colonial haïtien n'avait aucune reconnaissance internationale et, de ce fait, n'entretenait pas de relations formelles avec le Vatican. Or, même en Europe, les premiers bureaucrates furent les serviteurs de l'Église. Celle-ci avait servi de refuge aux lettrés qui constituèrent également, à l'origine, de remarquables recrues pour les élites du pouvoir¹³. En outre, le type de colonisation qu'avait pratiqué la France à Saint-Domingue, contrairement à l'Espagne et l'Angleterre, la nature de la rupture avec la métropole et le caractère insolite que lui conféra le temps où elle s'était produite, ne léguaient aucune structure étatique coloniale sur laquelle aurait pu se greffer l'appareil d'État post-colonial¹⁴. Ce fut sur les ruines de Saint-Domingue, dans un vide institutionnel total, dans un milieu socioculturel

¹¹ MOYA PONS Frank, « *La independencia de Haití y Santo Domingo* », *art. cit.*, p. 133.

¹² HECTOR Michel et CASIMIR Jean, « *Le long XIX^e siècle haïtien* », in *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie*, no. 216, Port-au-Prince, octobre 2003/mars 2004, p. 36.

¹³ REINHARD Wolfgang, « *Élites du pouvoir, serviteurs de l'État, classes dirigeantes et croissances du pouvoir d'État* », in REINHARD Wolfgang (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 17.

¹⁴ L'ancienne métropole ne légua aucun système d'éducation et de santé publiques, aucun système judiciaire, aucune tradition législative, ni aucun système d'urbanisme à la manière des villes de l'Amérique latine. Voir HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *art. cit.*, p. 39.

inapproprié et dans un environnement international complètement hostile que les élites politiques devaient jeter les bases de l'État haïtien¹⁵.

1.2. Le nouvel État face au système international émergent

L'État post-colonial haïtien ne bénéficiait d'aucune forme de légalité, de légitimité sur le plan international. Son existence même était incompatible avec le bon fonctionnement du système international émergent, dont les deux composantes sont le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Au moment de la proclamation de l'indépendance d'Haïti, la colonisation et l'esclavage étaient des éléments essentiels de ce système. Même si la Révolution industrielle allait faciliter la transition de l'esclavage à la main d'œuvre libre durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, il a fallu attendre la deuxième moitié du XX^e siècle pour assister à la fin du système colonial dans le monde. L'État haïtien et la société haïtienne ne pouvaient donc ne pas entretenir des rapports

¹⁵ À ce sujet, Alix Mathon et Alain Turnier écrivent : « Il faut constituer un corps politique : les Pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire devaient être dotés d'un personnel : Président, ministres, députés, sénateurs, juges, etc... Il faudra monter une administration publique, entretenir une armée, des fonctionnaires. Seront créés des Sections rurales, des communes, des Arrondissements. Après avoir puisé, autant que cela se pouvait, dans le maigre réservoir des "sachant lire" pour pourvoir ces postes de titulaires, que restait-il de cadres disponibles pour un corps de santé et un personnel enseignant ? » Cf. MATHON Alix et TURNIER Alain, *Haïti, un cas. La société des Baïonnettes, un regard nouveau*, Port-au-Prince, Le Natal, 1985, p. 22.

normaux avec le système international, même si ces rapports devaient influencer l'évolution de l'organisation étatique, sociale et économique du pays¹⁶.

Contrairement aux expériences américaine et latino-américaine, respectivement antérieure et postérieure à celle d'Haïti, dans lesquelles les guerres révolutionnaires n'avaient pas une connotation raciale et dont les liens familiaux et culturels avaient facilité l'intégration dans le système international¹⁷, hostilité et exclusion caractérisaient la nature des rapports entre l'État haïtien et ce dernier. La volonté d'isoler, de mettre en quarantaine et d'ostraciser le nouvel État était plus que manifeste. Reconquérir le jeune État ou le « laisser cuire dans son jus¹⁸ » : ces deux formules orientaient toute la politique étrangère de la France par rapport à Haïti. La deuxième était la moins coûteuse et il semblait y avoir un consensus autour d'elle entre les grandes puissances de l'époque. La contribution d'Haïti, par le soutien moral, logistique, financier et l'envoi de combattants, à la libération de nombreux pays latino-américains, irritait les puissances colonialistes et esclavagistes et renforçait leur hostilité à son égard.

¹⁶ Ce phénomène est mis en évidence par Hintze lorsqu'il écrit : « Cependant, dans toute l'histoire mondiale, jamais aucun peuple, jamais aucune organisation étatique et sociale n'a existé de façon isolée et autonome. L'organisation intérieure reste toujours largement déterminée par les conditions de vie extérieures données par l'environnement mondial ». Cf. HINTZE Otto, *op. cit.*, p. 308.

¹⁷ « Si acharnées qu'elles fussent, les guerres révolutionnaires étaient tout de même rassurantes : elles restaient des guerres entre parents. Le lien familial assurait que, une fois passée une certaine période d'acrimonie, des liens culturels, et parfois politiques et économiques, étroits seraient renoués entre les anciennes métropoles et les nouvelles nations ». Cf. ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, tr. fr., Paris, La Découverte, 1996 (1983).

¹⁸ Cette expression est de Charles Maurice de Talleyrand-Périgord qui fut ministre des Affaires étrangères de France, de 1797 à 1807. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance d'Haïti en 1804, il avait écrit aux dirigeants de tous les pays européens et des États-Unis d'Amérique pour leur demander de ne pas reconnaître le nouvel État que venaient de fonder les nègres rebelles de Saint-Domingue, de les "laisser cuire dans leur jus".

Comme ce fut le cas pour les États-Unis d'Amérique lors de la proclamation de leur indépendance, les grandes puissances n'avaient pas tardé à reconnaître celle des pays d'Amérique latine qui s'étaient débarrassés du joug colonial de l'Espagne, plus d'une décennie après Haïti. Dès 1822, les États-Unis avaient reconnu formellement l'indépendance des pays latino-américains. La doctrine de Monroe, formulée en 1823, ne faisait que renforcer leur politique étrangère à l'endroit de ces pays. L'Angleterre avait même participé à la guerre d'indépendance de certains pays de la région. En janvier 1825, le Conseil des ministres britannique décida de reconnaître officiellement les États de l'Amérique hispanique¹⁹. L'attitude de la France n'était pas différente de celle des États-Unis et de l'Angleterre. Ce fut seulement en 1825, moyennant l'acceptation du paiement d'une indemnité de cent cinquante millions de francs, que la France accepta de reconnaître l'indépendance de son ancienne colonie. Malgré tout, elle ne le fit qu'en 1838. Ce n'est qu'en 1860 que le Vatican reconnut l'État haïtien, par la signature d'un Concordat entre les deux gouvernements. La reconnaissance américaine ne vint qu'en 1862²⁰.

Les rapports qu'entretenaient les États colonialistes et esclavagistes avec Haïti étaient essentiellement de type commercial. En dépit de son isolement diplomatique, en 1821,

¹⁹ Cf. JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 78.

²⁰ En acceptant l'Ordonnance de 1825, les élites politiques haïtiennes avaient fourni aux États-Unis d'Amérique le prétexte nécessaire pour expliquer leur refus de reconnaître l'indépendance de l'ancienne colonie française. À ce sujet, le président John Adams devait déclarer le 6 décembre 1825 : « On trouve de nouvelles raisons contre la reconnaissance de la République d'Haïti dans ce qui s'est passé dernièrement, quand ce peuple a accepté de la France une souveraineté nominale, accordée par un prince étranger, sous des conditions parfaitement convenables à un état de vasselage colonial, et ne laissant de l'indépendance que le nom. » Cité in ÉTIENNE Eddy V., *La vraie dimension de la politique extérieure des premiers gouvernements d'Haïti (1804-1843)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1982, p. 144. Pour la reconnaissance d'Haïti par les États-Unis d'Amérique, voir CORADIN Jean D., *Histoire diplomatique d'Haïti 1843-1870. Une gestion difficile de l'indépendance*, t. II, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1993, p. 234.

les commerçants américains fournissaient près de 45% des importations haïtiennes. L'Angleterre suivait avec 30% ; la France venait en troisième position avec 21%²¹. Même au temps de l'imposition drastique du blocus commercial par Napoléon Bonaparte, les États-Unis d'Amérique avaient continué à commercer avec Haïti sur des navires battant pavillon anglais. La rupture violente avec la métropole et la nature anti-esclavagiste et anticolonialiste de la Révolution haïtienne créaient un climat d'isolement et d'hostilité complètement défavorable à l'intégration du nouvel État dans le système international émergent du XIX^e siècle. Et la nature de ses rapports avec le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion, influençait les élites politiques locales, dont certaines décisions maladroites constituaient un obstacle à la construction de l'État moderne en Haïti.

1.3. Les élites politiques et la dure épreuve de l'exercice du pouvoir étatique

L'indépendance une fois proclamée, il revenait aux élites politiques d'exercer le pouvoir d'État. Mais l'exercice du pouvoir impliquait d'abord son organisation. Comme les militaires étaient les vrais détenteurs de ce pouvoir, le commandant en chef de l'armée victorieuse, le général Jean-Jacques Dessalines, était tout naturellement désigné pour être le chef de l'État. Mais les généraux et leurs serviteurs, c'est-à-dire le petit nombre de "sachant lire" et d'analphabètes fonctionnels dont ils pouvaient disposer du savoir et du savoir-faire, n'avaient en tête que l'image de l'État colonial français et celle de l'État,

²¹ JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 56.

à la fois bancal et fragile, mis en place par Toussaint Louverture. Ainsi, « la tradition de toutes les générations mortes allait peser comme un cauchemar sur le cerveau des vivants²² ».

L'État colonial français reposait sur une bureaucratie militaro-administrative, dont les pivots étaient le gouverneur général, chef de l'armée coloniale, chargé de garantir l'ordre et la sécurité, et l'intendant, responsable des finances publiques. Malgré les tentatives d'innovation de Toussaint Louverture, à travers la Constitution de 1801, il s'était fait octroyer le titre de gouverneur général, avec le droit de désigner son successeur. De même, le 1^{er} janvier 1804, les lieutenants de Dessalines le proclamèrent gouverneur général à vie de l'île d'Haïti, jurèrent d'obéir aveuglément aux lois émanées de son autorité, et lui donnèrent le droit de faire la paix et la guerre, et de nommer son successeur²³. L'organisation militaro-administrative coloniale était conservée, avec le découpage du territoire en six divisions ayant chacune à sa tête un général. Le régime militaire ne pouvait se passer du service de gens ayant eu une certaine expérience dans la gestion de la chose publique. Ils allaient devenir de grands commis de l'État, en forgeant de toutes pièces l'administration publique haïtienne, avec les moyens du bord, en encadrant des jeunes qui devaient acquérir sur le tas la formation technique leur permettant de remplir leur tâche de bureaucrates, de serviteurs de l'État. Ces

²² « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de leur propre mouvement, ni dans des conditions choisies par eux seuls, mais bien dans les conditions qu'ils trouvent directement et qui leur sont données et transmises. La tradition de toutes les générations mortes pèse comme un cauchemar sur le cerveau des vivants. Et même quand ils semblent occupés à se transformer, eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces époques de crise révolutionnaire qu'ils appellent craintivement les esprits du passé à leur rescousse, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour jouer une nouvelle scène de l'Histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage d'emprunt. » Cf. MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, pp. 69-70.

²³ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 138.

"technocrates" et "techniciens" constituaient, pour reprendre l'expression de Bourdieu, une véritable « noblesse d'État²⁴ ». Si de 1804 à 1915 les militaires dominaient la scène politique en Haïti, avec leur cohorte de coups d'État et de tentatives de coups d'État²⁵, les grands commis de l'État, en revanche, monopolisaient l'administration publique, avec des records de longévité²⁶.

Malgré l'océan de sang et de haine qui séparait Haïti, l'ancienne colonie, de la France, l'ancienne métropole, les élites politiques prirent plusieurs mois pour réaliser que le titre de gouverneur général évoquait les rapports de dépendance entre les deux pays et constituait même une insulte à la geste de 1804. Mais là encore, le modèle pour les élites restait et demeurait la "France éternelle". Il fallut l'établissement de l'empire en France et le sacre de Napoléon Bonaparte, le 18 mai 1804, sous le nom de Napoléon I^{er}, pour que Dessalines se fisse couronner empereur à son tour, le 6 octobre 1804, sous le nom de Jacques I^{er}. La Constitution de mai 1805 légalisa le régime politique, définit les rapports

²⁴ BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989.

²⁵ Des vingt-six chefs d'État que connut le pays de 1804 à 1915, vingt-cinq d'entre eux étaient des généraux. Cf. HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *art. cit.*, p. 54.

²⁶ Joseph Balthazar Inginac a servi l'État de 1804 à 1843. Chargé de la comptabilité de l'État sous Dessalines, chef principal des bureaux de la Secrétairerie d'État dont le domaine de compétence comprenait les finances, la guerre, la marine, la justice et les relations extérieures, secrétaire particulier du président Alexandre Pétion, secrétaire général sous ce dernier et durant le long règne de vingt-cinq ans du président Jean-Pierre Boyer, il a survécu à tous les gouvernements et a été à la fois le cerveau et le bras droit de Dessalines, de Pétion et de Boyer. On comprend pourquoi certains historiens estiment qu'il fut ce qu'on pourrait appeler un "homme-institution", ou encore "Monsieur Service Public". Cf. MANIGAT Leslie, *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, tome I, *op. cit.*, 2001, pp. 187-198.

Jean Paul, entra dans l'administration publique en 1815, à l'âge de quinze ans, grâce à Inginac, qui le prit en charge et l'accompagna pendant plus d'un quart de siècle. Il gravit tous les échelons jusqu'à celui de président du Conseil des Secrétaires d'État, en 1867 : véritable record de longévité politico-administrative. Cf. MANIGAT Leslie, *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, tome II, Port-au-Prince, Collection du CHUDAC, Média-Texte, 2002, pp. 195-223.

À la fin du XIX^e siècle, Anténor Firmin et Frédéric Marcellin s'étaient révélés les dignes successeurs des deux premiers. Voir HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *Ibid.*, p. 61.

entre les Pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, formalisa l'administration publique et consacra le militarisme et l'omnipotence de Dessalines²⁷.

Les premiers actes posés par les dirigeants haïtiens étaient marqués par une haine viscérale contre les Français et la crainte de l'envoi d'une nouvelle expédition en vue de reconquérir l'ancienne colonie. Ainsi s'expliquent le massacre des Français qui se trouvaient en Haïti et l'affectation des maigres ressources du pays à l'érection de forts surplombant les villes côtières. La campagne de l'Est visait surtout à chasser les troupes françaises de l'autre partie de l'île. L'instruction publique n'était pas la priorité du moment. L'armée avait la mission sacro-sainte de garantir la souveraineté interne et externe de l'État. Cette lourde responsabilité impliquait un effectif de quatre-vingt-dix mille hommes dont trente mille militaires de métier et soixante mille susceptibles d'être mobilisés en cas de guerre. Pour trouver les ressources nécessaires à cette entreprise, il fallait recouvrer les domaines de l'État, en vérifiant les titres de propriété, organiser la production, prélever l'impôt, assurer une gestion saine, en luttant contre la corruption et la gabegie administrative. Tout cela impliquait des mesures drastiques, des décisions courageuses, voire périlleuses, car elles pouvaient ébranler les fondements de l'État par l'éclatement des conflits entre les élites, qui laissaient apparaître au grand jour l'opposition des intérêts et des visions, ainsi que des ambitions de pouvoir difficiles à contenir.

²⁷ MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, tome I, Montréal, CIDIHCA, 1988, p. 32.

2. L'alternance des processus centripète et centrifuge

L'État colonial français portait la marque de l'absolutisme monarchique, de son caractère centralisateur. Cette bureaucratie militaro-administrative avait créé le cadre approprié à l'exploitation capitaliste de la colonie saint-domingoise. Les investissements massifs de capitaux²⁸, la technologie, le savoir-faire et l'esclavage au service du capitalisme étaient les éléments essentiels de ce système qui avait fait de Saint-Domingue la colonie la plus prospère du monde. Sur la base de ce modèle, les élites politiques, au lendemain de 1804, allaient tenter d'instaurer un État centralisateur et de conserver le maintien de la grande propriété pour la production des denrées destinées à l'exportation. Mais ce processus centripète comportait en lui-même son contraire : le processus centrifuge. En effet, les faiblesses intrinsèques de l'État post-colonial haïtien, son caractère original et marginal limitaient sa capacité d'occuper, de contrôler et d'organiser son espace territorial. En outre, le conflit entre les élites politiques pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir, la réaction des cultivateurs à des méthodes et des conditions de travail qui leur rappelaient la période coloniale esclavagiste, allaient créer des rapports État/société problématiques, la substitution de la dynamique centrifuge au processus centripète éphémère et la résurgence du processus de centralisation constituent les principaux éléments du second point de ce chapitre.

²⁸ La ville de Bordeaux à elle seule avait investi un milliard de francs à Saint-Domingue. Cf. JAMES C. L. R., *Les Jacobins noirs. Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, tr. fr., 7^e éd., Paris, Gallimard, 1949 (1938), p. 36.

2.1. Conflits d'intérêts ou divergences de vue : des rapports État/société problématiques

Comme l'ont fait observer certains auteurs travaillant sur les rapports État/société en Afrique, au lendemain de 1804, l'État n'était pas seulement le gestionnaire d'un ordre économique et social, mais aussi, et surtout, son créateur²⁹. Et s'agissant d'un État rentier agraire, il lui revenait d'établir le régime foncier en statuant sur les propriétés ayant appartenu aux anciens colons et le mode d'exploitation susceptible de lui permettre d'extraire les ressources indispensables à son fonctionnement. Autour de cette question cruciale, il y eut à la fois conflits d'intérêts et divergences de vue aux sommets de l'État. Si les anciens libres, au nom d'une filiation douteuse, voulaient s'emparer des biens des anciens colons, pour Dessalines ces biens appartenaient à tous les Haïtiens. Comme tous les Haïtiens devaient en jouir équitablement et comme seul l'État pouvait garantir cette jouissance équitable, toutes les propriétés vacantes faisaient partie automatiquement du domaine public. Donc, leur mise en valeur, c'est-à-dire le système de production et de distribution, était assurée par l'État. Ainsi, l'État devint le « lieu primordial d'engendrement de l'inégalité³⁰ », en ce sens que « c'est effectivement la relation à l'État qui, au premier chef, confère aux acteurs la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social³¹ ». L'État post-colonial haïtien se trouvait à la base du processus de stratification sociale en Haïti et c'est l'interaction entre la construction de

²⁹ BAGOYO Shaka, « *L'État au Mali : représentation, autonomie et mode de fonctionnement* », in TERRAY Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 115.

³⁰ BAYART Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 87.

³¹ *Ibid.*, p. 119.

l'État et la formation des classes sociales³² qui permet une meilleure compréhension des rapports État/société et de la lutte acharnée que se sont livrées les élites politiques pendant deux siècles pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir politique.

Comme l'État ne disposait pas des capitaux nécessaires à la mise en valeur de ses biens domaniaux, il utilisa l'affermage aux enchères pour s'assurer la rente foncière. Mais l'Empereur avait le privilège d'attribuer les grandes habitations aux généraux, aux colonels et aux fonctionnaires civils les plus importants. Il était fait obligation aux propriétaires et aux fermiers de fournir à l'État le quart de la récolte, à titre d'impôt territorial. Le deuxième quart des produits du sol revenait aux cultivateurs, comme salaires ; le troisième était attribué au propriétaire et le dernier à l'exploiteur ou au gérant³³. Par une disposition constitutionnelle, l'État interdisait aux étrangers (Blancs) le droit de propriété en Haïti³⁴, mais leur reconnaissait celui d'être négociants-consignataires. À ce titre, ils monopolisaient les circuits du commerce import/export. Ainsi se constitua, progressivement, une "bourgeoisie compradore", installée dans les principales villes portuaires du pays, notamment à Port-au-Prince, couramment appelée le "Bord de Mer" dans le langage haïtien. La fraction des généraux-propriétaires et des fonctionnaires civils latifundistes, la bourgeoisie compradore, les spéculateurs et la masse des paysans demi-serfs et/ou petits propriétaires représentaient la configuration politique, économique et sociale de l'Haïti indépendante. L'émergence du système

³² Cf. KASFIR Nelson (dir.), « *Class and State Formation in Africa* », in *Journal of Commonwealth and Comparative Studies*, vol. XXI, no. 3, 1983.

³³ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 148-149.

³⁴ L'article 12 de la déclaration préliminaire de la Constitution de 1805 stipulait : « Aucun blanc, quelle que soit sa nationalité, ne mettra le pied sur ce territoire à titre de maître et de propriétaire, et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété. » Cette clause était introduite dans toutes les Constitutions haïtiennes, jusqu'à l'occupation américaine en 1915, à l'exception de celles de Christophe (1807 et 1811) avec plus ou moins de nuances. Cf. MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 32.

d'inégalité, de domination et, aussi, d'exploitation, était donc étroitement liée à l'émergence de l'État³⁵.

Entre les anciens libres qui se croyaient les vrais propriétaires des biens des anciens colons, Dessalines pour qui l'État était l'unique propriétaire de ces domaines, et la masse des nouveaux libres qui voulaient accéder à la propriété -ce qui supposait la parcellarisation de la terre et le développement de l'agriculture de subsistance au détriment des denrées d'exportation- la question agraire se trouvait au centre des commotions sociopolitiques qui allaient secouer le système politique haïtien tout au long du XIX^e siècle, jusqu'à l'effondrement de l'État au début du XX^e siècle. Ces conflits d'intérêts et/ou ces divergences de vue rendaient les rapports État/société problématiques et ont été, à côté de l'ambition des généraux-propriétaires, à l'origine de la fin prématurée de l'expérience de l'État centralisateur dessalinien.

2.2. La dynamique centrifuge succéda au processus centripète éphémère

La dynamique centripète fut mise en branle dès la proclamation de l'indépendance du pays. L'article 12 de l'acte par lequel les généraux nommèrent Dessalines gouverneur général à vie d'Haïti, laissait transpirer la nature militariste du régime et le caractère

³⁵ MÉDARD Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in MÉDARD Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise, op. cit.*, pp. 334-345.

centralisateur de l'État³⁶. L'instauration du modèle de l'empire ne faisait que renforcer la monopolisation des moyens de contrainte et de la fiscalité. Ce processus politique centripète était accompagné par des décisions relevant du dirigisme économique, et l'intervention de l'État dans les activités économiques et commerciales affectait les intérêts des couches privilégiées. L'annulation par décret des baux à ferme des habitations, la vérification des titres de propriété, la politique de mise en valeur et de gestion des domaines publics sous l'empire dessalinien, étaient jugées inacceptables par les propriétaires anciens libres de l'Ouest et du Sud. Si la lutte contre la fraude et la gabegie administrative représentait une menace contre les intérêts de certains secteurs très puissants de l'oligarchie, la militarisation de l'agriculture et la sévérité des règlements de culture allaient soulever aussi le mécontentement des travailleurs. Il était formellement interdit aux anciens esclaves d'abandonner les plantations sans une autorisation du gouvernement³⁷. Cette mesure était très impopulaire, du fait qu'elle ne permettait pas aux paysans de faire la différence entre leur nouvelle situation et celle qu'ils avaient vécue durant la période coloniale esclavagiste. Certains généraux-propriétaires et des fonctionnaires civils latifundistes allaient profiter de ce climat de mécontentement généralisé pour se débarrasser du "tyran". Le 17 octobre 1806, Dessalines fut assassiné. Ce fut aussi la fin du processus centripète éphémère et le début de la dynamique centrifuge.

³⁶ « Art. 12. Les généraux, commandant les arrondissements, ne pourront prendre aucun arrêté ni faire aucune ordonnance, relatifs à la culture et aux autres branches du service, qu'après avoir pris des ordres du général commandant du département, ou du général de division ; et ceux-ci ne pourront faire ni proclamation, ni arrêté, tant que ces actes ne soient revêtus de la sanction du gouverneur général. » Cf. MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 31.

³⁷ MOYA PONS Frank, *art. cit.*, p. 133.

Le manifeste de l'insurrection laissait entendre que les conspirateurs voulaient lutter contre l' "oppression" et la "tyrannie" de l'empereur³⁸. Mais la lutte pour la succession, qui mit aux prises anciens et nouveaux libres, montrait clairement que les vrais motifs des insurgés étaient la conquête du pouvoir politique garantissant la mainmise sur les biens publics³⁹. L'impossibilité de concilier les intérêts et les projets des élites politiques luttant pour l'hégémonie, provoqua la guerre civile et la scission. Le territoire national déjà exigu (27 750 km²), fut divisé en quatre États : l'État du Nord avec le roi Henry Christophe (1807-1820), celui de l'Ouest avec le président Alexandre Pétion (1807-1818), l'État éphémère du Sud avec le président André Rigaud, et celui de la "Grande-Anse" (Sud-Ouest)⁴⁰ sous le contrôle de Jean-Baptiste Goman (1807-1820). Durant cette longue période (1807-1820), le pays se transforma en un véritable volcan en éruption avec d'interminables guerres entre les États rivaux.

Le schéma bipolaire créé par l'existence des deux principaux États rivaux, celui du Nord et celui de l'Ouest et du Sud, semble être la résurgence de la partition du pays en deux grandes régions, Nord et Sud, pendant la période coloniale⁴¹, et qui avait débouché sur la guerre civile du Sud entre Toussaint Louverture et André Rigaud. L'État du Nord paraissait beaucoup plus stable et plus viable que celui de l'Ouest et du Sud. Ceci était

³⁸ « Une Constitution faite par ordre de l'Empereur, uniquement pour satisfaire à ses vues, dictée par les caprices et l'ignorance, rédigée par ses secrétaires et publiée au nom des généraux de l'Armée, qui non seulement n'ont jamais approuvé ni signé cet acte informe et ridicule, mais encore n'en eurent connaissance que lorsqu'elle fut rendue publique et promulguée... : aucune loi protectrice ne garantissait le peuple contre la barbarie du souverain... » Voir « Résistance à l'oppression », in PRADINES Linstant de, *Recueil des lois et actes du gouvernement d'Haïti*, t. I, 1804-1808, 2^e éd., Paris, A. Durand-Pédonne-Lauriel, 1886, p. 158.

³⁹ Cf. PRICE-MARS Jean, *De la préhistoire de l'Afrique à l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1962, p. 167.

⁴⁰ Il convient de souligner que la Grande-Anse (Sud-Ouest) qui échappait au contrôle des autorités de l'Ouest et du Sud était beaucoup plus un territoire autonome qu'un véritable État.

⁴¹ Voir HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *art. cit.*, pp. 42-43.

dû au fait que la victoire des troupes indigènes sur le corps expéditionnaire français s'accompagnait de l'élimination des "bandes de marrons" dirigées par les Africains. Alors que dans l'État de l'Ouest et du Sud, qui abritait des plantations plus modestes, les transformations de la société étaient plus marquées par la présence de ces "bandes". La force politique des couches paysannes proches des Africains y était mieux structurée et ces dernières imposaient plus aisément leur type d'implantation villageoise et d'aménagement du territoire⁴².

La question agraire se trouvait à l'origine de l'assassinat de Dessalines et de la mise en branle de la dynamique centrifuge. Plus que le type de régime politique, Royauté dans le Nord et République dans l'Ouest et le Sud, la politique agraire suivie servait davantage à différencier les deux États. Dans l'État du Nord, les généraux et autres officiers supérieurs qui devinrent fermiers ou administrateurs des plantations étaient tenus de les faire fructifier, d'octroyer un quart de la récolte à l'État, un autre quart à titre de salaires aux travailleurs, et d'en conserver la moitié. En revanche, dans l'Ouest et le Sud, les domaines publics étaient privatisés et exploités par des travailleurs libres, sans la surveillance des inspecteurs de l'époque de Dessalines. En outre, le morcellement des terres dans l'Ouest et le Sud faisait diminuer la production des denrées d'exportation, car la petite propriété favorisait une agriculture familiale de subsistance. En maintenant le régime des grandes propriétés et le semi-servage, Christophe avait construit un État fort et prospère. Tandis que Pétion, en créant une paysannerie libre et

⁴² *Ibid.*, p. 50.

en morcelant la terre, avait contribué à l'affaiblissement de son État⁴³. Mais l'année 1820 allait marquer le retour du processus centripète.

3. Le processus de consolidation de l'État haïtien : la cristallisation des tendances lourdes

Comme stratégie de lutte contre le mouvement insurrectionnel de Goman dans la Grande-Anse (Sud-Ouest, 1807-1820), Pétion utilisa, face à l'incapacité militaire de son régime, la distribution de terre aux paysans de la région. Ce procédé finit par mettre à nu les faiblesses de son État. Ce fut pourtant cet État qui allait être le centre de la résurgence du processus de centralisation. Si la capacité individuelle faisait défaut à Pétion, d'autres contingences devaient y suppléer et permettre l'intégration de l'État du Sud dans celui de l'Ouest, ainsi que la pacification de la Grande-Anse⁴⁴. En effet, à la mort du président Rigaud survenue le 18 septembre 1811, le général Borgella lui succéda à la tête de l'État du Sud. Le nouveau chef d'État dut reconnaître l'autorité de Pétion et la fusion des deux États se produisit en mars 1812. Le décès de Pétion à son tour, le 29 mars 1818, permit l'accession de Jean-Pierre Boyer à la présidence de la République de l'Ouest et du Sud. Celui-ci, bénéficiant des résultats à moyen terme de la politique de distribution de terre de Pétion, qui avait contribué à diminuer l'influence de

⁴³ MOYA PONS Frank, *art. cit.*, p. 135.

⁴⁴ À ce sujet, Norbert Elias écrit : « Dans ces "combats éliminatoires", la victoire, l'expansion ou l'agrandissement de tel territoire dépendent sans doute dans une certaine mesure des capacités individuelles des concurrents et d'autres "hasards", telles que la mort tardive de tel homme ou l'absence d'héritiers mâles dans telle dynastie. » Cf. ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident, op. cit.*, p. 16.

Goman sur les paysans, utilisa les moyens militaires nécessaires en vue de pacifier la Grande-Anse. En juin 1820, le mouvement insurrectionnel de Goman, qui défia l'État de l'Ouest et du Sud pendant treize ans, fut complètement anéanti. Une fois de plus, certaines contingences, jointes à la promptitude de Boyer, aidèrent à la réunification du territoire national : la phase de consolidation de l'État haïtien semblait s'amorcer pour de bon.

L'effondrement de l'État du Sud et la pacification de la Grande-Anse mirent fin à la dynamique centrifuge dans l'Ouest et le Sud. Comme ce fut le cas dans le Sud et dans la Grande-Anse, des événements fortuits, dont la mort de Christophe dans le Nord, et l'intervention prompte du président Boyer, conduisirent au rétablissement de l'État unitaire en Haïti, le 26 octobre 1820. Des contingences historiques et la réaction rapide des autorités haïtiennes facilitèrent aussi l'annexion de la République Dominicaine. Avec la mer pour frontière, le processus de consolidation de l'État haïtien se renforça. Mais l'acceptation de l'Ordonnance de Charles X, roi de France, en 1825, par le président Boyer, tout en écartant le danger hypothétique de la reconquête d'Haïti par l'ancienne métropole, mina les bases de la souveraineté interne du pays et réduisit considérablement la possibilité d'émergence de l'État moderne. La réunification du territoire national et l'unification de l'île, la consolidation apparente de la souveraineté externe au détriment de la souveraineté interne et le caractère prédateur, faible et foncièrement répressif de l'État haïtien, constituent la structure du troisième point de ce chapitre et nous permettent d'observer les tendances lourdes qui vont influencer à court, à moyen et à long termes, l'évolution politique, économique et sociale d'Haïti.

3.1. Réunification du territoire national et unification de l'île : renforcement de la souveraineté interne

La réintégration du Sud et de la Grande-Anse (Sud-Ouest) dans l'État de l'Ouest remit en branle le processus politique centripète. L'effondrement de l'État du Nord, de même que l'annexion de la République Dominicaine, complétèrent le cycle. Le 15 août 1820, le roi Henry I^{er} fut frappé d'apoplexie dans l'église de Limonade⁴⁵. Cet homme, qui dirigea d'une main de fer l'État du Nord pendant quatorze ans, n'était plus que l'ombre de lui-même. La terreur qu'il inspira et qui fit régner une grande stabilité dans son royaume se dissipa rapidement et les généraux/nobles n'hésitaient plus à conspirer ouvertement contre lui. La garnison de Saint-Marc se souleva et le général Jean-Claude fut tué par les mutins. Pour faire face à l'expédition punitive de Christophe, ceux-ci lancèrent un appel au président Boyer qui ne se fit pas prier pour voler à leur secours. Les troupes du Nord se rebellèrent à leur tour et retournèrent leurs fusils contre le roi. Conscient de son impuissance physique et se sentant trahi même par sa garde d'honneur, Henry I^{er} se tua d'une balle au cœur, le 8 octobre 1820⁴⁶. Ayant rencontré très peu de résistance de la part des généraux du Nord qui s'apprêtaient à s'emparer du pouvoir mais qui n'avaient pas le soutien populaire nécessaire pour faire face aux troupes de l'Ouest, Boyer entra au Cap-Henry le 26 du même mois. La capitale de l'ancien royaume reprit le même jour son ancien nom de Cap-Haïtien et Boyer devint du même coup le président

⁴⁵ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 184.

⁴⁶ MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 66.

légitime et constitutionnel de l'État d'Haïti. L'application de la Constitution de 1816⁴⁷ à toute la partie occidentale de l'île consacra la réunification du territoire national.

Par ailleurs, l'accession de nombreux pays latino-américains à l'indépendance comme conséquence des victoires remportées par les troupes de Simón Bolívar sur les Espagnols raviva l'enthousiasme des élites politiques de la partie orientale de l'île. La volonté de se débarrasser du joug colonial espagnol se manifesta à travers deux mouvements parallèles en 1820 et 1821. L'un visait la fusion avec la République d'Haïti et l'autre l'indépendance et l'union de la République Dominicaine comme État membre de la confédération de la Grande-Colombie, sous la direction de Simón Bolívar⁴⁸. La réunification du territoire national en 1820 créa les conditions internes permettant à l'État haïtien de mobiliser les ressources nécessaires à l'annexion du pays voisin. En janvier 1822, le Sénat haïtien autorisa le président Boyer à réaliser l'unité de l'île afin d'éviter que la République Dominicaine ne tombe sous la domination d'un autre pays, ce qui aurait constitué une menace très sérieuse pour la souveraineté d'Haïti. Le 9 février 1822, Boyer entra à la tête de ses troupes à Santo Domingo où il fut reçu par les autorités civiles et ecclésiastiques qui lui remirent les clés de la ville. L'unification de l'île acheva de renforcer la souveraineté interne d'Haïti et consacra l'apogée du processus centripète. L'État haïtien avait à ce moment-là la mer pour frontière. Il lui restait à conquérir la reconnaissance internationale garantissant son insertion dans le système d'États concurrentiel et consolidant du même coup sa souveraineté externe. C'était l'objectif

⁴⁷ La Charte au terme de laquelle Alexandre devint président à vie de la République de l'Ouest et du Sud en 1816. Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 58.

⁴⁸ MOYA PONS Frank, *art. cit.*, p. 137.

immédiat du président Boyer qui jouissait d'un immense prestige aux yeux des élites politiques haïtiennes et qui fut l'idole des masses paysannes et urbaines du pays.

3.2. Consolidation apparente de la souveraineté externe au détriment de la souveraineté interne

L'image de la colonie la plus prospère du monde, de joyau de l'empire colonial des Bourbons, persistait dans l'imaginaire des élites politiques françaises et les anciens colons ne rêvaient que de la reconquête de Saint-Domingue/Haïti. Dès le rétablissement de la royauté en France, Louis XVIII se pencha sur le dossier de l'ancienne colonie française. Mais les démarches entreprises durant le processus centrifuge furent vaines.

La mort de Pétion, l'avènement de Boyer à la présidence de la République de l'Ouest et du Sud ainsi que le suicide de Christophe facilitèrent la reprise des pourparlers franco-haïtiens. Après la pacification de la Grande-Anse, la réunification du territoire national et l'unification de l'île, les négociations entre le successeur de Louis XVIII, son frère Charles X, et le président Boyer, permirent la conclusion d'un accord : l'acceptation, en 1825, de l'Ordonnance de Charles X par Boyer. Cette décision impliquait la réduction de moitié des droits de douane, à l'entrée et à la sortie, sur les marchandises transportées par les navires français et le paiement à la France d'une indemnité de cent cinquante millions de francs par Haïti, en guise de dédommagements aux anciens colons et comme

condition requise pour la reconnaissance officielle de l'indépendance du pays⁴⁹. La mise en œuvre dudit accord conduisit Haïti à une véritable impasse : au lieu d'épargner ses maigres ressources pour pouvoir les investir dans les systèmes éducatif et sanitaire, ainsi que dans les travaux d'infrastructures indispensables au bien-être collectif, le pays dut les consacrer au paiement d'une dette que lui valut la maladresse d'un de ses dirigeants les plus rétrogrades⁵⁰.

En effet, pour payer la première tranche de trente millions, Jean-Pierre Boyer dut contracter auprès de la Banque Gandolphe & Cie l'équivalent de cette somme au taux de 6% l'an. La banque française ayant au préalable prélevé ses intérêts ainsi que les frais de services, le gouvernement haïtien ne reçut en fin de compte que vingt-quatre millions de francs qui constituèrent, avec la balance de l'indemnité, « ce que l'historiographie haïtienne appelle la double dette, qui donna naissance à la perpétuelle dette extérieure⁵¹ ». Pour compléter cette somme et verser la première tranche de trente millions aux autorités françaises, le gouvernement Boyer mit à sec le Trésor public. En outre, l'État haïtien dut faire face au service intérêt-capital de la dette contractée auprès

⁴⁹ L'article premier de l'Ordonnance stipulait : « Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations.

Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié. »

L'article 2 de ladite Ordonnance spécifiait : « Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité. » Voir DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 349.

⁵⁰ L'historien Benoît B. Joachim écrit à ce sujet : « En tout cas, à la fin des 25 ans de règne de cet homme qui osa fermer l'Université de Santo Domingo et voulut limiter l'instruction publique aux "enfants des citoyens tant civils que militaires qui auront rendu des services à la Patrie", moins de 3 000 enfants sur une population de plus de 700 000 habitants suivaient un enseignement dans 14 écoles publiques. » Voir JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 104.

⁵¹ PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 134.

de la banque française. Cette situation porta Boyer à prendre une série de décisions qui eurent des conséquences politiques, économiques et sociales désastreuses pour l'avenir du pays : émission de papier-monnaie, ne correspondant nullement au volume de production, qui conduisit le pays à une situation d'inflation et de marasme économique ; la taxe sur les produits d'exportation ; et, surtout, la promulgation du Code rural de 1826, rétablissant et systématisant la militarisation des travaux agricoles. Ces décisions donnèrent lieu à une vague de mécontentement populaire, de troubles sociopolitiques et de prises d'armes qui devaient saper les bases du régime de Boyer.

Devant l'incapacité du gouvernement haïtien à honorer ses engagements financiers et à verser les tranches subséquentes, les autorités françaises prirent la décision de diminuer de moitié la balance des cent vingt millions de francs, ce qui ramena la dette extérieure à quatre-vingt-dix millions de francs en 1838⁵². Malgré les difficultés de toutes sortes, les responsables haïtiens, grâce aux sacrifices imposés aux masses populaires et aux cultivateurs en particulier, et en contractant d'autres dettes, versèrent dans la seconde moitié du XIX^e siècle soixante-seize millions de francs à la France. Ainsi, en 1875, la dette extérieure haïtienne était estimée à treize millions sept cent cinquante mille francs⁵³.

Malgré tous les sacrifices consentis par le président Boyer, la France ne reconnut l'indépendance d'Haïti qu'en 1838. Si cette reconnaissance tardive écarta la menace très peu probable d'une intervention militaire française dans le but de reconquérir Saint-

⁵² *Ibid.*, p. 135.

⁵³ BONHOMME Ernest, « *Cours d'administration financière* », Faculté de droit de Port-au-Prince, pp. 5-6, cité in PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 135.

Domingue/Haïti, elle n'offrit qu'une consolidation apparente de la souveraineté externe du pays au détriment de sa souveraineté interne. Les mesures prises par Boyer en vue de faire face à la situation de banqueroute dans laquelle il plaça le pays, soulevèrent la colère des masses paysannes qui ne voyaient pas la différence entre son régime et celui de l'esclavage. Les conditions de vie des masses urbaines avaient empiré. Les Dominicains rechignaient à contribuer au paiement d'une dette qui ne concernait que la partie occidentale de l'île. La politique et la législation haïtiennes sur la tenure des terres, de même que la réorganisation de l'agriculture, renforcèrent l'hostilité des habitants de la partie orientale de l'île. La crise politique, économique et sociale qui secouèrent le pays fut exploitée par les opposants au régime boyériste des deux côtés de la frontière. Elle conduisit au renversement de son gouvernement en 1843 et à une situation d'instabilité permanente entre 1843 et 1848. Les élites politiques dominicaines en profitèrent pour proclamer l'indépendance de leur pays en 1844. L'ordonnance de 1825 livra le pays au capital étranger, affaiblit considérablement l'État haïtien et influença les rapports État/société jusqu'à l'occupation américaine de 1915.

3.3. Un État prédateur, faible et foncièrement répressif

En appliquant dans l'ancien royaume du Nord la politique agraire en vigueur dans l'Ouest et le Sud, Boyer étendit la coexistence du semi-servage et de la petite propriété paysanne à l'ensemble du territoire national, entraînant du même coup l'extension des

cultures destinées à la consommation locale, au détriment des denrées d'exportation⁵⁴. L'économie haïtienne reposa alors essentiellement sur la culture et l'exportation du café. Les recettes douanières constituaient la principale source de devises assurant les dépenses de l'État pour son fonctionnement, ses réalisations et le remboursement de ses dettes privée et publique. Pour survivre, l'État devait augmenter considérablement l'impôt sur le café en douane. Apparemment, c'est le négociant exportateur qui faisait les frais de cette politique fiscale. En fait, ce dernier établissait des mécanismes lui permettant de prélever le droit de douane sur le spéculateur qui en faisait porter le fardeau au paysan. Celui-ci dépensait jusqu'à 40% de son revenu au maintien d'un État sur lequel il n'exerçait aucun contrôle et qui n'avait non plus aucun compte à lui rendre⁵⁵. Le droit à l'importation était aussi un autre moyen dont disposait l'État haïtien pour extraire des ressources aussi bien des couches urbaines que paysannes, car les importateurs transféraient les taxes perçues par l'État aux consommateurs. Il s'agissait bien d'un État prédateur exploitant excessivement une paysannerie pauvre pratiquant une agriculture de subsistance. C'était donc un État faible.

La faiblesse de l'État haïtien se manifestait dans son incapacité à défendre sa souveraineté interne et externe. Un État faible pouvait très difficilement occuper, contrôler et organiser son espace territorial. Et comme cet État prédateur faible ne disposait pas des ressources lui permettant de réaliser de grands travaux publics qui lui auraient conféré une certaine légitimité l'habilitant à assurer une certaine cohésion sociale, il était constamment obligé de faire face à des troubles sociopolitiques aigus. La

⁵⁴ JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 56.

⁵⁵ TANZI Vito, « *Export Taxation in Developing Countries : Taxation of Coffee in Haiti*, Social and Economic Studies, no. 25, pp. 66-76, cité in TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 67.

longue crise de 1843-1848 ayant conduit au renversement du président Boyer, à la proclamation de l'indépendance de la République Dominicaine, et à la révolte des paysans du Sud, mit à nu les faiblesses de l'État haïtien.

Non seulement le pays connut six gouvernements en six ans, mais, entre 1844 et 1855, l'État militariste haïtien, à trois reprises, tenta vainement d'envahir la République Dominicaine et de l'annexer. Si « la guerre est le grand moteur de toute la machinerie politique de l'État moderne⁵⁶ », c'est qu'elle permet de mesurer sa force et sa puissance. On doit dès lors reconnaître que l'État haïtien n'était pas un État moderne et, surtout, qu'il ne possédait pas les moyens militaires de sa politique vis-à-vis du pays voisin. Cette armée, qui n'avait plus une structure centralisée, perdait progressivement son caractère d'armée de métier⁵⁷. De plus en plus nombreuse, elle s'était transformée en sinécure et en instrument politique absolument inutile à la protection du pays⁵⁸. Et quand l'État d'un pays de près d'un million d'habitants se révèle incapable d'empêcher sa partition, face à une population de cent cinquante mille habitants, il devient tout simplement insignifiant.

Un État prédateur et faible, ne jouissant d'aucune légitimité et faisant face à une crise économique ébranlant ses assises, ne pouvait être que foncièrement répressif. La gravité de la situation exigeait l'intervention urgente des détenteurs du pouvoir étatique en vue de juguler la crise. La politique agraire de Pétion, suivie à la lettre par Boyer, qui consistait à distribuer les terres et plantations disponibles aux officiers de l'armée, selon

⁵⁶ HINTZE Otto, *op. cit.*, p. 314.

⁵⁷ HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *art. cit.*, p. 53.

⁵⁸ TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 71.

leur rang, aux soldats et aux paysans, avait grandement contribué au renforcement de leur régime par rapport à l'État du Nord. Mais elle était aussi à la base de la baisse du volume de production des denrées d'exportation par rapport aux années antérieures. Donc, il revenait aux autorités de l'État de prendre des mesures appropriées dans le but d'inverser cette tendance.

Pour ce faire, Boyer présenta au Sénat un ensemble de lois destinées à réorganiser l'agriculture du pays sur la base du travail obligatoire des paysans sur les plantations et la punition de ceux qui tenteraient d'échapper à cette mesure. L'application du code rural de 1826, visant à atteindre des niveaux de productivité correspondant à ceux obtenus sous le régime de Dessalines, exigeait la présence de soldats sur les plantations et la chasse aux paysans qui tentaient de se réfugier dans les mornes. Ces mesures répressives approfondirent le fossé entre l'État et la société, et provoquèrent la colère des paysans. En quatre occasions, soit en 1843, 1844, 1846 et 1848, les cultivateurs du Sud, appelés "Piquets" à cause des piques en bois dont ils étaient armés, se soulevèrent et s'opposèrent farouchement aux troupes gouvernementales mobilisées pour les combattre⁵⁹. Le caractère prédateur, faible et foncièrement répressif de l'État haïtien, explique tour à tour la situation d'agitation permanente qui régnait dans le pays à la chute du gouvernement de Boyer, la crise généralisée qui s'en était suivie, et l'incapacité de cet État à éviter la scission de son territoire.

⁵⁹ HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *art. cit.*, p. 45.

La défaite du corps expéditionnaire français et la proclamation de l'indépendance d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804, consacrèrent la naissance de l'État post-colonial haïtien. Résultat contraire aux intentions originelles des acteurs sociopolitiques, pur produit des contingences de l'histoire, cette réalité nouvelle plaça les élites politiques locales devant un fait accompli : l'impérieuse nécessité de construire l'État haïtien et de faire face aux contraintes internes et externes qu'impliquait une telle entreprise. Ce défi fut d'autant plus difficile à relever que la rupture violente avec la métropole créa un vide institutionnel total et un climat d'isolement et d'hostilité complètement défavorable à l'intégration du nouvel État dans le système international émergent du XIX^e siècle. L'absence de capitaux, de technologie et du savoir-faire rendait la tâche d'une complexité déconcertante. Il revenait aux élites politiques haïtiennes d'implanter et d'adapter le modèle d'État européen dans un contexte économique et socioculturel interne très peu favorable.

Dans la société d'analphabètes de 1804, dominée par la persistance des liens tribaux d'origine africaine, les généraux qui occupaient les sommets de l'État durent utiliser les services du petit nombre de "sachant lire" et des analphabètes fonctionnels pour construire une administration publique embryonnaire, organiser l'agriculture, concevoir et mettre en œuvre une politique étrangère garantissant le fonctionnement et la survie de l'État haïtien. Hésitations, tâtonnements, mimétisme et erreurs imprégnaient les premières décisions des autorités étatiques. Les conflits politiques, liés à de puissants intérêts et/ou des divergences de vue, conduisirent à l'alternance des processus centripète et centrifuge. La réunification du territoire national et l'unification de l'île mirent en branle le processus de consolidation de l'État haïtien. Mais l'acceptation de

l'Ordonnance de 1825 par le président Jean-Pierre Boyer réorienta cette nouvelle dynamique qui laissait déjà se profiler les tendances lourdes d'un État prédateur, faible et foncièrement répressif, dont la phase de désintégration s'annonça dès 1859.

CHAPITRE V

LES ÉLITES POLITIQUES ET LA PHASE DE DÉSINTÉGRATION DE L'ÉTAT HAÏTIEN (1859-1915)

Pour des raisons autres que celles évoquées par Michel Hector et Jean Casimir¹, nous identifions la fin du processus de consolidation de l'État haïtien à la chute de l'empire de Faustin Soulouque, Faustin I^{er}, en janvier 1859, et le début de sa phase de désintégration à l'avènement au pouvoir du général Guillaume Fabre Nicolas Geffrard, son successeur, le 13 du même mois. La conclusion d'une trêve de cinq ans avec les autorités dominicaines était le signe évident de l'impuissance de l'État haïtien à pouvoir reconquérir cette partie de l'île : sa souveraineté interne était gravement affectée. En renonçant à l'indépendance de son pays au profit du protectorat espagnol, le 18 mars 1861, le général Santana, président de la République Dominicaine, qui devint capitaine général, permit l'établissement d'une puissance étrangère dans l'autre partie de l'île. La présence de l'Espagne mit en péril la souveraineté externe d'Haïti. En outre, c'est sous le gouvernement de Geffrard que l'alliance entre les factions des élites politiques, les commerçants consignataires et certaines missions diplomatiques, mit fin ouvertement à l'illusion de la souveraineté interne et externe de l'État haïtien, notamment avec la

¹ Ces auteurs affirment : « Les dirigeants du XIX^e siècle se divisent en deux grandes promotions : la première est née avant 1804 et la seconde voit le jour entre 1804 et la signature du Concordat avec le Vatican en 1860. Les neuf pionniers gouvernent jusqu'à la chute de Faustin I^{er}, le plus jeune de la promotion. En 1804, le futur empereur a 22 ans. Son éducation et celle de ses aînés se fait durant le régime colonial. La seconde promotion, 17 chefs d'État en tout, accède au pouvoir après 1859 et y demeure jusqu'en 1915. Elle est née et éduquée durant la période d'ostracisme du pays. Toute influence étrangère affectant son éducation de base, passe par un filtrage plus serré de la communauté haïtienne... » Cf. HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *Le long XIX^e siècle haïtien*, art. cit., pp. 55-56.

participation directe d'une puissance étrangère dans un conflit armé sur le territoire haïtien. Dès lors, les monopoles de la contrainte physique légitime et de la fiscalité étaient sérieusement affectés : la contrebande, la corruption généralisée, les crises économiques, financières et monétaires, les insurrections et les guerres civiles conduisirent à la désintégration systématique et complète de l'État haïtien.

Malgré un certain effort de normalisation et d'institutionnalisation de la vie politique, dans le cadre d'un bipartisme classique (Parti libéral et Parti national), entre 1870 et 1879, les positionnements politiques étaient conditionnés par des facteurs liés à la couleur, la région et les loyautés et antipathies personnelles et familiales². Ce qui ne favorisa aucunement la possibilité pour les élites politiques de rééditer l'exploit de faire front commun devant des menaces extrêmes, comme en 1802, pour conjurer le rétablissement de l'esclavage et de la domination coloniale française ; en 1844, face à la subversion paysanne ; en 1867, pour freiner la dérive populiste de Salnave³. La fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime, l'illusion du monopole de la fiscalité et la lente et sûre agonie de l'État haïtien constituent la structure de ce chapitre dont l'objectif est de nous aider à visualiser l'articulation des décisions et des mécanismes structurels ayant conduit à l'effondrement de l'État haïtien en 1915.

² Cf. NICHOLLS David, « *Haiti, c. 1870-1930* », in BETHELL Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, *op. cit.*, t. IX, p. 278.

³ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 268.

1. *La fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime*

Durant le long règne de Jean-Pierre Boyer, 1818-1843, l'exercice du monopole de la contrainte physique légitime avait une certaine réalité. Les révoltes des paysans du Sud, les Piquets, en 1843, 1844, 1846 et 1848, lors de la crise de 1843-1848 suivant ce long règne, mirent en évidence la fragilité de ce contrôle de l'espace territorial. Pour pacifier le Sud et le Nord du pays et terroriser les habitants de la capitale, Port-au-Prince, afin de faire taire toute velléité d'insurrection et de coup d'État, le gouvernement sanguinaire de Faustin Soulouque, qui accéda au pouvoir en 1847⁴, consacra 65% du budget national à l'organisation de la répression⁵. Sous le gouvernement de Geffrard, 1859-1867, qui dut faire face à treize insurrections armées⁶ -certaines d'une très grande ampleur-, la fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime se précisa davantage, pour atteindre son acmé sous la présidence de Sylvain Salnave, dont les trois années de règne furent trois ans de guerre civile (1867-1869), qui conduisirent à la partition du pays en trois États. Le processus de fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime allait se poursuivre tout au long du XIX^e siècle pour déboucher sur une situation d'instabilité chronique qui devait préluder à l'effondrement de l'État haïtien en 1915.

⁴ Le général Faustin Soulouque fut président du 1^{er} mars 1847 au 25 août 1849. Avec la promulgation d'une nouvelle Constitution le 20 septembre 1849, il devint empereur d'Haïti, sous le titre de Faustin I^{er}, jusqu'en janvier 1859.

⁵ Cf. WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti: Political Failures, Cultural Successes*, New York, Praeger, 1984, p. 41.

⁶ À ce sujet, l'historien Claude Moïse écrit : « En tout et pour tout, treize affaires de conspirations, de soulèvements, d'insurrections à l'origine desquelles se retrouvent entremêlés les mobiles les plus divers relevant de rivalités de clan, d'ambitions individuelles, de régionalisme exacerbé, de mécontentement paysan. Plus significatives les unes que les autres, elles mettent en scène des groupes sociaux et politiques importants dans les grands centres traditionnels de batailles politiques. Voir MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti, t. I, op. cit.*, p.145.

Les difficultés que le pouvoir central éprouvait à occuper, à contrôler et à organiser son espace territorial étaient l'expression de l'impuissance de l'État dont les deux corollaires furent le régionalisme et le militarisme.

1.1. Le régionalisme et le militarisme comme facteurs de désintégration de l'État

Le régionalisme et le militarisme représentaient des séquelles de l'État colonial français, qui avaient modelé l'État louvertureurien et qui influençaient considérablement l'organisation politico-administrative de l'État post-colonial haïtien. Les notables régionaux et les commandants d'arrondissements ont exercé une influence considérable sur le pouvoir central de 1804 à 1915. Grands propriétaires terriens, les généraux et commandants d'arrondissements parvenaient à tisser de solides réseaux de relations sociopolitiques dans leurs fiefs respectifs. L'absence d'un réseau routier national rendait difficile le travail de contrôle et de coordination du pouvoir central sur les différentes régions du pays. L'enclavement de celles-ci facilitait une certaine mainmise des généraux sur l'administration publique régionale. Ainsi, les commandants d'arrondissements parvenaient à se constituer des pouvoirs régionaux quasi-autonomes du pouvoir central. Ces potentats militaires profitaient généralement des situations de tensions sociales, de crises économiques et financières et de troubles politiques, pour marcher sur la capitale à la tête de leurs troupes et s'emparer du pouvoir.

Pour bien faire ressortir l'influence du régionalisme et du militarisme sur le pouvoir central, il convient de souligner que jusqu'en 1913, tous les chefs d'État haïtiens étaient des généraux. Et sur les vingt-six chefs d'État qui avaient dirigé le pays de 1804 à 1915, seulement deux étaient originaires de Port-au-Prince⁷. Le régionalisme et le militarisme ont augmenté l'intensité et l'âpreté des luttes politiques dans le pays, créant ainsi une situation d'instabilité permanente, très néfaste au développement social et économique. En rendant le pouvoir central constamment chancelant, ils faisaient de la violence le seul et unique moyen de conquête, d'exercice et de conservation du pouvoir, rendant de ce fait insignifiantes les notions de légalité, de constitutionalité et de légitimité. Le triomphe de la force sur la force empêchait tout consensus, tout compromis au niveau des élites politiques, ce qui contribua à la mise en place d'un régime politique très peu favorable à la survie de l'État haïtien et encore moins à l'émergence d'un État moderne.

1.2. Un régime politique générateur de crises, d'insurrections et de guerres civiles

Le régionalisme, le militarisme, l'autoritarisme, le paternalisme et le néo-patrimonialisme s'étaient révélés les principaux traits caractéristiques du régime politique haïtien au XIX^e siècle⁸. Dans le cadre de ce régime autocratique, les

⁷ Cf. HECTOR Michel et CASIMIR Jean, *art. cit.*, p. 55.

⁸ En Haïti, presque tous les chefs d'État ont cherché à projeter l'image du bon père de famille qui connaît et protège les intérêts de ses enfants. Ainsi, ils ont toujours voulu diriger le pays comme leur maisonnée. Parmi les plus célèbres, on peut citer "Papa Toussaint" (Toussaint Louverture), "Papa Dessalines" (Jean-

institutions de l'État avaient une existence purement fictive et n'étaient que l'expression de la volonté du général-président, dont le pouvoir reposait sur l'armée, c'est-à-dire la loyauté des généraux des différentes régions du pays, des commandants d'arrondissements et/ou des forces paramilitaires.

L'idée de légitimité, fondée sur la rationalisation de la domination politique, grâce à l'institutionnalisation de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique, était étrangère au régime politique haïtien. D'autant que le colonialisme interne pratiqué par les élites a terni la portée de l'universalisation de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* par la Révolution haïtienne. On peut facilement comprendre que la forme primitive de conquête, d'exercice et de conservation du pouvoir, ait prévalu à cette époque. L'alternance politique se faisait par le coup d'État, voire le meurtre. Comme le marasme économique et la crise financière engendraient une situation de tensions sociopolitiques explosive, les généraux et leurs alliés en profitaient pour donner libre cours à leur ambition de pouvoir. En ce sens, le phénomène appelé "crise" faisait partie des mécanismes d'alternance politique, car, en général, la crise précédait ou suivait le coup d'État ou le meurtre. Elle constituait donc un élément récurrent, dominant, central de la phase de désintégration de l'État haïtien. Ainsi, dictatures, jacqueries, insurrections, ingouvernabilité, instabilité, anarchie et guerres civiles, sont autant de catégories qui exprimaient des conjonctures antérieures ou postérieures à une crise. Même les périodes de relative stabilité peuvent être qualifiées de périodes

Jacques Dessalines), "Papa Bon Cœur" (Alexandre Pétion), "Papa Da" (Davilmar Théodore), "Papa Vincent" (Sténio Vincent), "Papa Doc" (Dr François Duvalier), "Baby Doc" (Jean-Claude Duvalier). Le poids des traditions a même porté un paysan du Nord-Est, à la fin du XX^e siècle, à appeler le président René Garcia Préval, le prédécesseur de Jean-Bertrand Aristide, papa. Visiblement embarrassé en présence des journalistes, il a demandé au paysan de le considérer comme son frère.

d' « équilibre instable⁹ », puisque la période qui s'écoulait entre deux crises, était seulement le laps de temps nécessaire pour l'éclatement de l'autre.

Si de 1804 à 1845 on avait enregistré vingt-neuf insurrections dans le pays¹⁰, à la veille de l'occupation américaine on en comptait près d'une centaine¹¹. Comme l'esprit et les méthodes autoritaires propres au régime militaire imprégnaient le pouvoir d'État et rendaient à la fois problématiques et confus les rapports État/société, le militarisme haïtien allait épouser des « formes constitutionnelles et parlementaires¹² ». Ainsi, un général ou commandant d'arrondissement laissait le Sud ou le Nord, à la tête de ses troupes, et entrait à Port-au-Prince. La garde prétorienne offrant très peu de résistance, on enregistrerait très peu de morts. Le président s'enfuyait et le général rebelle se faisait proclamer président par le Parlement. Comme l'institution militaire haïtienne n'était pas une armée professionnelle, bien équipée, bien entraînée et disposant d'une chaîne de commandement, ses segments régionaux non interconnectés pouvaient facilement être instrumentalisés par certains généraux¹³. D'où l'institutionnalisation du "brigandage politique" faisant de la souveraineté interne et externe de l'État haïtien une notion vide de sens.

⁹ MANIGAT Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1995, p. 33.

¹⁰ MAGLOIRE Auguste, *Les insurrections*, Port-au-Prince, Le Matin, 1910, pp. 408-412.

¹¹ MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 258.

¹² LÉGITIME François Denis, *L'Armée d'Haïti, sa nécessité, son rôle*, Port-au-Prince, Éditions Lumières, 2002 (1879), p. 73.

¹³ Comme le fit remarquer Spencer Saint-John, « une grande partie des revenus publics sert à l'entretien d'une armée nominalement nombreuse, mais qui en réalité, n'est qu'une populace, la plus indisciplinée qui ait jamais été rassemblée sous les armes ». Cf. SAINT-JOHN Spencer, *Haïti, ou la République noire*, tr. fr., Paris, Plon, 1886, p. 267.

1.3. La souveraineté interne et externe de l'État mise à rude épreuve

Outre la trêve signée avec les Dominicains au début de son mandat présidentiel et la perte de l'indépendance de ce pays au profit de l'Espagne, la souveraineté interne et externe de l'État haïtien sera mise à rude épreuve sous la présidence de Geffrard (1859-1867). Les décisions irresponsables des élites politiques allaient ainsi accélérer la phase de désintégration de l'État et enfoncer le pays dans la dynamique de l'entonnoir. Les insurrections internes et les agressions externes constituent les deux formes d'atteinte à la souveraineté de l'État. L'incident Rubalcava¹⁴ montra clairement que l'État ne pouvait pas faire face à une agression externe d'envergure, car il ne disposait pas des moyens militaires adéquats, et il ne pouvait pas non plus compter sur la protection d'une puissance alliée. Cet incident fut une insulte personnelle pour le chef de l'État et une humiliation pour le pays. Il encouragera les secteurs rivaux des élites politiques dans leur volonté de renverser par les armes le pouvoir établi. L'insurrection de Sylvain Salnave, mai/novembre 1865, dans le Nord, mit en évidence les rivalités régionales, la collusion des intérêts de certains secteurs et les alliances qui devaient faire de la souveraineté de l'État haïtien une pure fiction.

¹⁴ Pour protester contre l'appui du gouvernement de Geffrard aux insurgés dominicains contre le général Santana, l'amiral espagnol Rubalcava se présenta dans la rade de Port-au-Prince, le 6 juillet 1861, à la tête d'une flotte imposante et exigea des autorités haïtiennes une indemnité de deux cents mille piastres et un salut de vingt et un coups de canon. L'intervention du corps diplomatique permit de réduire de moitié cette somme, et le salut fut rendu. Cf. DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 232.

En effet, les factions politiques qui s'affrontèrent dans le Nord du pays bénéficièrent de l'appui des grandes puissances qui intervenaient dans les luttes pour la prépondérance politique, commerciale et financière en Haïti. Ainsi, face à la détermination de Sylvain Salnave et de Demesvar Delorme, leaders des insurgés soutenus par les Américains, le gouvernement Geffrard ne put triompher que grâce à l'intervention directe et décisive de l'Angleterre. Les croiseurs anglais le *Bull-Dog*, à bord duquel se trouvait personnellement le consul anglais Spencer Saint-John, et la *Galatea* bombardèrent, le 9 novembre 1865, la ville du Cap-Haïtien, attaquée par terre par le président Geffrard à la tête de ses troupes¹⁵. Sylvain Salnave, Demesvar Delorme et leurs partisans eurent la vie sauve grâce à l'asile qu'ils obtinrent sur le navire de guerre américain *l'USS DeSoto*, qui était dans la rade¹⁶. Cet épisode dramatique de la vie politique haïtienne constituait la toile de fond de l'engrenage dans lequel étaient prises les factions politiques.

Les intérêts des commerçants-consignataires européens, leurs réclamations pour dédommagements au cours des guerres civiles et les démonstrations de force navale de leur pays d'origine, avaient porté certains dirigeants à rechercher le soutien actif des États-Unis d'Amérique¹⁷. Le pire, c'est que pour ces commerçants, les émeutes populaires, les incendies, les insurrections et les guerres civiles étaient des affaires très lucratives. C'est pourquoi ils les encourageaient en finançant ces entreprises délétères qui minaient les fondements de l'État¹⁸. Dans la guerre civile de 1888-1889, la France

¹⁵ DORSAINVIL J. C., *Ibid.*, p. 241.

¹⁶ PÉAN Leslie J. - R., *L'économie politique de la corruption (De Saint-Domingue à Haïti 1791-1870)*, Port-au-Prince, Éditions Mémoire, 2000, p. 359.

¹⁷ NICHOLLS David, *Haiti in the Caribbean Context*, New York, St-Martin Press, 1985, pp. 108-109.

¹⁸ Comme le souligne Benoît B. Joachim, « Pour les "affaires" de guerre civile ou d'insurrection, des négociants s'érigeaient en bailleurs de fonds et fournitures (armes, munitions, vêtements, "ration"...) tant du gouvernement que des conspirateurs. Ils prêtaient ou vendaient à crédit aux mécontents pour prendre

prenait ouvertement partie en faveur du général Légitime, tandis que les États-Unis d'Amérique soutenaient fermement le général Hyppolite au Cap-Haïtien¹⁹. Élités politiques, commerçants-consignataires, représentants du corps diplomatique, puissances étrangères, les activités auxquelles s'adonnaient ces flibustiers d'un genre nouveau ruinaient le monopole de la contrainte physique légitime de l'État haïtien, ainsi que son monopole fiscal.

2. L'illusion du monopole de la fiscalité

Le monopole de la contrainte physique légitime et celui de la fiscalité sont étroitement liés. Le renforcement de l'un entraîne nécessairement la consolidation de l'autre. Il est tout aussi évident que la fragilisation du premier rend inévitable l'affaiblissement du second. En Haïti, le régionalisme, le militarisme et l'autocratisme avaient contribué à l'émergence d'un régime politique générateur de crises et de guerres civiles. Cette situation d'instabilité chronique et d'ingouvernabilité était très peu favorable à l'exercice effectif de la souveraineté interne et externe de l'État. En ce sens, elle affectait le monopole de la contrainte physique légitime et rendait illusoire celui de la fiscalité. La réalité fictive du monopole de la fiscalité de l'État haïtien peut être observée à travers la fragilisation de celui-ci par le néo-patrimonialisme, l'anémie de l'État par la contrebande

les armes et faire une "révolution", et au gouvernement pour combattre la levée de boucliers, avec la ferme assurance d'encaisser leur argent avec de gros profits quel que soit le parti qui triomphe » Voir JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, op. cit., p. 155.

¹⁹ Voir MANIGAT Les lie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. II, op. cit., p. 119.

et la décomposition de l'État par la corruption généralisée, qui forment les principaux éléments du second point de ce chapitre.

2.1. Le néo-patrimonialisme fragilise le monopole fiscal de l'État

La personnalisation du pouvoir reposant sur un mélange de tradition et d'arbitraire se combinant à leur tour à une logique légale-rationnelle qui est un attribut de l'État moderne, nous a porté à qualifier l'État haïtien, dans le cadre théorique et conceptuel, d'État néo-patrimonial. Déjà sous le régime militaire de Toussaint Louverture, la distinction entre domaine privé et domaine public était si floue, si confuse, que nous pouvons parler tout simplement d'absence de distinction entre les deux. Toussaint Louverture ne respectait pas le principe de séparation entre le Trésor public et sa fortune personnelle²⁰. Cette façon de concevoir et de gérer la chose publique était d'autant plus pernicieuse pour le monopole fiscal de l'État, qu'elle était moins une anomalie qu'une technique de gouvernement²¹. Cet héritage allait être recueilli, si bien sauvegardé et transmis de génération en génération qu'il constitue l'un des principaux piliers du

²⁰ Selon Jacques Périès, un receveur général des contributions à Saint-Domingue, les représentations et valeurs dominantes à l'apogée du pouvoir de Toussaint Louverture en 1800 étaient celles de la spoliation, de la concussion et de la corruption. Toussaint laissait son entourage orchestrer un grand désordre financier. Il ne faisait pas d'ailleurs de différences entre les deniers de l'État et sa fortune privée. De faux budgets étaient présentés avec des dépenses fictives dépassant de plus de 50% les recettes, la différence allant grossir sa fortune personnelle. Cf. DEBIEN Gabriel et PLUCHON Pierre, « *Les lettres de Périès* », in *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie*, vol. 44, no. 150, Port-au-Prince, mars 1986.

²¹ À ce sujet Pierre Pluchon écrit : « Le désordre financier et fiscal n'est pas qu'une maladie de l'administration du général, il est aussi une technique de gouvernement : il l'aide à économiser et à entasser des fonds dans une caisse masquée par un impénétrable rideau de fumée. Cette méthode, irrationnelle pour un bon gestionnaire, ne manque pas de pertinence pour un politique. » Voir PLUCHON Pierre, *Toussaint Louverture, op. cit.*, p. 416.

régime politique haïtien²². Dessalines²³, Pétion²⁴, Christophe²⁵, Boyer²⁶, Soulouque²⁷, les principaux chefs d'État de la période de construction et de consolidation de l'État haïtien avaient suivi la voie tracée par Toussaint Louverture, que l'empereur Faustin I^{er} avait transformée en autoroute de la corruption généralisée.

Geffrard, le premier chef d'État de la période initiale de ce que nous appelons la phase de décomposition de l'État haïtien, n'était pas différent de ses prédécesseurs. Au contraire, il a poussé la logique néo-patrimoniale à son ultime conséquence, en achetant son champagne sur le budget de l'hôpital et en imputant les dépenses de la boucherie sur celui de la garde privée²⁸. Dans un tel contexte, la notion de monopole fiscal de l'État n'avait aucun sens, mais ce constat avait aussi des implications dramatiques pour l'institution étatique. Où l'État devait-il trouver les ressources indispensables à son fonctionnement et à la réalisation de travaux publics lui assurant une certaine légitimité ?

²² À ce sujet Thomas Madiou écrit : « Sous Toussaint Louverture, les caisses de l'État étaient celles du gouverneur ; sous Dessalines, elles étaient devenues celles de l'empereur. Tant est funeste le mauvais exemple donné par un prédécesseur ! » Voir MADIOU Thomas, *Histoire d'Haïti*, t. III, *op. cit.*, p. 228.

²³ « Autocrate et engagé dans des pratiques individuelles d'utilisation de la caisse publique comme sa cassette personnelle, Dessalines servira d'exemple aux membres de son gouvernement qui, en l'absence de contre-pouvoirs, sombreront dans la débauche administrative et la concussion. » Cf. PÉAN Leslie J.-R., *L'économie politique de la corruption*, *op. cit.*, p. 124.

²⁴ Sous son régime, le gaspillage des deniers de l'État, le vol, la concussion étaient érigés en principe. Voir TROUILLOT Hénock, « La république de Pétion et le peuple haïtien », in *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie*, no. 107, Port-au-Prince, janvier/avril 1960, p. 36.

²⁵ En référence aux deux cent trente-quatre millions de francs qu'aurait laissés Christophe à sa mort et ses nombreuses plantations et maisons, Benoît B. Joachim écrit : « ... Trésor royal, ou trésor du roi ? Question sans grande importance ; à ce niveau, la confusion de la caisse privée et de la caisse publique est totale, le pouvoir personnel est financier autant que politique. » Cf. JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, p. 158.

²⁶ L'absence de distinction entre domaine privé et domaine public avait porté le président Boyer, le successeur du roi Christophe, à hériter personnellement de certaines des plantations qu'il avait laissées, parmi lesquelles les "Délices de la Reine". Voir JOACHIM Benoît B., *Ibidem*.

²⁷ Soulouque considérait le Trésor public comme son patrimoine privé et, à ce titre, il le gérait en tant que tel. Alexandre Delva, un de ses anciens ministres, ne faisait que le confirmer lorsqu'il avoua : « Je ne nie point avoir reçu de grandes faveurs de l'ex-empereur : qu'y aurait-il là d'étonnant, lorsqu'il a fait la fortune de beaucoup de gens... » Cf. DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, *op. cit.*, p. 14.

²⁸ SAINT-JOHN Spencer, *op. cit.*, p. 170.

Avec la crise financière de 1867, Geffrard ne pouvait plus payer les Tirailleurs, sa garde privée, qui se révoltèrent contre lui. Ce fut le début de la chute de son régime qui plongea le pays dans la guerre civile de 1867-1869 : prélude aux crises économiques, financières et politiques qui allaient bouleverser Haïti jusqu'à l'occupation américaine. Mais le néo-patrimonialisme impliquait également la contrebande qui était tout aussi néfaste à l'État.

2.2. La contrebande anémie l'État

La pratique systématique de la contrebande avait diminué considérablement les recettes publiques. Celles-ci provenaient essentiellement des droits de douane à l'importation et à l'exportation établis et prélevés par l'État haïtien. Déjà, sous le régime de Dessalines, les ports ouverts au commerce extérieur avaient contribué à l'enrichissement illicite des généraux, des serviteurs de l'État et des commerçants consignataires. Ainsi, la contrebande allait s'institutionnaliser en développant des liens de complicité étroits entre les commandants militaires, les administrateurs des finances publiques et les marchands. La contrebande était devenue un véritable État dans l'État, car les fonctionnaires imprudents qui avaient tenté de s'y opposer étaient dénoncés par les contrebandiers et sanctionnés par leurs supérieurs hiérarchiques. L'ampleur et la gravité des pratiques de

contrebande et l'impuissance de l'État à les combattre avaient attiré l'attention de nombreux témoins de l'époque²⁹.

S'il est très difficile d'évaluer le montant des pertes que les activités de contrebande faisaient subir à l'État, certaines affirmations d'observateurs avisés en donnent une idée. D'après la correspondance des consuls français de l'époque, « cette contrebande, dans laquelle les capitaines français étaient passés maîtres, était tantôt du quart, tantôt du tiers, et même de la moitié des importations officiellement enregistrées³⁰ ». Durant le processus de construction et de consolidation de l'État haïtien, et au cours de sa phase de désintégration, l'alliance entre les élites politiques et les commerçants étrangers avaient transformé Haïti en "République des contrebandiers". Comme dans tout État néo-patrimonial, les textes de loi interdisant la contrebande existaient, mais ne pouvaient pas être appliqués. Les armateurs et les commerçants-consignataires trouvaient toujours les moyens de contourner ces lois prohibitives grâce à la complicité des autorités militaires en place dans les villes portuaires. Les commandants d'arrondissements et les directeurs de bureaux de douane complices et bénéficiaires de ce manque à gagner pour l'État, s'arrangeaient pour n'enregistrer qu'une partie de ces opérations, quand il ne faisaient pas tout bonnement disparaître les pièces justificatives. Mais le pire, c'est que « les chefs d'État envoyaient à la tête des administrations des douanes les favoris qu'ils voulaient

²⁹ En référence à ce mal congénital de l'État haïtien, l'historien Thomas Madiou fit observer : « Dans la plupart des ports ouverts au grand commerce, les négociants étrangers, en corrompant les agents de douane, faisaient débarquer par contrebande la plus grande partie des marchandises qu'ils importaient. Ils exportaient les denrées par le même moyen. Ils faisaient de rapides fortunes et suscitaient toutes sortes d'embarras à ceux des agents du gouvernement qui refusaient de transiger avec eux. Ces derniers étaient sans cesse en lutte avec la corruption que les étrangers répandaient de toutes parts, et succombaient quelquefois sous leurs attaques réitérées par de fausses dénonciations. » Voir MADIOU Thomas, *Ibid.*, pp. 318-319.

³⁰ Cité in JOACHIM Benoît B., « Commerce et décolonisation, l'expérience franco-haïtienne au XIX^e siècle », in *Annales*, 27^e année, no. 6, Paris, novembre/décembre 1972, p. 1511.

enrichir ; les employés n'ignoraient pas les destinées des nombreuses fournitures à l'État qu'ils voyaient passer sous leur nez³¹ ».

La complicité irresponsable des dirigeants haïtiens n'empêchait pas les observateurs étrangers avisés de comprendre la profondeur du mal qui rongait l'État. Déjà, en 1828, le consul britannique Mackenzie avait fait remarquer qu'il n'existait pas de pays où la contrebande s'étalait aussi effrontément qu'en Haïti. Dix ans plus tard, en 1838, le plénipotentiaire français, Emmanuel de Las Cases, reconnaissait que la contrebande était depuis plusieurs années un des principaux obstacles à la prospérité financière du jeune État³². Comme s'il s'agissait d'une compétition où les concurrents chercheraient à battre leurs propres records et ceux des autres, les contrebandiers, militaires, serviteurs de l'État, armateurs et commerçants-consignataires étrangers, s'appliquaient à faire de la contrebande la norme régissant le commerce import/export en Haïti. La croissance continue des pratiques liées à la contrebande avait provoqué une hémorragie chronique qui devait tout simplement déboucher, à la longue, sur l'anémie irrémédiable de l'État haïtien auquel la corruption devait donner le coup de grâce.

³¹ *Ibidem.*

³² Voir JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, *op. cit.*, pp. 152-153.

2.3. La corruption généralisée comme facteur de décomposition de l'État

En matière de corruption, les militaires, serviteurs de l'État et commerçants étrangers ne faisaient que suivre le comportement des chefs d'État haïtiens. Ceux-ci prônaient la corruption non seulement par leur conception des biens publics qu'ils utilisaient comme leurs fortunes personnelles, mais aussi, et surtout, ils la théorisaient par des formules imagées et élégantes. « Plumez la poule, mais prenez garde qu'elle ne crie³³ », disait Dessalines ; « Voler l'État, ce n'est pas voler » ou « Tous les hommes sont voleurs ! », s'exclamait Pétion quand certains de ses conseillers lui faisaient remarquer la gravité de la situation de corruption qui régnait dans l'administration publique. Sous la présidence de ce dernier, « la contrefaçon se faisait sur une grande échelle, on comptait des faux monnayeurs dans toutes les classes de la société. Tous les orfèvres fabriquaient les "d'Haïti"³⁴. » D'ailleurs, le chef des faussaires n'était nul autre que le général Jean-Pierre Boyer qui lui succéda, devenant ainsi plus tard président pendant vingt-cinq ans, de 1818 à 1843³⁵.

De Dessalines à Boyer, à l'exception du royaume de Christophe où ces pratiques étaient sévèrement réprimées, la corruption constituait l'orientation globale de la politique des dirigeants haïtiens. Force est de constater avec Thomas Madiou que « dans les administrations en général, on mettait sans pudeur en pratique le pillage, le vol, la

³³ Voir MADIOU Thomas, *Ibid.*, p. 228.

³⁴ Les "d'Haïti" étaient les pièces de monnaie de l'époque. Voir BONNET Edmond, *Souvenirs historiques de Guy Joseph Bonnet*, Paris, Auguste Durand, 1864, p. 256.

³⁵ Voir PÉAN Leslie J.-R., *op. cit.*, p. 186.

fourberie et la contrebande. Chacun s'efforçait de faire fortune, par n'importe quel moyen³⁶. » Mais c'est surtout sous le gouvernement de Soulouque que s'établit la corruption systématique de l'appareil d'État par les grands commerçants. Les concussions, les malversations, les déprédations au profit des grands fonctionnaires et des gros négociants devinrent des éléments coutumiers de la vie politique du pays³⁷. En effet, l'empereur Faustin I^{er} s'était fait lui-même commerçant importateur. Jouissant de la franchise douanière, il importait tous les uniformes et équipements pour l'armée et les revendait quatre fois plus cher à l'État³⁸. La corruption généralisée sous son gouvernement, le caractère répressif de son régime, la profonde ignorance et l'origine obscure de l'empereur lui-même et de ceux qui composaient sa cour, avaient défrayé la chronique ; ce qui lui donnait une renommée mondiale³⁹. Considérant l'influence du régime de Soulouque sur ses successeurs et l'ampleur de la corruption sous les différents gouvernements qui se sont succédé durant la phase de désintégration de l'État haïtien, Péan fit remarquer que « Le régime de Soulouque sera un banc d'essai pour les bacchanales financières qui auront lieu à la fin du XIX^e siècle⁴⁰ ».

³⁶ MADIOU Thomas, *op. cit.*, p. 205.

³⁷ Cf. DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, *op. cit.*, p. 14.

³⁸ HEINL JR. Robert Debs. et HEINL Nancy Gordon, *Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1971*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1978, p. 208.

³⁹ Se référant à la corruption et la terreur que fit régner Soulouque en Haïti et comparant les dignitaires de Louis Bonaparte aux membres de la noblesse soulouquoise, Marx affirma : « À la cour, dans les ministères, à la tête de l'administration et de l'armée, se presse une foule de gaillards, dont on ne peut dire du meilleur qu'on ne sait d'où il vient, toute une bohème bruyante, mal famée, pillarde, qui rampe dans ses habits galonnés avec la même dignité grotesque que les grands dignitaires de Soulouque. » Voir MARX Karl, *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, *op. cit.*, p. 200. Le président Jean-Pierre Boyer, en désignant du droit Soulouque, qui était un officier de sa garde, aurait déclaré : « Tout homme en Haïti peut devenir Président de la République, même ce stupide noir-là. » Et Soulouque aurait répondu : « S'il vous plaît, Monsieur le Président, ne vous moquez pas de moi. » Cité in PAQUIN Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988 (1983), p. 40.

⁴⁰ PÉAN Leslie J.-R., *op. cit.*, p. 318.

Comme ce fut le cas pour la contrebande, les commerçants étrangers étaient les alliés naturels des élites politiques haïtiennes dans leur entreprise de dépeçage de l'État. Les pratiques de la surfacturation assuraient l'enrichissement illicite des hommes politiques et des commerçants étrangers. Les commandes de fournitures, placées à des prix fictifs exorbitants, payables en bons de Trésor, constituaient une forme courante de pillage de la caisse publique par le bord de mer de connivence avec des politiciens et fonctionnaires corrompus⁴¹. Tout le monde se ruait sur le Trésor, faisait remarquer le capitaine de vaisseau Lartigue, qui ajouta : « On criait il y a un an que les Ministres et les administrateurs recevaient de 15 à 25% de remise sur les achats faits par l'État. Aujourd'hui ces remises s'élèvent à 100% et ces affaires se traitent publiquement⁴². » Mais si les commerçants étrangers s'associaient aux dirigeants haïtiens pour piller les caisses publiques, ils avaient aussi leur propre stratégie -la diplomatie de la canonnière aidant- pour ruiner le Trésor public. Ils profitaient des insurrections, des guerres civiles, des émeutes populaires et provoquaient des incendies pour réclamer à l'État des valeurs vingt fois supérieures aux pertes subies. Un commerçant étranger confia au Français Molinari : « L'incendie est devenu un moyen idéal pour liquider des stocks... avec 400% de profits⁴³. » Dans ces conditions, la corruption ne constituait pas seulement un obstacle à la prospérité d'Haïti, mais aussi, et surtout, une menace pour sa survie et un catalyseur activant sa décomposition.

⁴¹ Voir JOACHIM Benoît B., *op. cit.*, pp. 149-150.

⁴² Cité in JOACHIM Benoît B., *Ibid.*, p. 150.

⁴³ Cité in MANIGAT Leslie, *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. II, *op. cit.*, p. 189.

3. *La lente et sûre agonie de l'État haïtien*

La souveraineté interne et externe de l'État haïtien fut mise à rude épreuve sous le gouvernement de Geffrard, sous lequel se consolida la mainmise des négociants-consignataires étrangers, couramment appelés le "bord de mer", sur les finances nationales. Sa fin tumultueuse ouvrit la voie à la profonde crise de 1867-1869 où la lutte pour le pouvoir, sur fond de régionalisme exacerbé, de conflit de classes et d'émeutes populaires, se manifesta à travers une violente et dévastatrice guerre civile. Celle-ci consacra la scission du pays en trois États : celui de l'Ouest, celui du Sud et celui du Nord, avec respectivement pour capitale Port-au-Prince, les Cayes et Saint-Marc. Ces trois années de guerre civile introduisirent de nouvelles données dans la dynamique politique haïtienne : la naissance de la première expérience historique d'osmose entre une mobilisation populaire urbaine et un leader charismatique porteur des aspirations au changement de secteurs défavorisés⁴⁴ ; une extrême polarisation des forces politiques aboutissant à une véritable « guerre de situations sociales⁴⁵ » ; la résurgence du mouvement paysan dans le Sud, avec les Piquets ; et l'entrée en scène des paysans du Nord : les Cacos⁴⁶. Les crises économiques et financières, les emprunts internes et

⁴⁴ HECTOR Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 2000, p. 8.

⁴⁵ GEORGES ADAM André, *Une crise haïtienne 1867-1869*. Sylvain Salnave, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1982, p. 140.

⁴⁶ La situation fut d'autant plus complexe que les diverses factions des élites politiques qui se guerroyaient, recherchaient activement le soutien et la protection des puissances étrangères en échange d'avantage aliénant la souveraineté nationale. Outre l'implication des dirigeants politiques dominicains dans la crise haïtienne, on vit également s'affronter paysans contre paysans, populations pauvres des villes contre les habitants mobilisés des campagnes. Si l'État n'est pas mort, il est moribond. Pour l'entrecroisement des conflits haïtien et dominicain à cette époque et la politique de division pratiquée par les factions haïtiennes vis-à-vis des couches populaires urbaines et des masses paysannes, voir HECTOR Michel, *op. cit.*, pp. 77-78, 80-81.

surtout externes, la corruption généralisée et les guerres civiles, ne firent qu'aggraver la situation. Les élites politiques haïtiennes ne pouvant trouver le consensus indispensable pour tenter de résoudre cette équation d'une complexité déconcertante, impuissantes, assistèrent à la lente et sûre agonie de l'État pendant les trois dernières décennies du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

3.1. Un État moribond

L'absence d'une armée professionnelle était le signe le plus évident de la désagrégation des structures de l'État. L'Armée d'Haïti, même durant la première moitié du XIX^e siècle, était déjà une pièce de musée. Sa dilution dans la population civile confortait la position des caciques militaires dans les régions semi-autonomes qu'ils contrôlaient. L'affaissement de l'économie, la crise financière et l'érosion monétaire résultant de l'inflation, créaient une situation d'agitation permanente au niveau des masses populaires urbaines. À quoi se greffaient le mécontentement dans les zones rurales, la recrudescence des révoltes paysannes et l'aggravation des conflits au sein des élites politiques. Avec des masses de sans-emplois disponibles dans les villes, des petits paysans et paysans sans terre acculés à la misère et au désespoir dans les campagnes, et des potentats militaires assoiffés de pouvoir, les prises d'armes, les insurrections et la guerre civile allaient achever de ruiner le pays et de mettre à nu l'impuissance de l'État. Ce militarisme à outrance et cette prolifération de guerres civiles permirent aux trafiquants étrangers de tous poils de réaliser de "bonnes affaires" en vendant des armes

et des munitions aux chefs de guerre qui n'avaient pour tout projet politique que le système "ôte-toi que je m'y mette". Et comme ces commerçants vendaient parfois à crédit, le succès de ces aventures militaires leur garantissait des privilèges illimités au détriment des intérêts du pays. À ce sujet, le bilan de la guerre civile de 1867-1869, tel qu'établi par Louis Joseph Janvier, est éminemment édifiant :

« Que de ruines accumulées en 18 mois... Les palais édifiés avec la sueur du peuple, brûlés. L'épargne nationale, fruit de 50 années de labeur et de travaux patients, dilapidée : les plus riches convertis en misérables. La dette nationale augmentée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le champ envahissant la ville, le paysan armé contre les gens de la ville. Au moins cent millions de dépenses en plus des pertes matérielles de tout type qui peuvent s'évaluer à 200 millions⁴⁷. »

En outre, la guerre civile de la bourgeoisie libérale contre le gouvernement de Salomon (1883-1884) causa des dégâts de l'ordre de huit cents à neuf cents millions de piastres⁴⁸. Par suite de la guerre civile de 1888-1889, l'État fut réduit à sa plus simple expression en ce qui a trait au monopole de la contrainte physique légitime. Les satrapes militaires jouissant d'une autonomie relative et du soutien de troupes irrégulières composées de paysans, les Piquets dans le Sud et les Cacos dans le Nord, pesaient de plus en plus lourdement sur le choix du titulaire de ce qu'on considérait encore comme le pouvoir central. L'affaire Mérisier Jeannis, à elle seule, explique la phase de décomposition avancée dans laquelle se trouvait l'État haïtien à l'époque.

Ce hougan, prêtre de la religion vaudou, contrôlait la région montagneuse surplombant la ville de Jacmel, Sud-Est du pays, depuis cinq ans. En 1896, à la tête d'une quarantaine d'hommes, il envahit la ville. Le commandant militaire de la région,

⁴⁷ JANVIER Louis Joseph, *Haïti et ses visiteurs*, Paris, Flammarion, 1882, p. 489.

⁴⁸ JANVIER Louis Joseph, *Les Affaires d'Haïti*, Paris, Flammarion, 1883-1884, p. 260.

au lieu de se battre, se cacha, permettant ainsi à Mérisier Jeannis et à ses hommes de s'adonner au pillage et de libérer les prisonniers⁴⁹. Le président de la République dut se déplacer personnellement pour aller rétablir l'ordre à Jacmel et punir les coupables. À deux cents mètres du Palais national, il tomba de son cheval victime d'un arrêt du cœur⁵⁰. La mort subite du président augmenta la croyance populaire dans le pouvoir surnaturel de Jeannis qui s'empara une nouvelle fois de la ville de Jacmel. Dépassé par les événements, le successeur d'Hyppolite nomma Jeannis commandant de la région⁵¹.

Vers la fin du XIX^e siècle, le patrimoine foncier de l'État avait été estimé à deux millions de carreaux de terre. Tout en étant le propriétaire légitime de ces terres qui faisaient partie du domaine public, il était impossible à l'État haïtien de faire valoir ses droits sur ses propriétés et encore moins de les occuper⁵². Cet État qui ne pouvait même pas se protéger contre les abus de ses propres sujets, et encore moins faire régner l'ordre et assurer la défense de son territoire, ne méritait même pas le titre de "Léviathan boiteux". Il était tout simplement un État moribond. Il revenait à l'histoire, au moment opportun, de se charger de ses funérailles.

⁴⁹ NICHOLLS David, *art. cit.*, p. 278.

⁵⁰ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 274-275.

⁵¹ NICHOLLS David, *Ibidem*.

⁵² Cf. DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haït depuis l'indépendance*, *op. cit.*, p. 15.

3.2. La crise économique et financière annonça la banqueroute totale de l'État

L'économie haïtienne reposait essentiellement sur l'exportation du café et, dans une moindre mesure, des bois de teinture, du cacao et du coton. La production caféière allait crescendo. En dépit de sa très forte consommation locale, on assista à l'augmentation de son volume d'exportation : 1860, soixante millions de livres ; 1863, soixante-onze millions de livres ; 1875, soixante-douze millions de livres ; 1890, soixante-dix-neuf millions de livres. Les bois de teinture passaient de dix-neuf millions de livres exportées en 1842, à trois cent vingt et un millions en 1880⁵³. La production et l'exportation du coton avaient connu un très grand essor lors de la guerre civile aux États-Unis d'Amérique (1861-1865). Mais la fin de la guerre fut fatale pour l'exportation de cette denrée. L'augmentation du volume de production et d'exportation de certains produits agricoles ne doit pas nous leurrer : cette prétendue croissance était relative. Elle n'était pas le fruit d'une amélioration des techniques agricoles et ne reflétait pas un certain rendement à l'hectare, une quelconque productivité. En outre, la croissance démographique annihilait ses retombées bénéfiques pour l'État. La population avait plus que triplé de 1804 à 1915, passant d'un maximum de six cents mille habitants au voisinage de deux millions en 1915⁵⁴.

Les vrais problèmes de cet État rentier agraire étaient beaucoup plus profonds et se situaient à un autre niveau. Étant à la fois "in" et "out" du système capitaliste, Haïti

⁵³ *Ibidem.*

⁵⁴ MANIGAT Leslie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. II, *op. cit.*, p. 178.

n'entretenait que des rapports commerciaux avec les grands pays capitalistes. De ce fait, elle ne profitait pas des grandes innovations techniques et technologiques de la Révolution industrielle. Elle n'était même pas restée au stade du capitalisme mercantile de la fin du XVIII^e siècle. Elle avait reculé. Contrairement à Cuba dont l'industrie sucrière, grâce à la modernisation de ses usines et l'utilisation du moteur à vapeur, parvenait à résister à la production de cette denrée à grande échelle dans d'autres régions du monde, et à rivaliser avec le sucre de betterave européen, Haïti allait subir les contrecoups de l'explosion de la production caféière au Brésil⁵⁵. Entre 1895 et 1899, le prix du café accusa une baisse de 180%. Ce qui mit l'État en situation de banqueroute. Il ne pouvait plus payer ses fonctionnaires et employés ni faire face à ses obligations arrivées à échéance, en ce qui a trait aux emprunts internes et externes⁵⁶. Au cours des années suivantes, la chute des prix des denrées d'exportation allait se faire sentir encore davantage. Tandis que la baisse des exportations du café et des bois de teinture s'avérait plus drastique et plus douloureuse pour l'État haïtien. Le campêche disparut même des exportations haïtiennes : les progrès de la chimie lui ayant fait perdre sa valeur d'antan. De plus, les prix étaient si faibles que ce produit ne pouvait plus supporter le fret des bateaux à vapeur⁵⁷.

À la vérité, en dehors des fluctuations des prix des denrées agricoles sur le marché international, la crise économique et financière avait ses fondements dans la structure

⁵⁵ La « fièvre de plantation » venait de s'emparer de l'État fédéré de São Paulo. Cette région à elle seule exporta en 1881, un million deux cents mille sacs de café ; en 1892, trois millions sept cents mille sacs ; et en 1906, quinze millions quatre cents mille sacs, soit 64% de la production mondiale. Cf. GAILLARD Roger, *La République exterminatrice. L'État vassal (1896-1902)*, t. II, Port-au-Prince, Le Natal, 1988, p. 44.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 186.

⁵⁷ DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *op. cit.*, p. 19.

agraire du pays. Plusieurs options s'offraient aux élites politiques, mais elles choisirent plutôt celle d'essence anti-capitaliste. En effet, la parcellarisation de la terre, son émiettement, son atomisation, allaient avoir des conséquences désastreuses pour l'État et pour les Haïtiens. Comme l'affirme Marx :

« La propriété parcellaire exclut de par sa nature même le développement des forces productives sociales du travail, l'établissement de formes sociales de travail, la concentration sociale des capitaux, l'élevage à grande échelle, l'application progressive de la science à la culture. L'usure et les impôts la ruinent partout fatalement. Le débours de capital pour l'achat de la terre fait qu'il ne peut être investi dans la culture. Les moyens de production sont éparpillés à l'infini, le producteur lui-même se trouve isolé. Le gaspillage de forces humaines est immense. La détérioration progressive des conditions de production et le renchérissement des moyens de production sont une loi inéluctable de la propriété parcellaire. Les bonnes années sont un malheur pour ce mode de production⁵⁸. »

Certains éléments des élites politiques comme Edmond Paul, Louis Joseph Janvier et bien d'autres, l'avaient compris et l'exprimaient assez clairement dans les années postérieures à 1870. Mais il revenait aux paysans haïtiens d'en faire amèrement l'expérience dès l'année 1912, lorsque la United Fruit introduisit les premiers contingents officiels de travailleurs haïtiens à Cuba. Ce fut le début d'une autre traite : celle des travailleurs haïtiens pour d'autres pays de la Caraïbe ; notamment Cuba et la République Dominicaine, où la grande propriété a été conservée⁵⁹.

La crise économique avait aussi ses pendants : la crise financière et monétaire. Déjà, sous Salnave, lors de la guerre civile de 1867-1869, l'avilissement des prix du café et surtout du coton⁶⁰ avait conduit à l'émission massive de papier-monnaie. Cette

⁵⁸ MARX Karl, *Le capital. Le procès d'ensemble de la production capitaliste*, Livre III, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1977 (1894), p. 731.

⁵⁹ Voir DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *op. cit.*, p. 20.

⁶⁰ GEORGES ADAM André, *op. cit.*, pp. 76-80.

technique fit monter le taux de change à près de mille gourdes pour un dollar⁶¹. Cette pratique était monnaie courante sous les gouvernements antérieurs⁶² et postérieurs et portait souvent les responsables à recourir à des emprunts internes et externes pour faire face aux crises financières et monétaires qui secouaient le pays⁶³. Cela ne faisait qu'empirer la situation. Les emprunts internes et externes constituaient un fardeau pour l'État haïtien. Tout en offrant à certains éléments des élites politiques l'opportunité de s'enrichir, ils permirent aux commerçants et aux banquiers étrangers de contrôler les finances et la politique du pays.

En 1825, l'acceptation du paiement d'une indemnité de cent cinquante millions de francs-or à la France pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, constituait un fardeau trop lourd pour les épaules du nouvel État. Mais son étranglement financier ne faisait que commencer. En septembre 1874, le gouvernement de Michel Domingue (11 juin 1874-15 avril 1876) contracta auprès de la maison Marcuard André & Cie de Paris un emprunt de quinze millions de francs, sur la base d'un décompte de l'ordre de 33% et remboursable en deux ans. De ce montant, le gouvernement n'avait reçu en fait que la somme de dix millions de francs. Moins d'un an plus tard, le 30 juin 1875, le gouvernement haïtien recourut à un nouvel emprunt d'un montant nominal de cinquante millions de francs. Si le premier emprunt, selon les responsables du gouvernement de

⁶¹ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 249.

⁶² À l'exception de Christophe qui fit preuve d'une très grande rigueur dans ce domaine, en s'en tenant au système de la monnaie métallique d'or et d'argent. Son gouvernement menait une politique financière fondée sur l'impôt. Ainsi, à sa mort survenue en 1820, il laissa dans le Trésor public six millions de dollars en or et onze millions en argent. Cf. TURNIER Alain, *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince, Le Natal, 1989, p. 71.

⁶³ Il convient de souligner que sous le gouvernement de Salomon (23 octobre 1879-10 août 1888), la gourde avait atteint la parité avec le dollar, soit une gourde pour un dollar. Cf. DORSSAINVIL J. C., *op. cit.*, pp. 266.

Michel Domingue, était destiné à l'achat de biens d'équipement et à l'établissement d'une banque en Haïti, le second devait servir au paiement des services intérêts-capital du premier et des quelque treize millions de francs du solde de la "double dette", c'est-à-dire à l'unification de la dette extérieure haïtienne. Comme à l'accoutumée, on observa les mêmes « pratiques d'exploitation et d'agiotisme qui caractérisaient les rapports entre le capital étranger et Haïti⁶⁴ », depuis le gouvernement de Jean-Pierre Boyer. En effet, les souscripteurs n'avaient versé que trente et un millions de francs des obligations valant trente-six millions et le Crédit général s'était adjugé neuf millions cinq cents mille francs. Ainsi, le gouvernement haïtien n'avait reçu que vingt millions huit cents mille francs⁶⁵.

L'emprunt d'un montant nominal de cinquante millions de francs contracté par le gouvernement de Florvil Hyppolite, en 1896, dans le but d'unifier une nouvelle fois la dette extérieure, mais qui ne fut souscrit à Paris qu'en 1897 sous le gouvernement de Tirésias Antoine Simon Sam, a donné lieu, une fois de plus, à un agiotage scandaleux de la part des banquiers français. En 1910, le gouvernement d'Antoine Simon négocia un emprunt d'un montant de soixante-cinq millions de francs, au taux de 6% l'an et payable en cinquante ans. L'Union Parisienne, après les prélèvements effectués en fonction du rituel traditionnel, remit au gouvernement haïtien quarante millions trois cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-douze francs : soit 61,53% du montant nominal⁶⁶. En dépit du fait que la banque française ait agi au nom d'un consortium international de

⁶⁴ PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *op. cit.*, p. 135.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 136.

⁶⁶ *Ibidem.*

banquiers formé par des financiers allemands et américains⁶⁷, les États-Unis d'Amérique intervinrent diplomatiquement pour imposer leur participation. Cédant aux pressions américaines, le gouvernement d'Antoine Simon signa avec des financiers américains les fameux contrats de chemin de fer du Nord (Cap-Haïtien/Port-au-Prince) et d'exploitation de la figue banane (contrat McDonald)⁶⁸. Ce qui souleva un mécontentement général dans le pays.

Les emprunts contractés par l'État haïtien de 1875 à 1910 s'élevaient à cent soixante-six millions de francs. Plus de la moitié de cette somme avait été accaparée par les créanciers eux-mêmes, et une fraction de ce qui restait, devait être consacrée au paiement des services intérêts-capital et à l'unification de la dette⁶⁹. L'accumulation des crises économiques, financières et monétaires contribua à l'asphyxie de l'État haïtien qui se trouvait déjà dans un coma très profond. Sa survie artificielle n'allait pas durer longtemps.

3.3. L'effondrement de l'État haïtien

La fin du gouvernement d'Hyppolite consacra l'échec de la troisième tentative de modernisation de l'État haïtien. La période comprise entre 1896 et 1915 fut celle de la

⁶⁷ *Ibidem.*

⁶⁸ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 286.

⁶⁹ PIERRE-CHARLES Gérard, *op. cit.*, p. 136.

« crise d'effondrement systémique »⁷⁰, selon l'expression de l'historien Leslie F. Manigat. Cette étape inaugura l'ère du brigandage politico-militaire, de l'anarchie financière, des désordres monétaires, de la dégradation générale des conditions de vie des masses populaires urbaines et rurales. Les luttes sociales et politiques débouchèrent sur ce que l'on appela la "terreur caco" au cours de la phase critique (1908-1915) ayant précédé l'occupation américaine⁷¹. Le stade de décomposition des structures institutionnelles avait atteint un niveau d'irréversibilité tel que les élites politiques haïtiennes semblaient dans le pessimisme le plus absolu. M. Pascal rapporta, le 1^{er} octobre 1896, cette déclaration surprenante : « J'ai moi-même entendu un des hommes politiques les plus en vue du pays, M. Tancrède Auguste, dernier ministre de l'Intérieur d'Hyppolite, s'exprimer à peu près ainsi : "Nous devons fatalement tomber entre les mains des Américains ; autant s'y résoudre tout de suite. Nous pourrions peut-être tenir encore une dizaine d'années, mais à quoi bon prolonger notre agonie⁷² ?" » La prophétie d'Omer Cavé ne fit que confirmer le point de vue de Tancrède Auguste, futur président d'Haïti (8 août 1912-2 mai 1913) : « En courant à la ruine comme nous y courons, dans cinq ou dix ans, l'heure fatale aura sonné ! Ce jour-là, le peuple haïtien sera traité comme sont traités les fils de famille débauchés : on leur donnera un conseil judiciaire, et ce conseil judiciaire, ce sera les commissaires étrangers qui s'empareront de nos douanes et viendront se payer les valeurs que vous leur devez⁷³. »

⁷⁰ MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 120.

⁷¹ MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 269.

⁷² Cité in GAILLARD Roger, *op. cit.*, p. 58.

⁷³ *Ibid.*, p. 59.

Les points de vue des élites politiques haïtiennes concordaient parfaitement avec ceux des dirigeants des États-Unis d'Amérique. Irrité par la situation d'instabilité chronique et d'ingouvernabilité chaotique, un secrétaire d'État américain déclara : « Haïti est une nuisance publique à notre porte⁷⁴. » Malgré une augmentation continue du volume de café exporté et une remontée spectaculaire des cours de ce produit sur le marché international entre 1910 et 1915, dépassant le double et parfois le triple de la cote antérieure⁷⁵, la crise sociopolitique ne fit que s'approfondir davantage. Dans les années 1911 et 1912, la hausse des prix des produits de première nécessité demeura constante, malgré la baisse du taux du change⁷⁶. À partir de 1913, la guerre civile, le gâchis administratif et financier, la dépréciation accélérée de la monnaie, les crises sanitaires (par exemple, les épidémies de fièvre typhoïde), tout cela contribua à créer un grand malaise social malgré le prix élevé du café⁷⁷. « Le change monte à 800%, la misère est affreuse », souligna Rosalvo Bobo⁷⁸.

Entre 1913 et 1915, l'anarchie, le chaos et la guerre civile engloutirent les débris de l'État haïtien. La paysannerie du Nord-Est était en ébullition. La terreur caco atteignit son paroxysme et déferla sur Port-au-Prince comme un torrent déchaîné, emportant sur son passage quatre présidents en deux ans. Constatant l'effondrement de l'État haïtien, le 17 décembre 1914, les États-Unis d'Amérique, par une opération-commando, s'emparèrent des valeurs en or et en dollars qui se trouvaient à la Banque centrale

⁷⁴ Cité in MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 118.

⁷⁵ GAILLARD Gusti-Klara, *L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caféière pillée (1878-1915)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1990, pp. 94-96.

⁷⁶ DESQUIRON Jean, *Haïti à la une. Une anthologie de la presse haïtienne de 1734 à 1934*, tome III, (1909-1917), Port-au-Prince, L'Imprimeur, 1995, pp. 71 et 87.

⁷⁷ HECTOR Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, *op. cit.*, p. 73.

⁷⁸ Cité in DALENCOURT François, *Précis méthodique d'Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imp. chez l'auteur, 1935, p. 132.

haïtienne au profit de la City Bank⁷⁹. Le gouvernement haïtien ne put qu'émettre une note de protestation dénonçant le caractère « arbitraire, offensant et criminel de cet acte perpétré secrètement⁸⁰... » Dès lors, il devint évident pour tout le monde que la survie artificielle de l'État haïtien ne pouvait plus durer indéfiniment. Les Cacos se chargèrent de le débrancher. Ne pouvant l'euthanasier, ils le firent violemment. Le 28 juillet 1915, une foule criminelle, assoiffée de vengeance, pénétra à la Légation française et s'empara du président Vilbrun Guillaume Sam qui s'y était réfugié. Son cadavre mutilé fut traîné à travers les rues de Port-au-Prince. Le commandant militaire de la capitale, le général Charles Oscar Étienne, avait été tué la veille et son cadavre brûlé et abandonné dans la rue⁸¹. Le climat d'anarchie et de chaos généralisé était tel que les marines américains débarquèrent en Haïti dans l'après-midi du 28 juillet.

L'avènement de Geffrard au pouvoir en 1859 permit d'observer la manifestation des premiers signes de la phase de désintégration de l'État haïtien. Le régionalisme et le militarisme se consolidèrent et conduisirent à la fragilisation du monopole de la contrainte physique légitime. Le néo-patrimonialisme, la contrebande et la corruption généralisée entraînèrent le dépérissement du monopole fiscal de l'État. L'âpreté de la lutte pour le pouvoir et l'intervention directe des puissances étrangères dans les conflits armés opposant entre elles les diverses factions des élites politiques haïtiennes, mirent à rude épreuve la souveraineté interne et externe de l'État haïtien. La guerre civile de 1867-1869, la résurgence de la mobilisation paysanne dans le Sud, l'entrée en scène des

⁷⁹ TURNIER Alain, *Les États-Unis et le marché haïtien*, Washington, 1955, p. 25.

⁸⁰ Cité in MANIGAT Leslie F., *op. cit.* p. 191.

⁸¹ Commentant ces événements, l'historien J. C. Dorsainvil écrit : « L'anarchie, permanente, généralisée et, chaque jour, aggravée, avait, insensiblement, mené le pays aux bords de l'un de ces abîmes d'où l'on ne revient qu'après s'être régénéré dans le deuil, la souffrance et les amères et salutaires réflexions. Voir DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 289.

paysans du Nord, l'agitation au niveau des masses urbaines et la division du pays en trois États rivaux, préfiguraient le climat d'anarchie, de chaos et de guerre civile qui allait prévaloir en Haïti pendant les trois dernières décennies du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

En dépit des tentatives de modernisation de l'État effectuées par Geffrard, Salomon et Hyppolite⁸², la lente et sûre agonie de cette institution se poursuivit jusqu'en 1915. Sous le poids d'une crise économique, financière et monétaire structurelle, accentuée par la dynamique du capitalisme mondial, et d'une conjoncture dominée par l'anarchie, le chaos, la guerre civile et la terreur paysanne, l'État haïtien s'effondra totalement, à l'image de son chef, le 28 juillet 1915. Cet événement se produisit à un moment où les puissances européennes s'entredéchiraient durant la Première Guerre mondiale. L'expansionnisme américain s'engouffra dans ce vide, créant ainsi une nouvelle dynamique qui sera l'objet du sixième chapitre de notre travail de recherche.

⁸² Voir GAILLARD Roger, *La République exterminatrice. Une modernisation manquée (1880-1896)*, t. I, Port-au-Prince, Le Natal, 1984.

CHAPITRE VI

L'OCCUPATION AMÉRICAINE COMME CONSÉQUENCE DE L'EFFONDREMENT DE L'ÉTAT HAÏTIEN (1915-1934)

Contrairement à ce que pensent certains historiens haïtiens, l'occupation américaine était la conséquence de l'effondrement de l'État haïtien¹. Après cent onze ans d'indépendance (1804-1915), les élites politiques haïtiennes n'étaient pas parvenues à doter le pays d'un État moderne. Comme nous l'avons vu, sur le plan interne, elles s'étaient révélées incapables de faire face aux problèmes sociaux et économiques qui engendrèrent des tensions, crises et conflits sociopolitiques aigus. Sur le plan externe, elles n'arrivaient pas à gérer convenablement les pressions et menaces immanentes au système d'États concurrentiel, et à moderniser les structures archaïques et arriérées du pays, en fonction des avancées techniques et des innovations technologiques de l'époque, en vue de l'adapter à la dynamique du système capitaliste mondial. En outre, la non-intégration des

¹ À ce sujet l'historienne Suzy Castor écrit : « À quoi aurait conduit la crise de 1915 si elle eut [sic.] suivi son évolution naturelle ? À une consolidation du régime féodal ? À une révolution démocratique bourgeoise –comme celle qui s'était développée au Mexique à la même époque- qui permettrait à la nation haïtienne d'initier son développement économique ? L'intervention étrangère, en imposant une greffe au corps social haïtien en vint à altérer le développement naturel et tronquer son processus historique. » Cf. CASTOR Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1988 (1971), p. 56. Sans partager l'usage du concept de féodalisme dans le cas d'Haïti ni la notion de révolution démocratique bourgeoise dans celui du Mexique, nous pouvons répondre par la négative dans les deux cas. Premièrement, la crise en question était l'expression de la décomposition systématique de l'ancien ordre ; deuxièmement, il n'y avait pas une bourgeoisie nationale haïtienne suffisamment dynamique pour assumer un rôle hégémonique dans le pays. La crise avait tout simplement débouché sur ce qui était plus que prévisible à l'époque : l'effondrement de l'État haïtien. Les intérêts stratégiques des Américains n'auraient pas permis une « *somalisation* » avant la lettre dans le cas haïtien. En outre, selon nous, l'idée d'altération du développement naturel et d'amputation du processus historique haïtien ne tient pas, car dans toute l'histoire de l'humanité, aucune tribu, aucun peuple, aucune nation, aucun État n'ont jamais évolué en vase clos. Ils ont toujours eu à affronter au cours de leur évolution des tensions et conflits internes et des pressions et agressions externes.

masses populaires et paysannes et la non-rationalisation de la domination politique, avaient fait de la légitimité et du consensus entre les élites politiques, des notions vides de sens. La violence constituait donc le fondement du système politique haïtien. Or, ne disposant pas d'une armée professionnelle et efficace et d'une administration publique moderne, l'État haïtien devait perdre le monopole de la contrainte physique légitime et celui de la fiscalité au cours de sa phase de désintégration, conduisant ainsi à une instabilité chronique. La guerre civile, le chaos, l'anarchie, la crise économique, financière et monétaire, structurelle et conjoncturelle, avaient conduit à la banqueroute totale et, finalement, à l'effondrement de l'État. Ce vide étatique consacrait l'effondrement de l'État haïtien, ouvrant ainsi la porte à la mise en œuvre de la politique interventionniste des États-Unis d'Amérique, dans un contexte international, du fait même de la Première Guerre mondiale en Europe, favorable à l'établissement de la *Pax Americana*. L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti, la construction d'un État à allure moderne, mais faible, la modernisation économique et les changements sociaux consécutifs sont l'objet de ce chapitre.

1. L'intervention militaire et l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934) : la dynamique interne/ externe

L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti étaient prévisibles dès l'aube de la dernière décennie du XIX^e siècle. La prépondérance des intérêts allemands dans le commerce import/export dans ce pays situé au cœur de la Caraïbe et dont la mer du

même nom est considérée comme une méditerranée américaine, constituait, comme nous le verrons par la suite, un sérieux objet de préoccupations d'ordre stratégique pour les États-Unis d'Amérique². L'affirmation de plus en plus évidente de l'ambition hégémonique des dirigeants de cette puissance européenne en rapide ascension, et la détérioration de la situation en Haïti ne faisaient que justifier les inquiétudes américaines. Anticipant la mainmise germanique sur Haïti par l'établissement d'une zone d'influence au moyen de l'obtention d'une station de charbon, et par le renforcement de la pénétration financière et le contrôle des douanes³, les Américains avaient arraché au général Hyppolite la promesse de cession du Môle Saint-Nicolas, en échange de leur soutien dans la lutte qui l'opposait au général François Légitime pour l'accession au pouvoir en 1889. L'arrivée de l'amiral américain Gherardi en 1891 dans la rade de Port-au-Prince, à la tête d'une flotte imposante, en vue d'exiger le respect de cet engagement, ne faisait que confirmer le projet américain d'installer une base navale en Haïti. L'effondrement de l'État haïtien et la Première Guerre mondiale avaient créé le contexte interne et la conjoncture externe idéals au déploiement des troupes américaines⁴.

² Voir à ce sujet WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : The Failure of Politics*, New York, Londres, Praeger, 1992, pp. 26-27.

³ Cf. MANIGAT Leslie F., *Éventail d'Histoire vivante d'Haïti. La crise du dépérissement de la société traditionnelle haïtienne (1896-2003)*, t. III, Port-au-Prince, Coll. du CHUDAC, Media-Texte, p. 63.

⁴ Cf. MARTIN John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean. A Twentieth Century Fund Essay*, Boulder/Colorado, Westview Press, 1978, pp. 27-28.

1.1. Le contexte interne

La guerre civile de 1902⁵ représente une belle illustration de l'état d'esprit prévalant chez les élites politiques⁶ qui, tout en étant conscientes de la gravité de la situation du pays et de la fragilité de sa souveraineté de plus en plus fictive, ne se préoccupaient pas tellement des conditions dans lesquelles allait se célébrer le centenaire de son indépendance en 1904. Le début du XX^e siècle n'était pas différent des moments de troubles sociopolitiques intenses, des périodes d'instabilité chronique, des crises économiques, financières et monétaires qui avaient secoué Haïti durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. La présidence du général Nord Alexis⁷ (21 décembre 1902-2 décembre 1908) et celle du général Antoine Simon (17 décembre 1908-2 août 1911), comme il a été souligné dans le chapitre antérieur, constituaient le prolongement de la situation de décomposition des institutions étatiques et de l'impuissance des élites politiques du pays⁸.

Malgré la détérioration très prononcée de la situation politique, sociale et économique en Haïti, la pénétration du capital étranger continuait de progresser. La concurrence

⁵ GAILLARD Roger, *La République exterminatrice. La guerre civile, une option dramatique (15 juillet-31 décembre 1902)*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1993.

⁶ Lors de la crise de 1902 qui dégénéra en guerre civile, une très large partie des élites politiques du pays n'éprouva aucune gêne à s'allier aux militaires contre l'avènement d'Anténor Firmin à la présidence de la République. Les élites politiques manifestaient une hostilité telle contre les gens cultivés que le journal *La Tribune Populaire* du 27 juin 1902 s'était permis d'écrire : « M. Firmin est à ce point instruit qu'il ne doit pas être président d'Haïti, notre pays étant trop peu avancé pour être gouverné par un tel homme ! ». Et l'historien Roger Gaillard qualifia la défaite politique de Firmin de « déroute de l'intelligence ».

⁷ Voir GAILLARD Roger, *La République exterminatrice. Le grand fauve (1902-1908)*, t. V, Port-au-Prince, Le Natal, 1995.

⁸ GAILLARD Roger, *La République exterminatrice. La déroute de l'intelligence (mai-juillet 1902)*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1992.

entre les capitaux financiers anglais, français, allemand et américain se poursuivait. Si le dynamisme du capital financier allemand lui avait permis de se substituer à la prépondérance française, il allait trouver au début du XX^e siècle un adversaire de taille : le capital financier américain, qui allait le supplanter et régner en maître avec l'intervention militaire et l'occupation d'Haïti. En effet, en 1908-1909, l'installation dans le pays de la Tropical Dyewood Co., la American Dyewood Co., la National Railroad Co., la Corporation Trust Co. of America, était l'expression d'une certaine agressivité du capital financier américain. Sa présence se faisait sentir à la Compagnie charbonnière, à la Compagnie minière de l'Artibonite. Sa participation était aussi sollicitée pour l'exploitation des mines de fer et de cuivre de Terre-Neuve, de Saint-Michel, des mines de charbon de Mirebalais et des mines d'or de la Vallée de l'Asile. Dans la souscription de l'emprunt intérieur de deux millions cinq cents mille gourdes du 21 août 1909, il occupait la deuxième place après les Allemands avec une part presque égale à celle des Anglais et des Français réunis. En 1910, le capital financier américain s'étendait à certains secteurs névralgiques de l'économie haïtienne : la Banque d'Haïti, les Chemins de Fer McDonald, les figues bananes⁹. La domination économique, commerciale et financière des États-Unis d'Amérique sur Haïti se précisait et préluait à l'occupation militaire du pays, conformément à l'alliance existant toujours entre les États et les capitalismes nationaux¹⁰.

⁹ Cf. JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, op. cit., p. 215.

¹⁰ L'application de la doctrine de Monroe dans la région de la Caraïbe est partie de cette alliance. À ce sujet, le président Taft affirma : « It is therefore essential that the countries within that sphere shall be removed from the jeopardy involved by heavy foreign debt and chaotic national finances and from the ever-present danger of international complications due to disorder at home. Hence the United States has been glad to encourage and support American bankers who where willing to lend a hand to the financial rehabilitation of such countries... » Cité in WEINBERG Albert K., *Manifest Destiny : A Study of Nationalist Expansionism in American History*, Chicago, Quadrangle Books, 1963 (1935), p. 432.

Sur le plan social, les différentes couches de la population étaient affectées par l'état de dégradation générale du pays, caractérisé par l'instabilité politique et la crise économique et financière. L'alliance entre les élites politiques et les commerçants étrangers qui finançaient leurs aventures militaires, tout en bénéficiant du soutien de leurs ambassades respectives, et les rapports tantôt souterrains et tantôt visibles, impliquant souvent la participation de certaines puissances dans les guerres civiles pour faciliter l'avènement au pouvoir d'un de leurs protégés, rendaient difficile toute possibilité d'une alliance conjoncturelle entre certaines catégories sociales dont les intérêts étaient lésés. L'inexistence d'une classe ouvrière n'était pas favorable à l'émergence d'une classe moyenne robuste qui eût pu faire tomber la barrière des préjugés séparant la bourgeoisie nationale des secteurs populaires urbains et ruraux. Cette absence de cohésion sociale, jointe à la supériorité militaire des Américains - disposant d'un armement sophistiqué- explique la facilité et l'efficacité avec lesquelles les marines occuperont le pays sans trouver de résistance sérieuse¹¹.

La pauvreté et la misère s'abattaient sur les masses des villes et des campagnes qui vivaient dans des conditions infra-humaines. Avec une croissance démographique soutenue qui aggravait la situation, le phénomène de désespoir collectif gagnait de plus en plus le monde paysan¹². Ce contexte de ruine et de désolation faisait des paysans du Nord et du Nord-Est une mine inépuisable pour les seigneurs de la guerre. Entre 1911 et 1915, le brigandage politique et les invasions dont fut l'objet la capitale haïtienne de la

¹¹ Le peuple haïtien était divisé en « une masse amorphe, politiquement et économiquement asservie par une minorité dont l'idéal le plus élevé est de vivre aux dépens de la plèbe sans aller plus outre ». Voir PRICE-MARS Jean, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Chenet, 1919, p. 32.

¹² Voir le chapitre V.

part des *Cacos* (les paysans armés du Nord-Est), allaient culminer dans les journées d'anarchie sanglante des 27 et 28 juillet 1915 qui consacrèrent l'effondrement de l'État haïtien¹³.

1.2. La conjoncture externe

Sur le plan externe, l'expansionnisme américain ne cessait de se manifester partout en Amérique latine et surtout en Amérique centrale et dans la Caraïbe. Avec la construction du canal de Panama, le contrôle militaire de la région devenait une très grande obsession pour les dirigeants américains. Leur intervention contre l'Espagne lors de la guerre d'indépendance cubaine en 1898, suivie de l'occupation militaire de l'île jusqu'en 1902, et leur contrôle sur Porto Rico depuis 1898, constituaient des signaux fort explicites de l'application de la doctrine de Monroe dans la région. La création artificielle de l'État de Panama en 1903 fut l'œuvre d'un groupe de colombiens sécessionnistes bénéficiant du soutien des États-Unis d'Amérique¹⁴. D'ailleurs, la nécessité d'assurer la sécurité du canal les avait portés à occuper militairement la zone de ce canal, la même année. En 1905, ils réalisaient une opération de police internationale au Nicaragua; en 1907, les Américains prenaient le contrôle des douanes de la République Dominicaine ; en 1909, c'était le tour du Honduras ; en 1912, leur seconde intervention se transformait en

¹³ La chute du président Antoine Simon en août 1911, donna lieu à une période d'instabilité politique chronique au cours de laquelle six chefs d'État se sont succédé en quatre ans, 1911-1915, dont quatre durant les deux dernières années ayant précédé l'intervention militaire et l'occupation américaines. Voir NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour and National Independence in Haiti*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 142.

¹⁴ Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : The Failure of Politics*, op. cit., p. 27.

occupation militaire au Nicaragua (1912-1924) ; en 1914, les marines foulèrent le sol du Mexique, en débarquant à Veracruz ; en 1915, ce fut l'occupation d'Haïti, suivie de celle de la République Dominicaine en 1916 ; en 1917, les États-Unis d'Amérique achetèrent du Danemark les Îles Vierges¹⁵. Ces faits tendent à prouver qu'il y avait à cette époque un plan général des États-Unis d'Amérique visant à s'assurer le contrôle stratégique de la Caraïbe¹⁶ et de l'Amérique centrale¹⁷.

Même si le président William McKinley (1897-1901), acculé par ses adversaires politiques, assurait qu'« aucun dessein impérialiste ne se cache dans l'esprit américain », la vocation hégémonique des États-Unis d'Amérique dans la région se précisait. On pourrait même parler de la cristallisation d'une idéologie impérialiste¹⁸, qui devint explicite dans le fameux message annuel en date du 6 décembre 1904 de Theodore Roosevelt, son successeur, qui faisait montre d'une très grande franchise à ce sujet :

« Si une nation montre qu'elle sait agir avec une efficacité raisonnable et le sens des convenances en matière sociale et politique, si elle maintient l'ordre et respecte ses obligations, elle n'a pas à redouter

¹⁵ Cf. NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 144.

¹⁶ À ce sujet, Weinstein et Segal écrivent : « Lester Langley points out that even before the war the U. S. navy was lobbying for an increased U. S. presence and warned about German expansionism in the West Indies. The navy had its own source of intelligence from its Caribbean Squadron, which had been created in 1902. » Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *op. cit.*, p. 28.

¹⁷ Les dirigeants américains le reconnaîtront par la suite et n'hésiteront pas à le clamer haut et fort. Dans son message annuel au Congrès, en date du 3 décembre 1912, le président William H. Taft déclara : « First, it is obvious that the Monroe doctrine is more vital in the neighborhood of the Panama Canal and the zone of the Caribbean than anywhere else. There, too, the maintenance of that doctrine falls most heavily upon the United States. » Et le secrétaire d'État Henry L. Stimson affirmera sans ambages en 1931 : « That locality (Central America and the Caribbean) has been the one spot external to our shores which nature has decreed to be most vital to our national safety, not to mention our prosperity. » Voir GANTENBEIN James W. (dir.), *The Evolution of our Latin-American policy. A Documentary Record*, New York, Octagon Books, 1971, pp. 86 et 130.

¹⁸ Comme l'affirment Weinstein et Segal : « Intervention also sprang from a strong imperialist ideology that preceded, included, and followed Roosevelt in the administrations of McKinley, Taft, and Wilson. » Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Ibid.*, p. 27.

l'intervention des États-Unis. L'injustice chronique ou l'impuissance qui résultent d'un relâchement général des règles d'une société civilisée peuvent exiger, en fin de compte, en Amérique ou ailleurs, l'intervention d'une nation civilisée et, dans l'hémisphère occidental, l'adhésion des États-Unis à la doctrine de Monroe, peut forcer les États-Unis, bien qu'à contre-cœur, dans les cas flagrants d'injustice ou d'impuissance, à exercer un pouvoir de police internationale¹⁹. »

Donc, dès 1904, avec le *corollaire Roosevelt* de la doctrine de Monroe, la politique étrangère agressive et interventionniste des États-Unis d'Amérique était clairement énoncée. Naturellement, les pays de la Caraïbe et de l'Amérique centrale allaient en être ses premières victimes²⁰. L'intervention militaire et l'occupation américaines d'Haïti de 1915-1934 s'inscrivaient dans une politique globale de contrôle stratégique de la région²¹. Seules des raisons liées à la politique interne des États-Unis d'Amérique ont empêché les dirigeants de cette puissance d'entreprendre une opération de police internationale dans ce pays avant 1915. L'installation en 1903 d'une base navale à Guantánamo, à Cuba, avait résolu le problème du contrôle militaire de la région proche du canal de Panama. Mais Washington voulait à tout prix éviter l'établissement d'une

¹⁹ ... « If a nation shows that it knows how to act with reasonable efficiency and decency in social and political matters, if it keeps order and pays its obligations, it need fear no interference from the United States. Chronic wrongdoing, or an impotence which results in a general loosening of the ties of civilized society, may in America, as elsewhere, ultimately require intervention by some civilized nation, and in the Western Hemisphere the adherence of the United States to the Monroe Doctrine may force the United States, however reluctantly, in flagrant cases of such wrongdoing or impotence, to the exercise of an international police power. » Voir ROOSEVELT Theodore, « FOURTH ANNUAL MESSAGE, WHITE HOUSE, December 6, 1904, To the Senate and House of Representatives », in RICHARDSON James D., Messages and Papers of the Presidents (onze volumes), vol. 9, New York, Trans-Media Publishing Company/Dobbs Ferry, 1985, p. 7053. Pour la traduction du passage cité, voir JULIEN Claude, *L'Empire américain*, Paris, Grasset, 1968, p. 101.

²⁰ À ce sujet John Bartlow Martin souligne : « Of 199 U. S. military hostilities abroad without a declaration of war between 1798 and 1972, no fewer than 81 took place in the Caribbean. » Voir MARTIN John Bartlow, *op. cit.*, pp. 22-23.

²¹ Selon le secrétaire d'État américain Philander C. Knox, « The logic of political geography and of strategy, and now our tremendous national interest created by the Panama Canal, make the safety, the peace, and the prosperity of Central America and the zone of the Caribbean of paramount interest to the Government of the United States. Thus the malady of revolutions and financial collapse is most acute precisely in the region where it is most dangerous to us. It is here that we seek to apply a remedy. » Cité in WEINBERG Albert K., *Manifest Destiny: A Study of Nationalist Expansionism in American History*, *op. cit.*, p. 432.

base au Môle Saint-Nicolas, dans le Nord-Ouest d'Haïti, par une autre puissance²². Le désordre, le chaos et l'anarchie qui prévalaient en Haïti entre 1911 et 1915, le poids du capital financier, l'influence politique de plus en plus grande des commerçants allemands en Haïti et, surtout, les succès de l'armée allemande au début de la Première Guerre mondiale -qui laissaient se profiler la perspective d'une victoire des Empires centraux et de leurs alliés- hâtèrent les préparatifs américains pour une intervention rapide et efficace dans le pays²³.

Pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'existence d'une puissante communauté allemande en Haïti constituait un pion d'une importance capitale sur l'échiquier politique. Dans le but évident d'échapper à la clause constitutionnelle interdisant aux étrangers l'accès à la propriété de biens immobiliers dans le pays, certains Allemands avaient épousé des femmes haïtiennes : les enfants issus de ces unions étaient légalement des sujets allemands. Ainsi, en 1912, une école allemande avait ouvert ses portes à Port-au-Prince. Sa mission, selon le mot du diplomate allemand en poste dans la capitale haïtienne, était de « germaniser les descendants des Allemands établis en Haïti²⁴ ». En

²² NICHOLLS David, *art. cit.*, p. 284.

²³ Parlant du rôle du secrétaire d'État américain William Jennings Bryan dans les préparatifs de l'intervention militaire américaine en Haïti, John Bartlow Martin écrit : « Bryan was also involved with the problems presented by Haiti and the Dominican Republic. Then as now, Haiti, poor even by African or Asian standards, had been ravaged for years by violence, plunder, and assassination. The threat of European intervention was great; France and Germany were pressing for control of Haitian customs to service Haitian debts. Because Haiti lay athwart the strategic approaches to the Panama Canal, Bryan wanted a naval base in Haiti, but Haiti refused to sell us the necessary land. As war began in Europe, Bryan told Wilson that it was imperative that American bankers buy out European interests; however, because they would do so only if the U. S. government took over Haitian customs, he recommended sending Haiti an ultimatum backed up by a warship. Wilson approved. When a new wave of violence broke out in Haiti, the United States landed marines, settled down to a long occupation, and installed a pro-American regime that signed a treaty establishing a virtual U. S. protectorate over Haiti. The U. S. Senate concurred because of the war in Europe. » Voir MARTIN John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean*, *op. cit.*, pp. 21-22.

²⁴ Cité in NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier*, *op. cit.*, p. 143.

1914, le Département d'État américain savait que les Allemands contrôlaient environ 80% du commerce en Haïti²⁵. L'importance croissante des intérêts économiques de ces derniers avait porté les autorités allemandes à dépêcher des troupes dans la capitale haïtienne en 1911, afin de protéger les biens de leurs ressortissants²⁶. Cet acte ne faisait que renforcer les préoccupations des États-Unis d'Amérique par rapport aux activités politiques des commerçants allemands en Haïti²⁷.

La doctrine de Monroe, le *corollaire Roosevelt* de la doctrine de Monroe et la diplomatie du dollar (*Dollar Diplomacy*) du président Woodrow Wilson et de son secrétaire d'État, William Jennings Bryan, représentaient les trois piliers de la politique étrangère américaine au début du XX^e siècle. En fonction de cette orientation de leur politique étrangère, l'importance que les Américains plaçaient dans leurs relations avec les pays de la Caraïbe reposait sur trois types d'intérêts : 1) leurs intérêts stratégiques, en terme de sécurité nationale ; 2) leurs intérêts économiques ; 3) leurs intérêts politiques²⁸.

Comme l'affirme Hans Schmidt, « par rapport à la poussée générale de l'impérialisme américain dans la Caraïbe, Haïti était stratégiquement très importante, mais elle avait peu d'importance du point de vue économique²⁹ ». En dépit de la volonté manifeste affichée par Washington de voir augmenter de façon significative les investissements

²⁵ SCHMIDT Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, New Brunswick, N. J., Rutgers University Press, 1971, pp. 34-35.

²⁶ NICHOLLS David, *Ibidem*.

²⁷ À ce sujet, H. W. Furniss, le diplomate américain en poste à Port-au-Prince, avait déclaré au secrétaire d'État Philander Knox : « Everyone knows of the complicity of the German merchants in the Leconte revolution and they also know that the Germans financed the Simon revolution of 1908 and others before it, and doubtless will finance all those to follow . » Cité in MUNRO Dana Gardner, *Intervention and Dollar Diplomacy in the Caribbean, 1900-1921*, Princeton, Princeton University Press, 1964, p. 326.

²⁸ Cf. MARTIN John Bartlow, *op. cit.*, pp. 5-6.

²⁹ SCHMIDT Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, *op. cit.*, p. 54.

américains en Haïti aux dépens de ceux des Européens³⁰ et du brigandage politique qui régnait en maître dans ce pays, ni la diplomatie du dollar ni le faux altruisme³¹ n'étaient en effet à l'origine de l'intervention militaire et de l'occupation américaines.

1.3. Le déploiement des troupes américaines

L'état de ruine complète et de délabrement total d'un pays ravagé par des guerres civiles interminables et l'incapacité des élites politiques haïtiennes à imposer même une solution autoritaire aux problèmes d'agitation sociale et d'instabilité politique qui secouaient Haïti, créaient une situation de désarroi favorable à l'intervention militaire étrangère³². L'impossibilité pour les détenteurs du pouvoir étatique de contrôler les mouvements populaires urbains et les soulèvements paysans avaient porté les couches aisées à accueillir les marines en libérateurs³³. En outre, le caractère prédateur et foncièrement répressif de l'ancien État haïtien, qui était à la fois l'ennemi et l'objet de risée des couches défavorisées, et sa faiblesse structurelle lui enlevaient toute possibilité

³⁰ À la veille de l'occupation, le montant total des investissements américains en Haïti s'élevait à plus de quinze millions de dollars. Cf. BUELL Raymond Leslie, « *The American Occupation of Haiti* », in *Foreign Policy Association, Information Service*, 27 novembre/12 décembre 1929, vol. 5, nos. 19-20, p. 341.

³¹ Le phénomène du faux altruisme caractérise la politique extérieure du Parti démocrate, tout au moins de Wilson à Carter. Sur la base de ce principe, les dirigeants américains justifient l'occupation d'un pays en prétextant qu'il s'agit d'aider un voisin pauvre à se relever ou, de façon moins bénévole, d'assumer le gouvernement d'un pays dont les nationaux avaient démontré leur incapacité à se gouverner eux-mêmes. Cf. NICHOLLS David, *Haiti, c. 1870-1930, art. cit.*, p. 284.

³² Voir Le chapitre antérieur.

³³ Le 25 août 1915, Charles Moravia écrivait dans son journal "*La Plume*" : « Nous ne sommes pas en guerre contre les États-Unis, nous sommes en guerre contre l'humanité, que nous avons offensée depuis un siècle. Les Américains sont ennemis du despotisme souverain, et, pour empêcher sa restauration, ils ont occupé le pays. » Cité in CASTOR Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti, op. cit.*, p. 75.

de trouver des défenseurs au sein des masses urbaines et paysannes. Avec le débarquement des troupes américaines, l'histoire ne faisait que chanter ses funérailles. Seul le soldat Pierre Sully se montra digne des héros de la guerre d'indépendance, en refusant d'obéir aux ordres des marines de déposer les armes et de vider les lieux³⁴.

Ne trouvant aucune résistance armée organisée, l'amiral Caperton procéda au déploiement rapide de ses troupes, en s'emparant d'abord des points stratégiques et des bâtiments symboliques : casernes, ports, bureaux des douanes et des contributions, palais présidentiel et locaux abritant les ministères et les tribunaux. Entre les mois d'août et de septembre 1915, ayant reçu les renforts nécessaires, l'occupation s'étendit aux villes portuaires du pays. La tâche de désarmement de la population se poursuivit sans répit. La liquidation des débris de l'armée haïtienne permit à l'occupant de consolider son pouvoir militaire, financier et juridique dans les principales villes. Mais la pacification totale du pays et son occupation, sans la collaboration des nationaux, auraient exigé des moyens militaires et financiers énormes que les Américains n'étaient pas prêts à consentir. Avant même la reddition des principaux chefs cacos, parallèlement au processus de contrôle des centres importants de la vie économique et politique haïtienne, l'occupant allait identifier les forces sur lesquelles il devait s'appuyer pour diriger le pays. Son objectif était de créer le cadre institutionnel approprié, en donnant une base légale à la collaboration d'une fraction des élites politiques locales.

³⁴ À ce sujet, Dantès Bellegarde écrit : « Seul un petit soldat obscur, Pierre Sully, se fit tuer, la carabine au poing, en défendant l'accès de son poste aux "marines" de l'amiral Caperton. Nul autre ne brigua "l'honneur d'une si belle mort". Aussi personne n'a-t-il aujourd'hui le droit de jeter l'anathème aux autres puisque tous ont survécu à la honte. » Voir BELLEGARDE Dantès, *Pour une Haïti heureuse*, t. II, Port-au-Prince, Chéraquit, 1929, p. 5.

2. *La construction d'un État à allure moderne mais faible*

La *CONVENTION HAÏTIANO-AMÉRICAINNE* du 16 septembre 1915, sanctionnée le 11 novembre de la même année et publiée avec le procès-verbal d'échange des ratifications au journal officiel *Le Moniteur* en date du 28 juin 1916, représente l'acte de naissance du nouvel État³⁵. Avec l'élection, par l'Assemblée nationale, du sénateur Sudre Dartiguenave comme président de la République, le 12 août 1915, pour un mandat de sept ans, sur la base de la Constitution de 1889, l'occupant trouvait un interlocuteur peu docile, mais coopératif, pour donner une façade légale à sa vision de l'organisation étatique qui convenait à Haïti et qu'il entendait imposer de gré ou de force. Après les modifications introduites par Louis Borno, secrétaire d'État des Relations extérieures et de l'Instruction publique et futur président, afin de rendre certaines clauses moins humiliantes pour les alliés nationaux de l'occupant, la *Convention*³⁶ établit les rapports de domination entre les États-Unis d'Amérique et Haïti, et définit les grands axes pour l'édification du nouvel État. La reconstitution de l'appareil répressif, la reconstruction et la modernisation de l'administration publique et les caractéristiques de cet État constituent l'ossature de ce second point du chapitre.

³⁵ L'historien Jean-Jacques Doubout, reprenant l'expression de Luis Araquistáin, qualifie la *Convention* de 1915 d'« acte de décès de la souveraineté d'Haïti ». Mais il s'agissait plutôt de l'acte de naissance du nouvel État, car si la mort violente de l'ancien État fut l'œuvre des Cacos du Nord et du Nord-Est, son acte de décès fut rédigé par la foule ivre de vengeance qui se trouvait à l'œuvre à travers les rues de Port-au-Prince durant les journées macabres des 27 et 28 juillet 1915. Voir respectivement ARAQUISTÁIN Luis, *La agonía antillana. El imperialismo yanqui en el mar caribe*, Madrid, Espasa-Calpe, 1928, p. 142 ; DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, op. cit., p. 21.

³⁶ Le 28 mars 1918, elle sera complétée par un Acte additionnel la prolongeant pour une nouvelle période de dix ans. Cf. CASTOR Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, op. cit., p. 63.

2.1. Le rétablissement du monopole de la contrainte physique légitime

Faire régner l'ordre et la paix dans le pays impliquait inévitablement la constitution d'un appareil répressif efficace, avec un effectif raisonnable réparti sur toute l'étendue du territoire, centralisé et doté d'une chaîne de commandement pouvant assurer la coordination de ses activités sur le terrain. Ainsi que prévu par l'article X de la *Convention*, la création de la Gendarmerie -qui allait devenir par la suite la Garde d'Haïti, composée d'Haïtiens et dont les officiers supérieurs étaient tous des Américains-, répondait à cet objectif impérieux. Cette force entraînée et équipée dans le but de devenir la gardienne de l'ordre, se voulait : amie des citoyens qui respectaient la loi ; et ennemie des "bandits" qui perturbaient la paix publique³⁷. L'accélération des programmes de formation de ses cadres nationaux et la modernisation de l'institution la rendirent rapidement opérationnelle. Au début, sa tâche consistait essentiellement à débarrasser la capitale de la présence des Cacos³⁸. Cette étape franchie, il lui revenait de pacifier le territoire national.

³⁷ CASTOR Suzy, *Ibid.*, p. 70.

³⁸ Si l'effondrement de l'État permit aux marines d'occuper les points stratégiques de la capitale sans avoir à faire face à une résistance organisée, les Cacos n'avaient pas pour autant abandonné toutes les positions qu'ils occupaient avant l'intervention des Américains. Au contraire, ils étaient disposés à se battre pour imposer le docteur Rosalvo Bobo, leur chef, à la présidence. Mais ce dernier préféra attendre les élections législatives prévues pour le 12 août 1915. Mais lorsque l'amiral Caperton, le 6 août, ordonna l'évacuation de Port-au-Prince par les Cacos, une vive tension régna entre les marines et ceux-ci et il y eut des échanges de tirs entre les forces en présence, ce qui obligea l'occupant à utiliser des moyens forts pour les chasser de la capitale. Voir à ce sujet CASTOR Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti, op. cit.*, p. 127.

Le vrai baptême de feu de la Gendarmerie allait commencer en 1917, avec l'entrée en scène de Charlemagne Péralte : héros de la résistance paysanne à l'occupation américaine d'Haïti. La campagne de désarmement et surtout le rétablissement de la corvée pour les travaux publics, rappelaient aux paysans le spectre de l'esclavage. Cette dernière décision constituait une régression puisqu'elle remettait en vigueur une loi haïtienne dont l'application était abandonnée depuis quelque temps³⁹. Condamné à cinq ans de prison par un tribunal prévôtal pour avoir pris part à l'attaque contre la maison du capitaine Doxey, commandant de la ville de Hinche, située dans le département du Centre, Péralte avait été obligé de balayer les rues de la ville du Cap-Haïtien. Il n'était pas du genre à tolérer le caractère vexatoire du traitement qui lui était infligé. Dans les geôles de l'occupant, il n'hésita pas à tuer un marine qui osa le frapper. Le 3 septembre 1917, il réussit à convaincre la sentinelle de garde de fuir avec lui dans les montagnes pour déclencher la lutte armée en vue de chasser les envahisseurs⁴⁰.

Dans les trois premiers mois de l'occupation, on enregistra deux cents morts dans les rangs des Cacos. De 1916 à 1918, deux cent cinquante autres furent victimes des balles américaines. En 1919, à l'apogée de l'épopée de Charlemagne Péralte, mille huit cent quatre-vingt-un guérilleros étaient massacrés par la Gendarmerie appuyée par les marines⁴¹. Les succès de celle-ci furent rendus possibles grâce aux renforts dépêchés par la puissance occupante⁴². L'assassinat de Péralte le 1^{er} novembre 1919 et celui de Benoît

³⁹ DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 293.

⁴⁰ CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 137.

⁴¹ Cf. MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 72.

⁴² NICHOLLS David, *art. cit.*, p. 285.

Batraville, son successeur, survenu le 19 mai 1920, mirent fin à la résistance armée. La pacification du pays devint une réalité.

À la suite du désarmement total de la population, la voie était grande ouverte à l'accélération du processus de centralisation militaire et politique. Elle permit la concentration des moyens de contrainte et fit de l'État, à travers la Gendarmerie, l'instrument idéal de la violence du pouvoir central⁴³ : détenteur exclusif de la contrainte physique légitime. En organisant la Gendarmerie de façon à empêcher le développement des solidarités régionales en son sein, en renforçant le pouvoir de la police rurale et en faisant de Port-au-Prince le seul et unique siège de détention, de concentration et de centralisation du pouvoir d'État, l'occupant avait bouleversé de fond en comble l'échiquier politique haïtien⁴⁴. Cette nouvelle dynamique créa une nouvelle donne politique : la paysannerie se trouvait complètement écartée du jeu politique ; le militarisme entra en hibernation ; le régionalisme disparut du panorama politique du pays. Ce fut aussi l'approfondissement de la différence entre les villes et les campagnes et, un peu plus, entre la capitale et le reste du pays⁴⁵. Mais, avec la fin de la résistance armée, on allait assister à une radicalisation de la résistance politique, intellectuelle et idéologique.

⁴³ Voir TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 116.

⁴⁴ À partir de ce moment, « les hommes de Port-au-Prince seraient plus que jamais capables de contrôler effectivement le pays tout entier ». Cf. SCHMIDT Hans, *op. cit.*, p. 235.

⁴⁵ Voir DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *op. cit.*, p. 25.

2.2. La résistance politique, intellectuelle et idéologique à l'occupation

Dès le début du mois d'août 1915, une certaine résistance politique à l'occupation américaine commença à se manifester au Sénat et à la Chambre des députés. Certains parlementaires entendaient s'opposer au processus devant conduire à l'imposition de la *CONVENTION HAITIANO-AMERICAINE* du 16 septembre 1915, qui allait donner une base légale à l'occupation. Ils devaient aussi, par la suite, et en maintes occasions, s'opposer aux actes de l'Exécutif présidentiel visant à normaliser l'occupation. L'occupant utilisa l'intimidation, la menace de recours et le recours à la force pour mater la rébellion parlementaire⁴⁶. Mais la vraie opposition politique fut l'œuvre de certains intellectuels de la petite bourgeoisie libérale. En effet, dès le 10 août 1915, à l'appel de Georges Sylvain, ancien ministre plénipotentiaire à Paris et avocat du barreau de Port-au-Prince, un groupe d'Haïtiens hostiles à la présence des marines dans le pays -la plupart exerçant des professions libérales-, fonda *L'Union Patriotique* qui déclara se constituer pour combattre l'occupation et contribuer au recouvrement de la souveraineté nationale⁴⁷. Sous la direction de Georges Sylvain, Pauléus H. Sannon, Sténio Vincent et Jean Price-Mars, etc., *L'Union Patriotique* demanda la fin immédiate de la Loi martiale, l'abrogation de la *Convention de 1915* qui légalisait l'occupation, la mise sur pied d'une

⁴⁶ Voir MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti. De l'occupation étrangère à la dictature macoute (1915-1987)*, t. II, Montréal, CIDIHCA, 1990, pp. 32-41 et 49-74.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 34.

assemblée constituante et le retrait du pays, sur une courte période, des troupes américaines⁴⁸.

Comme la résistance armée était l'apanage de la paysannerie, la lutte politique à Port-au-Prince revêtit une dimension purement intellectuelle et idéologique. Elle donna lieu à la parution d'une pléiade de journaux d'opposition : *La Patrie*, *Haïti Intégrale*, *La Tribune*, *La Ligue*, qui furent le fer de lance de ce bouillonnement d'idées anti-occupationnistes⁴⁹. Les idées diffusées dans ces journaux et l'attitude raciste de l'occupant⁵⁰ furent à l'origine du grand mouvement nationaliste qui porta au pouvoir Sténio Vincent, le 18 novembre 1930. Le nouveau président négociera la fin de l'occupation en 1934. Étant donné que le monopole de la contrainte physique légitime ne va pas sans son pendant, l'occupant ne pouvait ne pas se pencher, parallèlement, sur l'organisation du monopole de la fiscalité, à travers la reconstruction et la modernisation de l'administration publique.

⁴⁸ SANNON H. Pauléus et. al., *Memoir of the Political, Economic, and Financial Conditions existing in the Republic of Haiti under the American Occupation*, n. p., 1921.

⁴⁹ Cf. JEAN-BAPTISTE S. G., *L'attitude de la presse port-au-princiennne, 1915-1926*, mémoire de licence non publié, Faculté d'Ethnologie, Université d'État d'Haïti, 1968.

⁵⁰ « Educated and sophisticated Haitians objected to the vulgarity and the racial prejudice of the Americans. Accustomed to thinking of themselves as the light-skinned aristocracy of the country these men now found that in the eyes of North Americans they were all 'niggers'. » SCHMIDT Hans, *op. cit.*, p. 137.

2.3. La reconstruction et la modernisation de l'administration publique

Pour permettre à l'État de trouver les ressources indispensables à son bon fonctionnement, de répondre à ses obligations financières sur les plans interne et externe et de réaliser certains travaux publics pouvant lui fournir une certaine légitimité, l'occupant se lança dans une entreprise de reconstruction et de modernisation de l'administration publique haïtienne. Dans la perspective d'assurer à l'État le monopole de la fiscalité, il mit en œuvre un processus de centralisation administrative qui culminera dans la promulgation, le 6 juin 1924, de la Loi créant *l'Administration générale des Contributions*. Cette nouvelle unité administrative, chargée de la perception des impôts, était destinée à devenir un rouage important de la gestion des finances du pays⁵¹. La création et/ou la modernisation des infrastructures douanières (sept au total) permit une meilleure organisation et une meilleure gestion du commerce import/export et assura des recettes douanières beaucoup plus substantielles à l'État.

Avant l'occupation, les impôts internes s'élevaient à moins de 10% du total des revenus⁵². Une politique d'augmentation des charges fiscales s'avérait d'une nécessité urgente. Dans un rapport de 1924-1925, le conseiller financier laissait entendre que les impôts internes devraient représenter 50% des recettes fiscales, et même excéder les sources externes de revenus⁵³. Aussi, allait-il adopter toute une politique d'augmentation des recettes fiscales, de gestion des dépenses publiques afin d'assurer l'équilibre

⁵¹ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 114.

⁵² BALCH Emily Green, *Occupied Haiti*, New York, Writers Publishing Company, 1927, p. 39.

⁵³ *Ibidem*.

budgétaire, et de supervision de l'évolution de la dette publique. Ces mesures conduisirent à la stabilisation de la monnaie nationale et à la quasi-disparition des pratiques liées à la corruption dans l'administration publique. Ces deux réalisations, à leur tour, contribuèrent à réduire la dette étrangère⁵⁴ et à augmenter le budget de fonctionnement et d'investissement de l'État. Mais la modernisation de l'administration publique impliquait nécessairement l'augmentation du nombre et de la qualité de ses fonctionnaires. La création de nouveaux postes et le recrutement de nombreux cadres conduisirent à l'élargissement du secteur tertiaire et à l'émergence d'une classe moyenne⁵⁵.

Les réformes monétaire, fiscale et administrative assuraient à l'État une certaine autonomie par rapport à ses anciens créanciers internes dont les intérêts se trouvaient lésés. De ce fait, la nouvelle bureaucratie était très mal vue par la bourgeoisie compradore qui dut faire le dur apprentissage de l'impôt, de n'être plus au-dessus de la loi⁵⁶. Le rétablissement de la corvée exigeant la participation des paysans dans les grands travaux d'infrastructures, la répression sanglante et l'élimination du mouvement de résistance armée dirigé par Charlemagne Peralte, renforçaient le processus de consolidation du nouvel État⁵⁷. Avec le monopole de la contrainte physique légitime -

⁵⁴ Cf. TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 114.

⁵⁵ La promotion d'une nouvelle classe moyenne en Haïti constituait l'un des principaux éléments de la stratégie américaine visant à transformer les structures sociale et économique de façon à garantir la stabilité du système politique du pays. À ce sujet, Davis Nicholls écrit : « The Americans hoped that political stability and responsible government could be developed in Haiti on the basis of a new middle class, and it was the policy of the administration to encourage the growth of such a class. » Cf. NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier, op. cit.*, p. 163.

⁵⁶ « L'élite voit dans l'élévation d'une classe moyenne une menace à la continuation de son propre privilège de direction. », avaient remarqué les membres de la Commission Forbes en 1930. Cf. VINCENT Sténio, *En posant les jalons*, t. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1939, p. 340.

⁵⁷ Voir GAILLARD Roger, *Les blancs débarquent. Premier écrasement du cacoïsme*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1981 ; *Les blancs débarquent. La République autoritaire*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal,

grâce à la Gendarmerie- et le monopole de la fiscalité -reposant sur la nouvelle administration publique-, l'État haïtien n'était plus une fiction ni l'objet de risée de la population. Au contraire : il inspirait respect, crainte, et même la peur⁵⁸. Mais quelle était la nature de cette nouvelle institution ?

2.4. Un État sans souveraineté

Sous le régime d'occupation militaire étrangère, paradoxalement, le processus de centralisation et de modernisation aboutit rapidement à la constitution du monopole de la contrainte physique légitime et de celui de la fiscalité. Ainsi donc, pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1804, l'État haïtien parvint à occuper, à contrôler, à pouvoir défendre et tenter d'organiser son espace territorial. L'image de cet État centralisateur, institutionnalisé, qui surveillait et punissait⁵⁹, qui semblait jouir de la souveraineté interne et externe et qui n'avait à craindre aucune menace, aucune attaque venant de l'extérieur, pourrait laisser croire que l'État haïtien à cette époque était un véritable État moderne. En réalité, c'était une institution mineure, qui se trouvait sous les ailes de l'*Aigle*, sous sa protection, et qui risquait d'être étouffée durant la régence qui allait durer dix-neuf ans.

1981 ; *Les blancs débarquent. Hinche mise en croix*, t. V, Port-au-Prince, Le Natal, 1982 ; *Les blancs débarquent. Charlemagne Péralte, le Caco*, t. VI, Port-au-Prince, Le Natal, 1982 ; *Les blancs débarquent. La guérilla de Batrville*, t. VII, Port-au-Prince, Le Natal, 1983.

⁵⁸ La corvée, la dépossession des petits paysans, la misère et la répression étaient les principaux facteurs qui se trouvaient à la base de l'exode rural et du départ massif des paysans pour Cuba et la République Dominicaine. Voir CASTOR Suzy, *op. cit.*, pp. 97-98.

⁵⁹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

Si la centralisation du pouvoir et la modernisation de l'administration publique étaient indispensables à la stabilité politique du pays et permettaient à l'État haïtien d'extraire les ressources nécessaires à son budget de fonctionnement et d'investissements et au paiement de ses dettes interne et externe, il est à souligner aussi qu'elles s'inscrivaient dans la stratégie de l'occupant visant à déplacer les capitaux européens au profit de ceux de ses propres ressortissants. En 1919, le président Dartiguenave déclara la guerre à l'Allemagne, confisqua les biens des sujets allemands établis en Haïti et emprisonna un certain nombre d'entre eux. Après la Guerre, beaucoup de commerçants et hommes d'affaires allemands furent expulsés du pays. L'occupation américaine mit fin aussi à la position privilégiée qu'occupait la France dans ses relations commerciales avec Haïti. Ainsi, le champ était libre à la pénétration économique américaine. Les capitalistes américains étaient les principaux bénéficiaires de la politique financière, qui visait l'unification et le paiement de la dette externe⁶⁰.

L'appareil répressif de l'État était constitué par les troupes d'infanterie de la Marine de guerre des États-Unis d'Amérique et la Gendarmerie composée d'Haïtiens. Mais la hiérarchie était assurée par des officiers supérieurs américains. Les succès de la Gendarmerie dans l'anéantissement de la résistance militaire offerte par les Cacos furent essentiellement l'œuvre des marines qui disposaient d'un armement sophistiqué, faisant de l'intervention militaire américaine en Haïti l'une des plus meurtrières de la région. L'article X de la *Convention* prévoyait la création d'une gendarmerie efficace, rurale et

⁶⁰ Voir NICOLLS David, *From Dessalines to Duvalier, op. cit.*, p. 148. Dans cet ordre d'idées, Hans Schmidt écrit : « Occupation financial policy, like most facets of the occupation, looked first to American interests ». Cf. SCHMIDT Hans, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934, op. cit.*, p. 234.

urbaine, sous la direction d'officiers américains nommés par le président d'Haïti sur la proposition du président des États-Unis. Il affirmait textuellement : « Ils (les officiers américains) seront remplacés par des Haïtiens, lorsque ceux-ci, après un examen effectué par un comité choisi par l'officier supérieur chargé de l'organisation de la gendarmerie, en présence d'un délégué du gouvernement haïtien, seront jugés aptes à remplir convenablement leurs fonctions. » En outre, l'article XI stipulait : « Le gouvernement d'Haïti convient de ne céder aucune partie du territoire de la République d'Haïti par vente, bail ou autrement, ni de conférer juridiction sur son territoire à aucune puissance ou gouvernement étranger, ni de signer avec aucune puissance aucun traité ni contrat qui diminuerait ou tendrait à diminuer l'indépendance d'Haïti. » L'article VIII de la *Convention* faisait obligation à l'État haïtien de ne contracter aucune dette sans l'accord préalable du président des États-Unis. La contre-partie américaine était très significative à ce sujet. Selon l'article XIV, les États-Unis d'Amérique s'engageaient, le cas échéant, « à prêter leur aide efficace pour la préservation de l'indépendance haïtienne et pour le maintien d'un gouvernement capable de protéger la vie, la propriété et la liberté individuelle ». Ils devaient aussi, au regard de l'article XIII, aider Haïti à exploiter ses ressources naturelles et à développer un service sanitaire adéquat. Donc, on ne pouvait parler ni de souveraineté interne ni de souveraineté externe dans le cadre d'un régime d'occupation militaire étrangère.

Le poids de la force d'occupation était encore beaucoup plus significatif au niveau de l'administration publique. À côté du haut-commissaire qui supervisait les ministères de *Santé publique*, des *Finances*, de l'*Agriculture* et des *Travaux Publics*, deux autres fonctionnaires américains, le receveur général et le conseiller financier, tous deux

militaires, détenaient des pouvoirs très étendus. Le président haïtien lui-même leur devait obéissance, sous peine de subir des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de sa paye⁶¹. La perception des droits de douanes, la gestion des dépenses publiques, l'application des dispositions relatives aux importations et aux exportations, relevaient de la compétence du receveur général. Toute modification du tarif douanier, en cas de diminution des revenus de l'État, ne devait s'effectuer qu'avec l'autorisation du Président des États-Unis d'Amérique, selon l'article IX. Le conseiller financier, quant à lui, en tant qu'assesseur technique du ministre des Finances, était chargé de veiller à l'équilibre budgétaire, de promouvoir une politique d'augmentation des recettes fiscales, de superviser l'évolution de la dette publique et de faire les recommandations qu'il jugeait utiles, comme le prévoyaient les articles II et III de la *Convention*.

La nature de l'État haïtien était le reflet de la nature de ses rapports avec la puissance occupante. Celle-ci s'était révélée au grand jour lorsque, au cours de sa campagne électorale en 1920, Franklin Delano Roosevelt, sous-secrétaire de la Marine, se laissa aller jusqu'à affirmer : « Vous devez savoir que j'ai participé dans l'administration de deux petites républiques. En réalité, j'ai écrit moi-même personnellement la Constitution d'Haïti et si vous le permettez, je vous dirai que c'est une très bonne Constitution⁶². » On pourrait dire que Haïti était un appendice des États-Unis d'Amérique, le palais présidentiel une simple annexe du département d'État américain. L'État haïtien était tout simplement un État vassal, sans souveraineté et dont les structures sociale et économique

⁶¹ Voir CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 110.

⁶² Cité in CUEVAS CANCINO Francisco, *Roosevelt y la buena vecindad*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1954, p. 52.

demeuraient archaïques et arriérées. Comment l'occupant allait-il s'y prendre pour les moderniser ?

3. La modernisation économique et les changements sociaux consécutifs

La création et la modernisation de l'appareil répressif de l'État et de l'administration publique par l'occupant, visaient à faire régner l'ordre et la paix, condition indispensable à ses intérêts stratégiques et à la pénétration du capital américain dans l'agriculture. La modernisation politique appelait son pendant : la modernisation économique et les changements sociaux consécutifs. Dans la Constitution de 1918, écrite par Roosevelt et imposée aux Haïtiens, l'extension de la jouissance du droit de propriété aux étrangers⁶³ et la stabilisation de la monnaie haïtienne, par la clause établissant le taux du change à cinq gourdes pour un dollar, la volonté de s'attaquer à la parcellarisation de la terre et de privilégier l'agriculture intensive au détriment de l'agriculture extensive était manifeste. Cela impliquait des changements substantiels dans la législation agraire, visant la transformation des structures sociale et économique archaïques du pays et la construction des infrastructures nécessaires. Grâce à la collaboration d'une partie des élites politiques locales, la plus grande tentative de modernisation sociale et économique depuis l'indépendance conquise en 1804 allait être entreprise. Elle était axée sur la

⁶³ Pour réduire l'hostilité des Haïtiens envers l'accession des étrangers à la propriété et faciliter les investissements de capitaux américains dans l'agriculture en vue de moderniser l'économie du pays, malgré le régime d'occupation militaire, on dut recourir à des moyens forts tels que l'usage de la force, la dissolution du Parlement deux fois de suite, l'introduction du référendum, la manipulation et l'intimidation de l'électorat. Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 67.

reconfiguration de la structure sociale et économique ainsi que la création d'infrastructures permettant à l'État d'assurer une certaine souveraineté interne, sans devenir pour autant un État moderne.

3.1. La reconfiguration des structures sociale et économique

La création d'un cadre légal approprié était indispensable à la reconfiguration des structures sociale et économique du pays⁶⁴. Trente-trois mesures législatives adoptées entre 1915 et 1930⁶⁵ permirent l'expropriation d'une partie des petits cultivateurs, transformés en ouvriers agricoles, et l'installation en Haïti de grandes compagnies s'adonnant à l'agriculture commerciale. Cela entraîna une extension des rapports capitalistes de production et le développement d'un secteur de petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles dans l'économie du pays⁶⁶. Cette nouvelle dynamique permit l'apparition de nouvelles catégories sociales : la classe ouvrière et la classe moyenne. La présence progressive d'officiers haïtiens au sein de la Gendarmerie, la création d'écoles professionnelles, le recrutement de socioprofessionnels comme cadres moyens et supérieurs dans la nouvelle bureaucratie administrative, contribuèrent également à un certain rayonnement de ladite classe moyenne, en dépit de sa très grande

⁶⁴ L'obsession de l'occupant à ce sujet est manifeste dans le rapport de 1928 du haut-commissaire Russel lorsqu'il écrit : « Le problème de la réforme du système judiciaire est d'une importance absolument fondamentale pour le développement d'Haïti. » Cf. MILLSPAUGH Arthur, *Haiti under American Control, 1915-1934*, Boston, World Peace Foundation, 1931, p. 118.

⁶⁵ Voir NAU Maurice et NEMOURS Telhomme, *Code domanial (1804-1930)*, Port-au-Prince, Telhomme Nemours, 1930, pp. 154-286.

⁶⁶ Cf. DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *op. cit.*, p. 22.

faiblesse. Il en était de même de la classe ouvrière qui, à travers les organisations syndicales, allait avoir une certaine visibilité dans l'administration publique et dans les compagnies privées.

Mais à côté des modifications observées au niveau des structures sociale et économique, il est important d'identifier les conséquences politiques qui en découlèrent. La lutte pour le pouvoir était devenue une affaire essentiellement urbaine et les masses populaires de Port-au-Prince, la capitale, se préparaient à devenir un acteur influent. Par ailleurs, la paysannerie, elle, avait le choix entre un salaire de misère⁶⁷, l'exode rural et l'émigration.

Malgré l'existence d'une main-d'œuvre abondante et bon marché, les capitalistes américains ne s'étaient pas rués vers Haïti. La faiblesse des investissements rendit plus difficile la transformation des structures archaïques et arriérées du pays. L'oisiveté et la famine régnaient dans les campagnes et, selon certains auteurs : « Criblé de dettes, mal alimenté, privé de son lopin de terre, le paysan connaissait une situation encore plus critique qu'avant l'occupation⁶⁸. » Aussi, assistait-on à l'augmentation du vagabondage à la campagne, à l'exode rural et à l'extension du chômage dans les villes⁶⁹. L'émigration massive vers Cuba et la République Dominicaine⁷⁰, encouragée et organisée par l'occupant, semblait offrir une alternative moins angoissante à la gent

⁶⁷ Transformé en journalier dans les compagnies américaines, le paysan gagnait un salaire qui variait entre vingt et trente centimes de dollar pour les hommes et dix centimes pour les femmes et les enfants. Cf. Union Patriotique, *Mémoire*, 3 décembre 1929. ADE/Document/838.00/2591

⁶⁸ CASTOR Suzy, *op. cit.* p. 98.

⁶⁹ MILLSPAUGH Arthur, *op. cit.*, p. 143.

⁷⁰ BALCH Emily Green, *op. cit.*, p. 76.

paysanne, mais elle s'apparentait davantage à une nouvelle traite des Noirs, vu les conditions infra-humaines dans les plantations de canne à sucre dans ces pays.

Les chiffres avancés par les officiels américains montrent clairement que le départ des Haïtiens répondait à un objectif politico-économique précis. D'après M. Séjourné, inspecteur général des douanes, plus de trois cent mille Haïtiens abandonnèrent le pays durant les dix-neuf ans d'occupation et très peu revinrent à leur terre natale⁷¹. Mais ce chiffre ne représentait que l'émigration légale. Quant à l'émigration clandestine, elle représentait entre le tiers et la moitié de celle-ci⁷². Et l'émigration vers la République Dominicaine, qui demeurait hors de tout contrôle, était supérieure à celle en direction de Cuba⁷³. De l'avis de certains officiels américains, l'émigration apportait une solution au problème démographique, puisque la population de la République était au-dessus de sa capacité productive⁷⁴. De fait, l'émigration massive était devenue une soupape de sûreté pour les crises agraires suscitées par les dépossessions⁷⁵. Telles furent, entre autres, les conséquences dramatiques d'une tentative de modernisation sociale et économique dans un pays qui avait évolué pendant plus d'un siècle d'indépendance en dehors des avancées techniques et des innovations technologiques du capitalisme mondial. De ce fait, Haïti ne disposait pas de manufactures pouvant accueillir une main-d'œuvre nombreuse et peu coûteuse, disponible et disposée à travailler pour un salaire de

⁷¹ Cf. Union Patriotique, *Mémoire en date du 3 octobre 1929*, ADE/Document/838.00/2581.

⁷² CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 99.

⁷³ Note confidentielle du Consul du Cap-Haïtien au Département d'État en date du 22 mars 1924, ADE/Document/838504, cité in CASTOR Suzy, *Ibid.*, p. 101.

⁷⁴ MILLSPAUGH Arthur, *op. cit.*, p. 143.

⁷⁵ CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 100.

misère⁷⁶. Cela n'empêcha pas l'occupant de se lancer dans un vaste programme de construction d'infrastructures.

3.2. La création d'infrastructures

La modernisation des appareils étatiques et la transformation des structures sociale et économique du pays ne pouvaient se faire sans créer un cadre infrastructurel adéquat. La "collaboration franche et loyale" du président Louis Borno (15 mai 1922–15 mai 1930) donna à l'occupant la liberté d'action nécessaire pour se lancer dans la construction de nombreux édifices publics, l'établissement d'un réseau routier comprenant des ponts, de nombreux barrages et canaux d'irrigation. Le rapport de l'ingénieur américain en chef des *Travaux publics* pour l'exercice de 1929/1930 nous donne une idée de l'ensemble des réalisations dans le domaine des infrastructures : seize casernes et soixante et un avant-postes pour la Garde d'Haïti ; onze hôpitaux et cent trente-trois dispensaires ruraux ; sept douanes ; l'École d'agriculture et soixante-neuf fermes-écoles rurales ; dix écoles industrielles ; deux écoles nationales et onze écoles religieuses ; le Palais de Justice et l'Hôtel de Ville de Port-au-Prince ; et mille sept cents kilomètres de routes⁷⁷.

⁷⁶ La brutalité des enclosures avait favorisé le développement de l'agriculture commerciale en Angleterre. Mais les paysans arrachés à leurs lopins de terre allaient constituer le prolétariat anglais dont des villes manufacturières et industrielles comme Manchester, Birmingham, Sheffield et Salford allaient avoir un si grand besoin. Voir MOORE JR. Barrington, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, tr. fr., Paris, Maspero, 1968 (1966), p. 342.

⁷⁷ Cf. BLANCPAIN François, *Haïti et les États-Unis 1915-1934. Histoire d'une occupation*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 200-201.

La comparaison de la situation du pays, en termes d'infrastructures, de travaux d'urbanisation, de transports et de communication, avant et à la fin de la période d'occupation, montre l'ampleur de la tâche accomplie. La route reliant Port-au-Prince au Cap-Haïtien, inaugurée le 1^{er} janvier 1918, établissait pour la première fois la liaison continue entre les deux villes principales du pays. Le 23 février de la même année fut inaugurée celle assurant la jonction entre la capitale et les principales villes du département du Centre. En 1915, on ne voyait circuler à Port-au-Prince que trois automobiles dont celle de l'ambassadeur américain. Avant la fin de l'occupation, il y en avait deux mille en circulation en Haïti. L'usage des camions de transport assurant les activités commerciales entre les principales villes du pays et l'utilisation d'autobus pour le transport interurbain de passagers furent entamés et intensifiés sous l'occupation. En 1915, il y avait trois phares en fonctionnement en Haïti ; en 1934, ce nombre passa à quinze⁷⁸.

On ne saurait non plus passer sous silence l'installation d'un système téléphonique automatique à Port-au-Prince, première ville d'Amérique latine à en disposer⁷⁹. En 1929, il y avait mille six cent cinquante kilomètres de lignes téléphoniques interconnectant vingt-six postes, assurant en moyenne vingt-sept mille cinq cent soixante-quatorze appels locaux en une seule journée. À cela, il faut ajouter deux cent-dix ponts, les grands travaux du wharf de Port-au-Prince et la modernisation des quais et des sites du haut commerce au Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Saint-Marc, à Jérémie et aux Cayes⁸⁰. L'installation de systèmes d'adductions d'eau potable fut aussi réalisée sous

⁷⁸ Cf. MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, pp. 106-107.

⁷⁹ BLANCPAIN François, *Ibidem*.

⁸⁰ MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 107.

l'occupation⁸¹, sans oublier l'édifice abritant la faculté de médecine de Port-au-Prince⁸². Pour compléter le tableau, on devrait ajouter l'inauguration d'un réseau aérien entre Port-au-Prince, Gonaïves, les Cayes, Jacmel, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Hinche, Jérémie et Saint-Marc⁸³.

Il est extrêmement important de souligner que les résultats obtenus l'avaient été grâce à une gestion saine et une utilisation rationnelle des fonds du budget de l'État haïtien, sans un quelconque soutien financier des États-Unis d'Amérique. Les ressources du pays s'étaient révélées amplement suffisantes pour payer les fonctionnaires de l'État, y compris toute une pléthore d'experts américains⁸⁴, réaliser les travaux d'infrastructures et assurer le paiement de la dette⁸⁵. Cela donne une idée de l'ampleur qu'avaient prise la corruption et la contrebande dans l'administration publique en Haïti avant l'occupation. L'emprunt de 1922, d'un montant de vingt-trois millions six cent cinquante-huit mille quarante et un dollars vingt-cinq, était essentiellement destiné à payer le solde des prêts français, à rembourser à la Banque Nationale les avances de trésorerie faites au gouvernement, au paiement de la dette interne⁸⁶ et à payer aux créanciers américains des obligations qu'il ne fut pas permis au gouvernement haïtien de discuter⁸⁷. Mais au

⁸¹ BLANCPAIN François., *Ibidem*.

⁸² CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 118.

⁸³ MANIGAT Leslie F., *Ibidem*.

⁸⁴ À ce sujet, Dantès Bellegarde, ancien ministre sous la présidence de Sudre Dartiguenave, le prédécesseur de Louis Borno, écrit : « Le haut-commissaire américain, le receveur américain des douanes, le directeur américain des contributions, le chef américain de la Gendarmerie, le chef américain du Service d'Hygiène, le chef américain des Travaux Publics, le directeur américain du Service technique d'agriculture..., à eux-seuls manipulent 83,43% de notre budget. » Voir BELLEGARDE Dantès, *L'occupation américaine d'Haïti, ses causes morales et économiques*, Port-au-Prince, Chéraquit, 1929, p. 31.

⁸⁵ « Les frais supportés par le budget des États-Unis d'Amérique se limitèrent exclusivement aux soldes et frais d'entretiens des "marines" stationnés en Haïti. » Cf. BLANCPAIN François, *op. cit.*, p. 206.

⁸⁶ CASTOR Suzy, *Ibidem*.

⁸⁷ BUELL Raymond Leslie, *art. cit.*, p. 128.

moment de partir en 1934, quel État l'occupant allait-il laisser aux élites politiques haïtiennes ?

3.3. Un État faible et jouissant d'une souveraineté interne limitée

Le développement des mouvements nationalistes et anti-américanistes en Amérique latine et dans la Caraïbe, ainsi que les effets dévastateurs de la crise de 1929-1933, avaient conduit les États-Unis d'Amérique à la révision de l'application agressive de la doctrine de Monroe dans la région. Le président Franklin Delano Roosevelt allait être à la fois le grand théoricien de la « politique du bon voisinage » et le responsable de sa mise en œuvre⁸⁸. Le mouvement nationaliste haïtien, à travers ses intellectuels, idéologues, hommes de loi, journalistes et leaders syndicaux, allait avoir un grand rayonnement en Amérique latine et même aux États-Unis d'Amérique. Les événements de *Marchaterre*⁸⁹ et la dénonciation du caractère barbare et raciste des atrocités commises par les marines contre des paysans désarmés et inoffensifs, émurent l'opinion publique américaine, notamment les Afro-américains. L'envoi de la Commission Forbes en Haïti le 28 février 1930 et les recommandations de son rapport suggérant la fin de l'occupation, conduisirent au retrait progressif des marines. Le 21 août 1934, le drapeau haïtien fut de nouveau hissé aux mâts des édifices publics. Ainsi, le pays recouvra sa

⁸⁸ Voir MARTIN John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean*, *op. cit.*, pp. 25-26.

⁸⁹ Le 6 décembre 1929, les marines ouvrirent le feu avec leurs mitrailleuses sur une foule de manifestants paysans à Marchaterre, dans le Sud, tout près de la ville des Cayes. J. C. Dorsainvil parle de six morts et d'une vingtaine de blessés et Suzy Castor fait mention de vingt morts et de cinquante et un blessés. Voir DORSAINVIL J. C., *op. cit.*, p. 296, et CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 174.

souveraineté après dix-neuf ans d'occupation militaire étrangère. Quelle était la signification du départ des Américains ? Les notions de souveraineté interne et externe étaient-elles des attributs de l'État haïtien ?

Dans la *Convention de 1915*, Haïti s'était engagée à ne céder aucune partie de son territoire par vente, bail ou autrement, à ne conférer juridiction sur son territoire à aucune puissance ou gouvernement étranger, et à ne signer avec aucune puissance aucun traité ni contrat qui diminuerait ou tendrait à diminuer son indépendance (art. XI). En d'autres termes, le pays avait aliéné sa souveraineté externe et reconnu sa dépendance politique vis-à-vis des États-Unis d'Amérique, en échange de leur protection. Cette politique visait tout simplement à garantir l'intérêt stratégique de la puissance occupante, mais elle aurait pu être interprétée aussi comme un dispositif destiné à protéger ce petit pays contre la répétition des anciens abus, relevant de la diplomatie de la canonniers, dont il avait été victime tout au long du XIX^e siècle et même au début du XX^e siècle ; abus auxquels avaient pris part, d'ailleurs, les États-Unis d'Amérique. Les liens de dépendance que la *Convention* avait tissés entre les deux pays montraient clairement que l'occupant entendait construire en Haïti un État faible, capable, certes, de garantir une certaine souveraineté interne, mais incapable de défendre sa souveraineté externe. Cette spécificité du nouvel État haïtien allait se révéler au grand jour lors des vêpres haïtiennes en République Dominicaine en 1937.

La présence massive d'Haïtiens travaillant et en quête de travail dans les champs de canne à sucre en République Dominicaine constituait depuis longtemps une préoccupation majeure pour les autorités de ce pays. Ce phénomène avait pris une telle

ampleur que l'opinion publique dominicaine s'en alarma et en vint à parler de la « menace haïtienne⁹⁰ ». Le quotidien *Listín Diario*, commentant le déséquilibre que la présence de l'ouvrier haïtien, disposé à travailler pour une pitance, provoquait sur le marché du travail, écrit dans sa livraison des 4 et 5 mars 1924 : « ... Les Dominicains se réjouiraient si la visite des cent mille hôtes haïtiens s'interrompait. Cet élément étranger, indésirable, représente le dixième de la population. Il constitue une invasion annuelle qui échappe aux lois et demeure dans le pays⁹¹. » En 1937, le dictateur Rafael Leónidas Trujillo prit la décision de débarrasser la société dominicaine du péril haïtien. Il ordonna du 2 au 4 octobre 1937, le massacre des Haïtiens sur la frontière haïtiano-dominicaine⁹². Cette hécatombe souleva l'indignation et la colère au sein de la société haïtienne. La réaction timide des autorités haïtiennes créa un profond malaise au sein de l'institution militaire et porta de jeunes officiers à ourdir, en novembre 1937, une conspiration malheureuse visant à renverser le président Sténio Vincent⁹³.

Cet événement mit en exergue la faiblesse de l'État laissé par l'occupant qui n'arrivait pas à se mesurer à un voisin qu'il avait occupé pendant vingt-deux ans durant la

⁹⁰ Voir CASTOR Suzy, *op. cit.*, p. 99.

⁹¹ Cité in KNIGHT Melvin M., *Los americanos en Santo Domingo. Estudios del imperialismo americano*, Ciudad Trujillo, Listín Diario, 1939, pp. 166-167.

⁹² CASTOR Suzy, *Le massacre des Haïtiens et les relations haïtiano-dominicaines*, Port-au-Prince, CRESFED/Le Natal, 1988.

⁹³ Commentant cet événement, Roger Dorsinville, l'un des jeunes officiers ayant tramé le complot, écrit : « Ils avaient honte de leurs bottes astiquées et de sortir avec les filles, portant vingt-six mille cadavres à digérer. » Cf. DORSINVILLE Roger, *Marche arrière*, Montréal, Collectif Paroles, 1986, pp. 75-84.

Au sujet du nombre d'Haïtiens tués au cours de ce massacre, les auteurs n'arrivent pas à s'entendre sur un chiffre exact. Jean Price-Mars, par exemple, affirme : « Les uns l'évaluent (le nombre des victimes) à 12 000, d'autres à 15, 20 ou 25 000. Autant que des calculs partiels peuvent nous rapprocher de la vérité, il est possible de s'arrêter au chiffre de 12 136 tués et de 2 419 rescapés. » Cf. PRICE-MARS Jean, *La république d'Haïti et la république dominicaine. Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnologie*, t. II, Port-au-Prince, Fardin, 1998 (1953), p. 312.

De son côté, Thomas Fiehrer écrit : « The exact death toll is impossible to determine –somewhere between 10, 000 and 20, 000. » Cf. FIEHRER Thomas, « *Political Violence in the Periphery: the Haitian Massacre of 1937* », in *Race & Class. A Journal for Black and Third World Liberation*, vol. 32, no. 2, octobre/novembre 1990, p. 12.

première moitié du XIX^e siècle. Il convient de reconnaître aussi que la notion de souveraineté externe n'était pas un attribut de cet État qui ne pouvait pas protéger ses frontières ni faire face à une invasion étrangère. La mission essentielle de la Garde d'Haïti, pilier du système politico-administratif légué par l'occupant et élément fondamental de l'appareil répressif de l'État, consistait à faire régner l'ordre et la paix dans les villes et dans les campagnes (c'est-à-dire des activités de police), et à empêcher le retour du brigandage politique qui avait conduit à l'effondrement de l'ancien État haïtien. Filiale du Pentagone, la Garde d'Haïti paraissait beaucoup plus encline à obéir aux ordres des officiers supérieurs de l'armée américaine et aux responsables civils du département d'État. Donc, le nouvel État ne jouissait que d'une souveraineté limitée, car l'ordre qu'il assurait était surtout dirigé vers la préservation des intérêts stratégiques des États-Unis d'Amérique.

L'incapacité des élites politiques à réaliser le consensus indispensable qui aurait permis la mise en place des institutions susceptibles d'assurer une gestion efficace des tensions et conflits internes, d'une part, et, d'autre part, de faire face aux pressions et aux agressions externes venant du système international, c'est-à-dire, du système d'États concurrentiel et du système capitaliste en expansion, avaient conduit à l'effondrement de l'État haïtien. En somme, les intérêts stratégiques des États-Unis d'Amérique et, dans une moindre mesure, leurs intérêts économiques et leur faux altruisme, les avaient convaincus de la nécessité d'occuper le pays, de le doter d'un système politico-administratif moins instable et d'un certain développement matériel. La création de la Gendarmerie, devenue par la suite Garde d'Haïti, remplissant la double fonction

militaire et policière, centralisée, hiérarchisée, disposant d'une chaîne de commandement, équipée et entraînée à l'américaine, avait fait du monopole de la contrainte physique légitime une réalité du pouvoir étatique. La reconstruction et la modernisation de l'administration publique permirent de mettre fin aux pratiques liées à la corruption et à la contrebande, et de déboucher sur la cristallisation du monopole de la fiscalité. Ces deux monopoles une fois constitués, les bases du nouvel État haïtien étaient jetées.

Les efforts de modernisation sociale et économique et les travaux d'infrastructures avaient changé le visage du pays. Des résultats tangibles avaient été enregistrés dans de nombreux domaines. L'impact de la pénétration du capital étranger, tout en étant très limité, avait favorisé une reconfiguration des structures sociale et économique du pays. En effet, l'extension des rapports capitalistes de production avait entraîné l'apparition des petites et moyennes entreprises et l'émergence d'une classe moyenne et d'une classe ouvrière faibles, certes, mais pas aussi insignifiantes qu'avant. La formation de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé, d'instituteurs, de techniciens et d'agronomes était assez significative à cet égard. Les cadres supérieurs et moyens de la bureaucratie administrative, les officiers de la Garde d'Haïti, etc., et l'activité des organisations syndicales, avaient conféré un certain rayonnement à ces deux catégories sociales. Mais l'exode rural et l'émigration massive des paysans expropriés vers Cuba et la République Dominicaine furent les conséquences tragiques du bouleversement de l'ordre social et économique antérieur. En outre, ces changements eurent aussi des retombées politiques. Port-au-Prince devint le seul et unique théâtre de la lutte pour le pouvoir. L'influence des masses urbaines s'accrut aux dépens de la

paysannerie, en raison même de la centralisation qui mit fin au régionalisme et au brigandage politico-militaire. Malgré tout, ces progrès notoires et notables constituaient une bombe à retardement. D'où l'échec de l'occupation américaine, la crise sociétale consécutive et les réponses des élites politiques haïtiennes qui formeront la trame de la troisième et dernière partie de notre travail de recherche.

TROISIÈME PARTIE

ÉCHEC DE L'OCCUPATION AMÉRICAINE, CRISE SOCIÉTALE ET RÉPONSES DES ÉLITES POLITIQUES

La troisième et dernière partie de notre travail, comme les deux précédentes d'ailleurs, s'inscrit dans le cadre de notre grille d'analyse qui, tout en reconnaissant à l'État une autonomie relative et sa propre logique de fonctionnement, n'adhère pas, néanmoins, à la thèse du primat de cette macrostructure. En ce sens, elle cherchera à mettre en évidence les rapports d'interdépendance complexes et dynamiques entre politique, économie et société, à travers les variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti. Dans cette perspective, elle tiendra compte des facteurs et mécanismes conditionnant, sans pour autant les déterminer, les décisions prises par les élites politiques et expliquant, sans minimiser le poids des contingences historiques, la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Cette façon de procéder nous permettra de comprendre et d'expliquer l'échec de l'occupation américaine, la crise sociétale consécutive à cet échec et les réponses que les élites politiques nationales donnèrent aux problèmes auxquels elles étaient confrontées.

En effet, la tentative de modernisation capitaliste de l'économie haïtienne et de création d'une classe moyenne comme facteurs devant garantir la stabilité politique, le fonctionnement de la démocratie représentative, dans le cadre du pluralisme politique et de l'alternance pacifique au pouvoir, au moyen des mécanismes institutionnels, échoua

piteusement. Contrairement à Cuba et à d'autres pays de la région, Haïti offrait des conditions très peu propices aux investissements massifs de capitaux étrangers. À ce sujet, Gérard Pierre-Charles écrit :

« À la différence des avantages rencontrés dans ces pays, le capital nord-américain ne trouva pas en Haïti les bases structurelles idéales capables de faire prospérer les plantations de type capitaliste et satisfaire par des dividendes élevés, la recherche de profits maxima. Tandis qu'à Cuba et en Amérique centrale, l'existence d'immenses latifundia pouvait, moyennant l'apport de capital et de technique, donner facilement lieu à des plantations capitalistes, en Haïti, la prédominance de la petite exploitation agricole et d'autres caractéristiques structurelles constituaient et constituent encore un obstacle au développement de ce système¹. »

Les investissements de capitaux américains à Cuba passèrent de deux cent cinq millions de dollars en 1911 à un milliard deux cents millions en 1924², et, en 1928, ils étaient déjà estimés à plus d'un milliard cinq cents millions de dollars³. En 1929, les investissements de capitaux américains s'élevaient à quarante et un millions de dollars en République Dominicaine⁴. À la même date, ils étaient évalués à trente cinq millions deux cents mille dollars en Haïti⁵. À l'inverse de la République voisine, les investissements de capitaux américains n'allaient pas progresser en Haïti et l'industrie sucrière n'allait pas connaître un grand essor.

Avec la crise de 1929-1933, la situation sociale et économique du pays s'était détériorée, ce qui provoqua des agitations sociopolitiques tels : la grève des étudiants de

¹ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, op. cit., p. 148.

² Voir AGUILAR Luis E., « Cuba, c. 1860-1934 », in BETHELL Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. IX », op. cit., p. 233.

³ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, *Génesis de la revolución cubana*, 5^e éd., Mexico, Siglo XXI, 1984 (1976), p. 27.

⁴ Voir WILLIAMS Eric, *De Christophe Colomb à Fidel Castro : l'histoire des Caraïbes 1492-1969*, op. cit., p. 461.

⁵ Nations Unies, *Rapport de la Mission d'Assistance des Nations Unies auprès de la République d'Haïti*, Lake Success N. U., 1949, pp. 250-251.

Damiens, déclenchée le 4 novembre 1929 ; la révolte des paysans du Sud ; et le massacre de *Marchaterre*, perpétré le 6 décembre de la même année⁶. C'est dans ce contexte que, en 1930, le mouvement nationaliste propulsa au pouvoir Sténio Vincent, qui négocia la fin de l'occupation en 1934. La période post-occupation permettra de constater la fragilité des structures de l'État construit par les Américains. L'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, la crise de 1946 et le coup d'État militaire consécutif, le coup d'État militaire de 1950 et la crise de 1956-1957 consacrèrent l'échec de l'occupation américaine et mirent en exergue la crise sociétale affectant le pays tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. Cette crise sociétale stigmatise le caractère artificiel de la classe moyenne créée par l'occupant, dans une société aux structures sociale et économique archaïques et arriérées, sans une bourgeoisie nationale et une classe ouvrière significatives. L'absence de ces porteurs sociaux⁷ explique l'échec de la tentative de modernisation sociale et économique de type capitaliste faite par l'occupant et la résurgence de l'instabilité politique après son départ.

Le triomphe de l'idéologie noiriste, l'accession de ses adeptes au pouvoir en 1946 et sa culmination dans le duvaliérisme en 1957 ont été les réponses qu'un secteur des élites politiques a données à cette crise sociétale consécutive à l'échec de l'occupation américaine. La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle ont montré que ces réponses étaient inappropriées, parce qu'elles ont conduit en 1994 et en 2004 à l'effondrement de

⁶ Voir DORSAINVIL Justin Chrysostome, *Manuel d'histoire d'Haïti, op. cit.*, p. 296.

⁷ Au sujet du rôle majeur de ces couches porteuses ou ces porteurs sociaux dans la réussite de toute entreprise de grande envergure, Joseph Schumpeter écrit : « C'est ainsi par exemple que l'intérêt économique qui se trouvait objectivement attaché à la conquête de l'Inde ne put prendre corps, c'est-à-dire déterminer l'action effective de la conquête, qu'en liaison avec l'apparition sur la scène historique d'aventuriers portés au pillage et au brigandage. » Cf. SCHUMPETER Joseph, *Impérialisme et classes sociales*, tr. fr., Paris, Coll. Champs, Flammarion, 1984 (1919), p. 121.

l'État haïtien. Ainsi, le septième chapitre de notre travail portera sur la crise de 1946, la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien et le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation. Le huitième chapitre présentera l'analyse de la crise de 1956-1957, de la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien à l'instauration de l'État néo-sultaniste duvaliérien. Enfin, le neuvième et dernier chapitre sera consacré à la crise de 1991-1994 ou l'effondrement de l'État haïtien.

CHAPITRE VII

LA CRISE DE 1946 : RÉSURGENCE DE L'ÉTAT NÉO-PATRIMONIAL HAÏTIEN ET DYSFONCTIONNEMENT TOTAL DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT POST- OCCUPATION

L'attitude raciste de l'occupant et sa politique contre-productive consistant à choisir ses collaborateurs les plus proches au sein de l'élite mulâtre traditionnelle constituaient, sur le plan sociopolitique, une bombe à retardement : elle allait relancer la bataille idéologique et la lutte politique entre l'élite noire et l'élite mulâtre. Les retombées négatives de la crise de 1929-1933 sur l'économie haïtienne, la fin de l'occupation en 1934, l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale, l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique qui entraînera l'instauration d'une économie de guerre dans le pays, le népotisme et la "mulâtrocratie" pratiqués par le régime du président Élie Lescot, le vent de liberté qui souffla sur la planète et le rayonnement du socialisme au lendemain de l'effondrement du fascisme et du nazisme, créèrent le contexte favorable aux agitations sociopolitiques et aux revendications de toutes sortes. La réclamation du respect des libertés et des droits démocratiques des citoyens par certains journaux de l'époque, irrita démesurément le gouvernement du président Lescot qui n'hésita pas à interdire la parution de *La Ruche*, l'organe de presse d'un groupe d'écoliers et d'étudiants, à la fin du mois de décembre 1945. En réaction à la décision gouvernementale, les élèves et étudiants de Port-au-Prince répondirent le 7 janvier 1946, jour de la rentrée des classes, par la grève et les manifestations de rue. Ces folles journées de grève et de mobilisation

estudiantines et populaires, baptisées les "Cinq Glorieuses", suffirent pour emporter le régime branlant de Lescot. Le 11 janvier 1946, l'armée s'empara du pouvoir. Le 16 août de la même année, Dumarsais Estimé, un Noir, accéda à la présidence, pour y être chassé par un nouveau coup d'État militaire le 10 mai 1950. Ces événements, connus dans l'historiographie haïtienne sous le nom de "Révolution de 1946" et que nous appelons la "crise de 1946", vont être l'objet du septième chapitre de notre travail de recherche, qui examinera le contenu idéologique de la crise, son caractère multidimensionnel et la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien.

1. Le contenu idéologique de la crise

La crise de 1946 mit en relief les rapports dialectiques entre politique et idéologie en Haïti. Si l'idéologie noiriste influença profondément cette période mouvementée, on admettra aussi qu'un certain nombre d'éléments antérieurs en furent le terreau : l'orientation de la politique sociale du gouvernement de Salomon (1879-1888), la stratégie sociopolitique de l'occupant (1915-1934) et la politique rétrograde du président Lescot (1941-1946) créèrent le contexte favorable à la résurgence et à la radicalisation de l'idéologie noiriste.

L'accession de Salomon à la présidence en 1879, intellectuel noir, grand propriétaire foncier du Sud du pays, vieux routier de la politique haïtienne et figure de proue du Parti national qui revendiquait le contrôle de la direction de l'appareil étatique par les Noirs,

contribua, de façon substantielle, à l'établissement de l'équilibre fragile entre les élites politiques mulâtre et noire vers la fin du XIX^e siècle. Le président Salomon réalisa au profit d'un nombre significatif de Noirs ce que le président Pétion, à travers sa politique éducative, avait apporté à la minorité mulâtre : la possibilité d'avoir accès à une formation de qualité. L'Instruction publique sous Salomon visait la constitution d'une élite noire possédant le privilège héréditaire de l'accès à une qualification académique égale à celle de la minorité mulâtre¹. Par la suite, la politique de l'occupant visant à constituer une classe moyenne pour garantir la stabilité du système politique renforça les rangs de la minorité d'intellectuels, de professionnels et de politiciens noirs, héritiers des développements de l'Instruction publique de Salomon². Mais en permettant uniquement à la minorité mulâtre de contrôler les sommets de l'État, l'occupant souleva le ressentiment des Noirs contre les Mulâtres, l'émergence d'une idéologie haineuse, raciste.

Enfin, le choix du président Lescot d'imposer une politique éducative conservatrice limitant l'accès des jeunes Noirs à l'enseignement supérieur en général, notamment aux facultés de médecine et de génie, à l'administration publique en particulier³, et l'arrogance de certains éléments de la minorité mulâtre créèrent une situation sociopolitique explosive mettant face à face ceux qui avaient toujours réclamé le pouvoir au nom des capacités, et ceux qui en avaient fait de même au nom du plus grand nombre. Afin de mieux éclairer ce point d'ombre de la crise de 1946, nous examinerons ci-après

¹ Cf. TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit., p. 139.

² *Ibidem*.

³ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haiti (1930-1975) : la crisis ininterrumpida* », in GONZÁLEZ CASANOVA Pablo (dir.), *América Latina : historia de medio siglo. Centroamérica, México y el Caribe*, t. II, 7^e éd., Mexico, Siglo XXI, 1993 (1981), p. 183.

la résurgence d'une longue tradition idéologique et la radicalisation de l'idéologie des "classes moyennes noires".

1.1. La résurgence d'une longue tradition idéologique

Si au XIX^e siècle la bataille politique entre l'aile noire et l'aile mulâtre des classes dirigeantes se déroulait dans le cadre exclusif de deux grands courants d'idées : le nationalisme et le libéralisme, la crise politique de 1946, quant à elle, éclata sous l'influence très inégale de quatre tendances idéologiques qui traversaient l'opposition⁴ : le nationalisme⁵, le libéralisme⁶, le marxisme et le noirisme⁷. En dépit du rayonnement

⁴ Il est à souligner qu'en Haïti, comme dans certains pays africains, l'enjeu politique semble davantage se situer au niveau du contrôle des ressources et des hommes qu'au niveau de véritables luttes idéologiques. Voir AMSELLE Jean-Loup et GRÉGOIRE Emmanuel, « *Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisie d'affaires : au Mali et au Niger* », in TERRAY Emmanuel, *L'État contemporain en Afrique*, op. cit., p. 45.

⁵ Le nationalisme était le prolongement, une sorte de résidu, du grand mouvement nationaliste des années 1920, qui avait conduit au départ de l'occupant en 1934. Si avant il avait été la manifestation du rejet de l'occupation militaire, en 1946 il devint une réaction contre les rapports de dépendance, sur les plans économique, commercial et politique, entre Haïti et les États-Unis d'Amérique, et l'immixtion du dictateur dominicain Rafael Leónidas Trujillo dans les affaires internes du pays et la soumission des autorités haïtiennes envers ce dernier. En ce sens, le nationalisme imprégnait le libéralisme, le marxisme et le noirisme.

⁶ Le libéralisme prônait l'établissement d'un régime de démocratie représentative impliquant le pluralisme politique, l'alternance au pouvoir, le respect des libertés publiques et le développement économique. Ce courant idéologique faisait des quatre libertés énoncées par le président Franklin Delano Roosevelt dans son message annuel au Congrès en date du 6 janvier 1941, son évangile et sa bannière dans la lutte contre le régime du président Lescot. Dans ce message, Roosevelt déclara :

« In the future day, which we seek to make secure, we look forward to a world founded upon four essential human freedoms.

The first is freedom of speech and expression –everywhere in the world.

The second is freedom of every person to worship God in his own way –everywhere in the world.

The third is freedom from want –which, translated into world terms, means economic understandings, which will secure to every nation a healthy peacetime life for its inhabitants –everywhere in the world.

The fourth is freedom from fear-which, translated into world terms, means a world-wide reduction of armaments to such a point and in such a thorough fashion that no nation will be in a position to commit an act of physical aggression against any neighbor –anywhere in the world.

intellectuel de certains tenants du marxisme et de l'attrait que celui-ci exerçait sur de nombreux jeunes de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie, le degré de sophistication de cette construction idéal-typique et sa façon d'appréhender les conflits politiques en fonction des intérêts de classes, limitait considérablement sa capacité de pénétrer les masses populaires urbaines, dans une société au taux d'analphabétisme estimé à 90%. En revanche, le noirisme, avec son approche explicative excessivement simpliste faisant de la lutte pour le pouvoir un conflit opposant les représentants des masses noires urbaines et rurales à la minorité mulâtre négrophobe, blancophile et responsable des conditions infra-humaines dans lesquelles elles vivaient, constituait l'opium des couches défavorisées, des "classes moyennes noires" et même de nombreux militants et intellectuels marxistes. En d'autres termes, le noirisme, qui réclamait un Noir à la présidence du pays, représentait l'idéologie dominante.

Pour comprendre et expliquer l'emprise du noirisme sur la société haïtienne, il faut remonter à ses origines. Et l'on reconnaîtra qu'il n'est pas, à l'instar du marxisme, un courant d'idées récemment introduit en Haïti⁸, mais la résurgence d'une longue tradition idéologique. Comme mentionné dans le deuxième chapitre, la prétendue infériorité de la race noire justifiait l'esclavage, la traite des Noirs et la domination des Blancs, créant

That is no vision of a distant millennium. It is a definite basis for a kind of world is the very antithesis of the so-called « new order » of tyranny, which the dictators seek to create with the crash of a bomb. » Voir RAUCH Basil (dir.), *Franklin Delano Roosevelt, Selected Speeches, Messages, Press Conferences, and Letters*, New York, Rinehart Editions, 1957, pp. 274-275.

⁷ Les quatre courants étaient d'accord sur un point : la lutte contre la servilité, le despotisme et la mulâtrocratie pratiqués par le gouvernement en place.

⁸ Le premier texte utilisant l'approche marxiste comme instrument d'analyse de la réalité haïtienne date de 1934. Voir ROUMAIN Jacques, *Analyse schématique 32-34*, Port-au-Prince, V. Valcin, 1934. La première tentative d'interprétation marxiste de l'histoire d'Haïti a été réalisée en 1954 par Étienne D. Charlier. Voir CHARLIER Étienne D., *Aperçu sur la formation historique de la nation haïtienne*, Port-au-Prince, s. n., 1954.

ainsi l'idée d'un amalgame classes/races : les Blancs au sommet de la pyramide sociale, les Mulâtres occupant le niveau intermédiaire et les Noirs à l'échelon inférieur. Dans le troisième chapitre consacré à la sociogenèse de l'État haïtien, nous avons vu comment le processus centripète, c'est-à-dire la centralisation ou la monopolisation des moyens de contrainte et de la fiscalité, avait mis face à face Anciens libres et Nouveaux libres, à travers leurs leaders respectifs, les généraux André Rigaud et Toussaint Louverture, lors de la guerre civile du Sud en 1799-1800⁹. Après l'assassinat de Dessalines en 1806, qui se faisait passer pour le défenseur des intérêts des masses noires devant la volonté manifeste des généraux mulâtres de s'emparer, par des moyens frauduleux, des biens des anciens colons blancs en se réclamant de leur filiation, la lutte pour le pouvoir provoqua une guerre civile larvée entre Pétion, le Mulâtre de l'Ouest et du Sud, et Henry Christophe, le Noir du Nord. Sous le long règne de Jean-Pierre Boyer, 1818-1843, le contrôle du pouvoir d'État par la minorité mulâtre fut total¹⁰.

À la chute de Boyer en 1843, l'élite noire remit en question l'hégémonie de la minorité mulâtre, en revendiquant l'exclusivité de la représentation des classes majoritaires. Pour contourner cet obstacle, les idéologues mulâtres mirent en application leur fameuse "politique de doublure", consistant à placer au timon des affaires de l'État un général noir ignorant, ne pouvant se passer du savoir et du savoir-faire des intellectuels, bureaucrates et diplomates mulâtres pour l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques et la politique étrangère du pays. Mais avec l'expérience de Faustin Soulouque, l'empereur Faustin 1^{er}, 1847-1859, qui s'était révélé

⁹ Voir DORSAINVIL Justin Chrysostome, *Manuel d'Histoire d'Haïti*, op. cit., pp. 99-101.

¹⁰ Voir PAQUIN Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, op. cit., pp. 27-33.

très peu malléable et s'était même transformé en "mangeur de mulâtres", la formule de la politique de doublure ne convenait plus à la minorité mulâtre¹¹. Ainsi, les élites politiques noire et mulâtre essayèrent de s'organiser. Elles se dotèrent d'un instrument politique plus ou moins efficace, en créant le Parti national et le Parti libéral¹². De 1870 à 1915, il y aura donc un certain équilibre instable au niveau des rapports de force, en termes d'alternance entre les Noirs et les Mulâtres. L'occupation américaine avait rétabli l'hégémonie de la minorité mulâtre pendant environ trois décennies. La résistance pacifique à l'occupation se trouvait à la base du grand mouvement nationaliste qui avait surgi immédiatement après l'écrasement de la résistance armée des paysans en 1920. L'indigénisme et la négritude, deux éléments importants de la dimension culturelle du mouvement nationaliste, constituaient la sève vivifiante qui allait nourrir le noirisme. Si sa résurgence s'explique par l'exclusion de certains Noirs des classes moyennes, de plus en plus qualifiés, de la gestion de la chose publique, sa radicalisation est imputable à la morgue de certains éléments mulâtres et, surtout, à l'influence des théories

¹¹ *Ibid.*, p. 39.

¹² Le *Parti national* regroupait les grands propriétaires et généraux noirs qui se disaient les représentants authentiques des masses noires constituant la majorité du pays. Le slogan de ce parti était : « Le pouvoir au plus grands nombre ! ». Le *Parti libéral*, de son côté, regroupait les généraux, propriétaires et commerçants mulâtres. Se prenant pour les fils ou les cousins des Blancs, les Mulâtres se croyaient génétiquement supérieurs aux Noirs, et ayant reçu la science infuse de leurs ancêtres de cette manière, ils réclamaient le contrôle de la direction de l'appareil étatique à travers leur slogan : « Le pouvoir aux plus capables ! ». Apparemment, il s'agissait d'un bipartisme classique, et on pourrait même parler de l'âge d'or du parlementarisme haïtien, qui fonctionna de 1870 à 1879. Mais Laënnec Hurbon a fait remarquer que ces deux partis politiques étaient créés sur une base clientéliste et qu'au sein de chacun d'eux, Noirs et Mulâtres se trouvaient représentés. La précision de Hurbon est d'autant plus convaincante que les deux plus éminents idéologues du *Parti libéral*, Edmond Paul et Anténor Firmin, étaient noirs, et parmi les idéologues du *Parti national*, on retrouvait des intellectuels mulâtres de la trempe d'un Démesvar Delorme et d'un Frédéric Marcelin. Voir HURBON Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, KARTHALA, 1987, p. 92.

raciobiologiques du XIX^e siècle et à la montée des idées fascistes et nazies durant les premières décennies du XX^e siècle¹³.

1.2. La radicalisation de l'idéologie des "classes moyennes noires"

La radicalisation du noirisme, en tant qu'idéologie politique revendiquant le pouvoir aux représentants épidermiques des masses noires urbaines et rurales, c'est-à-dire le plus grand nombre, était le produit de l'appropriation, de l'instrumentalisation et du dévoiement de l'indigénisme et de la négritude, sous l'influence des théories racistes en vogue au XIX^e siècle, de la montée et de la diffusion des idées fascistes et nazies en Europe. L'indigénisme est une école de pensée condamnant le bovarysme culturel d'une élite formée à l'occidentale, vouée totalement à se distinguer et à s'opposer le plus possible aux masses des campagnes dites superstitieuses et ignorantes¹⁴. L'indigénisme, qui émerge dans les années 1930, s'inspire des travaux de Justin Chrysostome Dorsainvil, de Arthur Holly et surtout des premiers écrits de Jean Price-Mars¹⁵. Il se fixe comme objectif la revalorisation de la culture nationale (populaire), fortement marquée par le vaudou. En ce sens, l'indigénisme se différencie de la négritude qui visait la

¹³ Voir LABELLE Micheline, « *La force opérante de l'idéologie de couleur en 1946* », in VOLTAIRE Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, Montréal, V & R Éditeurs et CIDIHCA, 1988, p. 137.

¹⁴ HURBON Laënnec, *op. cit.*, p. 93.

¹⁵ DORSSAINVIL Justin Chrysostome, *Militarisme et hygiène sociale*, Port-au-Prince, s. n., 1909 ; *Vodou et névrose*, Port-au-Prince, Haïti Médicale, 1913. HOLLY Arthur, *Rapport entre l'instruction, la psychologie et l'état social*, Port-au-Prince, s. n., 1921 ; *Dra-Po : étude ésotérique de Egregore africain, traditionnel, social et national d'Haïti*, Port-au-Prince, s. n., 1928. PRICE-MARS Jean, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Chenet, 1919 ; *Ainsi parla l'oncle. Essais d'ethnographie*, Montréal, Leméac, 1973, (Port-au-Prince, 1928).

revalorisation de la race et de toutes cultures noires. Comme l'a souligné Michel-Rolph Trouillot, la portée du noirisme, comme idéologie politique liée uniquement aux rapports de pouvoir d'État, se limitait essentiellement à l'espace urbain ; tandis que l'indigénisme tendait vers un espace national, la négritude chercherait à se déployer à l'échelle mondiale où s'opère la distinction des races¹⁶.

Déclenchant une véritable levée de boucliers contre ce qu'il appelait le « bovarysme collectif¹⁷ » que secrétaient les mœurs et la production intellectuelle de l'époque, Price-Mars décida de s'atteler à la tâche de réévaluer le « projet de la nation haïtienne, de retourner aux sources de cette dernière, l'*Africa mater* [...] au moment où les impérialismes de tous ordres camouflent leurs convoitises sous des dehors de philanthropie¹⁸. » Ses écrits allaient influencer profondément la production littéraire en Haïti et le mouvement de la négritude naissant à Paris au début des années 1930. Avec la création, à Port-au-Prince, du groupe des *Griots* en 1932, la fondation d'un Institut d'ethnologie le 10 mars 1941, transformé en Faculté d'ethnologie en 1958, et la mise sur pied d'un Bureau d'ethnologie, le 31 octobre 1941, l'indigénisme trouva le cadre approprié pour se développer. Les écrivains indigénistes, issus en grande partie des "classes moyennes noires", entendaient extraire de l'étude des origines africaines du peuple haïtien les éléments « ...d'une réforme intégrale de la mentalité haïtienne¹⁹ ».

¹⁶ TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 142.

¹⁷ Price-Mars définit le bovarysme collectif comme « ... la faculté que s'attribue une société de se concevoir autre qu'elle n'est ». Voir PRICE-MARS Jean, *Ainsi parla l'oncle*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. Éléments d'une doctrine*, vol. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1966, p. 40.

Parmi les écrivains du groupe des *Griots* qui travaillaient à faire connaître la centralité du vaudou dans la vie du pays tout en dénonçant les efforts de l'Église catholique romaine visant à imposer aux Haïtiens une culture européenne aliénante, on retrouvait naturellement les trois D : François Duvalier, Lorimer Denis et Louis Diaquoi²⁰. Leurs écrits se trouvèrent à la base de la radicalisation du noirisme, de ses élans racistes. Contrairement à des écrivains haïtiens comme Louis Joseph Janvier²¹, Anténor Firmin²² et Hannibal Price²³ qui avaient cherché à réfuter les hypothèses de Gobineau²⁴, afin de trouver les fondements scientifiques de l'égalité des races humaines, Duvalier et ses camarades du groupe des *Griots* affirmaient l'existence d'une psychologie africaine (mystique), spécifique, déterminée biologiquement, différente de la psychologie (rationnelle) occidentale. En raison de leurs caractéristiques physiques, la majorité des Haïtiens en seraient le dépôt génétiquement privilégié. D'après Duvalier, Denis et d'autres doctrinaires du groupe des *Griots*, l'influence très grande des "forces occultes", notamment celle du vaudou en Haïti, mettrait en évidence l'existence d'éléments autres que "gallo-latins" dans la mentalité ou la "personnalité collective" des Haïtiens, établissant la preuve de la prépondérance du facteur africain²⁵.

C'est dans un article publié en 1936 que Duvalier laissa apparaître très clairement la filiation idéologique du noirisme :

²⁰ Voir NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier, op. cit.*, p. 167.

²¹ JANVIER Louis Joseph, *L'égalité des races*, Paris, Rougier, 1884.

²² FIRMIN Anténor, *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*, Paris, F. Pichon, 1885.

²³ PRICE Hannibal, *La réhabilitation de la race noire*, Port-au-Prince, Imprimerie J. Verrollot, 1900.

²⁴ GOBINEAU Joseph Arthur de, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin Didot, 1853-1855.

²⁵ Voir DUVALIER François, « *La civilisation haïtienne. Notre mentalité est-elle africaine ou gallo-latine?* », in *Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*, Port-au-Prince, mai 1936, p. 12 ; DENIS Lorimer et DUVALIER François, « *Question d'anthropo-sociologie : le déterminisme racial* », in *Les Griots*, no. 3, 1939, pp. 303 et suivantes.

« Le comte de Gobineau a posé certains principes qui demeurent. Il a catégorisé la famille humaine en trois types : le Blanc, le Noir et le Mongolique. Et chacun d'eux avec leurs caractères spécifiques : le Noir représentant la passion, la sensibilité ; le Jaune, le sens pratique ; le Blanc, la raison d'origine divine²⁶. »

Le racisme des *Griots* constituait l'essence même du noirisme et c'est en lui qu'il faut chercher et trouver l'objectif et la stratégie politiques de ces idéologues. Ils entendaient réduire tout le débat politique de leur époque à une simple vision manichéenne, une opposition Noirs/Mulâtres, une confrontation entre les "bons Noirs" et les "méchants Mulâtres", soulever les passions des masses en cherchant à invalider tous les autres courants d'idées susceptibles d'exercer une certaine influence sur certains segments de la société²⁷, notamment le marxisme²⁸. En effet, selon les Griots, le matérialisme historique a une conception des phénomènes religieux incompatibles avec la vision spiritualiste du monde que partagent les Noirs haïtiens et africains²⁹. À la question « Êtes-vous raciste ? », René Piquion, un des doctrinaires du groupe des *Griots*, répondit en 1935 : « Je le suis, et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles je ne suis pas communiste. Qui est raciste n'est pas communiste³⁰. » Afin de justifier la nécessité pour les éléments les plus doués des "classes moyennes noires" d'être les leaders des masses

²⁶ DUVALIER François, « *En quoi l'état du Noir se différencie-t-il de celui du Blanc ?* », in *Le Nouvelliste*, 30 décembre 1935/3 janvier 1936.

²⁷ Ils rejetaient la démocratie représentative comme étant l'instrument de domination des masses par la minorité privilégiée. À ce sujet Nicholls fait remarquer que des écrivains comme « Brouard, Piquion, Diaquoi, Kléber Georges Jacob et d'autres attaquaient le libéralisme et la démocratie, démontrant que ce dont Haïti a besoin c'était d'une dictature noire énergique, exercée dans l'intérêt des masses ». Voir NICHOLLS David, « *Idéologie et mouvements politiques en Haïti, 1915-1946* », in *Annales*, no. 4, juillet/août 1975, p. 664.

²⁸ Il est à souligner que Jacques Roumain, intellectuel mulâtre, fondateur du *Parti communiste haïtien*, était l'une des grandes figures du mouvement indigéniste. Il n'avait jamais accordé une grande importance à la question de couleur en Haïti. Il la considérait tout simplement comme le cheval de bataille des politiciens, noirs et mulâtres, pour détourner l'attention de la lutte des classes. Voir ROUMAIN Jacques, « *Préjugé de couleur et lutte de classes* », in *Analyse schématique*, *op. cit.*, p. v.

²⁹ Cf. LABELLE Micheline, *art. cit.*, *Ibidem*. Pour une approche marxiste de la question de couleur en Haïti, voir LABELLE Micheline, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1978.

³⁰ Voir le journal *L'Assaut* du 11 septembre 1935.

noires haïtiennes, Duvalier et Denis se référaient aux « lourds impedimenta des anciennes tribus de la brousse légendaire », de la « pensée primitive » africaine. Ils dénonçaient « l'ignorance séculaire » des masses, leur « atavisme africain » les empêchant d'accéder à « l'investiture de la civilisation occidentale » reçue par la communauté nègre d'Haïti, actualisée par les « Noirs civilisés ». D'où l'obligation pour « l'élite haïtienne de hausser l'étiage social, moral de ce menu peuple pour que celui-ci tout au moins puisse les suivre " dans leur ascension vers plus de lumière " »³¹ ».

À la vérité, ces affirmations profondément contradictoires étaient la preuve que l'élite noire n'avait rien à voir avec les masses populaires et paysannes. Son rêve séculaire avait toujours été de s'en détacher³², et son principal grief contre l'élite mulâtre, ce n'était pas tant d'avoir laissé croupir les masses dans l'ignorance et la misère, mais de vouloir maintenir les éléments des "classes moyennes noires" dans les mêmes conditions qu'elles³³. L'élite noire n'hésitait pas à afficher sa ferme volonté de ne rien faire pour améliorer les conditions matérielles d'existence des masses³⁴. De l'avis des tenants du

³¹ Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. Eléments d'une doctrine*, vol. I, *op. cit.*, p. 203.

³² À ce sujet, Roger Dorsinville, l'un des plus grands idéologues du noirisme, écrit : « Contre l'instinct de défense d'une classe qui croit être arrivée à un degré supérieur de beauté plastique, d'élégance et de savoir-vivre, se heurte l'élite dynamique, ambitieuse et envahissante qui s'évade année après année de la masse noire. » Cf. DORSINVILLE Roger, « *Lettre aux hommes clairs* », in VOLTAIRE Frantz (dir.), *op. cit.*, p. 184.

³³ « Mais nous aussi nous appartenons à la masse, parce que vous nous y avez refoulés ; et, vous le confierai-je, dans ce coin inconnu du cœur où veillent comme dans une chapelle les rêves et les espoirs, j'ai trouvé en moi-même, un désir semblable à celui de mes frères. » Voir DORSINVILLE Roger, *Ibid.*, p. 187.

³⁴ « Et si même il (le peuple) doit être à nouveau blessé, s'il doit être à nouveau crucifié, que ce soit du moins par l'un des siens. Alors il montrera ses blessures et dira : "C'est dans la maison de mes frères qu'on me les a faites"- et il en ressentira peut-être une espèce de consolation. » Cf. DORSINVILLE Roger, *Ibidem*.

noirisme, le peuple n'avait besoin que d'un Noir à la présidence³⁵, quitte à subir, en plus des conditions infra-humaines où l'avait maintenu l'élite mulâtre, les massacres de l'élite noire. Celle-ci trouva dans la crise de 1946 les conditions favorables pour se lancer à l'assaut du pouvoir et le conquérir pendant plus d'un demi siècle où l'on a vu les conditions de vie du peuple haïtien se dégrader sans cesse.

2. *Une crise multidimensionnelle*

La crise de 1946 révéla le caractère superficiel des changements réalisés dans le pays pendant les dix-neuf ans d'occupation militaire étrangère. Ce constat se faisait tant sur les plans économique et social que politique. Avant l'occupation, le phénomène appelé "crise" faisait partie des mécanismes d'alternance politique dans le pays. À partir de 1946, il mit en évidence la faiblesse des institutions de l'État post-occupation, leur dysfonctionnement total lors du coup d'État militaire et l'instauration d'une dictature militaire en 1950. À travers la crise de 1946, l'État post-occupation haïtien mit au jour le fait qu'il avait épousé les contours et caractéristiques de l'ancien État néo-patrimonial d'avant l'occupation, mais s'en différençia cependant sur deux points fondamentaux.

Premièrement, dans l'État pré-occupation, la crise précédait ou suivait le coup d'État, l'exil ou le meurtre ; dans l'État post-occupation, elle annonce le coup d'État, suivi de

³⁵ « Maintenant, il (le peuple) a besoin pour sa joie et pour son bonheur, pour sa propre fierté et son légitime orgueil, il a besoin de voir un de ses fils, un semblable à lui, là où il n'a longtemps vu que des étrangers. » Voir DORSINVILLE Roger, *Ibidem*.

l'exil du locataire du fauteuil présidentiel, en excluant l'assassinat de ce dernier. Deuxièmement, -et c'est sans doute l'innovation la plus significative introduite par l'occupant dans le fonctionnement des institutions du nouvel État centralisateur-, la paysannerie est écartée pour longtemps, pour ne pas dire définitivement, de la scène politique nationale. Et avec elle, le régionalisme et le militarisme : la dominance de Port-au-Prince devint donc la nouvelle donne politique majeure apportée par l'occupant. Pour comprendre le caractère multidimensionnel de la crise de 1946, nous traiterons successivement sa dimension économique, la dislocation de la structure sociale du pays, son aspect politique et l'accession de l'élite noire au pouvoir d'État.

2.1. La dimension économique de la crise

La tentative de modernisation sociale et économique entreprise sous l'occupation américaine a connu un certain succès entre 1920 et 1928, mais ces résultats positifs ont été balayés par la crise de 1929-1933. Donc, à la fin de l'occupation et au début de la post-occupation, la configuration économique profonde du pays n'a pas été modifiée considérablement. La monoculture du café demeurait la principale caractéristique de la production agricole. Malgré l'installation de la *Haytian American Sugar Company* (HASCO), la culture de la canne à sucre n'allait pas connaître une grande extension dans le pays. Avec une capacité de production annuelle de l'ordre de quarante mille tonnes de sucre, ce secteur moderne qui occupait onze mille hectares de terre et employait quinze

mille ouvriers, n'atteignait que 10% de la valeur totale des exportations haïtiennes³⁶. Il en était de même de la culture du sisal (pite), introduite dans le pays dans le cadre de l'économie d'enclave, qui atteignit 20% des recettes d'exportation du pays. La raison de son importance croissante relevait cependant davantage des méthodes artisanales utilisées dans la production du café, que de son dynamisme propre. En effet, l'absence d'investissements et d'innovation technologique expliquait la faible augmentation enregistrée dans le volume de production de café. L'exportation de cette denrée diminua considérablement entre 1920-1930 et 1930-1940, passant respectivement de trente et un mille cinq cents tonnes annuelles à dix-sept mille cinq cents tonnes³⁷.

Moins d'une année après l'occupation, la dépendance économique d'Haïti allait se renforcer par rapport aux États-Unis d'Amérique. En 1935, le gouvernement de Sténio Vincent octroya à la *Standard Fruit and Steamship Company* le monopole de l'exploitation et de l'exportation de la figue banane pour vingt ans³⁸. Par ailleurs, l'accord commercial signé avec les États-Unis d'Amérique, le 28 mars de la même année, multiplia par neuf la valeur des importations haïtiennes de ce pays. Un an plus tard, en 1936, la dénonciation du traité commercial avec la France mit fin pratiquement aux rapports commerciaux entre Haïti et son ancienne métropole³⁹. Les effets pervers de la dépendance économique totale d'Haïti par rapport aux États-Unis d'Amérique allaient se manifester, avec leurs conséquences dramatiques pour les différents secteurs de la société, avec l'entrée en guerre de ce pays en 1941.

³⁶ PIERRE-CHARLES Gérard, *art. cit.*, p. 180.

³⁷ PIERRE-CHARLES Gérard, *Ibidem*.

³⁸ MANIGAT Sabine, *La coyuntura de 1946 en Haïti : alternativas a un Estado sin proyecto nacional*, Mémoire de maîtrise en sciences sociales, Faculté Latino-américaine de Sciences Sociales (FLACSO), Mexico, 1978, p. 52.

³⁹ *Ibidem*.

L'instauration de l'économie de guerre chez l'unique partenaire commercial d'Haïti provoqua la mise en œuvre d'un système de quota, avec des effets restrictifs pour les exportations haïtiennes, ce qui entraîna la ruine de l'économie du pays. Les importations haïtiennes connurent aussi des mesures de restriction. La baisse considérable du volume des produits importés, y compris les denrées alimentaires et l'essence, créa une situation de rareté, de carence, de marché noir et d'inflation galopante pendant toute la durée de la Deuxième Guerre mondiale. Les expropriations massives des petits et moyens cultivateurs pour augmenter la production du caoutchouc dans le cadre de la contribution d'Haïti à l'effort de guerre des États-Unis d'Amérique, aggrava la situation sociale et économique déjà critique du pays. La fin de la Deuxième Guerre mondiale provoqua, de façon prématurée, l'arrêt des grands projets de développement agricole dont la production était destinée aux activités de guerre, laissant Haïti sous le poids écrasant d'une dette externe estimée à 60% du budget annuel de l'État⁴⁰. Ces facteurs contribuèrent à la dislocation de la structure sociale qui revêtit une importance majeure pour la compréhension et l'explication des événements de 1946.

2.2. Une structure sociale disloquée

La tentative de modernisation sociale et économique de type capitaliste entreprise sous l'occupation apporta une certaine modification de la structure sociale haïtienne. La

⁴⁰ MANIGAT Sabine, *Ibid.*, p. 53.

pénétration du capitalisme dans les zones rurales impliquait l'expropriation d'une grande partie des petits et moyens agriculteurs, la prolétarianisation et surtout l'émigration d'un nombre considérable de paysans, sans oublier l'exode rural qui contribua à la croissance de la population dans les grands centres urbains, notamment Port-au-Prince. Le processus de dislocation de la structure sociale haïtienne allait s'accélérer, dans le cadre de la contribution d'Haïti à l'effort de guerre, avec la création, en 1941, de la *Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole* (SHADA). De ce fait, d'immenses étendues de terre, occupées par des milliers de petits cultivateurs, propriétaires et fermiers, furent déclarées "zones stratégiques" par le gouvernement d'Élie Lescot. Grâce à la politique d'expropriation mise en œuvre par l'État haïtien, la SHADA parvint à concentrer entre ses mains cent trente-trois mille quatre cents hectares de terre, dont cinquante-huit mille quatre cents destinés à la production de caoutchouc et soixante-quinze mille à l'exploitation du bois de construction, ce qui représentait à l'époque 21,55% de la superficie totale des terres cultivées en Haïti. À cela, il faudrait ajouter les sept mille cinq cents hectares de terre de la *Plantation Dauphin*, destinés à la production de sisal (pite)⁴¹.

La politique d'expropriation impliquait des actes arbitraires, des cas d'abus de pouvoir. Les paysans furent chassés brutalement de leurs terres : le délai de déguerpissement excédant pas les quarante-huit heures. En outre, l'indemnisation pour

⁴¹ Cf. TINOIS (BRISSON Gérard), « *Fondements économiques de la situation révolutionnaire 1945-1946 en Haïti* », in VOLTAIRE Franz (dir.), *op. cit.*, p. 25.

un carreau⁴² planté en café ou en cacao était fixée à vingt-cinq dollars, sans le droit de rentrer la dernière récolte. Dans certains cas, on octroyait seulement une prime de cinq dollars aux propriétaires munis de leurs titres, et une compensation de dix dollars aux fermiers. Dans d'autres cas, l'expropriation sous forme violente ne prenait en considération aucune exigence de compensation⁴³.

L'élément plus significatif de tout cela, fut la rapide expansion du phénomène de prolétarianisation de la gent rurale. En effet, vers la fin de 1942, la seule SHADA employait quinze mille ouvriers agricoles. En juillet 1943, le nombre d'ouvriers travaillant sur les plantations de cette compagnie s'élevait à soixante-quatre mille quatre cents. À la fin de l'année, la SHADA avait prévu d'embaucher cent mille ouvriers pour les quatre prochaines années. Ainsi, le nombre des ouvriers agricoles en Haïti s'accrut de six fois et demie sur ce court laps de temps⁴⁴.

Les ouvriers agricoles représentaient donc désormais une frange importante de la classe ouvrière haïtienne, et ils ne percevaient qu'un salaire de misère estimé à 0,30 dollar par journée de travail dépassant dix heures⁴⁵. La fin de la Deuxième Guerre mondiale signifia le licenciement de la majeure partie de ces travailleurs. Il est donc évident que des changements avaient été opérés au niveau de la structure sociale à la campagne et dans les zones urbaines, car l'émigration vers Cuba et la République Dominicaine, de même que l'exode rural, constituaient les seules planches de salut pour

⁴² Un carreau équivaut à un hectare vingt-neuf.

⁴³ *Ibid.*, p. 24.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 27-28.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 28.

les anciens "Cacos", les paysans expropriés et les ouvriers congédiés. Ce phénomène est à l'origine du processus de bidonvilisation et de "ruralisation" de certaines villes du pays et surtout de Port-au-Prince. La dislocation de la structure sociale du pays allait avoir des conséquences politiques pour les élites, étant donné qu'elle impliquait non seulement l'irruption des couches défavorisées sur la scène politique à Port-au-Prince et dans les villes secondaires, mais aussi, et surtout, la résurgence du populisme⁴⁶. Avec la détérioration de la situation économique et sociale, l'autoritarisme, le népotisme et le mulâtrisme du régime de Lescot, on assista à la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien. Le pays était mûr pour un changement de gouvernement et la crise politique proprement dite, sous l'influence des idées noiristes, éclata dans les premiers jours de janvier 1946.

2.3. L'aspect politique de la crise de 1946 ou la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien

Le désarmement général et total des paysans sous l'occupation⁴⁷, l'expropriation des petits cultivateurs et l'exode rural qui s'ensuivit, contribuèrent à faire des grandes villes du pays et, fondamentalement, de la capitale, le théâtre de la lutte politique. Port-au-Prince devint le lieu où fusaient de toutes parts les revendications sociales et

⁴⁶ À ce sujet, Michel Hector écrit : « ... La difficulté essentielle du mouvement démocratique de 1946 réside justement dans cette incapacité de maintenir une solide alliance entre les intérêts de la mobilisation populaire et ceux des élites politiques issues des couches moyennes, fortement attirées par les opportunités, enfin trouvées, d'embourgeoisement. » Voir HECTOR Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, *op. cit.*, p. 199.

⁴⁷ Cf. TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, pp. 118-119.

économiques et où se déployait la mobilisation populaire. L'aspect politique de cette crise ne peut être bien appréhendé qu'en le plaçant dans son vrai contexte : les conflits opposant les élites politiques haïtiennes dans leurs luttes pour la conquête et la monopolisation du pouvoir d'État depuis l'indépendance du pays en 1804. Si plusieurs décennies de sourdes rivalités entre les deux ailes des élites politiques, l'aile mulâtre et l'aile noire, avaient permis l'établissement d'un équilibre fragile, l'occupation américaine avait rétabli l'hégémonie du secteur mulâtre qui monopolisa la direction de l'appareil d'État pendant environ trente ans⁴⁸. Cette orientation de la politique américaine, qui bénéficia du soutien du gros commerce étranger, était néfaste aux intérêts des grands propriétaires terriens et des socioprofessionnels de l'élite noire. La fin de l'occupation ouvrit la possibilité de la remise en question de l'hégémonie de l'élite mulâtre, mais c'est le népotisme et le caractère rétrograde de la dictature de Lescot, ainsi que le contexte international de l'après-guerre qui créèrent le moment politique favorable aux idéologues, aux activistes et, surtout, aux représentants des intérêts des latifundistes noirs.

Contrairement au président Sténio Vincent, son prédécesseur, qui fit appel à des éléments de l'élite noire dans la composition de son cabinet ministériel, le président Élie Lescot poussa la mulâtrisation des sommets de l'État, et de l'administration publique en général, à un point tel que même des intellectuels mulâtres tirèrent la sonnette d'alarme contre cette initiative maladroite et dangereuse pour la stabilité politique du pays⁴⁹. En

⁴⁸ DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, op. cit., p. 26.

⁴⁹ À ce sujet, Lyonel Paquin, un intellectuel mulâtre, écrit : « Quoi qu'il en soit, il établit le régime mulâtre le plus exclusif, jusqu'à présent, de ce siècle (le XX^e). Il avait décidé de laisser les mulâtres de Port-au-Prince dominer le pays. Ils détenaient tous les postes ministériels. C'est seulement dans l'Armée, le Corps Judiciaire et à l'Assemblée Législative qu'il laissa quelques noirs exercer certaines fonctions. La "question de couleur" devint une donnée fondamentale sous le régime de Lescot, mettant au rancart toutes les

outre, la personnalisation de plus en plus poussée du pouvoir avait réduit sa base sociale, contribuant ainsi à son isolement. Le népotisme, même avant l'occupation, n'avait jamais atteint un tel degré dans la gestion de la chose publique. Les privilégiés du régime se résumaient à un petit noyau de proches parents et amis intimes du chef de l'État. De 1941 à 1946, l'assistant direct du président était son propre fils, Roger Lescot, un haut gradé de l'armée⁵⁰. Gérard Lescot, son fils aîné, était ministre des Affaires Étrangères. Henry Lescot, un autre fils du président, considéré comme le génie financier du régime et de la famille dirigeant l'État, s'était fait octroyer le monopole du commerce des produits en pite⁵¹. Les prétentions de la famille Lescot portaient préjudice même à la *Standard Fruit* qui s'était vu retirer le monopole d'exportation de la figue banane en 1944, au profit d'un beau-frère de Gérard Lescot, qui avait reçu la libre disposition d'exploiter les cultivateurs de cette denrée pour toute l'étendue de la Péninsule du Sud⁵². Dès lors, il n'était plus possible de différencier le domaine privé du président et de sa famille du domaine public. C'était tout simplement la résurgence de l'État néo-patrimonial d'avant l'occupation.

Avec son caractère autoritaire, personnaliste et népotiste, le régime du président Lescot avait perdu le minimum de légitimité, sur le plan interne, et le soutien des États-

autres. » Pour renforcer son point de vue, l'auteur souligne : « Le régime de Lescot se surpassa dans ses pratiques discriminatoires au niveau des affaires étrangères. Dans ce domaine, Lescot n'était prêt à faire aucun compromis. La fonction de représentation serait mieux remplie par un mulâtre dont la couleur de la peau était plus "acceptable" dans les milieux diplomatiques à l'étranger. Il trouvait les mulâtres plus sophistiqués, plus hommes du monde, plus à l'aise dans le grand monde que les noirs. » Voir PAQUIN Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, op. cit., pp. 86-87.

⁵⁰ DÉPESTRE René, « *La Révolution de 1946 est pour demain...* », in VOLTAIRE Frantz (dir.), op. cit., p. 59.

⁵¹ Cf. TINOIS (BRISSON Gérald), art. cit., in VOLTAIRE Frantz (dir.), op. cit., p. 30.

⁵² *Ibidem*.

Unis d'Amérique, sur le plan externe, indispensables à son maintien au pouvoir⁵³. Les acteurs et les activistes politiques le savaient, les intellectuels des "classes moyennes noires" et les hommes politiques représentant les intérêts des grands propriétaires terriens, étaient à l'affût, attendant le moment opportun pour mettre fin à la monopolisation du pouvoir par l'élite mulâtre. La fin de la Deuxième Guerre mondiale et la ratification de la Charte des Nations unies mirent le gouvernement de Lescot en mauvaise posture. La presse écrite donna le coup d'envoi ; les écoliers et les étudiants se mirent de la partie ; la grève et les manifestations de rue prirent au dépourvu le régime déjà vacillant d'Élie Lescot. Le 25 octobre 1945, commentant la ratification de la Charte de San Francisco par le Parlement haïtien, le quotidien *Le Nouvelliste* écrit :

« Quels sont les articles de notre Constitution qui se révèlent en contradiction avec la Charte des Nations Unies devenue depuis hier notre législation ? C'est la question très intéressante que nous posons à nos constitutionnalistes pour une discussion même académique. Et nous aimerions voir publier toutes les thèses, car plus elles sont contradictoires, plus le lecteur pourra se faire une opinion en connaissance de cause⁵⁴. »

Le régime autoritaire tomba dans le piège et réagit maladroitement par un communiqué musclé du ministère de l'Intérieur en date du 26 octobre⁵⁵. C'est dans cette

⁵³ Soulignant l'influence de la République Dominicaine et le poids décisif des États-Unis d'Amérique dans l'avènement de Lescot au timon des affaires de l'État, l'historienne Elizabeth Abbott écrit : « On May 15, 1941, the Haitian legislature elected Élie Lescot to succeed Vincent. He was Trujillo's personal choice, and also the Americans'. American Ambassador John Campbell White wryly described the proceedings: "The voting was done on little scraps of paper which were put into two urns, one of the urns being emptied into the other. One Senator and one Deputy read them out and then the ballots were passed around for scrutiny by a sort of Committee of Control. One ballot was reported blank and another contained a vote for President Vincent. All the remaining 56 were for Lescot, his name being for inscribed in various forms—sometimes the bare name, and sometimes there were appropriate sentiments, in one case, I believe, a short poem." » Voir ABBOTT Elizabeth, *Haiti: The Duvaliers and Their Legacy*, New York, ... Singapore, Simon & Schuster, 1988, p. 52.

⁵⁴ Voir « *La démocratie en marche* » in *Le Nouvelliste*, Port-au-Prince, 25 octobre 1945.

⁵⁵ « Le journal *Le Nouvelliste* dans son édition du jeudi 25 octobre 1945 et dans l'article intitulé "La démocratie en marche" invite à discuter la Constitution, loi fondamentale de la Nation, ainsi que les lois organiques qui nous régissent. »

atmosphère interne déjà explosive -que le gouvernement essayait de contrôler par l'intimidation, la menace de recours à la force et la répression- que le dictateur Rafael Leónidas Trujillo, de la République Dominicaine, fit circuler à Port-au-Prince, en novembre 1945, une lettre rappelant au président Lescot ses obligations envers lui⁵⁶. Si la lettre du dictateur dominicain mit le président haïtien dans une position très embarrassante, le coup de grâce lui fut assené par le gouvernement américain à travers son ambassade à Port-au-Prince qui « libère un écrit sur la Constitution des États-Unis qui dans sa simplicité constitue la pire des littératures "subversives" : le droit du peuple à la Révolution⁵⁷ ». Le lâchage du président Lescot par le département d'État américain ne fit qu'annoncer sa chute imminente.

Les fêtes de fin d'année n'apportèrent aucun répit au gouvernement. Le 1^{er} janvier 1946, la parution du journal *La Ruche* relança la lutte politique. Le gouvernement, une fois de plus, fit le jeu de l'opposition, en interdisant sa publication le 2 janvier et en procédant à l'arrestation de Théodore Baker et de René Depestre, deux jeunes du groupe *La Ruche*. La répression du gouvernement déclencha la résistance et la mobilisation des écoliers et des étudiants. Le 7 janvier, la grève des écoliers et des étudiants éclata à Port-au-Prince, les organisations syndicales et les partis politiques emboîtèrent le pas, les manifestations de rue et la répression timide de l'armée portèrent le président à renvoyer son cabinet ministériel au complet et à confier dans un premier temps à Émile St-Lôt, un

« Le gouvernement, chargé de la défense de la Constitution et de l'exécution des lois, décrets-lois et décrets, avise formellement qu'il est décidé à faire appréhender et juger tout individu qui se risquerait à entreprendre pareilles manœuvres qui ne tendent à rien moins qu'à troubler l'ordre public. »

« En l'espèce, les propriétaires, directeurs et gérants des journaux et périodiques seront solidairement responsables. Cité in MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, t. II, *op. cit.*, p. 246.

⁵⁶ Voir BELLEGARDE Dantès, *Histoire du peuple haïtien, 1492-1952*, Collection du Tricinquanteaire de l'Indépendance d'Haïti, Port-au-Prince, s. n., 1953, p. 316.

⁵⁷ DORSINVILLE Roger, « 1946 ou le délire opportuniste », in VOLTAIRE Frantz (dir.), *op. cit.* p. 47.

intellectuel noir jouissant d'une certaine influence sur les jeunes et, par la suite à Georges Rigaud, un intellectuel mulâtre qui avait constitué avec les leaders grévistes un *Comité de Salut public* (CSP), le soin de former un nouveau cabinet ministériel. Le président Lescot était même prêt à tout lâcher, à renoncer à son second mandat, quitte à confier au nouveau cabinet les pleins pouvoirs pour de nouvelles élections et la transmission du pouvoir le 15 mai 1946⁵⁸. Il était déjà trop tard. Dans l'après-midi du 11 janvier, l'armée s'empara du pouvoir et son chef d'état-major, le colonel Franck Lavaud, annonça à la Nation la destitution du président Lescot et la prise en charge des "obligations de l'État" par le *Comité exécutif militaire* composé de trois membres : lui-même et les majors Antoine Levelt et Paul Eugène Magloire. Naturellement, comme tout contexte comporte des contraintes, mais aussi des opportunités, l'élite noire écartée du pouvoir depuis l'occupation allait profiter de la chute du régime. Les actes arbitraires du président Lescot l'avaient rendu de plus en plus impopulaire, d'autant plus que « la campagne anti-superstitieuse⁵⁹ » avait provoqué la colère des paysans et des masses défavorisées des villes. L'élite noire allait donc se lancer allègrement à la conquête de l'appareil étatique au nom de ces derniers.

⁵⁸ Cf. MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 251.

⁵⁹ Cette campagne prétendait éradiquer les croyances et pratiques religieuses d'origine africaine (la religion vaudou) dans la mentalité du peuple, au moyen de l'autodafé, la destruction et l'incendie des temples, des autels et des objets de culte, la persécution et l'humiliation des croyants. Le clergé catholique participa, à côté de l'Armée d'Haïti, à cette opération qui souleva l'indignation et la colère de la population contre le gouvernement. Voir PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haïti (1930-1975) : la crisis ininterrumpida* », in GONZÁLEZ CASANOVA Pablo, *op. cit.*, p. 183.

Réagissant à la « campagne anti-superstitieuse » l'écrivain indigéniste, idéologue marxiste et romancier Jacques Roumain écrit : « Si l'on veut changer la mentalité religieuse archaïque de notre paysan, il faut l'éduquer. Et il est impossible de le faire sans transformer, en même temps, sa condition matérielle. L'école de notre pays est, avant tout, un problème de route et d'élévation du niveau de vie économique des masses rurales ». Voir ROUMAIN Jacques, *À propos de la campagne anti-superstitieuse*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1942, p. 24.

2.4. *Le noirisme au pouvoir*

La lutte contre le régime autoritaire du président Élie Lescot se déroula dans une période où le noirisme était à son zénith. La bataille politique ayant pris complètement l'allure d'une mise en question de la prédominance des Mulâtres dans les centres de décisions de l'appareil d'État, toutes les manœuvres, tactiques et stratégies des forces en présence culminèrent dans un face à face opposant les représentants de l'élite mulâtre et de l'élite noire traditionnelles. Vu l'influence majeure du noirisme en tant qu'idéologie dominante, le camp des « Authentiques⁶⁰ » triompha aux urnes, dans des élections à l'haïtienne où la collusion entre le département d'État américain, l'Armée d'Haïti, les grands propriétaires fonciers et le gros commerce, dominé par des étrangers, était évidente.

L'effondrement du gouvernement de Lescot fit exploser la scène politique et les revendications sociales⁶¹. Eu égard à la détérioration du climat sociopolitique et à la mobilisation des masses populaires urbaines, le *Comité exécutif militaire* fit appel à la *Cour de cassation* dans la nuit du 4 février pour la formation d'un gouvernement civil provisoire. Les juges déclinèrent l'offre. L'organisation des élections devint la seule issue permettant à l'institution militaire de sortir de ce borbier.

⁶⁰ Si au départ le terme "Authentiques" désignait quelques écrivains noiristes comme Joseph Déjean, Love Léger, Edner Brutus, Jean Rémi, Roland Magloire, etc., il devait être extrapolé par la suite pour englober toutes les classes moyennes urbaines noires. Il s'agissait en fait d'« une sorte d'affirmation revendiquant l'authenticité Haïtienne des Noirs », excluant du même coup les Mulâtres. Voir DORSINVILLE Roger, « Les "Authentiques" et le cercle enchanté du pouvoir », in VOLTAIRE Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, *op. cit.*, p. 165.

⁶¹ Cf. MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 255.

Le processus électoral débuta le 1^{er} mars 1946, par l'ouverture des inscriptions pour la formation des listes électorales. Les fractions noire et mulâtre allaient s'affronter lors des joutes électorales du 12 mai qui mirent aux prises « 866 candidats pour les 37 sièges de la Chambre basse et les 21 du Sénat⁶² ». À la surprise générale, les grandes figures du populisme et du socialisme, très populaires à la capitale et dans les grandes villes, essuyèrent un cuisant échec. Au Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, la défaite de Henri Laraque, le candidat le plus populaire, souleva l'indignation de la population. Le 14 mai, la colère populaire explosa à travers une violente manifestation de protestation qui fut réprimée dans le sang⁶³. Les éléments incontrôlables une fois mis hors jeu, la réunion des deux Chambres en Assemblée nationale ouvrit la voie aux négociations, à la manipulation, à l'intimidation, à la corruption et aux pressions de toutes sortes dont furent l'objet les parlementaires désignés ou élus, comme le laisse supposer la conjoncture politique de l'époque. Le major Paul Eugène Magloire, le membre le plus influent de la junte militaire, aurait été plutôt favorable à Bignon Pierre-Louis, mais Marcaisse Prosper, le chef de la police de Port-au-Prince, le gagna à la cause du candidat des "Authentiques", Dumarsais Estimé⁶⁴. Après deux tours de scrutin entre Edgar N. Numa, intellectuel noir de Jérémie soutenu par le *Parti socialiste populaire* et les Mulâtres, et Dumarsais Estimé, député de la circonscription des Verretes, département de l'Artibonite, grand propriétaire foncier, ancien député et ancien ministre de l'Instruction Publique sous le président Sténio Vincent, vieux routier de la politique

⁶² NICHOLLS David, « *Idéologie et mouvements politiques en Haïti, 1915-1946* », art. cit., p. 673.

⁶³ MOÏSE Claude, *op. cit.* p. 271.

⁶⁴ Cf. DORSINVILLE Roger, « *Les "Authentiques" et le cercle enchanté du pouvoir* », art. cit., p. 176.

haïtienne. Porté par la vague noiriste irrésistible, Estimé fut élu, le 16 août, président de la République.

La lecture des textes des doctrinaires du noirisme comme François Duvalier et Lorimer Denis et ceux d'un idéologue comme Roger Dorsinville, laisse entendre clairement qu'ils étaient les porte-parole des "classes moyennes noires" et des grands propriétaires fonciers. L'accession des "Authentiques" au pouvoir d'État n'avait donc rien à voir avec les masses urbaines et rurales. Même au timon des affaires de l'État, les noiristes n'avaient aucun projet de société, aucun programme de gouvernement où auraient figuré des mesures destinées à soulager la misère des couches défavorisées, à leur donner accès à l'éducation, aux soins de santé, encore moins aux logements sociaux. Aucune politique de création d'emplois ne leur était venue à l'esprit⁶⁵. Cependant, sous la poussée d'« une véritable explosion de revendications ouvrières⁶⁶ », compte tenu du prestige grandissant du mouvement communiste international au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement d'Estimé essaya de satisfaire certaines des revendications les plus pressantes des organisations syndicales et des partis de gauche. Parmi ces mesures, on retient notamment l'augmentation du salaire journalier des ouvriers, passé de US\$ 0,30 à US\$0,70 ; la légalisation des syndicats et des partis communiste et socialiste ; et la création du ministère du Travail⁶⁷. Mais

⁶⁵ Roger Dorsinville, ancien chef de cabinet du président Dumarsais Estimé, écrit à ce sujet : « Estimé le 17 août au matin, après avoir pris le pouvoir la veille, dans une espèce de deuil populaire, soudain au balcon du Palais face à la foule, aux milliers de gens du peuple qui l'ont réclamé et qui l'acclament : "Vive Estimé !!" Soudain il quitte le balcon, plonge dans sa chambre et m'appelle. Je le retrouve les yeux baignés de larmes et il me pose cette question : "Qu'est-ce que nous allons faire pour eux ?" » Cf. DORSINVILLE Roger, *Ibid.*, p. 171.

⁶⁶ Cf. HECTOR Michel, *Syndicalisme et socialisme en Haïti, (1932-1970)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989, p. 43.

⁶⁷ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haïti (1930-1975) : la crisis ininterrumpida* », *art. cit.*, p. 187.

quelques mois après, le pouvoir noiriste n'hésita pas à montrer son visage répressif en persécutant les leaders du mouvement étudiant qui se trouvaient à l'origine de la mobilisation qui provoqua le coup d'État militaire contre le régime du président Lescot. L'état du régime noiriste se resserra aussi autour des membres du *Parti socialiste populaire* et du *Parti communiste haïtien*, sans épargner la presse et les organisations syndicales⁶⁸.

Profitant du "boom" économique de l'après-guerre, notamment de la hausse du prix du café et du sisal, le gouvernement, avec l'augmentation des recettes fiscales ainsi générées, se lança dans une vaste activité de réalisation de grands travaux d'urbanisme. L'organisation d'une exposition internationale, à l'occasion du bicentenaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, inaugurée le 8 décembre 1949, permit au pays d'accueillir de nombreuses délégations gouvernementales et artistiques étrangères. Cela ne manqua pas d'attirer les touristes nord-américains et européens. Mais les retombées sociales et économiques positives de ces activités du gouvernement n'allaient qu'à l'élite politique noire : grands propriétaires fonciers et socioprofessionnels des "classes moyennes noires" qui avaient envahi et monopolisé l'administration publique⁶⁹. Conformément à sa devise de "promouvoir les Authentiques", c'est-à-dire les éléments

⁶⁸ Le gouvernement d'Estimé alla jusqu'à faire voter au Parlement la loi du 27 février 1948 réprimant les activités communistes, à décréter l'état de siège deux fois en 1949, à dissoudre le *Parti socialiste populaire*, le *Mouvement ouvrier paysan* et le *Parti social chrétien*, sans oublier l'autodissolution du *Parti communiste haïtien* qui suivit l'exemple du Parti communiste américain, et toutes les associations affiliées à la Fédération des Étudiants. Avec la fermeture de *La Nation*, *Chantiers*, *Notre Jeunesse*, *Action Proletarienne*, *Œuvre*, *L'Action Sociale*, *Correctif*, *Justicier*, la presse d'opinion et d'opposition reçut le coup de grâce. Le principal opposant à l'élection de Dumarsais Estimé à la présidence au Parlement, le sénateur Max Hudicourt, du *Parti socialiste populaire*, devait être assassiné lâchement chez lui, à Mont-Joli (Haut-de-Turgeau), par des fanatiques du camp noiriste. Parmi eux, le nom de Calixte Delatour sera cité. Gendre de Émile St-Lôt, il faisait alors partie du cabinet privé d'Estimé. Pour les actes de répression du gouvernement Estimé, voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 294-295.

⁶⁹ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *art. cit.*, p. 187.

des classes moyennes et de l'oligarchie foncière noire, le régime noiriste favorisa l'ascension sociale et économique des éléments de son groupe cible et tenta même de promouvoir une "bourgeoisie noire d'État".

L'appétit des "Authentiques" augmenta démesurément, d'autant que la prospérité du pays était manifeste durant les trois premières années du gouvernement d'Estimé. Tandis que le montant des produits exportés était respectivement de sept millions et de dix millions de dollars en 1937 et 1941, il atteignit les chiffres de dix-neuf millions de dollars en 1946 et de vingt-trois millions de dollars en 1950. En outre, les recettes fiscales qui étaient de l'ordre de sept millions de dollars en 1930 et 1946, passèrent à quelque quinze millions de dollars en 1946-1950. Mais la précarité de la quotidienneté de la vie des couches défavorisées n'en fut pas pourtant allégée⁷⁰. Et la santé de l'économie agraire du pays s'avérait robuste ou chancelante, selon les caprices du marché international : elle était très sensible aux fluctuations des prix de certaines denrées, notamment le café. La chute progressive du prix du café affecta de façon négative la valeur des exportations de ce produit, qui passa de plus de vingt-deux millions de dollars en 1947 à onze millions neuf cent trente-six mille en 1949⁷¹. Cela provoquera la diminution des ressources financières, monétaires et fiscales du pays et mettra le gouvernement dans l'impossibilité de faire face à ses obligations vis-à-vis des États-Unis d'Amérique qui exercèrent des pressions pour qu'il respectât ses

⁷⁰ Une mission des Nations unies, après une visite en Haïti, signalait : « La majorité de la population rurale ainsi qu'une grande partie de la population urbaine manifestaient des symptômes de malnutrition et d'un régime alimentaire mal équilibré... » Et le recensement de 1950, le premier réalisé en Haïti, révéla un taux de 90% d'analphabètes. En outre, seulement 10% de la population en âge d'aller à l'école était accueilli dans des salles de classes. Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, *art. cit.*, p. 188.

⁷¹ Cf. International Trade of American States, 1945-1950, Panamerican Union, *Bulletin*, no. 1, 1954.

engagements en ce qui a trait au paiement de la dette externe⁷². C'est dans ce contexte de détérioration de la situation sociale, économique et financière, que se produisit le coup d'État militaire du 10 mai 1950 : évidence du dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation.

3. Le dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation

Parler du dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation exige une brève présentation des principales caractéristiques dudit État. L'ancien État haïtien était caractérisé par le régionalisme et le militarisme qui avaient contribué à son effondrement en 1915. Les Américains, eux, mirent en place les structures politique, militaire et administrative d'un État centralisateur, détenant le double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité. Conformément à leur tradition politique héritée de leur ancienne métropole et consacrée par leur constitution, ils firent de la subordination de l'Armée d'Haïti au pouvoir politique détenu par les autorités civiles le pivot de la nouvelle macrostructure. Et ils essayèrent de faire fonctionner les institutions du nouvel État haïtien dans le cadre de la tradition libérale bourgeoise. Ainsi, à la séparation des pouvoirs, aux chambres législatives élues au suffrage direct, aux élections présidentielles au suffrage indirect, ils incorporèrent une rationalisation et une meilleure efficacité des appareils administratifs dont souffrait le pays avant 1915⁷³. Mais déjà, sous l'occupation,

⁷² Cf. MANIGAT Sabine, *op. cit.*, p. 115.

⁷³ Voir MANIGAT Sabine, *op. cit.*, p. 24

les institutions du nouvel État avaient manifesté des signes de faiblesse permettant de douter de leur solidité et annonciateurs de leur dysfonctionnement total moins de deux décennies après le départ de ceux qui les avaient conçues et imposées. Ce processus ne peut être saisi qu'à travers le contexte de mise en place des institutions de l'État, le fonctionnement de la démocratie représentative sous l'occupation et le dysfonctionnement total de l'État post-occupation. Ce sont là les principaux éléments du troisième et dernier point du chapitre.

3.1. Le contexte de mise en place des institutions de l'État

Le fait par les Américains de s'appuyer uniquement sur l'élite mulâtre dans leur tentative de modernisation sociale et économique et de mise en place des structures de l'État centralisateur constituait une erreur de départ. Elle allait grandement contribuer aux perturbations et au dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation. La politique de l'occupant consistant à créer une classe moyenne à l'américaine en vue de garantir la stabilité du système politique, était tout aussi contre-productive, car la mulâtrocratie signifiait aussi la création d'une « bourgeoisie mulâtre d'État ⁷⁴ », qui contrôlait de façon exclusive tous les centres de décisions de l'appareil

⁷⁴ L'expression "bourgeoisie mulâtre d'État", même si les concepts bourgeoisie et État peuvent être considérés comme antithétiques, est utilisée par opposition à la bourgeoisie d'affaires, la bourgeoisie marchande ou compradore, comme on dit en Amérique latine. Elle réfère aux classes dirigeantes ou aux élites politiques qui contrôlent le pouvoir d'État et qui en profitent, en fonction des privilèges qu'il confère, pour se constituer une base économique, procurer des emplois à leurs clients. Dans cette perspective, la bourgeoisie d'État peut s'allier à la bourgeoisie d'affaires ou la combattre, selon les pesanteurs de l'histoire ou selon les exigences du moment. Voir à ce sujet AMSELLE Jean-Loup et

d'État et exerçait une véritable mainmise sur l'administration publique. En dépit des efforts du président Sténio Vincent visant à intégrer les Noirs qualifiés dans la gestion de la chose publique, la mulâtrocratie du président Élie Lescot, qui lui succéda, rendit inévitables le ressentiment ainsi que la révolte des membres de cette classe moyenne qui aurait dû représenter un élément essentiel dans le dispositif mis en place par l'occupant. Cette situation provoqua l'aigreur des intellectuels et socioprofessionnels noirs, que les idéologues et doctrinaires du noirisme allaient exploiter, non pas pour chercher à renforcer les institutions de l'État post-occupation, mais pour inverser la pyramide et monopoliser le pouvoir d'État à leur tour. Ils feront de la violence extrême et de la corruption les principales sources du pouvoir de ceux qui contrôlaient les sommets de l'État.

L'âpreté de la lutte pour le pouvoir entre l'élite noire et l'élite mulâtre en 1946 s'expliquait par l'incohérence de la stratégie politique de l'occupant. Comment construire une classe moyenne à l'américaine dans une société sans une bourgeoisie nationale et sans une classe ouvrière significatives? Cette bourgeoisie nationale n'existait pas avant 1915. Les Américains n'ont rien fait pour la créer et la renforcer. Au contraire. Profitant de leur présence militaire et du contexte engendré par la Première et la Deuxième Guerres mondiales, ils ont mis fin à la prépondérance allemande et française en Haïti : en obtenant l'exclusivité des rapports commerciaux avec le pays occupé ; en chassant purement et simplement les sujets allemands et français qui contrôlaient le commerce import/export dans le pays. S'appuyant sur les Syro-Libanais,

GRÉGOIRE Emmanuel, « *Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisies d'affaires : au Mali et au Niger* », art. cit., pp. 23-47.

les Américains ont ainsi réduit à néant le contrôle des grandes maisons de commerce par les Européens. Entre 1890 et 1914, les quelque centaines de Syro-Libanais arrivés en Haïti représentaient un petit groupe de commerçants très dynamiques⁷⁵, spécialisés dans la vente de produits alimentaires, de tissus et de vêtements importés⁷⁶. En choisissant les paysans comme groupe cible, c'est-à-dire la catégorie sociale la plus nombreuse, et en vendant à crédit aux commerçants des villes de province et des villages, les Syro-Libanais sont devenus le pilier le plus important du commerce intérieur du pays⁷⁷. En ce sens, ils n'ont rien à voir avec l'élite mulâtre traditionnelle : ils n'ont pas la possibilité de revendiquer leur prétendue supériorité intellectuelle, ni la filiation des anciens colons français. À ce titre, le préjugé de couleur⁷⁸ et le slogan : "le pouvoir aux plus capables !", leur sont étrangers. Ils ne représentaient donc pas des adversaires politiques pour l'élite noire en 1946. Le soutien des États-Unis d'Amérique leur a alors permis, avec un petit nombre de familles d'origine européenne (y compris des Juifs européens) établies dans le pays au cours de la première moitié du XX^e siècle, de renforcer leur position clé dans l'économie haïtienne. Les élites traditionnelles, mulâtre et noire, furent acculées davantage à se retrancher dans la sphère politique et à se livrer une lutte acharnée pour le contrôle du pouvoir d'État et des privilèges qui y sont rattachés. Ceci rendait encore plus

⁷⁵ Cf. PLUMMER Brenda Gayle, *Black and White in the Caribbean : Haitian-American Relations, 1902-1934*, Thèse de doctorat, New York, Cornell University, 1981, pp. 155-159.

⁷⁶ L'émigration vers le continent américain de gens du Moyen-Orient débuta dans les années 1890. C'était surtout des Syriens, des Chrétiens libanais fuyant l'oppression religieuse et la pauvreté dans l'Empire ottoman. Voir à ce sujet KAYAL Philip M. et KAYAL Joseph M., *The Syrian-Lebanese in America: A Study in Religion and Assimilation*, Boston, Twayne Publishers, 1975, pp. 23-59.

⁷⁷ À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, des commerçants locaux avaient exercé des pressions sur les Syro-Libanais en vue de les porter à limiter leurs activités dans le commerce. Les autorités haïtiennes, en de nombreuses occasions, avaient essayé de restreindre leur champ d'action par l'application de mesures légales, ce qui avait provoqué des interventions diplomatiques de la part des États-Unis d'Amérique et de l'Angleterre en leur faveur, étant donné qu'ils avaient la nationalité de certains pays européens et surtout la nationalité américaine. Voir NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier, op. cit.*, pp. 140-141.

⁷⁸ Au contraire, à l'instar des membres de l'élite et des classes moyennes noires, ils étaient victimes de l'arrogance et du préjugé de couleur de l'élite mulâtre.

difficile le fonctionnement des institutions de la démocratie représentative, apparemment en bonne santé sous l'occupation.

3.2. Le fonctionnement de la démocratie représentative sous l'occupation

La dissolution du Sénat le 5 avril 1916, l'interdiction de l'accès à leur local de fortune aux parlementaires le 5 mai, juste pour éviter des débats sur la *CONVENTION HAÏTIANO-AMÉRICAINNE* du 16 septembre 1915, par le gouvernement du président Sudre Dartiguenave, sous la dictée de l'amiral Caperton, inauguraient le type de régime de démocratie représentative que l'occupant entendait instaurer en Haïti⁷⁹. Le nouveau coup de force de l'Exécutif contre la nouvelle Assemblée nationale, le 18 juin 1917, et la dispersion sans ménagement de ses membres par le général Butler, commandant de la Gendarmerie, qui fit enlever le lendemain les procès-verbaux du vote de la Constitution, nous donnent une idée de l'application du principe élémentaire de la séparation des pouvoirs sous l'occupation américaine⁸⁰. La post-occupation devait renforcer le présidentialisme autoritaire et autocratique, ignorant les notions d'autonomie du Parlement et de l'immunité parlementaire, et considérant le Pouvoir judiciaire comme un simple appendice de l'Exécutif.

⁷⁹ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 50-53.

⁸⁰ Les mobiles de ces mesures extrêmes ont été clairement exposés dans les considérants du décret de dissolution de l'Assemblée nationale : « ... loin de s'inspirer des idées qui ont donné naissance à la Convention le 16 septembre 1915, et d'offrir au capital étranger la garantie à laquelle il a droit, l'Assemblée Nationale n'a eu d'autre préoccupation que... de susciter des entraves à la réalisation de l'œuvre de régénération entreprise de concert par les deux gouvernements. » Voir *Le Moniteur* du 16 au 20 juin 1917.

En 1935, un an après la fin de l'occupation, le président Sténio Vincent donna le signal du caractère autoritaire de son régime en procédant à la révocation, en violation de la Constitution, des onze sénateurs opposés à l'organisation d'un référendum en vue de la révision de la Constitution pour se permettre la réélection du président de la République. Ce coup de force contre la Constitution de 1932 et le Parlement permit à l'Exécutif de disposer au sein des deux Chambres de parlementaires à sa solde, prêts à lui confectionner une nouvelle *Magna Carta* taillée sur mesure : la Constitution de 1935 qui consacra l'établissement d'une véritable dictature constitutionnelle dans le pays entre 1935 et 1946⁸¹.

Vers la fin du mois d'octobre 1938, réagissant à une série de manifestations anti-gouvernementales organisées à Port-au-Prince, les principaux dirigeants et organisateurs de ces manifestations furent arrêtés et jetés en prison. L'Exécutif en profita pour destituer cinq sénateurs de la République, sous l'accusation de menées subversives. Trois d'entre eux furent emprisonnés et un autre, prévenu à temps par un proche du gouvernement, dut se réfugier à la Légation de Cuba qui se trouvait à quelques mètres de sa résidence⁸². Ces mesures musclées étaient tout simplement le prélude à une autre modification de la Constitution de la République, permettant une nouvelle réélection du président Vincent. Malgré la réussite de ce nouveau coup contre la Constitution, la situation économique désastreuse du pays, due aux perturbations du marché international par les effets de la Deuxième Guerre mondiale, et les pressions du département d'État

⁸¹ Voir MOÏSE Claude, op. cit., pp. 203-240.

⁸² Cf. AUDAIN Julio Jean-Pierre, *Les ombres d'une politique néfaste*, Mexico, s. n., 1976, p. 143.

américain contraignirent le chef de l'État à renoncer à son ambition de briguer un troisième mandat. Le refus de l'élite militaire d'accepter les rennes du pouvoir⁸³ permit l'accession à la présidence d'Élie Lescot, ancien ambassadeur d'Haïti en République Dominicaine et à Washington, lors des élections du 15 avril 1941.

La passation de pouvoir entre Sténio Vincent, le président sortant, et Élie Lescot, le nouveau mandataire de la Nation, le 15 mai 1941, fut l'acte le plus sensationnel de la parodie de démocratie représentative léguée par les Américains. Nonobstant la période d'occupation, c'était l'une des rares occasions où l'on assista à cette scène inusitée dans l'histoire de la République, caractérisée par la tradition qui veut que le chef de l'État sortant, s'il n'a pas été assassiné, n'ait que l'exil comme unique porte de sortie⁸⁴. Mais le président Lescot ne devait pas tarder à suivre les traces de son prédécesseur. Profitant de la déclaration de guerre de la République d'Haïti à l'Empire japonais, le 8 décembre 1941, avant les États-Unis d'Amérique⁸⁵, à l'Allemagne et à l'Italie, le 12 du même mois, l'Exécutif entreprit la réforme constitutionnelle de 1944. Celle-ci consacrait l'omnipotence du chef de l'État, lui accordant un nouveau mandat de sept ans, avec le droit exceptionnel de remplacer -afin d'éviter de recourir à des élections partielles- les députés et les sénateurs élus, en cas de mort, de démission, de déchéance, d'interdiction

⁸³ Kern Delince, ancien officier supérieur de l'Armée d'Haïti, écrit à ce sujet : « Sollicitée secrètement par le président Sténio Vincent de prendre les rennes du gouvernement à l'expiration proche de son mandat, l'armée décline cette offre faute principalement d'un accord sur le choix du membre de l'état-major à désigner comme chef de l'État. » Voir DELINCE Kern, *Armée et politique en Haïti*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 113.

⁸⁴ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haiti(1930-1975) : la crisis ininterrumpida* », *art. cit.*, p. 181.

⁸⁵ À ce sujet, Lyonel Paquin écrit : « Mais l'attaque japonaise sur Pearl Harbor lui monta à la tête. Lescot se surpassa durant ces événements mémorables et décida de déclarer la guerre aux pays fascistes avant les américains. Ceci fut fait le 8 décembre à 10 00 a.m. et Roosevelt fit de même à 3.00 p.m. » Voir PAQUIN Lyonel, *op. cit.*, p. 86.

judiciaire, etc.⁸⁶ La même année, une soixantaine de gradés et de soldats en garnison à Port-au-Prince furent arrêtés et fusillés à *Lamentin*. L'autorité militaire attribuait aux victimes l'intention de préparer une action revendicative susceptible, à son avis, de dégénérer en tentative de putsch à la manière du soulèvement des sergents cubains en 1933⁸⁷. Ces actes arbitraires de l'Exécutif laissaient présager le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation dans un avenir pas trop lointain.

3.3. Le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation

L'avènement de l'élite politique noire au pouvoir en 1946 éloigna l'élite mulâtre des centres de décisions du pouvoir d'État. Il ne signifiait pas pour autant son éviction totale et définitive. À la faveur de la conjoncture économique favorable de l'après-guerre, elle entreprit de se transformer en bourgeoisie d'affaires, en investissant dans le commerce et l'agro-industrie les capitaux qu'elle avait pu accumuler pendant environ trois décennies, en tant que "bourgeoisie d'État". Bien que certaines de ses figures proéminentes eussent collaboré au gouvernement noiriste, elle ne cessa pas de s'opposer à celui-ci, n'attendant que le moment opportun pour s'en débarrasser. L'élite mulâtre trouva un allié sûr en la personne du colonel Paul Eugène Magloire, l'homme fort de la junte militaire, qui avait favorisé l'élection du président Estimé. La tentative de celui-ci de réviser la Constitution dans le but de prolonger son mandat fournit le prétexte à une large frange de l'armée et à

⁸⁶ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 234-235.

⁸⁷ Cf. DELINCE Kern, *op. cit.*, p. 114.

ses opposants pour le renverser. L'installation d'un régime militaire autoritaire dans le pays signifiait du même coup le dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation.

La mise en branle du processus de révision constitutionnelle en vue d'éliminer la clause de non-rééligibilité du président généra une crise politique profonde mettant aux prises l'Exécutif, soutenu par la Chambre des députés, et le Sénat⁸⁸. Le 8 mai 1950, la crise déborda le cadre institutionnel lorsque les partisans du président Estimé se mobilisèrent en organisant une manifestation de soutien au Pouvoir exécutif. C'est dans un climat chauffé à blanc, où les activités de conspirations étaient visibles et où les rumeurs de coup d'État circulaient partout, qu'une foule excitée envahit les locaux du Sénat, en chassa leurs occupants, cloua leurs portes, agressa plusieurs sénateurs et proclama la dissolution du Grand Corps⁸⁹. En cautionnant indirectement le sac du Sénat dans son allocution de la soirée du 8 mai⁹⁰, Estimé donna carte blanche à l'Institution militaire pour passer à l'action. Le 10 mai, survint le coup d'État militaire qui le chassa du pouvoir. Le président déchu et les membres de sa famille furent immédiatement envoyés en exil. Cet acte, après le bannissement de l'ex-président Élie Lescot, signifiait que le pays avait renoué avec les pratiques politiques de l'État haïtien d'avant l'occupation. La junte militaire qui s'empara du pouvoir était le même triumvirat qui avait renversé le président Lescot. Elle était composée du général Franck Lavaud, du colonel Antoine Levelt et du colonel Paul Eugène Magloire.

⁸⁸ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 296-301.

⁸⁹ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *art. cit.*, p. 189.

⁹⁰ Cf. MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 301.

En promulguant, le jour même de la destitution du chef de l'État, le décret de dissolution du Parlement, la junte militaire manifestait clairement ses intentions de confisquer le pouvoir pour longtemps. Le colonel Magloire, sa figure de proue, noir issu d'une famille de notables du département du Nord, mais jouissant d'un fort soutien de l'élite mulâtre, était l'homme de la situation. Le ministre de l'Intérieur de la junte réussit à réunir dans son cabinet des membres de l'ancienne équipe gouvernementale d'Estimé et des représentants de l'élite mulâtre. Le colonel ayant pu, selon lui, "réconcilier la Nation avec elle-même", il ne lui restait qu'à se débarrasser de la clause constitutionnelle interdisant aux militaires en activité de briguer une fonction électorale. La Charte de 1950, taillée sur mesure, réalisera le tour de force de permettre l'élection du colonel au suffrage universel direct -contrairement aux constitutions antérieures-, de reconnaître le droit de vote aux femmes, au niveau municipal d'abord, pour être étendu à tous les niveaux trois ans plus tard⁹¹, tout en renforçant le présidentielisme autoritaire et autocratique⁹². Le plébiscite du 8 octobre 1950⁹³ a permis l'installation d'une dictature militaire dans le pays, avec l'investiture du "citoyen-soldat" Paul Eugène Magloire, le 6 décembre 1950. L'Institution militaire ne jugera même pas nécessaire de conserver dans la nouvelle Constitution l'illusion du principe élémentaire de la séparation des pouvoirs. Les institutions de l'État post-occupation étaient à bout de souffle. Leur effondrement était plus que prévisible.

⁹¹ *Ibid.*, p. 318.

⁹² La Constitution de 1950 reconnaissait, en son article 51, au président de la République le droit de dissoudre le Corps législatif en cas de grave conflit soit entre les deux Chambres, soit entre elles ou l'une d'elles et le Pouvoir exécutif. Cf. MOÏSE Claude, *Ibid.*, p. 315.

⁹³ Le colonel Paul Eugène Magloire put même choisir son compétiteur, le candidat Fénelon Alphonse, personnage insignifiant et illustre inconnu : un véritable paravent. Ainsi, il s'était assuré la quasi-unanimité des votants. Commentant cette tragi-comédie, Étienne D. Charlier écrit : « Des élections officielles, rigides, sans nuance, comme on en voit rarement. » Voir le journal *La Nation* du 10 octobre 1950.

La crise de 1946, expression de la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien et du dysfonctionnement total des institutions de l'État post-occupation, de par son caractère multidimensionnel, illustre l'échec de l'occupation américaine d'Haïti et la crise sociétale qui s'ensuit. Celle-ci est l'expression de l'insuccès de la tentative de modernisation sociale et économique et d'établissement d'un régime de démocratie représentative dans le pays, fonctionnant plus ou moins formellement selon les normes et les principes de la démocratie libérale. Les bouleversements sociaux et économiques dus à la pénétration du capitalisme dans le milieu paysan, l'expropriation des petits et moyens cultivateurs, engendrant la misère, l'émigration massive et l'exode rural, avaient créé une dynamique irréversible. Les effets pervers de la crise de 1929-1933, les retombées négatives de la Deuxième Guerre mondiale et la fin non prévisible de celle-ci⁹⁴, contribuèrent au renforcement du processus de bidonvilisation et de ruralisation des grandes villes de province et, surtout, de Port-au-Prince, la capitale. La politique de l'occupant consistant à créer une classe moyenne à l'américaine dans une société archaïque et arriérée, sans une bourgeoisie nationale et une véritable classe ouvrière significatives, était contre-productive. En outre, le fait que les Américains se soient appuyés uniquement sur l'élite mulâtre pour gouverner le pays pendant les dix-neuf ans d'occupation et qu'ils aient cautionné la monopolisation de tous les centres de décisions par cette "bourgeoisie d'État", constituait une bombe à retardement.

⁹⁴ Tous les grands projets agro-industriels liés à la guerre, auxquels l'État haïtien avait consacré d'immenses étendues de terre, n'avaient plus aucun sens et étaient tout simplement fermés et les travailleurs agricoles jetés sur le pavé.

Le consensus entre les élites politiques du pays, noire et mulâtre, était indispensable au fonctionnement des institutions de l'État post-occupation. Pour ne pas l'avoir compris, l'occupant favorisa la résurgence du noirisme. Ses idéologues et doctrinaires parvinrent à manipuler les "classes moyennes noires", les masses urbaines et rurales, en profitant de la précarité de leurs conditions de vie, pour leur inoculer une idéologie haineuse dont l'unique objectif était de leur assurer le contrôle des ressources et des hommes. Le coup d'État militaire de 1946 et les dérives autoritaires du gouvernement d'Estimé permirent aux perturbations et au dysfonctionnement des institutions de l'État post-occupation de se manifester dans toute leur ampleur. Le nouveau coup d'État militaire de 1950 et l'instauration de la dictature militaire du colonel Paul Eugène Magloire dans le pays, consacrèrent leur effondrement total, tout en endiguant l'explosion des revendications sociales, la mobilisation populaire et les agitations politiques. C'étaient là les réactions des élites politiques noire et mulâtre à la crise sociétale d'après l'occupation, qui allait rebondir à travers la crise de 1956-1957. Le duvaliérisme, réponse des classes moyennes noires, transforma profondément la nature même de l'État. Ce sera l'objet du huitième chapitre.

CHAPITRE VIII

DE LA RÉSURGENCE DE L'ÉTAT NÉO-PATRIMONIAL HAÏTIEN À L'INSTAURATION DE L'ÉTAT NÉO-SULTANISTE DUVALIÉRIEN

Les transformations politiques, économiques et sociales résultant de l'occupation américaine ont conduit à l'émergence de nouveaux groupes, de nouvelles catégories sociales, en d'autres termes à de nouvelles élites politiques en Haïti. La crise de 1946 mit aux prises les élites politiques mulâtre et noire et facilita l'irruption des "classes moyennes noires" sur la scène politique. En revanche, celle de 1956-1957 consacra l'éviction des élites politiques traditionnelles mulâtre et noire et la confiscation du pouvoir d'État par les représentants des dites "classes moyennes noires". Le dénouement tragique de la crise de 1956-1957 revêtit une signification particulière : l'État néo-sultaniste¹ duvaliérien succéda à l'État néo-patrimonial haïtien.

Par ailleurs, l'occupation américaine ayant rendu insignifiant le poids politique de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, les rapports transnationaux de pouvoir se sont tout simplement transformés en rapports de dépendance politique et économique d'Haïti vis-à-vis des États-Unis d'Amérique. L'avènement de Jean-Claude Duvalier au pouvoir en 1971 favorisa les conditions de la reprise de la lutte politique que son père avait totalement supprimées. Sa politique de modernisation économique, impliquant une certaine ouverture, dans le but d'attirer les capitaux étrangers, l'introduction dans le pays

¹ Voir le chapitre I.

de nouvelles technologies de la communication de masse, la politique de défense des droits humains du gouvernement Carter, son rapprochement de l'élite mulâtre, consacré par son union conjugale avec Michèle Bennett en 1979², et la récession économique mondiale, créèrent le contexte favorable à la crise de l'État néo-sultaniste duvaliérien. Ainsi, la genèse de celui-ci, la mise en place de ses structures, l'impossible modernisation de ces dernières et la crise en découlant, constitueront la structure de ce chapitre, dont l'objectif est d'étudier la naissance, la nature, l'évolution et la crise de l'État néo-sultaniste duvaliérien.

1. Genèse de l'État néo-sultaniste duvaliérien

On pourrait essayer de trouver les origines de l'État néo-sultaniste duvaliérien dans le mode d'organisation et de fonctionnement de l'État colonial français de Saint-Domingue. Le militarisme et le caractère inhumain du système colonial esclavagiste avaient modelé le comportement des premiers dirigeants haïtiens et influencé

² En épousant Michèle Bennett en 1979, le président croyait élargir la base sociale de son régime. Mais en fait, il se produisit l'effet contraire. Le discours noiriste démagogique de son père n'était plus de mise et la perception que les Duvalier symbolisaient l'avènement des masses urbaines et rurales et des "classes moyennes noires" au pouvoir en 1957, après la courte expérience de Dumarsais Estimé de 1946 à 1950, s'était transformée en déception pour les adeptes du noirisme. Ainsi, se produisit la fragmentation du pouvoir, avec les françoisistes regroupés derrière la mère du président, et les jean-claudistes, attachés au couple présidentiel. De nombreux duvaliéristes de première heure s'étaient tapis dans l'ombre, et des fils et filles de Tontons Macoutes faisaient partie des antiduvaliéristes les plus bruyants durant la transition. Même au niveau de l'opposition légaliste, il y avait eu des réactions négatives par rapport à ce mariage que l'on considérait comme une mésalliance. Grégoire Eugène, l'un des plus célèbres opposants de l'intérieur, titra un article de *Fraternité*, l'organe du *Parti social chrétien haïtien*, dont il fut le président, "*Coup d'État en parachute*". Cela ressuscita le vieux problème du noirisme et du mulâtrisme entre l'élite noire et l'élite mulâtre.

profondément leurs pratiques politiques, ainsi que leur vision des rapports État/société. Du despotisme militaire de Toussaint Louverture aux régimes sanguinaires de Dessalines, de Christophe, de Soulouque, de Salomon, d'Hyppolite et de Nord Alexis, la violence extrême, la répression systématique contre leurs opposants et la corruption s'étaient érigées en méthode de gestion gouvernementale durant la majeure partie de la période d'avant l'occupation³. En ce sens, l'État néo-patrimonial haïtien du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle serait l'ancêtre direct de l'État néo-sultaniste duvaliérien. D'ailleurs, François Duvalier lui-même assumait la filiation⁴. Papa Doc⁵ et Baby Doc ne faisaient que raffiner les techniques d'oppression et de corruption en tant que maillons d'une longue chaîne de dirigeants prédateurs⁶. Mais la différence fondamentale entre l'État néo-patrimonial haïtien et l'État néo-sultaniste duvaliérien réside dans les transformations sociales et économiques, institutionnelles et politico-culturelles résultant de l'occupation américaine d'Haïti. Pour mieux comprendre cette dynamique, les facteurs macrostructurels et institutionnels favorables à l'apparition d'un certain type de leaders, l'environnement international et régional ainsi que la naissance de l'État néo-sultaniste duvaliérien seront les principaux éléments examinés dans la première partie de ce chapitre.

³ Voir les chapitres IV et V.

⁴ Il affirma dans son discours du 14 juin : « Le Docteur Duvalier n'est ni Dessalines, ni Soulouque, ni le général Salomon, tout en étant cependant leur élève. C'est un homme très méfiant. Il a l'intention de gouverner en maître, en autocrate authentique. Cela veut dire, je le répète, qu'il ne veut voir personne sur son chemin, excepté lui-même. » Cité in DIEDERICH Bernard et BURT Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, Paris, Albin Michel, 1971, p. 271.

⁵ Ce surnom de Duvalier était utilisé aussi bien en Haïti qu'à l'étranger pour désigner le président à vie d'Haïti et était employé tant par les partisans du dictateur que par ses anciens ennemis les plus acharnés. De ce pseudonyme du père découla celui de Baby Doc attribué au fils qui, lui, n'a jamais été médecin. Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, tr. fr., Montréal, Nouvelle Optique, 1973 (1969), p. 82.

⁶ Cf. LUNDAHL Mats, *Politics or Markets. Essays on Haitian Underdevelopment*, Londres et New York, Routledge, 1992, chaps. 11-14.

1.1. Les facteurs macrostructurels et institutionnels favorables à l'apparition d'un certain type de leaders

Les facteurs favorisant l'émergence de l'État néo-sultaniste, comme l'ont fait remarquer certains comparatistes⁷, sont à la fois d'ordre macrostructurel, institutionnel et socio-historique. À cet égard, l'évolution des "classes moyennes noires" surgies à la faveur de l'occupation américaine, reste et demeure la clé de la compréhension et de l'explication de l'apparition de l'État néo-sultaniste en Haïti. Les éléments desdites "classes moyennes noires" se sentaient humiliés à la fois par l'occupant, par l'élite mulâtre et même par l'élite noire. C'est pourquoi ils participeront activement à la lutte idéologique et politique contre l'occupant, contre la domination politique de l'élite mulâtre, et contre la substitution de l'hégémonie politique de l'élite noire à celle de l'élite mulâtre. S'ils s'allièrent à l'élite noire en 1946, s'ils collaborèrent avec le régime militaire autoritaire du général Paul Eugène Magloire -qu'ils estimaient pourtant au service des élites mulâtre et noire, au début des années 1950-, c'était tout simplement pour laisser passer le mauvais temps, attendant le moment opportun pour prendre leur revanche sur leurs adversaires de toujours : les élites mulâtre et noire. S'agissant d'individus aussi aigris et revanchards, il était logique de penser que toutes les conditions internes se trouvaient réunies pour l'avènement de l'État néo-sultaniste en Haïti. D'autant plus que parmi les idéologues des "classes moyennes noires", se trouvait le médecin François Duvalier qui

⁷ « The factors favoring the emergence of sultanism are both macrostructural and institutional, but these variables do not explain everything : the presence or absence in a given society of individuals who are willing to become sultanistic rulers matter as well. » Voir CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. , « *A Theory of Sultanism 2. Genesis and Demise of Sultanistic Regimes* », in CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. (dir.), *Sultanistic Regimes*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1998, p. 26.

portait en lui la somme des frustrations et des vexations dont s'estimaient victimes les "classes moyennes noires"⁸. Ainsi, la boucle était bouclée : l'environnement international et régional devait compléter le cycle et rendre les conditions nécessaires suffisantes pour le grand saut vers l'État néo-sultaniste duvalérien.

⁸ Sous le pseudonyme d'Abderrahman, il écrit en 1934 : « Eh bien, quand comme moi, Abderrahman, on fait partie de la catégorie des jeunes qu'on appelle bâtards. Quand rejeté dans le mépris et la haine parce qu'issu de l'obscurité du vrai pays, comme moi, Abderrahman, quand repoussé vers le troupeau anonyme des démunis sans chez-soi, on se retrouve ballotté d'un côté à l'autre, plongé dans des abîmes de détresse, et chaque jour on se fait éclabousser par la morgue impudente des bétotiens, le luxe insultant des nouveaux riches... » Voir l'*Action Nationale* du 25 juillet 1934.

Selon Lyonel Paquin, « Il était un homme aigri, qui dénonçait avec des accents poignants les injustices sociales flagrantes de la vie haïtienne. Il avait un ressentiment profond envers la société... Ses improvisations en créole étaient des plus déroutantes. On dirait qu'il traduisait ses pensées du français au créole et il en résultait un langage complètement nouveau, un charabia inintelligible. D'un autre côté, ses improvisations en français étaient aussi déplorables et étaient pleines de créolismes. C'était une véritable énigme qu'un homme d'une telle culture puisse projeter ainsi l'image d'un petit rond de cuir de province qui s'essayait encore dans la langue française... L'image de Duvalier n'était pas très différente de celle de Soulouque avant qu'il devint Faustin. » Voir PAQUIN Lyonel, *Les Haïtiens : politique de classe et de couleur*, op. cit., pp. 138 et 142.

L'avocat et écrivain Alix Mathon, homme politique et contemporain de Duvalier observait : « Il porte sur le visage cette expression triste et affable des myopes. Il n'a pas le panache étincelant d'un Déjoie. Il lui manque les yeux enflammés et le verbe mystique d'un Fignolé. Son comportement effacé fait contraste avec celui de ses deux autres compétiteurs. Il laisse l'impression de l'homme qu'on vient de croiser sur le chemin, l'homme de tous les jours, de toutes les circonstances, l'homme moyen comme disent les Américains de Truman... » Cf. MATHON Alix, *Témoignage sur les événements de 1957*, Port-au-Prince, Fardin, 1980, p. 61.

On pourrait croire que ces jugements, venant d'Haïtiens qui pourraient lui être antipathiques ou hostiles, sont subjectifs et seraient de ce fait purs dénigrement, mais de nombreux étrangers ne sont pas d'un avis contraire. Elizabeth Abbott, par exemple, écrit à son sujet : « Duvalier had been in no rush to marry, and not merely because of his poverty. The private sorrows of his own family life were restrained enough. Though he seldom spoke of it, Duvalier has been raised by his aunt, Madame Florestal, rather than his mother, Uritia Abraham, and despite the love lavished on him by his father, Duval, he had been deeply resentful and ashamed that his mother was a madwoman, locked away from prying eyes until she died when he was fourteen, and that even as a small boy he had not been allowed to mention it.

... The commission decided to establish nationwide mobile clinics, and in preparation sent twenty doctors for two semesters of training in public health medicine at the University of Michigan. Duvalier was among them, and at war's end he spent an academic year in Michigan. His shaky English sabotaged him and he failed his courses, and though he never mentioned it he afterward complained to Americans that he had several unpleasant experiences in Michigan. » Voir ABBOTT Elizabeth, *The Duvaliers and Their Legacy*, New York, ... Singapore, Simon & Schuster, 1991 (1988), pp. 51 et 55. Et l'un de ses professeurs à Ann Arbor disait de lui : « Ma propre opinion c'est que Duvalier, en dépit de son diplôme de médecin, était académiquement parlant stupide. » Cité in PAQUIN Lyonel, op. cit., p. 138.

C'est cet ethnologue formé sur le tas, ce fameux médecin, ce chercheur et écrivain prolifique au style lourd, rococo, qui s'exprimait difficilement en créole et en français, qui allait accéder au timon des affaires de l'État en Haïti, à la faveur de la crise de 1956-1957.

1.2. L'environnement international et régional

La fin de la Seconde Guerre mondiale déboucha immédiatement sur la guerre froide, le début du processus de décolonisation en Asie du Sud et du Sud-Est, son accélération et son extension aux colonies africaines. La guerre de Corée (1950-1953), les guerres de décolonisation et la Conférence de Bandoeng, à Java en Indonésie, en 1955, consacrant l'émergence du Tiers Monde et l'affirmation du mouvement des non-alignés, marquèrent une nouvelle période de turbulences dans les relations internationales. Déterminée par la guerre froide, toute la politique extérieure des États-Unis d'Amérique était définie en fonction des rapports Est/Ouest, dès 1947⁹. Cette orientation de leur politique étrangère, dans le cadre de la stratégie de "containment" visant à endiguer le communisme en vue d'empêcher son expansion dans le monde, les avait portés à appuyer en Amérique latine et dans la Caraïbe des régimes autoritaires civils et militaires. Ainsi, à côté des vieilles dictatures comme celle du général Rafael Leónidas Trujillo en République Dominicaine, de 1930 à 1961, celle du sergent Fulgencio Batista à Cuba, de 1933 à 1958¹⁰, celle des Somoza au Nicaragua, de 1936 à 1979, les Américains avaient aussi soutenu le coup d'État contre le président Dumarsais Estimé en

⁹ L'année 1947 avait été caractérisée par une tension croissante entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS). Cette situation connue dans les relations internationales sous le nom de la guerre froide, devait déboucher, en 1947, sur la naissance des deux blocs : celui de l'Est, réunissant les pays communistes, ayant à sa tête l'URSS, et celui de l'Ouest, regroupant les principaux pays à économie de marché et alliés autour des États-Unis d'Amérique. Les rapports entre les deux blocs allaient dominer la scène politique mondiale jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement de l'Empire soviétique en 1990. Voir DUROSELLE Jean-Baptiste et KASPI André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, t. II, 13^e édition mise à jour, Paris, Armand Colin, 2002, pp. 55-62.

¹⁰ Le sergent Fulgencio Batista fut l'homme politique cubain le plus influent de 1933 à 1958, exerçant le pouvoir présidentiel *de facto* ou *de jure*, à l'exception de la période comprise entre 1944 et 1952 où il le fit de façon indirecte. Cf. DOMÍNGUEZ Jorge I., « *The Batista Regime in Cuba* », in CHEHABI H. E. et LINZ Juan J., *Sultanistic Regimes*, *op. cit.*, p. 113.

1950 et l'installation de la dictature militaire du général Paul Eugène Magloire en Haïti. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche au Guatemala en 1951, avec le président Jacobo Arbenz, devait raviver la vigilance américaine sur une région qu'ils considéraient comme leur arrière-cour (back yard).

La fin du "maccarthysme"¹¹ aux États-Unis en 1954 n'a pas conduit à un inflexionnement de la politique étrangère américaine envers la région. Au contraire. Sous le second mandat du président Dwight Eisenhower (1956-1960), la politique d'appui aux régimes dictatoriaux allait être renforcée. Déjà, au début de l'année 1955, le vice-président Richard Nixon n'éprouva aucune gêne à donner l'accolade au sergent Batista lors de sa visite à Cuba, et à manifester la même fraternité à l'endroit du général Trujillo en République Dominicaine¹². Au cours des années 1956, 1957, 1958, 1959, plusieurs événements politiques allaient se produire dans la région Caraïbe qui devint l'un des principaux objets de préoccupation de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique : la chute de divers régimes dictatoriaux qu'ils soutenaient. En 1956, Anastacio Somoza fut assassiné, même si son fils devait lui succéder ; le général Paul Eugène Magloire dut renoncer au pouvoir au mois de décembre de la même année et partir pour l'exil aux États-Unis d'Amérique ; Rojas Pinilla fut renversé en 1957 en Colombie ; le coup

¹¹ Du nom du sénateur américain Joseph Raymond McCarthy, dont l'hystérie anticommuniste visait principalement les démocrates, sans pour autant épargner certains républicains. Pour s'attirer l'attention des médias et discréditer le gouvernement Truman, il alla jusqu'à dénoncer la présence de deux cent-cinq communistes travaillant au département d'État et l'infiltration de nombreux communistes dans l'armée américaine. Ses tactiques impitoyables, ses "cruautés insouciantes" et la "chasse aux sorcières" qu'il déclencha contre de nombreuses personnalités intellectuelles taxées de sympathie communistes, finirent par révolter l'opinion publique américaine. Désapprouvé par le Parti républicain et son instigateur blâmé par le Sénat en 1954, le "maccarthysme" cessa d'être une préoccupation pour les libéraux américains. Cf. NEWMAN John et SCHMALBACH John, *United States History*, New York, Amsco School Publications Inc, 2004, p. 560.

¹² Cf. MARTIN John Bartlow, *U. S. Policy in The Caribbean*, *op. cit.*, pp. 35-36.

d'État contre Pérez Jiménez au Venezuela et son remplacement par Rómulo Betancourt, un démocrate de gauche, eut lieu en 1958 ; le régime de Fulgencio Batista fut renversé par la guérilla de Fidel Castro et de Ernesto Guevara à Cuba en 1958¹³. Donc, l'environnement international et régional de la fin des années 1950 constituait un puissant ferment pour l'éclatement de la crise de 1956-1957 en Haïti et la naissance de l'État néo-sultaniste duvaliérien.

1.3. Naissance de l'État néo-sultaniste duvaliérien

Les tensions sociales et les crises économiques, jointes à la détérioration de l'ordre constitutionnel et au développement des groupes de pouvoir antidémocratiques, sont quelques-uns des facteurs internes favorisant l'émergence des régimes dictatoriaux¹⁴. À la chute du régime militaire de Paul Eugène Magloire, Haïti fit face à une crise politique aiguë qui ébranla profondément les structures de l'État néo-patrimonial post-occupation. Cette crise rendit inefficaces les traditionnelles et habiles manœuvres des élites politiques dans le cadre de la démocratie représentative établie par les Américains. De décembre 1956 à juin 1957, cinq gouvernements provisoires se sont succédé. À la suite de la dissolution du Parlement et de l'affrontement, le 25 mai 1957, entre deux factions de l'Armée d'Haïti, il se produisit un vide institutionnel total qui donna lieu à une

¹³ Concernant la politique étrangère américaine dans la Caraïbe sous le gouvernement du président Eisenhower, voir MARTIN John Bartlow, *Ibid.*, pp. 31-39

¹⁴ Voir CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. , « *A Theory of Sultanism 2. Genesis and Demise of Sultanistic Regimes* », in CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. (dir.), *Sultanistic Regimes*, *op. cit.*, pp. 26-33.

situation de chaos généralisé. C'est dans ce contexte d'agitation sociale, de convulsions politiques, de confusion, et moyennant divers massacres et des élections frauduleuses, que surgit la dictature de François Duvalier¹⁵.

Les trois premières années du régime militaire autoritaire du général Paul Eugène Magloire créèrent l'illusion d'une croissance économique soutenue et durable. À la faveur de la guerre de Corée, les prix des matières premières agricoles, notamment le sisal, en raison de son importance stratégique, subirent une hausse sur le marché international. Ce phénomène eut des répercussions très positives sur l'économie haïtienne. La valeur des exportations atteignit un montant annuel sans précédent : cinquante-quatre millions de dollars. Les dépenses publiques passèrent à trente-huit millions de dollars et les recettes de l'État dépassèrent les prévisions budgétaires. Le ferme soutien du gouvernement américain permit aussi au régime militaire d'avoir accès à un emprunt de l'ordre de trente millions de dollars¹⁶. Mais dès 1953, des facteurs conjoncturels de tous ordres (économique, politique, interne et externe, ou liés aux caprices de la nature) vinrent troubler les illusions du général-président de se poser en sauveur de la Nation et de conserver le pouvoir indéfiniment. Avec la chute brutale du prix du sisal, la mauvaise récolte de café, le passage du cyclone Hazel qui détruisit environ 50% de la future récolte de cacao et 40% des plantations caféières, le déficit budgétaire et la dette publique atteignirent des niveaux préoccupants¹⁷. La crise

¹⁵ L'élection du président au suffrage universel direct et l'extension du droit de vote aux femmes par la Constitution de 1950 compliquaient le jeu politique en éliminant la vente aux enchères du vote des députés et des sénateurs au plus offrant des candidats à la présidence, sans oublier les pressions dont furent l'objet les parlementaires de la part de l'élite militaire et de l'ambassade américaine. Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., p. 37.

¹⁶ PIERRE-CHARLES Gérard, *Ibid.*, p. 35.

¹⁷ Voir TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit., p. 152.

économique s'aggrava au cours des deux dernières années de la présidence de Magloire et les dix mois de crise politique qui s'ensuivirent, portèrent la dette extérieure du pays à « son niveau le plus haut dans l'histoire économique haïtienne¹⁸ ». Mais la crise politique proprement dite et ses corollaires : la violence et les tensions sociales, allaient compliquer encore davantage la situation du pays.

Comme nous l'enseigne l'historiographie haïtienne, la fin du mandat présidentiel débouche toujours sur une crise constitutionnelle, en raison des tergiversations et des manœuvres anticonstitutionnelles du titulaire du Pouvoir exécutif dans le but de se succéder à lui-même. Le général Magloire ne fit pas exception à la règle. La controverse tourna autour de la date précise de la fin de son mandat présidentiel. Éditorialistes, constitutionnalistes haïtiens et étrangers, politologues, experts et hommes politiques de tous poils se livrèrent à un débat passionnant, à savoir : le mandat du président prenait-il fin le 15 mai 1956 ou le 15 mai 1957. Les deux camps savaient pertinemment que, selon la Constitution de 1950, le président était élu pour six ans et que l'année 1956 marquait la fin de son mandat¹⁹. Brillants sophistes, ils n'étaient guère à court d'arguments pour justifier leurs points de vue et défendre leurs intérêts propres. L'homme de la rue, quant à lui, ne se faisait aucun souci sur ce qui allait se produire. Comme l'observa à juste titre Colbert Bonhomme : « Dans l'esprit d'une bonne partie des citoyens, le texte de la Constitution avait moins de valeur que la déclaration du chef de l'État ; on était

¹⁸ PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, op. cit., p. 151.

¹⁹ Voir MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, t. II, op. cit., pp. 325-328.

tellement habitué à voir violer la loi qu'on considérait que Magloire pouvait bien prétendre à un nouveau mandat²⁰. »

À la suite de la déclaration du sénateur Louis Déjoie, le 2 février 1956, confirmant sa candidature à la présidence, on sentait déjà que l'année 1956 allait être celle d'une crise politique aux conséquences imprévisibles. Au mois de mai 1956, considéré comme le mois de la fin du mandat de Magloire, l'agitation gagna les milieux scolaires et universitaires. L'intervention de la police mit de l'huile sur le feu. Des arrestations se produisirent dans tous les secteurs et les villes de Port-au-Prince, de Jacmel et des Cayes furent déclarées en état de siège par le gouvernement. Le pays se trouva ainsi plongé dans une spirale de violence. Les vacances d'été fournirent un moment de répit au gouvernement, qui en profita pour libérer les prisonniers politiques afin d'apaiser la situation. Mais l'agitation politique reprit dès le mois d'août. Après deux ans de clandestinité, François Duvalier, ancien ministre sous Dumarsais Estimé, émergea du marquis et annonça officiellement, le 9 septembre, sa candidature à la présidence. Daniel Figiolé, ancien député, ancien ministre également et leader du Mouvement ouvrier paysan (MOP), ne se fit pas prier pour annoncer la sienne. La rentrée des classes apporta de l'eau au moulin des politiciens. Les troubles sociopolitiques atteignirent leur paroxysme dans la nuit du 4 décembre 1956 : le réservoir de Bolosse explosa, une fusillade éclata au marché Vallières. Un vent de panique souffla sur la capitale. La grève gagna, dans les jours suivants, le haut commerce, l'administration publique et les organismes du gouvernement américain travaillant en collaboration avec le

²⁰ BONHOMME Colbert, *Révolution et contre-révolution en Haïti : 1946-1957*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1957, p. 96.

gouvernement haïtien²¹. Le 12 décembre, le général-président, lâché par ses alliés internes et externes, dut tirer la conclusion qui s'imposait. Le 13 décembre, deux communiqués publiés par l'institution militaire annoncèrent la démission de Magloire, son départ pour l'exil, de même que la nomination du président de la Cour de cassation, Me Nemours Pierre-Louis, comme président provisoire. L'opposition gagnait une première manche, mais la lutte pour le pouvoir ne faisait que commencer²².

Des onze candidats à la présidence, seulement quatre étaient pris au sérieux : Louis Déjoie²³, François Duvalier, Daniel Figolé et Clément Jumelle²⁴. Déjoie disposait de presque tous les atouts pour devenir président. Grâce à l'établissement de ses usines d'huiles essentielles un peu partout à travers le pays, il bénéficiait d'une clientèle politique diversifiée. Lié aux milieux d'affaires des États-Unis d'Amérique, il pouvait compter aussi sur l'appui de l'ambassade américaine à Port-au-Prince. Les négociants d'origine étrangère, dans leur grande majorité, la quasi-totalité de la bourgeoisie mulâtre, une large fraction des propriétaires terriens, étaient en outre acquis à sa cause.

²¹ Communiqué du ministère de l'Intérieur, in *Le Nouvelliste* du 11 décembre 1956.

²² Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 328-332.

²³ Déjoie était le leader incontesté et incontestable de l'élite mulâtre. Son ancêtre était le Marquis d'Ennery, ancien gouverneur de Saint-Domingue vers 1776. Il était le descendant direct du général Nicolas Geffrard, l'un des principaux acteurs de la guerre du Sud et le quatrième signataire de l'Acte de l'indépendance en 1804. Le fils de ce dernier, Guillaume Fabre Nicolas Geffrard, renversa Soulouque et fut président d'Haïti de 1859 à 1867. Louis Déjoie fit ses études universitaires en Belgique où il reçut son diplôme d'ingénieur agronome au célèbre Institut Agronomique de Gembloux. En 1957, il était connu pour être l'Haïtien le plus riche. Cf. PAQUIN Lyonel, *op. cit.*, p. 129.

²⁴ Clément Jumelle était le représentant authentique de l'élite noire. Un de ses ancêtres, le général Paulin, fut le premier à se rebeller contre la tyrannie du roi Christophe. À l'époque coloniale, les Jumelle-Paulin faisaient partie du très petit nombre de Noirs libres. Donc, c'étaient des Affranchis, c'est-à-dire des anciens libres qui n'avaient pas attendu la révolte des esclaves pour goûter à la liberté. Diplômé en économie de l'Université de Chicago, ministre des Finances sous Magloire, il avait la réputation d'un technocrate brillant. Voir PAQUIN Lyonel, *Ibid.*, pp. 148-149.

De ce fait, il jouissait d'un rayonnement national évident, et Duvalier le considérera comme son seul et unique concurrent²⁵.

Duvalier, lui, s'appuyait sur un noyau de militaires décidés des "classes moyennes noires", sur certains propriétaires terriens de la province, sur certains cadres de l'administration publique, et sur de nombreux professionnels et intellectuels noirs. Son message, à ce niveau, portait, puisque se présentant comme l'héritier politique de Dumarsais Estimé. Cela lui assura incontestablement une force politique dans tout le pays.

En agitant la question de couleur, il parvint à mobiliser facilement les "classes moyennes noires" en quête d'ascension sociale qui convoitaient l'administration publique. Mais sa force de frappe décisive, ce furent les officiers noirs de l'armée et les prêtres du vaudou qu'il parvint à instrumentaliser pour accéder au pouvoir. Il ne manqua pas non plus de se rappeler au souvenir de ses anciens chefs de la Mission sanitaire américaine, qui le recommandèrent au département d'État²⁶.

À côté de Duvalier et de Déjoie, Clément Jumelle et Daniel Figolé ne faisaient pas le poids au plan électoral. Jumelle, en dépit de sa jeunesse (quarante-deux ans), de son intelligence et de sa compétence, ne bénéficiait que de l'appui d'une fraction très faible de la petite bourgeoisie qui croyait en la science et la technique. En outre, le fait d'avoir été ministre des Finances sous le gouvernement déchu lui compliquait sérieusement la

²⁵ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., p. 36.

²⁶ *Ibidem*.

tâche. En somme, il n'avait pas sa place dans l'Haïti de 1957. Quant à Daniel Fignolé, c'était le professeur de mathématiques au Lycée Alexandre Pétion, le tribun et leader des masses populaires de la capitale, des couches défavorisées des quartiers pauvres de Port-au-Prince. Il exerçait une très grande influence sur les soldats des différentes garnisons de la région métropolitaine. Mais il ne pouvait pas compter sur les officiers supérieurs et les cadres intermédiaires de l'armée. Donc, c'était un général sans troupes²⁷. Ce populiste au verbe enflammé, qui pouvait mobiliser ses partisans et faire tout basculer à n'importe quel moment de la durée, était très mal vu par l'ambassade américaine, la hiérarchie militaire, les "classes moyennes noires", dans leur grande majorité, le haut commerce, l'élite noire et l'élite mulâtre. Toutefois, il était aussi la clé du dénouement de la crise ; Duvalier le savait et le considérait comme un mal nécessaire, l'échelle qu'il devait utiliser pour atteindre le pouvoir.

Par un jeu de bascule, au gré des alliances qui se faisaient et se défaisaient, du 13 décembre 1956 au 22 octobre 1957, le pays connut cinq gouvernements éphémères : le gouvernement de Me Nemours Pierre-Louis (12 décembre 1956-3 février 1957) ; celui de Me Franck Sylvain (7 février-2 avril 1957) ; le Conseil exécutif de Gouvernement composé de treize membres (6 avril-25 mai 1957) ; le professeur Daniel Fignolé (25 mai-14 juin 1957) ; le Conseil militaire de Gouvernement (14 juin-22 octobre 1957). Tous ces changements de gouvernement s'expliquaient par la volonté des deux candidats les plus influents d'utiliser l'appareil d'État pour s'installer au Palais national.

²⁷ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 335.

Le 25 mai 1957, les factions des officiers déjoistes –ceux-ci soutenus par le rouleau compresseur de Figolé- et duvaliéristes, c'est-à-dire les officiers mulâtres et noirs de l'armée, s'affrontèrent au grand jour. La victoire de la faction des duvaliéristes ouvrait la voie à l'accession de François Duvalier à la présidence du pays. Entre-temps, l'obstacle sur la route était Daniel Figolé. Il fallait s'en débarrasser. Et ce sera fait.

Après les événements fatidiques du 25 mai qui coûtèrent la vie à deux officiers de la faction déjoistes au Champ-de-Mars, l'intellectuel et tribun noir, Émile St-Lôt, persuada le camp anti-déjoiste de nommer le professeur président provisoire. Son argument massue : compte tenu du poids de son charisme et de son ascendant sur les masses populaires, nul doute qu'il ne fût l'unique leader capable de faire régner l'ordre et la paix, épargnant ainsi au pays le chaos appréhendé. Figolé se laissa tenter. Il accepta et lâcha carrément Déjoie. Mais dix-neuf jours après son investiture, un commando de trois officiers procédait cavalièrement à son arrestation en plein Conseil ministériel²⁸.

La présidence provisoire de Figolé, n'était le bain de sang auquel donna lieu son éviction du pouvoir, aurait été une comédie relevant davantage de la fiction que de la réalité haïtienne. Les événements barbares qui se produisirent les 15 et 16 juin 1957 n'incitent guère au sourire. Quoi qu'il en soit, Duvalier manipula si bien le président provisoire, qu'il le porta, directement ou indirectement, à renvoyer tous les officiers déjoistes de l'armée et à confier les postes clés dans la hiérarchie militaire aux officiers acquis à sa cause. Ainsi, le général Antonio Kébreau, nommé par Figolé à la tête de

²⁸ Ces trois officiers sont : Daniel Beauvoir, John Beauvoir et Mando Lamarre. C'est à eux aussi que Duvalier donnera l'ordre d'arrêter Clément Barbot, personnage redouté entre tous.

l'armée, s'empressa de réunir autour de lui les officiers recommandés par Duvalier. L'on comprend comment, neutralisé, le président provisoire sera kidnappé sans qu'un seul coup de feu ne soit tiré. Dans les jours qui suivirent l'enlèvement et la déportation aux États-Unis de Figiolé, des officiers zélés du colonel Pierre Paret, chef de la police de Port-au-Prince et du général Kébreau, qui devint le président du Conseil Militaire de Gouvernement, organisèrent d'horribles massacres dans les quartiers populaires de la Saline, du Bel-Air, de Bolosse, de Sans-Fil, de Saint-Martin, etc. Le régime militaire dut décréter le couvre-feu, dès six heures du soir, afin d'évacuer les cadavres. Certains auteurs avancent le chiffre de trois mille morts²⁹. Analysant la farce électorale qu'organisa le général Kébreau pour nommer Duvalier président de la République, le 22 septembre 1957, Gérard Pierre-Charles écrit : « Avec des Thompson en guise de forceps, naquit le monstre. Officiellement le nouveau président avait été élu par 700 000 voix. Trois députés de l'opposition accédèrent à la Chambre Législative, formée de 58 membres³⁰. » Ce fut dans ces conditions que Duvalier accéda au pouvoir et commença, de façon progressive et systématique, à jeter les bases de son pouvoir personnel sans bornes.

²⁹ PIERRE-CHARLES Gérard, *Haiti (1930-1975) : la crisis ininterrumpida*, art. cit., p.196.

³⁰ PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., p. 138.

2. *La mise en place des structures de l'État néo-sultaniste duvalérien*

Le 22 octobre 1957, François Duvalier accéda au pouvoir dans des circonstances extrêmement difficiles : baisse considérable de la production agricole, accroissement du nombre des sans-emplois et des bas salaires, dette publique énorme, Trésor public vide, administration publique désorganisée³¹. En un mot, Papa Doc hérita d'un pays exsangue et le contexte sociopolitique n'était pas favorable à l'instauration de son régime. Il ne bénéficiait pas de l'appui des masses populaires de Port-au-Prince, entièrement acquises à la cause de Daniel Figiolé. D'autant plus qu'elles n'étaient pas prêtes à oublier les massacres des 15 et 16 juin dans les quartiers populaires. En outre, il devait s'attendre à l'opposition farouche de ses adversaires politiques, tout en essayant d'échapper au contrôle de la hiérarchie militaire qui venait de lui confier le pouvoir dans les conditions que l'on sait. Dans ces circonstances, Duvalier fit montre d'un réalisme politique machiavélien : il utilisa la ruse, l'intimidation, la violence et la corruption pour sortir progressivement de cette impasse et jeter les bases de son régime. Ainsi, il allait pouvoir mettre en place les structures de l'État néo-sultaniste duvalérien qui constitua en lui-même un cas-limite par rapport aux dictatures traditionnelles et à l'État néo-patrimonial que le pays a toujours connus, en dehors de la parenthèse de l'occupation. Le second point de ce chapitre sera axé sur le caractère illimité du pouvoir personnel de Duvalier, la nature et les fondements de l'État néo-sultaniste duvalérien et ses réactions face aux crises internes et externes qui allaient secouer le pays.

³¹ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 361.

2.1. Un pouvoir personnel sans bornes

Durant ces quatorze ans de présidence, toute l'orientation de la politique gouvernementale de Duvalier tournait autour d'une seule logique : conserver le pouvoir indéfiniment³². Donc, ses premiers actes politiques visaient à intimider ses opposants, à les neutraliser pour, ensuite, les éliminer physiquement ou les contraindre à l'exil. Mais il devait agir sur plusieurs fronts à la fois, car la hiérarchie militaire était beaucoup plus dangereuse pour son pouvoir que ses opposants civils. Étant donné que son objectif était d'instaurer une dictature souveraine³³ dans le pays, il devait se débarrasser de tous les carcans institutionnels pour se doter des moyens lui garantissant un pouvoir illimité : les lois, la Constitution, les anciennes institutions devaient être adaptées à sa vision du pouvoir, se plier à sa volonté, entrer dans son moule ou disparaître.

La dynamique de la dictature souveraine fut mise en branle avant même l'investiture de Duvalier. Des officiers inconditionnels et des civils armés avaient commencé à persécuter certains opposants du futur président bien avant le 22 octobre 1957. Cette violence extrême n'épargna pas même un ressortissant américain qui succomba à la suite des tortures qu'il avait subies³⁴. Cela provoqua un incident diplomatique entre le

³² Voir ABBOTT Elizabeth, *Haiti : The Duvaliers and Their Legacy*, op. cit., p. 88.

³³ Selon Carl Schmitt, dans la "dictature souveraine", le pouvoir dictatorial n'est pas autorisé par la Constitution, ni n'est limité constitutionnellement. Il n'est pas "constitué", mais s'impose de fait, et sa fonction n'est pas de dépasser une crise partielle du régime en vigueur : c'est la fonction "constituante" de fonder un nouveau régime sur les ruines du précédent. Voir SCHMITT Carl, *La dictature*, tr. fr., Paris, Seuil, 2000 (1921), pp. 142-143.

³⁴ Shilbay Talamas appartenait à la communauté syro-libanaise de Port-au-Prince. Il avait pris part de façon très active à la vie sociopolitique du pays, ce qui lui valut d'être arrêté et jeté en prison dans la nuit du 29 septembre 1957. Les autorités haïtiennes ne surent qu'il était un citoyen américain que lorsque le

nouveau gouvernement et les États-Unis d'Amérique. Un dédommagement de cent cinquante mille dollars fut accordé à la famille Talamas. Dès le mois de janvier 1958, le pouvoir commença à montrer son vrai visage. À la tombée de la nuit, des hommes encagoulés, dont la mission consistait à enlever et à faire disparaître des opposants et des membres de l'élite mulâtre et de l'élite noire, opéraient de façon systématique un peu partout à travers le pays³⁵. On les surnomma : "Tontons Macoutes". Ces cagouleurs militaires et civils faisaient partie du noyau dur dont se servira Clément Barbot pour terroriser Haïti. Plus tard sera créé le corps des Volontaires de la Sécurité Nationale (VSN), une milice au service du pouvoir personnel de François Duvalier, mise en place surtout pour neutraliser et domestiquer l'armée. Ce corps fut présenté à la Nation comme une "force de dissuasion" contre tous les opposants réels et imaginaires à la dictature³⁶. Selon les propres termes de Duvalier, « ce corps n'a qu'une seule âme : DUVALIER, ne connaît qu'un seul Chef : DUVALIER, ne lutte que pour un seul destin : DUVALIER AU POUVOIR³⁷ ». Après la tentative de renversement du régime par l'ex-capitaine Alix Pasquet³⁸, la milice personnelle de Papa Doc se transforma officiellement en appareil répressif de l'État néo-sultaniste duvaliérien.

consul des États-Unis d'Amérique intervint en sa faveur. Malgré l'assurance qu'elles donnèrent au consul qu'il « serait traité correctement », il devait mourir peu après. Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., p. 100.

³⁵ On saura par la suite que ces cagouleurs avaient à leur tête les officiers Gracia Jacques, Franck Romain et José Borges et les civils Clément Barbot, Éloïs Maître et Luc Désir. Cf. PIERRE Pressoir, *Témoignages 1946-1976. L'espérance déçue*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987, p. 134.

³⁶ Cf. HURBON Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, op. cit., p. 13.

³⁷ Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967, p. 221.

³⁸ Dans la nuit du 28 juillet 1958, un commando de huit hommes, dont trois ex-officiers haïtiens (Alix Pasquet, Henri Perpignand et Philippe Dominique) et cinq mercenaires américains venus des États-Unis d'Amérique, s'empara des casernes Dessalines, la plus grande garnison militaire du pays adossée au Palais national, neutralisa les forces gouvernementales durant toute la nuit et intima au président de la République, par téléphone, l'ordre de quitter le pouvoir et de partir pour l'exil. L'erreur de l'ex-capitaine Pasquet, qui envoya un prisonnier lui acheter des cigarettes, permit à Duvalier de savoir qu'ils étaient seulement au nombre de huit. Ainsi, il put se ressaisir et faire appel à ses Tontons Macoutes pour déloger

Pour faire du corps des VSN un instrument entièrement dévoué à sa cause, Duvalier sélectionna ses membres sur la base de leur origine et de leur condition sociales. Il s'agissait en général d'individus mal vus de la "haute et bonne société", et nourrissant, comme Duvalier lui-même, des griefs contre les élites mulâtre et noire. On comptait évidemment dans leurs rangs : des repris de justice, des malfrats, des désœuvrés, des voyous, des laissés-pour-compte, considérés, dans une société haïtienne fortement imprégnée par la morale religieuse, comme des déviants, des gens de mauvaises mœurs. Dans cette logique et, sans doute, dans le but de choquer notre société machiste, il choisit une femme pour chapeauter l'état-major de sa milice, Rosalie Bosquet (en l'occurrence, Madame Max Adolphe), duvaliériste de la première heure, devint la commandante en chef de ce corps et gérante de l'immonde Fort-dimanche. À Jérémie, dans le Sud-Ouest, une autre femme, de réputation douteuse, Sanette Balmir³⁹, joua brutalement le rôle de commandante en chef de ce département (le pays, à l'époque, en comptait neuf). Aux Cayes, chef lieu du département du Sud, c'est Astrel Benjamin, un analphabète plus ou moins fonctionnel, qui aura la mainmise sur la région. Le choix de Zacharie Delva (Parenn⁴⁰) pour coiffer les milices du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et de l'Artibonite, fit de celui-ci le deuxième personnage politique du pays, depuis l'élimination de Clément Barbot en 1963. Hougan (prêtre vaudou), homosexuel, lié à Duvalier par des affinités mystiques, il avait droit officiellement à une salve de vingt et un coups de canon à son arrivée dans les métropoles de son vaste territoire. Duvalier, semble-t-il, croyait en ses pouvoirs magiques pour consolider le régime. Si, en attribuant

les envahisseurs qui furent tous massacrés et leurs cadavres déchiquetés furent traînés dans les rues par des duvaliéristes euphoriques. Voir PAQUIN Lyonel, *op. cit.*, pp. 178-182

³⁹ Dans cette société haïtienne de la fin des années 1950, qui n'avait rien à voir avec la modernité occidentale et qui faisait preuve d'un moralisme religieux excessif, sa condition de lesbienne revendiquant haut et fort ses préférences sexuelles, choquait davantage les habitants de la région.

⁴⁰ Parrain.

tant de pouvoirs à ce genre d'individus, le dessein de Papa Doc était de choquer la société, eh bien, il réussissait son coup : la société en fut scandalisée⁴¹. Parallèlement aux forces armées, à la police, les Volontaires de la Sécurité Nationale allaient multiplier les arrestations préventives, les interrogatoires suivis de torture, les viols, les enlèvements nocturnes et les exécutions sommaires : leur sauvagerie étant le fondement du pouvoir sans bornes de Papa Doc⁴².

Duvalier s'était souvenu de Jean-Jacques Dessalines et de Faustin Soulouque, ses idoles. L'élève ne pouvant égaler ni dépasser ses maîtres, au lieu de se faire couronner empereur comme eux, Duvalier décida de devenir président à vie. Le Parlement de Papa Doc, Chambre d'enregistrement et caisse de résonance de la propagande gouvernementale, vota la Constitution de 1964, taillée sur mesure. L'article 197 disposait : « Le citoyen Docteur François Duvalier, élu président de la République, exercera à vie ses hautes fonctions suivant les dispositions de l'article 92 de la présente Constitution⁴³. » Le référendum prévu par ladite Constitution et organisé le 14 juin, donna les résultats programmés. Le 22 du même mois, ce fut l'apothéose : investiture du nouveau président à vie, manifestations de masse et réjouissances populaires⁴⁴. La dictature souveraine était à son zénith. Satisfait de son parcours, Papa Doc déclara :

⁴¹ Cf. ABBOTT Elizabeth, *op. cit.*, pp. 88 et 106.

⁴² François Duvalier, voulant exalter la sauvagerie de ses miliciens et louer leur efficacité dans l'exécution des actes de terreur indispensables à la consolidation de son régime sanguinaire, devait déclarer, le 6 avril 1964, dans un discours en leur présence : « Les Miliciens doivent être ce qu'ils sont, c'est-à-dire toujours prêts à faire le coup de feu, parce que c'est ce qui me plaît. C'est peut-être un peu drôle d'entendre un homme qui a passé toute sa vie à faire de la médecine, qui a passé toute sa vie penché sur les travaux avec mon frère Lorimer Denis, que ce soit dans le domaine de la médecine, de l'ethnologie, du folklore, mais l'homme a un autre aspect en lui, et à partir du jour où j'ai décidé d'accepter le diktat du peuple, l'homme est devenu un autre homme : il est aussi sauvage que vous, ayant la même flamme pour épauler le fusil quand il le faudra. » Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, *op. cit.*, pp. 136-137.

⁴³ Cf. *Le Moniteur* du 26 mai 1964.

⁴⁴ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 405-411.

« Après ce référendum, il n’y aura plus jamais d’élection sur la terre d’Haïti pour désigner un nouveau chef de l’État... Je serai seigneur et maître... J’ai toujours parlé avec l’énergie farouche qui me caractérise, avec toute la sauvagerie qui est mienne...⁴⁵ »

Avec ce pouvoir personnel sans limites, Duvalier était à la fois le régime, l’État, la Nation et Haïti⁴⁶. Mais quels étaient la nature et les fondements de l’État néo-sultaniste duvaliérien ?

2.2. Nature et fondements de l’État néo-sultaniste duvaliérien

Dans les pays peu autonomes d’Afrique, d’Asie, de l’Amérique latine et de la Caraïbe, la nature de l’État a toujours été autoritaire⁴⁷. Certains auteurs, par une approche culturelle, ont cherché à expliquer le despotisme comme méthode traditionnelle de gouvernement en Haïti en remontant à la période coloniale. À ce sujet, Laënnec Hurbon écrit : « L’esclavagisme, qui a duré trois siècles, a laissé intacts, après la disparition du maître, ses réseaux symboliques et imaginaires au cœur de la société haïtienne et de l’État⁴⁸. » Dire que Duvalier n’a pas inventé l’État autoritaire en Haïti est une lapalissade. Mais avec lui, il y a eu effectivement un saut à la fois quantitatif et qualitatif dans l’usage et l’ampleur de la violence du pouvoir d’État en Haïti. Il est indéniable que, sous l’action

⁴⁵ Cité in DIEDERICH Bernard et BURT Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, op. cit., p. 270.

⁴⁶ Il affirma dans un discours : « J’ai conquis le pays. J’ai conquis le pouvoir. Je suis la Nouvelle Haïti. Vouloir me détruire, c’est vouloir détruire Haïti elle-même. C’est par moi qu’Elle respire, et c’est par Elle que j’existe. » Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir*, vol. III, Port-au-Prince, Presses Nationales d’Haïti, 1967, p. 88.

⁴⁷ Voir THOMAS Clyve Y., *The Rise of the Authoritarian State in Peripheral Societies*, op. cit., pp. 128-136.

⁴⁸ HURBON Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l’État, la nation, la culture*, op. cit., p. 18.

des Tontons Macoutes, l'État haïtien a subi des transformations structurelles. Laënnec Hurbon a fait remarquer, de façon judicieuse, que la force du régime duvaliérien ne résidait pas dans la pure annihilation des appareils et institutions traditionnels, « mais dans leur domestication⁴⁹ », et celle-ci les rendait « spectaculairement efficaces⁵⁰ ». En gérant les institutions du pouvoir étatique comme ses biens privés, Duvalier leur enlevait l'autonomie relative dont elles jouissaient auparavant. Ainsi, leur nature et leur fonction se trouvaient profondément modifiées : dans l'État duvaliérien, « tout appareil, toute institution devenait un appendice de l'Exécutif, et donc une extension de la main du Chef⁵¹ ».

Les observations antérieures nous autorisent à affirmer que sous Duvalier, la ligne de démarcation entre le régime et l'État était floue. Les distinctions s'estompaient. Comme certains auteurs l'ont remarqué dans des cas de sultanisme extrême, que nous appelons néo-sultanisme, sous Duvalier, il y a eu fusion totale entre le régime et l'État⁵².

Le seul objectif de Duvalier, c'était de conserver le pouvoir. Il n'avait aucun programme. Pour lui, le pouvoir était une fin en soi. En ce sens, l'État duvaliérien n'avait rien à voir avec le totalitarisme⁵³. Puisqu'il n'avait non plus ni parti ni idéologie,

⁴⁹ Cf. HURBON Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 86.

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 186.

⁵² Cf. CHEHABI H. E. et LINZ Juan J., « *A Theory of Sultanism 1. A Type of Nondemocratic Rule* », in CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. (dir.), *Sultanistic Regimes*, *op. cit.*, p.10.

⁵³ À ce sujet, Weinstein et Segal écrivent : « As surprising as it may seem, 29 years of Duvalier family rule did not leave Haiti with an all-powerful central government capable of penetrating all corners of national life... The political infrastructure with symbolic authority centralized in distant Port-au-Prince but with day-to-day decisions made in a deconcentrated way at the local level cannot be considered a "totalitarian" state in the manner Haitian scholar Michel-Rolph Trouillot has suggested. » Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : The Failure of Politics*, *op. cit.*, p. 53.

il pouvait se permettre de choisir ses collaborateurs dans tous les secteurs sociaux et politiques, indépendamment de leur idéologie. Ainsi, on retrouvait parmi les grandes figures du duvaliérisme, des marxistes comme Lucien Daumec et Hervé Boyer, d'anciens fascistes comme Gérard de Catalogne, des technocrates socialistes comme les frères Jules et Paul Blanchet, et des noiristes notoires comme Clauvis Désinor. Cette façon de recruter ses éminences grises ne correspond pas à la pureté idéologique que réclame le fascisme⁵⁴. À ce niveau, il y a quelque chose de déroutant qui différencie l'État duvaliérien de l'État néo-patrimonial haïtien, et le régime duvaliérien de tous les régimes autoritaires traditionnels haïtiens. En plus de son caractère rétrograde qui accentuait la situation de société en régression systématique du pays, la violence de l'État duvaliérien visait à créer l'apathie politique, l'indifférence totale de la population qui devait se soumettre au fait que le champ politique était l'apanage de Duvalier et de ses Tontons Macoutes. Vu la fusion entre le régime et l'État qui reposaient sur le pouvoir personnel du tyran, dont les relations avec ses serviteurs étaient fondées sur la peur et les récompenses, les seuls concepts qui nous rapprochent plus ou moins de la vraie nature de l'État duvaliérien, sont celui de despotisme oriental de Karl Marx, de Max Weber et de Karl A. Wittfogel⁵⁵ et celui de sultanisme de Weber et de Juan J. Linz⁵⁶. Nous avons opté pour le néo-sultanisme pour des raisons que nous avons

⁵⁴ Cf. NICHOLLS David, « *The Duvalier Regime in Haiti* », in CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. (dir.), *Sultanistic Regimes*, op. cit., p. 162.

⁵⁵ Parlant du despotisme oriental, Wittfogel écrit : « Selon Marx, un tel régime étouffait toute "énergie historique", toute volonté de s'engager dans une lutte politique consciente. Pour des raisons que j'examinerai plus loin, Marx a évité, lorsqu'il parlait du despotisme oriental, d'utiliser le terme explosif de "lutte des classes". Mais il fait apparaître à l'évidence que dans un tel régime, il n'existait aucune lutte des classes au sens où l'entend le *Manifeste communiste*, aucune lutte politique en vue d'une transformation sociale progressiste, aucune révolution sociale. » Voir WITTFOGEL Karl A., *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, tr. fr., Paris, Éditions de Minuit, 1977 (1957), Nouvelle préface, p. III.

⁵⁶ Dans sa typologie des régimes autoritaires, Linz a inclus un autre type de non-démocratie, les régimes traditionnels qui comportent deux sous-types : les régimes sultanistes et les oligarchies compétitives. Pour

exposées dans le cadre théorique et conceptuel⁵⁷. Mais sur quoi reposait effectivement l'État néo-sultaniste duvalérien ?

La répression, la corruption et l'instrumentalisation du vaudou constituaient les trois piliers de l'État néo-sultaniste duvalérien. Dans l'État duvalérien, la répression n'avait pas de limites. Elle pouvait toucher tous les secteurs et, contrairement à la violence des régimes autoritaires traditionnels, elle faisait fi de la protection conférée par l'âge et le sexe. L'État néo-sultaniste duvalérien est caractérisé par une infraction systématique des codes d'application de la violence d'État en Haïti, qui, historiquement, avait épargné en général les enfants, les vieillards et les femmes⁵⁸. En outre, la violence de l'État néo-sultaniste duvalérien était aveugle. Il y a eu de nombreux cas de victimes par hasard, par erreur : des gens qui se trouvaient aux mauvais endroits aux mauvais moments ; des gens qui, par malheur, ressemblaient à un opposant, ou dont la physionomie laissait croire qu'ils auraient pu appartenir à une famille donnée. Cette violence aveugle n'était toutefois pas absurde ; elle répondait à la logique de l'État néo-sultaniste duvalérien : tuer d'abord et vérifier ensuite. Selon cette logique et cette pratique, mieux vaut éliminer plusieurs innocents que de laisser échapper un seul coupable⁵⁹.

l'auteur, les régimes sultanistes reposent sur le pouvoir personnel du souverain qui tient attachés ses collaborateurs par une relation faite de peur et de récompenses. Ce sont des régimes où les décisions arbitraires du souverain ne sont pas limitées par des normes, ni n'ont à se justifier sur une base idéologique. Par conséquent, il utilise le pouvoir de manière particulariste et à des fins essentiellement privées. Dans ces régimes, l'armée et la police jouent un rôle central, tandis qu'il manque, de façon évidente, d'une quelconque idéologie aussi bien que d'une quelconque structure de mobilisation de masses, comme le requiert normalement le parti unique. On est, en somme, dans un cadre politique dominé par des élites et des institutions traditionnelles. Cf. LINZ Juan J., « *Totalitarian and Authoritarian Regimes* », in GREENSTEIN Fred I. et POLSBY Nelson W. (dir.), *Macropolitical Theory, Handbook of Political Science*, vol. III, Reading, Mass, Addison-Wesley, 1975, pp. 259-260.

⁵⁷ Voir le chapitre II.

⁵⁸ Voir TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalérien*, op. cit., pp. 177-178.

⁵⁹ PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., p. 54.

Dans l'État néo-sultaniste duvalérien, la corruption était érigée en système et l'administration publique allait être le pivot des pratiques de corruption de Papa Doc. Avant tout, il fallait déblayer le terrain. Alors, la fonction publique fut débarrassée des opposants, des employés suspects, sans tenir compte des cadres expérimentés et des techniciens qui occupaient des postes de responsabilité sous les gouvernements antérieurs⁶⁰. Place nette sera faite aux duvaléristes, en dépit de la non-qualification et de l'incompétence de la majorité d'entre eux. L'allégeance au pouvoir duvalérien était la condition *sine qua non* pour accéder à la fonction publique. De ce fait, la corruption et le parasitisme étaient inhérents à l'État néo-sultaniste duvalérien⁶¹. Par l'appât de l'administration publique, le gouvernement cherchait à avoir un certain ancrage au sein de la petite bourgeoisie et des classes moyennes noires. La fonction publique étant transformée en bien privé du tyran, il pouvait laisser ses proches s'enrichir et faire un étalage scandaleux de leurs fortunes mal acquises. D'ailleurs, les duvaléristes les plus influents, directement attachés à lui, n'avaient de compte à rendre à personne. Bénéficiant du droit d'extorsion et de pillage, ils pouvaient rançonner la population impunément. Duvalier savait que ces pratiques nuisaient au bon fonctionnement de l'administration publique, mais sa seule préoccupation était la consolidation de son pouvoir personnel⁶². En fait, l'inefficacité faisait partie des éléments structurels de l'État néo-sultaniste duvalérien. Plus l'administration publique était corrompue et inefficace, mieux cela valait⁶³.

⁶⁰ Cf. MANIGAT Leslie F., *op. cit.*, p. 232.

⁶¹ Voir HURBON Laënnec, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, *op. cit.*, p. 15.

⁶² Cf. MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, p. 414.

⁶³ Voir TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvalérien*, *op. cit.*, p. 189.

Pour accéder au pouvoir en 1957, il avait misé de façon particulière sur l'armée et le vaudou, tout en soignant ses contacts avec les Américains. Le poids de ces deux facteurs dans son accession et son maintien au pouvoir a porté un anthropologue à écrire : « Les racines de l'État duvaliérien étaient autant dans la crise des structures que dans l'usage machiavélique par un ethnologue des coordonnées socioculturelles de cette crise, que dans l'usage de la violence⁶⁴. » Mais le plus important, c'est l'articulation ou du moins la symbiose parfaite qu'il parvint à réaliser entre les appareils répressifs de son État néo-sultaniste et les structures socioculturelles de la religion vaudou⁶⁵. En effaçant les frontières entre forces répressives, magie et sorcellerie, liées aux croyances du vaudou, Duvalier parvint à cumuler en sa personne le pouvoir politique et le pouvoir religieux⁶⁶. Il connaissait bien le degré d'arriération de la société haïtienne et savait que dans une société d'analphabètes, la connotation mystique de son pouvoir pouvait lui permettre de contrôler l'imaginaire collectif, de zombifier les gens, de les rendre incapables de réagir à l'inacceptable, à l'insupportable⁶⁷. À ce niveau, toute sa stratégie consista à faire circuler les rumeurs les plus folles sur ses pouvoirs surnaturels. D'ailleurs, il n'hésita pas à émailler ses discours de phrases rappelant sa puissance mystique.

⁶⁴ TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit., p. 221.

⁶⁵ Il s'adressa en ces termes à ses Tontons Macoutes : « Je sais que vous réaliserez cette nuit rouge et que d'ici étant on pourra voir les flammes jusqu'aux îles Bermudes. Je sais que vous avez le courage de réaliser cela si Duvalier n'est pas là. Duvalier sera toujours là, parce qu'il est un grand mystique et un intuitif, il sait ce qu'il fait... Moi je pense et cela est suffisant parce que je suis Haïti et je n'ai d'ennemis que ceux de Ma Nation. » Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, op. cit., p. 136. Pour une vision systématique des rapports entre culture et politique en Haïti, voir HURBON Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris, L'Harmattan, 1980, et *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, op. cit. ; CORTEN André, *Diabolisation et mal politique. Haïti : misère, religion et politique*, Montréal/Paris, CIDIHCA/KARTHALA, 2000 ; NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier*, op. cit., chap. VIII (Culture and tyranny).

⁶⁶ Cf. HURBON Laënnec, *Comprendre Haïti*, op. cit., p. 15.

⁶⁷ Voir HURBON Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, op. cit.

2.3. L'État néo-sultaniste duvaliérien face aux crises internes et externes

Dès sa naissance, au cours de son évolution et même pendant sa phase de consolidation, l'État néo-sultaniste duvaliérien dut affronter un certain nombre de situations critiques tant sur le plan interne qu'externe. Sur le plan interne, les actions conspiratrices et armées d'Haïtiens vivant à l'intérieur et à l'extérieur du pays constituaient une source de préoccupations majeure pour le tyran. Ces actions armées venaient de groupes d'exilés qui se trouvaient aux États-Unis d'Amérique et/ou en République Dominicaine, mais aussi de ceux de l'intérieur. La première crise sérieuse qui ébranla l'État néo-sultaniste duvaliérien au début de la mise en place de ses structures fut la prise des casernes Dessalines le 28 juillet 1958 par un commando de huit hommes, dont trois ex-officiers haïtiens et cinq mercenaires américains. L'opération faillit réussir à chasser Papa Doc du Palais national⁶⁸. En général, l'échec d'une tentative de renversement d'une dictature par des moyens violents contribue à sa consolidation. Une telle action justifie et renforce le caractère répressif du régime en question. Le dictateur en profita donc pour consolider son système de défense et rendre l'accessibilité aux points stratégiques moins poreuse. De cette tentative improvisée, naîtra l'idée de l'actualisation urgente du corps des VSN comme contrepoids aux forces armées. Mais certains officiers supérieurs de l'Armée d'Haïti n'étaient pas prêts à accepter l'émasculatation de ce corps sans réagir. En 1963, un groupe d'officiers dirigé par le colonel Lionel Honorat et d'autres membres de l'état-major ourdit un complot contre Duvalier, dans le cadre de la détérioration des relations

⁶⁸ Voir note 38.

haïtiano-américaines à l'avènement de John Fitzgerald Kennedy au pouvoir. Le complot fut découvert au dernier moment⁶⁹, dénoncé par l'officier Jean Valmé, détenteur alors des clés du dépôt des armes aux casernes Dessalines. L'échec de ce coup encore manqué conduisit, le 10 avril, à l'élimination physique de nombreux officiers et ex-officiers de l'Armée d'Haïti et au départ pour l'exil d'un nombre considérable d'entre eux⁷⁰. Le colonel Charles Turnier, entre autres, y perdit la vie en essayant de s'enfuir des casernes Dessalines où il était emprisonné.

Le 21 du même mois, des exilés haïtiens établis en République Dominicaine et se préparant à traverser la frontière affrétèrent un avion pour larguer un déluge de tracts sur plusieurs quartiers de la capitale. La tension monta à Port-au-Prince. La répression et la terreur verbale⁷¹ constitueront l'un des pires moments, en avril 1963, de la dictature de Papa Doc. À la tentative d'enlèvement, par Clément Barbot, de Simone et Jean-Claude Duvalier devant le collège Bird, qui provoqua la mort de leurs gardes du corps, l'État néo-sultaniste duvaliérien répondit sauvagement : par la terreur et l'état de siège⁷². Et la Chambre des députés, vu l'établissement du monocaméralisme par le dictateur,

⁶⁹ Sur la nature et le bilan des rapports entre l'Armée d'Haïti et l'État néo-sultaniste duvaliérien, voir DELINCE Kern, *Armée et politique en Haïti*, op. cit., et LAGUERRE Michel S., *The Military and Society in Haiti*, Londres, Macmillan, 1993.

⁷⁰ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haiti (1930-1975) : la crisis ininterruptida* », art. cit., pp. 205-206.

⁷¹ Le discours mémorable du médecin Jacques Fourcan, promettant un Himalaya de cadavres aux opposants et à leurs familles, donne une idée du climat de terreur qui régnait dans le pays à l'époque : « ... En Haïti, le sang coulera comme il n'a jamais coulé auparavant. Toute l'île sera en flammes. Du nord au sud, d'est en ouest. Il n'y aura plus ni aube ni crépuscule. Seulement une flamme gigantesque qui lèche le ciel. Ceux qui se seront mis au service de l'étranger mourront et leurs cadavres seront enfouis sous une montagne de cendres. » Cité in DIEDERICH Bernard et BURT Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, op. cit., p. 194.

⁷² Même si Simone et Jean-Claude Duvalier eurent la vie sauve ce jour-là, Papa Doc se déchaîna et donna l'ordre d'abattre tout militaire révoqué ou réformé rencontré dans les rues : qu'il fût mulâtre ou noir. Pour lui, se basant sur les dires de ses enfants -qui ont cru voir l'officier François Benoît en la personne de Clément Barbot- le coup était monté par les militaires. Il convient de souligner que, à ce moment-là, Benoît se trouvait à l'ambassade dominicaine. Mais cela importait peu à Duvalier ! La maison de François Benoît fut incendiée au Bois-Verna et ses occupants massacrés sans pitié.

renouvela tous les six mois les pleins pouvoirs à Duvalier⁷³. Les échecs répétés des invasions de l'ex-général Léon Cantave, à partir de la République Dominicaine, aux mois d'avril et août 1963, les incursions du mouvement de guérilla des frères Baptiste dans le Sud-Est et de celui des treize de "Jeune Haïti", dans la Grande-Anse à l'été 1964, par de jeunes Haïtiens vivant aux États-Unis d'Amérique, créèrent un climat de tensions et de répression permanent dans le pays. Après le renversement de Juan Bosch en République Dominicaine, l'assassinat de Kennedy, en 1963, et l'instauration de la présidence à vie, l'État néo-sultaniste duvaliérien parvint à surmonter toutes les crises internes, atteignant même sa phase de consolidation. Ainsi, une nouvelle tentative d'invasion dans le Nord, au Cap-Haïtien, le 10 août 1968, et la résistance armée de la gauche marxiste, en 1969, furent facilement anéanties par le dictateur⁷⁴.

Et puis, au moment où l'on s'y attendait le moins, la "*Pax Duvaliérienne*" fut troublée par le soulèvement du commandant de la Marine haïtienne, le colonel Octave Cayard, le 24 avril 1970. Malgré les trois jours d'incertitude et la destruction d'une aile du Palais présidentiel et d'une partie du fort Lamentin par les canons des navires de guerre, les mutins durent se plier aux ordres du département d'État et se retirer des eaux territoriales haïtiennes, sans parvenir à obtenir la chute du régime de Papa Doc⁷⁵.

L'État néo-sultaniste duvaliérien n'avait pas à affronter que des crises internes. Il dut faire face aussi à des crises externes d'une extrême gravité. Duvalier savait que, sans l'appui des États-Unis d'Amérique, son accession et son maintien au pouvoir auraient

⁷³ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 402-409.

⁷⁴ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, *art. cit.*, pp. 207-209.

⁷⁵ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature, op. cit.*, pp. 154-155.

été difficiles, pour ne pas dire impossibles. Pour avoir travaillé à la Mission sanitaire américaine en Haïti, il avait des contacts qu'il soignait si bien que les Américains ne s'étaient fait aucun souci au sujet de son accession à la présidence. De ce fait, Duvalier savait que, lors des élections de 1957, son seul vrai adversaire allait être Déjoie, et son véritable allié, l'Armée d'Haïti. La "machine électorale" de celle-ci lui permit de gagner les "élections" de 1957, mais son maintien au pouvoir dépendait de la gestion de cet électeur unique⁷⁶ et de l'appui du Grand voisin ; ce qu'il rechercha activement. En effet, malgré ses discours ultra-nationalistes et xénophobes, jamais dans l'histoire d'Haïti, même durant la période d'occupation, les Américains n'ont trouvé chez un président haïtien un collaborateur aussi soumis et prévenant que François Duvalier. Pour s'attirer les bonnes grâces du gouvernement américain, il prit l'initiative de proposer le Môle Saint-Nicolas au président Eisenhower pour en faire une base militaire, en vue de permettre aux Américains de faire face à la détermination de Fidel Castro de se débarrasser de leur présence à Guantánamo⁷⁷. Mais le contexte avait changé avec la *Pax Americana*. Car si au XIX^e siècle ce point du territoire haïtien avait une importance stratégique pour les États-Unis d'Amérique, par rapport à la protection du canal de Panama, ce n'était plus le cas à l'époque. L'offre fut tout simplement rejetée.

⁷⁶ Parlant de sa gestion du dossier brûlant de l'Armée d'Haïti, Duvalier déclara le 22 juin 1964 dans un discours devant l'Assemblée nationale : « ... J'ai enlevé à l'armée son rôle d'arbitre et de balancier de la vie nationale, rôle qui la faisait osciller d'un côté ou de l'autre au gré de ses propres intérêts. Je Me [sic.] suis appliqué à l'amputer de sa manie des pronunciamientos, en la mettant au service du peuple. J'en veux faire une armée populaire, convaincue de la légitimité de votre révolution, prête à se dévouer pour le triomphe de la cause duvalériste. Dans ces perspectives, J'assume [sic.] désormais la direction effective des Forces armées de la République. » Cf. DUVALIER François, *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, *op. cit.*, p. 221.

⁷⁷ Voir MANIGAT Leslie F., *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, *op. cit.*, p. 236.

L'arrivée de Kennedy au pouvoir allait changer du tout au tout la nature des relations haïtiano-américaines. Vers le mois de juin 1960, Adolf A. Berle⁷⁸ craignait un rapprochement entre Duvalier et Castro, afin de permettre à l'Union Soviétique de contrôler les deux côtés du Passage du Vent⁷⁹. L'équipe qu'il dirigea recommanda au président Kennedy de travailler avec les exilés haïtiens sur la formation d'un gouvernement devant assurer la transition à la fin du mandat de Papa Doc⁸⁰. Le ton du discours prononcé lors du lancement de *l'Alliance pour le Progrès*, le 13 avril 1961, ne laissa aucun doute sur la volonté du gouvernement Kennedy d'en découdre avec les régimes autoritaires de la Caraïbe⁸¹. La profonde aversion que le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, George W. Ball, manifesta à l'endroit de Duvalier, montra clairement que celui-ci avait des ennemis un peu partout à Washington. La drôle de réélection de Duvalier, le 30 avril 1961, lui permettant de prolonger son mandat qui allait prendre fin en 1963 jusqu'au 15 mai 1967, exaspéra le gouvernement Kennedy.

⁷⁸ Ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères sous le gouvernement de F. D. Roosevelt et conseiller spécial du président Kennedy.

⁷⁹ La crainte du gouvernement Kennedy trouvait ses fondements dans le fameux discours que Papa Doc avait prononcé à Jacmel, dans le Sud-Est, le 21 juin 1960. Dans ce discours communément appelé "Le cri de Jacmel", Duvalier dénonçait le refus des États-Unis d'Amérique, qu'il qualifiait de Grand et Puissant Voisin, d'aider son gouvernement. Tout en faisant remarquer aux Américains que la patience du peuple haïtien avait des limites, il soulignait à leur attention l'importance stratégique de la Caraïbe pour leur sécurité nationale et l'existence du Bloc de l'Est. En ce sens, le tyran affirma : « ...j'ai axé toute action politique ou économique du Gouvernement sur l'appui moral de ce Grand Voisin et sur son aide matérielle effective. Je n'ai pas voulu offrir à quelque autre [sic.] nation que ce soit ce que j'ai offert aux États-Unis du Nord et à leur Gouvernement. J'ai appelé le Capital américain pour développer l'économie du pays. J'ai appelé la technique américaine à l'organisation et à la réorganisation des institutions de mon pays ; à leur économie, mon pays sous-développé est encore leur marché sûr. Mais, c'est depuis 33 mois que Mon Gouvernement et son peuple vivent de promesses, de sourires, d'encouragement, de recommandations, d'hésitations, d'attentes lentes et d'incompréhension... le communisme a établi des "centres d'infection" alors qu'aucune région du monde n'est plus vitale que les Caraïbes pour la "sécurité américaine"... » Voir DUVALIER François, *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1957-1961)*, vol. III, *op. cit.*, pp. 244-245.

⁸⁰ Cf. MARTIN John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean*, *op. cit.*, p. 81.

⁸¹ « To achieve this goal political freedom must accompany material progress. Our Alliance for Progress is an alliance of free governments-and it must work to eliminate tyranny from a hemisphere in which it has no rightful place. Therefore let us express our special friendship to the people of Cuba and the Dominican Republic-and the hope they will soon rejoin the society of free men, uniting with us in our common effort. » Voir *The Department of State Bulletin*, vol. XLIV, no. 1136, avril 1961, pp. 471-474.

L'assassinat de Trujillo un mois plus tard, le 30 mai 1961, envoya un message clair au dictateur haïtien⁸². La crise ouverte entre les États-Unis d'Amérique et Haïti éclata en juillet 1962 lorsque le colonel Heinl, chef de la Mission militaire américaine en Haïti, adressa une lettre au général Jean-René Boucicaut, chef d'état-major de l'Armée d'Haïti, pour signaler à son attention le danger que représentait au plan militaire la milice duvaliériste, en plus d'être inefficace et coûteuse⁸³. Duvalier exigea le départ de la mission militaire américaine et, en avril 1963, le dictateur déclara l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Raymond Thurston, *persona non grata*⁸⁴. Dès lors, les hostilités entre les gouvernements haïtien et américain étaient déclarées.

L'avènement de Juan Bosch au pouvoir en République Dominicaine en février 1963 créa un second front sur le plan externe contre Duvalier. Or, comme Duvalier avait été impliqué avec Trujillo dans le projet d'assassinat du président vénézuélien, Rómulo Betancourt -de la gauche démocratique latino-américaine comme Bosch- ce dernier le suspecta de vouloir l'assassiner lui aussi⁸⁵. Duvalier prit donc lui-même l'initiative de déclencher les hostilités. Le 27 avril 1963, des soldats et des Tontons Macoutes tentèrent de violer l'immunité de l'ambassade dominicaine à Port-au-Prince dans le but de s'emparer du lieutenant François Benoît, qui s'y était réfugié. Duvalier l'accusait d'avoir participé à la tentative d'enlèvement de ses enfants⁸⁶. Le président dominicain accusa à son tour le gouvernement haïtien de ne pas respecter les conventions internationales sur le privilège d'extraterritorialité et le droit d'asile. Bosch lui envoya un ultimatum,

⁸² Voir MARTIN John Bartlow, *op. cit.*, p. 82.

⁸³ Cf. MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, p. 401.

⁸⁴ Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, pp. 108-109.

⁸⁵ Voir MARTIN John Bartlow, *Ibid.*, pp. 81-83.

⁸⁶ PIERRE-CHARLES Gérard, *Ibid.*, p. 110.

mobilisa ses troupes et fit survoler la capitale haïtienne par ses avions militaires. Face à la menace d'invasion par air et par terre de la République Dominicaine, le dictateur décida de mobiliser l'Armée d'Haïti, sa milice, ses partisans et ses Tontons Macoutes. Les deux pays se trouvèrent au bord de la guerre quand l'OEA, sur la demande de Bosch, intervint dans le conflit. Et les États-Unis d'Amérique, qui avaient dû payer cinq millions de dollars au gouvernement haïtien, pour obtenir son vote lors de l'exclusion de Cuba de l'OEA, en février 1962⁸⁷, en voulaient à Duvalier. De plus, l'ambassadeur américain venait d'être expulsé par le tyran. Autant de raisons pour lesquelles les États-Unis envoyèrent le porte-avions *Boxer*, avec deux mille marines à son bord, et quatre autres navires de guerre dans les eaux territoriales haïtiennes, en vue d'une éventuelle évacuation de leurs ressortissants, tout en augmentant la pression sur le gouvernement haïtien⁸⁸.

Malgré les pressions de l'OEA qui protesta énergiquement contre les violations des droits de l'homme, allant même jusqu'à envoyer à Port-au-Prince une Commission pour enquêter sur les actes de sauvagerie des Tontons Macoutes, Duvalier se montra intransigeant et protesta contre l'immixtion de l'Organisation hémisphérique dans les affaires internes d'Haïti⁸⁹. Les menaces d'invasion de Bosch, d'intervention militaire et

⁸⁷ À ce sujet Martin écrit : « The United States, needing Haiti's vote against Cuba, began to negotiate, offering a loan to expand its airport to accommodate tourist jets. A newspaper at Punta del Este reported : "Ambassador [de Lesseps] Morrison turned in his expense account for the day : Breakfast, \$1.50 ; Taxi in the morning, \$2 ; Lunch, \$2.50 ; Afternoon taxis, \$3 ; Dinner with foreign minister of Haiti, \$5,000,000". » Cité in MARTIN John Bartlow, *op. cit.*, p. 82.

⁸⁸ *Ibid.*, p.83-84.

⁸⁹ À propos des violations des droits de l'homme par le régime de Papa Doc, les accusations de l'OEA et la réaction du tyran, Abbott écrit : « "No foreigner is going to tell me what to do !" he vowed. Later, pointing at the USS Boxer Marine Expeditionary Brigade clearly visible in Port-au-Prince Harbor, Duvalier jeered, "If the OAS claims the right to intervene because of repressive internal conditions, why don't they land troops in Alabama ?" » Cité in ABBOTT Elizabeth, *Haiti : The Duvaliers and Their Legacy*, *op. cit.*, p. 111.

de rupture des relations diplomatiques avec Haïti par les États-Unis d'Amérique, n'eurent pas raison du dictateur⁹⁰. Le coup d'État militaire contre le gouvernement de Juan Bosch en septembre 1963 et l'assassinat de Kennedy le 22 novembre de la même année, permirent le dénouement de la double crise externe qui secoua l'État néo-sultaniste duvalérien. Ainsi, Duvalier put une fois de plus mettre de l'avant sa puissance mystique⁹¹, instaurer tranquillement la présidence à vie en Haïti et confier le pouvoir à son fils âgé de dix-neuf ans, avant de mourir tranquillement dans son lit en 1971.

3. *L'impossible modernisation des structures de l'État néo-sultaniste duvalérien*

À la suite du décès de Papa Doc survenu le 21 avril 1971, son fils Jean-Claude Duvalier lui succéda, selon la volonté du défunt reflétée par la Constitution de 1971⁹², son testament politique. Le contexte interne, grâce à la paix de cimetièrre que firent régner la terreur des Tontons Macoutes et l'extinction de toute velléité de révolte assurée par les prétendus pouvoirs magiques de François Duvalier⁹³, de même que le contexte externe,

⁹⁰ Face à la gravité de la situation, Papa Doc se tourna vers la France et alla jusqu'à solliciter de celle-ci l'envoi d'une mission militaire qui remplacerait celle des États-Unis d'Amérique, récemment partie. La France ignora tout bonnement la proposition du tyran. Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, p. 114.

⁹¹ En référence aux déclarations de Duvalier concernant son pouvoir surnaturel et maléfique, Martin écrit : « After President Kennedy was killed, Duvalier told his people that he had put a voodoo death curse on Kennedy. » Voir MARTIN John Bartlow, *op. cit.*, p. 84.

⁹² Avant de mourir, François Duvalier réalisa les amendements nécessaires dans la Constitution de 1964 pour établir les modalités de sa succession et assurer l'arrivée de son fils au pouvoir. Ainsi, le 22 avril 1971, le jour de l'annonce officielle de sa mort fut aussi le jour de "l'intronisation" de Jean-Claude Duvalier comme président à vie. Voir MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, *op. cit.*, pp. 413-419.

⁹³ Par ses déclarations abracadabrantes et l'usage qu'il faisait de certains organes du cadavre des opposants tués par ses Tontons Macoutes, Papa Doc avait subjugué et traumatisé ses proches collaborateurs les plus

dominé par le ferme soutien de Washington⁹⁴ à son successeur, permirent une transition sans heurts. Mais c'est un pays complètement ruiné que le tyran légua à son fils. Dès le début de son gouvernement, Jean-Claude Duvalier dut faire face à une grave crise économique qui se manifesta à la fois dans ses dimensions structurelle et conjoncturelle⁹⁵. Conscient de la gravité de la situation économique du pays, il déclara dans ses premiers discours : « Mon père a fait la révolution politique⁹⁶, moi je ferai la révolution économique. » Ainsi, le nouveau président fit du développement économique l'objectif majeur de son action gouvernementale. Faisant fi du nationalisme anachronique et démagogique de son père⁹⁷, il choisit de mettre en œuvre un projet de modernisation des structures de l'État néo-sultaniste reçu en héritage. La modernisation

influents à un point tel qu'ils ne pussent que manifester leur loyauté et leur servilité absolue au jeune prince de dix-neuf ans, qui venait, avec beaucoup de difficultés, de terminer ses études secondaires. À Port-au-Prince, les gens avaient tellement peur qu'ils évitaient de circuler le soir pour ne pas rencontrer le fantôme du fameux disciple d'Hippocrate sur leur chemin. Décrivant l'étendu des prétendus pouvoirs magiques et les activités de sorcellerie de Papa Doc, Abbott écrit « In Haiti the other world of spirits and the real world of harsh sunlight have always coexisted, and Duvalier was master of both. His magical powers were legendary, and people believed he shared with Dessalines the ability to double himself. "Even if you kill me, I'll still be in the palace" he used to say, and Haitians understood the futility of attacking a man possessed of such pure energy that he could be in two places at once... Each time Duvalier ordered an enemy's head severed, his people understood that their President would commune with the dead man's spirit. Sometimes he would even swallow it, thereby fortifying himself with the soul and wisdom of yet another mortal. » Cf. ABBOTT Elizabeth, *Haiti : The Duvaliers and Their Legacy*, op. cit., p. 161.

⁹⁴ Monsieur Clinton Knox, l'ambassadeur américain d'alors en Haïti, suivant les instructions de ses supérieurs hiérarchiques, s'érigea en principal architecte de cette succession pacifique. Il prit tellement au sérieux sa tâche qu'il « demanda officiellement au Département d'État d'expédier des bateaux de guerre près des eaux territoriales haïtiennes en vue d'éviter l'infiltration des exilés qui auraient pu perturber le calme du pays ». Voir PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haiti (1930-1975) : la crisis ininterrupta* », art. cit., p. 209.

⁹⁵ À la fin de la décennie des années 1960, Haïti était classée par la Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) comme l'un des vingt-cinq pays les plus pauvres du monde. Voir PIERRE-CHARLES Gérard, art. cit., p. 204.

⁹⁶ Dans le discours duvaliériste, l'expression révolution politique signifie l'anéantissement total de toute opposition politique. Selon Pierre-Charles, le solde de la "révolution politique" de François Duvalier accusa un bilan de « 30 000 citoyens assassinés ou consumés par la torture, la faim et la maladie dans les prisons, d'un demi-million d'expatriés, une jeunesse perturbée, sacrifiée ou totalement pervertie, une économie ruinée, la nation traumatisée et l'homme haïtien profondément altéré dans son être par cette machine de terreur et de corruption ». *Ibid.*, pp. 208-209.

⁹⁷ Le refus de Papa Doc de se plier aux pressions du gouvernement Kennedy, qui exigea le fonctionnement de son régime dans le cadre de la démocratie représentative, eut pour conséquence la suspension de l'aide économique des États-Unis. Réagissant à cette mesure, le dictateur déclara : « Je gouvernerai ce pays jusqu'à la dernière gourde de la Banque nationale » (gourde : unité monétaire d'Haïti).

économique, celle des appareils répressifs et celle des institutions politiques qui furent les principaux volets de ce projet, sont l'objet du troisième point de ce chapitre.

3.1. Modernisation économique

Le passage de Duvalier I à Duvalier II fut surtout marqué par la mise en marche et le fonctionnement à plein rendement de la centrale d'hydroélectricité de Péligre en 1971. Événement banal, mais d'une importance capitale pour le projet de modernisation du jeune président. Cela permettait au pays de se mettre au diapason de la logique capitaliste de délocalisation des industries d'assemblage à la recherche de main-d'œuvre bon marché⁹⁸. En effet, un an plus tard, on comptait déjà cent cinquante firmes nord-américaines en Haïti⁹⁹. Profitant de la paix de cimetière, de l'inexistence de syndicats -par conséquent, absence de revendications salariales et de grèves- de la main-d'œuvre bon marché, de la proximité du pays des États-Unis d'Amérique et des exonérations fiscales de longue durée (de dix à quinze ans), trois cents usines s'installèrent en Haïti entre 1971 et 1980 et quelque quatre-vingts mille emplois industriels furent créés¹⁰⁰. Les investissements étrangers passèrent de quatre-vingts millions de dollars en 1968 à cent vingt-cinq millions en 1975, avec des prévisions de

⁹⁸ TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, op. cit., p. 222.

⁹⁹ Groupes de Recherches Nouvelle Optique, « Haïti : Porto Rico 2 ? Notes sur la conjoncture économique », Montréal, *Nouvelle Optique*, 1972, p. 4.

¹⁰⁰ Voir LUNDAHL Mats, *Politics or Markets ? Essays on Haitian Underdevelopment*, op. cit., pp. 410-411.

l'ordre de deux cents millions par les transactions Kennecot et Penaroya fondées sur la découverte d'importantes mines de cuivre dans le pays¹⁰¹.

Avec l'augmentation de l'aide internationale qui atteignit un montant de cent millions de dollars dans les quatre premières années, les résultats du projet de modernisation commencèrent à se manifester. Dès 1972, la part des industries légères représentait 33% des exportations nationales, délogeant ainsi le café de sa place traditionnelle dans l'économie agraire haïtienne¹⁰². Le volume des exportations passa de trente millions cinq cents mille dollars en 1968, à quatre-vingt-quatorze millions en 1975 et, entre 1970 et 1975, le produit interne brut accusa une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 5%, pour atteindre 5,3%, de façon continue entre 1975 et 1980. En plus d'importantes œuvres d'infrastructures, entre 1975 et 1980 on enregistra un taux de croissance de 1,6% dans l'agriculture ; de 9,5% dans l'industrie ; de 6,3% dans les services ; de 3,3% dans le produit *per capita* ; de 2,5% dans la consommation privée par habitant et, respectivement, de 10,3% et 10% dans les volumes des exportations et des importations¹⁰³.

À côté des investissements de capitaux privés, il convient de souligner aussi l'augmentation considérable de l'aide publique au développement, en termes de dons et de prêts, sous forme bilatérale et multilatérale¹⁰⁴. Ces capitaux avaient permis la

¹⁰¹ PIERRE-CHARLES Gérard, *art. cit.*, p. 212.

¹⁰² TROUILLOT Michel-Rolph, *Ibidem*.

¹⁰³ Cf. MANIGAT Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine, op. cit.*, p. 184.

¹⁰⁴ En référence à cette situation, André-Marcel d'Ans écrit : « Avec la détente jean-claudienne (1972-1986), le pays va devenir le véritable champ de manœuvre de la coopération au développement (...) : publique ou privée, bilatérale ou multilatérale, laïque ou religieuse (et dans ce cas, de toutes les confessions possibles), l'aide internationale va s'abattre sur Haïti, de façon disproportionnée et

réalisation de grands travaux d'infrastructures, dont l'asphaltage des routes nationales numéros 1 et 2 et de la route de l'amitié, etc. La modernisation des entreprises de télécommunications et la création d'une station de télévision nationale par ondes hertziennes, de la Radio nationale d'Haïti, émettant sur toute l'étendue du territoire du pays, de l'Entreprise nationale des oléagineux (l'ENAOL), de l'usine sucrière de Darbonnes, à Léogane, etc., donnaient l'impression que Haïti avait atteint son décollage économique. Ce "boom économique" avait comme caractéristique essentielle la concentration des revenus au niveau des entrepreneurs étrangers et locaux, du gouvernement et du monde des affaires. Les mirages de cette "économie de vitrine" se reflétaient dans des constructions résidentielles de luxe (véritables châteaux et palais), des voitures de luxe et un armement impressionnant. Derrière cette vitrine, la misère se déployait.

En effet, comme toute médaille a un revers, à l'étalage du grand luxe de l'oligarchie économique et politique correspondait la croissante détérioration des conditions de vie des couches défavorisées. Cela transparaissait à travers la ruine de l'agriculture, la rareté des denrées alimentaires et la hausse subite de leurs prix, l'arriération des villes de province et la situation de famine chronique dans divers départements du pays (surtout le Nord-Ouest et le Nord-Est). On assista également à une augmentation de l'émigration vers la République Dominicaine et de l'exode rural vers les villes, principalement Port-

anarchique, annulant toute possibilité d'évaluation de son montant global, ignorant toute planification nationale éventuellement désireuse d'articuler ses initiatives, et assistant imperturbablement à l'échec monstrueux de la plupart de ses actions. On peut même soutenir que si le régime a duré si longtemps, il n'en faudrait pas chercher la raison ailleurs que dans cette avalanche d'aide internationale, qui n'eut de cesse jusqu'au moment où tous les mécanismes sociaux et économiques du pays s'en trouvèrent détériorés et pervertis. » Cf. ANS André-Marcel d', *Haïti : paysage et société*, Paris, KARTHALA, 1987, pp. 213-214.

au-Prince et ses banlieues, transformées, à la fin des années 1970, en d'immenses bidonvilles¹⁰⁵. En même temps, les bénéfices réalisés par les entrepreneurs des industries d'assemblage, au lieu d'être réinvestis, étaient expatriés. Le gouvernement et les magnats du monde des affaires n'arrivaient pas à mettre en œuvre un modèle de développement par substitution des importations, qui eût pu favoriser l'émergence d'une bourgeoisie industrielle locale¹⁰⁶. Et la mise en œuvre de ce projet de modernisation économique impliquait aussi la modernisation des appareils répressifs.

3.2. Modernisation des appareils répressifs

La coopération militaire entre l'État néo-sultaniste duvalérien et les États-Unis d'Amérique prit fin en 1962, lorsque Papa Doc exigea le départ de la Mission militaire américaine dirigée par le colonel Heinl. L'académie militaire destinée à la formation des futurs officiers de l'Armée d'Haïti allait aussi être fermée. Duvalier voulait mettre fin à l'emprise de l'institution militaire sur le pouvoir politique et assurer du même coup l'hégémonie du corps des VSN par rapport à l'Armée d'Haïti. Mais la "sauvagerie" des Tontons Macoutes, dont Papa Doc était si fier, ne cadrerait pas avec la nouvelle conjoncture, et la modernisation économique impliquait nécessairement la

¹⁰⁵ Parlant de la macrocéphalie urbaine de Port-au-Prince au détriment des villes de province, Trouillot écrit : « Ces dernières, en effet, déclinent non seulement en termes absolus, mais surtout en relation au siège central de l'État. Citadelles de poussière s'étiolant au soleil, elles n'ont même plus mémoire de leur splendeur passée : les vieux sont partis pour le cimetière, les jeunes font bagage pour un autrepart [sic.] meilleur. Ceux qui demeurent, trop jeunes pour mourir, trop vieux pour penser à partir, montent la garde devant les galeries désertes ; mais le cœur n'y est pas. » Cf. TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, pp. 201-202.

¹⁰⁶ Voir ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie, op. cit.*, p. 75.

modernisation des appareils répressifs. Ainsi, l'académie militaire d'Haïti allait rouvrir ses portes en 1971 pour accueillir une première promotion composée de jeunes gens du même âge que le président. Dans cette même logique, le nouveau corps des Léopards était créé, sous la direction du major Acédius St-Louis, en vue de constituer, avec le bataillon tactique des casernes Dessalines, les unités d'élite anti-guérilla et de neutralisation des VSN. Quelques mois auparavant, un accord secret avait été signé avec une firme privée de Miami, dénommée *Aerotrade*, pour assurer l'entraînement et l'équipement des troupes¹⁰⁷.

L'entreprise de modernisation des appareils répressifs comprenait l'augmentation des soldes des contingents de l'armée qui passèrent de dix à cinquante dollars par mois. Cette mesure visait à calmer les tensions entre l'institution militaire et le corps des VSN. En fait, la modernisation des appareils répressifs faisait partie d'un cadre plus global. Elle répondait aux injonctions des États-Unis d'Amérique qui, depuis 1963, exigeaient comme conditions de toute aide massive la dissolution du corps des VSN ou sa refonte en un organisme fonctionnant sous les ordres de l'Armée d'Haïti¹⁰⁸. En outre, elle devait alléger l'ambiance du Palais national en facilitant le retrait de certains personnages incontrôlables liés à Papa Doc et dont la grossièreté répugnait à certaines gens de l'intérieur pourtant prêts à collaborer avec le jeune président. Les officiels américains n'appréciaient pas non plus l'atmosphère qui régnait dans le pays avec la présence trop visible des miliciens et des Tontons Macoutes ; notamment certaines têtes d'affiche tristement célèbres : Zacharie Delva, Madame Max Adolphe, Astrel Benjamin, Luc

¹⁰⁷ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., pp. 174-175.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 177.

Désir, Louis Durand¹⁰⁹, etc. Le projet de modernisation n'épargna pas non plus les institutions politiques : les Pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire reçurent également leur vernis de modernisation.

3.3 Modernisation des institutions politiques

Les institutions politiques de l'État néo-sultaniste duvalérien se devaient d'être en adéquation avec la modernisation économique et celle des appareils répressifs. Pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds internationaux, la modernisation de l'administration publique s'imposait. En 1974 fut créée la *Commission de la Réforme Administrative*, dont la mission était de lutter contre le manque d'efficacité, la corruption et la lourdeur des services publics. Les membres de ladite *Commission* furent chargés de créer le cadre légal et les infrastructures organisationnelles capables de garantir l'efficacité de l'administration publique¹¹⁰. Ces réformes devaient conduire à la naissance du ministère de la Planification et de la Coopération externe en 1977. Dans les différents ministères et, notamment, aux ministères de l'Économie et des Finances, de la Planification et de la Coopération externe, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères, des professionnels hautement qualifiés avaient été appelés pour occuper les postes les plus visibles et les

¹⁰⁹ La modernisation des appareils répressifs de l'État duvalérien ne signifiait pas la neutralisation réelle des Tontons Macoutes. Ces derniers demeuraient aussi terribles et sanguinaires qu'avant, mais moins ostensibles Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Ibidem*.

¹¹⁰ Voir ABBOTT Elizabeth, *op. cit.*, p. 176.

plus importants : techniquement et politiquement. Cela conférait un halo technocratique aux pouvoirs publics et rendait les bailleurs de fonds beaucoup plus généreux. Mais la corruption qui gangrenait les sommets de l'État¹¹¹, persistait outrageusement.

Voulant donner un aspect reluisant à son régime, le jeune président essayait d'assurer un caractère institutionnel, constitutionnel à toutes ses initiatives. Les observateurs non avertis auraient pu croire en l'autonomie apparente du Pouvoir législatif. Pourtant, le Parlement n'avait pas cessé d'être une Chambre d'enregistrement. Par exemple, lorsque le gouvernement, sous la dictée des États-Unis d'Amérique, dut procéder à la restructuration de ses forces armées, le 25 mai 1971, le ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale, Luckner Cambronne, présenta à la Chambre législative un projet d'augmentation des effectifs de l'armée. Comme cela se fait en général dans les démocraties libérales, il devait convaincre les parlementaires de la nécessité d'une telle initiative. Son argument massue pour souligner l'importance et le caractère urgent de cette mesure, c'était de faire échec aux multiples « tentatives d'infiltration du Communisme international¹¹² ». Ainsi, le projet de loi fut adopté à l'unanimité et le gouvernement put créer un corps spécial, "Les Léopards", formé de cinq cents soixante-sept soldats et officiers devant être dotés d'armes modernes et initiés aux techniques

¹¹¹ Après le mariage de Jean-Claude Duvalier en 1979, le couple présidentiel avait fait preuve d'une gloutonnerie répugnante. Une bonne partie de l'aide internationale et des recettes internes de l'État avait été détournée et convertie en fortune privée du président, de sa femme, de sa mère et de ses sœurs aînées. C'est cet appétit insatiable de la famille Duvalier qui a porté Abbott à écrire : « In fact, Haiti's antiquated and incomplete system of accounting, the right hand of its endemic corruption, guaranteed that little trace of aid money, and of the nation's internal revenues, would be left. The Régie du Tabac provides about 10 per cent of the total public-sector revenue but was not responsible to any centralized agency. As a result Régie director and Duvalier bagman Henri Siclait dipped deep into his department's coffers to enrich the Duvaliers' Swiss bank accounts and also to increase his own personal real estate holdings to 365 houses, an annual rental income for each day of the year. » Cf. ABBOTT Elizabeth, *op. cit.*, p. 171.

¹¹² Voir PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, *op. cit.*, pp. 177-178.

anti-guérilla. Peu après, on devait annoncer la constitution d'un corps de réservistes de quarante mille hommes : la milice de Duvalier devint partie de sa façade légale, tout en étant moins visible.

Les élections législatives et municipales bien "encadrées" pour le renouvellement des membres de ces institutions renforcèrent également l'apparence de légalité et d'autonomie des Pouvoirs de l'État que le régime voulait projeter, en réponse aux exigences de Washington. La Loi de 1982 sur le fonctionnement des municipalités allait même dans le sens de la décentralisation. Le Pouvoir judiciaire ne fut pas non plus traité en parent pauvre. Il se voulut tellement autonome qu'il organisa de son propre chef le procès de fonctionnaires corrompus lors de l'affaire des timbres-poste en 1977. Les prisonniers politiques connus n'étaient plus systématiquement fusillés. Ils pouvaient se présenter devant leurs juges et bénéficier d'un procès apparemment "juste et impartial".

On aurait cru que le processus de modernisation et de libéralisation des structures de l'État néo-sultaniste duvalérien était irréversible. Les réformes visaient à attirer les bonnes grâces des bailleurs de fonds internationaux et avaient été opérées sous les pressions des États-Unis d'Amérique. À l'époque, en plus de leurs monopoles traditionnels liés à la production du sucre, à l'extraction minière (bauxite, cuivre) et à l'activité touristique, la consolidation du contrôle et de la domination des États-Unis d'Amérique sur l'économie du pays se manifestait à travers l'établissement des industries de sous-traitance, les succursales des grandes entreprises transnationales

américaines¹¹³. La dépendance politique et économique accrue du pays vis-à-vis des États-Unis d'Amérique, l'impossible modernisation des structures de l'État néo-sultaniste duvaliérien profondément affectées par la corruption¹¹⁴, la récession économique mondiale ainsi que les catastrophes naturelles locales¹¹⁵, la lutte pacifique des opposants internes et les pressions américaines exigeant la démocratisation du régime, allaient entraîner inexorablement la crise de l'État néo-sultaniste duvaliérien.

4. *La crise de l'État néo-sultaniste duvaliérien*

La mise en œuvre du projet de modernisation du régime de Jean-Claude Duvalier et les succès apparents de cette "économie de vitrine" semblaient garantir une certaine longévité à l'État néo-sultaniste duvaliérien. La modernisation des appareils répressifs et des institutions politiques, de même qu'une tentative de libéralisation évidente, paraissaient refléter sa capacité d'évolution et d'adaptation par rapport aux changements structurels et conjoncturels observés dans l'environnement économique, politique et idéologique mondial. Mais la fin de la période d'expansion de l'économie capitaliste

¹¹³ Cf. PIERRE-CHARLES Gérard, « *Haiti (1930-1975) : la crisis ininterrumpida* », *art. cit.*, pp. 211-212.

¹¹⁴ Avec l'avènement de Jean-Claude Duvalier au pouvoir en 1971, le concept de corruption ne convenait plus pour caractériser le régime. Avec l'augmentation considérable de l'aide américaine après la mort de Papa Doc, la corruption allait être centralisée et le chef de l'État personnellement allait devenir le principal bénéficiaire de cette aide massive. À la fin du régime, l'État néo-sultaniste duvaliérien s'était tout simplement transformé en une kleptocratie. À ce sujet, James Ferguson écrit : « ... the principal recipient of foreign aid was Jean-Claude Duvalier. » Voir FERGUSON James, *Papa Doc, Baby Doc : Haiti and the Duvaliers*, New York, Basil Blackwell, 1987, p. 70. Voir aussi ANDRESKI Stanislas, « *Kleptocracy as a System of Government in Africa* », in EKPO Monday U. (dir.), *Bureaucratic Corruption in Sub-Saharan Africa*, Washington, D. C., University Press of America, 1979.

¹¹⁵ Voir GREENE Anne, *The Catholic Church in Haiti : Political and Social Change*, East Lansing, Michigan State University Press, 1993, p. 44.

mondiale, en 1977 (*les trente glorieuses*), et la crise de la dette externe en 1982, amorcée par la déclaration d'insolvabilité du Mexique et marquant la décennie perdue en Amérique latine, allaient conduire à la désintégration des régimes autoritaires dans cette région¹¹⁶. L'État néo-sultaniste duvalérien ne fit pas exception à la règle. La politique étrangère du gouvernement Carter, dominée par la promotion et la défense des droits de l'homme, de même que les changements enregistrés dans la doctrine et les activités de l'Église catholique, devaient créer des fissures dans l'édifice duvalérien. L'opposition pacifique interne ne tarda pas à s'y introduire pour exiger la démocratisation du régime. Dès lors, la crise de l'État néo-sultaniste duvalérien devint manifeste et la chute du régime s'avéra inévitable. L'État néo-sultaniste duvalérien face à la récession économique mondiale, sa logique de fonctionnement face aux changements enregistrés dans l'environnement international, la chute de ce régime et la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien en 1986 constituent la matière du quatrième et dernier point de ce chapitre.

4.1. L'État néo-sultaniste duvalérien face à la récession économique mondiale

La coïncidence entre la crise structurelle ayant affecté l'économie capitaliste mondiale et les événements historiques de la troisième vague de démocratisation ont conduit certains

¹¹⁶ Cf. REMMER Karen L., « *New Theoretical Perspective on Democratization* », in *Comparative Politics*, vol. 28, no. 1, octobre 1995, pp. 113-114.

auteurs à établir des relations entre économie et changement politique¹¹⁷. Dans le cas de l'État néo-sultaniste duvalérien, ces rapports étaient manifestes. La récession mondiale provoquée par la hausse du prix du pétrole en 1973-1974 et 1978-1979, compliquait davantage la situation de ce pays où "l'économie de vitrine" commençait à manifester des signes évidents d'épuisement¹¹⁸. Il convient de souligner que la poussée économique observée au cours des années 1970 reposait davantage sur la montée des prix du café, le caractère massif de l'aide internationale, les activités touristiques¹¹⁹ et les contributions régulières de la diaspora haïtienne aux parents restés au pays (plus de treize millions de dollars par an, à l'époque) que sur l'apport réel des industries d'assemblage¹²⁰.

Au début des années 1980, toute une série de catastrophes allait frapper de plein fouet l'économie haïtienne. En 1981, la fièvre porcine africaine infecta les porcs haïtiens et, sous les pressions de Washington qui voulait éviter la propagation de la maladie dans d'autres pays du continent, le régime de Jean-Claude Duvalier ordonna l'abattage de tous les porcs. Or, ceux-ci étaient considérés comme le compte en banque des paysans haïtiens, dont les conditions de vie furent terriblement affectées par une telle décision. Cette même année, l'ouragan Allen détruisit la majeure partie de la production caféière du pays, et la découverte du virus du SIDA chez certains Haïtiens, jointe aux conclusions hâtives et à l'exploitation malhonnête qui en a été faite, démantelèrent

¹¹⁷ HAGGARD Stephan et KAUFMAN Robert (dir.), *The Political Economy of Democratic Transition*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

¹¹⁸ Si entre 1975 et 1980 le produit interne brut accusa un taux de croissance de l'ordre de 5,3%, entre 1980 et 1985, le taux chuta à -2,6%. Voir MANIGAT Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, op. cit., p. 184.

¹¹⁹ Selon Mats Lundahl, en 1981 les activités touristiques, avec trois cent trente-neuf mille visiteurs, rapportaient quarante-quatre millions de dollars à l'État haïtien. Voir LUNDAHL Mats, *Politics or Markets ? Essays on Haitian Underdevelopment*, op. cit., p. 412.

¹²⁰ Cf. TROUILLOT Michel-Rolph, op. cit., p. 233.

l'industrie touristique haïtienne¹²¹. Toujours au début des années 1980, le drame haïtien alerta l'opinion publique internationale, lorsque le phénomène de désespoir collectif provoqua les premières vagues de départ massif de "boat people"¹²² vers les plages de la Floride. La corruption généralisée et la crise de la dette externe en 1982 aggravèrent la situation. L'influence considérable de la mère de Jean-Claude Duvalier et de sa femme ainsi que leur implication profonde dans la corruption¹²³ portèrent les États-Unis d'Amérique et la Banque mondiale à imposer au pays leur propre ministre de l'Économie et des Finances en 1982, en la personne de Marc Louis Bazin, surnommé *Mister Clean* par la presse américaine. Mais l'arrogance de l'épouse du chef de l'État et sa mainmise sur les pouvoirs publics étaient incompatibles avec la présence de technocrates et de gens imposés par les institutions internationales, d'où le caractère éphémère des cabinets ministériels¹²⁴. Elle alla jusqu'à humilier et révoquer grossièrement Bazin qui dut quitter précipitamment le pays¹²⁵.

De telles pratiques, ajoutées à la crise de la dette externe, devaient augmenter la réticence des bailleurs de fonds, et la manne de l'aide internationale se tarit pour le pouvoir. À côté de la corruption généralisée, il faut souligner aussi qu'avec l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Angleterre et de Ronald Reagan aux États-Unis d'Amérique, respectivement en 1979 et 1981, des mesures de restructuration de l'économie capitaliste mondiale allaient être adoptées, et la vague de libéralisation, le néo-libéralisme, réorienta la canalisation de l'aide publique au développement. En ce

¹²¹ Voir LUNDAHL Mats, *Ibidem*.

¹²² Voyageurs clandestins utilisant de frêles embarcations pour se diriger vers les côtes de la Floride.

¹²³ Cf. GREEN Anne, *The Catholic Church in Haiti : Political and Social Change, op. cit.*, pp. 35-39.

¹²⁴ *Ibid.*, pp. 11-12.

¹²⁵ Voir TROUILLOT Michel-Rolph, *op. cit.*, p. 188.

sens, la politique néo-libérale de Thatcher et de Reagan, en réalité celle de l'Occident tout entier (le Consensus de Washington, en 1990) qui consistait à faire passer la plus grande partie de l'aide bilatérale et multilatérale destinée aux pays sous-développés par le canal des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le but évident d'affaiblir l'État dans les pays du Sud et de favoriser le développement et le renforcement du secteur privé, expliquait surtout cette situation¹²⁶.

La misère commençait à devenir réellement insupportable pour les couches défavorisées, au point que, au cours des mois de mai et de juin 1984, on enregistra des soulèvements populaires dans les villes des Gonaïves (l'Artibonite), du Cap-Haïtien (le Nord) et de Hinche (le Centre), où les manifestants criaient : « À bas la misère, à bas la dictature¹²⁷ ». En 1985, la sécheresse s'abattit sur les zones rurales et provoqua une chute de 20% du niveau de production des denrées alimentaires et la baisse considérable du débit du lac de Péligre, avec, pour conséquence, une crise énergétique qui affecta grandement les activités de production dans les usines de sous-traitance. Cette situation de misère généralisée entraîna une nette augmentation de l'exode rural et l'émigration clandestine vers la République Dominicaine et la Floride. L'incapacité du régime à donner des réponses appropriées à ces graves problèmes annonçait sa chute inévitable¹²⁸.

¹²⁶ Cela avait créé un climat d'hostilité entre l'État néo-sultaniste duvaliérien et les ONG. La volonté du pouvoir de contrôler celles-ci avait conduit à la publication, le 27 décembre 1982, du décret réglementant l'implantation et le fonctionnement des ONG dans le pays. Mais en fait, ce qui intéressait le gouvernement, c'était surtout le contrôle du flot de dollars qui permettait aux ONG de financer, progressivement, environ 70% des services de santé et 60% des services d'éducation dans le pays. D'où le conflit ouvert qui éclata entre le régime et les ONG liées à l'Église catholique et à l'USAID. Voir à ce sujet, ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : l'invasion des ONG*, Port-au-Prince/Montréal, CRESFED/CIDIHCA, 1997, pp. 184-188.

¹²⁷ Voir ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 89.

¹²⁸ Voir GREEN Anne, *op. cit.*, p. 44.

D'autant plus que certains changements dans la politique internationale étaient tout aussi défavorables à la survie du régime.

4.2. La logique de fonctionnement de l'État néo-sultaniste duvalérien face aux changements enregistrés dans l'environnement politique international

La récession économique mondiale, les causes sanitaires et les catastrophes naturelles qui contribuèrent à la détérioration de la situation économique interne, affaiblirent considérablement l'État néo-sultaniste duvalérien. Le changement d'attitude de l'Église catholique et, surtout, l'importante réorientation de la politique étrangère des États-Unis d'Amérique -vu l'influence considérable que ce pays a toujours exercée en Amérique centrale et dans la Caraïbe¹²⁹-, facilitèrent aussi l'allègement de la terreur camouflée sous la dictature de Duvalier II.

L'appui traditionnel de l'Église catholique au pouvoir politique qu'elle légitimait portait certains observateurs à considérer le catholicisme comme un obstacle à la démocratie¹³⁰. Mais, dans les années 1960, des changements notables avaient été

¹²⁹ Voir WHITEHEAD Lawrence, « International Aspects of Democratization », in O'DONNELL Guillermo et al., *Transitions from Authoritarian Rule : Prospects for Democracy. Comparative Perspective*, vol. III, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986, pp. 3-47

¹³⁰ Selon Seymour Martin Lipset, le catholicisme « apparaît comme opposé à la démocratie dans la période d'entre-deux-guerres en Europe et en Amérique latine ». Voir LIPSET Seymour Martin et al., *A Comparative Analysis of the Social Requisites of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1990, p. 29. Samuel P. Huntington, de son côté, reconnaît que l'Église catholique avait été associée, en Espagne, en Amérique latine et en d'autres lieux, à l'establishment local, à l'oligarchie latifundiste et aux gouvernements autoritaires. Voir HUNTINGTON Samuel P., *op. cit.*, p. 77.

enregistrés dans la doctrine sociale de l'Église catholique, qui transformèrent sa pratique. Elle devint une institution liée aux forces du changement et un catalyseur important pour la troisième vague de démocratisation à l'échelle planétaire.

En effet, avec le Concile Vatican II (1962-1965), l'Église catholique amorça un processus de changements idéologiques radicaux et surprenants qui eurent des impacts profonds sur la transformation des églises nationales. Celles-ci passèrent d'une posture de défenseurs du *statu quo*, à celle d'opposition à l'autoritarisme, et de défenseurs des réformes sociales, économiques et politiques¹³¹. Selon le Concile Vatican II, les dirigeants de l'Église avaient la responsabilité « d'approuver les jugements moraux, même sur le plan politique et, en ce qui a trait au respect des droits fondamentaux de la personne humaine..., de faire nécessairement ces jugements¹³² ». Ces affirmations qui définissaient la nouvelle orientation politique de l'Église catholique furent recueillies, remodelées et approfondies dans les Conférences de Medellín en 1968 et de Puebla en 1979 ainsi que dans d'autres synodes réalisés sous la direction du *Conseil épiscopal latino-américain* (CELAM). Les prêtres trouvaient dans les documents officiels de l'Église, qui définissaient l'option préférentielle pour les pauvres, les éléments de base pour l'élaboration de la théologie de la libération. Celle-ci favorisa une nouvelle approche sociopolitique qui faisait des églises nationales la principale force de changement politique ou, en d'autres termes, le principal adversaire des régimes autoritaires dans divers pays de la région. Les visites du Pape Jean-Paul II qui a toujours dénoncé les violations des droits de l'homme et identifié publiquement l'Église

¹³¹ Cf. HUNTINGTON Samuel P., *The Third Wave*, *op. cit.*, p. 45.

¹³² SMITT Brian, *The Church and Politics in Spain: Challenges to Modern Catholicism*, Princeton, Princeton University Press, 1982, p. 284.

catholique comme « la gardienne de la liberté qui est la condition essentielle pour une véritable dignité humaine », vinrent renforcer considérablement l'action des différentes églises nationales.

Par ailleurs, au début des années 1970, on a enregistré un changement graduel dans la politique étrangère des États-Unis d'Amérique qui allaient, progressivement, faire de la défense des droits humains et de la promotion de la démocratie représentative l'axe fondamental de leur appui politique et de leur aide économique aux pays bénéficiaires. Cette nouvelle orientation s'amorça timidement au Congrès, au second semestre de l'année 1973, quand celui-ci organisa quinze séances sur l'orientation de la politique extérieure américaine, présidées par le "*Representative Donald Fraser Subcommittee on International Organizations and Movements*". Le rapport final de ces séances de travail, rendu public au début de l'année 1974, établit la promotion des droits humains comme un objectif important de la politique extérieure des États-Unis d'Amérique et recommanda une série d'actions concrètes pour atteindre ce but. La même année, le Congrès introduisit des amendements relatifs aux droits humains dans l'*Acte d'Aide Étrangère*, l'*Acte d'Assistance Mutuelle* et l'*Acte de Réforme du Commerce*. Des amendements similaires figureront, trois ans plus tard, dans l'*Acte des Institutions Financières Internationales*. Le thème central de ces amendements était la suspension de l'aide américaine à tous les pays coupables de graves violations des droits humains, à moins que le président des États-Unis d'Amérique ait des arguments valables pour continuer à le faire¹³³.

¹³³ HUNTINGTON Samuel P., *op. cit.*, p. 92.

En 1977, la préoccupation du Congrès américain pour les droits humains et sa recommandation d'appliquer des sanctions économiques contre les pays violateurs de ces droits devinrent l'axe principal de la politique étrangère du président Jimmy Carter¹³⁴. Après avoir utilisé les droits humains comme thème principal de sa campagne électorale, il les transforma en un aspect fondamental de sa politique extérieure et essaya de les situer, à travers ses discours, au centre du débat mondial. En 1980, le président Reagan, qui succéda à Carter, banalisa, dans un premier temps, la question de la violation des droits humains par les régimes autoritaires situés dans l'aire d'influence des États-Unis d'Amérique, pour se concentrer, conjointement avec le Vatican, dans la lutte contre le système communiste. Malgré tout, la politique de promotion des droits de l'Homme du gouvernement Carter influença fortement le processus de libéralisation et de démocratisation amorcé en Amérique latine et dans d'autres régions du monde à la fin des décennies 1970-1980. En outre, sous les pressions du Congrès, et compte tenu de la création du *National Endowment for Democracy*, le gouvernement Reagan finit par promouvoir les droits humains et la démocratisation des régimes communistes et non communistes¹³⁵.

Ces changements survenus dans la doctrine sociale de l'Église catholique et dans la politique étrangère des États-Unis d'Amérique, affectèrent la logique de fonctionnement et les structures de l'État néo-sultaniste duvaliérien qui maintenait l'usage de la répression systématique comme l'un de ses principaux piliers. En dépit des activités ouvertement antigouvernementales de l'Église catholique d'Haïti, le régime de Jean-

¹³⁴ *Ibid.*, p. 212.

¹³⁵ JACOBY Tamar, « *The Reagan Turnaround on Human Rights* », in *Foreign Affairs*, no. 64, été 1986, pp. 1066-1086.

Claude Duvalier éprouvait d'énormes difficultés à réagir contre ladite institution comme l'avait fait son père¹³⁶. Avec le symposium de 1982¹³⁷ et la visite du Pape en 1983¹³⁸, l'Église catholique, à travers sa station de radio, "*Radyo Solèy*", les communautés ecclésiales de base et les mouvements paysans, réalisa un travail de conscientisation et de mobilisation qui allait culminer, au cours de l'année internationale de la jeunesse (1985), dans une insurrection pacifique contre laquelle la dictature ne put rien. Ainsi, l'Église catholique nationale devenait, malgré les intimidations du pouvoir, le principal acteur politique qui organisa et orienta la lutte nationale et populaire qui devait aboutir à la chute du régime en 1986.

L'affaiblissement du régime de Jean-Claude Duvalier commença timidement avec l'avènement du président Carter au pouvoir en 1976. La politique de promotion et de défense des droits humains du gouvernement Carter eut un grand impact sur le régime jean-claudiste, étant donné la nature répressive de celui-ci et les relations de dépendance entre Haïti et les États-Unis d'Amérique. En 1977, les pressions du gouvernement américain amenèrent le régime répressif à procéder à la libération de dizaines de prisonniers politiques. Cette décision eut un double effet. Premièrement, elle fut

¹³⁶ Pour une étude systématique des rapports entre l'Église catholique d'Haïti et l'État néo-sultaniste duvaliérien, voir GREEN Anne, *The Catholic Church in Haiti : Political and Social Change, op. cit.*, et pour les rapports entre religions et politique en Haïti, voir LAGUERRE Michel S., *Vodou and Politics in Haiti*, Houndmills... Londres, The Macmillan Press Ltd, 1989 ; NÉRESTANT Mical C., *Religions et politique en Haïti*, Paris, KARTHALA, 1994 ; HURBON Laënnec, *Religions et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Éditions du Cerf, 2004.

¹³⁷ Le symposium national réalisé à Port-au-Prince du 2 au 6 décembre 1982, réunissait cent-vingt participants, dont des évêques, des religieux, religieuses et paysans délégués des sept diocèses du pays. À la fin du symposium, la hiérarchie de l'Église catholique nationale exprima officiellement sa volonté de promouvoir la formation des communautés ecclésiales de base à travers tout le pays, de travailler solidairement pour transformer la société par une pastorale collective avec une priorité pour les pauvres, les paysans et les jeunes. Cf. *Présence de l'Église en Haïti : messages et documents de l'Épiscopat*, Paris, Éditions S. O. S., 1988, p. 36.

¹³⁸ Au mois de mars 1983, le Pape Jean-Paul II visita Haïti et déclara à l'aéroport de Port-au-Prince : « Il faut que les choses changent, que toutes les catégories de pauvres retrouvent l'espoir. »

interprétée en Haïti comme une capitulation du régime, ce qui allégea le poids de la peur dans la population. Deuxièmement, les prisonniers libérés et expulsés du pays pouvaient témoigner, devant la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique et la Commission Interaméricaine des Droits Humains de l'OEA, sur les cachots des Duvalier et les conditions pénitentiaires en Haïti. Ces témoignages portèrent le Congrès américain à exiger du gouvernement américain, d'une part, davantage de pressions sur le gouvernement haïtien pour l'obliger à se libéraliser, à se montrer plus tolérant envers les opposants politiques, et, d'autre part, une augmentation de la vigilance de la communauté internationale sur le régime de Baby Doc.

En réaction à cette situation, le régime de Jean-Claude Duvalier essaya de se créer une nouvelle image internationale, en adoptant un nouveau discours de libéralisation. Ce discours adressé à la communauté internationale fut exploité à fond par les acteurs internes qui se l'approprièrent. Ils commencèrent donc à s'organiser dans le cadre de cette nouvelle politique. Face à l'audace de l'opposition, le gouvernement dut entreprendre des actes de représailles pour rappeler aux acteurs politiques internes que son discours était un discours binaire liant par conséquent deux éléments : libéralisation/répression. Le premier élément était, bien entendu, adressé aux bailleurs de fonds internationaux et, principalement, au gouvernement Carter, son appui économique et politique étant indispensable à la survie du régime. Le second élément, la répression, était destiné aux opposants internes pour leur faire comprendre, malgré tout, que la paix de cimetière continuait à être la seule méthode de gouvernement du régime¹³⁹. Mais en

¹³⁹ Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 419-430.

dépit de la volonté de Duvalier II de se maintenir au pouvoir contre vents et marées, la chute du régime paraissait de plus en plus inévitable.

4.3. Chute du régime néo-sultaniste duvalérien et réapparition de l'État néo-patrimonial haïtien

Un an et demi après la grande vague de répression qui culmina dans le démantèlement du mouvement démocratique le 28 novembre 1980, Jean-Claude Duvalier, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au pouvoir le 22 avril 1982, parla dans son discours de l'instauration de la démocratie et de la nécessité de son institutionnalisation. Il annonça la prochaine création d'une Commission des droits humains et promit en même temps d'organiser des élections municipales, suspendues par Papa Doc. Il invita également au dialogue les Haïtiens qui vivaient hors du pays¹⁴⁰. Ce discours "d'ouverture" était lié au travail des exilés auprès du Congrès américain à majorité démocrate, faisant pression sur le gouvernement Reagan à propos de sa politique extérieure envers Haïti. Car l'appui de Washington à la dictature des Duvalier ou son indifférence à la cause de la démocratie en Haïti, était incompatible avec son discours et sa politique par rapport à Cuba et au Nicaragua qu'il accusait d'être des régimes antidémocratiques.

¹⁴⁰ MOÏSE Claude et OLIVIER Émile, *Repenser Haïti. Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, Montréal, CIDIHCA, 1992, p. 76.

En cette période de l'année 1982, s'intensifiait le travail des prêtres et laïcs engagés auprès des paysans, des jeunes et des habitants des bidonvilles. Les églises s'étaient converties en assemblées politiques où les prêtres mettaient en œuvre leur talent d'orateurs en prononçant des discours incendiaires contre le régime, sous les applaudissements des fidèles. Face à cette situation, le ministère des Relations extérieures et des Cultes convoqua certains religieux qui reçurent du chancelier des avertissements sévères (des menaces d'expulsion aux étrangers). La *Conférence haïtienne des religieux*, qui avait déjà protesté contre les actes de répression du 28 novembre 1980 perpétrés par le gouvernement, fit une déclaration publique dans laquelle elle dénonça les menaces de la chancellerie contre ses membres.

L'arrestation et l'emprisonnement de Gérard Duclerville, le 28 décembre -laïc engagé, responsable de *l'Association des volontaires catholiques-*, occasionnèrent une mobilisation générale de toutes les organisations catholiques pour sa libération. La *Conférence épiscopale haïtienne* et la *Conférence haïtienne des religieux* publièrent conjointement une lettre convoquant une journée nationale de prière pour obtenir la libération de Gérard Duclerville et exprimer en même temps leur solidarité à tous les prisonniers politiques. L'ampleur de la mobilisation conduisit le gouvernement à le libérer avant le 9 février 1983, date de la journée nationale de prière¹⁴¹. L'affaire Duclerville marquait la fin de l'"harmonie entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel". Ce qui allait être confirmé par le Pape, le 9 mars 1983, durant sa visite à Port-au-Prince. Pressé de toutes parts, le gouvernement essaya de changer son image en réduisant la répression et en recourant à des manœuvres dilatoires consistant : à

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 78.

organiser des élections municipales en trois étapes (de février à août 1983) ; à modifier la Constitution de 1971 (une séance de marathon au Parlement qui dura du 25 au 27 août) ; et à convoquer des élections législatives pour le mois de février 1984.

La nouvelle Constitution de 1983 n'avait rien de nouveau, sauf un cabinet ministériel de trois paliers (ministres d'État, ministres et secrétaires d'État) et la réaffirmation de la présidence à vie¹⁴². Malgré les pressions des États-Unis d'Amérique et l'affrontement avec l'Église catholique, le régime considérait que la présidence à vie n'était pas négociable¹⁴³. En outre, la parodie d'élections n'avait pas eu l'effet escompté au niveau national et international. L'ambassade américaine exprima publiquement ses réserves sur le déroulement des élections et les parlementaires américains du *Black Caucus*, observateurs attentifs de l'évolution de la situation politique haïtienne, les dénoncèrent tout simplement¹⁴⁴. Au cours des mois de mai et de juin 1984, il y eut des soulèvements populaires aux Gonaïves, au Cap-Haïtien et à Hinche, où les manifestants criaient : « À bas la misère, à bas la dictature ! ».

¹⁴² Et c'était là où le bât blessait particulièrement. En effet, Grégoire Eugène, l'éminent juriste, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'État d'Haïti et l'un des principaux opposants au régime de Baby Doc, avait entrepris, dès 1980, une critique systématique de la présidence à vie qu'il considérait comme un anachronisme, une incohérence et une absurdité, vu son incompatibilité par rapport au principe de souveraineté populaire dont l'élection présidentielle au suffrage universel direct est l'un des attributs. Voir EUGÈNE Grégoire, « *Souveraineté dans la Constitution haïtienne. De la présidence à vie* » in *Fraternité*, Série II, no 1, Port-au-Prince, mai 1980, et « *L'inconstitutionnalité d'une Constitution* », in *Fraternité*, Série III, no. 1, Port-au-Prince, 27 mai-12 juin 1984. Voir aussi à ce sujet MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, op. cit., pp. 430-431.

¹⁴³ *Le Petit Samedi Soir*, no. 493, 27 août-2 septembre 1983

¹⁴⁴ Pour que des élections ne soient plus que de simples formalités, déclara le député Walter Fauntroy au sujet des élections législatives récemment organisées, il faut qu'il existe des partis politiques, une presse libre, des débats et des discussions politiques. Malheureusement, le processus électoral en Haïti ne remplit aucun de ces critères. Cité in MOÏSE Claude, op. cit., p. 441.

Après ces soulèvements, la situation, devenue moins tendue avec le retour de Grégoire Eugène de l'exil, la réapparition de Sylvio C. Claude et la création de deux nouveaux partis politiques, se compliqua une fois de plus par le déclenchement d'une nouvelle vague de répression qui dura jusqu'au second semestre de 1984. Ces actes de répression ne se comptaient plus : deux cents arrestations d'animateurs communautaires¹⁴⁵ et de membres des communautés ecclésiales de base (TKL). La *Conférence épiscopale haïtienne*, le 12 décembre, adressa au chef de l'État un mémorandum dans lequel elle protesta énergiquement contre la campagne d'intimidation et les actes de répression du gouvernement¹⁴⁶.

L'année 1985 commença dans l'agitation, malgré le discours du 2 janvier prononcé par le président dans lequel il reprit ses promesses de démocratisation du système politique. Le 2 février, des milliers de jeunes, encadrés par l'Église catholique, défilèrent à travers les rues de Port-au-Prince. Deux jours après, la réponse du gouvernement s'exprima à travers la manifestation d'appui des militants duvaliéristes. Dans l'intervalle, le mécontentement se généralisa parmi les jeunes, les habitants des bidonvilles et les paysans, gagnant aussi les autres couches sociales. C'est dans cette situation interne explosive et sous les pressions de la communauté internationale, que Jean-Claude Duvalier prononça son discours du 22 avril 1985. Un discours dans lequel il déclara avoir pris délibérément, et de manière irréversible, la décision de moderniser le système politique haïtien moyennant l'établissement progressif des structures

¹⁴⁵ Des laïcs liés à l'Église catholique et engagés dans le travail de conscientisation et d'encadrement des associations paysannes et des autres couches défavorisées de la société haïtienne.

¹⁴⁶ MOÏSE Claude, *Ibid.*, p. 444.

institutionnelles correspondant aux normes de la démocratie libérale et compatible avec les caractéristiques particulières du peuple haïtien¹⁴⁷.

Le président annonça dans son discours l'élaboration d'une loi sur le fonctionnement des partis politiques et des amendements constitutionnels pour l'établissement d'un Pouvoir exécutif bipolaire, avec le Président à vie comme chef de l'État et un Premier ministre qui sortirait du parti majoritaire au Parlement, comme chef de gouvernement. La mise en œuvre de telles décisions ne se fit pas attendre. Le 3 juin 1985, les députés votèrent une Loi de révision de la Constitution qui fut promulguée le même jour par le gouvernement. Le 5 du même mois, les amendements constitutionnels étaient ratifiés. Le 22 juillet, le peuple fut convoqué au référendum pour se prononcer sur le nouveau régime politique. Mais l'opinion publique nationale et internationale savait qu'il s'agissait d'une mystification et les gens avaient, de plus en plus, l'impression d'assister à l'écroulement du régime.

Dans la nuit du 23 juillet, le prêtre Albert Desmet fut assassiné, et le 24, trois autres prêtres étaient expulsés du pays. L'Église catholique, manifestant publiquement sa consternation et sa colère, se déclara persécutée par les autorités et invita les fidèles à entreprendre des activités de jeûne et de prière pour que l'institution pût supporter et traverser cette situation difficile. Entre-temps, le malaise atteignit la coupole du pouvoir. Face aux rumeurs de coup d'État, Roger Lafontant, le tout-puissant ministre de

¹⁴⁷ GUERRE Rockfeller, *Mon mandat sous Jean-Claude Duvalier*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987, pp. 125-127.

l'Intérieur du régime, fut destitué et exilé, et divers fonctionnaires liés à sa personne, parmi lesquels des militaires et des Tontons Macoutes, furent révoqués et désarmés¹⁴⁸.

C'est dans cette situation de confusion et de perplexité générale qui perdurait qu'eut lieu la réouverture des classes au mois d'octobre. Le 30 de ce mois, il y eut aux Gonaïves des manifestations populaires qui se prolongèrent pendant tout le mois de novembre. Le 28 de ce même mois, trois élèves de l'école des Frères furent assassinés par des Tontons Macoutes du régime, à l'intérieur de leur établissement scolaire. Les jeunes des Gonaïves invitèrent les pères et mères de famille et tous les élèves du pays à se solidariser avec les victimes par des activités de grèves et de manifestation jusqu'au renversement de la dictature. La réponse fut positive et massive. Le 31 janvier 1986, Larry Speaks, le porte-parole du président Reagan, annonça la chute du régime dictatorial et le départ de Jean-Claude Duvalier pour la France.

Le gouvernement protesta vigoureusement contre la déclaration du porte-parole de la Maison-Blanche, et le président prononça un discours dans lequel il affirma qu'il continuerait à gouverner le pays et que son régime était aussi solide que le roc. Mais, étant donné les rapports de dépendance politique et économique entre Haïti et les États-Unis d'Amérique, tout le monde savait que "le porte-parole de la puissance tutrice ne pouvait pas mentir". La vérité était que son calendrier, comme dans les relations entre propriétaires et locataires, ne correspondait pas à celui du tyran qui n'était pas pressé, mais qui, de toute façon, allait partir. Ainsi, commencèrent pour les habitants de Port-au-Prince les jours les plus longs du régime des Duvalier, en termes d'angoisse collective,

¹⁴⁸ MOÏSE Claude, *op. cit.*, pp. 447-448.

de peur et de terreur, jusqu'au 7 février quand les habitants de la capitale se réveillèrent de ce long cauchemar pour voir sur le petit écran l'ex-dictateur s'adresser au peuple pour lui annoncer qu'il avait confié le pouvoir à l'armée et lui souhaiter bonne chance !

Vu le caractère profondément terroriste et rétrograde de l'État néo-sultaniste duvaliérien et sa longévité (29 ans), il n'y avait pas dans le pays de véritables institutions, de classes moyennes et une classe ouvrière significatives, ni une société civile robuste et des partis politiques structurés. Face à ce vide total, l'ex-dictateur remit le pouvoir à l'armée, pour assurer la transition. On était donc passé d'une dictature civile de caractère personnaliste, à un régime militaire de type corporatif ; d'un État néo-sultaniste, à un État néo-patrimonial. Étant donné la fusion existant entre le président, le régime et l'État, le départ du dictateur signifiait aussi la transformation de l'État néo-sultaniste, sa désintégration progressive et son effondrement en 1994. En effet, la nature même du régime et de l'État duvaliérien allait conduire à une transition chaotique, une succession de régimes militaires autoritaires, de coups d'État et de brigandages politiques¹⁴⁹. La corruption généralisée et l'ambition de pouvoir de certains membres de la hiérarchie militaire les portèrent à instrumentaliser la base de l'institution pour s'emparer du pouvoir, et offrir le triste spectacle d'officiers supérieurs en sous-vêtements ligotés par des soldats et largués devant le Grand Quartier Général des Forces armées d'Haïti¹⁵⁰.

¹⁴⁹ Comme l'ont souligné Linz et Chehabi, « A sultanistic regime can endure a long time, but experience shows that most end in a more or less chaotic way. When they do come to an end, they are less likely than other types of nondemocratic regimes to be replaced by democracies. » Voir LINZ Juan J. et CHEHABI H. E., « *A Theory of Sultanistic 2. Genesis and Demise of Sultanistic Regimes* », art. cit., p. 37.

¹⁵⁰ Voir JEAN-FRANÇOIS Hérol, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, Port-au-Prince, MEDIATEK, 1995, p. 273.

Le processus de changement politique se déroula de manière explosive, dans une atmosphère d'affrontements violents, sans médiation possible, entre, d'une part, l'armée et les forces néo-duvaliéristes (employant leurs armes de guerre contre une population civile désarmée) et, d'autre part, les masses populaires, sous l'influence de courants idéologiques radicaux, qui essayaient de faire triompher leurs revendications au moyen de manifestations de rue, de résistance active et de grèves générales. Malgré la promulgation de la Constitution de 1987 définissant les règles du jeu¹⁵¹, les militaires n'entendaient pas perdre le contrôle des sommets de l'État néo-patrimonial, car la symbiose totale entre domaine privé et domaine public, sans oublier le trafic de stupéfiants, leur garantissait la possibilité de s'enrichir indéfiniment. Dans de telles conditions, les élections du 29 novembre 1987 allaient être noyées dans le sang. Et les élections tristement célèbres du 18 janvier 1988 permirent à l'armée de nommer Leslie F. Manigat président, pour être renversé le 20 juin de la même année. Les confrontations entre les secteurs populaires et les forces néo-duvaliéristes, les divers coups d'État et les tentatives de coup d'État qui marquèrent la période comprise entre 1986 et 1990, donnent une idée de la nature convulsive de la transition et des difficultés d'institutionnalisation du processus politique dans un pays qui n'a jamais connu une véritable expérience démocratique au cours de son histoire¹⁵².

¹⁵¹ Comme cela arrive en général à la chute d'un régime sultaniste ou néo-sultaniste, les militaires haïtiens se moquaient de la Constitution et se fichaient pas mal des règles du jeu. À ce sujet, Linz et Chehabi écrivent : « The weakness of institutions and the manipulation of democratic procedures make the establishment and consolidation of democratic politics very difficult. If the sultanistic leader or his successors in an interim regime decide to begin to liberalize, the chances that the attempt might succeed and pave the way for a genuine democracy are slim. » Cf. LINZ Juan J. et CHEHABI H. E., *art. cit.*, p. 38.

¹⁵² Comme l'a fait remarquer Huntington, « À la fin des années quatre-vingts, les obstacles à la démocratie en Haïti étaient tellement graves qu'ils auraient décontenancé même les leaders démocratiques les plus obstinés et les plus dévoués. » Voir HUNTINGTON Samuel P., *The Third Wave, op. cit.*, p. 108.

Les élections du 16 décembre 1990, réalisées avec l'appui et la vigilance de la communauté internationale, amenèrent Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. La tentative de personnalisation du pouvoir, au mépris de la Constitution de 1987, et les maladroites politiques du régime Lavalas¹⁵³ créèrent les conditions nécessaires à l'intervention des généraux. Et c'est dans un climat de quasi-anarchie et d'ingouvernabilité qu'eut lieu le coup d'État militaire du 30 septembre 1991, sept mois après l'investiture du président nouvellement élu. Ce coup d'État sanglant qui fit plusieurs milliers de morts, fut un coup de trop. L'État néo-patrimonial haïtien, ayant succédé à l'État néo-sultaniste duvaliérien, dut faire face à une crise profonde entre 1991 et 1994, à laquelle il n'allait pas survivre¹⁵⁴.

En faisant de la répression systématique, du vaudou et de la corruption les trois piliers de son pouvoir, François Duvalier était parvenu à anéantir les élites politiques traditionnelles noire et mulâtre et à éliminer tous ses opposants. Il en avait profité pour se débarrasser des institutions qui ne lui convenaient pas et, surtout, pour domestiquer et instrumentaliser celles qui pouvaient lui permettre de jeter les bases de sa dictature dynastique. L'émasculature de l'Armée d'Haïti, l'officialisation du corps des VSN et l'écrasement de toutes les organisations de la société civile avaient ouvert la voie à sa réélection anticipée en 1961 et à l'instauration de la présidence à vie en 1964. Profitant de la phobie anticastriste des Américains et faisant preuve d'un anticommunisme primaire, Papa Doc avait établi dans le pays un régime de terreur, personnalisé et

¹⁵³ Jean-Bertrand Aristide baptisa le vaste mouvement populaire et démocratique de l'après-Duvalier du nom de Lavalas (Avalanche).

¹⁵⁴ Voir JEAN-FRANÇOIS Hérold, , *op. cit.*, pp. 607-609.

centralisé le pouvoir à un point tel que les lignes de démarcation entre le président, le régime et l'État s'estompaient complètement. Dans cette logique fusionnelle, les legs de l'État post-occupation avaient totalement disparu et l'on était passé de la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien dès l'avènement d'Élie Lescot en 1941, à l'établissement de l'État néo-sultaniste duvaliérien. Ainsi, la politique était devenue l'affaire de Papa Doc et de ses Tontons Macoutes : le brave médecin pouvait gérer le pays comme son jardin, mourir tranquillement dans son lit en 1971 et léguer le pouvoir en héritage à son fils âgé de dix-neuf ans.

Conscient du fait que son père avait anéanti toute forme d'opposition politique et installé dans le pays une paix de cimetière (la révolution politique), Jean-Claude Duvalier se lança dans ce qu'il appela la "révolution économique". À la faveur de l'implantation de quelque trois cents usines d'assemblage fournissant environ quatre-vingts mille emplois, et d'une avalanche de dons et de prêts internationaux lui permettant de réaliser certains travaux d'infrastructures et de créer certaines entreprises industrielles d'État, Duvalier II croyait avoir lancé Haïti sur la voie du décollage économique. En effet, la hausse du prix du café durant sept années consécutives (1973-1980), le volume colossal d'aide publique bilatérale et multilatérale qui s'abattit sur le pays, l'intensification des activités touristiques, et un taux de croissance du produit interne brut de l'ordre de 5,3% entre 1975 et 1980, purent créer l'illusion d'une possible modernisation du pays qui aurait valu au régime de Jean-Claude Duvalier l'étiquette de "dictature progressiste". Mais contrairement à son père qui s'était autoproclamé leader des "classes moyennes noires" et qui avait pu rallier à sa cause des hommes d'affaires syro-libanais et des entrepreneurs d'origine étrangère non liés à la bourgeoisie mulâtre

traditionnelle¹⁵⁵, Jean-Claude Duvalier, en épousant Michèle Bennett, d'une famille mulâtre de la bourgeoisie compradore provinciale à la fin de l'année 1979, avait considérablement réduit la base sociale déjà étroite du pouvoir que lui avait légué son père, ce qui créa des frictions dans les rangs de ses supporters, vu l'arrogance du clan Bennett, au sein de ladite bourgeoisie.

Les changements survenus dans la doctrine et les activités de l'Église catholique ainsi que la politique de promotion et de défense des droits humains et de la démocratie représentative du gouvernement Carter et de son successeur Ronald Reagan (sous les pressions du Congrès à majorité démocrate), mirent à mal la logique de fonctionnement et les structures de l'État néo-sultaniste duvalérien, dont l'unique méthode de gouvernement étaient la terreur et la répression systématique. La misère généralisée qui s'ensuivit et l'affrontement avec l'Église catholique nationale, appuyée par le Vatican dans son option préférentielle pour les pauvres, envenimèrent la situation : le régime néo-sultaniste duvalérien, sous le poids de ses propres contradictions et dans un contexte interne de mécontentements, de mobilisation générale et de pressions externes, fut emporté par la troisième vague de démocratisation, le 7 février 1986, après vingt-neuf ans de règne absolu. Vu la fusion existant entre le président, le régime et l'État, l'État néo-sultaniste duvalérien, au départ du dictateur pour la France, se transforma en État néo-patrimonial au service des régimes militaires autoritaires successifs jusqu'à la

¹⁵⁵ Dès son accession au pouvoir, et peut-être bien avant, Duvalier bénéficiait du soutien de certains hommes d'affaires, dont Madsen (d'origine danoise), Reinbolt et Mews (d'origine allemande), Brandt (d'origine anglo-jamaïcaine), Khawly et Assali (d'origine syrienne). De nombreux Syro-Libanais avaient accédé à des postes politiques importants, pour la première fois dans l'histoire du pays, sous Papa Doc. Ce fut le cas pour Rindal Assad, nommé ministre du Tourisme en 1958 ; Carlo Boulos, qui devint ministre de la Santé publique en 1959 ; Jean Deeb, qui fut maire de Port-au-Prince par la suite. Voir respectivement PIERRE-CHARLES Gérard, *Radiographie d'une dictature*, op. cit., pp. 72-73 ; NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier*, op. cit., pp. 217-218.

parenthèse Lavalas et l'éclatement de la crise de 1991-1994 qui sera l'objet du neuvième chapitre de cette recherche.

CHAPITRE IX

LA CRISE DE 1991-1994 OU L'EFFONDREMENT DE L'ÉTAT HAÏTIEN

La chute du régime des Duvalier a donné lieu à une conjoncture de crises qui s'inscrivait dans la troisième vague de démocratisation des trois dernières décennies du XX^e siècle. Outre l'émergence de nouvelles élites politiques et l'âpreté de la lutte pour le pouvoir, on assista aussi à une accélération vertigineuse du processus de transformation et de décomposition de l'État haïtien et à un approfondissement de la crise sociétale, d'où une très grande visibilité de la manifestation des rapports transnationaux de pouvoir, mise en évidence par la situation économique catastrophique et la complète déliquescence des institutions de l'État.

Certaines études, considérant cette période comme un processus de changement politique ou de transition vers la démocratie¹, tout en essayant d'intégrer l'approche individualiste et l'approche structurelle², n'ont pas assez insisté sur le processus de transformation et de décomposition de l'État post-duvalérien. Cette faiblesse serait due

¹ Voir JEAN Jean-Claude et MAESSCHALCK Marc, *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; et ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie*, *op. cit.*

² Pour l'intégration de l'approche individualiste et de l'approche structurelle, voir KARL Terry Lynn et SCHMITTER Philippe C., « *Modes of Transition in Latin America, Southern and Eastern Europe* », in *International Social Science Journal* 128, mai 1991, pp. 270-271 ; MAHONEY James et SNYDER Richard, « *Rethinking Agency and Structure in the Study of Regime Change* », in *Studies in Comparative International Development* 34, no. 2, été 1999 ; REMMER Karen L., « *New Wine or Old Bottlenecks ? The Study of Latin American Democracy* », in *Comparative Politics* 23, no. 4, 1991, pp. 479-495 ; KITSCHOLT Herbert, « *Political Regime Change : Structure and Process-Driven Explanations ?* », in *American Political Science Review* 86, no. 4, 1992, pp. 1028-1034 ; et MUNCK Gerardo L., « *Democratic Transition in Comparative Perspective* », in *Comparative Politics* 26, avril 1994, pp. 355-375.

en grande partie à l'influence de l'abondante production intellectuelle ayant contribué à mettre en relief les traits généraux et les particularités des principaux mouvements de démocratisation à l'échelle planétaire. Ainsi, la crise de 1991-1994 a été considérée davantage comme l'échec de la transition que comme l'effondrement de l'État haïtien.

Cette erreur d'appréciation a conduit les décideurs politiques internes et externes à minimiser le caractère aigu de la crise de l'État post-duvaliérien et à donner une solution erronée à un problème crucial. Ainsi s'explique la manière de résoudre la crise de 1991-1994, en réimposant militairement le retour à l'ordre constitutionnel, sans tenir compte du fait que la démocratie ne peut exister, fonctionner et se consolider que dans un cadre institutionnel inhérent à la macrostructure que représente l'État³. On comprend alors l'apparition de la nouvelle conjoncture de crises conduisant à un autre effondrement de l'État fictif haïtien en 2004, dix ans après le retour à l'ordre constitutionnel garanti par les vingt mille marines américains, sous mandat onusien. Le neuvième chapitre de notre travail de recherche, dont l'objectif est de souligner la crise et l'effondrement de l'État post-duvaliérien, porte sur le processus de transformation et de décomposition de l'État post-duvaliérien, l'effondrement de l'État haïtien en 1994, la nouvelle conjoncture de crises et la présidence de Jean-Bertrand Aristide ou le nouvel effondrement de l'État fictif haïtien en 2004.

³ À ce sujet, Linz et Stepan écrivent : « ... in a modern polity, free and authoritative elections cannot be held, winners cannot exercise the monopoly of legitimate force, and citizens cannot effectively have their rights protected by a role of law unless a state exists. In some parts of the world, conflicts about the authority and domain of the polis and the identities and loyalties of the demos are so intense that no state exists. No state, no democracy. » Voir LINZ J. Juan et STEPAN Alfred, "*Toward Consolidated Democracies*", in *Journal of Democracy*, vol. 7, no. 2, avril 1996.

1. Le processus de transformation et de décomposition de l'État post-duvalérien

La nature profondément terroriste de la dictature des Duvalier, son caractère essentiellement personnaliste et sa longue durée ont eu pour conséquence l'inexistence de véritables institutions publiques, de partis politiques structurés⁴ et d'une société civile robuste. Et comme la répression duvalérienne avait affecté principalement la communauté universitaire, la gent intellectuelle et le secteur des professions libérales d'une manière générale, l'absence de classes moyennes urbaines suffisamment amples et actives, en tant que couche porteuse, pour promouvoir le processus de transition vers la démocratie a été l'une des principales causes du caractère sanglant du processus de changement politique qui sera, en définitive, une transition chaotique⁵. Celle-ci avait pour toile de fond la double dynamique de transformation et de décomposition de l'État post-duvalérien aggravée par une crise sociétale ayant atteint son paroxysme. Ainsi, le passage de l'État néo-sultaniste duvalérien à l'État néo-patrimonial post-duvalérien, la crise de l'État et la crise sociétale, de même que l'imposition de la voie des urnes aux Haïtiens par la communauté internationale en 1990, constituent les principaux éléments du premier point de ce chapitre.

⁴ Voir MANIGAT Sabine, *Les partis politiques*, Dossier Haïti 3, Port-au-Prince, CRESDIP, 1990.

⁵ Selon Samuel P. Huntington, les mouvements de la troisième vague n'étaient pas dirigés par des propriétaires terriens, ni par des paysans, ni (à l'exception de la Pologne) par des ouvriers de l'industrie, mais par les classes moyennes urbaines qui ont été les promoteurs les plus actifs de la démocratisation dans ces pays. En revanche, là où les classes moyennes étaient faibles et peu nombreuses, la démocratie échoua ou se révéla instable. Voir HUNTINGTON Samuel P., *The Third Wave*, *op. cit.*, p. 67.

1.1. De l'État néo-sultaniste duvalérien à l'État néo-patrimonial post-duvalérien

Comme nous l'avons établi dans le chapitre antérieur, dans l'État néo-sultaniste duvalérien il y eut fusion totale entre le détenteur du pouvoir, le régime et l'État. En ce sens, le départ de Jean-Claude Duvalier pour la France, le 7 février 1986, signifiait à la fois la chute du régime et le processus de transformation et de décomposition de l'État haïtien. En effet, ainsi que l'a reconnu le dictateur dans son discours enregistré et diffusé après son départ, dans lequel il annonçait au peuple haïtien sa décision de démissionner, il avait transmis le pouvoir aux Forces armées d'Haïti (*FADH*)⁶. Sous la direction de celles-ci, à travers les régimes militaires autoritaires successifs, l'État néo-sultaniste duvalérien s'est transformé en État néo-patrimonial post-duvalérien.

À la chute du régime des Duvalier, les Forces armées d'Haïti ne purent que limiter les excès de la vengeance populaire contre des membres de la milice et autres suppôts du régime. Les anciennes victimes, devenues des justiciers, brûlaient tout vifs certains Tontons Macoutes, en décapitaient d'autres et pillaient les maisons de ceux qui avaient pu se cacher. Une fois satisfaits les désirs de vengeance, les yeux se tournèrent vers le Conseil national de Gouvernement (CNG). Au moyen de manifestations de rue, le secteur populaire exigeait le jugement des criminels, la démacoutisation du pays, la déduvaliérisation de l'administration publique et des mesures concrètes pour extirper la

⁶ « Désirant rentrer dans l'histoire la tête haute, la conscience tranquille, j'ai décidé de passer le destin de la Nation, le pouvoir, aux Forces Armées d'Haïti en souhaitant que cette décision permette une issue pacifique et rapide à la crise actuelle. » Cité in JALLOT Nicolas et LESAGE Laurent, *Haïti : dix ans d'histoire secrète*, Paris, Éditions du Félin, 1995, p. 70.

corruption dans le secteur public. Face à l'ampleur croissante de la mobilisation populaire, le CNG, pour apaiser la situation, dut se résoudre à prendre certaines mesures symboliques telles que la réhabilitation du drapeau bleu et rouge que François Duvalier avait remplacé par le noir et rouge, et la dissolution officielle du corps des VSN accompagnée de l'annonce du désarmement de ses anciens membres, le 25 février 1986⁷.

Désormais, les militaires avaient recueilli l'héritage que leur avait légué l'occupation américaine : le quadrillage et le contrôle de tout le pays, notamment les campagnes, à travers le chef de section rurale⁸, nommé par le commandant de district, qui cumulait, comme en situation coloniale, les fonctions de juge, d'administrateur et de policier⁹. Le contrôle effectif et l'exercice direct du pouvoir étatique permirent aux militaires de mettre toutes les institutions publiques en coupe réglée et de gérer les affaires de l'État comme leurs affaires privées. Ainsi, l'utilisation des fonds du Trésor public dépendait des caprices d'un général-président et de certains officiers supérieurs des Forces armées d'Haïti. Les militaires n'éprouvèrent aucune difficulté à investir et à gérer une administration publique habituée à la corruption comme leur propriété privée. Et encore une fois, sous les régimes militaires autoritaires successifs, la distinction entre le domaine privé et le domaine public s'effaça. Haïti était redevenue le modèle parfait de l'État néo-patrimonial. Mais si sous les Duvalier père et fils les privilèges économiques liés à l'exercice du pouvoir étatique avaient été l'apanage du dictateur, de sa famille et

⁷ Voir ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie, op. cit.*, p. 96.

⁸ La section communale, appelée section rurale avant la promulgation de la Constitution de 1987, est la plus petite entité administrative du pays.

⁹ Voir HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, Paris, KARTHALA, 2001, pp. 68-69.

de ses proches collaborateurs, sous les militaires, ils devinrent le butin exclusif de certains officiers supérieurs qui laissaient tomber des miettes aux officiers de rang inférieur et à quelques sous-officiers. La jouissance de tels privilèges économiques devait attiser la convoitise d'autres officiers, porter des généraux et colonels à se lancer dans de folles aventures impliquant des coups d'État réussis ou avortés. En ce sens, la transformation de l'État néo-sultaniste duvalérien en État néo-patrimonial post-duvalérien représentait un élément d'un couple ; l'autre étant la décomposition de l'État haïtien dont la crise sociétale servait de catalyseur.

1.2. Crise de l'État et crise sociétale

Nous avons vu au chapitre précédent que la crise politique qui secoua le pays et qui provoqua la chute du général Paul Eugène Magloire en 1956, avait permis à l'Armée d'Haïti de se convertir en force principale qui favorisa, au moyen de massacres et d'élections frauduleuses, l'avènement de François Duvalier au pouvoir le 22 octobre 1957. Mais elle fut par la suite neutralisée et domestiquée par le dictateur qui, déjà en 1958, jetait les bases de sa milice, pour l'officialiser le 29 juillet 1959¹⁰. Ce fut cette armée, après une longue période de pénitence de vingt-sept ans, profondément affaiblie et affectée dans sa cohésion interne par des débuts de guerre civile au mois de mai 1957 et en avril 1989, qui eut la charge, avec un effectif de sept mille sept cents membres¹¹

¹⁰ Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : The Failure of Politics*, op. cit., p. 40.

¹¹ DELINCE Kern, *Les forces politiques en Haïti*, Paris, KARTHALA/PEGASUS BOOK, 1993, p. 221.

(quatorze mille¹² avec ses auxiliaires, les chefs de sections et leurs assistants), de conduire le processus de changement politique. Sa nature fondamentalement répressive, due, en partie, à ses liens avec les forces duvaliéristes, sa totale dépendance envers les États-Unis d'Amérique et les ambitions politiques démesurées et aveugles de ses dirigeants, furent l'une des causes principales de l'échec du processus de démocratisation en Haïti. L'état de décomposition avancé de l'institution militaire et les pratiques de corruption et de contrebande généralisées auxquelles s'adonnaient ses membres, sans oublier le trafic de la drogue qui la gangrenait¹³, avaient effacé même l'illusion du double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité qui caractérise l'État. Mais « l'Armée ne planait pas au-dessus de la Cité¹⁴ ». La crise qui la secouait reflétait à la fois celle de l'État et celle de la société tout entière.

En effet, la crise de l'État se manifestait à travers celle de l'institution militaire détenant le monopole de la contrainte physique légitime. Avec le renversement du général Henri Namphy par le colonel Prosper Avril dans la nuit du 17 au 18 septembre 1988, la notion de hiérarchie n'avait plus aucun sens pour les soldats, sous-officiers et officiers des Forces armées d'Haïti. En s'entourant du groupe de sergents et de soldats qui, selon lui, organisèrent le coup d'État, et en acceptant d'être promu général-président par ces derniers qui désignèrent du même coup le sergent Joseph Hébreux comme leur représentant auprès du caudillo, le colonel Prosper Avril avait creusé la tombe de l'institution militaire qui allait être divisée en clans ennemis. Non seulement tous les

¹² JALLOT Nicolas et LESAGE Laurent, *op. cit.*, p. 79.

¹³ Voir HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, *op. cit.*, p. 69.

¹⁴ Voir à ce sujet LARAQUE Paul, « *L'Armée ne plane pas au-dessus de la Cité...* », in VOLTAIRE Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, *op. cit.*, pp. 223-244.

officiers qui lui étaient supérieurs en grade furent humiliés et mis à la retraite par des soldats et des sous-officiers, mais aussi, et surtout, certains officiers supérieurs durent saluer militairement l'adjoint du général-président qui n'était autre que le sergent Joseph Hébreux. Avec la tentative de coup d'État des colonels Himmler Rébu, Philippe Biamby, Léonce Qualo et, par la suite, la mutinerie des troupes du colonel Guy François, les affrontements entre les factions militaires à Port-au-Prince au mois d'avril 1989, et la dissolution des bataillons des casernes Dessalines et du corps des Léopards, ayant un effectif d'environ deux mille soldats lourdement armés¹⁵, l'État était en complète déliquescence. Il n'avait plus rien à voir avec l'État centralisateur mis en place par l'occupant, ni avec l'État néo-sultaniste duvalérien¹⁶.

Par ailleurs, la crise sociétale, affectant Haïti depuis plusieurs décennies, s'aggrava à la chute de la dictature des Duvalier le 7 février 1986. La fin du règne de la paix de cimetière avait provoqué l'explosion des revendications dans les secteurs populaires urbains, dans le monde ouvrier et la paysannerie. La résurrection de la société civile signifiait du même coup l'éclatement de troubles sociopolitiques, la mobilisation populaire et les grèves sur fond d'intimidation, de violence verbale et d'agressions physiques qui agitaient la capitale, certaines grandes villes de province et même des zones rurales¹⁷. Pour comprendre l'ampleur de la crise sociétale haïtienne, on doit se rappeler que de 1950 à 1988, la production céréalière (riz, maïs, sorgho) n'a augmenté

¹⁵ Voir JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., p. 12.

¹⁶ À ce sujet Laënnec Hurbon écrit : « L'État haïtien, sous la direction de l'armée, allait se transformer peu à peu en État-maffia : plusieurs hauts gradés disposent parfois de leurs propres bandes de "macoutes", les pratiques de contrebandes se généralisent aux frontières (par terre avec le voisin dominicain, par mer avec Miami), ainsi que le trafic des armes et de la drogue. » Voir HURBON Laënnec, op. cit., p. 69.

¹⁷ Voir HECTOR Michel, *Crises et mouvements populaires en Haïti*, op. cit., pp. 58-59.

que de 8% pendant que la population doublait, atteignant environ sept millions d'habitants. En 1986, la production alimentaire par tête d'habitant a décliné de 13% par rapport à ce qu'elle était en 1979. La part de l'agriculture dans le produit national brut est passée de 44% en 1950, à 28% en 1988¹⁸. Ces chiffres mettent en exergue non seulement la crise alimentaire affectant le pays sur une longue période et les conditions difficiles dans lesquelles vivent les paysans et les masses urbaines, mais surtout l'exode rural expliquant la bidonvilisation de la capitale et des principales villes secondaires et tertiaires du pays.

Les masses marginalisées des villes et surtout des quartiers pauvres de Port-au-Prince allaient jouer un rôle capital dans le processus conduisant à l'effondrement de l'État haïtien en 1994. Le processus d'hypertrophie de ce secteur remonte à l'occupation américaine. Mais, c'est au début de la décennie des années 1960 que la misère et la répression macoutique ont provoqué une vague massive d'exode rural, intensifiée par la détérioration des conditions d'existence des paysans et la multiplication des actes de brutalité des membres de la milice de François Duvalier. Sous le gouvernement de Jean-Claude Duvalier, les paysans, pour les mêmes raisons, et attirés aussi par la propagande du régime par rapport à ses réalisations au niveau de la création d'emplois, sont arrivés à la capitale. Vivant dans des conditions extrêmement précaires, chômeurs professionnels, c'est-à-dire totalement disponibles, les membres de ce secteur ont été instrumentalisés tant par les militaires, les forces néo-duvaliéristes que les leaders du mouvement démocratique¹⁹.

¹⁸ Cf. LUNDHAL Mats, *Politics or Markets ? Essays on Haitian Underdevelopment*, op. cit., p. 403.

¹⁹ Voir MANIGAT Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, op. cit., pp. 189-190.

En outre, le caractère convulsif du processus de changement politique, l'insécurité, l'intensification des mouvements de grèves générales, la décomposition de l'armée et l'anarchie ont provoqué le licenciement de la majorité des ouvriers dans le secteur de sous-traitance²⁰. Cette situation ne fit qu'augmenter le nombre de chômeurs dans la capitale. L'instabilité politique et la diffusion d'informations alarmantes concernant la progression du SIDA en Haïti ont porté également un coup fatal à l'industrie touristique qui constituait l'un des piliers de l'économie haïtienne. Or, la chute du régime des Duvalier, vu la nature de celui-ci, était consubstantielle à la crise de l'État. Jointe à la crise sociétale haïtienne, celle-ci constitua un obstacle majeur à l'instauration de la démocratie dans le pays, d'où le poids écrasant de la communauté internationale dans l'imposition d'une "démocratie encadrée", souffrant d'un mal congénital et portée à bout de bras par des forces externes, en raison même de l'inexistence de porteurs sociaux et de l'absence d'un cadre étatique approprié dans le pays.

1.3. La voie des urnes imposée

La crise de l'État haïtien, mise en évidence par la décomposition de ses principales institutions : l'armée, l'administration publique, l'appareil judiciaire, etc., facilita l'expression des revendications de plusieurs secteurs. Le mouvement étudiantin, les

²⁰ Rappelons que les usines d'assemblage avaient employé, pendant les années 1970-1980, environ quatre-vingts mille ouvriers et qu'en 1986 ils n'étaient qu'au nombre de trente mille. Il en était de même de l'industrie touristique qui, en 1981, avec trois cent trente-neuf mille visiteurs, rapportait quarante-quatre millions de dollars à l'économie haïtienne. Cf. LUNDHAL Mats, *op. cit.*, pp. 409-412.

organisations paysannes, syndicales, féminines, religieuses et les partis politiques embryonnaires se montrèrent extrêmement dynamiques et combatifs. Dans la lutte contre les régimes militaires autoritaires qui se sont succédé durant la transition, les organisations populaires jouèrent un rôle très important, tout en constituant un obstacle à l'établissement d'un État démocratique de droit, du fait de leur fragilité qui les expose à la manipulation, au dévoiement et à l'instrumentalisation par un certain type de leadership²¹. Ce constat nous oblige à faire l'historique de cette catégorie d'acteurs pour mettre en exergue la spécificité du processus de changement politique en Haïti et le rôle à la fois d'acteur et d'arbitre de la communauté internationale.

Au début des années 1970, au moyen des centres de formation et d'éducation populaire, les prêtres et les laïcs engagés entreprirent un immense travail de "dézombification" des masses populaires et paysannes. À côté de la quantité impressionnante de communautés ecclésiales de base (CEB), un nombre significatif d'organisations populaires sont apparues progressivement dans les grands bidonvilles du pays. Il faut souligner ici, que le terme "organisations populaires" est un concept fourre-tout englobant les associations de femmes pauvres, de jeunes, les organisations de quartiers, d'aide communautaire mutuelle, les petites organisations paysannes, les petites coopératives, etc. En fait, il englobe tout ce qui exprime ou traduit la volonté des couches défavorisées ou marginalisées de s'organiser dans l'objectif de faire face aux innombrables problèmes qu'elles confrontent chaque jour²².

²¹ Voir CORTEN André, *Diabolisation et mal politique. Haïti : misère, religion et politique*, op. cit., pp. 150-154.

²² Cf. ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : l'invasion des ONG*, op. cit., p. 189.

Surgissant des masses populaires et paysannes, les organisations populaires utilisent la langue du peuple, le "créole", envoient des cassettes, des communiqués de presse ou interviennent directement sur les ondes des stations de radiodiffusion pour prendre part aux débats publics. Elles ont ainsi une grande influence sur les masses et une capacité de mobilisation et de guerre psychologique²³. Leur impressionnante prolifération après la chute de la dictature a permis de rompre le schéma politique traditionnel où les éléments des deux élites (la mulâtre et la noire), à côté de la dialectique des armes, maniaient l'arme de la dialectique, dans le pur style européen, avec un français impeccable, pour essayer de convaincre les membres de la bourgeoisie, de la petite bourgeoisie intellectuelle et des classes moyennes.

L'irruption des masses sur la scène politique ayant entraîné l'hégémonie du populaire-culturel, avec le créole comme langue de communication sociale par excellence, notamment après la chute de la dictature des Duvalier, affecta considérablement les leaders traditionnels qui n'ont pu faire valoir leur supériorité intellectuelle. L'usage du créole a donné lieu, en termes habermassiens²⁴, à une situation symétrique de dialogue où s'effacent les clivages sociaux, les différences de pouvoir économique, politique et intellectuel, et où l'argumentation de la force cède le pas à la force de l'argumentation²⁵. Les membres des organisations populaires furent alors l'objet d'une répression systématique : les cas d'assassinats, de disparitions, d'emprisonnements arbitraires et de

²³ Voir SMARTH Luc, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, CRES DIP/CIDIHCA, 1998.

²⁴ HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, tr. fr., Paris, Fayard, t. I et II, 1987.

²⁵ Analysant ce phénomène, Leslie F. Manigat, le sorbonnard, écrit avec rage et nostalgie : « La généralisation de l'emploi du créole facilitait l'accès aisé à la parole pour des langues subitement déliées et des imaginations automatiquement débridées. Plus rien n'était plus [sic.] comme avant. » Voir MANIGAT Leslie F., *La crise haïtienne contemporaine*, op. cit., p. 190.

torture dont ils furent victimes sont innombrables. Malgré tout, les régimes militaires successifs n'arrivèrent pas à s'imposer par la terreur et les membres des organisations populaires furent, en grande partie, responsables de l'échec de différentes tentatives de restauration de l'ancien régime par les militaires.

Après le massacre des électeurs de la ruelle Vaillant, par lequel les militaires mirent fin, le 29 novembre 1987, au processus électoral qu'ils ne parvenaient pas à contrôler, et duquel découlait la valse de coups d'État et tentatives de coups d'État, la communauté internationale entra en scène pour chasser le général Prosper Avril du pouvoir et obliger les acteurs internes à emprunter une fois de plus la voie des urnes. Quelques journées de mobilisation populaire et de répression féroce de l'armée permirent à Alvin P. Adams, l'ambassadeur américain en Haïti, surnommé "*bourik chaje*", d'intervenir pour faire comprendre au général Prosper Avril qu'il n'avait plus l'appui de Washington. Le 10 mars 1990, le général-président démissionna pour s'installer avec sa famille aux États-Unis d'Amérique²⁶. Dans cette transition chaotique, les secteurs démocratiques affichèrent une méfiance totale vis-à-vis de l'institution militaire. Toutefois, moyennant l'appui de l'ambassadeur américain, ils se mirent d'accord avec le général Hérard Abraham pour désigner Ertha Pascal Trouillot, juge à la Cour de cassation, comme présidente provisoire, avec la mission spécifique de travailler, dans le plus bref délai, à la réalisation d'élections libres²⁷.

²⁶ Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : The Failure of Politics*, *op. cit.*, pp. 118-119.

²⁷ Voir JEAN-FRANÇOIS Héroul, *op. cit.*, pp. 12-13.

Le 14 mars 1990, le commandant en chef de l'armée, le général Hérard Abraham, remit le pouvoir, qu'il assumait provisoirement, à Ertha Pascal Trouillot. Celle-ci, oubliant les exigences des membres du Conseil d'État (pressurés par le mouvement populaire qu'ils représentaient), refusa d'entreprendre de grandes opérations de justice et d'assainissement au sein de l'administration publique. Elle préféra s'attacher à créer les conditions nécessaires à la réalisation des opérations électorales et à liquider les affaires courantes de l'État²⁸. Cette obsession de la présidente fut totalement partagée par la communauté internationale, car les forces néo-duvaliéristes et l'armée, affaiblies tout au long du processus de changement politique, n'étaient pas totalement anéanties ou contrôlées, et qu'à n'importe quel moment elles auraient pu se réorganiser, se fortifier, pour bloquer le processus. C'est dans ce contexte que la communauté internationale décida d'appuyer sans réserve la présidente. Mais Ertha Pascal Trouillot jouissait surtout du soutien du président américain George Bush et du président vénézuélien Carlos Andrés Pérez. À Port-au-Prince, elle reçut la visite de missions militaires françaises et américaines, celle, aussi, de délégations de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de la Communauté caribéenne (CARICOM), en vue d'évaluer, comme le réclamaient les autorités haïtiennes, les besoins et de définir les possibles conditions de leur participation dans la difficile tâche de garantir la sécurité, l'honnêteté et l'efficacité dans l'organisation des élections du 16 décembre 1990²⁹.

²⁸ MOÏSE Claude et OLLIVIER Émile, *Repenser Haïti. Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, op. cit., p. 139.

²⁹ Voir HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 71.

Pour dissuader l'armée et les forces néo-duvaliéristes de ne plus utiliser leurs armes, comme d'habitude, et convaincre les secteurs démocratiques que, cette fois, le vote libre allait être le seul moyen de conquérir le pouvoir, des personnalités politiques éminentes du monde visitèrent le pays. Le vice-président américain Dan Quayle, au Palais national, lança même une sévère mise en garde aux membres de l'armée : « Don't murder free election », déclara-t-il à la hiérarchie de l'institution militaire présente³⁰. L'ancien président américain Jimmy Carter visita quatre fois Haïti. La détermination de la communauté internationale à assurer le succès de ces élections se manifesta aussi en termes d'appuis matériels et financiers au nouveau Conseil électoral provisoire (CEP). À la suite de cas d'assassinats enregistrés durant les premiers mois de la présidence de Ertha Pascal Trouillot, l'ONU, répondant à une demande de celle-ci, décida, après le vote du 8 octobre 1990 de l'Assemblée générale, d'envoyer une mission d'observateurs civils et des militaires sans armes pour garantir la sécurité et la crédibilité des comices du 16 décembre 1990. Quelques jours plus tard, l'OEA, la France, le Canada et d'autres pays emboîtaient le pas. La réalisation d'élections générales libres, au suffrage universel direct, et tenues sous les auspices de la communauté internationale, constituait une grande première dans les annales de l'histoire politique mouvementée du pays³¹. Mais l'euphorie de l'élu fut de courte durée : son renversement par les militaires le 30 septembre 1991 accéléra la dynamique de l'effondrement de l'État haïtien.

³⁰ Cité in PIERRE-CHARLES Gérard, *Haïti : pese a todo la utopía*, San Juan, Instituto de Estudios del Caribe, Universidad de Puerto Rico, 1997, p. 56.

³¹ Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haïti : The Failure of Politics*, op. cit., p. 148.

2. L'effondrement de l'État haïtien

Les élections du 16 décembre 1990, réalisées avec l'appui et sous la vigilance de la communauté internationale, consacrèrent la victoire du père Jean-Bertrand Aristide³², au détriment du candidat pro-américain, Marc L. Bazin³³. Le verdict des urnes constituait une phase importante dans le processus politique formel, sans pour autant garantir le respect de la souveraineté populaire, car personne ne pouvait être sûr de la volonté réelle des acteurs de respecter les règles du jeu démocratique en dehors de la présence d'un arbitre international. D'ailleurs, les déclarations de l'ambassadeur américain et de Roger Lafontant, l'ancien ministre de l'Intérieur de Jean-Claude Duvalier, laissèrent perplexes même les plus optimistes³⁴. Le coup de force de l'ancien chef des *Tontons Macoutes* dans la nuit du 6 au 7 janvier 1991³⁵ et les rumeurs de coup d'État dans la nuit du 26 au

³² Sous la bannière du *Front national pour le changement et la démocratie* (FNCD) et avec le soutien d'un vaste mouvement populaire et démocratique englobant de larges secteurs sociopolitiques, de diverses tendances, connu sous le label Lavalas (Avalanche), il remporta plus de 67% des voix. Voir JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., p. 13.

³³ Les hostilités entre les États-Unis d'Amérique et Aristide existaient de manière latente depuis que le prêtre, dans ses discours explosifs sur l'autel de l'église de Saint-Jean Bosco, avait ajouté le capitalisme sur la liste des péchés mortels et diabolisé George Bush qu'il décrivait comme l'équivalent de Lucifer. Aux élections du 16 décembre 1990, Washington appuyait ouvertement Marc L. Bazin, le candidat de l'*Alliance nationale pour la démocratie et le progrès* (ANDP). Face à la mobilisation, à la détermination des masses populaires et à l'inéluctable victoire électorale d'Aristide, le jour même des élections, une délégation américaine composée de l'ancien président Jimmy Carter, Andrew Young et Robert Mc Namara, échoua dans sa tentative de porter le candidat du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) à renoncer à participer aux comices ou à accepter une défaite. Voir CHARLES Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, ACT/KARTHALA, 1994, pp. 405-406.

³⁴ Commentant la victoire électorale de Jean-Bertrand Aristide, Alvin P. Adams affirma : « Après la fête, les tambours sont lourds », et Roger Lafontant jura : « Attila ne rentrera pas à Rome ». Cité in JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Ibid.*, p. 23.

³⁵ Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1991, vers une heure du matin, apparut Roger Lafontant sur l'écran de la télévision d'État pour annoncer à la nation que, avec l'appui de l'armée et la démission de la présidente provisoire Ertha Pascale Trouillot, il s'était emparé du pouvoir, proclamant l'annulation des résultats des élections du 16 décembre et l'état de siège. Avant même qu'il terminât la lecture de son discours, les masses populaires avaient déjà érigé des barricades dans toutes les rues de la capitale et encerclé le Palais national. Aux environs de neuf heures du matin, face à cette démonstration de force, le haut

27 du même mois provoquèrent de violentes mobilisations populaires. Les difficultés de mise en place des institutions prévues par la Constitution de 1987 étaient, dès lors, prévisibles, ainsi que le caractère fragile du nouveau pouvoir. L'infantilisme politique dont fit preuve le jeune président le jour même de son investiture, sa vision messianiste et son autoritarisme, ajoutés au caractère conspirateur et aux penchants de l'oligarchie haïtienne pour des solutions violentes aux conflits sociopolitiques, provoquèrent le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991, moins de huit mois après l'investiture de Jean-Bertrand Aristide. La résistance des secteurs populaires et démocratiques, sur le plan interne, et la condamnation unanime de la communauté internationale, donnèrent lieu à une crise larvée, aux multiples rebondissements, qui déboucha, le 19 septembre 1994, sur une intervention militaire américaine, sollicitée par le président en exil et cautionnée par le Conseil de Sécurité de l'ONU en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel. La résurgence du présidentielisme autoritaire et autocratique, l'interruption du processus politique formel par les militaires et la réimposition de l'ordre constitutionnel par la communauté internationale nous permettront de rendre intelligible l'accélération de la dynamique de l'effondrement de l'État haïtien.

commandement de l'armée donna l'ordre de prendre d'assaut le Palais. L'opération s'acheva, sans mort ni blessé dans aucun des deux camps qui "s'affrontèrent", par la capture et l'emprisonnement des putschistes. Mais le bilan en termes de dégâts matériels et de pertes en vies humaines fut très lourd : destruction de nombreux édifices, un grand nombre de présumés macoutes furent brûlés vifs, l'ancienne cathédrale de Port-au-Prince fut incendiée (après que l'archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur François Wolf Ligondé, qui avait promis au peuple de Dieu, dans son homélie du premier janvier, que la Vierge Marie empêcherait l'arrivée du socialo-bolchevisme au pouvoir, ait eu le temps de se mettre à couvert), la résidence du Nonce apostolique fut pillée et celui-ci, à son tour, maltraité. Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : The Failure of Politics*, op. cit., p. 167.

2.1. La résurgence du présidentielisme autoritaire et autocratique dans un contexte inapproprié

Le 7 février 1991, cinq ans après la chute de la dictature des Duvalier, Jean-Bertrand Aristide, un prêtre de la théologie de la libération, assumait la fonction de chef d'État. Vu son passé récent d'activiste de la gauche radicale, son discours politique violent en réponse aux actes de terreur des forces né-duvaliéristes et de l'armée, son anti-impérialisme, ses conflits avec le Vatican et le haut clergé, ses critiques acerbes contre la bourgeoisie et la classe politique³⁶, on s'attendait à ce qu'il profitât de la cérémonie de son investiture pour prononcer un discours de rupture, un discours rassembleur, où il se serait présenté comme le président de tous les Haïtiens : partisans, adversaires et ennemis. Mais ses premiers actes inquiétèrent même certains partisans du régime Lavalas, compliquant la situation de méfiance réciproque existant déjà entre l'oligarchie et lui³⁷.

Les déviations autoritaires commencèrent déjà à se manifester le jour de son investiture. En effet, devant la foule innombrable massée autour du Palais national, en

³⁶ Voir WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *op. cit.*, pp. 72-74.

³⁷ Dans son discours d'investiture, le 7 février 1991, le président Aristide déclara : « Si l'on ne mange pas le calalou avec un seul doigt, un jour viendra, l'âne cessera de travailler pour que le cheval se la coule douce. » Comme s'il voulait préciser davantage ses menaces à peine voilées à l'endroit de l'oligarchie, il poursuivit : « Si l'on ne mange pas le calalou avec un seul doigt, la roche à l'eau parviendra à connaître la douleur de la roche au soleil. » Et pour terminer son allocution de circonstance, le président n'hésita pas à mettre à la retraite, de façon cavalière, plusieurs hauts gradés de l'armée : « Nous demandons à ce que le général Serge St-Éloi, le général de brigade Acédius Saint-Louis, le général de brigade Fritz Romulus, le général de brigade Jean-Claude Lorenceau, le général de brigade Roland Chavannes, le colonel Christophe Dardompré continuent à acquérir la gloire, tandis qu'ils jouiront d'une retraite bien méritée en tant que vaillants soldats qui ont travaillé dur et qui ont mérité cela. » Voir Aristide Jean-Bertrand, *Théologie et politique*, Montréal, CIDHCA, 1992, pp. 104 et 114-115.

présence du corps diplomatique, des invités étrangers et du haut commandement de l'armée, le chef de l'État annonça, après avoir parlé du mariage nécessaire entre le peuple et l'armée, sa décision de révoquer tous les membres de l'état-major, à l'exception du général Hérard Abraham. La tendance autoritaire était manifeste et s'accompagna d'une méfiance arrogante³⁸, créant une situation de conflit latent entre l'institution militaire et le président. Cet acte s'accompagna d'un autre non moins significatif : la remise, sur ordre du nouvel élu, d'une interdiction de départ à l'ancienne présidente provisoire, Mme Ertha Pascal Trouillot, durant la cérémonie de passation de pouvoir, par le commissaire du gouvernement, Monsieur Bayard Vincent. Au lieu de prendre ses distances face au comportement du commissaire du gouvernement, le président de la République, en guise de récompense, le nomma ministre de la Justice. Ainsi commença à s'affirmer la volonté systématique du Pouvoir exécutif d'utiliser l'administration de la justice à des fins de vengeance politique. Les manœuvres arbitraires des détenteurs du pouvoir d'État, telle la détention illégale de l'ancienne présidente provisoire et de certains juges, ne laissèrent aucun doute sur le caractère anti-institutionnel et anticonstitutionnel du nouveau régime³⁹.

En réussissant à imposer René Garcia Préval, son "alter ego", comme Premier ministre, le président put donner libre cours à son autoritarisme et renforcer son autocratie, en exerçant à la fois les fonctions de chef d'État et de chef de gouvernement⁴⁰. Étant donné les penchants anti-institutionnels et anti-organisationnels

³⁸ MOÏSE Claude et OLLIVIER Émile, *Repenser Haïti*, op. cit., p. 165.

³⁹ Voir JEAN-FRANÇOIS Héroul, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., p. 39.

⁴⁰ WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, op. cit., p. 75.

du Premier ministre de doublure, on assista alors à un mélange de messianisme et d'anarcho-populisme qui imprégna toutes les sphères d'activités du Pouvoir exécutif. Les pratiques anarcho-populistes du régime Lavalas se manifestèrent aussi dans ses relations avec les autres institutions et pouvoirs de l'État : relations empreintes d'arbitraire, de volonté manifeste de l'Exécutif d'ignorer les Pouvoirs législatif et judiciaire, d'envahir leurs domaines d'attributions et de les plier à ses caprices, au moyen de déclarations menaçantes où la violence verbale et métaphorique se transformait en méthode de gouvernement et en stratégie d'approche du pouvoir⁴¹.

L'ambiance d'euphorie populaire dans laquelle Aristide obtint son écrasante victoire électorale et les actes d'idolâtrie dont il fut l'objet de la part des flatteurs le portèrent à croire davantage dans sa "mission divine" et à s'enfermer dans une vision messianique. Celle-ci l'empêcha de comprendre que son avènement au timon des affaires de l'État fut simplement le résultat de facteurs conjoncturels internes et externes, c'est-à-dire le fruit d'un équilibre fragile à renouveler et à consolider sans cesse, au moyen de négociations politiques avec ses partisans et surtout avec ses adversaires. En se considérant comme "un envoyé de Dieu" pour sauver les masses exploitées, Aristide parvint à les sacraliser, ce qui, évidemment, anéantit toute possibilité de médiation entre le leader providentiel et les masses populaires. Cette vision du peuple comme « un ailleurs mythique , pur et sacré⁴² » le conduisit à tourner en dérision l'idée d'élaboration d'un projet de société, de définition d'un programme, d'établissement des modalités de son application afin de

⁴¹ MOÏSE Claude et OLLIVIER Émile, *op. cit.*, p. 164.

⁴² *Ibid.*, p. 159.

pouvoir transformer, progressivement, les conditions de vie de ces masses⁴³. À la tribune des Nations unies, le 20 septembre 1991, le président conclut son discours en ces termes : « Au nom du Peuple et de ses Fils et de son Esprit Saint⁴⁴ ». Son messianisme aurait difficilement pu se manifester plus clairement. Dès lors, les autres institutions et pouvoirs de l'État n'étaient à ses yeux que pure fiction.

Avec le choix d'un "Premier ministre-jumeau"⁴⁵, René Garcia Préval, le président messianique ne put avoir le recul nécessaire pour comprendre que l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, l'interpellation d'un ministre ou du chef de gouvernement par l'une des deux Chambres, pouvant se terminer par un vote de confiance ou de censure, est une prérogative que la Constitution de 1987 reconnaît au Pouvoir législatif, et que cela fait partie de la vie politique normale du pays, étant donné le régime semi-parlementaire et semi-présidentiel préconisé par ladite Constitution. En outre, cette dernière attribue un pouvoir de contrôle tel aux deux Chambres que ce régime mixte comporte un déséquilibre faisant du chef de gouvernement le vrai détenteur du Pouvoir exécutif, redevable de son autorité uniquement au Parlement qui peut, le cas échéant, s'ériger en Haute cour de justice. Si le président, ou tout autre haut fonctionnaire de l'État, devait être reconnu coupable de crimes de haute trahison, le

⁴³ « On m'a souvent reproché l'absence ou le flou de mon programme. Le temps manquait ? Mauvaise excuse. *La chance qui passe*, puis *La chance à prendre* sont deux textes de base, longs, intéressants, mais souvent indigestes et inaccessibles pour 90% des Haïtiens. Le peuple avait en fait son programme. Pas besoin d'un devin pour le mettre en forme, après des années de lutte contre le néo-duvaliérisme. Un programme simple : dignité, transparence, participation. Ces trois notions s'appliquant aussi bien au domaine économique que moral.

Au risque de déplaire à certains technocrates, j'ai toujours banni le jargon des sciences sociales. On ne s'était pas mis à l'écoute du peuple pour lui renvoyer un discours incompréhensible. Populisme ? Démagogie ? Sûrement pas. Rarement un candidat a si peu promis. Des valeurs morales ? Oui. Des valeurs marchandes ? Très peu... » Voir ARISTIDE Jean-Bertrand et WARGNY Christophe, *Tout homme est un homme*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, pp. 151-152.

⁴⁴ Cité in MOÏSE Claude et OLLIVIER Émile, *op. cit.*, p. 158.

⁴⁵ Selon la propre expression de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide.

Parlement pourrait le juger et le destituer. Il s'agit en quelque sorte d'un véritable régime parlementaire⁴⁶. Les traditionnelles relations conflictuelles entre les Pouvoirs exécutif et législatif en Haïti⁴⁷, la volonté du chef de l'État de réduire le Parlement en appendice de l'Exécutif présidentiel et la résistance que lui opposaient les deux Chambres, fournirent aux militaires et à l'oligarchie haïtienne, traumatisée par les menaces incendiaires d'Aristide, l'occasion tant souhaitée pour remettre les pendules à l'heure. Ce fut le coup d'État sanglant du 30 septembre 1991.

2.2. Les militaires remirent les pendules à l'heure

Outre la façon cavalière dont le président Aristide avait renvoyé les membres de l'État-major de l'armée le jour de son investiture, l'accusation qu'il porta contre les commerçants de stocker les produits de première nécessité dans le but de favoriser la hausse de leurs prix et les émeutes qui s'ensuivirent contribua à augmenter la méfiance de la bourgeoisie vis-à-vis du pouvoir Lavalas⁴⁸. Il convient de souligner également que

⁴⁶ « En effet, la Constitution de 1987 définit les relations entre les trois pouvoirs de l'État au niveau de la nouvelle République et établit, dans ses articles 93, 97, 98, 111-8, 129-4, 137, 141 et 156, l'hégémonie du Parlement par rapport au Pouvoir exécutif. Cette Constitution, en instituant un Pouvoir exécutif bipolaire, avec le président comme chef de l'État et un Premier ministre, comme chef du gouvernement, et où le président ne dispose d'aucun droit de veto ni de la possibilité de dissoudre le Pouvoir législatif, a été élaborée pour mettre un terme au présidentielisme autoritaire traditionnel qui a prévalu durant toute l'histoire du pays. De plus, la Constitution, dans ses articles 284-3, 284-4, interdit le référendum comme voie d'amendement et établit qu'aucun amendement ne peut affecter le caractère démocratique et républicain de l'État. » Voir ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie*, op. cit., pp. 150-151.

⁴⁷ Voir MOÏSE Claude, *Le pouvoir législatif dans le système politique haïtien. Un aperçu historique*, Montréal, CIDIHCA, 1999.

⁴⁸ L'officialisation de la baisse des prix du sucre et du ciment entraîna la disparition des produits de base sur le marché durant le mois d'avril 1991, ce qui provoqua des manifestations populaires dans diverses

l'initiative anticonstitutionnelle du chef de l'État de nommer des juges à la Cour de cassation et son opposition au vote de censure de la Chambre des députés contre le Premier ministre René Garcia Préval⁴⁹ constituaient des actes d'usurpation des attributions du Pouvoir législatif. Mais le comportement du président vis-à-vis du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD), sous la bannière duquel il se porta candidat à la présidence, fut un véritable suicide politique.

En effet, la Constitution de 1987 consacre l'hégémonie du Parlement par rapport à l'Exécutif; dans une telle situation, on ne peut pas gouverner sans une majorité parlementaire au niveau des deux Chambres. Le FNCD, qui était au départ un allié naturel, ne reçut du président que mépris et incompréhension. Le Parti national progressiste révolutionnaire haïtien (PANPRA), appartenant à l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (ANDP), avec le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH) et le Mouvement national patriotique du 28 novembre (MNP-28), décida de se retirer de cette alliance pour pouvoir constituer, avec le FNCD, une majorité absolue dans les deux Chambres et appuyer le gouvernement⁵⁰. Donc, il s'agissait de négocier pour arriver à un accord sur le partage du pouvoir, c'est-à-dire constituer un gouvernement de coalition. Cette proposition fut reçue avec méfiance par le président de la République qui y voyait une manœuvre et un piège de la part des politiciens traditionnels et opportunistes. Le conflit entre l'Exécutif et le Législatif, les actes de violence contre certains parlementaires et l'incendie des locaux des partis

grandes villes de province. Les manifestants accusaient les "bourgeois" d'être responsables de la situation et, au Cap-Haïtien, deuxième ville du pays, les émeutiers pillèrent divers magasins, sans aucune intervention des autorités pour condamner ces actes. Voir JEAN-FRANÇOIS Héroul, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁹ Voir JEAN-FRANÇOIS Héroul, *Ibid.*, pp. 249-250.

⁵⁰ MOÏSE Claude et OLLIVIER Émile, *Repenser Haïti*, *op. cit.*, p. 168.

politiques et organisations syndicales de l'opposition par des partisans du régime Lavalas le 13 août 1991, ouvrirent la voie à l'aventure anticonstitutionnelle des militaires.

Le vendredi 27 septembre 1991, le président revint de New York, après avoir prononcé son discours à la 46^e Assemblée générale des Nations unies. À l'aéroport de Port-au-Prince, ses partisans l'informèrent d'un complot visant à l'assassiner. Effrayé, il fit dire aux membres du corps diplomatique qui l'attendaient au Palais national qu'ils pouvaient partir parce qu'il arriverait très tard. Le cortège présidentiel se dirigea vers Cité Soleil, l'immense bidonville situé au Nord de la capitale. Là, le président rassembla une foule impressionnante et prit la direction du Palais où il prononça un discours terrifiant. En effet, après avoir critiqué les membres des familles riches qu'il accusa d'être responsables de la misère du peuple, le président invita celui-ci, la Constitution en mains, à utiliser « son instrument pour leur donner ce qu'ils méritent⁵¹ ». Ce discours, faisant l'exaltation ouverte de la menace d'user le supplice du collier contre les opposants et la bourgeoisie, fut désapprouvé par de nombreux partisans du régime Lavalas. Il constitua une erreur capitale de la part du chef de l'État. Au lieu de dissuader les militaires, il produisit l'effet contraire.

L'armée trouva là le prétexte idéal pour mettre à exécution son projet de coup d'État. La prétendue mutinerie qui éclata dans la nuit du 29 septembre dans une garnison militaire de la capitale occasionna plusieurs massacres durant toute la nuit, dans le but

⁵¹ Le mot "instrument" faisait allusion au pneu enflammé que les manifestants utilisaient après la chute de la dictature pour brûler vifs les anciens membres de la milice des Duvalier.

d'éviter la mobilisation populaire spontanée qui avait fait échouer le coup d'État de Roger Lafontant. Elle s'étendit à toute l'institution militaire le lendemain. En dépit de ces massacres et malgré la destruction de diverses stations de radio de la capitale par les militaires, les autorités du gouvernement Lavalas, de manière étonnamment ingénue, acceptèrent la version du général Raoul Cédras qui leur fit accroire à une simple mutinerie. Mais quand les troupes du major Joseph Michel François pénétrèrent au Palais national pour s'emparer du président et le conduire au bureau du général Cédras, au Grand Quartier Général, les autorités se rendirent compte alors qu'elles étaient manipulées par le commandant en chef de l'institution militaire⁵².

Dans la nuit du 30 septembre 1991, l'avion privé du président vénézuélien Carlos Andrés Pérez transporta le président déchu et quelques-uns de ses collaborateurs à Caracas. Entre-temps, les militaires poursuivaient le massacre des populations des bidonvilles de la capitale et des villes de province. Ce coup fut la plus sanglante des hécatombes du processus de changement politique convulsif après la chute du régime des Duvalier⁵³. Mais le coup d'État du 30 septembre 1991 fut un coup de trop. La désapprobation de la communauté internationale, la résistance populaire et l'agitation des secteurs démocratiques, sur le plan interne, contribuèrent à l'isolement du régime militaire *de facto* durant toute la période de la crise larvée de 1991-1994. L'intransigeance et les louvoiements de l'armée ayant fait échouer toutes les tentatives

⁵² Voir JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., pp. 287-290.

⁵³ Selon les rapports de divers organismes nationaux et internationaux de défense des droits humains, entre 1991 et 1994, entre trois mille à cinq mille personnes avaient été assassinées. Voir « *Silencing a People : The Destruction of Civil Society in Haiti* », in *Human Rights Watch*, 1^{er} mars 1993 ; et GASPARD Fritzner et ÉTIENNE Sauveur Pierre, « *Les droits humains en Haïti* », in *Rencontre*, no. 5, Port-au-Prince, janvier/mars 1993.

de solution négociée et la détermination de l'OEA et de l'ONU- renforcée par l'arrivée de Bill Clinton à la Maison-Blanche en 1993- à rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti, culminèrent, à la demande du président exilé, dans l'intervention militaire américaine, le 19 septembre 1994. Laquelle mit fin, provisoirement, à la longue crise politique qui secoua le pays de 1991 à 1994. Mais la réimposition de l'ordre constitutionnel par la communauté internationale consacrait du même coup l'effondrement de l'État haïtien.

2.3. L'imposition du retour à l'ordre constitutionnel

L'effondrement du régime des Duvalier s'inscrivait dans la dynamique des changements survenus dans les rapports transnationaux de pouvoir, caractérisés par l'idéologie des droits humains et la promotion de la démocratie représentative dans la nouvelle orientation de la politique extérieure des États-Unis⁵⁴. Avec l'effondrement du bloc de l'Est, ces principes, joints à ceux de l'économie de marché découlant du Nouvel ordre mondial, deviennent aussi de nouvelles normes régissant la conduite des organisations régionales et internationales telles que l'OEA et l'ONU. Comme corollaires de cette réalité, surgissent alors les notions de "droit d'ingérence humanitaire" et de "devoir d'assistance à peuples en danger" faisant des concepts d'État-nation, de souveraineté et

⁵⁴ Cf. HUNTINGTON Samuel P., *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, op. cit., pp. 45-46.

d'autodétermination des anachronismes⁵⁵ et consacrant le statut des pays du Nord comme maîtres incontestables du "monde globalisé"⁵⁶.

Ce changement de paradigme dans les relations internationales transforme les pays du Sud en arrière-cours des grandes puissances, et les institutions internationales en instruments d'application des mesures destinées à favoriser l'expansion et la consolidation du Nouvel ordre mondial. L'ingérence des pays auto-baptisés "amis d'Haïti"⁵⁷, tolérée par les nationaux, et de l'OEA et l'ONU, sollicitée par ceux-ci, constitue l'une des caractéristiques du processus de changement politique qui culmina dans les élections du 16 décembre 1990. Et durant la crise de 1991-1994, la communauté internationale devint l'arbitre qui essayait de porter les autorités légitimes et *de facto* à trouver une solution négociée. Compte tenu de l'intransigeance des leaders et des acteurs politiques haïtiens, son poids devint décisif dans le dénouement de la crise : elle imposa le retour à l'ordre constitutionnel.

Les États membres de l'OEA ont signé *l'Engagement de Santiago envers la démocratie et la rénovation du système interaméricain*⁵⁸, approuvé lors de la troisième séance plénière tenue le 4 juin 1991. Ils y déclarent leur « engagement irrévocable envers la défense et la promotion de la démocratie représentative et des droits humains

⁵⁵ Voir BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995 et *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.

⁵⁶ Cf. BADIE Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme : entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.

⁵⁷ Les États-Unis d'Amérique, la France, le Canada, le Venezuela et, plus tard, l'Argentine et le Chili s'étaient joints pour appuyer le processus de transition et s'autobaptisaient "les pays amis d'Haïti".

⁵⁸ Voir « *COMPROMISO DE SANTIAGO DE CHILE CON LA DEMOCRACIA Y CON LA RENOVACIÓN DEL SISTEMA AMERICANO* », OEA/Ser. P., AG/doc. 2734/91, 4 juin 1991.

dans la région⁵⁹ ». Ainsi, le coup d'État du 30 septembre 1991, survenu dans l'un de ses pays membres, moins de quatre mois après, constituait une dure épreuve pour le prestige et la crédibilité de l'Organisation panaméricaine, d'où sa décision d'imposer des sanctions commerciales au régime militaire *de facto* dans le but de rendre flexibles les généraux putschistes, de créer chez eux les conditions psychologiques nécessaires au succès des négociations qui auraient dû conduire au rétablissement des autorités constitutionnelles au pouvoir. Mais la violation de l'Accord de Washington, signé le 23 février 1992 par les protagonistes haïtiens sous l'égide de l'OEA, par les militaires, le non-respect de l'embargo par certains pays de la région, la République Dominicaine, entre autres, et l'évidente incapacité de l'Organisation hémisphérique à résoudre la crise, portèrent la diplomatie haïtienne, avec l'appui des pays amis d'Haïti, à confier à l'ONU la gestion de celle-ci⁶⁰.

Comme résultat des efforts engagés par la France et le Canada, à la fin de 1992, le Conseil de sécurité des Nations unies prit une résolution dans laquelle il réaffirma son appui au président déchu. Par suite de cette mesure, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali, nomma Dante Caputo, ancien ministre argentin des Affaires Étrangères, émissaire spécial pour Haïti. Le secrétaire général de l'OEA lui attribua le même titre. La manière dont Caputo aborda le dossier de la crise haïtienne permit d'entrevoir une possible issue, car c'est pour la première fois que la communauté internationale manifestait sa volonté de porter la hiérarchie militaire à la table des négociations. Après plusieurs visites infructueuses de l'émissaire onusien à Port-au-

⁵⁹ *Ibidem.*

⁶⁰ Voir JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours*, op. cit., pp. 437-441.

Prince, qui permirent de constater l'intransigeance des généraux qui empêchaient une solution négociée à la crise, le Conseil de sécurité vota, le 16 juin 1993, la Résolution 841 décrétant un embargo mondial sur les armes et le pétrole contre les autorités militaires *de facto*.

Ces sanctions, dont la levée était subordonnée à la coopération des militaires au processus de négociations destiné au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti, entrèrent en vigueur le 23 du même mois. Effrayés, les membres de l'état-major de l'armée durent céder. Ainsi, le 26 juin, le général Raoul Cédras dirigea une délégation à New York, en vue de négocier avec les autorités légitimes. Après cinq jours d'intenses négociations à Governors' Island, une île située dans le port de New York, les deux parties haïtiennes qui ne s'étaient jamais rencontrées parvinrent, grâce à la "diplomatie de la navette" de Dante Caputo, à signer un accord le 3 juillet 1993. Mais contrairement aux clauses dudit Accord, le 15 octobre 1993 le général Cédras ne donna pas sa démission et le président Aristide ne put non plus retourner au pays. Avec la démission du Premier ministre Robert Malval le 15 décembre 1993, l'Accord de Governors' Island dont l'échec était prévisible⁶¹ connut le même sort que celui de Washington. Avec l'échec de l'Accord de Governors' Island et le rétablissement des sanctions commerciales par l'ONU au mois d'octobre 1993, l'intransigeance du régime militaire *de facto* semblait ne laisser à la communauté internationale que l'usage de la force comme unique option permettant de rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti.

⁶¹ Selon l'ancien Premier ministre Robert Malval, les deux protagonistes de l'Accord de Governors' Island étaient décidés à le torpiller, chacun à sa manière. Il affirme avoir été coincé entre un président décidé à ne pas retourner au pays tant que le gros de l'armée resterait en place et un commandant en chef résolu à laisser pourrir la situation avec l'espoir de lasser la communauté internationale. Voir MALVAL Robert, *L'année de toutes les duperies*, Port-au-Prince, Regain, 1996, p. 211.

La diplomatie de la coercition ayant succédé à celle de la négociation, le 6 mars 1994 le Conseil de sécurité adopta la Résolution 917 décrétant un embargo économique total contre le régime militaire *de facto*. Réagissant à cette décision qui allait entrer en vigueur le 21 du même mois, les militaires obtinrent de la faction putschiste du Parlement la nomination d'Émile Jonassaint, juge à la Cour de cassation, le 11 mai 1994, comme président provisoire. Avec la présence de la flotte multinationale –et surtout des bateaux de guerre américains- stationnée au large des côtes haïtiennes pour veiller à l'application effective des sanctions onusiennes⁶², le pays fit face à un véritable blocus naval.

Malgré le durcissement des sanctions commerciales imposées par l'ONU et la volonté manifeste du gouvernement Clinton durant les mois d'avril et de mai 1994 de multiplier les pressions sur les militaires haïtiens, ces derniers continuaient à afficher leur détermination à rester au pouvoir. Face à cette attitude, le président américain brandit la menace d'une intervention militaire : « Nous n'avons pas encore décidé de recourir à la force, mais, désormais, nous ne pouvons pas l'exclure⁶³. » Cette phrase provoqua la colère des républicains et montra toute la complicité dont bénéficiaient les militaires putschistes sous le gouvernement de George Bush⁶⁴. Cela irrita profondément certains diplomates de l'OEA et de l'ONU. Les déclarations désespérées de certains ténors républicains pour tenter de sauver leurs alliés, laissèrent indifférents les démocrates, car,

⁶² Voir MAGUIRE Robert et al., *Haïti prise en otage : les réponses internationales à la recherche d'une identité nationale de 1986 à 1996*, tr. fr., Thomas J. Institute for International Studies et l'Université des Nations unies, 1997, p. 44.

⁶³ Cité in JALLOT Nicolas et LESEGE Laurent, *op. cit.*, p. 149.

⁶⁴ En réaction à cette déclaration de son successeur, l'ancien président américain affirma que « ce serait une énorme erreur, puisque aucune vie américaine n'est en danger en Haïti » ; il alla même jusqu'à réclamer la fin de l'appui du gouvernement Clinton à « l'instable Aristide ». Voir JALLOT Nicolas et LESAGE Laurent, *Ibidem*.

dans son discours d'ouverture de la séance sur Haïti, le 8 mars 1994, le sénateur Christopher J. Dodd avait déjà défini la nouvelle orientation de la politique du gouvernement Clinton dans la crise haïtienne. « Finalement, déclara le sénateur démocrate, la politique que nous avons choisie ne concerne pas les six millions d'habitants en Haïti, ni les militaires haïtiens. Il s'agit plutôt de principes et de règles établis dans le cadre du Nouvel ordre mondial. Il s'agit donc de notre intégrité⁶⁵... »

Le 15 septembre 1994, les divergences au sein des membres de son gouvernement une fois surmontées et la date de l'intervention militaire fixée, le président américain s'adressa à son peuple :

« Les dictateurs d'Haïti, dirigés par le général Cédras, contrôlent le régime le plus violent de notre hémisphère. Durant trois ans, ils ont rejeté toutes les solutions pacifiques que la communauté internationale avait proposées. Ils ont violé un Accord qu'ils avaient eux-mêmes signé pour abandonner le pouvoir. Ils ont maltraité leur peuple et détruit son économie... Cédras et son armée de voyous ont instauré un régime de terreur, exécutant des enfants, violant des femmes et tuant des prêtres... Laissez-moi vous dire une fois de plus que les nations du monde ont essayé toutes les voies possibles pour restaurer la démocratie en Haïti. Les dictateurs ont rejeté toutes les solutions. La terreur, le désespoir et l'instabilité ne s'achèveront que par leur départ... Le message des États-Unis est clair : leur temps est terminé. Qu'ils s'en aillent maintenant ou nous les ferons laisser le pouvoir par la force...⁶⁶ ».

Ce discours marquait l'imminence de l'intervention américaine dont la forme fut surprenante⁶⁷.

⁶⁵ Voir Sénat des États-Unis, Commission aux Relations Étrangères, « *Audience sur la politique des États-Unis vis-à-vis d'Haïti* », tr. fr., Washington, D. C., mardi 8 mars 1994.

⁶⁶ Cité in MOUTERDE Pierre et WARGNY Christophe, *Après la fête, les tambours sont lourds. Cinq ans de duplicité américaine en Haïti (1991-1996)*, Paris, Éditions Austral, 1996, p. 172.

⁶⁷ Le 17 septembre 1994, arriva à Port-au-Prince une délégation composée de l'ancien président Jimmy Carter, de Sam Nunn, président de la Commission de la Défense du sénat, et de l'ancien général Colin Powell, l'architecte de l'opération "Tempête du désert" durant la première guerre du Golfe. Le général Cédras se montra impassible face aux informations techniques de Colin Powell lui expliquant que le Pentagone avait choisi l'option zéro, selon laquelle les soldats américains ne fouleraient le sol haïtien qu'après la destruction totale de l'armée locale par les forces aériennes américaines.

Mais, pendant ce temps, le président Bill Clinton avait donné l'ordre à son ministre de la Défense, William Perry, de faire décoller les C-141 de la base de Fort Bragg, transportant les parachutistes de la 82^e

En trois semaines, les troupes américaines contrôlaient complètement le pays, firent voter la Loi d'amnistie en faveur des militaires putschistes par le Parlement, et organisèrent le départ des officiers les plus liés au coup d'État⁶⁸. Le lendemain, le président déchu se rendit à la Maison-Blanche pour prendre congé de Bill Clinton et le remercier. Il n'oublia pas non plus de se rendre au Pentagone pour dire au revoir à John Shalikashvili, chef d'état-major américain, et le remercier aussi. Et le 15 octobre 1994, se produisit un événement paradoxal : en dépit des manifestations de vieux réflexes de la Guerre froide au niveau des secteurs conservateurs de l'establishment américain, dans leur vision de la gestion de la crise, l'instauration du Nouvel ordre mondial implique un changement de paradigme dans les rapports transnationaux de pouvoir auquel les États-Unis d'Amérique ne peuvent pas se soustraire⁶⁹. En effet, le président destitué revint, contrairement à l'affirmation de Nicolas Jallot et de Pierre Lesage⁷⁰, dans les bagages des soldats du pays qui avait contribué à son renversement. Mais l'intervention militaire étrangère avait surtout consacré l'effondrement de l'État haïtien. Pour n'avoir pas pris en compte cette dimension de la crise haïtienne de 1991-1994, la communauté internationale avait ouvert la voie à une nouvelle conjoncture de crises qui allait affecter

Division de Airborne, ayant pour mission de bombarder Haïti. À ce moment, le général Philippe Biamby, informé par téléphone, chuchota au général Cédras qu'une flotte d'avions se dirigeait vers Haïti. C'est alors que celui-ci se rendit au Palais national avec la délégation américaine pour rencontrer le président *de facto*, Me Émile Jonassaint. Ce dernier, bien qu'il n'eût pas la légitimité nécessaire pour le faire, du fait même de n'avoir pas été reconnu par la communauté internationale, y compris les États-Unis d'Amérique, signa avec Jimmy Carter l'accord autorisant les troupes américaines à occuper le pays avec la totale collaboration de l'armée haïtienne. Voir à ce sujet, JALLOT Nicolas et LESAGE Laurent, *op. cit.*, p. 175.

⁶⁸ Dans la nuit du 3 octobre, le redoutable chef de la police de Port-au-Prince, le colonel Joseph Michel François, gagna, avec sa famille, de manière précipitée, la République Dominicaine ; dix jours plus tard, les Américains organisèrent le départ des généraux Raoul Cédras et Philippe Biamby, avec leurs familles, pour Panama.

⁶⁹ Voir BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1992.

⁷⁰ Ces auteurs affirment qu'Aristide était rentré avec les Américains dans ses bagages. Voir JALLOT Nicolas et LESAGE Laurent, *op. cit.*, p. 177.

le pays au cours des dix dernières années, créant ainsi une situation d'instabilité permanente.

3. La nouvelle conjoncture de crises

La communauté internationale, au moyen d'une démonstration de force impressionnante de la part des États-Unis d'Amérique, permit le retour à l'ordre constitutionnel. La dissolution de l'Armée d'Haïti, la neutralisation ou l'évaporation des forces paramilitaires et néo-duvaliéristes créèrent les conditions de réactivation du processus d'institutionnalisation démocratique rompu par le coup d'État militaire. Ainsi, l'exercice de la souveraineté populaire allait pouvoir se manifester, une fois de plus, lors des élections de 1995, en renouvelant la Chambre des députés, les deux tiers du Sénat, les mairies et les Conseils d'administration des sections communales (CASEC). Avec les promesses d'aide financière de la communauté internationale, même les plus sceptiques pensaient que les autorités nouvellement rétablies dans leurs fonctions, au nom de la démocratie, allaient entreprendre les réformes nécessaires à la modernisation du pays, à la mise en place des institutions de l'État et au fonctionnement d'un régime démocratique basé sur le pluralisme politique, l'alternance au pouvoir et le fonctionnement des institutions de l'État. Mais l'effondrement de l'État haïtien, les pesanteurs socioculturelles et l'impossibilité pour la communauté internationale d'imposer la démocratie aux Haïtiens devaient rapidement conduire à la désillusion, au désenchantement. En effet, la résurgence des pratiques de l'ancien régime, le minage

systematique des institutions et la réapparition du présidentielisme autoritaire et autocratique montrèrent le caractère fragile du régime de « démocratie assistée⁷¹ » dont le dysfonctionnement allait plonger le pays dans une nouvelle conjoncture de crises. Les manifestations de celle-ci, perceptibles à travers les élections non immaculées de 1995, l'essoufflement de la démocratie encadrée et les cinq années de la présidence de doublure de René Préal (1996-2001) forment l'ossature du troisième point de ce chapitre.

3.1. Des élections non immaculées

Pour combler le vide institutionnel résultant de la fin du mandat des députés de la 45^e Législature, de dix-huit sénateurs sur vingt-sept, des maires et conseillers des sections communales (deux mille cent quatre-vingt-douze postes électifs⁷²), le président Aristide constitua un Conseil électoral provisoire (CEP) chargé de conduire le processus. Il jouissait encore d'une grande popularité et bénéficiait de l'appui d'une puissante organisation politique : l'Organisation politique Lavalas (OPL).⁷³ De tels atouts lui donnaient la possibilité de laisser se dérouler librement la

⁷¹ Cf. ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 238.

⁷² Voir MAGUIRE Robert et al, *op. cit.*, p. 74.

⁷³ De l'avis de l'historien Claude Moïse, « l'OPL en 1995 comble un vide, le vide organisationnel aristidien. Elle finit par s'imposer comme partenaire majeur dans l'espace Lavalas à l'occasion des élections législatives de 1995. Le chef charismatique (Aristide) et l'organisation (OPL) ont besoin l'un de l'autre, l'OPL pour prendre appui sur la popularité du leader, Aristide pour profiter de l'expérience et de l'habileté de l'organisation à travailler sur le terrain et à réaliser le montage électoral. » Voir MOÏSE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 2002, p. 27.

compétition électorale. Cependant, selon les témoignages de certains dirigeants politiques d'alors, le président ne dissimulait pas sa volonté de contrôler le processus électoral qu'il justifiait en mettant de l'avant le fait que l'opposition, dans l'hypothèse très peu probable d'une large victoire, l'aurait fait juger pour avoir sollicité et obtenu de la communauté internationale l'intervention militaire destinée à le rétablir dans ses fonctions. Ainsi, profitant de la collaboration de la Cour de cassation, il nomma la majorité des membres du CEP, ce qui valut à l'institution électoral d'être qualifiée de CEP Lavalas par les dirigeants des partis de l'opposition auxquels il avait fourni les arguments nécessaires pour essayer de discréditer les élections. Ils étaient d'autant plus habilités à le faire que les médias d'État, transformés en de véritables organes de la Plate-forme politique Lavalas (PPL), excluaient la possibilité pour les partis de l'opposition de jouir du temps d'antenne reconnu par la Loi électorale à tous les secteurs engagés dans le processus.

Même au sein de la PPL, constituée de l'Organisation politique Lavalas (OPL), du Mouvement d'organisation du pays (MOP) et du Parti louvri baryè (PLB), régnait un certain malaise dû au contrôle excessif exercé sur ses dirigeants par le président et ses plus proches collaborateurs. Ces derniers obligèrent les membres de la direction de ces partis à se réunir au Palais national pour désigner leurs candidats respectifs, sans pouvoir intervenir dans la constitution de la liste finale qui allait être envoyée directement du Palais national au CEP. Au Limbé, dans le département du Nord, des membres du PLB incendièrent le bureau électoral communal pour protester contre le choix d'un membre de l'OPL comme candidat de la PPL. Cet acte criminel donna lieu à la manipulation de l'appareil judiciaire par le Pouvoir exécutif contre le

candidat de l'opposition dans cette circonscription électorale, Dully Brutus, ex-député du PANPRA et ancien président de la Chambre des députés durant le coup d'État. L'interrogatoire dont Dully Brutus fut l'objet de la part de certains journalistes de la télévision d'État créa un profond malaise au sein de la grande majorité de la classe politique au point que l'ex-parlementaire, écœuré, décida de prendre le chemin de l'exil. Il était clair, même pour de nombreux partisans du régime Lavalas, que ces pratiques n'avaient rien à voir avec la démocratie et qu'elles rappelaient étrangement celles de l'ancien régime.

La volonté du Pouvoir exécutif de gagner la totalité des postes électifs, certains actes de violence et d'intimidation, joints à des défaillances techniques au niveau du CEP, provoquèrent le rejet des résultats des élections du 25 juin 1995 et le boycottage du second tour réalisé le 17 septembre de la même année par les partis politiques de l'opposition, d'où le caractère très peu honorable de l'écrasante victoire électorale de la Plate-forme politique Lavalas dans ces élections non immaculées⁷⁴.

⁷⁴ La PPL rafla la majorité des postes électifs avec dix-sept sénateurs sur dix-huit, soixante-deux députés sur quatre-vingt-trois, plus de cent conseils municipaux sur cent trente-trois et une quantité innombrable des cinq cent cinquante-six conseils d'administration des sections communales. Voir *Libète* du 25 octobre 1995, no. 161.

3.2. *L'essoufflement de la démocratie encadrée*

L'intervention militaire américaine baptisée "Appui à la démocratie", mais qui aurait dû s'appeler "Appui au rétablissement de l'ordre constitutionnel", ne pouvait pas inoculer les valeurs démocratiques aux Haïtiens ni effacer les pratiques politiques antidémocratiques liées à une tradition vieille d'environ deux siècles et qui imprègnent les idées et les comportements de ceux qui prétendent lutter pour la démocratie. En effet, la présence de la force multinationale n'affectait en rien le poids de l'héritage du présidentielisme autoritaire et autocratique dans les relations entre les Pouvoirs exécutif et législatif. Après les élections de juin et de septembre 1995, on observa comment le président Aristide, sans aucun respect pour les partis politiques constitutifs de la Plateforme politique Lavalas et les parlementaires de la 46^e Législature, n'hésita pas à désigner les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Cette tentative se heurta à l'opposition de l'OPL, le parti le plus important de la PPL⁷⁵.

Considérant l'attitude du chef de l'État comme la négation flagrante du principe élémentaire de la séparation des pouvoirs, fondement de tout régime démocratique, l'OPL fit valoir l'idée que seuls les parlementaires de la PPL pouvaient décider entre eux ceux ou celles qui devraient former le bureau des deux Chambres, sans ignorer la nécessité de la représentation des principales tendances politiques dans chaque bureau. Mais quand les députés et sénateurs de la PPL se réunirent pour se mettre d'accord et définir une stratégie qui pût leur permettre de choisir leurs candidats au niveau des deux

⁷⁵ Cf. ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : misère de la démocratie*, *op. cit.*, p. 229.

Chambres, deux membres du cabinet privé du président Aristide se présentèrent, accompagnés du directeur du Service d'intelligence nationale (SIN). Ils venaient imposer les deux parlementaires qui, selon le Pouvoir exécutif, devaient être respectivement présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Face aux protestations de la plupart des parlementaires qui exigeaient la suspension de la rencontre jusqu'au départ des "intrus", la délégation présidentielle dut se retirer. C'est le point de départ du conflit entre le président Aristide et l'OPL. Ces relations conflictuelles allaient prendre de nouvelles dimensions quand le président essaya d'imposer Jean-Marie Fourel Célestin, un trafiquant de drogue notoire, comme directeur général de la Police nationale d'Haïti (PNH) et d'embarquer la majorité parlementaire Lavalas dans son projet de rester trois ans de plus au pouvoir et de ratifier, de manière anticonstitutionnelle, la dissolution de l'armée⁷⁶.

Les manifestations du présidentielisme autoritaire, autocratique et arrogant pouvaient s'observer aussi dans le ton du discours prononcé par le président Aristide à la cathédrale de Port-au-Prince, le 11 novembre 1995, à l'occasion des funérailles de son cousin, le député Jean-Hubert Feuillé⁷⁷, de l'OPL. En effet, en présence du représentant du secrétaire général de l'ONU, M. Lakdar Brahimi, et des membres du corps diplomatique, le président déclara textuellement :

⁷⁶ *Ibid.*, pp. 229-230.

⁷⁷ Concernant l'assassinat de Jean-Hubert Feuillé, l'ancien député Jean Gabriel Fortuné, qui se trouvait avec lui dans la voiture et qui avait été gravement blessé par les assassins, avait affirmé, depuis l'hôpital canadien où il s'était fait soigner, avoir reconnu les assassins qui étaient des membres du corps de sécurité du Palais national. La façon dont le gouvernement a géré l'enquête semble confirmer la thèse du député Fortuné. Voir ARCHER Édouard H., *Au rythme... trépidant des jours*, vol. III, Montréal, Doreth Théodore, 2003, p. 97.

« Je veux et je peux. Il n'y a pas deux ou trois Chefs d'État en Haïti, il n'y en a qu'un seul. Je suis l'unique Chef d'État du pays. Et en tant que seul Chef d'État d'Haïti, j'ordonne que tous les Haïtiens et la communauté internationale, nous marchions unis pour que le désarmement soit total... C'est un ordre... Je vous donne l'ordre, quel que soit celui qui veut bloquer cette opération de désarmement total, légal, capital, de l'arrêter si c'est un Haïtien. Et s'il n'est pas un Haïtien, nous lui donnerons un carnet de remise à ses parents⁷⁸. »

Ce discours incendiaire provoqua dans le pays des actes de violence contre les anciens membres de l'armée et plusieurs cas d'assassinat⁷⁹.

Après les élections municipales et législatives des mois de juin et de septembre 1995, des élections présidentielles devaient être organisées au mois de décembre, étant donné que le mandat du président Aristide allait prendre fin. Mais, ces élections se déroulaient dans un climat de division et de conflit à l'intérieur du mouvement Lavalas et de fortes pressions des États-Unis d'Amérique⁸⁰. Malgré son engagement envers le gouvernement Clinton de ne pas essayer de récupérer les trois ans passés en exil, le président Aristide se lança dans une vaste campagne de manipulation des organisations populaires et tenta, avec les ressources du Trésor public, de mobiliser les masses populaires autour de son maintien au pouvoir⁸¹. L'opposition de l'Organisation politique Lavalas, devenue en 1997 Organisation du peuple en lutte (OPL), qui détenait une majorité relative dans les deux Chambres, évita la participation du Parlement à cette aventure.

⁷⁸ Cité in MOUTERDE Pierre et WARGNY Christophe, *op. cit.*, pp. 206-207.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 207.

⁸⁰ Répondant sur CNN à la question du journaliste qui lui demanda si elle pensait que les élections allaient effectivement avoir lieu en Haïti le 17 décembre 1995, l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique aux Nations unies, Mme Madeleine Albright, déclara que son pays s'attendait toujours à ce que les élections présidentielles en Haïti se tiennent le 17 décembre : « Il n'y a pas de raison de penser autrement », précisa-t-elle. Donc, les Américains accentuèrent ainsi la pression pour faire échec à l'offensive visant à récupérer les trois ans. Cité in ARCHER Édouard H., *op. cit.*, p. 104.

⁸¹ Dans le discours qu'il prononça à la cathédrale, à l'occasion des funérailles de Jean-Hubert Feuillé, le président alla jusqu'à menacer le président Clinton de lui créer des problèmes lors de sa réélection, s'il n'appuie pas la récupération de ses trois ans. Il déclara : « Si en novembre prochain, cela ne se passe pas bien ici, cela se passera mal aussi aux États-Unis en novembre. Je peux. Et je veux », martela-t-il. Cité in ARCHER Édouard H., *op. cit.*, p. 98.

Eu égard à l'hostilité de l'opposition politique et des États-Unis d'Amérique, et vu son caractère anticonstitutionnel et antidémocratique, ce projet aurait pu conduire à une crise plus dramatique que la précédente et déboucher, cette fois, sur une occupation militaire étrangère non déguisée. Cette situation provoqua une scission à l'intérieur du mouvement Lavalas avec, d'un côté, les partisans de la récupération des trois ans par le président et, de l'autre, ceux favorables à l'organisation d'élections visant à assurer la continuité du pouvoir Lavalas sur la base de la légalité constitutionnelle. C'est dans ces conditions que René Garcia Préval succéda à Jean-Bertrand Aristide, en remportant les élections du 17 décembre 1995, avec 87,9% des votes exprimés⁸², non pas pour diriger le pays, mais pour permettre à son prédécesseur de continuer à le faire à partir de sa résidence privée de Tabarre, banlieue située au nord de la capitale.

3.3. La présidence de doublure de René Garcia Préval (1996-2001) : cinq années d'une crise politique larvée

René Garcia Préval inaugura sa présidence le 7 février 1996 avec un héritage très lourd : le conflit entre l'ancien président Aristide et l'OPL, le dossier des réformes économiques exigées par la communauté internationale, la décomposition des institutions de l'État, sans oublier l'élimination physique d'opposants politiques qui allait se poursuivre durant les cinq années de son mandat. Déjà avant Préval, malgré la majorité absolue dont

⁸² MAGUIRE Robert et al., *op. cit.*, p. 75.

disposait la PPL au niveau des deux Chambres, le président Aristide s'était arrogé le droit de former le gouvernement dirigé par Mme Claudette Werleigh, en donnant des miettes au MOP et au PLB, sans se soucier de l'OPL, principal parti de la Plate-forme politique Lavalas, qui détenait à elle seule une majorité relative au niveau des deux Chambres à l'intérieur du Bloc parlementaire Lavalas. Consciente de la fragilité de la situation politique du moment, et forte de l'expérience du FNCD en 1991, dont le conflit avec le président Aristide avait fourni le prétexte aux militaires pour réaliser le coup d'État du 30 septembre 1991, l'OPL laissa passer la tempête, sans renoncer pour autant à ses prérogatives constitutionnelles de parti majoritaire. L'inauguration du mandat du président Préval lui offrit l'occasion de faire revivre au pays le second moment fort du parlementarisme haïtien, après celui de 1870-1879 qui avait débouché sur la guerre civile de 1883-1884, opposant les Nationaux et les Libéraux⁸³.

La Plate-forme politique Lavalas soumit au président Préval les noms de Gérard Pierre-Charles et de Frantz Vérella pour le poste de Premier ministre. Si le président écarta d'un revers de la main la candidature de Vérella, celle du coordonnateur de l'OPL fut pour lui et pour l'ancien président Aristide un véritable casse-tête. En effet, la stature et la personnalité imposantes de l'ancien professeur et chercheur de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), effrayèrent ces derniers à un point tel que la désignation du Premier ministre créa une véritable impasse politique dans le pays. « Malgré sa nette majorité parlementaire, l'OPL ne peut imposer son principal dirigeant, Gérard Pierre-Charles, comme Premier ministre. Elle doit accepter un compromis à la

⁸³ Le dernier conflit entre le Pouvoir exécutif et le Parlement a engendré une crise larvée qui, de rebondissement en rebondissement, a débouché sur un nouvel effondrement de l'État haïtien en 2004.

suite de longues et laborieuses tractations pour porter son choix sur Rosny Smarth. Ce dernier est certes membre de la coordination de l'OPL, mais il n'est pas susceptible politiquement de faire ombrage au président et à Aristide comme l'aurait été la personnalité de Gérard Pierre-Charles⁸⁴. » Le conflit entre Aristide, le président Préval et l'OPL se manifesta aussi au niveau des réformes économiques exigées par la communauté internationale.

Les sanctions commerciales imposées par l'OEA et l'ONU au régime militaire *de facto* durant les trois ans de la crise, n'étaient pas parvenues à atteindre leurs objectifs, mais elles eurent des effets dévastateurs sur l'économie du pays. Consciente de cette situation, la communauté internationale avait défini, avec les représentants du président Aristide, les réformes nécessaires à la réactivation, à la restructuration et à la dynamisation de l'économie haïtienne. L'accord signé à Paris au mois d'août 1994, moins d'un mois avant l'intervention militaire américaine, entre les institutions financières internationales, les principaux bailleurs de fonds d'Haïti et les représentants du président Aristide prévoyait, entre autres, un programme d'ajustement structurel (la stabilisation économique), la libéralisation des marchés, la privatisation et la décentralisation après le retour à l'ordre constitutionnel⁸⁵. En janvier 1995, deux mois après l'instauration du gouvernement du Premier ministre Smarck Michel, dix-neuf institutions internationales et quatorze gouvernements promirent un milliard deux cents millions de dollars d'aide financière à Haïti, dont le décaissement s'échelonnait sur dix-

⁸⁴ Cf. MOÏSE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, op. cit., p. 40.

⁸⁵ Voir le document intitulé *République d'Haïti, "stratégie de reconstruction sociale et économique"*, 22 août 1994.

huit mois⁸⁶. Pour recevoir une partie de cette aide, le gouvernement de Smarck Michel, avec l'assentiment du président Aristide, décida de libéraliser les marchés, en diminuant les taxes relatives à l'importation de certains produits et en élevant les taxes sur la consommation de certains services, tels : l'électricité, l'eau potable et le téléphone. Mais, quand il toucha le dossier de la privatisation des neuf entreprises d'État, dont celles de l'électricité, des télécommunications et du ciment, l'opposition du président l'obligea à démissionner.

Au mois d'août 1995, la communauté internationale s'engagea à élever son aide à un milliard sept cents millions de dollars. Le mois suivant, on enregistra des offres complémentaires de la part de certains bailleurs de fonds, ce qui, de l'avis du secrétaire général de l'ONU, dépassait la capacité d'absorption du pays⁸⁷. Malgré tout, le président Aristide s'opposa à la privatisation des entreprises publiques, laissant au président René Garcia Préval, son successeur, la responsabilité de ce dossier brûlant. Celui-ci, au début de son mandat, manifesta sa volonté de conduire le processus de privatisation et le Premier ministre Rosny Smarth signa des accords précis avec les institutions financières internationales, en 1996, sur les réformes à entreprendre. Le Parlement vota les lois nécessaires à la réalisation de ces réformes⁸⁸. Mais l'opposition de l'ex-président Aristide, manipulant certaines organisations populaires, obligea le président et le Premier ministre à ne pas honorer leurs engagements envers la communauté internationale. L'attitude de Jean-Bertrand Aristide s'expliquait par le rôle traditionnel

⁸⁶ MAGUIRE Robert et al., *op. cit.*, p. 80.

⁸⁷ Voir *Rapport du Secrétaire Général sur les Missions des Nations Unies en Haïti*, S/1996/112, 14 février 1996.

⁸⁸ La Chambre des députés vota le jeudi 5 septembre la Loi permettant l'investissement privé dans les entreprises publiques haïtiennes. Voir *Haïti en Marche* du 11 au 17 septembre 1996, vol. 3, no. 31.

qu'ont toujours joué les entreprises d'État comme terrain privilégié de l'exercice des pratiques politiques liées au népotisme, à la corruption et au clientélisme relevant du néo-patrimonialisme. Ces pratiques néfastes à la compétitivité et à l'efficacité des entreprises publiques donnaient à l'ex-président la capacité de financer ses bandes armées réparties sur toute l'étendue du territoire national, très actives dans les grands bidonvilles de Port-au-Prince et liées au trafic de la drogue. Sur elles reposait toute la stratégie de son projet de retour au pouvoir en 2001⁸⁹. Les élections de 1997 constituaient une nouvelle crise dans la conjoncture de crises et ouvrit la voie à la décomposition systématique des institutions de l'État.

Les élections frustrantes du 6 avril 1997 allaient constituer un pas important dans le processus d'établissement et de mise en marche des structures de décentralisation et de contrôle du pouvoir central par les collectivités territoriales, comme le prévoit la Constitution de 1987. En effet, en plus du renouvellement du tiers du Sénat (neuf sénateurs) et de deux députés, ces élections auraient permis la constitution des cinq cent

⁸⁹ Cette stratégie consistait à établir un climat de peur généralisé dans le but de discréditer l'institution policière, de privatiser la contrainte physique légitime, au moyen de la création de compagnies privées de sécurité appartenant à des proches du pouvoir, dont la compagnie Cobra, propriété de Pierre Denizé et de Serge Calvin, respectivement directeur général de la *Police nationale d'Haïti* et beau-frère du président Préval, et de permettre aux membres des bandes armées de disposer d'un emploi et de détenir légalement leurs armes. À ce sujet, Claude Moïse écrit : « La dégradation de l'État en bandes armées incontrôlées, un moment, a fait craindre le retour des seigneurs de la guerre, schéma de l'État haïtien du 19^e siècle. Avec la notable différence toutefois que l'existence de ces derniers s'articulait à la structure de l'armée. La destruction de la principale force de sécurité a pour effet la prolifération des compagnies privées de sécurité dont certaines sont la propriété de proches du pouvoir. » Et Laënnec Hurbon de souligner : « Auparavant, la dictature avait un visage bien précis, plutôt grimaçant, menaçant ou patibulaire : on savait ainsi comment le fuir, le marronner, ou ruser avec lui, car il y avait des repères et des forces identifiables un peu comme dans le vodou où des contrats sont autorisés même avec des "esprits" tenus pour cruels et malfaisants. Cette fois, le despote est sans visage, il s'est répandu partout, on ne peut savoir où et quand il décide de frapper et de se manifester. Une telle situation suscite une angoisse beaucoup plus profonde que celle qu'on éprouvait sous la dictature des Duvalier. Il n'y a pas de lois, de règles ni de normes que l'on puisse invoquer pour se protéger, il n'y a pas d'institutions sur lesquelles on puisse s'appuyer. » Voir respectivement MOÏSE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, op. cit., p. 43 et HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 165.

cinquante-six Assemblées des sections communales, des cent trente-trois Assemblées communales et des neuf Assemblées départementales, du Conseil interdépartemental et du Conseil électoral permanent (CEP)⁹⁰.

Malgré l'importance de ces élections, les partis politiques de l'opposition les boudèrent tout simplement. Elles ne mirent face à face que les deux principaux partis du mouvement Lavalas : l'Organisation politique Lavalas (OPL) et la Famille Lavalas (FL), et ne purent mobiliser qu'environ 5% de l'électorat⁹¹. Les agissements du Conseil électoral provisoire, les fraudes et les actes de violence enregistrés durant la réalisation de ces comices portèrent l'OPL à exiger leur annulation. Le rapport négatif du directeur de la Mission d'observation de l'OEA et de l'ONU⁹², M. Collin Granderson, relatif au climat dans lequel s'étaient déroulées ces élections, porta cette mission à enlever son assistance technique au CEP. Dès lors, éclata une crise multidimensionnelle dont l'issue allait aggraver le processus de décomposition des institutions de l'État. En effet, le Premier ministre Rosny Smarth et le Parlement désapprouvèrent ces élections, tandis que le président Préval reconnaissait leur validité. Cette crise de régime provoqua la démission du Premier ministre Rosny Smarth le 9 juin 1997, consacrant du même coup

⁹⁰ Chaque Conseil départemental établirait les priorités du département en matière de développement économique et social. Le Conseil interdépartemental, constitué de neuf membres, c'est-à-dire un représentant par département, participerait au Conseil des Ministres. En outre, chaque structure départementale choisirait un membre du Conseil électoral permanent.

⁹¹ Après le retour à l'ordre constitutionnel, le népotisme et la corruption généralisée constituaient l'essence du régime Lavalas. Cette nouvelle réalité, jointe à la division au sein du Mouvement Lavalas et à la détérioration des conditions de vie des masses populaires, expliquent ce très faible taux de participation aux dites élections.

⁹² Voir *Libète*, no. 240, 14 février 1997.

la mise en veilleuse de la Constitution et le triomphe du présidentielisme autoritaire et autocratique⁹³.

Faisant fi de l'OPL, détenant à elle seule une majorité relative dans les deux Chambres, et du Groupe parlementaire indépendant (GPI), allié à celle-là, le président désigna quatre Premiers ministres qui ne purent réussir l'épreuve de la ratification de leur choix, étape préliminaire conduisant à l'approbation de leur déclaration de politique générale par le Parlement, comme l'exige la Constitution. Il s'agit de : Éric Pierre, Hervé Denis, en deux occasions successives, et Jacques Édouard Alexis qui joua le rôle de Premier ministre *de facto*. Le président Préval entretint sciemment la crise de façon à pouvoir gérer les affaires de l'État sans subir le contrôle du Parlement⁹⁴. Ainsi, le néopatrimonialisme battait son plein : le Trésor public, la Police nationale d'Haïti, le Pouvoir judiciaire, l'administration publique en général, devinrent le domaine privé de l'ex-président Aristide et du président Préval. La corruption qui s'était déjà érigée en

⁹³ Cette démission survint à un moment inattendu, car le Premier ministre venait d'obtenir un vote de confiance suite à une interpellation de la Chambre des députés le 26 mars. Mais le gouvernement démissionnaire demeura en place, conformément à l'article 165 de la Constitution, pour liquider les affaires courantes de l'État. Le 20 octobre, dans un message à la Nation, le Premier ministre démissionnaire invoqua les articles 24 et 35 de la Constitution relatifs à la liberté de conscience, à la liberté de travail et rappela la faiblesse de l'article 165 qui ne fixe pas de délai pour la liquidation des affaires courantes par un gouvernement démissionnaire, pour justifier sa décision d'abandonner le siège du gouvernement. Voir la reproduction *in extenso* de ce message in ARCHER Édouard H., *Au rythme... trépidant des jours*, op. cit., pp. 223-226.

⁹⁴ Le ministre des Finances de Jean-Bertrand Aristide et de René Préval, Fred Joseph, résumait à lui seul l'essence du régime Lavalas. Il était tellement efficace dans le domaine de la corruption que le président Préval le conserva à ce poste et, n'étant l'opposition de l'OPL, il lui aurait confié à la fois le ministère des Finances et celui de la Planification et de la Coopération externe. Sa phrase mémorable, prononcée au cours d'une réunion tenue aux Bureaux du Premier ministre Rosny Smarth, en dit long : « Ce n'est pas parce que nous sommes dans le mouvement Lavalas que nous ne devons pas faire de l'argent. » Cité in PECK Raoul, *Monsieur le Ministre... Jusqu'au bout de la patience*, Port-au-Prince, Éditions Velvet, 1998, p. 27. Il est à souligner que Raoul Peck, en tant que ministre de la Culture sous le gouvernement de Rosny Smarth, était le collègue du ministre Fred Joseph, avant de se montrer solidaire du Premier ministre en donnant sa démission en 1997.

système dès le retour à l'ordre constitutionnel, s'est aggravée sous Préval⁹⁵. Les caisses de l'État renflouées aussi par l'argent de la drogue finançaient les bandes armées. Les membres de ces gangs servaient de tueurs à gage et de briseurs de manifestations organisées par la société civile et l'opposition politique. Ils opéraient en toute impunité et sous la protection de la police, quand ils n'étaient pas tout bonnement intégrés au sein de l'institution policière⁹⁶.

Malgré les pressions du Congrès et du Sénat américains sur le gouvernement Clinton, dont l'*Amendement Dole* qui entraîna la suspension de l'aide américaine à Haïti en guise de sanction contre l'assassinat de plusieurs opposants politiques d'Aristide depuis 1995 par des agents de sécurité du Palais national, la violence politique se déchaîna sous la présidence de doublure de René Garcia Préval. Au lieu de mettre un terme à la prolifération de ces actes de banditisme politique, l'ancien président et son successeur préférèrent dépenser des sommes faramineuses dans le lobbying impliquant d'anciens parlementaires démocrates et d'influents membres du *Black Caucus*, tout en se

⁹⁵ Dans une lettre datée du 25 mars 1998, le sénateur indépendant Jean-Robert Sabalat demanda des comptes au président Préval au sujet des trente millions de gourdes décaissées au profit d'une société créée *ad hoc* (AOD) pour l'alphabétisation, alors que le budget de la secrétairerie d'État préposée à cette tâche atteignait à peine la modique somme de trois millions huit cents mille gourdes, sans aucune explication au Grand Corps qui en avait fait la demande en maintes occasions. Il demanda aussi au président où étaient passées les trois cent soixante-dix millions de gourdes du Budget national que le Sénat avait allouées au secteur de la production agricole et qui s'étaient évaporées. Voir la lettre du sénateur Sabalat reproduite *in extenso* in ARCHER Édouard H., *Ibid.*, pp. 284-287.

⁹⁶ Laënnec Hurbon s'interroge à ce sujet : « Qu'est-ce qui explique que les procès de bandits capturés soient si rares, qu'après cinq années de retour à l'ordre constitutionnel on n'a jamais fini de découvrir le caractère vermoulu et corrompu du système judiciaire ? Qu'est-ce qui explique également que le corps de la police semble fonctionner sur une base non hiérarchique, comme si l'État lui-même assumait de divorcer avec le principe du monopole légitime de la violence ? » Et l'auteur de déduire : « L'anarchie est bien le résultat d'un calcul politique qui vise à donner le change sur les pratiques du gouvernement, c'est-à-dire à brouiller toutes les pistes de responsabilité... L'anarchie devra servir à offrir l'impression que le gouvernement choisit la voie du laisser-aller (au peuple), pendant que les affaires publiques deviennent des affaires privées traitées comme dans les secrets d'alcôve d'amis vivant en groupie. ... Un individu peut être maintenu en prison alors que le juge ordonne de le relâcher ; un autre peut être relâché alors que le juge ordonne sa détention. » Voir HURBON Laënnec, *op. cit.*, pp. 172, 179 et 180.

rapprochant d'hommes d'affaires haïtiens corrompus liés à des lobbyistes républicains⁹⁷. Les assassinats de policiers non liés à Famille Lavalas, d'anciens militaires et d'opposants politiques se multipliaient à Port-au-Prince. La dissolution du Parlement, le 11 janvier 1999, renforça l'omnipotence du présidentielisme autoritaire. Et le 1^{er} mars 1999 marqua un tournant dans l'escalade de la violence politique : le sénateur Jean-Yvon Toussaint, l'un des dirigeants de l'OPL, tomba sous les balles d'un individu appréhendé par la police, mais immédiatement relâché sous pressions des plus hautes autorités du pays⁹⁸. L'assassinat d'un membre de la direction de l'OPL la porta à abandonner les négociations avec le président Préval et à se retirer de l'Espace de Concertation, constitué de la KID, du CONACOM⁹⁹, du PANPRA, de Génération 2004, d'Ayti Kapab et de l'OPL, qui conclut un accord mort-né avec le président pour la mise en place d'un gouvernement *de facto* dont la mission essentielle était l'organisation des élections en l'année 2000.

⁹⁷ Cf. International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti ?* ICG Latin America/Caribbean Report no. 10, Port-au-Prince/Bruxelles, 18 novembre 2004, p. 5.

⁹⁸ Réagissant à cet assassinat politique, l'ambassadeur américain, Timothy Michael Carney, qui assistait aux funérailles du sénateur Toussaint, déclara : « Mon premier appel est basé sur le constat que cet assassinat souligne le besoin absolu de diminuer la violence dans la société haïtienne. Qu'il s'agisse de la violence dans une famille, de la violence criminelle ou de la violence politique, il faut que toutes ces violences cessent... Mon second appel s'adresse à la police pour qu'elle montre tout son professionnalisme, pour qu'elle déploie toute son énergie pour arrêter cette vague de criminalité, appréhender les criminels et les remettre à la justice pour qu'ils soient jugés. » Cité in ARCHER Édouard H., *op. cit.*, p. 402.

⁹⁹ *Congrès national des mouvements démocratiques.*

4. Les élections de l'année 2000 : la présidence de Jean-Bertrand Aristide ou le nouvel effondrement de l'État haïtien

L'Accord du 6 mars 1999, intitulé "*Résolution pour une sortie de crise*", signé entre l'Espace de Concertation (EC) et la présidence permit la formation d'un gouvernement *de facto*, composé de membres de la Famille Lavalas et de trois représentants de l'EC qui furent rapidement congédiés. Mais il en sortit aussi la constitution d'un nouveau Conseil électoral provisoire (CEP) chargé d'organiser les élections de l'année 2000. Le gouvernement Préval/Alexis travailla en étroite collaboration avec le parti de Jean-Bertrand Aristide pour déblayer le terrain et rendre possible la réalisation de ces élections sans précédent dans les annales de l'histoire du pays qui, pourtant, recèle de cas-limites dans ce domaine. La situation de terreur instaurée par les bandes armées au service du gouvernement et de la Famille Lavalas prit une ampleur telle que des diplomates étrangers se sentirent obligés d'intervenir pour rappeler aux autorités du pays que l'arène politique n'est pas une jungle¹⁰⁰. Mais la dispersion violente, le 28 mai 1999, par les membres d'organisations populaires au service du gouvernement, d'une manifestation pacifique contre l'insécurité organisée à l'initiative de Olivier Nadal, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, sur la place du Champ-de-Mars, à quelques mètres du Palais national, défraya la chronique¹⁰¹. L'assassinat du

¹⁰⁰ À ce sujet, l'ambassadeur américain déclara : « La politique doit se manifester de manière pacifique à travers le processus électoral, non par la violence et par des manifestations de rue tumultueuses. » Cité in ARCHER Édouard H., *op. cit.*, p. 441.

¹⁰¹ L'ancien président de la *Ligue de Défense des Droits Humains* sous le régime de Jean-Claude Duvalier, le professeur Gérard Gourgue, réagissant à la violence des partisans du pouvoir, affirma : « La société est sortie plutôt avec une victoire morale. Les masques sont tombés et l'on voit le vrai visage de l'insécurité. » Cité in ARCHER Édouard H., *Ibid.*, p. 460.

directeur de Radio Haïti Inter, Jean Léopold Dominique¹⁰², la démission et l'exil du secrétaire d'État à la Sécurité publique, M. Robert Manuel¹⁰³, l'assassinat de l'ex-colonel Jean Lamy et l'humiliation publique du directeur et de l'inspecteur général de la Police nationale d'Haïti (PNH) par les membres de la Famille Lavalas¹⁰⁴ achevèrent de convaincre les plus sceptiques que les élections de l'année 2000 allaient être un véritable coup de force du pouvoir. Ces élections provoquèrent une crise politique fatale pour l'État haïtien, tout en consacrant le triomphe du trafic de la drogue et de l'anarcho-

¹⁰² Jean Léopold Dominique, célèbre journaliste et directeur de Radio Haïti Inter, était l'éminence grise du président Préval. Il faisait partie, avec Robert Manuel et Pierre Denizé, de l'aile mulâtre de la *Famille Lavalas*. La thèse de ce secteur du pouvoir, était que, en raison de l'implication d'Aristide dans la trafic de la drogue, les assassinats politiques et la corruption, le gouvernement Clinton aurait pu empêcher son retour au pouvoir. Aussi, le président Préval et Jean Léopold Dominique mirent-ils sur pied un mouvement paysan dénommé *Koze Pèp*, dont ils confièrent la direction à Charles Suffra, un paysan du département de l'Artibonite. Cet instrument politique devait servir de rampe de lancement à la candidature de Jean Léopold Dominique à la présidence. Ainsi, le conseiller politique du président Préval aurait pu lui succéder aux dépens de l'ex-président Aristide. Ce personnage très controversé, un mulâtre populiste rappelant Sylvain Salnave, mulâtre populiste du XIX^e siècle, dont les trois années de présidence (1867-1869) furent trois ans de guerre civile, fut assassiné le 3 avril 2000, à l'intérieur des locaux de sa station, en compagnie de Jean-Claude Louissaint, gardien qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment. Crime politique parfait : tous les suspects appréhendés par la police dans ce dossier embarrassant pour le régime Lavalas sont exécutés ou livrés à la furie d'une foule vengeresse. Le cadavre de l'un d'eux qui se trouvait à la morgue de Port-au-Prince a mystérieusement disparu sans que les autorités aient pu fournir la moindre explication au juge d'instruction chargé du dossier. Le renvoi de Robert Manuel et son exil, ainsi que l'humiliation subie par Pierre Denizé, cousin de ce dernier, contribuèrent à neutraliser l'aile mulâtre de la *Famille Lavalas* et à anéantir ses ambitions politiques. Voir ARCHER Édouard H., *op. cit.*, pp. 512-515.

¹⁰³ Accusé injustement par des personnalités proches de la victime et du pouvoir, dont l'ex-major Danny Toussaint et Me Jean-Claude Nord, ainsi que par des organisations populaires qui avaient à plusieurs reprises réclamé sa démission, d'avoir commandité l'assassinat de l'ex-colonel Jean Lamy, conseiller du haut commandement de la *Police nationale d'Haïti*, qui devait lui succéder au poste de secrétaire d'État à la Sécurité publique, Robert Manuel qui n'offrait pas assez de garantie à Aristide pour permettre à la *Famille Lavalas* de gagner la totalité des postes électifs, grâce à la collaboration étroite de l'institution policière, en symbiose avec les organisations populaires, fut tout simplement éjecté de l'appareil étatique Lavalas. Voir ARCHER Édouard H., *Ibid.*, pp. 512-513.

¹⁰⁴ Lors des funérailles de l'ex-colonel Jean Lamy à la cathédrale de Port-au-Prince, célébrées en présence de l'ex-président Aristide et de sa femme, de Pierre Denizé et de Luc Joseph Eucher, respectivement chef et inspecteur général de la police, les membres d'organisations populaires proches du pouvoir n'ont pas hésité à insulter verbalement et à humilier les deux responsables de l'institution policière, en leur lançant des objets au visage et en réclamant leur révocation et leur remplacement par l'ex-major Dany Toussaint porté par la foule dans l'enceinte de l'église, sous le regard complaisant de Jean-Bertrand Aristide. À la sortie de la cathédrale, le chef et l'inspecteur général de la police n'ont eu la vie sauve qu'en s'engouffrant dans la limousine blindée de Jean-Bertrand Aristide. Voir ARCHER Édouard H., *Ibid.*, p. 514.

populisme ainsi que la résurrection tardive de la société civile et la rébellion armée qui sont l'objet du dernier point de ce chapitre.

4.1. La crise électorale ou l'impossible normalisation institutionnelle

Les élections territoriales, municipales et législatives du 21 mai 2000 furent à l'image du climat de violence globale dans lequel se déroulait le processus. Malgré les mises en garde de certains membres du corps diplomatique, et non des moindres¹⁰⁵, et le taux de participation élevé au premier tour, environ 60%, soit un peu plus qu'en 1990¹⁰⁶, le pouvoir Lavalas n'hésita pas à exécuter son plan au vu et au su de tous, y compris des caméras de la grande presse internationale. Le président Préval ne se contenta pas du fait d'avoir choisi six des neuf membres de l'institution électorale. Comme s'il voulait

¹⁰⁵ Réagissant à la recrudescence des actes de violence perpétrés par les partisans du régime Lavalas, l'ambassadeur américain, Timothy Michael Carney, avait souhaité, dans une déclaration publique, que les « zenglendos et les assassins politiques soient mis hors d'état de nuire en Haïti ». La collusion entre le gouvernement Clinton et le régime Lavalas était telle que l'ambassadeur américain s'était senti outragé par l'attitude du département d'État qui, exécutant les mots d'ordre du président Clinton, resta muet devant « les incessantes violations de la Constitution du pays et des droits des citoyens par les autorités lavalassiennes, ainsi que les assassinats politiques et le rôle des personnages politiques de haut niveau dans le trafic de drogue, sont passés sous silence ». La nouvelle de sa démission rapportée par la Voix de l'Amérique fixa au 31 décembre 2000 la date de son départ d'Haïti. Et les raisons de cette démission s'expliquaient de la façon suivante : « Blessé dans son amour-propre, ayant été obligé de respecter les consignes de Washington, l'ambassadeur Carney s'est, trop souvent, senti en conflit avec lui-même et obligé de se taire sur des situations où, moralement et diplomatiquement, il estimait nécessaire de faire une intervention musclée ; ou bien, dans d'autres cas, de véhiculer une prise de position totalement contraire à l'éthique et à sa conviction morale et politique. Pour toutes ces raisons, il n'entend pas se laisser intimider par les pressions de son patron. » Donc, le régime Lavalas avait obtenu carte blanche de Washington et il n'avait que faire de l'opinion publique nationale et internationale. Voir ARCHER Édouard H., *op. cit.*, pp. 515 et 527-528.

¹⁰⁶ Cf. MOÏSE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, *op. cit.*, p. 75.

montrer son emprise sur le processus électoral, il se permit de convoquer tous les techniciens du Conseil électoral provisoire au Palais national pour leur passer des instructions. Pour avoir jugé incorrect cet acte posé par le président, la responsable de la *International Foundation for Electoral Systems* (IFES), l'institution chargée de la formation des cadres de la machine électorale, Mme Michèle Béjin, fut déclarée *persona non grata*. Le président prit tout seul la décision de différer en trois occasions les dates prévues par le Conseil électoral provisoire pour la tenue des élections, sans se soucier des partis politiques de l'opposition et de l'électorat¹⁰⁷. Malgré ces décisions du président et les actes d'intimidation et de violence des membres de la Famille Lavalas, la présence massive d'observateurs internationaux aurait pu laisser supposer, même aux plus pessimistes, que le pouvoir saurait qu'il y avait des limites à ne pas franchir, ne serait-ce que pour sauver l'apparence. Mais, un pouvoir sans bornes peut difficilement savoir quand il faut s'arrêter à temps, et comprendre que l'inacceptable peut devenir insupportable même à ceux qui le protègent en hauts lieux.

En effet, si la journée électorale parut se dérouler dans le calme, dans l'après-midi les choses ont commencé à mal tourner pour les partis de l'opposition : le vol des urnes par la police, l'exclusion des mandataires qui n'appartenaient pas au parti au pouvoir, l'absence de procès-verbal, rien qu'à Port-au-Prince, sous les yeux des journalistes et des observateurs. Dans les autres départements du pays, ce furent de véritables commandos casseurs de scrutin que le pouvoir lança à l'assaut des urnes. Dans le Plateau central, même des animaux domestiques ne furent pas épargnés par la furie des

¹⁰⁷ Voir HURBON Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, op. cit., p. 186.

partisans du pouvoir et de la police qui s'emparèrent des urnes pour les transporter dans les commissariats de police transformés en centres de comptage, violant ainsi le décret-loi électoral que le gouvernement lui-même avait promulgué. On pourrait croire qu'il s'agissait tout simplement d'élections à l'haïtienne, mais le caractère *sui generis* des élections du 21 mai 2000 résidait dans le fait que le gouvernement se crut habilité à exposer à la face du monde son profond mépris pour le vote des électeurs et le verdict des urnes. Le lundi 22 mai, la presse nationale et internationale put diffuser les images des bulletins de vote et des procès-verbaux jonchant les rues de Port-au-Prince¹⁰⁸. Le pouvoir, quant à lui, par la voix du Premier ministre *de facto*, Jacques Édouard Alexis, s'empressa de crier victoire et de qualifier les partis politiques de l'opposition, victimes de ce coup d'État par les urnes, de « mauvais perdants¹⁰⁹ ». Au fur et à mesure que les irrégularités et les fraudes massives, les actes de violence, l'arrestation et l'emprisonnement de nombreux candidats commencèrent à être mis en évidence par les partis politiques de l'opposition, les observateurs internationaux les plus crédules se rendirent compte qu'ils ne pouvaient plus avaliser la dérive aristidienne.

Les principaux partis de l'opposition, réunis au sein de la Convergence démocratique, avaient mis en garde l'opinion publique nationale et internationale contre le coup de force programmé par le pouvoir, lors d'une conférence de presse en date du 19 mai. Ils réitérèrent leur position à une nouvelle conférence de presse tenue le 22 du même mois.

Face à la détermination de l'opposition à lutter contre l'inacceptable, la Mission

¹⁰⁸ La grande presse internationale était unanime à reconnaître le caractère scandaleux de ces élections. Radio Canada titrait son reportage en date du 22 mai : « *En Haïti, la démocratie se ramasse à la pèle* » ; James R. Morrell écrit : « *Snatching Defeat from Jaws of Victory* », in *International Policy Report*, août 2000 ; et le *Miami Herald* : « *Serious Error is Discovered in Haiti's Election* ». Voir le *Miami Herald* du 3 juin 2000.

¹⁰⁹ Voir HURBON Laënnec, *op. cit.*, p. 191.

d'observation de l'OEA intervint auprès du Conseil électoral provisoire pour dénoncer ses méthodes de calcul et souligner à l'attention de ses membres que si ses recommandations n'étaient pas prises en compte, elle se désengagerait de l'observation du second tour. La communauté internationale emboîta le pas, affirmant également que si des correctifs n'étaient pas apportés aux résultats du premier tour, elle n'enverrait pas d'observateurs en Haïti pour le second tour ni pour les élections présidentielles de novembre. Face au durcissement de la position de l'opposition et aux avertissements de la communauté internationale, le pouvoir lança ses partisans dans les rues pour exiger la publication des résultats que le président Préval présenta pour promulgation au président du CEP, Me Léon Manus. Celui-ci refusa de les signer, parce que contraires aux siens. Les violentes émeutes qui secouèrent Port-au-Prince provoquèrent la démission de deux membres du Conseil électoral provisoire, et son président, suite aux menaces de mort proférées à son endroit par les bandes armées du pouvoir, dut prendre le chemin de l'exil¹¹⁰.

Au lieu de chercher à trouver un compromis avec l'opposition, le pouvoir préféra aller jusqu'au bout de sa logique, sans penser aux conséquences ultimes de ses actes. Il organisa des élections partielles dans la Grande-Anse (Sud-Ouest) et le second tour, sans la présence des observateurs nationaux et internationaux. Ces joutes électorales furent massivement boycottées par l'électorat. Les élections du 26 novembre 2000, réalisées à la suite d'explosions de bombes à la capitale qui firent de nombreuses victimes parmi la

¹¹⁰ Commentant l'instrumentalisation des organisations populaires et l'usage du concept de "peuple" par le pouvoir pour intimider ses adversaires et leur imposer ses points de vue, Laënnec Hurbon écrit : « Si tout à ses débuts, il (le pouvoir) pouvait faire un large et explicite emploi de thèmes venus de la théologie de la libération, cette fois seul le mot peuple est repris mais avec un masque de sécularisation : le peuple a voté, a élu, et ne peut pas être trahi, c'est le peuple qui décide sous les espèces d'organisations populaires devenues en même temps porte-parole du leader du peuple. » Voir HURBON Laënnec, *Ibid.*, p. 195.

population, dont des écoliers, et que l'opinion publique attribua au gouvernement, constituèrent un vaste cirque. Les estimations les plus généreuses situent le taux de participation des électeurs entre 5 et 10%¹¹¹. Les négociations entre le pouvoir et l'opposition, sous les auspices de l'OEA, en vue de trouver un compromis avant le 7 février 2001, date de l'investiture d'Aristide, piétinaient. Ne voulant pas être pris de court par le pouvoir, la Convergence démocratique convoqua les états généraux de l'opposition en vue de la formation d'un gouvernement provisoire. Le 7 février 2001, le pays se réveilla avec deux présidents : le professeur Gérard Gourgue recevant l'investiture à titre de président provisoire dans les locaux de la Convergence démocratique, et Jean-Bertrand Aristide prêtant serment au Parlement *de facto*¹¹². Entre-temps la crise s'approfondit, la déliquescence des institutions de l'État devint une lapalissade, et le caractère narcotrafiquant et anarcho-populiste du pouvoir devint de plus en plus notable.

4.2. Le narcotrafic et l'anarcho-populisme s'emparèrent des sommets de l'État

Le retour officiel de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir, le 7 février 2001, revêtait une signification particulière : un homme politique haïtien ayant l'appui de Washington, après le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti en 1994, peut tout se permettre, y compris le trafic de la drogue, les assassinats politiques, les activités d'escroquerie et le

¹¹¹ Cf. International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti ?*, doc. cit., p. 8.

¹¹² Voir MOÏSE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, op. cit., pp. 80-81.

rançonnement des entrepreneurs et des commerçants. On comprend bien le nouvel adage en vogue dans les milieux politiques en Haïti après l'investiture d'Aristide : « Ce que Washington veut, Dieu le veut aussi ! ». Il est vrai que la contrebande et le trafic des armes et de la drogue ont connu une croissance accélérée depuis la chute de la dictature des Duvalier le 7 février 1986, sous les régimes militaires autoritaires qui leur ont succédé. Cette pratique s'est érigée en système durant les trois années du coup d'État du général Raoul Cédras. Avec le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, l'on était en droit de s'attendre à une baisse considérable de ces activités illicites. Ce fut le contraire : le volume de cocaïne transitant par Haïti pour être transporté en République Dominicaine ou expédié directement à Miami depuis le Cap-Haïtien passa de 5% de la quantité totale de cocaïne introduite aux États-Unis au début des années 1990, à 13% en 1999. Ce taux chuta à 8% en l'année 2000, sans doute pour montrer la détermination du pouvoir Lavalas à lutter contre le trafic de la drogue et faciliter le retour d'Aristide au pouvoir, pour s'accroître de nouveau et atteindre 15% en 2003¹¹³.

Le narcotrafic, la globalisation aidant, est parvenu à parasiter avec aisance tous les rouages de l'État et des entreprises bancaires¹¹⁴. Haïti ne saurait faire exception à la règle¹¹⁵. Mais quand les plus hautes autorités du pays y sont impliquées¹¹⁶, c'est-à-dire lorsque le narcotrafic s'empare des sommets de l'État, on est tout simplement en

¹¹³ Cf. U. S. Department of State, « *International Narcotics Strategy Reports, 2003* », 1^{er} mars 2004.

¹¹⁴ Voir HURBON Laënnec, *op. cit.*, p. 184.

¹¹⁵ Voir ZIEGLER Jean, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, et *La Suisse lave plus blanc*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

¹¹⁶ Plusieurs trafiquants de drogue arrêtés en Haïti par la *Drug Enforcement Administration* (DEA) et déportés vers les États-Unis d'Amérique ont accusé le président Aristide, bien avant la chute de son régime, d'être le parrain du narcotrafic en Haïti.

présence d'un État narcotrafiquant¹¹⁷. Et lorsqu'un État moribond se trouve dans une telle situation, son effondrement total n'est qu'une question de temps. Et il se produit en général à très court terme. Cependant, la drogue ne fut pas le seul pilier du régime Lavalas. L'anarcho-populisme lavalassien permit aux autorités d'éliminer certains opposants, de contraindre d'autres à l'exil, à la clandestinité ou au silence, sans avoir à en assumer la responsabilité. Le pouvoir aristidien, y compris sous la présidence de René Garcia Préval, se cachait derrière les organisations populaires, bandes armées apparemment incontrôlables, pour terroriser la population, prendre la société en otage et transformer ainsi l'État haïtien en un État anarcho-populiste¹¹⁸. L'incendie des locaux des principaux partis politiques de l'opposition, des résidences privées de leurs leaders, de certains centres de recherches et de bibliothèques, sans omettre l'assassinat de plusieurs membres de l'opposition, le 17 décembre 2001, par des groupes armés pro-gouvernementaux, suite à l'attaque du Palais national par des trafiquants de drogue, répondait à cette même logique¹¹⁹.

¹¹⁷ Sous la pression du gouvernement Bush, le président Aristide a dû demander au président du Sénat, M. Jean-Marie Fourel Célestin, de démissionner et de se mettre à couvert pour ne pas être arrêté. Après la chute du régime Lavalas et l'effondrement de l'État haïtien en 2004, il s'est personnellement livré à la DEA pour être déporté vers les États-Unis d'Amérique. Outre l'ancien président du Sénat, l'ex-chef de la police et plusieurs hauts responsables de ladite institution, l'ancien chef de sécurité du Palais national et l'ex-responsable du parc automobile de la présidence sont actuellement incarcérés à Miami. Ils ont été dénoncés par Jacques Kétant et Jean Éliobert Jasmin qui reconnaissent avoir assuré pendant longtemps les émoluments des policiers de nombreux commissariats de la capitale et d'une bonne partie des employés de l'administration publique au profit du gouvernement de Jean-Bertrand Aristide. Voir www.radiokiskeya.com, « *Les langues se délient sur l'implication d'Aristide* », 29 mai 2004.

¹¹⁸ Laënnec Hurbon décrit ainsi le pouvoir Lavalas : « ... libre utilisation des deniers publics, refus de l'autonomie des institutions, dont en particulier le Parlement, la police, les tribunaux, recours à une milice civile de fait, c'est-à-dire à des groupes de civils armés pour casser les manifestations d'opposants ou organiser des grèves sauvages en faveur du pouvoir, sur le modèle des Tontons macoutes, la politisation des entreprises publiques, etc. » Voir HURBON Laënnec, *op. cit.*, p. 1995.

¹¹⁹ Voir le rapport de la Commission d'enquête de l'OEA sur les événements du 17 décembre 2001, en date du 1^{er} juillet 2002. Reconnaisant que l'opposition n'avait rien à voir avec cette attaque, l'Organisation hémisphérique exigea du régime Lavalas le dédommagement des victimes des actes de violence perpétrés par ses partisans.

À côté du trafic de la drogue et de l'anarcho-populisme qui sapait les fondements de l'État et accélèrent sa phase de décomposition, la corruption complétait la trilogie. Les bandes armées contrôlaient l'administration publique à un point tel que le monopole de la fiscalité s'effondrait littéralement¹²⁰. La vaste activité d'escroquerie concernant le vol des capitaux des coopératives dans lequel le régime Lavalas avait les mains trempées jusqu'aux coudes, acheva de contribuer à renforcer l'image d'État-mafia qu'offrait l'équipe gouvernementale Lavalas et dont les citoyens avaient marre¹²¹. Comme la violence, sous le régime Lavalas, a cessé d'être un moyen de défense ou d'attaque contre des ennemis pour devenir une valeur en soi dans l'indifférence de ses cibles¹²², chacun passait désormais son temps à mettre en œuvre une stratégie qui lui permette de protéger lui-même sa vie¹²³. Cette situation ne pouvait pas durer longtemps sans déboucher sur la résurrection de la société civile. Avec la prolifération des bandes armées à travers le pays, qui rendait illusoire le monopole de la contrainte physique légitime, la première implosion du pouvoir Lavalas devait conduire à l'effondrement de l'État haïtien.

¹²⁰ Comparant la corruption sous Lavalas et sous Duvalier, Claude Moïse écrit : « La corruption galopante d'aujourd'hui, phénomène de société, comme celle d'hier sous Duvalier, relève de tout un système. » Voir MOÏSE Claude, *op. cit.*, p. 116. Nous trouvons la comparaison quelque peu osée, car sous Duvalier la corruption était hautement centralisée. Elle était l'apanage du chef de l'État et de ses proches. Sous Préval et surtout sous Aristide, elle s'est démocratisée à un point tel, naturellement grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale par le trafic de la drogue, que la prolifération des nouveaux riches, nous parlons de multimillionnaires, a atteint un nombre impressionnant pour un pays aussi pauvre.

¹²¹ Le 7 septembre 2001, Jean-Bertrand Aristide, en sa qualité de président contesté, à l'occasion du lancement du Programme alpha-économique au Stade Sylvio Cator, à Port-au-Prince, avait très fortement encouragé la population à investir dans les coopératives. Mais deux ans plus tard, ces entreprises financières, qui offraient des taux mensuels sur investissement dépassant 10%, allaient faire faillite. La quasi-totalité des dirigeants de ces coopératives ont pu fuir le pays sous la protection des autorités Lavalas. Voir le rapport de la *Commission présidentielle sur le dossier de la faillite frauduleuse des coopératives*, soumis au Pouvoir exécutif en janvier 2005, faisant état de la faramineuse somme de quatre milliards de gourdes empochées par les escrocs du régime Lavalas.

¹²² Voir COLLIN Françoise, *L'Homme est-il devenu superflu ?*, Hannah Arendt, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 34.

¹²³ HURBON Laënnec, *op. cit.*, p. 167.

4.3. La résurrection de la société civile et la rébellion armée mirent fin à l'État haïtien

Dans le conflit post-électoral opposant la Convergence démocratique, l'opposition pacifique, au régime Lavalas illégal et illégitime, le 7 février, le 20 mars et le 17 décembre 2001 constituent des dates historiques dans la lutte du mouvement démocratique haïtien contre la restauration des pratiques de l'ancien régime. En proclamant le professeur Gérard Gourgue président provisoire et en organisant son investiture de façon concomitante à celle de Jean-Bertrand Aristide, la CD entendait signifier à l'opinion publique nationale et internationale que tout pouvoir politique, pour mériter la confiance et le respect des citoyens, doit reposer sur une base légale et jouir d'une certaine légitimité. En ce sens, le défi lancé par la CD aux autorités *de facto* revêtit une charge symbolique d'une grande portée politique : la forme primitive de conquête et d'exercice du pouvoir d'État est révolue en Haïti, un régime reposant uniquement sur la violence, l'anarchie et le chaos social et économique est autodestructeur et n'a pas d'avenir. En offrant, le 20 mars 2001, une résistance pacifique, mais courageuse et victorieuse, à l'assaut des groupes armés du pouvoir Lavalas assaillant le local de l'OPL dans le but de détruire ses archives et de l'incendier, la *Convergence démocratique* affirmait la force du faible et confirmait en même temps que, en politique, la force n'a rien à voir avec la violence : l'imagination, dans ce domaine, étant plus importante que celle-ci. En opposant une stratégie politico-médiatique et en engageant la lutte de façon pacifique et légale contre les actes de terreur du pouvoir Lavalas, dont furent victimes les partis qui la composaient, la CD appliqua les principes du judo à la politique. En d'autres termes, elle transforma la capacité de

destruction de Lavalas en force autodestructrice et changea du même coup la bataille politique, difficile, longue et épuisante, en course de relais. Aussi, mit-elle le pouvoir au pied du mur et le plaça-t-elle en face de la société haïtienne et de la communauté internationale. Celle-là, à travers la société civile, dut montrer qu'elle avait encore des ressorts pour dire non à l'inacceptable, à l'insupportable, et celle-ci, par l'intermédiaire de l'OEA, de la CARICOM, de l'Union européenne (UE) et, plus tard, de l'ONU, dut assumer ses responsabilités par rapport à la solution erronée qu'elle donna au problème complexe de l'effondrement de l'État haïtien en 1994.

Après les événements du 28 juillet 2001 et les actes de violence qui s'ensuivirent¹²⁴, les négociations entre la CD et le régime Lavalas, sous les auspices de l'OEA, avaient été gelées. Avec les actes de terreur du 17 décembre 2001, elles furent suspendues indéfiniment. À bout de souffle, l'opposition se replia derrière la résolution 806 de l'OEA, votée le 16 janvier 2002, tout en continuant à dénoncer les actes de terreur des bandes armées au service du pouvoir Lavalas, pour respirer un peu. La nouvelle résolution de l'OEA, la 822, de juin 2002, reprenant les clauses contraignantes de la précédente ainsi que l'établissement en Haïti d'une Mission permanente de l'OEA dirigée par l'ambassadeur canadien David Lee, consacrerent la prise en charge effective

¹²⁴ Dans la nuit du 28 juillet, les locaux de l'Académie de police, située à la capitale, furent attaqués par un groupe de gens lourdement armés et plusieurs officiers de police furent tués. Le régime Lavalas ne put fournir aucune explication sur ces actes. Mais des informations de sources policières avaient laissé croire qu'il s'agissait tout simplement d'un coup monté par de hauts responsables du gouvernement pour s'emparer d'une cargaison de cocaïne qui était entreposée à l'Académie de police et placée sous haute surveillance. La façon dont le commando pénétra dans l'enceinte de l'édifice, maîtrisa certains policiers, s'empara des clés du dépôt et exécuta les témoins gênants, avec la complicité de certains responsables de l'Académie, sans laisser de trace, rend crédible cette version des faits.

du dossier de la crise haïtienne par la communauté internationale¹²⁵. Mais le plus important, c'est que l'action de la communauté internationale permit à la société civile de s'élargir, de s'organiser davantage et de pouvoir se manifester publiquement. Celle-ci, par son action, put ainsi apporter une bouffée d'oxygène à l'opposition démocratique et du sang neuf à la lutte politique. La manifestation organisée au Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, le 17 novembre 2002, à l'appel de l'Initiative citoyenne (IC), une organisation de la société civile, très active dans le nord du pays, qui rassembla une foule impressionnante estimée à plus de cinquante mille personnes, provoqua la résurrection de la société civile. La peur avait changé de camp : les manifestants réclamaient la fin de la dictature et le départ d'Aristide. À partir de cette date, l'alliance entre la société civile et l'opposition démocratique devint évidente, et l'opposition, dans le *Cri de Vertières*, dévoila son plan pour la formation d'un gouvernement de transition¹²⁶.

À la base de la dynamisation de la société civile, se retrouvait le Groupe des 184. Ce regroupement d'associations, englobant tous les secteurs organisés de la société non liés au pouvoir, émergea à la fin de l'année 2002 et parvint, au fil du temps, à réunir en son sein plus de quatre cents entités. En faisant la promotion d'un "contrat social" favorisant l'inclusion de tous les Haïtiens et Haïtiennes de l'intérieur et de l'extérieur du pays dans le cadre d'un État démocratique de droit, elle détruisit les fondements du discours démagogique et anarcho-populiste du pouvoir Lavalas et permit de redéfinir l'agenda politique. Pris au dépourvu, ne disposant ni d'idéologues ni de cadres bien formés, le

¹²⁵ Voir MOÏSE Claude, *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, op. cit., pp. 96-97.

¹²⁶ Voir International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti ?*, doc. cit., p. 9.

gouvernement Lavalas lança ses groupes armés aux trousses des dirigeants du Groupe des 184. La dispersion violente, le 12 juillet 2003, par des bandes armées liées au pouvoir, d'un rassemblement à Cité Soleil, le plus grand bidonville de la capitale où les dirigeants du Groupe des 184 allaient faire la présentation du projet de contrat social, en présence de diplomates étrangers et de représentants de la Mission de l'OEA, montra que la société civile était bien la principale cible du régime Lavalas. Les dirigeants de la société civile, forts de leur légitimité auprès de la population, s'érigèrent en arbitre entre le régime Lavalas et l'opposition. Ils convoquèrent une grande manifestation sur la place du Champ-de-Mars, le 14 novembre 2003, en vue de présenter une proposition pour la résolution de la crise politique qui secouait le pays depuis les élections contestées de 2000. Pris de panique une fois de plus, le pouvoir réagit violemment et la police joua, comme d'habitude, son rôle d'auxiliaire des bandes armées du régime qui se déchaînaient contre les manifestants¹²⁷.

S'agissant d'une course de relais, le Groupe des 184 était essoufflé à son tour, comme l'opposition politique auparavant. Il reçut donc une bouffée d'oxygène du mouvement étudiant qui se radicalisa, exigeant le départ d'Aristide. En guise de réaction, le 5 décembre 2004, les bandes armées du pouvoir, sous la protection de la police, encerclèrent la Faculté des Sciences humaines et l'Institut national de gestion et des hautes études internationales et violèrent, contrairement aux prescrits de la Constitution, l'espace universitaire. Les actes de barbarie primitive dont furent l'objet le recteur de l'Université d'État d'Haïti, de nombreux professeurs, des étudiants et des journalistes, mirent à nu la nature du régime Lavalas et troublèrent la conscience même de ses

¹²⁷ *Ibidem.*

supporters et de ses lobbyistes étrangers. Mais la lutte contre le pouvoir Lavalas n'était pas l'apanage du secteur démocratique. Elle se déroula aussi sur le terrain de la lutte armée et impliqua également des secteurs non démocratiques.

Depuis la fin de l'année 2001, un groupe d'anciens militaires basés en République Dominicaine, bénéficiant du support de civils de la région et de l'aide financière apparente de riches hommes d'affaires, s'établit dans la localité dénommée *Pernal*, dans le Plateau central, l'un des neuf départements. Cette base frontalière lui permettait de lancer des opérations de harcèlement contre les partisans du régime et la police locale, et de se replier à temps. Ce groupe, connu sous le nom de *Lame San Manman*¹²⁸, fut accusé par le gouvernement d'être responsable de l'élimination physique de plusieurs douzaines de membres de la Famille Lavalas, le parti de Jean-Bertrand Aristide. En dépit de divers assauts lancés par le pouvoir, dont des opérations hélicoptérées et l'incendie de la plus grande partie des habitations du village, les anciens militaires restaient maîtres de ce territoire "libéré"¹²⁹.

La rébellion armée allait prendre une nouvelle ampleur quand le pouvoir Lavalas, sur recommandation de la Commission d'enquête de l'OEA sur les événements du 17 décembre 2001, fit procéder à l'incarcération d'Amiot Métayer en septembre 2002, le puissant chef de l'Armée cannibale, un groupe armé auquel le gouvernement avait confié le contrôle des Gonaïves, chef-lieu du département de l'Artibonite.

¹²⁸ Littéralement : l'Armée des Orphelins de Mère, c'est-à-dire dont la cruauté des membres n'épargnerait même pas leurs propres mères.

¹²⁹ Voir International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haïti ?*, *doc. cit.*, p. 9.

Comme le pouvoir Lavalas s'acharnait à détruire de façon systématique les institutions du pays, il ne pensa jamais à la mise en place de véritables forces de sécurité publique susceptibles de combler le vide créé par la dissolution des Forces armées d'Haïti à la suite de l'intervention militaire américaine en 1994. Il affaiblit l'institution policière, introduisit dans ses rangs des repris de justice et plaça à sa tête des analphabètes et des trafiquants de drogue notoires. Mieux équipées, les organisations populaires au service du pouvoir disposaient, elles, d'une puissance de feu supérieure à celle de la police. Ainsi, depuis l'attaque lancée par des trafiquants de drogue contre le Palais national dans la nuit du 17 décembre 2001, moyennant la complicité d'agents de sécurité assurant la protection du bâtiment, le président contesté avait engagé des mercenaires américains pour assurer sa sécurité. Il versa neuf millions de dollars à la compagnie américaine concernée durant la première année ; douze et quinze millions de dollars respectivement durant la deuxième et la troisième années, pour les agents de sécurité rapprochée mis à sa disposition. En attribuant seulement une allocation budgétaire de trois millions de dollars à la Police nationale d'Haïti (PNH), pour un effectif d'environ cinq mille policiers, on comprend que cette institution n'avait de la police que le nom. Elle servait d'auxiliaire aux bandes armées et aux narcotrafiquants.

Corrompue, gangrenée par le narcotrafic, sous-équipée, démoralisée, l'institution policière, symbole du monopole de la contrainte physique légitime, reflétait à elle seule la situation de décomposition très avancée de l'État haïtien. Son effondrement s'annonçait imminent. Dans ce contexte, l'enlèvement d'Amiot Métayer et son incarcération à la capitale provoquèrent une violente réaction de l'Armée cannibale. L'incendie de plusieurs bâtiments publics par ses partisans qui menaçaient de mettre la

ville des Gonaïves à feu et à sang si leur chef n'était pas immédiatement envoyé dans sa ville natale, mit le pouvoir dans l'embarras. Dépassé par les événements, le gouvernement dut se plier aux exigences de l'Armée cannibale. Peu de temps après, celle-ci libéra son chef, avec la complicité certaine du pouvoir, ou en raison de l'impuissance de la police départementale. L'assassinat d'Amiot Métayer au mois de septembre 2003 souleva, une fois de plus, la colère de ses partisans qui accusèrent le pouvoir Lavalas d'en être responsable¹³⁰. L'insurrection de l'Armée cannibale, transformée entre-temps en Front de résistance de l'Artibonite, et les échecs répétés de plusieurs opérations lancées par le pouvoir par air, par terre et par mer, pour mater la rébellion, firent de nombreuses victimes au sein de la population. Mécontents, les habitants de la ville se soulevèrent contre le régime Lavalas. L'impossibilité pour le gouvernement de reprendre le contrôle de la ville des Gonaïves comporta une charge symbolique encore plus importante : le 1^{er} janvier 2004 marquait le bicentenaire de l'indépendance du pays et Jean-Bertrand Aristide qui essaya de se rendre sur la Place d'Armes des Gonaïves, là où fut proclamée l'indépendance, pour prononcer le discours de circonstance, dut rebrousser chemin sous une pluie de balles. Cet incident sonna le glas du régime. Dès lors, le compte à rebours avait commencé.

Les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution négociée à la crise se poursuivirent pendant tout le mois de janvier. Les ballets diplomatiques se succédaient. La CARICOM tenta de sauver Aristide, mais son plan qui, pourtant, avait reçu l'aval de Washington, fut rejeté par la Plate-forme démocratique : l'alliance de la Convergence démocratique et du Groupe des 184, qui exigeait le départ d'Aristide

¹³⁰ Voir International Crisis Group (ICG), *Ibidem*.

depuis les actes de violence exercés par les partisans du pouvoir contre la communauté universitaire, le 5 décembre 2003. La prise du commissariat de police de la ville des Gonaïves, le 5 février 2004, et l'échec de la tentative de reprise de son contrôle par les troupes gouvernementales le lendemain, provoquèrent la mort de nombreux policiers. Leurs cadavres furent mutilés, traînés dans les rues par la population, puis brûlés. Cette réaction inquiétante acheva de traumatiser une police déjà démoralisée. Le massacre de plusieurs dizaines de partisans de l'opposition, les 9 et 10 février 2004, à Saint-Marc, deuxième ville du département de l'Artibonite, sitôt après une brève visite du chef du gouvernement contesté, Yvon Neptune, choqua l'ensemble du pays. Et les organisations de défense des droits humains, aussi bien sur le plan national qu'international, s'alarmèrent des atrocités commises par le régime Lavalas sur la population civile désarmée.

Suite au déferlement de la grande presse internationale sur Haïti, les observateurs avisés savaient que les puissances occidentales étaient en train de préparer l'opinion publique de leurs pays à la solution qu'elles entendaient apporter à la crise haïtienne. En contrôlant totalement la ville des Gonaïves, la rébellion armée coupait les départements du Nord-Ouest, du Nord et du Nord-Est de la capitale. Le 15 février, Guy Philippe, ancien commissaire de police réfugié en République Dominicaine en 2000, après avoir été accusé par le régime Lavalas d'implication dans une tentative de coup d'État, et Louis Jodel Chamblain, ancien numéro 2 du Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH), organisation paramilitaire responsable de nombreux cas de violations des droits de l'homme durant le coup d'État de 1991-1994, traversèrent la frontière pour se joindre au soulèvement armé aux Gonaïves. En quelques jours, le mouvement

insurrectionnel parvint à contrôler plus de la moitié du territoire national. En prenant la tête du mouvement des Gonaïves, Guy Philippe permit aux États-Unis d'Amérique d'organiser le départ d'Aristide, de concert avec la France et le Canada, sans trop d'effusion de sang, à l'aube du 29 février 2004¹³¹. Les troupes américaines, françaises et canadiennes, déjà présentes sur le territoire haïtien pour protéger les locaux des missions diplomatiques de leurs pays respectifs, et prendre aussi le contrôle des points stratégiques de la capitale, allaient être renforcées rapidement par l'envoi de forces onusiennes. L'État haïtien venait de s'effondrer pour la deuxième fois en l'espace de dix ans : en 1994 et en 2004, l'année même de la célébration du bicentenaire de l'indépendance du pays.

La chute du régime des Duvalier, le 7 février 1986, créa une double dynamique de transformation et de décomposition de l'État haïtien. Avec le régime militaire de type corporatif qui succéda à la dictature civile personnaliste, l'État néo-sultaniste duvaliérien devint un État néo-patrimonial. Sous les régimes militaires successifs, les privilèges liés au pouvoir d'État, qui avaient été sous la dictature l'apanage du président, des membres de sa famille et de ses proches collaborateurs, furent accaparés par les officiers supérieurs au profit de leurs clans respectifs. Ainsi, les frontières entre le domaine privé et le domaine public s'étaient estompées. Mais la course à l'enrichissement et l'ambition de pouvoir démesurée de certains officiers ne tardèrent pas à transformer l'institution militaire en bandes armées, brisant conséquemment sa hiérarchie et son esprit de discipline. La corruption généralisée, la contrebande et le trafic d'armes et de la drogue

¹³¹ Voir International Crisis Group (ICG), *doc. cit.*, pp. 10-11.

auxquels se livraient plusieurs officiers, accélèrent le processus de décomposition des institutions de l'État. La crise de l'État avait également pour toile de fond une crise sociétale aggravée par la dictature des Duvalier. Ce tableau sombre préfigurait l'effondrement de l'État néo-patrimonial haïtien en 1994.

L'absence de classes moyennes urbaines, de partis politiques structurés, d'une société civile robuste, en raison du caractère terroriste d'une dictature de longue durée, donna lieu à une transition convulsive, chaotique. La communauté internationale resta muette après le bain de sang par lequel l'armée mit fin au processus électoral de 1987. Elle accepta sans sourciller l'imposition de Leslie F. Manigat comme président par les militaires, ainsi que sa déposition, cinq mois plus tard. Elle resta indifférente aux coups d'État et aux brigandages auxquels se livraient les militaires. Mais elle imposa finalement la voie des urnes aux Haïtiens : expérience démocratique qui se révéla décevante et éphémère. Les dérives autoritaires et les maladresses politiques du régime Lavalas créèrent le contexte favorable à l'intervention des militaires pour interrompre le processus politique formel. Le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991, qui dura trois ans (1991-1994), aggrava la crise de l'État et la situation de délabrement du pays. L'imposition d'un embargo à Haïti par la communauté internationale, sollicité par le président Aristide, détruisit ce qui restait encore de l'économie haïtienne et approfondit la crise sociétale. L'intransigeance mutuelle des militaires et du président en exil, et la non-application des différents accords conclus par les deux parties haïtiennes, sous l'égide de la communauté internationale, conduisirent à l'intervention militaire américaine sous mandat onusien. Pour n'avoir pas compris que les conditions dans lesquelles s'était effectué le retour à l'ordre constitutionnel signifiaient l'effondrement

de l'État, et qu'il fallait mettre en place et renforcer les institutions d'un nouvel État, les dirigeants politiques haïtiens et la communauté internationale donnèrent une réponse erronée à un problème complexe et crucial, créant du même coup les conditions d'émergence d'une nouvelle conjoncture de crises qui s'étendra sur plus d'une décennie.

Le recours aux pratiques de l'ancien régime, les manifestations du présidentielisme autoritaire et autocratique traditionnel, l'organisation d'élections non immaculées et/ou frauduleuses, la crise de régime et de gouvernabilité de 1996-1999, la présidence de doublure de René Garcia Préval, le triomphe de l'anarcho-populisme, le coup d'État par les urnes du 21 mai et du 26 novembre 2000, la crise post-électorale et l'impossible normalisation institutionnelle, la consolidation de l'emprise des narcotrafiquants sur les institutions de l'État et l'implosion du pouvoir par l'autonomisation croissante des bandes armées sur lesquelles il reposait, mirent fin à la survie artificielle de l'État haïtien. Son nouvel effondrement en 2004 a permis à la communauté internationale de comprendre le caractère artificiel et conjoncturel de la solution qu'elle avait donnée en 1994 à un problème structurel d'une complexité et d'une gravité exceptionnelles et déconcertantes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Saint-Domingue/Haïti était une création de l'expansionnisme européen et des rivalités entre les puissances occidentales dans la course à la conquête et au partage du monde. Alors, pourquoi l'État moderne, c'est-à-dire le modèle européen, n'a-t-il pu être implanté en Haïti ? Nous nous sommes attelé, tout au long des neuf chapitres que comporte cette thèse, à la difficile tâche d'expliquer, sur une longue perspective historique (1697-2004), par la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir, la non-émergence de l'État moderne dans l'ancienne colonie française, reconnue au XVIII^e siècle comme la plus prospère dans le monde.

Avec pour trame Saint-Domingue/Haïti dans la dynamique globale de l'Occident et comme fil conducteur la construction externe/interne de l'État haïtien, nous avons accordé une attention spéciale à la sociogenèse de celui-ci, à sa naissance et à son évolution. La mise en perspective des interrelations entre politique, économie et société nous a permis d'avoir une vision globale de l'État haïtien, dans sa dynamique interne et dans les rapports transnationaux de pouvoir constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Ainsi, il nous a été donné de constater que la non-émergence de l'État moderne en Haïti résulte des décisions prises par les élites politiques, dans un cadre contraignant, sur les plans interne et externe. Ces décisions, jointes aux contingences de l'histoire et aux conséquences non recherchées, ont contribué à transformer le contexte social et économique interne affectant à son tour la naissance et l'insertion de l'État haïtien dans le système d'États concurrentiel et le

système capitaliste en expansion. Mais pour bien appréhender l'échec de l'implantation du modèle d'État européen, l'analyse historique comparative nous a aidé à mettre en exergue le contexte socioculturel de son émergence, ainsi que le flux historique permanent influençant sa construction externe/interne.

Le processus d'étatisation de l'organisation sociale féodale a culminé dans l'État moderne européen qui, dans ses rapports avec l'organisation sociale capitaliste bourgeoise, a débouché à son tour sur l'État national du XIX^e siècle, dont la forme achevée actuelle est l'État "total" socialisé¹, c'est-à-dire l'État contemporain. Tout État moderne dispose d'un territoire aux frontières bien délimitées, à l'intérieur desquelles il détient le double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité. Cela lui assure une autonomie relative et la jouissance de la souveraineté interne et externe. S'il est une caractéristique de cette structure qui, à elle seule, résume son essence et la différencie de toutes les entités antérieures de même nature qu'elle, c'est bien l'existence d'un ensemble de sujets, appelés citoyens, jouissant des mêmes droits et des mêmes devoirs. C'est la détention effective du monopole des moyens de contrainte et de la fiscalité qui a permis à l'État moderne de bien conduire le processus d'homogénéisation culturelle des individus, de socialiser la contrainte, de la transformer en quelque sorte en autocontrainte et, partant, de se transformer en État-nation : l'ancêtre de l'État démocratique de droit² contemporain.

¹ Cf. HINTZE Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, op. cit., pp. 308-309.

² Voir HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1997.

Il convient de rappeler, comme il a été établi dans le cadre théorique et conceptuel, que cette macrostructure appelée l'État est insérée dans un réseau complexe d'interrelations où interviennent les groupes dont les initiatives sont contraignantes pour l'action étatique. En outre, la structure et le fonctionnement de l'État sont influencés par le développement social et économique ainsi que par les pesanteurs historiques définissant la spécificité de chaque État.

La sociogenèse de l'État haïtien nous fournit un premier élément de compréhension de sa malformation congénitale et un premier facteur explicatif de la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Le processus ayant débouché sur la naissance de l'État haïtien, comme conséquence non recherchée de l'action des élites politiques, puisque opposée à l'intention originelle de celles-ci, comme il a été démontré dans le chapitre III, est caractérisé par la double dynamique d'effondrement de l'État colonial français, pur reflet de l'État absolutiste métropolitain, et d'émergence de l'État haïtien dans sa version louvertureuse, que nous considérons comme l'apogée de sa sociogenèse. La rupture violente avec la métropole, de par sa nature apocalyptique, sa durée³ et sa complexité (une lutte entre Blancs et Mulâtres ; une guerre sociale et raciale entre maîtres et esclaves ; entre Noirs, Blancs et Mulâtres ; une guerre entre les habitants de Saint-Domingue contre les envahisseurs espagnols et anglais ; et, finalement, une guerre d'indépendance, de colonie contre métropole, c'est-à-dire des Haïtiens contre les Français, aggravée par son double caractère de guerre sociale et raciale), signifiait aussi le démantèlement des fondements du capitalisme mercantile et de la prospérité prodigieuse de Saint-Domingue.

³ (1789-1803). Voir le chapitre III.

La guerre d'indépendance américaine (1775-1781) mit aux prises, au début, la coalition hispano-franco-américaine et les Britanniques. Les États-Unis d'Amérique purent alors intégrer sans difficulté le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. Les pays latino-américains avaient également accédé à l'indépendance dans des conditions tout aussi favorables : le déclin irréversible de la puissance espagnole, l'émergence et l'affirmation de la puissance américaine. Ces facteurs neutralisaient les visées expansionnistes de la France et de l'Angleterre ainsi que leurs projets de dépeçage de l'empire colonial espagnol. En revanche, les Haïtiens durent affronter les foudres de la plus grande puissance militaire de l'époque : la France napoléonienne. L'indépendance du Brésil en 1822 résulta d'un simple conflit familial entre le roi Jean VI du Portugal et son fils qui devint empereur constitutionnel sous le nom de Pierre I^{er}. Le Pérou put obtenir son indépendance sur un plateau d'argent en 1824, sans s'être battu. La République Dominicaine se débarrassa facilement de l'annexion haïtienne en 1844. La guerre d'indépendance cubaine se transforma, en 1898, en une guerre hispano-américaine. Pour sa part, la guerre d'indépendance haïtienne légua aux élites politiques un pays exsangue. C'est sur les ruines fumantes de l'ancienne colonie française et dans un vide institutionnel total qu'elles allaient bâtir le nouvel État. Il s'édifiera dans un environnement hostile à cette prouesse historique exceptionnelle, inouïe et inacceptable ainsi que dans un milieu socioculturel inapproprié.

L'abolition tardive de l'esclavage aux États-Unis d'Amérique, en 1865, à Cuba et au Brésil, en 1888, a consacré le triomphe de la main-d'œuvre salariée "libre" sur l'utilisation de la main-d'œuvre servile en Occident. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne furent pas les idées des abolitionnistes philanthropes qui eurent raison de

l'esclavage, mais celles d'Adam Smith exaltant l'efficacité de la main-d'œuvre libre, davantage liée à la rationalité du capitalisme industriel. En d'autres termes, c'est le capitalisme industriel qui a vaincu le capitalisme mercantile en consacrant le triomphe de l'énergie inanimée sur l'énergie d'origine animale, détruisant du coup l'esclavage : l'un de ses principes fondateurs. Or, la guerre d'indépendance d'Haïti signifia l'abolition de l'esclavage et la destruction des fondements du capitalisme mercantile à un moment où la colonisation et l'esclavage étaient des éléments essentiels de l'ordre mondial. L'État post-colonial haïtien ne bénéficia donc d'aucune forme de légalité, de légitimité, sur le plan international, puisque son existence même était incompatible avec le bon fonctionnement du système international émergent, dont les deux composantes sont : le système d'États concurrentiel et le système capitaliste en expansion. De plus, le type de colonisation qu'avait pratiqué la France à Saint-Domingue, contrairement à l'Espagne et à l'Angleterre, la nature de la rupture avec la métropole et le caractère insolite que lui conféra le temps où l'indépendance s'était produite, ne permirent pas à l'appareil d'État post-colonial d'hériter de structures étatiques coloniales sur lesquelles aurait pu se greffer son action.

En outre, la violence, l'anarchie, le chaos, la guerre civile et la guerre internationale provoquèrent des vagues successives de départ massif des Blancs, de certains Mulâtres et d'esclaves à talent pour Cuba et la Louisiane. Ainsi, quatre vagues de réfugiés et les ravages de la guerre bouleversèrent la structure sociale et économique de Saint-Domingue. Le massacre des Français ordonné par Dessalines en 1804 acheva le processus d'élimination de l'élément blanc de la société haïtienne. Une minorité de Mulâtres, très peu éduqués, et une majorité de Noirs, anciens esclaves et analphabètes, à

quelques exceptions près, composaient en somme la société haïtienne post-coloniale. L'absence d'investissements massifs de capitaux, de technologie et de techniciens s'ajouta au refus des Haïtiens de travailler, comme par le passé, sur les plantations. Ce double inconvénient conduisit rapidement à l'abandon de la culture de la canne à sucre pour celle du café et à une baisse considérable de la production globale du pays par rapport à l'époque coloniale. Le fardeau de la dette de l'indépendance, les autres emprunts contractés par les gouvernements successifs et le néo-patrimonialisme ne firent qu'empirer son état de dégradation.

L'aspect culturel constituait aussi un handicap majeur à l'implantation du modèle d'État européen, car les liens tribaux d'origine africaine ne favorisaient pas l'intégration des masses noires dans un État national. Comme on peut l'observer dans le chapitre IV, au moment de l'indépendance d'Haïti, les Noirs, qui représentaient la plus grande partie de la population, étaient divisés en "bossales" et en "créoles" et cherchaient à reconstituer leurs groupes primaires. Il était donc très difficile pour une société anti-esclavagiste, anticolonialiste, à la fois raciste et anti-raciste, d'offrir les conditions d'émergence de l'État moderne européen. L'implantation et l'adaptation du modèle d'État occidental dans une société d'analphabètes se révélèrent impossibles. Donc, c'est avec les moyens du bord que les élites politiques allaient jeter les bases de l'État post-colonial.

La victoire de l'armée indigène sur le corps expéditionnaire de Napoléon Bonaparte, garantit aux militaires haïtiens l'exercice du pouvoir d'État⁴. Toutefois, l'exercice du pouvoir impliquait d'abord son organisation. Mais les généraux et leurs serviteurs n'avaient pour toute référence que l'image de l'État colonial français et de celui à la fois bancal et fragile de Toussaint Louverture. Comme l'État colonial français reposait sur une bureaucratie militaro-administrative dont les pivots étaient le gouverneur général, chef de l'armée coloniale, et l'intendant, responsable des finances publiques, cette structure était tout simplement maintenue par les élites politiques haïtiennes. Sur la base du modèle de l'État colonial français imprégné d'absolutisme monarchique, et compte tenu de son caractère centralisateur, les élites politiques haïtiennes, au lendemain de 1804, dans le but de rendre effectif le double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité, tentèrent donc d'instaurer également un État centralisateur et de maintenir le principe de la grande propriété pour la production des denrées destinées à l'exportation, mais ce processus centripète comportait son contraire : le processus centrifuge.

Au lendemain de la proclamation de l'indépendance du pays, l'État était à la fois le créateur et le gestionnaire de l'ordre économique et social. Comme il s'agissait d'un État rentier agraire, il lui revenait d'établir le régime foncier et le mode d'exploitation susceptible de lui permettre d'extraire les ressources indispensables à son fonctionnement. La difficulté à résoudre cette question se trouvait à la base du processus

⁴ À ce sujet Anténor Firmin écrit : « ...le danger de l'Indépendance nationale obtenue par la guerre, -et malheureusement il n'y a que cette seule manière pour l'obtenir dignement, - c'est que les héros de cette guerre deviennent nécessairement, après le triomphe, les représentants effectifs du pouvoir, ayant en mains la force militaire, instrument de coercition en même temps que de défense. » Voir FIRMIN Antenor, *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*, Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1905, p. 294.

de stratification sociale en Haïti et illustre l'interaction entre la construction de l'État et la formation des classes sociales et permet de comprendre les rapports État/société et la lutte acharnée que les élites politiques se sont livrées pendant deux siècles pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir politique. Vu les faiblesses intrinsèques de l'État post-colonial haïtien, son caractère original et marginal limitant sa capacité d'occuper, de contrôler et d'organiser son espace territorial, il y eut alternance entre les processus centripète et centrifuge. Si le processus centripète parut se consolider entre 1820 et 1843, sous le gouvernement de Jean-Pierre Boyer, l'acceptation de *l'Ordonnance de 1825*⁵ par celui-ci mit en branle une dynamique régressive qui annonçait déjà la crise de l'État et la crise sociétale qui allaient affecter le pays jusqu'à l'occupation américaine de 1915.

Cette double crise -outre la malformation congénitale inhérente à la sociogénèse de l'État haïtien, les pressions et les agressions des puissances occidentales réclamant des indemnités au profit de leurs ressortissants, tout en encourageant les rébellions armées ou en participant directement aux conflits opposant les diverses factions des élites politiques nationales- trouve son origine dans l'échec du projet du roi Henry Christophe. En organisant son État sur le modèle britannique, il choisissait de se mettre à l'école du pays du capitalisme industriel le plus avancé du XIX^e siècle. Il conservait le régime des grandes plantations qui garantit l'ordre politique, économique et social qu'il instaura. Nonobstant sa cruauté, son projet représentait la seule alternative viable au système colonial esclavagiste. L'aristocratie christophienne -composée des généraux et officiers les plus importants du royaume- qui gérait les grands domaines publics, s'engageait à

⁵ Voir le chapitre IV.

faire fructifier les plantations et à maintenir un niveau de productivité élevé qui enrichira le royaume et consolidera l'État dans le Nord. Tandis que dans l'Ouest et le Sud, le populisme démagogique d'Alexandre Pétion conduisait, dans la même période, au morcellement des terres, ce qui constituera un obstacle majeur au développement de l'agriculture intensive et entraînera l'institutionnalisation et la généralisation de la corruption ainsi que, en fin de compte, l'affaiblissement de l'État⁶.

La maladie de Christophe, puis sa mort, en 1820, facilita l'unification du territoire national et la réunification de l'île en 1822. On assista plutôt au triomphe d'un ordre politique, économique et social fondé sur le brigandage politique, l'atomisation des terres, l'hypothèque de l'avenir du pays après la dette de l'indépendance, mettant en place du même coup tous les mécanismes constitutifs de la phase de décomposition de l'État haïtien. D'une part, le régionalisme et le militarisme, avec leurs corollaires : le brigandage politique, les insurrections, les jacqueries, les coups d'État, les guerres civiles, les crises larvées, les interventions des puissances occidentales pour appuyer les factions rivales, les pressions et agressions externes, firent voler en éclats l'illusion du monopole de la contrainte physique légitime de l'État haïtien durant la seconde moitié

⁶ Au sujet des rapports entre l'aristocratie foncière et l'agriculture commerciale, Barrington Moore Jr. écrit : « L'aristocratie anglaise recourut à une forme d'agriculture commerciale qui laissa les paysans à eux-mêmes, et les contraignit à se débrouiller tout seuls. L'aristocratie française laissa généralement les paysans jouir d'une possession de fait. Dans les régions où elle se lança dans le commerce, elle obligeait les paysans à remettre une partie de la récolte aux nobles, qui la négociaient. [...] Dans certaines régions de France, l'agriculture commerciale n'a pas atteint la société paysanne, mais elle l'a exploitée davantage, grossissant ainsi les troupes révolutionnaires. » Voir MOORE JR. Barrington, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, *op. cit.*, p. 338.

Ces réflexions de Moore Jr. s'appliquent parfaitement au projet de Henry Christophe et à celui d'Alexandre Pétion. Si dans le cas de la France, la société paysanne non touchée par l'agriculture commerciale devait fournir le gros des troupes révolutionnaires, dans celui de l'État post-colonial haïtien, elle constituait l'un des fondements de l'instabilité politique et l'une des sources du brigandage politique ayant conduit à l'anéantissement du monopole de la contrainte physique de l'État et à son effondrement au début du XX^e siècle.

du XIX^e siècle. D'autre part, le néo-patrimonialisme, la contrebande, la corruption généralisée, les dettes internes et externes, la collusion entre les commerçants étrangers et les hauts fonctionnaires de l'État dans le pillage du Trésor public, les crises économiques et financières consacrèrent l'évaporation du monopole fiscal de l'État et sa banqueroute totale à la fin du XIX^e siècle. La disparition totale du double monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité conduisit inévitablement à l'effondrement de l'État haïtien le 28 juillet 1915. La voie était ouverte à l'occupation américaine de 1915-1934.

Paradoxalement, c'est sous l'occupation militaire américaine que l'État haïtien parvint à créer l'illusion d'un véritable État moderne. L'occupant mit rapidement en branle le processus de centralisation et de modernisation qui aboutit à la constitution du monopole de la contrainte physique légitime et de la fiscalité. Avec le monopole de la contrainte physique légitime, grâce à la Gendarmerie appuyée par la force militaire d'occupation, et le monopole de la fiscalité, reposant sur la nouvelle administration publique, l'État haïtien n'était plus une fiction. Pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1804, l'État haïtien arriva à occuper, à contrôler et à pouvoir organiser son espace territorial. Les réformes monétaires, fiscales et administratives assuraient à l'État les ressources indispensables à son bon fonctionnement. Elles lui permirent de répondre à ses obligations tant sur le plan interne qu'externe, de réaliser des travaux publics lui conférant une apparence de légitimité et lui garantissant en même temps une certaine autonomie par rapport aux structures sociale et économique, tout en étant conditionné par celles-ci. À la faveur de la collaboration d'une partie des élites locales, l'occupant put réaliser la plus grande tentative de modernisation sociale et économique de toute

l'histoire d'Haïti. Axée sur la reconfiguration de la structure sociale et économique et la création d'infrastructures, elle conduisit à la mise en place d'un État faible mais capable d'assurer la souveraineté interne au départ de l'occupant.

Par ailleurs, les bouleversements sociaux et économiques dus à la pénétration du capitalisme dans le milieu paysan créèrent une dynamique irréversible. Les effets pervers de la crise de 1929-1933 et les retombées négatives de la Deuxième Guerre mondiale contribuèrent au renforcement du processus de bidonvilisation et de ruralisation des grandes villes du pays et surtout de la capitale. Les différentes crises qui en découlèrent mirent en évidence l'échec de l'occupation américaine, car elles traduisaient l'impossibilité pour l'occupant de créer une véritable classe moyenne à l'américaine dans une société aux structures sociale et économique archaïques et arriérées, sans une bourgeoisie nationale et une classe ouvrière significatives. L'absence de ces couches porteuses explique l'échec de la tentative de modernisation sociale et économique de type capitaliste effectuée par l'occupant et la résurgence de l'instabilité politique à son départ⁷.

De plus, la monopolisation de tous les centres de décisions par la "bourgeoisie d'État" mulâtre, au départ de l'occupant, constituait une bombe à retardement qui allait éclater en 1946, mettant face à face l'élite mulâtre et l'élite noire, soutenue par les "classes moyennes noires". Le point le plus saillant révélé dans l'analyse de cette crise est la résurgence de l'État néo-patrimonial haïtien, mise en lumière par le népotisme et la corruption ainsi que la très faible autonomie des institutions de l'État post-occupation,

⁷ Voir MOORE JR. Barrington, *op. cit.*, pp. 339-341.

mise en relief par la personnalisation du pouvoir et la mainmise de certaines catégories sociales sur la machine étatique. La présidence de Dumarsais Estimé et le régime militaire autoritaire de Paul Eugène Magloire ne firent que confirmer cette réalité. Suite à la crise de 1956-1957 et à l'avènement de François Duvalier au pouvoir, l'État néopatrimonial se transforma rapidement en État néo-sultaniste, où la ligne de démarcation entre le président, le régime et l'État s'estompa complètement.

Le 7 février 1986, le régime de Jean-Claude Duvalier fut emporté par la troisième vague de démocratisation à l'échelle planétaire. Étant donné le caractère néo-sultaniste de l'État duvalérien, le départ du jeune dictateur créa une double dynamique de transformation et de décomposition de l'État, aggravée par une crise sociétale qui atteignit son paroxysme en 1991-1994. En effet, si l'imposition de la voie des urnes aux Haïtiens en 1990 par la communauté internationale permit de mettre fin, de façon momentanée, à une transition chaotique, les dérives autoritaires et les maladresses politiques du régime Lavalas créèrent le contexte favorable à l'intervention des militaires qui remirent les pendules à l'heure. Le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991 fut l'expression de la crise de l'État et de la crise sociétale qui affectaient déjà le pays bien avant la chute du régime des Duvalier. La crise qui en résulta dura trois ans et trouva son dénouement dans l'intervention militaire américano/onusienne de 1994. La passation de pouvoir entre Jean-Bertrand Aristide et son dauphin René Préval en 1996, créa l'illusion d'une normalisation démocratique et de fonctionnement des institutions de l'État. Mais, au fond, la "démocratie encadrée" n'avait pas modifié les structures archaïques de l'État haïtien qui n'allait pas tarder à entrer en crise une nouvelle fois. Pour avoir donné une réponse simpliste à un problème structurel complexe et grave, la

communauté internationale et les élites politiques haïtiennes créèrent les conditions d'une nouvelle conjoncture de crises qui s'étendra sur toute une décennie, pour déboucher sur un nouvel effondrement de l'État haïtien en 2004.

L'opération politico-militaire qui a conduit à la déportation de Jean-Bertrand Aristide vers la République Centrafricaine, avec interdiction formelle de regagner sa terre natale, est l'expression la plus manifeste qu'Haïti, après deux siècles d'indépendance, est un État effondré. La plus importante contribution du pays à l'histoire de l'Humanité a été galvaudée par ses élites. Le colonialisme interne a terni la portée de l'universalisation de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* par la Révolution haïtienne. Les élites politiques ont mis en place des structures favorables à l'émergence d'un ordre politique, économique et social empêchant la grande majorité des individus de se transformer en citoyens. Cette société d'exclusion constitue en elle-même un obstacle majeur à l'émergence de l'État moderne, à l'homogénéisation culturelle, à cette volonté de vivre ensemble, à la création de la Nation haïtienne. Or, l'État moderne, l'État national, l'État-nation, l'État démocratique de droit sont l'œuvre des élites d'un pays, notamment des élites politiques.

Certes, il faut tenir compte des contingences de l'histoire et des conséquences non recherchées. Pourquoi Napoléon Bonaparte ne suivit-il pas les conseils du colonel Vincent qui lui suggéra d'encadrer Toussaint Louverture au lieu de le combattre ? Pourquoi Toussaint Louverture précéda-t-il Jean-Jacques Dessalines et non le contraire ? Pourquoi le despotisme éclairé de Christophe ne s'étendit-il pas à l'ensemble du pays et ne régna-t-il pas pendant tout le XIX^e siècle pour favoriser l'émergence de l'État

moderne, la création de la Nation et jeter les bases de la démocratisation du pays au XX^e siècle ?

Les considérations précédentes n'enlèvent rien à la responsabilité des élites politiques dans la non-émergence de l'État moderne en Haïti. Leurs actions ont provoqué des catastrophes politiques d'une extrême gravité dans le pays en quatre occasions. En 1847, les hommes politiques les plus influents du moment choisirent le général Faustin Soulouque comme président de la République en raison de sa profonde ignorance et de sa stupidité, afin de pouvoir gouverner à sa place, dans le cadre de la formule de la présidence de doublure. Avec sa milice, les *Zinglins*, il mit en place un régime politique basé sur la barbarie primitive et la corruption généralisée, qui dura douze ans et qui fut l'un des trois régimes les plus abominables et les plus néfastes à l'émergence de l'État moderne que le pays ait connus. Lors de la crise de 1902 qui dégénéra en guerre civile, une très large partie des élites politiques du pays n'éprouva aucune gêne à s'allier aux militaires contre l'avènement d'Anténor Firmin à la présidence de la République. Brillant idéologue, écrivain remarquable, homme politique talentueux, l'immense culture de Firmin effraya les politiciens et les militaires à un point tel qu'ils préférèrent sacrifier sa carrière politique au profit du général Nord Alexis, un octogénaire qui avait comme seule et unique qualité sa profonde et légendaire ignorance. Mais une fois arrivé au pouvoir, loin de se laisser manipuler, le vieillard insignifiant se révéla un grand fauve.

En 1957, Duvalier fut installé au timon des affaires de l'État dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons. Il réagit comme Soulouque et le bilan de son régime sanguinaire et corrompu fut un véritable désastre pour le pays. Jean-Bertrand

Aristide enfin, malgré sa popularité et son charisme, accéda au pouvoir en 1991 grâce aux manœuvres de certains politiciens professionnels, d'un secteur des élites économique et intellectuelle du pays, pour les raisons similaires qui en portèrent d'autres avant eux à appuyer Soulouque et Duvalier. Les treize ans du pouvoir Lavalas furent un saut dans la barbarie. Son régime n'a rien à envier à celui de Soulouque en termes de corruption⁸, de terreur programmée et d'anarchie téléguidée.

Au terme de cette thèse, une conclusion s'impose : pas d'État moderne : pas de citoyens, pas de société civile, pas d'espace public, pas d'opinion publique et pas de démocratie ! Mais si, comme l'affirme Theda Skocpol, « Tout État extrait d'abord et fondamentalement des ressources de la société et les affecte à la création et à l'entretien d'appareils coercitifs et administratifs⁹ », la non-émergence de l'État moderne dans n'importe quel pays ne s'explique que par les rapports complexes et dynamiques entre politique, économie et société, sur les plans interne et externe, sur une longue période historique. C'est ainsi que la mise en relation des variables élites politiques, État et rapports transnationaux de pouvoir en Haïti nous a permis de comprendre et d'expliquer la non-émergence de l'État moderne dans ce pays. Non seulement les décisions des élites politiques ont pesé très lourd dans la balance, mais c'est le cas aussi des contingences de l'histoire, des conséquences non recherchées et, surtout, des rapports transnationaux de pouvoir, constitués par le système d'États concurrentiel et le système capitaliste mondial.

⁸ Selon le *Jamaica Cleaner* du 4 avril 2004 et *L'Humanité* du 5 mars 2005, la fortune de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide est estimée à huit cents millions de dollars américains.

⁹ Voir SKOCPOL Theda, *États et révolutions sociales*, op. cit., p. 34.

Après deux siècles d'indépendance¹⁰, des troupes étrangères sont en Haïti pour la troisième fois, et pour la deuxième fois, en l'espace de dix ans. Occupation, mise sous tutelle ou protectorat ? Les élites politiques haïtiennes ne le savent pas. La communauté internationale, non plus. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a affirmé : « Cette fois-ci, la communauté internationale n'abandonnera pas Haïti à son sort. La Mission onusienne est présente en Haïti pour un long accompagnement, de dix à vingt ans. » Il ne semble pas le savoir lui non plus. Depuis le 30 avril 2004, le Conseil de sécurité, par la Résolution 1529 adoptée à sa 4917^e séance, le 29 février 2004, et agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, autorisa le déploiement d'une force de stabilisation de l'ONU en Haïti. Par la Résolution 1542 adoptée le 30 avril 2004, il précisa que la Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti (MINUSTAH) est constituée de six mille sept cents hommes de troupes et de mille six cent vingt-deux policiers civils et de formateurs.

Si les hommes politiques et les diplomates peuvent se permettre de jouer avec les mots, les scientifiques sont bel et bien obligés de tenir compte de l'évidence des faits :

¹⁰ Dans le but d'éviter un bain de sang, des troupes américaines, françaises et canadiennes furent déployées en Haïti, immédiatement après la déportation de Jean-Bertrand Aristide, à l'aube du 29 février 2004. Si les marines américains ont pris soin d'occuper Port-au-Prince et de sécuriser la capitale, les marsouins et légionnaires français se sont déployés au Cap-Haïtien et aux Gonaïves, sans aucune volonté d'humilier les Haïtiens, sans aucun esprit de revanche sur l'histoire, de manifester la victoire des vaincus, après deux cents ans. Mais, par devoir de mémoire et de vérité, nous sommes obligé de rappeler que c'est à Vertières, au Cap-Haïtien, le 18 novembre 1803, que l'Armée indigène infligea une cuisante et humiliante défaite aux troupes de Napoléon Bonaparte, ce qui contraignit le général Donatien Rochambeau à capituler, à vider les lieux et à se jeter dans les nasses de la flotte britannique, pour être fait prisonnier. C'est aux Gonaïves, le 1^{er} janvier 1804, que fut proclamée l'indépendance d'Haïti. Donc, si la présence des Français au Cap-Haïtien et aux Gonaïves peut paraître un fait anodin, elle revêt, en fait, une signification profonde. Le peuple haïtien, malgré ses déboires et son analphabétisme, l'a compris ainsi. Et, profondément marqué par le syncrétisme résultant de la fusion du catholicisme et du vaudou, il est capable, dans ses élans mystiques, d'exprimer, au moyen de son langage imagé et métaphorique, n'importe quelle scène de tragi-comédie. En ce sens, de nombreux Haïtiens ont affirmé, avec conviction, avoir vu les généraux français Charles Victor Emmanuel Leclerc et Donatien Rochambeau danser sur les tombes de Toussaint Louverture et de Jean-Jacques Dessalines. Il est très difficile, voire insensé, de leur faire comprendre que cela relève tout simplement du pur fantasme ou de la fantasmagorie.

Haïti est un pays naufragé, un État effondré. Face à cette situation, que faire ? Comment le faire ? En ce qui a trait à la première question, la réponse du politologue est claire et sans ambages : dans des conditions extrêmement difficiles, c'est-à-dire à l'heure de la globalisation, dans un monde "sans souveraineté", pour les petits pays à tout le moins, où les notions de "droit d'ingérence humanitaire" et de "devoir d'assistance à peuples en danger" régissent le Nouvel ordre mondial profondément imprégné de désordre et de brigandage politique, le problème de la construction de l'État moderne et de la Nation se pose en Haïti de façon cruciale et nécessite une réponse urgente. Donc, à la question : comment construire ensemble un pays pour tous les Haïtiens et pour toutes les Haïtiennes ? La réponse nous semble devoir être cherchée du côté de la (re)-fondation de l'État-nation, impliquant une société inclusive, permettant la transformation des individus en citoyens à part entière, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs envers l'État, qui ne peut être qu'un État démocratique de droit. Comment relever ce défi ? La réponse à cette question n'est pas de la compétence du politologue. Elle incombe au technocrate, à l'expert en ingénierie politique (*institutional designer*) et, surtout, au politique.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOT Elizabeth, *Haiti : The Duvaliers and Their Legacy*, New York, ... Singapore, Simon & Schuster, 1991 (1988).
- ALBERTONI Ettore A., *Doctrine de la classe politique et théories des élites*, tr. fr., Paris, Librairies méridiens, 1987.
- ALEXIS Jacques Stephen et al., *Manifeste du Parti d'Entente Populaire (PEP). Programme de la Nouvelle Indépendance*, Port-au-Prince, Texte photocopié, 1959.
- ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, tr. fr., Paris, La Découverte, 1996 (1983).
- ANDERSON Perry, *L'État absolutiste : ses origines et ses voies*, t. I, tr. fr., Paris, Maspero, 1978 (1975).
- ANS André-Marcel d', *Haiti : paysage et société*, Paris, KARTHALA, 1987.
- ARAQUISTAÍN Luis, *La agonía antillana. El imperialismo yanqui en el mar caribe*, Madrid, Espasa-Calpe, 1928.
- ARCHER Édouard H., *Au rythme... trépidant des jours*, vol. III, Montréal, Doreth Théodore, 2003.
- ARISTIDE Jean-Bertrand, *Théologie et politique*, Montréal, CIDIHCA, 1992.
- ARISTIDE Jean-Bertrand et WARGNY Christophe, *Tout homme est un homme*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.
- ARON Raymond, *La lutte des classes : nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, Paris, Gallimard, 1964.

- AUDIN Julio Jean-Pierre, *Les ombres d'une politique néfaste*, Mexico, s. n., 1976.
- BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
- *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.
- *La diplomatie des droits de l'homme : entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002.
- BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1992.
- BALCH Emily Green, *Occupied Haiti*, New York, Writers Publishing Company, 1927.
- BARBÉ DE MARBOIS F., *The History of Louisiana*, Baton-Rouge, Louisiana State University, 1977.
- BARTHÉLEMY Gérard, *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps/CIDIHCA, 1989.
- BASTIDE Roger, *Les Amériques noires*, 2^e éd., Paris, Payot, 1974.
- BASTIEN Rémy, *Le paysan haïtien et sa famille*, tr. fr., Paris, A. C. C. T./KARTHALA, 1986 (1951).
- BAYART Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- BEAUD Michel, *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, 5 éd., Paris, Seuil, 2000. (1981).
- BECKER Howard. et BARNES Harry. E., *Social Thought from Lore to Science*, New York, Dover, 1961.
- BELLEGARDE Dantès, *Pour une Haïti heureuse*, Port-au-Prince, Chéraquit, t. II, 1929.
- *L'occupation américaine d'Haïti, ses causes morales et économiques*, Port-au-Prince, Chéraquit, 1929.

- *Histoire du peuple haïtien*, 1492-1952, Collection du
Tricinquantaire de l'Indépendance d'Haïti, s. n., 1953.

BENDIX Reinhard, *King or People : Power and the Mandate to Rule*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1978.

- *Max Weber : An Intellectual Portrait*, Garden City, New York,
Double Day Anchor Books, 1962.

BETHELL Leslie (dir.), *Historia de América Latina*, t. V, VII et IX, tr. esp., Barcelone,
Cambridge/Editorial Crítica, 1991 (1985).

BLANCPAIN François, *Haïti et les États-Unis 1915-1934. Histoire d'une occupation*,
Paris, L'Harmattan, 1999.

BONHOMME Colbert, *Révolution et contre-révolution en Haïti : 1946-1957*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1957.

BONNET Edmond, *Souvenirs historiques de Guy Joseph Bonnet*, Paris, Auguste Durand, 1864.

BOSCH Juan, *De Cristóbal Colón a Fidel Castro : el Caribe, frontera imperial*, 11^e éd.,
Santo Domingo, Editorial Corripio, 2000 (1970).

BOUDON R./BOURRICAUD F., *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris,
Coll. Quadrige, PUF, 2000 (1982).

BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989.

BRUTUS Edner, *Révolution dans Saint-Domingue*, Bruxelles, Éditions du Panthéon, t. I,
s. d.

CARDOSO F. H./FALETTO E., *Dépendance et développement en Amérique latine*, tr.
fr., Paris, PUF, 1978 (1969).

CASIMIR Jean, *La culture opprimée*, tr. fr., Port-au-Prince, Imprimerie Lakay, 2001

(1981).

CASTOR Suzy, *L'occupation américaine d'Haïti*, tr. fr., Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1988 (1971).

- *Le massacre des Haïtiens et les relations haïtiano-dominicaines*, Port-au-Prince, CRESFED/Le Natal, 1988.

CHARLES Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours*, Paris, ACT/KARTHALA, 1994.

CHARLIER Étienne D., *Aperçu sur la formation historique de la nation haïtienne*, Port-au-Prince, s. n., 1954.

CHEHABI H. E. et LINZ Juan J. (dir.), *Sultanistic Regimes*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1998.

CLEMENT Wallace et MYLES John, *Relations of Ruling : Class and Gender in Postindustrial Societies*, Montréal, McGill/Queen's University Press, 1994.

COLLIN Françoise, *L'Homme est-il devenu superflu ?*, Hannah Arendt, Paris, Odile Jacob, 1999.

CORADIN Jean D., *Histoire diplomatique d'Haïti 1843-1870. Une gestion difficile de l'indépendance*, t. II, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, 1993.

CORTEN André, *L'État faible : Haïti, République Dominicaine*, Montréal, CIDIHCA, 1989.

- *Diabolisation et mal politique. Haïti : misère, religion et politique*, Montréal/Paris, CIDIHCA/KARTHALA, 2000.

CROZIER M./FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

CUEVAS CANCINO Francisco, *Roosevelt y la buena vecindad*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1954.

- DAHL Robert A., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Yale University Press, 1961.
- *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971.
- DALENCOURT François, *Précis méthodique d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Imp. chez l'auteur, 1935.
- DELINCE Kern, *Armée et politique en Haïti*, Paris, L'Harmattan, 1979.
- *Les forces politiques en Haïti*, Paris, KARTHALA/PEGASUS BOOK, 1993.
- DESQUIRON Jean, *Haïti à la une. Une anthologie de la presse haïtienne de 1734 à 1934*, t. III, (1909-1917), Port-au-Prince, L'Imprimeur, 1995.
- DIEDERICH Bernard et BURT Al, *Papa Doc et les Tontons Macoutes*, Paris, Albin Michel, 1971.
- DORSAINVIL Justin Chrysostome, *Militarisme et hygiène sociale*, Port-au-Prince, s. n., 1909.
- *Vodou et névrose*, Port-au-Prince, Haïti Médicale, 1913.
- *Manuel d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, post 1957 (1924).
- DORSINVILLE Roger, *Marche arrière*, Montréal, Collectif Paroles, 1986.
- *Toussaint Louverture ou la vocation de la liberté*, Montréal, CIDIHCA, 1987.
- DOUBOUT Jean-Jacques (HECTOR Michel), *Haïti : féodalisme ou capitalisme ? Essai sur l'évolution de la formation sociale d'Haïti depuis l'indépendance*, texte photocopié, 1973.

- DOWNING Brian M., *The Military Revolution and Political Change*, Princeton, Princeton University Press, 1992.
- DURKHEIM Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1969.
- DUROSELLE Jean-Baptiste et KASPI André, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, t. II, 13^e éd. mise à jour, Paris, Armand Colin, 2002.
- DUVALIER François, *Œuvres essentielles. Éléments d'une doctrine*, vol. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1966.
- *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir*, vol. III, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967.
- *Œuvres essentielles. La Révolution au pouvoir (1962-1966)*, vol. IV, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 1967.
- ENGELS Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1966 (1884).
- EINSENSTADT Shmuel N., *Revolution and the Transformation of Societies: A Comparative Study of Civilizations*, New York, The Free Press, 1978.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, tr. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1939).
- EKPO Monday U. (dir.), *Bureaucratic Corruption in Sub-Saharan Africa*, Washington, D. C., University Press of America, 1979.
- ÉTIENNE Eddy V., *La vraie dimension de la politique extérieure des premiers gouvernements d'Haïti (1804-1843)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1982.
- ÉTIENNE Sauveur Pierre, *Haïti : l'invasion des ONG*, Port-au-Prince/Montréal, CRESFED/CIDIHCA, 1997.
- *Haïti : misère de la démocratie*, Port-au-Prince/Paris,

- CRESFED/L'Harmattan, 1999.
- FERGUSON James, *Papa Doc, Baby Doc : Haiti and the Duvaliers*, New York, Basil Blackwell, 1987.
- FIRMIN Anténor, *De l'égalité des races humaines. Anthropologie positive*, Paris, F. Pichon, 1885.
- *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*, Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1905.
- FOSSAERT Robert, *La société. Les classes sociales*, t. IV, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCHARD Jean, *Les marrons de la liberté*, Paris, L'École, 1972.
- GAILLARD Gusti-Klara, *L'expérience haïtienne de la dette extérieure ou une production caféière pillée (1878-1915)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1990.
- GAILLARD Roger, *Les Blancs débarquent. Premier écrasement du cacoïsme*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1981.
- *Les blancs débarquent. La République autoritaire*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1981.
- *Les blancs débarquent. Hinche mise en croix*, t. V, Port-au-Prince, Le Natal, 1982.
- *Les blancs débarquent. Charlemagne Péralte le Caco*, t. VI, Port-au-Prince, Le Natal, 1982.
- *Les blancs débarquent. La guérilla de Batrville*, t. VII, Port-au-Prince, Le Natal, 1983.

- *La République exterminatrice. Une modernisation manquée (1880-1896)*, t. I, Port-au-Prince, Le Natal, 1984.

- *La République exterminatrice. L'État vassal*, t. II, Port-au-Prince, Le Natal, 1988.

- *La République exterminatrice. La déroute de l'intelligence (mai-juillet 1902)*, t. III, Port-au-Prince, Le Natal, 1992.

- *La République exterminatrice. La guerre civile, une option dramatique (15 juillet-31 décembre 1902)*, t. IV, Port-au-Prince, Le Natal, 1993.

- *La République exterminatrice. Le grand fauve (1902-1908)*, t. V., Port-au-Prince, Le Natal, 1995.

GANTENBEIN James W. (dir.), *The Evolution of Our Latin-American Policy. A Documentary Record*, New York, Octagon Books, 1971.

GAZIBO Mamoudou et JENSON Jane, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004.

GEORGES Adam André, *Une crise haïtienne 1867-1869*. Sylvain Salnave, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1982.

GIDDENS Anthony, *The Nation-State and Violence*, Berkeley, Californie, University of California Press, 1985.

GILBERT Felix (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze*, New York, Oxford University Press, 1975.

GOBINEAU Joseph Arthur de, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin Didot, 1853-1855.

- GONZÁLEZ CASANOVA Pablo (dir.) *América Latina : historia de medio siglo. Centroamérica, México y el Caribe*, t. II, 7^e éd., Mexico, 1993 (1981).
- GREENE Anne, *The Catholic Church in Haiti: Political and Social Change*, East Lansing, Michigan State University Press, 1993.
- GREENSTEIN Fred I. et POLSBY Nelson W (dir.), *Macropolitical Theory, Handbook of Political Science*, vol. II, Reading, Mass, Addison-Wesley, 1975.
- GUERRE Rockfeller, *Mon mandat sous Jean-Claude Duvalier*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.
- GUMPLOWICZ Ludwig, *Il concetto sociologico dello Stato*, tr. it., Turin, Fratelli Bocca, 1904 (1902).
- HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, tr. fr., Paris, Fayard, t. I et II, 1987.
- *Droit et démocratie*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1997.
- HAGGARD Stephan et KAUFMAN Robert (dir.), *The Political Economy of Democratic Transition*, Princeton, Princeton University Press, 1995.
- HECTOR Michel, *Syndicalisme et socialisme en Haïti, (1932-1970)*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989.
- *Crises et mouvements populaires en Haïti, Montréal*, CIDIHCA, 2000.
- HECTOR Michel (dir.), *La Révolution française et Haïti*, t. I et II, Port-au-Prince, Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie/Henri Deschamps, 1995.
- HEINL JR. Robert D. et HEINL NANCY G., *Written in Blood : The Story of the Haitian People, 1492-1971*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1978.
- HINTZE Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne*, tr. fr., Paris, MSH, 1991.

- HOLLY Arthur, *Rapport entre l'instruction, la psychologie et l'état social*, Port-au-Prince, s. n., 1921.
- *Dra-Po : étude ésotérique de Egregore africain, traditionnel, social et national d'Haïti*, Port-au-Prince, 1928.
- HUNTINGTON Samuel P., *The third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991.
- HURBON Laënnec, *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, Paris, L'Harmattan, 1980.
- *Le barbare imaginaire*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.
- *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, KARTHALA, 1987.
- *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable*, Paris, KARTHALA, 2001.
- *Religions et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*, Paris, Éditions du Cerf, 2004.
- INIKORI Joseph E., *Africans and the Industrial Revolution in England : A Study in International Trade and Economic Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- JALLOT Nicolas et LESAGE Laurent, *Haïti : dix ans d'histoire secrète*, Paris, Éditions du Félin, 1995.
- JAMES C. L. R., *Les Jacobins noirs. Toussaint Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*, tr. fr., 7^e éd., Paris, 1949 (1938).
- JANVIER Louis Joseph, *Haïti et ses visiteurs*, Paris, Flammarion, 1882.
- *Les Affaires d'Haïti*, Paris, Flammarion, 1883-1884.

- *L'égalité des races*, Paris, Rougier, 1884.

JEAN Jean-Claude et MAESSCHALCK Marc, *Transition politique en Haïti*.

Radiographie du pouvoir Lavalas, Paris, L'Harmattan, 1999.

JEAN-BAPTISTE S. G., *L'attitude de la presse port-au-princienne, 1915-1926*,

Mémoire de licence non publié, Faculté d'Ethnologie, Université d'État d'Haïti, 1968.

JEAN-FRANÇOIS Hérold, *Le coup de Cédras. Une analyse comparative du système*

socio-politique haïtien de l'indépendance à nos jours, Port-au-Prince,

MEDIATEK, 1995.

JOACHIM Benoît B., *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince,

Henri Deschamps, 1979.

JULIEN Claude, *L'Empire américain*, Paris, Grasset, 1968.

KALBERG Stephen, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, tr. fr., Paris,

La Découverte, 2002 (1994).

KAUTSKY Karl, *Die Materialistische Geschichtsauffassung*, Berlin, s. n., 1927.

KEOHANE R. O. et NYE JR. J. S., *Power and Interdependence. World Politics in*

Transition, Boston, Little Brown & Co, 1977.

KNIGHT Melvin M., *Los americanos en Santo Domingo. Estudios del imperialismo*

americano, Ciudad Trujillo, Linstín Diario, 1939.

LABELLE Micheline, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Les

Presses de l'Université de Montréal, 1978.

LAGUERRE Michel S., *Vodou and Politics in Haiti*, Houndmills... Londres,

Macmillan, 1989.

- *The Military and Society in Haiti*, Londres, Macmillan, 1993.

LANDES David S., *Richesse et pauvreté des nations*, tr. fr., Paris, Albin Michel, 2000 (1998).

LATORTUE François, *Le droit du travail en Haïti*, Port-au-Prince, Les Presses Libres, 1961.

LÉGITIME François Denis, *L'armée d'Haïti, sa nécessité, son rôle*, Port-au-Prince, Éditions Lumières, 2002 (1879).

LEPKOWSKI Tadeusz, *Haïti*, t. I, La Havane, Casa de las Américas, 1968.

LICHBACH M. I. and ZUCKERMAN A. S., *Comparative Politics. Rationality, Culture, and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

LINZ Juan J. et STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation : Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.

LIPSET Seymour Martin et al., *A Comparative Analysis of the Social Requisites of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1990.

LOGAN Rayford W., *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti 1776-1891*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1941.

LUC Jean (MONTAS Yves), *Structures économiques et lutte nationale populaire en Haïti*, Montréal, Nouvelle Optique, 1976.

LUNDAHL Mats, *Peasants and Poverty: A Study of Haiti*, Londres, Croom Helm/New York/St Martin's Press, 1979;
 - *The Haitian Economy: Man, Land, and Markets*, New York, St Martin's Press, 1983.
 - *Politics or Markets ? Essays on Haitian Underdevelopment*,

- Londres et New York, Routledge, 1992.
- MADIOU Thomas, *Histoire d'Haïti*, t. III, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1989.
- MAGLOIRE Auguste, *Les insurrections*, Port-au-Prince, Le Matin, 1910.
- MAGUIRE Robert et al., *Haïti prise en otage : les réponses internationales à la recherche d'une identité nationale de 196 à 1996*, tr. fr.,
Thomas J. Institute for International Studies et l'Université des Nations unies, 1997.
- MAHONEY James et RUESCHEMEYER Dietrich (dir.), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge,
Cambridge University Press, 2003.
- MALVAL Robert, *L'année de toutes les duperies*, Port-au-Prince, Regain, 1996.
- MANIGAT Leslie F., *Ethnicité, nationalisme et politique : le cas d'Haïti*, New York,
Connaissance d'Haïti, 1975.
- *La crise haïtienne contemporaine*, Port-au-Prince, Éditions des Antilles, S. A., 1995.
- *Éventail d'histoire vivante d'Haïti*, t. I, II et III, Port-au-Prince,
Coll. Du CHUDAC, Média-Texte, 2001, 2002 et 2003.
- MANIGAT Sabine, *La coyuntura de 1946 en Haïti : alternativas a un Estado sin proyecto nacional*, Mémoire de maîtrise en sciences sociales, Faculté Latino-américaine de Sciences Sociales (FLACSO), Mexico, 1978.
- *Les partis politiques*, Dossier Haïti 3, Port-au-Prince, CRES DIP, 1990.
- MARTIN John Bartlow, *U. S. Policy in the Caribbean. A Twentieth Century Fund Essay*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1978.
- MARX Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Coll. essentiel,

Messidor/Éditions sociales, 1984 (1852).

- *Préface à la contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Éditions sociales, 1957 (1859).

- *Critique des programmes socialistes de Gotha et d'Erfurt*, Spartacus, 1948 (1875-1891).

- *Le capital. Le procès d'ensemble de la production capitaliste*, Livre III, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1977 (1894).

MARX K./ENGELS F., *L'idéologie allemande*, tr. fr., Paris, Éditions sociales, 1976 (1846).

- *Manifeste du parti communiste*, Paris, Flammarion, 1998 (1848).

MATHON Alix, *Témoignage sur les événements de 1957*, Port-au-Prince, Fardin, 1980.

MATHON Alix et TURNIER Alain, *Haïti, un cas. La société des Baïonnettes, un regard nouveau*, Port-au-Prince, Le Natal, 1985..

MÉDARD Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, KARTHALA, 1991.

MICHELS Robert, *Les partis politiques*, tr. fr., Paris, Flammarion, 1971 (1914).

MILLER Joseph C., *Way of Death : Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade (1730-1830)*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988.

MILLS C. Wright, *L'élite du pouvoir*, tr. fr., Paris, Maspero, 1966 (1959).

MILLSPAUGH Arthur, *Haiti under American Control, 1915-1934*, Boston, World Peace Foundation, 1931.

MOCKEL Didier (dir.), *Mondialisation et État de droit*, Bruxelles, Émile Bruylant, 2002.

MOÏSE Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, t. I et II, Montréal,

CIDIHCA, 1988 et 1990.

- *Le pouvoir Législatif dans le système politique haïtien. Un aperçu historique*, Montréal, CIDIHCA, 1999.

- *Le projet national de Toussaint Louverture et la Constitution de 1801*, Montréal, CIDIHCA, 2001.

- *La croix et la bannière. La difficile normalisation démocratique en Haïti*, Montréal, CIDIHCA, 2002.

MOÏSE Claude et OLLIVIER Émile, *Repenser Haïti : Grandeur et misères d'un mouvement démocratique*, Montréal, CIDIHCA, 1992.

MOORE JR. Barrington, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, tr. fr., Paris, Maspero, 1968 (1966).

MORAL Paul, *Le paysan haïtien*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1961.

MOSCA Gaetano, *Elementi di scienza politica*, 5^e édition, Bari, Gius Laterza, 1953(1896).

MOUTERDE Pierre et WARGNY Christophe, *Après la fête, les tambours sont lourds. Cinq ans de duplicité américaine en Haïti (1991-1996)*, Paris, Éditions Austral, 1996.

MUNRO Dana Gardner, *Intervention and Dollar Diplomacy in the Caribbean, 1900-1921*, Princeton, Princeton University Press, 1964.

NAU Maurice et NEMOURS Telhomme, *Code domanial (1804-1930)*, Port-au-Prince, Telhomme Nemours, 1930.

NÉRESTANT Micial C., *Religions et Politique en Haïti*, Paris, KARTHALA, 1994.

NEWMAN John et SCHMALBACH John, *United States History*, New York, Amsco School Publications Inc, 2004.

- NICHOLLS David, *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour, and National Independence in Haiti*, Cambridge, Sydney, Cambridge University Press, 1979.
- *Haiti in the Caribbean Context*, St-Martin Press, 1985.
- O'DONNELL Guillermo et al., *Transitions from Authoritarian Rule: Prospects for Democracy. Comparative Perspective*, vol. III, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986.
- OPPENHEIMER Franz., *The State: Its history and Development Viewed Sociologically*, tr. angl., New York, Huebsch, 1922..
- OULIANOV Vladimir Ilitch (LÉNINE), *L'État et la révolution*, tr. fr., Paris, Seghers, 1971 (1917)
- PAQUIN Lyonel, *Les Haïtiens: politique de classe et de couleur*, Port-au-Prince, Le Natal, 1988 (1983).
- PARETO Vilfredo, *Les systèmes socialistes*, 1902, in *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz, 1968.
- PÉAN Leslie J.-R., *L'économie politique de la corruption (De Saint-Domingue à Haïti 1791-1870)*, Port-au-Prince, Éditions Mémoires, 2000.
- PECK Raoul, *Monsieur le Ministre... Jusqu'au bout de la patience*, Port-au-Prince, Éditions Velvet, 1998.
- PIERRE Luc-Joseph, *Haïti : les origines du chaos*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1997.
- PIERRE Pressoir, *Témoignages 1946-1976. L'espérance déçue*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1987.
- PIERRE-CHARLES Gérard, *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, tr. fr.,

Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1993 (1965, 1967).

- *Radiographie d'une dictature*, tr. fr., Montréal, Nouvelle Optique, 1973 (1969).

- *Génesis de la revolución cubana*, 5^e éd., Mexico, Siglo XXI, 1984 (1976).

- *Haiti : pese a todo la utopía*, San Juan, Instituto de Estudios del Caribe, Universidad de Puerto Rico, 1997.

PLUCHON Pierre, *Toussaint Louverture : un révolutionnaire d'ancien régime*, Paris, Fayard, 1989.

PLUMMER Brenda Gayle, *Black and White in the Caribbean : Haitian-American Relations, 1902-1934*, Thèse de doctorat, New York, Cornell University, 1981.

POSTLETHWAYT Malachy, *The African Trade, the Great Pillar and Support of the British Plantation Trade in North America*, Londres, s. n., 1745.

PRADINES Linstant de, *Recueil des lois et actes du gouvernement d'Haïti*, t. I, 1804-1802, 2^e éd., Paris, A. Durand-Pédonne-Lauriel, 1886.

PRICE Hannibal, *La réhabilitation de la race noire*, Port-au-Prince, Imprimerie J. Verrollot, 1990.

PRICE-MARS Jean, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Chenet, 1919.

- *Ainsi Parla l'oncle. Essai d'ethnographie*, Montréal, Leméac, 1973 (1928).

- *La république d'Haïti et la république dominicaine. Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnologie*, t. II, Port-au-Prince, Fardin, 1998 (1953).

- *De la préhistoire de l'Afrique à l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince,

Imprimerie de l'État, 1962.

RAUCH Basil (dir.), *Franklin Delano Roosevelt, Selected Speeches, Messages,*

Conferences, and Letters, New York, Rinehart Editions, 1957.

REINHARD Wolfgang (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en*

Europe, Paris, PUF, 1996.

RICHARDSON James D., *Messages and Papers of the Presidents* (onze volumes), vol.

9, New York, Trans-Media Publishing Company/Dobbs Ferry, 1985.

RISSE-KAPPEN Thomas (dir.), *Bringing Transnational Relations Back In. Non-State*

Actors, Domestic Structures and International Institutions,

Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

ROUMAIN Jacques, *Analyse schématique 32-34*, Port-au-Prince, V. Valcin, 1934.

- *À propos de la campagne anti-superstitieuse*, Port-au-Prince,

Imprimerie de l'État, 1942.

SAINT-JOHN Spencer, *Haïti, ou la République noire*, tr. fr., Paris, Plon, 1886.

SANNON H. Pauléus et al., *Memoir of the Political, Economic, and Financial*

Conditions in the Republic of Haiti under the American

Occupation, n. p., 1921.

SCHMIDT Hans, *The United States Occupation of Haiti : 1915-1934*, New Brunswick,

N. J., Rutgers University Press, 1971.

SCHMITT Carl, *La dictature*, tr. fr., Paris, Seuil, 2000 (1921).

SCHUMPETER Joseph A., *Impérialisme et classes sociales*, tr. fr., Paris, Coll. Champs,

Flammarion, 1984 (1919).

- *Capitalisme, socialisme et démocratie*, tr. fr., Paris, Payot,

1984 (1942).

- SKOCPOL Theda, *États et révolutions sociales*, tr. fr., Paris, Fayard, 1985 (1979).
- *Social Revolutions in the Modern World*, Cambridge University Press, 1994.
- SMARTH Luc, *Les organisations populaires en Haïti. Une étude exploratoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, CRESDIP/CIDIHCA, 1998.
- SMELSER N. J. et BALTES P. B. (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Elsevier, 2001.
- SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. I et II, tr. fr., Paris, Flammarion, 1991 (1776)
- SMITT Brian, *The Church and Politics in Spain : Challenges to Modern Catholicism*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- TERRAY Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- TILLY Charles, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation, 1984.
- *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe (990-1990)*, tr. fr., Paris, Aubier, 1992 (1990).
- TILLY Charles (dir.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1975.
- THOMAS Clive Y., *The Rise of the Authoritarian State in Peripheral Societies*, New York et Londres, Monthly Review, 1984.
- TROUILLOT Michel-Rolph, *Les racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1986.
- TURNIER Alain, *Les États-Unis et le marché haïtien*, Washington, 1955.
- *Quand la nation demande des comptes*, Port-au-Prince, Le Natal, 1989.
- VINCENT Sténio, *En posant les jalons*, t. I, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1939.

- VOLTAIRE Frantz (dir.), *Pouvoir noir en Haïti*, Montréal, V & R Éditeurs et CIDIHCA, 1988.
- WALLERSTEIN Immanuel, *The Modern World System : Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the 16th Century*, New York, Academic Press, 1974.
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, tr. fr., Paris, Plon, Coll. 10/18, 2002 (1919).
 - *Économie et société*, t. I, tr. fr., Paris, Pocket, 1995 (1922).
 - *Histoire économique : esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1991.
- WEINBERG Albert K., *Manifest Destiny: A Study of Nationalist Expansionism in American History*, Chicago, Quadrangle Books, 1963 (1935).
- WEINSTEIN Brian et SEGAL Aaron, *Haiti : Political Failures, Cultural Successes*, New York, Praeger, 1984.
 - *Haiti : The failure of Politics*, New York, Londres, Praeger, 1992.
- WILLIAMS Eric, *Capitalisme et esclavage*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970).
 - *De Christophe Colomb à Fidel Castro : l'histoire des Caraïbes (1492-1969)*, tr. fr., Paris, Présence africaine, 1975 (1970).
- WITTFOGEL Karl A., *Le despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, tr. fr., Paris, Éditions de Minuit, 1977 (1957).
- ZAPATA Francisco, *Ideología y política en América Latina*, México, Jornadas 115, El Colegio de México, 1990.
- ZIEGLER Jean, *Une suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.
 - *La Suisse lave plus blanc*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.

REVUES, JOURNAUX ET DOCUMENTS***Revues internationales***

American Political Science Review 86, no. 4, 1992.

Annales, 27^e année, no. 6, novembre/décembre 1972.

Annales, no. 4, juillet/août 1975.

Archives européennes de sociologie, vol. I, 1960.

Comparative Politics, vol. II, no. 3, 1970.

Comparative Politics 23, no. 4, 1991.

Comparative Politics 26, avril 1994.

Comparative Politics, vol. 28, no. 1, octobre 1995.

Foreign Affairs, no. 64, été, 1986.

Foreign Policy Association, Information Service, vol. 5, nos. 19-20, 27 novembre-12
décembre 1929.

International Social Science Journal 128, mai 19991.

Journal of Commonwealth and Comparative Studies, XXI, no. 3, 1983.

Journal of Democracy, vol 7, no. 2, avril 1996.

Millennium, Printemps 1976.

Politique Étrangère 2, 2001.

Speculum 15, 1940.

Race & Class A Journal for Black and Third World Liberation, vol. 32, no. 2
octobre/novembre 1990.

Revue française d'Histoire d'Outre-mer : explorations, colonisations, indépendances,
Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1988.

Studies in Comparative International Development 34, no. 2, été 1999.

Reuves nationales

Les Griots, no. 3, 1939.

Rencontre, no. 5, janvier/mars 1993.

Revue de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti, Port-au-Prince, mai 1936.

Revue de la Société Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie, no. 107, Port-
au-Prince, janvier/avril 1960.

Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie, vol. 44, no. 150, Port-au-
Prince, mars 1986.

Revue de la Société Haïtienne d'Histoire et de Géographie, no. 216, Port-au-Prince,
octobre 2003/mars 2004.

JOURNAUX

Journaux internationaux

Miami Herald, 3 juin 2000.

The Jamaica Cleaner, 4 avril 2004.

L'Humanité, 5 mars 2005.

Journaux nationaux

Fraternité, Série II, no. 1, mai 1980.

Fraternité, Série III, no. 1.

L'Assaut, 11 septembre 1935.

L'Action Nationale, 25 juillet 1934.

La Tribune populaire, 27 juin 1902.

La Nation, 10 octobre 1950.

Le Moniteur du 28 juin 1916.

Le Moniteur, 16-20 juin 1917.

Le Moniteur, 26 mai 1964.

Le Nouvelliste, 30 septembre 1953/3 janvier 1936.

Le Nouvelliste, 25 octobre 1945.

Le Nouvelliste, 11 décembre 1956.

Le Petit Samedi Soir, no. 493, 27 août-2 septembre 1983.

DOCUMENTS

Armée d'Haïti, Notes Historiques de l'Armée d'Haïti 1915-1950, Port-au-Prince,

Collection du Tricinquanteaire, 1954.

« *COMPROMISO DE SANTIAGO DE CHILE CON LA DEMOCRACIA Y CON LA RENOVACIÓN DEL SISTEMA AMERICANO* », OEA/Ser. P. AG/doc. 2734/91, 4 juin 1991.

Human Rights Watch, 1^{er} mars 1993.

International Crisis Group (ICG), *A New Chance for Haiti? ICG Latin America/Caribbean Report no. 10*, Port-au-Prince/Bruxelles, 18 novembre 2004.

International Policy Report, août 2000.

International Trade of American States, 1945-1950, Panamerican Union, *Bulletin*, no. 1, 1954.

Nations Unies, *Lake Success Rapport de la Mission d'Assistance des Nations Unies auprès de la République d'Haïti* N. U., 1949.

Note confidentielle du Consul du Cap-Haïtien au Département d'État, 22 mars 1924, ADE/Document/838504.

Présence de l'Église en Haïti : messages et documents de l'Épiscopat, Paris, Éditions S. O. S, 1988.

Radio Canada, *Reportage en date du 22 mai*.

Rapport de la Commission d'enquête de l'OEA sur les événements du 17 décembre 2001, 1^{er} juillet 2002.

Rapport de la Commission présidentielle sur le dossier de la faillite frauduleuse des coopératives, janvier 2005.

Rapport du Secrétaire Général sur les Missions des Nations Unies en Haïti, S/1996/112, 14 février 1996.

République d'Haïti, « *Stratégie de reconstruction sociale et économique* », 22 août 1994.

Sénat des États-Unis, Commission aux Relations Etrangères, « *Audience sur la politique des États-Unis vis-à-vis d'Haïti* », tr. fr., Washington, D. C., mardi 8 mars 1994.

The Department of State Bulletin, XLIV, no. 1136, avril 1961.

Union Patriotique, *Mémorandum*, 3 octobre 1929, ADE/Document/838.00/2581.

Union Patriotique, *Mémorandum*, 3 décembre 1929. ADE/Document/838.00/2591.

U. S. Department of State, « *International Narcotics Strategy Reports, 2003* », 1^{er} mars 2004.

www. radiokiskeya.com, « *Les langues se délient sur l'implication d'Aristide* », 29 mai 2004.